MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1871-1914. 3e série, 1911-1914. T. 2. 8 février 1912-10 mai 1912 / Ministère des [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1871-1914. 3e série, 1911-1914. T. 2. 8 février 1912-10 mai 1912 / Ministère des affaires étrangères. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre de 1914. 1929-1936.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

59 F11
cb 242651

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

170

3e SÉRIE (1911-1914)

TOME SECOND

(8 FÉVRIER-10 MAI 1912)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE N° 57683

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73bis, QUAI D'ORSAY, 73bis.

MCMXXXI

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3ᴱ SÉRIE (1911-1914)

TOME SECOND

(8 FÉVRIER-10 MAI 1912)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3e SÉRIE (1911-1914)

TOME SECOND

(8 FÉVRIER-10 MAI 1912)

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73 bis, QUAI D'ORSAY, 73 bis

MCMXXXI

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE N°

AVANT-PROPOS.

Pendant la période de trois mois (8 février-10 mai 1912) que couvre ce volume, c'est la question des relations anglo-allemandes qui retient surtout l'attention du Gouvernement français. La négociation engagée par Lord Haldane pendant sa visite à Berlin (8 au 10 février) est poursuivie par la voie diplomatique ordinaire; l'Allemagne accepterait de ralentir l'exécution de son programme naval, si elle obtenait de la Grande-Bretagne un engagement d'ordre politique. C'est le caractère de cet engagement — simple promesse de non-agression ou promesse de neutralité — qui est le centre des pourparlers. La France surveille ce débat avec quelque anxiété; à la fin de mars, grâce aux confidences de l'Ambassadeur de Grande-Bretagne, le Président du Conseil apprécie toute la portée d'une initiative qui compromet l'avenir de l'Entente cordiale; il intervient à Londres pour mettre le Secrétaire d'État des Affaires étrangères en garde contre ce danger. Mais bientôt la menace est écartée : la diplomatie allemande n'accepte pas la dernière proposition transactionnelle de la Grande-Bretagne. La négociation Haldane a échoué. Le rappel de l'Ambassadeur allemand, le comte Wolff-Metternich, qui est remplacé le 10 mai par le baron Marschall, est la preuve de cet échec.

En dehors de cette question fondamentale, qui donne à ce volume son unité, l'attention du Gouvernement français se porte sur trois autres problèmes : ce sont, par ordre d'importance décroissante, la *question balkanique*, la *guerre italo-turque* et la *négociation avec l'Espagne* au sujet du Maroc.

Le Gouvernement russe avait demandé au Gouvernement français, en janvier 1912, d'examiner avec lui les «éventualités» susceptibles de se produire en Orient. L'échange de vues s'engage sans que l'Ambassadeur de France à Pétersbourg parvienne à saisir nettement les intentions du Gouvernement allié. Mais, le 1^er^ avril, l'Ambassadeur de Russie avertit le Président du Conseil de la signature d'une alliance serbo-bulgare, dont il ne lui communique pas les clauses. Le Gouvernement français rapproche cette confidence des démarches précédentes effectuées par la Russie auprès de lui. Il estime indispensable de

surveiller «avec vigilance», le développement de la situation balkanique.

La guerre italo-turque se prolonge. Les tentatives de la flotte italienne contre les Détroits provoquent des inquiétudes parmi les Grandes Puissances, en même temps qu'elles encouragent les États balkaniques à l'action. D'autre part, la diplomatie continue à envisager une médiation éventuelle, sans réussir à en trouver les bases. De cette correspondance très abondante, il n'a paru nécessaire de retenir que les documents utiles pour comprendre l'enchaînement des faits.

De la négociation franco-espagnole, compliquée de nombreuses discussions économiques et financières, il a paru suffisant de donner un aperçu général, sans entrer dans le détail des projets et des contre-projets. Les documents publiés dans ce volume permettent de suivre les phases principales des pourparlers, et d'apprécier surtout la place que la diplomatie britannique occupe dans les tentatives de transaction.

Toutes ces questions sont bien loin d'être résolues, à la date du 10 mai 1912.

Parmi les problèmes secondaires, dont il a été nécessaire de donner ici un aperçu, figurent, comme dans le volume précédent, les *questions chinoises* et les *incidents de Crète*. Il a semblé inutile, par contre, de suivre le détail des pourparlers franco-allemands relatifs à la délimitation des territoires cédés le 4 novembre 1911 et les discussions de la Conférence de Berne. Quelques documents suffisent à en indiquer le sens général.

Les recherches dans les Archives de la Guerre et de la Marine ont été effectuées d'après les mêmes principes que pour la préparation du précédent volume. Elles ont permis de recueillir quelques indications importantes. En outre, grâce à l'obligeance de M. Messimy, ancien Ministre, des lettres particulières de l'attaché militaire de France à Berlin sont publiées à la fin du présent volume.

TABLE MÉTHODIQUE[1].

I. MAROC-CONGO.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
		a. NÉGOCIATIONS FRANCO-ESPAGNOLES. ÉTABLISSEMENT DU PROTECTORAT. — STATUT DE TANGER.		
1912.				
8 févr.	Madrid à Paris ...	Entretien de l'Attaché militaire avec le Roi Alphonse.	T.	2
8	Londres à Paris...	Discussion relative à l'établissement du protectorat.	D.	6
15	Paris à Madrid ...	Propositions à faire au Gouvernement espagnol.	T.	34
17	Madrid à Paris ...	Entretien avec M. Garcia Prieto sur les concessions que pourrait faire l'Espagne.	T.	49
24	Paris à Madrid ...	Erreurs matérielles commises dans la rédaction du traité de 1904.	T.	96
25	Madrid à Paris ...	Entretien avec Sir M. de Bunsen sur la ligne de démarcation de la zone française et de l'espagnole.	T.	101
27	Paris à Madrid ...	Nouvelle rédaction proposée des articles 1er et 6 du traité.	T.	111
5 mars.	*Idem*............	Entretien avec M. Perez Caballero. Annonce de nouvelles propositions espagnoles.	T.	160
6	Paris à Londres...	Le concours de l'Angleterre à Madrid souhaitable.	T.	162
7	Paris à Madrid ...	Concessions d'ordre pécuniaire à faire à l'Espagne en échange de concessions territoriales.	T.	167
13	Londres à Paris...	Le Gouvernement britannique disposé à donner son appui à la France dans ses négociations avec l'Espagne.	T.	195
14	Madrid à Paris ...	Ligne de démarcation de la zone française et de l'espagnole proposée par M. Garcia Prieto.	T.	200
14	Paris à Londres...	Principe d'après lequel le Gouvernement français désire tracer la ligne de démarcation.	D.	201
15	Londres à Paris...	Attitude du Gouvernement britannique à l'égard de ce principe.	T.	206
15	Paris à Madrid ...	Propositions espagnoles jugées inacceptables.	T.	207
16	*Idem*............	*Idem*..............................	T.	209
17	Circulaire	Décision prise par le Gouvernement français d'organiser son protectorat au Maroc.	T.	213
19	Paris à Madrid ...	Discussion avec M. Perez Caballero. Menace de rupture des négociations.	T.	220
19	....	Communication du Gouvernement britannique au sujet des concessions à demander à l'Espagne.	N.	221
19	Madrid à Paris ...	Démarche auprès du Gouvernement espagnol de l'Ambassadeur britannique.	T.	222

(1) Les lettres D. L. N. T. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note et un télégramme.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1912.				
20 mars.	Madrid à Paris...	Envoi d'une note du Gouvernement espagnol.	T.	230
21	Paris à Madrid...	Observations au sujet de cette note.......	T.	236
22	Madrid à Paris...	Entretien avec M. Garcia Prieto..........	T.	242
29	Paris à Madrid...	Nouvelles propositions françaises relatives à la délimitation des zones.	D.	273
30	Madrid à Paris...	Entretien avec M. Garcia Prieto sur les nouvelles propositions françaises.	T.	277
30	....	Traité conclu entre la France et le Maroc...	Traité.	278
6 avril.	Paris à Madrid...	Malentendu au sujet de Tanger..........	T.	303
10	Madrid à Paris...	Concessions faites par le Gouvernement espagnol.	T.	321
10	*Idem*............	*Idem*..................................	T.	322
11	Paris à Madrid...	Les concessions espagnoles jugées insuffisantes.	T.	326
12	Paris à Londres...	Questions à poser au Gouvernement britannique au sujet de Tanger.	D.	335
14	Ambassade britannique à Aff. étr.	Conseil donné à la France d'accepter un compromis avec l'Espagne.	N.	338
14	Madrid à Paris...	Démarche conciliante faite par Sir M. de Bunsen auprès du Gouvernement espagnol.	T.	339
15	Paris à Londres...	Formule nouvelle proposée par le Gouvernement français.	T.	340
15	Madrid à Paris...	Communication de M. Canalejas. Son désir d'arriver à un accord.	T.	343
15	Londres à Paris...	M. Paul Cambon conseille d'attendre......	L.	345
16	Paris à Londres...	Transaction proposée par le Gouvernement français.	T.	348
17	Paris à Madrid...	Désir d'arriver à un accord..............	T.	356
17	*Idem*...........	Communication à M. Geoffray du télégramme adressé à Londres le 16.	T.	357
17	Londres à Paris...	Volonté de l'Angleterre d'internationaliser Tanger.	D.	358
18	Paris à Londres...	Argument tiré des troubles de Fez à l'appui des revendications françaises dans le bassin de l'Ouergha.	T.	360
18	Paris à Madrid...	*Idem*..................................	T.	367
24	Madrid à Paris...	Réponse du Gouvernement espagnol à l'offre française.	T.	379
24	*Idem*...........	La question du Haut-Ouergha............	T.	380
25	Paris à Londres...	Limite extrême au nord de la zone revendiquée par la France.	T.	382
26	Madrid à Paris...	Résistance du Gouvernement espagnol. Danger de rupture.	T.	386
27	Paris à Madrid...	Décision finale à différer................	T.	388
28	Circulaire........	Le Général Lyautey nommé Commissaire général au Maroc.	T.	391
1er mai..	Madrid à Paris...	Entretien avec le Roi Alphonse. Ses sentiments à l'égard de la France.	T.	401
2	Ambassade britannique à Aff. étr.	Note sur la délimitation des zones........	N.	403
2	Londres à Paris...	Envoi d'une note anglaise sur Tanger......	D.	405
2	*Idem*...........	Envoi d'un memorandum anglais sur l'organisation de Tanger.	D.	408

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1912.				
3 mai.	Londres à Paris...	Envoi par le Cabinet de Londres au Gouvernement espagnol d'un memorandum sur l'organisation de Tanger.	D.	412
7	*Idem*............	Formule de délimitation proposée par Sir Edward Grey.	T.	415
7	Paris à Londres..	Acceptation de cette formule.............	T.	416
9	Londres à Paris...	Remarque sur la rédaction de la formule transmise à Madrid.	T.	420
10	Madrid à Paris ...	Question posée par le Gouvernement espagnol au sujet de la proposition anglaise.	T.	423
10	Londres à Paris...	Échec de la proposition anglaise..........	T.	427
		b. CONGO BELGE.		
22 févr.	Londres à Paris...	Le Gouvernement britannique et la reconnaissance de l'annexion par la Belgique de l'État du Congo.	D.	82
23 mars.	Circulaire pour Londres et Bruxelles.	Entretien avec le Roi Albert sur le Congo belge et sa situation en droit public international.	D.	252
29	Londres à Paris...	Entretien avec Sir A. Nicolson à ce sujet...	D.	274
26 avril.	Paris à Londres...	Réformes apportées à l'administration du Congo belge.	D.	369
2 mai..	Londres à Paris...	Entretien avec Sir A. Nicolson au sujet du Congo belge.	D.	406

II. GUERRE ITALO-TURQUE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1912.				
11 févr.	Constantinople à Paris.	Bruits de remplacement du baron Marschall..	T.	21
11	Circulaire	Propos tenu à Sofia par le Prince Frédéric-Léopold de Prusse.	T.	22
14	Pétersbourg à Paris.	Projet de médiation de M. Sazonoff.......	T.	33
16	Circulaire	Démarche de Rifaat Pacha au sujet d'une médiation des Puissances.	T.	46
20	*Idem*...........	Entretien avec Bastany, sénateur ottoman, sur les conditions de la paix.	T.	66
20	....	Note sur une démarche de Rifaat Pacha qui prête à l'Italie le dessein de porter la guerre dans la mer Egée.	N.	69
22	Berlin à Paris....	Entretien avec M. de Kiderlen-Wächter sur l'utilité d'une intervention.	T.	76
22	Circulaire	Espoir mis par le Gouvernement italien dans l'amélioration des rapports anglo-allemands.	T.	79
22	Londres à Paris ..	Memorandum remis par le Gouvernement russe au sujet d'une médiation.	T.	80
22	Pétersbourg à Paris.	Danger pour le commerce d'une fermeture éventuelle des Dardanelles.	T.	81
23	Paris à Londres...	Au sujet de la proposition russe de médiation.	T.	86
24	Pétersbourg à Paris.	*Idem*..............................	T.	94
24	Beyrouth à Paris..	Bombardement de Beyrouth par la flotte italienne.	T.	97
26	Circulaire	Démarche du Chargé d'affaires de Russie à Vienne auprès du Comte Berchtold.	T.	103
26	Ambass. ottomane à Affaires étr.	Protestation du Gouvernement ottoman contre un vote du Parlement italien.	N.	107
27	Paris à Rome	Au sujet du bombardement de Beyrouth....	T.	108
27	Circulaire	Efforts de l'Italie pour vaincre l'opposition faite par le baron Marschall à une tentative de médiation.	T.	110
27	Rome à Paris	Au sujet de la médiation................	T.	113
27	*Idem*...........	Au sujet du bombardement de Beyrouth....	T.	114
27	*Idem*...........	Au sujet de la médiation................	T.	115
28	Paris à Pétersbourg.	Remise par M. Isvolsky du memorandum russe.	T.	120
29	Circulaire	Engagement pris par l'Italie envers l'Autriche-Hongrie.	T.	123
29	Londres à Paris...	Au sujet de la tentative de médiation......	T.	124
29	Amb. britannique à Affaires étr.	Au sujet de la fermeture des Dardannelles ..	N.	127
1er mars.	Londres à Paris...	Raisons pour l'Angleterre et la France de différer leur acquiescement à la démarche projetée à Rome.	T.	130
1er	Pétersbourg à Paris.	Au sujet de la proposition russe de médiation.	T.	131
1er	Londres à Paris...	*Idem*..............................	T.	132
1er	Paris à Londres...	*Idem*..............................	T.	133
1er	Amb. britannique à Affaires étr.	Méthode à suivre dans la tentative de médiation.	N.	136

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1912.				
1er mars.	Circulaire	Démarches projetées à Rome et à Constantinople dans l'intérêt du commerce international.	T.	137
2	Paris à Pétersbourg.	Aquiescement donné par le Gouvernement français à la proposition russe de médiation.	T.	140
2	Pétersbourg à Paris.	Désir de M. Sazonoff d'agir de concert avec la France et l'Angleterre.	T.	141
2	Affaires étr. à Amb. britannique.	Réponse à la note du 29 février	N.	143
3	Paris à Pétersbourg.	Acquiescement différé	T.	146
3	Paris à Londres...	Au sujet de la proposition russe de médiation.	T.	147
3	Pétersbourg à Paris.	Désir de M. Sazonoff de rester en bons termes avec l'Italie.	T.	148
3	Rome à Paris	Interprétation allemande et autrichienne de l'attitude prise par la France et l'Angleterre dans l'affaire de la médiation.	T.	149
4	Londres à Paris...	Au sujet de la proposition russe de médiation.	T.	150
5	Paris à Londres...	*Idem*..............................	T.	155
5	Rome à Paris.....	Communication de l'Ambassadeur britannique au sujet de la démarche projetée auprès du Gouvernement italien.	T.	156
5	Paris à Pétersbourg.	Acquiescement définitif de la France.......	T.	157
5	Paris à Rome.....	Démarche auprès du Gouvernement italien..	T.	158
7	*Idem*............	Précaution à prendre dans cette démarche..	T.	164
7	Circulaire	Démarche de Rifaat Pacha au sujet des Dardanelles.	T.	165
7	*Idem*............	Conditions de paix proposées par l'Italie ...	T.	166
7	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Sazonoff sur l'annexion par l'Italie de la Tripolitaine.	D.	170
8	Rome à Paris.....	Démarche des représentants des Puissances auprès du Gouvernement italien.	T.	173
9	Paris à Rome.....	Réserve à observer dans la démarche à faire auprès du Gouvernement italien.	T.	175
9	Rome à Paris.....	Compte rendu de cette démarche.........	T.	176
11	Vienne à Paris....	Opinion de l'Ambassadeur d'Italie sur la tentative de médiation.	T.	183
12	Paris à Londres...	Intention prêtée au Gouvernement russe de reconnaître la souveraineté de l'Italie sur la Tripolitaine.	T.	186
13	Circulaire	Opinion attribuée à M. Sazonoff sur l'action navale italienne.	T.	191
13	*Idem*............	Au sujet des opérations navales que l'Italie pourrait entreprendre.	T.	192
15	Rome à Paris	Réponse officielle du Gouvernement italien à la démarche des Puissances.	D.	208
16	*Idem*............	Observations sur cette réponse...........	T.	210
17	Berlin à Paris....	Activité déployée par M. Sazonoff en faveur de l'Italie.	D.	214
18	Ambass. ottomane à Affaires étr.	Décision prise par la Turquie au sujet de la démarche projetée par les Puissances.	N.	217

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1912.				
19 mars.	Paris à Pétersbourg.	Communication de l'Ambassadeur de Russie au sujet de l'offre de médiation à faire à la Turquie.	T.	223
19	*Idem*............	Au sujet de la décision prise par la Turquie et notifiée le 18.	T.	224
20	Constantinople à Paris.	Ouvertures faites par M. Sazonoff à la Turquie en vue de la paix.	D.	234
21	Pétersbourg à Paris.	Offre de médiation à faire à la Turquie....	T.	238
21	Amb. britannique à Affaires étr.	Désir d'entente avec la France au sujet de l'attitude à observer à l'égard des belligérants.	N.	239
22	Paris à Pétersbourg.	Offre de médiation à faire à la Turquie....	T.	241
23	Pétersbourg à Paris.	*Idem*..............................	T.	246
23	Constantinople à Paris.	*Idem*..............................	T.	249
25	Paris à Pétersbourg.	*Idem*..............................	T.	255
25	Circulaire	L'Empereur Guillaume opposé à toute tentative de pression exercée sur la Porte.	T.	256
25	*Idem*............	Accord avec l'Autriche-Hongrie au sujet de la démarche à faire à Constantinople.	T.	261
25	Ambass. de Russie à Affaires étr.	Offre à faire à la Turquie..............	N.	262
26	Paris à Pétersbourg.	Au sujet de la note russe du 25 mars.....	T.	263
29	Pétersbourg à Paris.	*Idem*..............................	T.	270
31	Ambass. de Russie à Affaires étr.	Formule de la communication à faire à la Porte.	N.	282
1er avril.	Constantinople à Paris.	Opinion des représentants des Puissances sur la démarche à faire auprès de la Porte.	D.	287
2	Circulaire	Au sujet de l'entrevue de l'Empereur Guillaume avec le roi d'Italie à Venise.	T.	290
4	*Idem*............	Nouvelle formule proposée par M. Sazonoff pour la démarche à faire auprès de la Porte.	T.	299
6	Rome à Paris.....	Communication au Gouvernement italien de cette formule.	T.	305
7	Circulaire	Entretien de M. Sazonoff avec le sénateur ottoman Bustany sur la possibilité de mettre fin à la guerre italo-turque.	T.	306
8	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Sazonoff sur une action éventuelle de la flotte italienne aux Dardanelles.	T.	313
9	Paris à Constantinople.	Communication à faire à la Porte.........	T.	314
11	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Sazonoff sur l'éventualité d'une action italienne aux Dardanelles.	T.	325
15	*Idem*............	Communication à faire à la Porte.........	T.	342
16	Circulaire	Occupation possible par les Italiens des principales îles de la mer Egée.	T.	347
16	Constantinople à Paris.	Communication faite à la Porte..........	T.	349
18	*Idem*............	La flotte italienne devant les Dardanelles...	T.	361
18	*Idem*............	Fermeture des Dardanelles.............	T.	362

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1912.				
19 avril.	Rome à Paris.....	Au sujet de l'action navale à l'entrée des Dardanelles.	T.	365
20	Berlin à Paris....	*Idem*..................................	T.	366
20	Londres à Paris...	*Idem*..................................	T.	368
21	Rome à Paris	*Idem*..................................	T.	371
23	Londres à Paris...	La Russie réclame la réouverture des Dardanelles.	T.	376
23	Constantinople à Paris.	Réponse de la Porte à la communication des Puissances.	D.	378
25	Rome à Paris.....	Observation au sujet de cette réponse......	T.	384
25	Constantinople à Paris.	Au sujet de la réouverture des Dardanelles.	T.	385
27	Rome à Paris.....	Possibilité d'un *modus vivendi* mettant fin à la guerre.	T.	389
27	*Idem*............	Entretien avec M. Isvolsky à ce sujet.....	N.	390
29	*Idem*............	Attitude de la France à l'égard de l'expédition de Tripolitaine.	D.	394
29	Sofia à Paris.....	Impression produite en Bulgarie par l'action navale italienne devant les Dardanelles.	D.	395
30	Constantinople à Paris.	Inquiétude à Constantinople. Refus de rouvrir les Dardanelles.	T.	397
1er mai.	Londres à Paris...	Démarche faite par l'Ambassadeur britannique à Rome en vue de rendre possible la réouverture des Dardanelles,	T.	400
4	Circulaire	Demande d'intervention adressée par l'Italie au Gouvernement russe.	T.	413
9	Berlin à Paris....	Danger que présente pour les Puissances ayant des sujets musulmans la continuation de la guerre.	D.	421
10	Circulaire	Le mot de conférence des Puissances prononcé dans un entretien avec Rifaat Pacha.	T.	422
10	Vienne à Paris....	Désir prêté à l'Allemagne d'obtenir de l'Autriche qu'elle exerce une pression à Constantinople en faveur de la paix.	T.	424
10	Rome à Paris	Intention qu'a l'Italie d'occuper les îles de la mer Égée.	D.	428

III. QUESTION D'ORIENT.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
		a. LA POLITIQUE RUSSE DANS LE PROCHE ORIENT ET L'ALLIANCE BALKANIQUE.		
1912.				
8 févr.	Paris à Pétersbourg.	Réserve à observer à l'égard de l'Angleterre.	T.	1
9	*Idem*...........	Éventualité menaçant la paix de l'Orient...	T.	10
15	Sofia à Paris.....	Entretien avec le Roi Ferdinand sur la situation dans les Balkans.	T.	36
15	Pétersbourg à Paris.	Éventualités à envisager en Turquie et dans les Balkans.	T.	37
15	*Idem*...........	Remise par M. Sazonoff d'un questionnaire..	D.	43
16	Sofia à Paris.....	Entretien avec M. Guéchoff sur la politique suivie par la Triple Entente en Orient.	T.	45
17	Paris à Pétersbourg.	La politique russe et la politique française en Orient.	T.	48
19	Sofia à Paris.....	Politique de bascule du Roi Ferdinand.....	T.	61
19	Circulaire.......	Accord conclu en 1909 entre l'Italie et l'Autriche au sujet de l'Orient.	T.	65
21	Pétersbourg à Paris.	Politique du Gouvernement russe dans ses rapports avec l'Italie et l'Autriche en Orient.	T.	71
22	*Idem*...........	Question posée par l'Ambassadeur d'Angleterre à M. Sazonoff au sujet de la situation en Macédoine.	T.	78
23	*Idem*...........	Incertitude régnant en Russie au sujet de la politique balkanique de l'Autriche.	T.	84
23	Paris à Pétersbourg.	Les ouvertures de M. Sazonoff concernant l'Orient n'ont pas été communiquées à l'Angleterre.	T.	85
24	Pétersbourg à Paris.	*Idem*..............................	T.	91
24	*Idem*...........	La Russie ne prendra pas de décision à l'insu de la France.	T.	93
24	Sofia à Paris.....	Appui que donnerait la Roumanie à la Turquie contre la Bulgarie.	D.	99
4 mars.	Aff. étr. à Finances.	Au sujet d'un emprunt demandé par la Bulgarie.	L.	152
4	Cettigné à Paris...	Politique suivie par le Roi Nicolas à la suite de son voyage à Pétersbourg.	D.	154
6	Circulaire........	Entente avec l'Autriche dans les affaires d'Orient souhaitée par la Russie.	D.	163
7	Londres à Paris...	Entente italo-russe en Orient avec adjonction de l'Autriche.	D.	168
7	Vienne à Paris....	*Idem*..............................	D.	169
7	Athènes à Paris...	Relations gréco-bulgares...............	D.	172
12	Constantinople à Paris.	Inquiétude causée en Turquie par des mouvements de troupes en Transcaucasie.	T.	184
12	Paris à Londres...	*Idem*..............................	T.	185
12	Sofia à Paris.....	Menées autrichiennes en Albanie.........	T.	188
13	Paris à Londres...	Question posée par M. Isvolsky au sujet des instructions de la Russie.	T.	193
13	Londres à Paris...	Opinion de Sir A. Nicolson sur les mouvements de troupes en Transcaucasie.	T.	196

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1912.				
13 mars.	Constantinople à Paris.	Politique russe en Turquie après le rappel de M. Tcharykoff.	D.	198
14	Paris à Londres...	Réserve à observer à l'égard du Gouvernement britannique.	T.	199
14	Paris à Pétersbourg.	Nécessité d'un concert préalable entre la France et la Russie.	D.	202
15	Vienne à Paris....	Accord austro-russe....................	T.	204
16	Paris à Pétersbourg.	Le Gouvernement français disposé à examiner les éventualités prévues dans le questionnaire du 14 février.	T.	211
17	Berlin à Paris....	Effets probables de la politique russe en Orient.	D.	214
19	Belgrade à Paris..	Intimité croissante entre la Serbie et la Bulgarie.	D.	225
20	Pétersbourg à Paris.	Communication au Gouvernement russe du télégramme du 16.	T.	228
21	Constantinople à Paris.	Apaisement de l'inquiétude provoquée par les mouvements de troupes russes.	T.	237
23	Pétersbourg à Paris.	La nécessité d'un concert préalable admise par la Russie.	T.	250
24	Paris à Pétersbourg.	*Idem*..............................	T.	254
26	Rome à Paris.....	Il n'existe pas d'entente secrète entre la Russie et l'Italie.	T.	264
30	*Idem*...........	Politique de l'Italie à l'égard de l'Autriche et de la Russie en ce qui touche les Balkans.	D.	279
1er avril.	Circulaire pour Belgrade et Sofia.	Alliance contractée entre la Serbie et la Bulgarie.	T.	284
2	Belgrade à Paris..	Relations bulgaro-serbes et bulgaro-grecques.	T.	288
2	Paris à Pétersbourg.	Alliance bulgaro-serbe.................	T.	289
3	Pétersbourg à Paris.	*Idem*..............................	T.	294
3	Sofia à Paris.....	*Idem*..............................	D.	297
4	Circulaire	*Idem*..............................	T.	298
5	Pétersbourg à Paris.	Secret à garder sur cette alliance.........	T.	302
6	*Idem*...........	Entretien avec M. Sazonoff sur la situation dans les Balkans et les éventualités à prévoir.	T.	304
8	*Idem*...........	L'entrée éventuelle de la flotte italienne dans les Détroits n'inquiète pas M. Sazonoff.	T.	308
8	Paris à Pétersbourg.	Inquiétude de M. Poincaré au sujet de la politique russe dans les affaires balkaniques.	T.	310
9	Paris à Athènes...	La Grèce s'adjoindrait-elle à l'alliance bulgaro-serbe?	T.	311
9	Paris à Pétersbourg.	Nécessité d'un examen détaillé des éventualités à prévoir.	T.	312
9	*Idem*...........	Éventualité d'une action italienne dans les Dardanelles.	T.	313
9	Athènes à Paris...	Pas de pourparlers entre Athènes et Belgrade.	T.	315
9	Pétersbourg à Paris.	Au sujet du concert franco-russe..........	T.	316
10	*Idem*...........	La politique russe dans les affaires balkaniques et l'alliance franco-russe.	T.	317
10	Sofia à Paris.....	Désir qu'a le Gouvernement bulgare de contracter un emprunt.	T.	318
10	....	Entretien avec M. Isvolsky sur cette affaire..	N.	320
11	Pétersbourg à Paris.	Négociations entre la Bulgarie et la Grèce en vue de la conclusion d'un accord.	T.	323

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1912.				
11 avril.	Paris à Sofia.....	Au sujet de l'emprunt bulgare...........	T.	324
11	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Sazonoff au sujet de l'éventualité d'un désastre italien.	T.	325
11	*Idem*...........	Fausse information d'un journal russe relative à un accord italo-russe concernant les Balkans.	T.	327
11	Paris à Pétersbourg.	Nécessité de garder le contact avec le Gouvernement russe.	T.	328
12	*Idem*...........	Il n'existe pas d'accord austro-italo-russe au sujet des Balkans.	T.	331
12	Pétersbourg à Paris.	Visées secrètes que peut avoir la Russie....	T.	333
13	Belgrade à Paris..	Relations bulgaro-serbes................	T.	336
14	Athènes à Paris...	Relations bulgaro-grecques.............	T.	337
15	Londres à Paris...	Au sujet de l'alliance bulgaro-serbe et de ses conséquences possibles.	D.	346
16	Constantinople à Paris.	Au sujet d'une alliance balkanique........	D.	354
16	Sofia à Paris.....	Négociations entre la Russie et la Bulgarie en vue de la conclusion d'une convention militaire.	D.	355
17	*Idem*...........	Entretien avec M. Guéchoff au sujet de l'alliance bulgaro-serbe.	D.	359
21	Paris à Pétersbourg.	Nécessité de savoir quels sont les desseins du Gouvernement russe.	T.	370
22	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Sazonoff sur les éventualités à prévoir en Orient.	T.	372
23	*Idem*...........	*Idem*............................	T.	375
24	*Idem*...........	Instruction pour M. Isvolsky en préparation.	T.	381
29	Sofia à Paris.....	État d'esprit en Bulgarie à la suite de l'action navale italienne aux Dardanelles.	D.	395
1er mai.	Pétersbourg à Paris.	Instruction pour M. Isvolsky en préparation.	T.	402
7	Ambass. de Russie à Aff. étrang.	Au sujet des projets que peut avoir l'Autriche dans la péninsule balkanique.	N.	417
		b. AFFAIRE DE CRÈTE.		
9 févr.	Athènes à Paris...	L'Italie pousse à la réoccupation de la Crète.	T.	14
12	Londres à Paris...	Entretien avec Sir A. Nicolson sur les affaires de Crète.	T.	26
15	Amb. britannique à Aff. étrangères.	Instructions données par le Gouvernement britannique à son représentant à La Canée.	N.	41
17	Aff. étrang. à Amb. britannique.	Le Gouvernement français désireux de connaître l'opinion du Gouvernement britannique au sujet de la réoccupation de la Crète.	N.	54
17	Amb. britannique à Aff. étrangères.	Le Gouvernement britannique propose l'envoi d'une note à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie.	N.	55
21	Aff. étrang. à Amb. britannique.	Le Gouvernement français aquiesce à cette proposition.	N.	73
23	Paris à Londres...	Démarche à effectuer à La Canée et à Athènes, démonstration navale éventuelle.	D.	87

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1912.				
25 févr.	Paris à La Canée..	Communication à faire au Gouvernement révolutionnaire Crétois.	T.	102
26	Londres à Paris...	Réponse à la dépêche du 23............	T.	106
27	Berlin à Paris....	Remise au Gouvernement allemand d'une note sur les affaires de Crète.	T.	112
27	Légation de Grèce à Aff. étrangères.	Communication d'un télégramme reçu d'Athènes.	N.	116
28	....	Note du département au sujet de ce télégramme.	N.	117
28	Athènes à Paris...	Démarche faite auprès de M. Vénizélos par les représentants des Puissances protectrices.	T.	118
28	Pétersbourg à Paris.	Inquiétude de M. Sazonoff au sujet des affaires de Crète.	T.	121
29	Londres à Paris...	La situation en Crète et en Grèce moins grave que ne le représentent M. Deville et M. Sazonoff.	T.	125
2 mars.	Vienne à Paris....	Attitude prise par le Gouvernement austro-hongrois dans les affaires de Crète.	T.	142
2	Athènes à Paris. .	Danger que présente l'état des esprits en Crète et en Grèce.	D.	145
5	Berlin à Paris....	Attitude du Gouvernement allemand dans les affaires de Crète.	T.	159
20	Amb. britannique à Aff. étrangères.	Les circonstances permettent de surseoir à la réoccupation de la Crète.	N.	231
14 avril.	Athènes à Paris...	Dispositions du Gouvernement austro-hongrois à l'égard de la Grèce.	T.	337
30	Amb. britannique à Aff. étrangères.	Mesures à prendre concernant les députés illégalement nommés en Crète.	N.	398
1er mai.	Circulaire.......	Opinion du Gouvernement français sur ce point.	T.	399
2	Londres à Paris...	Objections du Gouvernement britannique à la proposition française.	D.	407

C. EMPRUNTS OTTOMANS. — CHEMINS DE FER DE BAGDAD ET D'ANATOLIE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
12 févr.	Constantinople à Paris.	Protestation de la Banque ottomane contre un emprunt contracté par la Porte.	D.	27
13	*Idem*...........	Entretien avec Assim bey sur les chemins de fer d'Anatolie.	T.	28
13	*Idem*...........	Communication d'Assim bey relative au chemin de fer de Bagdad.	T.	29
14	Londres à Paris...	Communication de M. de Bethmann Hollweg relative aux droits de douane à l'entrée en Turquie.	T.	32
15	*Idem*...........	Au sujet du chemin de fer de Bagdad au Golfe Persique.	T.	40
17	Constantinople à Paris.	Négociations de la Banque ottomane avec la Porte.	T.	50
24	Paris à Constantinople.	Point de vue du Gouvernement à l'égard des emprunts ottomans.	D.	98

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1912.				
26 févr.	Rome à Paris	Le chemin de fer de Bagdad terrain d'entente entre l'Angleterre et l'Allemagne.	T.	104
28	Ambassade russe à Aff. étrangères.	Modification à apporter à l'accord russo-turc de 1900 sur les chemins de fer d'Anatolie.	N.	122
29	....	Situation de la Banque ottomane dans l'affaire du chemin de fer de Bagdad.	N.	128
1er mars.	....	Au sujet des modifications souhaitées par le Gouvernement russe dans l'accord relatif au chemin de fer d'Asie Mineure.	N.	135
7	Constantinople à Paris.	Négociations anglo-turques au sujet du chemin de fer du Golfe Persique.	D.	171
20	*Idem*...........	Avance consentie par les banques allemandes au Comité Union et Progrès.	D.	233
3 avril.	Londres à Paris...	Négociations anglo-turques relatives au chemin de fer de Bagdad.	D.	296

d. AFFAIRES DE PERSE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
8 févr.	Londres à Paris...	L'opinion publique anglaise et les affaires de Perse.	D.	5
19	Téhéran à Paris ..	Remise au Régent d'une note anglo-russe. Promesse d'une avance de fonds.	T.	62
1er mars.	....	Communication de Samad Khan au sujet du traité anglo-russe du 30 août 1907.	N.	134
12	Constantinople à Paris.	Inquiétudes causées en Turquie par les mouvements de troupes russes en Transcaucasie.	T.	184
12	Paris à Londres...	*Idem*..............................	T.	185
13	Londres à Paris...	Réponse aux télégrammes précédents......	T.	196

IV. L'ALLEMAGNE ET LES COLONIES PORTUGAISES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1912.				
18 févr.	Berlin à Paris....	L'attention des Allemands se porte sur l'Angola.	D.	59
12 mars.	Bruxelles à Paris..	Ambitions allemandes en Afrique........	D.	190
16	Lisbonne à Paris..	Déclarations faites par M. de Vasconcellos..	T.	212
2 avril.	Londres à Paris...	Entretien avec M. de Soveral sur la convention anglo-allemande de 1868.	D.	291
4	Lisbonne à Paris..	Déclarations de M. de Vasconcellos et de Sir A. Hardinge au sujet de cette convention.	D.	301

V. CHINE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
		RECONNAISSANCE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT. — EMPRUNTS CHINOIS.		
1912.				
1er mars.	Washington à Paris.	Envoi d'un memorandum américain sur les affaires de Chine.	D.	138
1er	*Idem*............	Vote par la Chambre des représentants d'une motion de félicitation à la Chine.	T.	139
4	Paris à Pétersbourg.	Première avance consentie au Gouvernement chinois.	T.	151
8	*Idem*...........	Démarche à faire auprès du Gouvernement russe pour obtenir sa participation au Consortium des quatre Puissances.	D.	174
9	Pétersbourg à Paris.	Objections de M. Sazonoff à l'offre de participation.	T.	177
9	....	Entretien avec M. Isvolsky au sujet de la politique à suivre en Chine.	N.	178
9	Londres à Paris...	Envoi d'un memorandum du Gouvernement britannique.	D.	179
10	Pétersbourg à Paris.	Au sujet des emprunts chinois...........	T.	180
11	Paris à Pétersbourg.	Réponse aux objections de M. Sazonoff.....	T.	182
12	Pétersbourg à Paris.	Instance de M. Sazonoff.................	T.	189
13	Londres à Paris...	Démarche à faire à Pétersbourg..........	D.	197
14	Pétersbourg à Paris.	Envoi d'un memorandum russe sur la question des emprunts.	D.	203
25	Paris à Pétersbourg.	Pour calmer les inquiétudes du Gouvernement russe.	T.	260
26	Pétersbourg à Paris.	Au sujet du voyage en Russie de M. Poincaré.	T.	265
31	....	Note sur la politique du Gouvernement français dans l'affaire des emprunts.	N.	283
7 avril.	Pétersbourg à Paris.	Correspondance entre M. Georges Louis et M. Sazonoff au sujet de la participation de la Russie.	D.	307
12	....	Au sujet de la participation de la Russie...	N.	334
15	Paris à Pékin	Les banques étrangères au Consortium des Puissances ne pourront subvenir au besoin d'argent du Gouvernement chinois.	T.	341
15	Circulaire	Le Gouvernement chinois demande à être reconnu.	D.	344
16	*Idem*...........	Envoi d'une note relative aux emprunts....	D.	351
16	Pétersbourg à Paris.	Au sujet des plaintes que fait entendre le Gouvernement russe.	T.	353
25	Paris à Pékin	Importance des garanties d'ordre politique à exiger du Gouvernement chinois.	T.	383
2 mai.	Londres à Paris...	Envoi d'un memorandum britannique au sujet de la reconnaissance du Gouvernement chinois.	D.	404
10	Washington à Paris.	Au sujet de la reconnaissance du Gouvernement chinois.	D.	429

VI. TRIPLE ENTENTE ET TRIPLE ALLIANCE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
		a. ALLIANCE FRANCO-RUSSE.		
1912.				
8 févr.	Ministre de la guerre à Attaché militaire à Pétersbourg.	Au sujet de la signature par le Ministre de la guerre du procès-verbal de la Conférence d'État-major franco-russe.	D.	3
10	Ministre de la Marine à Aff. étr.	Au sujet des relations à établir entre la marine russe et la française.	L.	20
12	Paris à Pétersbourg.	*Idem*.	T.	24
23	Attaché militaire à Pétersbourg à Guerre.	Au sujet de la signature par le Ministre de la guerre du procès-verbal de la Conférence d'État-major franco-russe.	D.	90
24	Pétersbourg à Paris.	Invitation aux grandes manœuvres adressée au Grand-duc Nicolas.	T.	92
14 mars.	Paris à Pétersbourg.	Nécessité avant toute action entreprise d'un concert préalable entre le Gouvernement français et le russe.	D.	202
20	Pétersbourg à Paris.	Voyage en Russie projeté par M. Poincaré.	T.	226
20	*Idem*.	Mécontentement prétendu du Gouvernement français.	T.	227
20	*Idem*.	Au sujet de la venue en France du Grand-duc Nicolas.	T.	229
21	Paris à Pétersbourg.	Date du voyage en Russie de M. Poincaré.	T.	235
22	Pétersbourg à Paris.	*Idem*.	T.	243
23	*Idem*.	Déclaration de M. Sazonoff au sujet des discours qu'il se propose de faire à la Douma.	T.	248
23	Paris à Pétersbourg.	Observation de M. Poincaré au sujet de ce discours.	T.	251
25	Pétersbourg à Paris.	*Idem*.	T.	257
26	*Idem*.	Au sujet du voyage en Russie de M. Poincaré.	T.	265
3 avril.	*Idem*.	La conclusion de l'accord bulgaro-serbe doit augmenter la vigilance du Gouvernement français.	T.	294
8	*Idem*.	Relations entre la Marine russe et la française.	T.	309
9	*Idem*.	Règle à observer dans la pratique de l'alliance.	T.	316
11	Paris à Pétersbourg.	Confidence faite par M. Sazonoff à M. Melegari au sujet des relations franco-russes.	L.	330
16	Pétersbourg à Paris.	*Idem*.	T.	350
26	*Idem*.	Discours de M. Sazonoff à la Douma.	T.	387
8 mai.	Paris à Pétersbourg.	Désir qu'aurait le Gouvernement russe du rappel de M. Georges Louis.	T.	418
10	Pétersbourg à Paris.	*Idem*.	T.	425

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
		b. POURPARLERS ANGLO-ALLEMANDS ET ENTENTE ANGLO-FRANÇAISE.		
1912.				
8 févr.	Londres à Paris...	Départ pour Berlin de Lord Haldane. — Discours de M. Lloyd George.	D.	7
9	Berlin à Paris....	Entretien avec Sir E. Goschen sur le voyage de Lord Haldane.	T.	8
9	Paris à Londres...	Émotion produite par le voyage de Lord Haldane.	T.	9
9	*Idem*...........	Déclarations de Sir E. Grey au sujet de ce voyage.	T.	11
9	Circulaire........	*Idem*............................	T.	12
9	Londres à Paris...	Note du *Times*, même sujet............	T.	15
9	Berlin à Paris....	Déclaration de Lord Haldane à des journalistes allemands.	D.	16
10	Paris à Berlin....	Demande de renseignements sur la mission de Lord Haldane.	T.	17
10	Londres à Paris...	Origine de cette mission...............	T.	18
10	Berlin à Paris....	Entretien avec Lord Haldane sur les relations anglo-allemandes.	T.	19
12	Londres à Paris...	Entretien avec Sir E. Grey sur le voyage à Berlin de Lord Haldane.	T.	25
13	*Idem*...........	*Idem*............................	T.	30
14	*Idem*...........	*Idem*............................	T.	32
15	Paris à Londres...	Remerciements à Sir E. Grey...........	T.	35
15	Berlin à Paris....	Déclaration du chancelier au Reichstag au sujet du voyage de Lord Haldane.	T.	38
15	Londres à Paris...	Refus par le Gouvernement de cession de territoires africains demandés par l'Allemagne.	T.	39
15	*Idem*...........	Discours de M. Asquith sur les relations anglo-allemandes.	D.	42
21	Vienne à Paris....	Opinions de M. de Tschirsky sur les pourparlers anglo-allemands.	T.	72
23	Londres à Paris...	État des relations anglo-allemandes.......	D.	88
26	Rome à Paris.....	Le terrain d'entente entre l'Allemagne et l'Angleterre d'après Sir Rennell Rodd.	T.	104
26	Paris à Londres...	Opinion de M. Hanotaux sur la visite à Berlin de Lord Haldane.	T.	105
28	Londres à Paris...	Déclaration à faire sur les relations anglo-allemandes et anglo-françaises.	T.	119
29	Paris à Londres...	*Idem*............................	T.	126
4 mars.	Berlin à Paris....	Négociations engagées entre le Gouvernement britannique et l'allemand.	L.	153
15	Londres à Paris...	Déclaration de Sir E. Grey à l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres.	T.	205
20	*Idem*...........	Nouvelle répartition des forces navales britanniques.	D.	232
21	*Idem*...........	Au sujet des négociations anglo-allemandes..	L.	240
22	*Idem*...........	Projet d'accord anglo-allemand communiqué par Sir E. Grey.	T.	244

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1912.				
23 mars.	Paris à Londres. . .	Réponse à cette communication..........	T.	247
25	Londres à Paris. . .	Retard apporté par le Cabinet britannique à l'examen de la proposition allemande.	T.	258
....	....	Entretien avec Sir Fr. Bertie sur le projet d'accord anglo-allemand.	N.	266
28	Paris à Londres. . .	*Idem*..............................	T.	268
28	*Idem*...........	*Idem*..............................	D.	269
29	Londres à Paris. . .	Entretien avec Sir Ed. Grey, même affaire..	T.	271
Sans date.	....	Rapport au Président de la République sur la coopération éventuelle de l'armée britannique avec la française.	N.	272
30 mars.	Paris à Londres. . .	Au sujet d'une formule contenue dans le projet d'accord anglo-allemand.	T.	276
31	*Idem*...........	Invitation adressée au Chargé d'Affaires d'avoir à différer une démarche prescrite.	T.	281
2 avril.	Vienne à Paris. . . .	Changement à prévoir dans le personnel gouvernemental et diplomatique allemand.	D.	293
3	Paris à Londres. . .	Au sujet du projet d'accord anglo-allemand.	L.	295
4	Londres à Paris. . .	Entretien avec Sir A. Nicolson au sujet de cette affaire.	D.	300
10	....	Opinion de Sir Fr. Bertie...............	N.	319
11	Paris à Londres. . .	Documents communiqués par Sir Fr. Bertie.	L.	329
12	Londres à Paris. . .	État des négociations anglo-allemandes.....	T.	332
18	*Idem*...........	Entretien avec Sir A. Nicolson sur les relations anglo-allemandes et anglo-françaises.	D.	363
22	*Idem*...........	L'opinion anglaise et les relations avec l'Allemagne et la France.	D.	373
30	Paris à Londres. . .	Réponse à la dépêche du 18.............	D.	396
3 mai.	Londres à Paris. . .	Question posée aux Communes sur les relations anglo-allemandes.	T.	411
6	*Idem*...........	Rapport de l'Attaché naval sur les exigences navales et militaires de la situation.	D.	414
8	*Idem*...........	Remplacement possible de l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres.	D.	419
10	*Idem*...........	Retraite du Comte Wolff-Metternich que doit remplacer le baron Marschall.	T.	426

C. RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES. — ARMEMENTS DE L'ALLEMAGNE.

9 févr.	Berlin à Paris. . . .	Renseignement fourni par l'Attaché militaire au sujet des plans de mobilisation.	T.	13
17	*Idem*...........	Déclaration de M. de Kiderlen-Wächter au Reichstag sur sa politique marocaine.	T.	51
17	*Idem*...........	Rapport de l'Attaché naval sur les armements allemands.	D.	56
18	*Idem*...........	Opposition des pangermanistes à la politique de M. de Kiderlen-Wächter.	T.	57
18	*Idem*...........	Entretien avec M. de Bethmann-Hollweg....	D.	60
20	*Idem*...........	Fausse nouvelle donnée par le *Lokal Anzeiger*.	T.	67

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1912.				
21 févr.	Berlin à Paris....	Lettres échangées à ce sujet avec le Chancelier.	D.	74
22	Vienne à Paris....	Désir prêté à l'Empereur Guillaume d'améliorer les relations franco-allemandes.	T.	77
2 mars.	Berlin à Paris....	Rapport de l'Attaché militaire sur les mesures prises en vue d'une guerre éventuelle.	D.	144
5	Düsseldorf à Paris.	Formation d'une Ligue de défense allemande.	D.	161
12	Pétersbourg à Paris.	Renseignements fournis par l'Attaché militaire sur les préparatifs militaires que ferait l'Allemagne.	T.	187
17	Berlin à Paris....	Rapport de l'Attaché naval sur les armements de l'Allemagne.	D.	215
17	*Idem*............	Rapport de l'Attaché militaire sur le même sujet.	D.	216
22	*Idem*............	Dépenses projetées pour la marine et pour l'armée.	D.	245
23	*Idem*............	Démarche d'un agent allemand officieux....	L.	253
27	Paris à Berlin....	Démarche à Paris du même agent........	L.	267
1er avril.	Berlin à Paris....	Rapport de l'Attaché militaire sur l'augmentation projetée de l'armée allemande.	D.	285
14	*Idem*............	Projets d'augmentation de la flotte allemande.	D.	352
22	*Idem*............	Discours du Chancelier sur ces projets.....	D.	374
28	*Idem*............	Rapport de l'Attaché militaire sur les projets de loi militaire.	D.	392
29	*Idem*............	Au sujet des démarches d'un agent officieux.	L.	393

d. SITUATION DE L'ITALIE.

17 févr.	Rome à Paris.....	Rapports entre l'Italie et l'Angleterre......	T.	52
17	*Idem*............	Au sujet d'un *modus vivendi* naval franco-italien.	T.	53
18	*Idem*............	Observation du Marquis de San Giuliano au sujet d'un mot de M. Poincaré sur les relations franco-italiennes.	T.	58
19	Paris à Rome	*Idem*..............................	T.	63
19	Rome à Paris	La Triple Alliance non encore renouvelée...	T.	64
19	Circulaire	Au sujet d'un accord secret austro-italien...	T.	65
21	Rome à Paris.....	Situation de l'Italie dans la Triple Alliance..	D.	75
29	Londres à Paris...	Entretien avec Sir A. Nicolson à ce sujet...	D.	129
10 mars.	Rome à Paris.....	Valeur des engagements pris par l'Italie envers la France.	D.	181
18	Paris à Rome.....	*Idem*..............................	D.	218
25	Vienne à Paris....	Rencontre à Vienne de l'Empereur Guillaume et du Roi d'Italie. Appréciations allemandes.	T.	259
26	Rome à Paris.....	Entretien avec M. Goulkévitch sur les relations italo-russes.	T.	264

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1912.				
29 mars.	Rome à Paris.....	Rencontre à Venise de l'Empereur Guillaume et du Roi d'Italie.	D.	275
30	*Idem*............	Relations italo-russes..................	D.	279
30	*Idem*............	Répartition des forces militaires italiennes..	D.	280
2 avril.	Circulaire........	Au sujet de la rencontre de Venise........	T.	290
18	Vienne à Paris....	Situation de l'Italie dans la Triple Alliance. Éventualité d'un accord méditerranéen entre l'Italie, l'Autriche et la France.	D.	364
29	Rome à Paris.....	Rôle de la France et de l'Angleterre dans l'affaire de la Tripolitaine.	D.	394
		e. SITUATION DE L'AUTRICHE.		
8 févr.	Vienne à Paris....	Visite à Vienne du Grand-duc André......	T.	4
11	*Idem*............	Relations austro-russes...............	T.	23
13	*Idem*............	Successeur probable du Comte d'Aehrenthal.	D.	31
16	*Idem*............	La Triple Alliance non encore renouvelée...	T.	44
16	*Idem*............	Relations austro-italiennes...............	T.	47
20	*Idem*............	Entretien avec le Comte Berchtold; ses dispositions pacifiques à l'égard de l'Italie et de la Russie.	T.	68
20	Münich à Paris...	Signification attribuée à la désignation du Comte Berchtold.	D.	70
22	Vienne à Paris....	Direction donnée à la politique extérieure de l'Autriche-Hongrie.	D.	83
23	Pétersbourg à Paris.	Opinion russe sur la politique du Comte Berchtold.	T.	84
23	*Idem*............	Au sujet du voyage fait en Russie par le Comte Berchtold en décembre 1911.	D.	89
24	*Idem*............	Amélioration des relations austro-russes....	T.	95
24	Sofia à Paris......	La politique autrichienne après la visite du Comte d'Aehrenthal.	D.	100
27	Circulaire........	Lenteur calculée apportée par le Gouvernement austro-hongrois à ses négociations avec la Russie.	T.	109
7 mars.	Vienne à Paris....	Sur un rapprochement entre l'Autriche et la Russie.	D.	169
13	*Idem*............	Entretien avec l'Empereur François Joseph.	T.	194
15	*Idem*............	Bonnes relations entre l'Autriche et la Russie.	T.	204
17	Berlin à Paris....	Effets que peut avoir la politique de la Russie à l'égard de l'Autriche.	D.	214
18	Vienne à Paris....	L'Autriche-Hongrie et la Triple Alliance. Désir et possibilité d'un accord austro-français.	D.	219
1er avril.	*Idem*............	Impression produite en Autriche par les armements allemands.	D.	286
2	*Idem*............	La politique autrichienne dans la Méditerranée. Ses rapports avec la politique allemande, la française et l'italienne.	D.	292

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1912.				
18 avril.	Vienne à Paris....	L'Autriche et l'Italie. Éventualité d'un accord méditerranéen de ces Puissances avec la France.	D.	364
23	*Idem*...........	Entretien avec l'Empereur François Joseph. Ses dispositions pacifiques.	D.	377
2 mai.	*Idem*...........	Politique de l'Autriche à l'égard de l'Italie.	D.	409
3	*Idem*...........	Discours du Comte Berchtold aux Délégations. Le passage relatif aux relations de l'Autriche-Hongrie avec la Russie et la France.	T.	410
10	*Idem*...........	Désaccord qui existerait entre la politique autrichienne et l'allemande.	T.	424

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1871-1914.

3ᴱ SÉRIE. — TOME II.

1.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 98. *Paris, 8 février 1912, 3 h. 15.*

Réponse à votre télégramme n° 51 [1].

Veuillez faire savoir à M. Sazonoff que j'acquiesce entièrement à son désir [2].

2.

M. de Vienne, Chargé d'Affaires de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 30. *Madrid, 8 février 1912, 20 h. 20.*

A l'occasion de la cérémonie du lancement de l'*Espagne*, le Roi, qui avait manifesté le désir de s'entretenir avec notre attaché militaire [3], lui a parlé assez longuement du Maroc. Après avoir exprimé sa confiance dans une issue favorable des négociations, Sa Majesté a notamment abordé les questions des douanes et des gages donnés aux tiers, des chemins de fer, des compensations territoriales.

(1) Voir à la date du 7 février, tome I (3ᵉ série), n° 625.

(2) Par télégramme à Londres, n° 101, M. Paul Cambon a été avisé de la demande russe et de l'acquiescement français.

(3) Le Commandant Paris.

Sur le premier point, sans faire allusion à la suggestion de Sir Edward Grey, le Roi s'est déclaré très attaché aux propositions espagnoles dont il n'aurait pas paru éloigné de s'attribuer la paternité. Il a ajouté avec une certaine vivacité que les créanciers de l'État Marocain ne pouvaient pas ne pas avoir confiance dans la garantie de l'Espagne, que celle-ci avait d'ailleurs un intérêt essentiel à ce que, dans la zone espagnole, les douanes ne fussent pas soumises à un autre contrôle que le sien.

Sur le second point, sans donner de mention spéciale au chemin [de fer] Tanger-Fez, le Roi Alphonse XIII estime très désirable que d'une façon générale la France et l'Espagne s'entendent pour le raccordement des lignes à construire dans les deux zones, la largeur des voies, l'unification des tarifs, etc.

Sur le troisième point, une allusion du Commandant Paris à notre proposition du 6 décembre concernant la région du Loukkos n'a pas été relevée, mais n'a pas soulevé non plus de protestation. Le Roi s'est montré plus explicite en ce qui concerne la zone du Sud pour laquelle il ne marque aucun attachement; afin de satisfaire l'opinion publique, l'Espagne devrait conserver cependant le rivage en face des Canaries avec un hinterland restreint. Par zone d'influence sud, le Roi n'entend toutefois que la région méridionale du Maroc suivant la délimitation de l'arrangement de 1904 et non pas les territoires spécifiés à l'article 6, paragraphe 3 de ladite convention (voir télégramme de M. Geoffray n° 288 du 11 décembre 1911) [1].

La question des règlements généraux n'a pas été soulevée, mais le Roi Alphonse XIII a insisté à diverses reprises sur ce qu'il était indispensable que l'accord à intervenir laissât autant que possible chacun maître chez soi et écartât toute cause de friction entre la France et l'Espagne.

3.

M. Millerand, Ministre de la Guerre,

au Colonel Matton, Attaché militaire à Saint-Pétersbourg [2].

D. n° 179. Très secret. *Paris, 8 février 1912.*

En réponse aux questions visées dans votre rapport n° 283 du 22 décembre dernier [3], je vous informe que l'exemplaire du procès-verbal de

[1] Voir à cette date, tome I (3e série), n° 335.

[2] Cette pièce est extraite des archives de l'État-Major de l'armée.

[3] Reproduit dans le tome I (3e série), n° 383.

conférence du 18-31 août 1911 qui est actuellement entre les mains a été signé en son temps par mon prédécesseur.

J'estime qu'il y aurait tout avantage à ce que l'exemplaire de l'État-major général russe reçût la signature de M. le Ministre de la Guerre de Russie. Cet exemplaire me serait ensuite adressé pour être échangé contre celui revêtu de la signature de M. Messimy.

Je vous invite en conséquence à faire les démarches nécessaires auprès de M. le général Soukhomlinoff.

En ce qui concerne le projet de révision de la convention dont vous me rendez compte par le même rapport, il ne me paraît pas qu'il y ait lieu de lui donner suite.

Quelques inconvénients peuvent peut-être résulter de la répétition annuelle de commentaires admis d'un commun accord dans les entretiens successifs des chefs d'État-major.

J'estime que ces inconvénients ne sauraient être mis en parallèle avec ceux que présenterait la révision d'un document historique aussi solennel et qui est en vigueur depuis près de vingt ans à la satisfaction des deux parties contractantes.

4.

M. Crozier, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. N° 31. Confidentiel. *Vienne, 8 février 1912, 21 h. 5.*

Il ne faut pas exagérer la portée de la visite du Grand-Duc André. Il ne faut pas non plus l'atténuer outre mesure. Elle n'est que la consécration publique de la reprise des relations normales qui datent déjà de plusieurs mois, mais elle peut permettre à l'Autriche-Hongrie de faire un pas de plus dans la voie d'un rapprochement plus intime avec la Russie que le comte d'Aehrenthal a inlassablement poursuivi depuis novembre 1908; elle en permet au moins l'espoir. C'est dans cette intention, ainsi que je l'ai appris hier, que la Cour de Vienne se préoccupe déjà du choix de l'Archiduc qui rendra à Pétersbourg dans le courant de l'année la visite du Grand-Duc André à l'Empereur François-Joseph. Le vieux souverain hésite encore entre l'Archiduc héritier (dont j'ai si souvent signalé les tendances héréditaires russophiles et qui a toujours, même au plus fort de la tension austro-russe, maintenu ses relations personnelles avec l'Empereur Nicolas) et le second héritier l'Archiduc Charles-François-Joseph.

5.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 44. *Londres, 8 février 1912.*
(*Recu :* Cabinet, 9 février ; Dir. pol., 10 février 1912.)

Par sa lettre du 1er courant n° 76 (1), Votre Excellence a bien voulu me communiquer une dépêche dans laquelle notre Ambassadeur à Pétersbourg rendait compte d'un entretien qu'il avait eu avec le Ministre russe des Affaires étrangères au sujet des affaires persanes. Après avoir déclaré à M. Louis que la Russie tiendrait tous ses engagements, mais qu'en raison de ses grands intérêts en Perse, elle avait besoin de temps, M. Sazonoff avait dit que la campagne menée en Angleterre contre la politique anglo-russe en Perse était dirigée par des organes germanophiles contre Sir E. Grey et contre Sir A. Nicolson, et qu'elle n'était pas d'origine purement anglaise.

J'ai indiqué hier au Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères le sens du langage du Ministre russe; Sir E. Grey m'a fait observer que M. Sazonoff ne lui paraissait pas se rendre compte de ce qu'est l'opinion publique en Angleterre, de la facilité avec laquelle ses susceptibilités s'éveillent et de l'influence qu'exerce sur elle le *Persian Committee.*

Il y a certainement beaucoup de vrai dans les appréciations du Ministre russe. Ma correspondance, et en dernier lieu ma lettre du 6 courant (2), ont montré que les affaires de Perse servaient de prétexte à des attaques contre le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères. Les Allemands prennent une part si active à cette campagne qu'à la réception donnée la semaine dernière par Sir Thomas Barclay en l'honneur de M. Shuster, le nombre des visiteurs germaniques dépassait celui des anglais*. Mais quelles que soient leurs origines, les déclarations du *Persian Committee,* les articles des journaux, les discussions au Parlement produisent, sur l'opinion britannique et sur la majorité qui soutient le Cabinet Asquith, un effet dont Sir E. Grey est obligé de se préoccuper.

Cet effet est d'autant plus grand que les fonctionnaires des Indes et beaucoup de vieux Anglais sont encore imbus de la méfiance traditionnelle contre la politique moscovite; que des intérêts particuliers sont en jeu, ceux de la maison Lynch, par exemple, dans le sud-ouest de la Perse et ceux des filateurs

(1) Cette dépêche transmettait à Londres, ainsi qu'à Téhéran, la dépêche 19 de Pétersbourg, du 12 janvier, reproduite dans le tome I (3e série), n° 463.

(2) Reproduite dans le tome I (3e série), n° 616.

* Annotation de M. Ppincaré : *Lynch ne m'a pas en effet caché ses sympathies allemandes.*

de Manchester qui craignent d'être supplantés dans le nord par leurs concurrents de Moscou; qu'enfin la Russie n'est pas populaire en Grande-Bretagne.

Le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères a donc grand peine à maintenir la ligne de conduite qu'il a adoptée depuis l'accord anglo-russe. Le Cabinet de Pétersbourg aurait grand intérêt à le seconder en ménageant les susceptibilités trop réelles de l'opinion publique en Angleterre[1]. C'est affaire d'adresse et de procédés. Si M. Sazonoff veut bien user de ménagements, il facilitera la tâche de Sir Ed. Grey et, du même coup, il enlèvera aux promoteurs du rapprochement anglo-allemand une de leurs meilleures armes*.

6.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 47. *Londres, 8 février 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 février; Dir. pol., 10 février.)

Sir Ed. Grey est revenu hier sur notre conversation du 5 courant au sujet de la reconnaisance de notre protectorat au Maroc, dont j'ai rendu compte à Votre Excellence par mon télégramme n° 30[2].

Il m'a dit que l'origine de la communication de Sir Francis Bertie[3] était l'entretien de M. de Billy avec le Ministre britannique à Tanger [4]. Je lui ai répondu que notre Chargé d'affaires avait parlé à titre personnel et privé, et que le Gouvernement de la République n'avait jamais réclamé une reconnaissance prématurée de notre protectorat. J'ai répété que cependant nous nous apprêtions à conclure avec le Sultan un traité nous conférant le droit de procéder à des réformes et que nous comptions sur l'appui moral de l'Angleterre pour leur mise en train. Le principal Secrétaire d'état aux Affaires étrangères m'a donné son assentiment. Il a ajouté qu'après ces explications, il n'ajouterait rien à la conversation de Sir Francis Bertie avec Votre Excellence.

Je lui ai annoncé la communication prochaine de votre projet pour Tanger; il serait désireux de le connaître le plus tôt possible.

(1) A défaut de documents français, il peut être utile de signaler ici une lettre particulière adressée par l'ambassadeur de Russie à Londres, le 10 février, à M. Sazonoff, lettre dont on trouvera une traduction allemande dans le recueil, sans caractère officiel, de Siebert : *Diplomatische Aktenstücke zur Geschichte der Ententepolitik der Vorkriegsjahre*, M. de Benckendorf dit dans cette lettre que, « sir E. Grey et sir A. Nicolson sont manifestement soulagés par le rétablissement de l'accord anglo-russe en Perse » (p. 753).

(2) Télégramme du 5 février reproduit dans le tome I, n° 607.

(3) Voir au sujet de cette communication, à la date du 3 février, le tome I (3e série), n° 597.

(4) Sir R. Lister.

* Annotation de M. Poincaré : *Très juste.*

7.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 51. Très confidentiel. *Londres, 8 février 1912.*

(*Cabinet*, 9 février; Dir. pol., 10 février 1912.)

Le voyage de Lord Haldane à Berlin[1] auquel se réfère mon télégramme n° 32[2] n'est pas passé inaperçu : le Ministre de la Guerre anglais a été reconnu sur le paquebot de Douvres à Ostende, qui portait aussi Sir Ernest Cassel; la précipitation de son départ, les fausses destinations indiquées à la presse, les longs conseils de Cabinet et fréquents conciliabules des Ministres pendant ces derniers jours, ont piqué la curiosité du public. Tous les journalistes sont à l'affût et le bruit se répand que Lord Haldane est allé négocier un arrangement anglo-allemand; on rappelle à ce sujet un discours prononcé la semaine dernière par le Chancelier de l'Echiquier :

Voici le passage intéressant de ce discours :

«Ce qui était une source constante d'irritation (la question marocaine) entre les grandes Puissances a été réglé; il y a eu un arrangement à la fois avantageux pour la France et l'Allemagne et non contraire aux intérêts britanniques.

«Après tout, le lendemain d'une dispute n'est pas le plus mauvais moment pour arranger des difficultés. Je crois qu'une meilleure entente entre les nations serait dans l'intérêt de la France, de l'Allemagne, de la Russie, et de l'Angleterre; et je crois que cette meilleure entente pourrait être réalisée avec de la sincérité. Le monde en serait plus heureux et plus riche. Les taxes pourraient être réduites...»

Les paroles de M. Lloyd George, qui contrastent avec son fameux discours de juillet, avaient éveillé l'attention; on parlait vaguement d'un rapprochement anglo-allemand; le départ de Lord Haldane, assez maladroitement exécuté, a confirmé ces rumeurs qu'il serait bien maladroit de contredire.

La presse se fait en même temps l'écho de soi-disant divergences dans le Cabinet sur la question des rapports anglo-allemands. Que le Premier Ministre ne soit pas d'accord avec M. Lloyd George sur certains sujets, cela est bien possible, mais ils ne paraissent pas différer d'avis sur l'utilité que présenterait une entente avec l'Allemagne en vue de réduire les armements.

[1] Au sujet du voyage à Berlin de Lord Haldane, on trouvera toute une série de pièces dans les *British Documents*, vol. VI, ch. 49.

[2] Voir à la date du 7 février, tome I (3e série), n° 628.

8.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os 71-72. Secret. *Berlin, 9 février 1912, 5 h. 5.*

(Reçu : 8 h. 55.)

L'Ambassadeur d'Angleterre est rentré ici hier soir[1]. Il est venu me voir aujourd'hui et m'a dit avoir une communication à me faire avec l'assentiment de Sir E. Grey sur la mission de Lord Haldane. Celui-ci, arrivé ce matin avec son frère, vient pour préparer une détente entre l'Angleterre et l'Allemagne et doit donner pour tout le monde un motif privé à son voyage. Ce matin, il a déjeuné à l'ambassade d'Angleterre avec le Chancelier de l'Empire et a eu avec lui une première conversation[2].

J'ai demandé à l'Ambassadeur sur quelle base cette détente (car d'après Sir E. Goschen, il ne s'agit pas d'un accommodement) pourrait avoir lieu; il m'a répondu que la première condition d'une détente anglaise avec l'Allemagne était que l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre ne subirait aucune atteinte; que tel avait été le premier point posé par Sir E. Grey et la première et énergique affirmation faite par Lord Haldane à M. de Bethmann Hollweg.

J'ai dit à Sir E. Goschen que j'étais heureux d'entendre cette déclaration, mais lui ai demandé quelles étaient les autres bases de la conversation qui allait se continuer; mon collègue m'a répondu qu'il ne pouvait m'indiquer rien de précis et, sur mon insistance, il m'a dit qu'il ne croyait pas qu'il s'agît d'un accord colonial en Afrique, mais plutôt de la question des armements; que, de ce côté là, il devrait être entendu que la supériorité navale anglaise ne serait pas mise en question. Le retrait ou une forte diminution des augmentations de crédits pour la marine allemande dont il a été question antérieurement serait l'indice que c'est sur ce terrain que se fait la détente.

Sir E. Cassel étant arrivé à Berlin en même temps que Lord Haldane, j'en infère qu'avec la question des armements, on parlera de la question du Bagdad qu'il a déjà cherché à arranger ici autrefois.

Lord Haldane doit rester ici une huitaine de jours. La durée de ce séjour m'a frappé et j'ai fait remarquer à Sir E. Goschen qu'elle comportait plus qu'un simple échange de vues.

(1) Bien que le télégramme porte la date du 9 février, M. J. Cambon parle comme si l'on était encore au 8. C'est le mercredi 7 février que l'ambassadeur d'Angleterre est rentré à Berlin. Lord Haldane est arrivé le 8. Voir *Grosse Politik,* vol. 31, n° 11357.

(2) Cette conversation est résumée dans les *British Documents,* vol. VI, pièces n^os 502 et 504.

Je dois dîner demain vendredi avec Lord Haldane dans la plus stricte intimité. Si Votre Excellence avait quelque indication à me donner auparavant, je lui serais reconnaissant de me l'adresser d'urgence.

D'après certaines paroles échappées à mon collègue anglais, l'orientation nouvelle, dont le voyage de Lord Haldane est le signe, n'est pas vue sans appréhension par tout le monde au Foreign Office. « L'affaire marocaine arrangée, m'a dit Sir E. Goschen, il peut être à propos de dégager la situation, si dangereuse en Europe à l'heure actuelle, de l'imprévu menaçant que comportait l'état de tension latent existant entre l'Angleterre et l'Allemagne. C'est tout ce qu'on poursuit. »

Il résulte de la conversation de mon collègue qu'évidemment certaines manifestations récentes de l'esprit nationaliste en France semblent aux yeux du Gouvernement britannique dépasser toute mesure.

D'autre part, un essai de détente analogue à celui que nous voyons se produire aujourd'hui aurait été tenté par l'Empereur dans les premiers mois de 1911. L'envoi de la *Panther* auquel l'Empereur Guillaume avait consenti à contre-cœur avait dérangé ses projets : il les reprendrait aujourd'hui, jugeant que les événements lui avaient donné raison contre ses ministres. Le Chancelier, de son côté, hostile à la politique navale de M. de Tirpitz, est favorable à la détente avec l'Angleterre. J'ai donc lieu de penser que l'initiative de la démarche à laquelle nous assistons ne vient pas du Cabinet de Londres(1).

9.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 107. Extrême urgence. *Paris, 9 février 1912, 10 h. 15.*

En présence du bruit qui se fait autour du voyage de Lord Haldane à Berlin et en vue de calmer l'émotion que cette démarche ne peut manquer de soulever en France, je vous prie de me faire savoir *d'urgence* si Sir Ed. Grey a des objections à ce que je laisse entendre dans la presse soit que j'en avais été prévenu, soit, s'il le préférait, que le général Wilson a rendu visite, il y a deux jours, au Ministre de la Guerre(2).

En cas d'affirmative, la nouvelle pourrait être d'ailleurs télégraphiée directement de Londres aux journaux.

(1) Le télégramme 72 a été transmis le 9 février à Londres 113 et Pétersbourg 109.

(2) Les dossiers de l'État-Major général ne contiennent pas de pièce relative à cette visite du général anglais au Ministre de la Guerre.

10.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 103. Très confidentiel. *Paris, 9 février 1912, 10 h. 45.*

Réponse à vos télégrammes 51-53 [1].

Vous pouvez assurer M. Sazonoff que ses ouvertures au sujet des éventualités qui menacent la paix de l'Orient ne seront communiquées à aucune autre Puissance.

11.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 109. Secret. *Paris, 9 février 1912, 11 h. 35.*

Réponse à votre télégramme 32 [2].

Les déclarations que Sir Ed. Grey vous a faites au sujet du voyage de Lord Haldane à Berlin m'ont été précieuses à recevoir. Veuillez l'en remercier de ma part, ce qui vous permettra indirectement d'enregistrer sa promesse de nous tenir au courant des négociations anglo-allemandes.

J'observerai, sur toute cette affaire, un secret absolu.

12.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Saint-Pétersbourg, Rome, Vienne.

T. nos 83, 106, 169, 54. *Paris, 9 février 1912, 12 h. 10.*

Très confidentiel. Secret.

Sir Ed. Grey m'a fait très confidentiellement parvenir, au sujet du voyage de Lord Haldane à Berlin, les déclarations les plus satisfaisantes.

(1) Voir à la date du 7 février, le n° 625, tome I (3e série).

(2) Voir à la date du 7 février, n° 623, tome I (3e série).

13.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 73. Confidentiel. *Berlin, 9 février 1912, 12 h. 25.*

(Reçu : 12 h. 40.)

L'Attaché militaire à cette Ambassade vous demande de transmettre au Ministre de la Guerre le télégramme suivant :

«N° 424. Secret.

D'après un renseignement que m'a transmis mon collègue anglais[1] et qu'il considère comme de bonne source, les rectifications au plan de mobilisation, qui sont d'habitude adressées chaque année par l'État-major prussien aux corps à la fin de mars, leur sont parvenues cette année à la fin de janvier. Ce renseignement concorde avec ceux que je vous [ai] adressés par ma lettre 420 du 3 février[2]. Pellé»[3].

14.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 11. *Athènes, 9 février 1912, 12 h. 30.*

(Reçu : 13 h. 35.)

Je réponds à vos télégrammes n° 14 et 15[4].

Le dernier confirme simplement mes télégrammes 96, 97[5] et 98[6] du mois de décembre; quant au premier, il dévoile le jeu de l'Italie poussant à une réoccupation qui, retournant l'opinion grecque contre les Puissances par-

[1] Colonel A. Russell.

[2] Voir ce document, tome I (3e série) n° 588.

[3] Ce télégramme a été transmis, le 9 février 20 h. 40, à Londres 113 et à Pétersbourg 109.

[4] Télégrammes circulaires non reproduits du 8 février; d'après le télégramme 14, l'Italie poussait à la réoccupation de la Crète tout en déclarant ne pouvoir prendre part à l'opération.

[5] Voir au sujet de ces télégrammes dans le tome I (3e série), à la date du 22 décembre, le n° 384, note.

[6] Voir dans le tome I (3e série), à la date du 23 décembre, le n° 387.

ticipantes, ne manqu[er]ait pas de lui profiter à elle qui n'y particip[er]ait pas.

Il n'est pas niable que la réoccupation est la seule sanction possible des menaces aux Crétois auxquelles les Puissances sont maintenant acculées, mais on ne [doit] pas ignorer que la rétrogradation qu'elle comportera dans la situation de l'île suscitera un dépit tel que M. Vénizélos sera obligé de démissionner; et la démission de M. Vénizélos, ce sera de nouveau l'anarchie en Grèce.

15.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 36. *Londres, 9 février 1912, 13 h. 33.*

(Reçu : 14 h. 40.)

Réponse à votre télégramme n° 107 (1).

Le *Times* de ce matin contient une note de caractère officieux relative au voyage de Lord Haldane. Cette note se termine ainsi : «Les Ambassadeurs de France et de Russie se sont rendus tous deux hier au Foreign Office et furent sans doute informés de la visite de Lord Haldane et de son objet. Il est certain que les Gouvernements de ces deux pays amis seront tenus au courant de tout entretien politique que pourrait avoir Lord Haldane dans la capitale allemande.» Mon collègue russe (2) avait été mandé avant-hier en même temps que moi par Sir Ed. Grey mais, retenu par une indisposition, il n'a pu se rendre qu'hier au Foreign Office.

La communication du Sous-Secrétaire d'État (*sic*) des Affaires étrangères et la note du *Times* nous autorisent à affirmer que nous avons été prévenus et que nous serons tenus au courant s'il y a, à Berlin, un échange de vues politiques.

Je prie l'agence Havas d'envoyer à Paris une information dans ce sens.

Il n'y a pas lieu, à mon avis, de parler de la visite du général Wilson.

(1) Voir ci-dessus même date n° 9. — (2) Comte Benckendorff. —

16.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 55. *Berlin, 9 février 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février; Dir. pol., 18 février.)

A son arrivée à Berlin, Lord Haldane a reçu divers journalistes auxquels il a déclaré que son voyage avait un caractère tout à fait privé. Il a tenu à leur affirmer ses sentiments amicaux à l'égard des Allemands et leur a manifesté un vif désir de voir s'améliorer les relations de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence la traduction de l'interview qu'a eue, avec le Ministre de la Guerre anglais, un correspondant de la *Gazette de Voss.* Cette communication, publiée ce matin, paraît être la plus intéressante qui ait paru à ce sujet.

ANNEXE.

Les passages les plus significatifs de l'article publié par le *Vossische Zeitung* sont les suivants :

« Vous devez démentir, dit Lord Haldane, en bloc et en mon nom personnel, toutes les histoires qui courent sur ma présence à Berlin ainsi que toutes les combinaisons qu'on rattache à ce voyage. Ma visite ici a un caractère absolument privé; elle n'a absolument rien à faire avec la politique.

« Je puis vous assurer que la présence presque simultanée de Lord Ch. Beresford, de Lord Hugh Cecil et de Sir Ernest Cassel à Berlin est un pur hasard... »

Comme l'interlocuteur de Lord Haldane lui demandait s'il croyait que sa présence à Berlin contribuerait à améliorer les rapports entre l'Allemagne et l'Angleterre :

« Rien ne me serait plus cher, répliqua Lord Haldane, mon amitié pour l'Allemagne est si bien connue que je n'ai pas besoin de la proclamer. Je voudrais dire ceci : j'ai eu ici divers entretiens intéressants; je sais que j'en aurai encore une série de non moins intéressants. J'espère de tout cœur que chacun de ces entretiens contribuera à améliorer les relations entre les deux pays. »

17.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

À M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 86. Secret. *Paris, 10 février 1912, 11 h. 25.*

Je réponds à votre télégramme n° 71 [1].

Les renseignements que j'ai reçus de l'Ambassadeur de la République à Londres, concordent avec les informations que vous a spontanément formulées Sir E. Goschen.

Je vous serais néanmoins reconnaissant de me tenir au courant de toutes les indications que vous pourrez recueillir sur la mission de Lord Haldane, dont la durée est en effet singulière.

18.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

À M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans n°. Secret. Confidentiel. *Londres, 10 février 1912, 16 h. 19.*

(*Reçu :* 19 h. 30.)

Réponse à votre télégramme n° 113 [2].

D'après des informations qui concordent avec celles de notre Ambassadeur à Berlin, la visite de Lord Haldane répondrait à une ouverture personnelle de l'Empereur Guillaume [3]. Sir Ed. Grey pense qu'il était impossible de charger Sir E. Goschen de répondre à cette ouverture, l'intervention d'un Ambassadeur ne pouvant se justifier que par une intention de négocier.

Lord Haldane a été invité à écouter et à rapporter à Londres ce qu'on lui dira sans entrer dans aucune discussion et sans prendre aucun engagement. Sir E. Grey n'a pas parlé à mon collègue de Russie du Bagdad et n'a pas fait allusion à la limitation des dépenses navales. Dans la pensée du Gouvernement britannique, cette limitation doit être conçue de telle façon que la proportion actuelle des forces navales des deux pays reste la même, c'est-à-dire que l'An-

(1) Voir à la date du 9 février, n° 8.

(2) Le télégramme 113 est un télégramme-circulaire reproduisant le 72 de Berlin. Voir à la date du 9 février, n° 8.

(3) Sur l'origine de la mission, voir *Grosse Politik*, vol. 31, n° 11347, note 1.

gleterre garde sa suprématie sur mer. C'est le sens d'un discours important prononcé hier à Glasgow par M. Winston Churchill, premier Lord de l'Amirauté[1]. Il a affirmé que les armements de l'Angleterre étaient purement défensifs, mais que, pour elle, la marine n'était pas un objet de luxe, que c'était une condition d'existence et qu'elle ne pouvait laisser contester sa suprématie navale.

Ces paroles qui répondent au sentiment de tous les Anglais montrent la difficulté d'une entente avec l'Allemagne sur les armements maritimes.

Ainsi que je l'ai fait savoir à Votre Excellence, mon collègue de Russie, indisposé, n'a pu se rendre à la convocation de Sir E. Grey que le lendemain du jour où j'ai reçu la communication relative au voyage de Lord Haldane. Pour que le Gouvernement russe fût informé en même temps que le Gouvernement de la République, l'Ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg a reçu l'ordre de faire cette communication à M. Sazonoff en même temps qu'elle nous était faite. Le Ministre russe a répondu que son Gouvernement n'avait pas d'objection à ce que l'Angleterre s'entretînt avec l'Allemagne, mais qu'il lui aurait semblé préférable de charger de ce soin les Ambassadeurs et de ne pas recourir à l'intervention d'un homme aussi important.

19.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 76 et 77. Confidentiel. *Berlin, 10 février 1912, 16 h. 47.*

(*Reçu :* 19 heures.)

J'ai vu hier soir Lord Haldane à l'ambassade d'Angleterre et ai eu avec lui un assez long entretien qui a naturellement porté sur l'objet de son voyage à Berlin[2].

Lord Haldane désirait voir finir l'état de [méfiance] qui existe dans l'opinion publique en Allemagne et en Angleterre et qui crée une situation difficile.

(1) M. Churchill avait prononcé le 9 février à Glasgow où il s'était rendu sur l'invitation du «Clyde Navigation Trustee» un discours dont une phrase avait beaucoup ému les Allemands : «La marine britannique est pour nous une nécessité tandis qu'à certains points de vue, la marine germanique est plutôt un luxe pour les Allemands». M. Churchill avait d'ailleurs dans ce même discours exprimé le souhait que l'Allemagne restât «toujours un grand empire ami».

(2) M. Jules Cambon a communiqué à Lord Haldane un document qui, à quelques variantes près, reproduit ce télégramme. Voir les *British Documents*, vol. VI, pièce n° 505.

En formant la Triplice, l'Allemagne et l'Autriche créaient à elles seules une masse si forte que les autres Puissances devaient nécessairement graviter les unes vers les autres pour former contrepoids. Donc, la première condition de toutes les conversations entre le Gouvernement britannique et le Gouvernement allemand est que les relations existant entre l'Angleterre, la France et la Russie ne subissent aucune atteinte.

D'après Lord Haldane, cette manière de voir répondrait à celle du Chancelier de l'Empire dont il a hautement apprécié le caractère. L'impression emportée par Lord Haldane de sa conversation avec M. de Bethmann Hollweg[1] était que celui-ci, personnellement, ne tenait pas à poursuivre une modification des alliances et des ententes qui partagent les grandes Puissances, mais à amener ces Puissances à s'entendre entre elles sans renoncer à leurs unions particulières et à travailler d'un commun accord pour le maintien de la paix.

J'ai interrogé alors Lord Haldane et lui ai dit que l'objet de son voyage pouvait se définir la recherche d'une détente et non d'une entente entre l'Angleterre et l'Allemagne.

Lord Haldane répondit que cette distinction était correcte en ce qui concerne sa présente mission, mais qu'il espérait qu'une détente entreprise conduirait à quelque chose de meilleur, qui serait cependant en harmonie avec le maintien absolu (lire en anglais : *absolutely consistent with the full maintenance*) de l'entente actuelle de l'Angleterre avec la France et la Russie.

« Une détente, ai-je continué, pourrait sans doute permettre dans l'avenir le règlement de certaines questions spéciales, mais elle ne comporterait pas dans le présent d'arrangements sur des points précis. »

Cela m'amena à parler des différentes questions que la presse indique comme pouvant faire l'objet de pourparlers entre le Gouvernement britannique et le Gouvernement allemand, c'est-à-dire la limitation des dépenses navales, les arrangements territoriaux en Afrique, le chemin de fer de Bagdad.

Lord Haldane ne répondit que sur la question navale. Je lui ai fait remarquer que le Gouvernement allemand pourrait difficilement restreindre le développement de ses forces navales. Lord Haldane répliqua que l'Angleterre ne laisserait jamais mettre en échec sa suprématie navale.

Je m'en suis félicité, ajoutant que toute diminution de la supériorité navale de l'Angleterre se traduirait pour elle par l'obligation de développer davantage ses forces militaires.

Lord Haldane a souri et il a terminé en me disant et en répétant à plusieurs reprises qu'il était venu à Berlin pour *tâter le terrain.*

[1] Entretien du 8 février. Voir *Grosse Politik*, vol. 31, n° 11357.

J'ai cru devoir soumettre à Lord Haldane le compte-rendu de sa conversation avec moi[1]. Le paragraphe du télégramme précédent commençant par les mots : «Lord Haldane répondit que cette distinction...» m'a été donné par l'Ambassadeur d'Angleterre.

Il est à noter que Lord Haldane n'a rien répondu à mes allusions à la possibilité d'arrangements territoriaux en Afrique et au chemin de fer de Bagdad.

Lord Haldane repart demain pour l'Angleterre.

Au cours de sa conversation avec moi, il m'a fait part de ses impressions sur les personnes. L'Empereur, avec qui il a déjeuné hier, lui a paru sentimental et plein de bonnes intentions[2]; M. de Bethmann Hollweg est à ses yeux un *splendid fellow*; il apprécie moins M. de Kiderlen qu'il n'a vu qu'une fois.

A la Wilhelmstrasse, les impressions sur le voyage de Lord Haldane, favorables hier, le sont moins aujourd'hui. On y est mécontent du discours de M. Winston Churchill[3] : on est blessé du langage de celui-ci qui a traité la marine allemande d'objet de luxe. Cette impression peut pour une part provenir du fait que M. de Kiderlen aurait été tenu presque en dehors des conversations.

Lord Haldane a vu longuement ce matin M. de Stumm, fonctionnaire de la Wilhelmstrasse qui est des familiers du Chancelier.

Sir E. Goschen m'a dit confidentiellement qu'à l'Ambassade de Russie on semblait peu satisfait. J'ai eu confirmation de cette impression par le Conseiller de l'Ambassade de Russie qui est venu conférer avec moi. D'après des renseignements reçus de Pétersbourg, il est porté à croire que Lord Haldane a fait plus que tâter le terrain, mais cherché à faire porter l'accord sur des faits concrets et à déterminer dès à présent la limitation des armements[4].

(1) Voir la note 2 dela page 14.

(2) D'après la *Grosse Politik,* vol. 31, pièce n° 11359, note, il y aurait eu le 9 février un entretien de plusieurs heures entre l'empereur Guillaume, l'amiral Tirpitz et Lord Haldane. Une note sur cet entretien a été postérieurement rédigée par l'amiral Tirpitz (voir *ibid.,* pièce 11426).

(3) Allusion au discours prononcé à Glasgow le 9 février, par M. Winston Churchill qui affirmait, au nom du Gouvernement britannique, la volonté de maintenir la suprématie de la flotte anglaise. Voir ci-dessus à la date du 10 février, n° 18,

(4) Les télégrammes 76 et 77 ont été transmis par télégramme circulaire à Londres 122, 123 ; Pétersbourg 119, 120 ; Vienne 58, 59 ; Rome 176, 177 ; Washington 42, 43.

20.

M. Delcassé, Ministre de la Marine,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

L. Secret. *Paris, 10 février 1912.*

(*Reçu* : Cabinet, 11 février.)

Par lettre en date du 6 février[1], vous avez bien voulu me donner connaissance du télégramme envoyé par notre Ambassadeur à Saint-Pétersbourg qui vous a informé de la démarche officielle par laquelle le Ministre de la Marine russe lui a fait connaître que l'Empereur verrait avec satisfaction s'établir entre les États-majors de la Marine française et de la Marine russe des rapports directs semblables à ceux qui existent depuis 1892 entre les États-majors de la Guerre des deux pays.

En me faisant savoir, en même temps, l'intention qu'avait le Ministre des Affaires étrangères, M. Sazonoff, de renouveler, par une communication officielle, une démarche que vous ne voyez qu'avantages à accueillir favorablement, vous me demandez de vous faire connaître d'urgence mon sentiment sur cette question.

Pour répondre à votre désir, je m'empresse de vous faire savoir que je ne vois, ainsi que vous-même, qu'intérêt à l'innovation qui nous est proposée.

J'avais d'ailleurs été pressenti à ce sujet, il y a quelques mois, par l'Attaché naval de Russie et j'avais fait entendre au capitaine de vaisseau Kartzoff qu'il serait bon que le Gouvernement impérial en prît l'initiative : c'est ce qu'il vient de faire.

Nous ne pouvons donc qu'accueillir favorablement les propositions officielles qui nous seront faites à cet égard par le Gouvernement impérial. Dès que ces propositions seront formulées, mon Département étudiera les moyens d'y satisfaire en s'inspirant des conditions dans lesquelles sont établis actuellement les rapports existant entre les États-majors de la Guerre des deux pays.

[1] Reproduite dans le tome I (3e série), n° 618.

21.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 53. Confidentiel. *Péra, 11 février 1912, 14 h.*

(*Reçu :* 16 h. 15.)

D'après des personnes qui vivent dans l'entourage immédiat de l'ambassadeur d'Allemagne, l'état de tension qui existait depuis longtemps déjà dans les relations de M. de Kiderlen et du baron Marschall se serait, ces jours derniers, singulièrement aggravé ; il serait question du remplacement du baron Marschall et de son envoi à Londres.

Je ne puis donner ces informations que sous toute réserve à Votre Excellence en me reférant à son télégramme 59 [1] du 3 de ce mois.

22.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Constantinople, Rome, Vienne, Washington.

T. n^os^ 121, 90, 117, 85, 175, 57, 41. *Paris, 11 février 1912, 17 h. 30.*

Au cours de la mission que le général d'Amade vient de remplir à Sofia [2], l'aide de camp du Prince Frédéric-Léopold, envoyé de l'Empereur Guillaume, s'adressant à Rechid Pacha, chef de l'ambassade ottomane, a tenu les propos suivants : « Qu'attendez-vous donc pour jeter les Italiens à la mer? Il faut que vous agissiez. Ne demeurez pas simplement passif. *Agissez vite et énergiquement.* »

[1] Ce télégramme est daté du 2 février 23h 55; c'est un télégramme circulaire reproduit tome I (3e série), n° 585.

[2] Le général d'Amade avait, en vertu d'une mission spéciale, représenté la France aux fêtes données le 2 février à Sofia pour la majorité du Prince héritier.

23.

M. CROZIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 33. *Vienne, 11 février 1912, 17 h. 20.*

Afin d'éviter tout malentendu touchant les conditions et la portée de la visite du Grand-Duc André à Vienne, l'Ambassadeur de Russie m'a *spontanément* fait à titre amical la déclaration suivante : c'est la confirmation de mon télégramme 31 (1) : « Ce n'est pas par hasard, comme certains l'ont prétendu, que le Grand Duc André a fait sa visite à l'Empereur François-Joseph; c'est sur un ordre exprès de l'Empereur Nicolas, régulièrement transmis par le Ministre des Affaires étrangères que j'ai demandé l'audience à l'Empereur François-Joseph. Ce dernier a été sensible à cette attention de mon souverain. La bonne impression réciproque qu'avait laissée l'entretien de l'Empereur Nicolas avec l'Ambassadeur d'Autriche à Pétersbourg en a été corroborée. Le Grand Duc n'a pas parlé politique avec l'Empereur François-Joseph : ce n'est pas son affaire. Sa visite marque seulement publiquement la reprise des relations normales entre les deux pays et elle facilitera mes *conversations à l'avenir.* »

M. de Giers m'a dit combien il jugeait regrettable le changement fatal du Ministre des Affaires étrangères impérial et royal : il avait fini par régler avec lui presque toutes les épineuses affaires de frontière pendantes et il comptait sur lui pour étouffer dès l'origine les difficultés de même ordre qui ne manqueront pas de se présenter à l'avenir.

24.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. GEORGES LOUIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n° 122. Très confidentiel. Secret. *Paris, 12 février 1912, 12 heures.*

Je réponds à votre télégramme n° 45 (2).

Le Ministre de la Marine accueille très favorablement (3) la proposition du Gouvernement russe.

(1) Du 8 février, reproduit ci-dessus, n° 4.

(2) Télégramme en date du 6 février reproduit dans le tome I (3e série), n° 613.

(3) Voir ci-dessus à la date du 10 février la lettre de M. Delcassé reproduite sous le n° 20. 11 février au matin.

25.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 38. Confidentiel. *Londres, 12 février 1912, 18 h. 29.*

(*Reçu :* 20 h. 35.)

Sir Ed. Grey m'a dit aujourd'hui que Lord Haldane devait rendre compte au conseil de cet après-midi de sa visite à Berlin (1). Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères me communiquera demain, avec ses réflexions personnelles, un résumé du rapport de son collègue de la Guerre. Il n'a vu ce dernier qu'un instant depuis son retour. Lord Haldane a causé avec l'Empereur, M. de Bethmann Hollweg et M. de Stumm. Il a vu M. de Kiderlen de loin et ne lui a pas parlé. La situation du Ministre actuel des Affaires étrangères paraît donc assez compromise. Les déclarations reçues par Lord Haldane ont été des plus pacifiques. On a reconnu la possibilité d'une entente pour la limitation des dépenses navales, mais sans s'expliquer sur les moyens d'y arriver. On a parlé également des intérêts de l'Angleterre sur la section de la ligne du Bagdad aux abords du golfe Persique.

J'ai demandé à Sir Ed. Grey s'il n'avait pas été question d'une cession à l'Allemagne de Walfish Bay. Il m'a répondu que le Gouvernement du Sud-Afrique était hostile à cette cession et qu'on ne pouvait en parler, mais que peut-être il serait possible d'étudier quelque rectification de frontière entre les possessions allemandes et anglaises.

26.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. 40. Secret. *Londres, 12 février 1912.*

Réponse aux télégrammes 117 et 124 (2).

Nous nous sommes entretenus aujourd'hui avec Sir A. Nicolson de la ques-

(1) On trouvera dans les *British Documents*, vol. VI, le journal tenu par lord Haldane au cours de sa mission.

(2) Télégrammes-circulaires du 10 et du 11 février. Le premier de ces télégrammes transmet à divers postes la substance du télégramme 11 d'Athènes. Voir ci-dessus à la date du 9 février n° 14. Le deuxième télégramme transmet un télégramme 16 de la Canée relatant une bagarre survenue entre chrétiens et musulmans.

tion crétoise et je lui ai fait connaître les sentiments personnels que je me proposais de soumettre à Votre Excellence.

La réoccupation de l'île me semble une opération inutile et risquée. Elle incombera à la France et à l'Angleterre seules, puisque l'Italie est forcée de s'abstenir et que la Russie n'est pas en situation d'envoyer son détachement avant les élections crétoises. Nous serons donc obligés d'employer une force assez considérable et de prolonger ensuite notre occupation, car les Crétois ne manqueront pas de se livrer à leurs fantaisies électorales aussitôt après le rappel de nos troupes. Un fait nouveau se produit. Tous les chefs du mouvement se prononcent en faveur d'un régime analogue à celui établi en Bosnie-Herzégovine par le traité de Berlin. Si les Puissances protectrices obtiennent l'adhésion formelle du Gouvernement de fait, siégeant à la Canée, et du Gouvernement hellénique à cette solution, elles pourront s'engager à la soutenir à Constantinople, moyennant la promesse des Crétois d'attendre le résultat de notre intervention et de suspendre leurs élections.

Si le Gouvernement hellénique se refuse à cette combinaison, nous pourrons lui faire entendre que nous n'avons aucun moyen d'empêcher les Crétois de nommer des députés et que nous ne pouvons incarcérer les élus. Le Cabinet d'Athènes sera donc obligé de leur fermer lui-même la porte de son Parlement ou, s'il les admet, sera exposé à une démonstration des Turcs en Thessalie. Il a donc tout intérêt à se rallier à une solution qui, l'histoire de la Bosnie-Herzégovine le prouve, ne sera que provisoire.

A Constantinople, la négociation sera difficile, mais elle permettra de gagner du temps et, même si elle échoue, elle supprimera les élections de mars. Nous ne pouvons agir en Crète que par voie d'expédients.

Sir A. Nicolson m'a dit qu'il soumettrait ces avis à Sir E. Grey et qu'il lui en conseillerait l'adoption.

27.

M. Boppe, Chargé d'Affaires de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 78. *Péra, 12 février 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 février 1912; Dir. pol., 19 février.)

Votre Excellence a bien voulu par sa dépêche n° 88 [1] du 1er de ce mois me donner connaissance de la protestation que lui a remise M. Arsène Henry, au nom du Comité de Paris de la Banque Impériale Ottomane, contre l'opé-

[1] Dépêche non reproduite comme étant une simple lettre d'envoi.

ration qui vient d'être conclue entre le Gouvernement ottoman, d'une part, et, d'autre part, la Banque Nationale de Turquie conjointement avec la Banque de Salonique [1].

Je suis assuré que M. Bompard a eu, au cours de son séjour à Paris, l'occasion de renseigner déjà Votre Excellence avec précision sur les conditions dans lesquelles cette opération s'est faite.

Aux protestations élevées par M. Revoil dès son retour à Constantinople, le Ministre n'a pu opposer que sa croyance à l'impossibilité où il était, par suite des renseignements qu'il tenait soit de l'Ambassadeur de Turquie à Paris, soit de M. Gulbenkian, agent financier du Gouvernement ottoman (et administrateur de la Banque Nationale) de faire quoi que ce fût avec la Banque Ottomane. Il a reconnu qu'il aurait dû, au moins, prévenir cette dernière et il n'a pas contesté que les engagements pris par le Gouvernement impérial dans la convention sexennale n'avaient pas été tenus. Bien que n'ayant pas besoin d'avances nouvelles, Naïl Bey a proposé à M. Revoil de faire une opération de même nature que celle qu'avait faite Sir H. Babington Smith; ce à quoi, par intérêt pour le Trésor, M. Révoil n'a pas voulu consentir. Il a demandé au Ministre tout d'abord de reconnaître formellement les droits de la Banque Impériale Ottomane et de faire ensuite les plus grands efforts pour la résiliation à l'amiable du contrat. Les démarches verbales et écrites faites dans ce but auprès de la Banque de Turquie et de la Banque de Salonique ont échoué, et il a été permis de constater à cette occasion tant à Paris qu'à Constantinople, la mauvaise volonté particulière de la Banque Nationale qui aurait pu, comme le Ministre le lui proposait subsidiairement, consentir à une transformation de l'opération dans laquelle la Banque Ottomane eût pu admettre la participation des deux autres banques.

En présence de ce refus, l'annulation d'office du contrat par le Ministre des Finances eût-elle été possible? Dans les milieux politiques elle eût rencontré autant de critiques qu'en a soulevé l'opération elle-même, et on eût donné tort à la Banque Ottomane de pousser aussi loin la revendication de ses droits.

Il est donc probable que le conflit se terminera par un échange de lettres entre le Ministre des Finances et la Banque Ottomane, de nature à donner à cette dernière complète satisfaction quant à la reconnaissance par le Gouvernement de ses engagements vis-à-vis d'elle. Toutefois la Banque exige, non sans raison, qu'à cette occasion le Gouvernement lui donne une preuve de bonne

[1] Contrairement aux engagements pris par le Gouvernement ottoman envers la Banque ottomane, un contrat comportant l'émission de bons du Trésor pour une somme de 1.500.000 livres sterling avait été conclu entre le Gouvernement ottoman d'une part, la Banque nationale de Turquie et la Banque de Salonique de l'autre.

volonté en réglant amiablement l'interminable affaire d'Héraclée[1] pour laquelle en ces dernières semaines un terrain de transaction aurait été trouvé. D'ailleurs le Gouvernement voudra sans doute dès à présent s'assurer avec la Banque Impériale Ottomane des moyens de pourvoir au déficit budgétaire du prochain exercice qui, si diminué qu'il soit, sera certainement supérieur aux 1.500.000 livres souscrites par la Banque de Turquie conjointement avec la Banque de Salonique.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il importe de retenir dans cet incident, c'est l'acharnement que met la Banque Nationale de Turquie à se créer un rôle à côté de la Banque Impériale Ottomane, et, à cet égard, il ne semble pas indifférent de signaler la récente présence à Berlin de Sir E. Cassel.

28.

M. Boppe, Chargé d'Affaires de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 60. Confidentiel. *Péra, 13 février 1912*[2], *17 h. 15.*

(*Reçu :* à 20 h. 10.)

Au cours de son audience d'hier[3] le Ministre des Affaires étrangères a prié, à *titre privé,* l'Ambassadeur de Russie de lui faire connaître le point de vue de son Gouvernement quant à la construction de chemins de fer dans le Nord de l'Anatolie. L'établissement de ces lignes étant devenu une nécessité pour la Turquie, Assim Bey désirerait être à même d'intervenir utilement dans la discussion des projets que devrait prochainement étudier le Conseil des Ministres. En m'informant de cette démarche, le Ministre m'a dit qu'il espérait que le Gouvernement russe saurait, dans sa réponse, s'attacher à ménager les susceptibilités ottomanes, afin que la convention de 1900 ne fût pas un obstacle à la réalisation des projets auxquels sont intéressés les capitaux français[4].

[1] La Compagnie concessionnaire des mines d'Héraclée demandait la prolongation de sa concession et des exonérations de taxes lui permettant d'exploiter les mines de façon fructueuse.

[2] Ce télégramme est inexactement daté du 12 février; la date a été rectifiée d'après le contexte.

[3] Audience du lundi 12 février.

[4] Ce télégramme a été communiqué le 14 février, 8h 20, à Pétersbourg par télégramme n° 135.

29.

M. Boppe, Chargé d'Affaires de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 61. *Péra, 13 février 1912, 17 h. 15.*

(*Reçu à* 19 h. 15.)

Assim Bey, qui depuis plusieurs semaines exprimait à l'Ambassadeur d'Angleterre l'espoir d'être prochainement en mesure de lui faire connaître la réponse du Gouvernement impérial aux propositions anglaises relativement au chemin de fer de Bagdad, a dit hier à Sir G. Lowther que le Conseil des Ministres s'occupait en ce moment de la question et que le résultat de ses délibérations allait être communiqué au Foreign Office par l'Ambassade de Turquie à Londres(1).

D'après mes informations, le Gouvernement ottoman demanderait qu'une participation égale de 25 p. 100 fût attribuée à la Turquie, à l'Angleterre, à la France et à l'Allemagne; Rechid Bey, conseiller légiste du Ministère des Affaires étrangères, serait envoyé à Londres pour discuter, d'accord avec les Départements anglais intéressés, la proposition ottomane(2).

30.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 41-42-43. Confidentiel. *Londres, 13 février 1912, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 22 heures et 14 février, 12 heures.)

En me faisant part aujourd'hui de la communication de Lord Haldane au Conseil des Ministres relativement à sa visite à Berlin, Sir E. Grey m'a dit que l'initiative de cette démarche n'appartenait pas au Cabinet de Londres(3). C'est l'Empereur qui a exprimé le désir de voir un membre du Cabinet bri-

(1) Rapprocher de ce télégramme le télégramme adressé le 14 février à son gouvernement par le baron Marschall (*Grosse Politik*, vol. 31, n° 11.480).

(2) Ce télégramme a été transmis par télégramme-circulaire le 14 février 20 h., à Berlin 107, Londres 139, Pétersbourg 134.

(3) Voir ci-dessus, le n° 18. En outre, *British Documents* vol. VI, chapitre 49, et Huldermann, *Albert Ballin*

tannique pour éclaircir la situation. Il a indiqué Sir E. Grey comme le plus propre à une conversation entre les deux Gouvernements. Ce dernier a pensé que sa visite donnerait un caractère trop précis à la démarche et, Lord Haldane ayant annoncé depuis longtemps l'intention d'aller à Berlin à titre privé, le Gouvernement l'a chargé de répondre à l'invitation de l'Empereur. Le Ministre britannique de la Guerre s'est entretenu surtout avec le Chancelier et avec M. de Stumm qui n'avait d'autre mission que de compléter les renseignements de M. de Bethmann Hollweg; il a vu une fois M. de Kiderlen qui lui a été présenté, mais qui n'a pris part à aucun entretien, et une fois l'Empereur. Dès le début, M. de Bethmann Hollweg a protesté des sentiments pacifiques de l'Allemagne et s'est étonné qu'on lui ait prêté des vues agressives. Lord Haldane a protesté de son côté contre les projets belliqueux attribués à son Gouvernement et contre toute idée d'agression de sa part. «Mais, a-t-il ajouté, si l'Allemagne se livrait à une agression contre une autre Puissance que l'Angleterre, le Gouvernement britannique réserverait sa liberté d'appréciation et d'action. L'an dernier, il est vrai que l'Amirauté anglaise et le Ministère de la Guerre britannique ont pris des dispositions pour le cas d'un conflit; ces mesures n'avaient rien d'agressif. Seulement, en cas d'une agression de l'Allemagne contre la France, le Gouvernement britannique aurait son entière liberté de mouvement.» Cette déclaration était assez difficile à faire, m'a dit Sir E. Grey, mais elle était nécessaire pour «clarifier la situation».

On a parlé ensuite de la limitation des dépenses navales. Le Chancelier allemand s'est montré disposé à négocier un arrangement dans ce but. Lord Haldane a fait entendre que cette limitation ne devait pas modifier la proportion des forces navales des deux pays. «En un mot, m'a dit Sir Ed. Grey, il a parlé sous une forme adoucie, comme l'a fait M. Winston Churchill. Mais on n'a envisagé aucun procédé pour assurer l'arrêt des dépenses navales et l'on est resté dans les généralités». Puis on s'est entretenu du chemin de fer de Bagdad. M. de Bethmann Hollweg s'est déclaré prêt à reconnaître les intérêts spéciaux de l'Angleterre dans le golfe Persique et sur la section du chemin de fer qui doit y aboutir. Là encore on n'a rien précisé et il appartient au Cabinet de Londres de décider s'il entend poursuivre une négociation et sur quelle base.

Après avoir parlé des dépenses navales et du chemin de fer de Bagdad, M. de Bethmann Hollweg a demandé la cession de Zanzibar et de Pemba. Les visées de l'Allemagne sur ces deux îles ne sont pas nouvelles et le Chancelier les a réclamées sans allusion à la moindre compensation, comme si l'affirmation des bonnes dispositions du Gouvernement allemand au sujet des dépenses navales et du golfe Persique valait un pareil abandon. Lord Haldane, peu au courant des questions africaines, n'a formulé aucune observation. Sir E. Grey

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE

a fait remarquer qu'une offre de compensation territoriale serait indispensable et que la France possédait encore à Zanzibar des droits et des privilèges qui rendraient son assentiment nécessaire.

J'ai demandé au Secrétaire d'État des Affaires étrangères s'il avait mis mon collègue russe au courant du rapport de Lord Haldane. Il m'a répondu affirmativement, sauf pour la demande relative à Zanzibar et Pemba. Il considère que, la Russie ayant gardé le silence sur ses pourparlers de Potsdam et son intervention en Perse, et n'ayant d'ailleurs aucun intérêt dans ces régions, il ne se croyait obligé vis-à-vis du Cabinet de Pétersbourg qu'aux communications indispensables; il m'a donc prié de ne rien dire au comte Benckendorff. Je me permets de recommander le secret sur ce point à Votre Excellence; une indiscrétion ne manquerait pas d'éveiller les susceptibilités du Gouvernement russe contre le Gouvernement britannique. La demande de cession de Zanzibar fera l'objet de la prochaine délibération du Conseil des Ministres et, si elle transpire, elle sera fort mal accueillie par l'opinion anglaise.

Sir A. Nicolson qui s'est toujours élevé contre le projet de visite à Berlin par la raison que, s'il en sortait un arrangement, ce serait au détriment de l'Angleterre et que, s'il n'en sortait rien, la tension serait pire qu'avant, m'a dit qu'il augurait mal de ces pourparlers et que sur aucun point il ne voyait une possibilité d'accord.

31.

M. Crozier, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 45. *Vienne, 13 février 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 février; Dir. pol., 19 février.)

L'état du comte d'Aehrenthal a encore empiré, un dénouement fatal peut intervenir d'un moment à l'autre[1].

Le baron de Müller est un intérimaire scrupuleux et vigilant, mais n'est que cela : on m'assure que le vieil Empereur, dont la santé est fort bonne, en a pleine conscience. Il s'occupe plus activement encore que de coutume des affaires extérieures : il en surveille lui-même l'expédition, tant parce qu'il en sait la nécessité que pour éviter toute immixtion de l'Archiduc héritier.

Le nom du comte Berchtold est toujours prononcé comme celui d'un des

(1) M. Crozier avait signalé par un télégramme du 12 février, n° 34, que le comte d'Aehrenthal était atteint de congestion pulmonaire, et que son état était inquiétant.

successeurs possibles du comte d'Aehrenthal dont il est l'élève. J'ai déjà entretenu Votre Excellence de sa personnalité. Jusqu'ici, ni l'estime singulière de l'Empereur, ni les sollicitations de la société aristocratique et du parti catholique n'ont pu triompher des hésitations de ce grand seigneur riche et dilettante qui redoute un peu les gênes du pouvoir. Il ne souhaite pas en assumer le fardeau, mais il est peu probable qu'il résisterait à une pression amicale de l'Empereur.

Disciple et ami du comte d'Aehrenthal, sous les ordres duquel il servit à Saint-Pétersbourg avant d'y être lui-même Ambassadeur, le comte Berchtold a conservé, malgré la crise de 1909, des amitiés en Russie; ancien secrétaire de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Paris, il a du goût pour ce qui est français; il a surtout de grandes sympathies anglaises. Il est homme de sport et a épousé la comtesse Karolyi, fille de l'ancien Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres où la société l'accueille avec une faveur marquée. Il représente mieux que quiconque la politique du comte d'Aehrenthal, et ce n'est pas aux yeux de l'Empereur son moindre mérite, mais cette politique dont la persistance est assurée *en principe* par la volonté expresse de l'Empereur, continuera d'entraîner, pour celui qui sera chargé de l'appliquer, de singulières difficultés avec Berlin; et il faudra au futur ministre une tête froide et résolue et une belle indifférence aux attaques; cela explique les hésitations du comte de Berchtold, sans parler de la situation délicate que crée à un Ministre, ami de l'Empereur et du Prince héritier, l'état particulier des relations entre ces deux personnages.

Le baron Burian est un ancien diplomate, élève et protégé de M. de Kalay. Comme Ministre des Finances commun, le baron Burian a pris part aux séances des délégations; il a dans son ressort l'administration des provinces de Bosnie et d'Herzégovine. Comme Consul général à Moscou, puis comme Ministre à Athènes, il s'attira quelques hostilités en Russie où son choix a chance de déplaire au premier abord. M. de Giers, qui doit partir la semaine prochaine pour Saint-Pétersbourg, compte y travailler à empêcher, le cas échéant, une explosion de mécontentement qui risquerait d'entraver, peut-être même de ruiner pour un temps, l'œuvre de rapprochement progressif à laquelle il se consacre.

Coïncidence inattendue, la candidature de M. de Burian serait encore plus mal accueillie à l'ambassade d'Allemagne qu'en Russie, et M. de Tschirschky faisait, ces derniers temps, campagne contre lui. Il y a tout lieu de croire que, s'il prenait la direction des affaires extérieures, le baron de Burian, selon le désir de l'Empereur et de l'Archiduc héritier lui-même, suivrait, tout au moins dans les premiers temps, la politique du comte d'Aehrenthal. Mais une personnalité aussi accusée que ce dernier ne se remplace jamais entièrement. Le baron Burian, en suivant la même voie, possé-

dera-t-il la même autorité? On en peut douter. Quelle part personnelle apportera-t-il dans la direction des affaires de la monarchie, dans la solution de la crise orientale? Il y a là une part d'inconnu, sur laquelle il serait téméraire de vouloir, dès maintenant, porter la lumière.

Bien que le baron de Müller ait laissé entendre à mon collègue de Russie que le choix du baron Burian était à peu près arrêté dans l'esprit de l'Empereur, j'ai des raisons de douter que les choses soient déjà si avancées.

On peut citer encore parmi les successeurs possibles du comte d'Aehrenthal : M. de Merey, actuellement Ambassadeur à Rome, qui fut jadis plénipotentiaire autrichien à La Haye. On le considère ici comme un fonctionnaire de grande valeur. M. Barrère pourra donner à Votre Excellence des indications précises sur ses tendances actuelles.

On relève la présence à Vienne du comte Szecsen et l'on donne à entendre qu'il ne montrerait sans doute pas les mêmes hésitations que le comte Berchtold pour assumer le fardeau du Ministère des Affaires étrangères.

Enfin, le Président du Conseil hongrois, le comte Khuen-Hedervary, pour lequel on sait les sentiments particulièrement affectueux de l'Empereur, aurait de véritables chances, s'il le voulait, de succéder au comte d'Aehrenthal : en ce cas, il serait probablement remplacé lui-même à la Présidence du Cabinet hongrois par M. de Lukacs, actuellement Ministre des Finances pour la Hongrie. Mais le comte Khuen dont la vue est fatiguée (il vient de subir l'opération de la cataracte) redoute l'excès de travail personnel auquel est obligé le Ministre des Affaires étrangères, de plus, il allègue, jusqu'ici, qu'il n'a pas une grande pratique des affaires ni du monde diplomatique.

32.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 44. *Londres, 14 février 1912, 12 heures.*

(*Reçu :* 14 heures.)

Suite à mon télégramme n° 43[1].

Sir Ed. Grey m'a dit que, dans l'entretien relatif au chemin de fer de Bagdad, M. de Bethmann Hollweg a fait allusion à l'augmentation de 4 p. 100 sur les douanes réclamée par la Turquie. Lord Haldane lui a répondu que même en cas d'un accord entre Berlin et Londres sur le Bagdad, le Gouvernement britannique ne pourra adhérer au 4 p. 100 sans entente avec la France.

[1] Voir ci-dessus à la date du 13 février, n° 30.

33.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 66. *Saint-Pétersbourg, 14 février 1912, 23 h. 50.*

(*Reçu* le 15, 2 h. 15.)

Ainsi qu'il en avait annoncé l'intention à notre Ambassadeur à Londres, Sir E. Grey a repris la conversation avec la Russie au sujet de la démarche que les Puissances pourraient faire d'un commun accord pour amener la cessation des hostilités entre la Turquie et l'Italie. Les Puissances, a suggéré Sir E. Grey, pourraient offrir amicalement leur médiation à la Turquie. M. Sazonoff m'a dit qu'il avait répondu qu'à son avis, il faudrait que cette offre fût faite d'abord à l'Italie : les Puissances tâcheraient d'obtenir du Cabinet italien le mandat de rechercher avec le Gouvernement ottoman une base de négociation[1].

34.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 28-29-30. *Paris, 15 février 1912, 9 h. 30 et 10 h. 15.*

Je réponds à vos télégrammes 34, 35 et 36[2].

Je ne vois qu'avantage à ce que des experts, au nombre de trois pour chaque pays, soient immédiatement désignés et se réunissent à Madrid, sous votre contrôle, afin de rechercher une solution à la question des emprunts et des garanties.

Mais il est manifeste que la continuation des négociations ne peut être

[1] Ce télégramme a été communiqué le 15 février à Rome 198, Londres 144, Berlin 110, Vienne 70, Constantinople 98.

[2] Conformément à une suggestion de Sir E. Grey, le Gouvernement français avait proposé au Gouvernement espagnol de constituer une commission mixte d'experts pour régler les questions financières pendantes au Maroc. Il s'agissait essentiellement des droits de douane gageant les emprunts marocains 1904 et 1910 et le payement de l'indemnité due à la France. Non sans difficulté le Gouvernement espagnol avait, comme l'indiquait le télégramme 34, accepté cette proposition, mais demandé par une lettre du Ministre d'État, que transmettait à Paris le télégramme 35, que les experts fussent désignés sans délai et se réunissent aussitôt, soit à Madrid, soit à Paris. Dans le télégramme 36, M. Geoffray donnait les raisons à l'appui de cette demande.

subordonnée à une entente sur les douanes: aussi me paraîtrait-il bon que vous abordiez la question de la délimitation des zones qui présente, au point de vue de l'opinion publique en France, la plus grande importance. Il conviendrait que la délimitation territoriale fût discutée avant que les Espagnols aient l'assurance d'avoir gain de cause sur la question des douanes qui leur tient le plus à cœur.

Nous ne saurions nous faire illusion sur les dispositions espagnoles en ce qui concerne le Cap de l'Eau; veuillez toutefois indiquer au Ministre d'État qu'une partie de notre opinion réclame sur ce point une des compensations auxquelles nous pouvons légitimement prétendre; si vous éprouvez à ce sujet une résistance irréductible, nous pourrions acquérir tout au moins aux yeux des Espagnols le mérite d'une concession.

En ce qui concerne la frontière entre El-Ksar et la mer, il serait désirable de maintenir la demande formulée à l'article 2 du projet du 5 décembre[1]; mais, à titre de transaction définitive, nous accepterions une frontière qui se rapprocherait le plus possible de la rive gauche du Loukkos en laissant dans la zone espagnole celle des routes vers Larache, située sur cette rive gauche, qui est la plus voisine du fleuve; toutefois, à partir de Smid el Ma, la frontière gagnerait la mer suivant un parallèle.

Ces conditions constitueraient de notre part une appréciable concession puisque, conformément à leur désir, les Espagnols obtiendraient les deux rives du cours inférieur du Loukkos.

Par contre, il convient d'insister sur les compensations que les Espagnols reconnaissent eux-mêmes nous devoir. Un des points essentiels de cette question vous est indiqué dans la note remise par M. Charles Benoist à mon Département le 19 janvier dernier[2].

La vallée de l'Ouergha et de ses affluents doit être comprise dans notre zone.

La ligne de démarcation quitterait la Moulouïa à Mechra Sfa pour rejoindre la ligne de faîte du Djebel Fizen; de là, elle se dirigerait par les points culminants du massif montagneux sur Sidi Ahmed el Filali et le Djebel beni Hassan; elle suivrait ensuite la ligne de faîte entre les vallées du Rif et le bassin du Sebou jusqu'aux massifs qui dominent la source de l'Ouergha.

En ce qui concerne la zone du sud, M. William Martin vous a rendu compte

[1] D'après cet article (voir tome I, 3e série, n° 287), la ligne de démarcation devait être constituée par le thalweg de l'oued Loukkos jusqu'à la rencontre du parallèle d'un point situé à 10 kilomètres au sud de Larache.

[2] Dans cette note, M. Charles Benoist signalait, d'après le géographe Louis Rousselet, l'erreur commise en 1904 par ignorance de la topographie du Maroc. Le texte de la convention franco-espagnole situait dans la zone d'influence espagnole la vallée de l'Ouergha considérée à tort comme ne faisant point partie du bassin du Sebou.

de l'entretien qu'il a eu à ce sujet avec le Roi d'Espagne [1]. Il en résulte notamment que les Espagnols ne tiennent à conserver que, d'une part, le point d'Ifni, avec une banlieue d'une dizaine de kilomètres et, d'autre part, un territoire situé en face des Canaries. La frontière de ce dernier territoire pourrait être constituée par la prolongation de la limite orientale du Rio de Oro jusqu'à sa rencontre avec le Seguiet el Hamra et par ce fleuve même jusqu'à la mer.

35.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 142. Confidentiel. *Paris, 15 février 1912, 10 h. 40.*

J'ai pris connaissance avec grand intérêt de vos télégrammes n^os^ 41 et 42 [2] relatifs au voyage de Lord Haldane à Berlin.

Je vous prie d'offrir à Sir Ed. Grey mes meilleurs remerciements pour sa communication.

36.

M. Paléologue, Ministre de France à Sofia,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 25. *Sofia, 15 février 1912, 12 h. 50.*

(*Reçu :* 14 heures.)

Le Roi Ferdinand m'a reçu hier soir pour la remise de mes lettres de rappel [3].

Au cours de l'entretien qui a suivi, il m'a déclaré qu'il ne prévoyait aucune complication prochaine dans les Balkans et que la Bulgarie, notamment resterait tranquille «car son heure n'est pas venue»*.

Il m'a paru très contrarié par la réconciliation austro-russe, qu'il tient pour un fait accompli et tout à l'avantage de l'Autriche. «De même qu'en

[1] Il paraît être fait ici allusion à un entretien du Roi d'Espagne avec l'Attaché militaire français à Madrid, entretien rapporté par M. de Vienne dans son télégramme n° 30 du 8 février (ci-dessus n° 2).

[2] Voir à la date du 13 février n° 30.

[3] M. Paléologue avait été désigné pour les fonctions de Directeur politique.

* Annotation de M. Poincaré : *Même phrase qu'au général d'Amade.*

1902, m'a-t-il dit, la Russie a voulu se garantir en Orient afin d'avoir les mains libres en Extrême-Orient. Vous savez ce qu'elle y a gagné.»

La guerre de Tripolitaine lui inspire de vives appréhensions pour l'Italie qui, selon lui, a perdu toute chance de sortir honorablement de son aventure. Les Turcs, se sentant soutenus par l'Allemagne, deviennent chaque jour plus arrogants. Si la Triple Entente n'intervient pas bientôt à Constantinople pour sauvegarder le *principe latin,* ce sera d'ici peu la suprématie du *principe germanique* en Orient.

Le Roi Ferdinand a conclu ainsi : «Mais ce n'est pas l'Orient qui m'inquiète le plus actuellement; ce sont les rapports de l'Allemagne et de l'Angleterre. Que le Gouvernement français soit très vigilant de ce côté ! Quand je réfléchis à certaines propositions qui me viennent de Berlin, je ne puis me défendre d'un pressentiment angoissant.» Je n'ai pas pu l'amener à préciser davantage sa pensée.

Il m'a chargé enfin de remercier M. le Président de la République pour la mission récente du général d'Amade[1] à Sofia : «On ne pouvait choisir un plus bel exemplaire (*sic*) de l'armée française. Il a frappé tous mes hôtes par son intelligence et sa dignité.»

37.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 68. Secret. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 15 février 1912, 14 h.*

(*Reçu :* 17 heures.)

Conformément aux instructions télégraphiques de Votre Excellence n° 103 du 9 février[2], j'avais assuré M. Sazonoff, au cours de mon dernier entretien avec lui, que ses ouvertures au sujet des éventualités qui menacent la paix de l'Orient ne seraient communiquées à aucune autre Puissance. Il en avait paru satisfait et, hier, il m'a remis un papier contenant le programme des conversations qu'il désire avoir avec nous. Les éventualités qu'il y envisage sont d'abord : 1° une crise intérieure gouvernementale en Turquie; 2° «une démarche active de l'Autriche-Hongrie (Sandjak, Albanie)». Il s'agirait d'étudier notamment «jusqu'où», dans ces éventualités, on laisserait aller les événements et «par quelles mesures pratiques» on pourrait appuyer une action diplomatique.

Ce sont, avec quelques réserves dans les mots, les plus grosses questions

[1] Voir à la date du 11 février le n° 22 (note). — [2] Voir ci-dessus le n° 10.

que la Russie puisse soulever vis-à-vis de son alliée. Mais, pour nous, mieux vaut consentir à les examiner dans des conversations académiques que de risquer d'être entraînés par la rapidité des événements à la suite de la Russie, sans avoir pu ni discuter son action ni poser nos conditions.

Il a été convenu avec M. Sazonoff qu'il me ferait, dans quelques jours, le commentaire oral de son programme et que je lui donnerai ensuite mes premières impressions. J'ai ajouté que j'espérais pouvoir aller en causer avec vous avant la fin de février, ce qu'il juge également nécessaire.

Si Votre Excellence n'y voit pas d'inconvénient, je partirai pour Paris le samedi 24 de ce mois-ci.

38.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 84. *Berlin, 15 février 1912, 10 h. 5.*

(*Reçu* : 20 heures.)

A la [séance] du Reichstag de cette après-midi, le Chancelier a fait une déclaration dont voici le sens :

«Le Ministre de la Guerre anglais est venu à Berlin sans pleins pouvoirs de négocier, mais envoyé par le Cabinet de Londres. Nous avons examiné les différents points sur lesquels les intérêts des deux nations se rencontrent afin de trouver une base qui permette d'établir entre elles des relations de confiance. Les conversations ont été nombreuses et détaillées et elles continueront. Vous comprenez qu'étant donné l'état actuel de ces pourparlers, je ne puis pas vous donner plus de détails. Je n'ai pas voulu attendre plus longtemps pour éclairer l'assemblée sur le fait et le but de ces pourparlers.»

Le courrier de ce soir portera à Votre Excellence le texte dès qu'il aura paru[1].

[1] Le texte de la déclaration a été effectivement envoyé par M. Jules Cambon le même jour 15 février. Il ne diffère d'ailleurs pas de celui que donne le présent télégramme.

39.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 48. Confidentiel. Secret. *Londres, 15 février 1912, 19 h. 31.*

Suite à mon télégramme n° 43[1].

Sir A. Nicolson a été autorisé par Sir E. Grey à me dire que la demande formulée par M. de Bethmann Hollweg au sujet d'une cession de Zanzibar et de Pemba ne paraissait mériter aucune suite et que le Gouvernement britannique ne pourra faire accepter [par] l'opinion un abandon de ce genre.

40.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 49. *Londres, 15 février 1912, 19 h. 31.*

(*Reçu :* 21 h. 15.)

Je réponds à votre télégramme n° 139[2].

Le Foreign Office n'a pas été avisé de l'envoi à Londres de Rechid Bey, conseiller légiste de la Porte, et n'a reçu aucune indication relativement à la réponse du Gouvernement ottoman à la note anglaise sur l'affaire de Bagdad.

L'Ambassadeur de Turquie a dit hier à Sir A. Nicolson que le règlement des questions soulevées par l'accès du chemin de fer au golfe Persique étant du ressort exclusif de l'Angleterre et de la Turquie, son Gouvernement n'admettrait pas l'intrusion de l'Allemagne dans les négociations.

41.

Note de l'Ambassade britannique.

Paris, 15 février 1912.

His Majesty's Government have, after consideration of the memorandum which His Excellency the Minister for Foreign Affairs was so good as to

(1) Voir à la date du 13 février, n° 30.

(2) Télégramme-circulaire du 14 février 20 h. transmettant le télégramme 61 de Constantinople. Voir ci-dessus à la date du 13 février, n° 29.

address to Sir Francis Bertie on the 8th instant[1], instructed their representative at Canea to inform the Cretan Government that the attitude of the revolutionary party is creating a most unfavourable impression on the Protecting Powers and that, should they proceed to such action as the despatch of Deputies to Athens, the abolition of the Capitulations or the dismissal of Mussulman functionaries, or should murders of Mussulmans continue, the Powers will take whatever steps may appear necessary in Crete to avert the consequences which must result from the adoption of such measures. His Majesty's Government have informed Mr Wratislaw that the Protecting Powers are resolved not to allow any breach of the *statu quo* and that, unless the Cretans can govern themselves peaceably and without danger to the peace of Europe, the Protecting Powers will take action which will not be favourable to their aspirations.

His Majesty's Minister has the honour to inform Monsieur Poincaré, under instructions from Sir E. Grey, that His Majesty's Ambassador at Constantinople having expressed the opinion that the present Turkish Government would not even consider the question of the smallest concession, in the circumstances there is no other course open but to make preliminary arrangements for a reoccupation of the Island which may be necessary next month.

His Majesty's Government consider that Italy will naturally feel debarred from joining in such reoccupation during the War but that it should be made clear if possible that her abstention is purely temporary.

TRADUCTION :

Le Gouvernement de Sa Majesté, après examen du memorandum que Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères a bien voulu adresser le 8 du mois courant à Sir Francis Bertie, a donné comme instruction à son représentant à la Canée d'informer le Gouvernement crétois que l'attitude du parti révolutionnaire fait sur les Puissances protectrices une impression très défavorable et que, s'il donnait suite à des mesures comme l'envoi de députés à Athènes, l'abolition des Capitulations, le renvoi de fonctionnaires musulmans, ou encore si des meurtres de musulmans continuaient à se produire, les Puissances useraient de tous les moyens pouvant paraître nécessaires pour obvier aux conséquences devant résulter de procédés semblables. Le Gouvernement de Sa Majesté a informé M. Wratislaw que les Puissances protectrices étaient résolues à ne permettre aucune atteinte au *statu quo* et qu'à moins que les Crétois ne puissent se gouverner eux-mêmes pacifiquement et sans péril pour la paix de l'Europe, les Puissances protectrices agiront dans un sens qui ne sera pas en faveur de leurs aspirations.

Le Ministre de Sa Majesté a l'honneur d'informer M. Poincaré, en vertu d'instructions données par Sir E. Grey, que l'Ambassadeur de Sa Majesté à Constantinople

[1] Ce memorandum, rédigé le 7 février, a été reproduit dans le tome I (3e série), n° 623.

a exprimé l'opinion que le Gouvernement ottoman actuel se refuserait même à engager la discussion sur la moindre concession, que, dans ces conditions, il n'y a autre chose à faire que de prendre des arrangements préliminaires en vue d'une réoccupation de la Crète pouvant devenir nécessaire le mois prochain.

Le Gouvernement de Sa Majesté considère que l'Italie se sentira naturellement soustraite à l'obligation de prendre part à cette réoccupation, mais qu'il devrait être clairement établi que son abstention serait purement temporaire.

42.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 63. *Londres, 15 février 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., le 16 février.)

Les débats du Parlement britannique ont commencé hier par la discussion de l'adresse. Suivant l'usage, les chefs de l'opposition dans les deux Chambres, M. Bonar Law et Lord Lansdowne, ont exposé à leur point de vue la situation extérieure et intérieure; ils ont tous deux fait allusion aux rapports franco-allemands et au voyage de Lord Haldane à Berlin. Le premier Ministre, dans la Chambre des Communes, et le marquis de Crewe, dans la Chambre des Lords, ont répondu au nom du Gouvernement; leurs indications concernant la mission du Ministre anglais de la Guerre étaient attendues avec impatience : elles sont restées bien vagues et ne nous apprennent rien de nouveau. Le discours de M. Asquith est le plus important et voici une analyse du passage concernant les relations anglo-allemandes.

[Suit une analyse du discours prononcé par M. Asquith qui s'achève par cette phrase :]

«Au cours de la visite de Lord Haldane à Berlin, s'est affirmé sans conteste le désir sincère d'établir nos relations sur de meilleures bases sans — ceci doit être parfaitement clair — sacrifier ou affaiblir les relations spéciales qui existent entre chacun de nous et d'autres Puissances. Dans cet esprit, et sous la lumière qu'a jetée cet échange de vues, les deux Gouvernements s'occupent actuellement à faire une étude attentive des possibilités pratiques.»

A la Chambre des Lords, le marquis de Crewe ne s'est pas exprimé avec plus de netteté; il a seulement dit que certaines questions, peut-être d'importance médiocre, «situées dans diverses parties du monde» pourraient être réglées entre l'Allemagne et l'Angleterre. Il répondait ainsi à une observation

de Lord Lansdowne qui, rappelant l'arrangement anglo-français de 1904, avait noté que l'Entente cordiale avait été créée au moyen d'une convention concernant des litiges précis. L'ancien Ministre conservateur ne croyait pas que l'on pût, faute de raisons concrètes, conclure un arrangement de cette nature entre l'Angleterre et l'Allemagne.

43.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 33. Secret. *Saint-Pétersbourg, 15 février 1912.*

Par un télégramme n° 68[1], en date de ce jour, j'ai fait savoir à Votre Excellence que M. Sazonoff m'avait remis hier un papier contenant le programme des conversations qu'il désire avoir avec nous au sujet des éventualités qui menacent la paix de l'Orient. Vous trouverez ci-joint une copie de ce document, qui n'a pas de caractère officiel et ne renferme aucune indication de nature à en laisser voir l'origine ou la destination.

ANNEXE.

Il serait désirable de s'entendre sur la manière de voir et d'agir en vue des éventualités suivantes :

a. Une crise intérieure (gouvernementale), en Turquie;

b. Une démarche active de l'Autriche (Sandjak, Albanie);

c. Un conflit armé entre la Turquie et une Puissance balkanique (Monténégro, Grèce, Bulgarie).

Les questions pratiques qui s'y rapportent et qu'il s'agirait d'étudier sont :

Jusqu'où laisserait-on aller les événements?

De quels moyens moraux dispose-t-on pour influencer les acteurs directs des événements éventuels ci-dessus indiqués?

Par quelles mesures pratiques pourrait-on appuyer une action diplomatique?[2]

[1] Voir ci-dessus, n° 37. — [2] Un questionnaire identique a été remis le 13 mars par M. Isvolsky à M. Poincaré.

44.

M. Crozier, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 37. Confidentiel. *Vienne, 16 février 1912, 1 h. 35.*

(*Reçu* : 2 h. 55.)

Comme à MM. Barrère et Paul Cambon, il me paraît douteux que la Triple Alliance ait été déjà renouvelée[1]. En fait, aucun indice ne donne à le penser. De plus, pourquoi le comte d'Aehrenthal, qui pratiquait si scrupuleusement une politique de «sain égoïsme» pour son pays, se fût-il prêté à ce renouvellement anticipé? Il n'y avait aucun intérêt; son intérêt était, au contraire, de gagner du temps de manière à arriver au développement qu'il souhaitait de ses bonnes relations avec les Puissances de la Triple Entente. Ce résultat, en assurant son indépendance, lui eût permis d'introduire dans [le traité], comme il en avait le désir, des modifications consacrant explicitement sa propre interprétation et, d'une façon générale, de ne se lier que le moins possible. Il y a lieu de penser que l'Empereur attendra, pour prendre une décision à ce sujet, d'avoir nommé le remplaçant du comte d'Aehrenthal. C'est également l'avis de mes collègues de Russie et d'Angleterre.

45.

M. Paléologue, Ministre de France à Sofia,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 27. Très confidentiel. *Sofia, 16 février 1912, 13 heures.*

(*Reçu* : 14 h. 40.)

Le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, m'a confié la difficulté qu'il éprouve à connaître la pensée sincère du Roi Ferdinand sur la politique extérieure de la Bulgarie. «Je crois pouvoir vous affirmer, m'a-t-il dit, que nous sommes libres de tout engagement avec l'Autriche. Mais nous

(1) Dès le 7 février, M. Barrère jugeait peu fondée la nouvelle donnée par l'ambassadeur britannique à Rome du renouvellement de la Triple Alliance, et M Paul Cambon, le 8, était de même avis. Voir, à ce sujet, ci-dessous à la date du 17 février, le n° 52, note. Voir aussi à la date du 19 février, le n° 64.

estimons, mes collègues et moi, que cela ne suffit pas. Nous sommes en effet résolument pacifiques. Or, nous savons, de source sûre, que le Gouvernement austro-hongrois encourage sous main la propagande révolutionnaire en Macédoine. Ici même, à Sofia, le Consul d'Autriche s'est mis en relations avec les pires éléments du parti macédonien. Faut-il en conclure qu'une crise se prépare dans les Balkans? Je ne saurais me prononcer encore. Nous ne voulons pas, néanmoins, être à la merci des événements et je souhaite personnellement, avec la plupart de mes collègues, que nous puissions trouver appui, le cas échéant, du côté de la Triple Entente. Croyez-vous que cet appui nous serait accordé?» J'ai répondu : «La politique de la Triple Entente en Orient a pour principe l'intégrité de l'Empire ottoman et le maintien du *statu quo* dans les Balkans. Si le Gouvernement bulgare admet loyalement ce double principe, il se trouvera par cela même associé à la Triple Entente. Je dois d'ailleurs ajouter que, tant que votre orientation diplomatique restera indécise, le Gouvernement de la République ne pourra consentir à l'emprunt de 200 millions de francs dont vous m'avez parlé naguère. M. Poincaré est décidé à ne mettre la puissance financière de la France qu'au service des États qui marchent politiquement dans la même voie qu'elle.» M. Guéchoff m'a semblé d'abord assez ému par mes déclarations. Il a conclu par ces mots : «Vous venez peut-être de me fournir un argument décisif pour vaincre les hésitations de Sa Majesté. J'aborderai la question avec Elle, dès son retour de Cobourg, c'est-à-dire dans une huitaine de jours.»

46.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Rome, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg.

T. n^os 147, 200, 111, 71, 141. *Paris, 16 février 1912, 22 heures.*

Au cours de ma réception d'hier, Rifaat Pacha m'a dit, *à titre officieux*, que son Gouvernement accepterait avec plaisir une médiation des Puissances, de la France surtout, en faveur de la paix.

Comme j'émettais des doutes sur l'efficacité d'une initiative de ce genre, Rifaat Pacha a insisté sur ce que la France en particulier pourrait beaucoup et qu'une action de sa part serait, plus que celle de tout autre pays, vue avec faveur en Turquie.

Il a immédiatement ajouté que l'annexion de la Tripolitaine à l'Italie était

impossible. A ma demande de me fournir des indications ou des suggestions sur les bases possibles d'une négociation éventuelle, Rifaat Pacha n'a pu donner aucune précision.

Il me paraît en conséquence qu'il n'y a à retenir des déclarations de l'Ambassadeur ottoman qu'une première manifestation d'un désir de médiation de la part de la Turquie.

47.

M. Crozier, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 39. Confidentiel. *Vienne, 16 février 1912, 19 heures.*

(*Reçu :* 17 février, 10 h. 15.)

L'Ambassadeur de Russie (1) croit savoir qu'à la suite des incidents franco-italiens il s'est produit un rapprochement entre le Gouvernement italien et l'Autriche. Il escompte aussi l'effet des conseils donnés en ce sens à Berlin par l'Empereur Guillaume à l'Archiduc héritier et se montre assez rassuré pour l'avenir.

L'Ambassadeur d'Anglèterre (2) pense que, malgré ce rapprochement, une très grande méfiance réciproque persiste entre les deux pays.

J'ai appris de source absolument sûre que l'on travaillait dans les bureaux de l'État-major à dresser *pour l'Empereur et pour l'Archiduc héritier* des cartes du nord de l'Italie où sont minutieusement portés, pour chaque ville ou position, non seulement les effectifs des garnisons, mais la désignation de chacune des unités qui les composent. Ce travail, exceptionnel d'après notre Attaché militaire, semble indiquer que toute préoccupation n'est pas bannie en haut lieu.

48.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 142. Secret. *Paris, 17 février 1912, 5 h. 20.*

Je réponds à votre télégramme n° 68 (3).

Ainsi que vous l'observez fort justement, le programme que vous a remis

(1) M. Nicolas de Giers.

(2) Sir F. Cartwright.

(3) Voir ci-dessus à la date du 15 février n° 37.

M. Sazonoff soulève vis-à-vis de nous les plus grosses questions. Mais j'estime comme vous qu'il vaut mieux consentir à les examiner dans des conversations académiques que de risquer d'être entraînés par la rapidité des événements à la suite de la Russie, sans avoir pu ni discuter son action ni poser nos conditions. Nous devons au cours de ces conversations attirer l'attention de notre allié sur les intérêts puissants qui nous attachent fermement au maintien de l'intégrité de l'empire ottoman.

Je serais heureux de vous voir avant la fin de ce mois et je ne vois qu'avantage à ce que vous partiez de Pétersbourg dès le 24.

49.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 40-41. *Madrid, 17 février 1912, 14 h. 10 et 17 h. 10.*

(*Reçu :* 19 heures et 20 h. 55.)

Je viens d'avoir un long entretien avec le Ministre d'État.

Je lui ai tout d'abord fait connaître, conformément à votre télégramme 28 [1], que vous acceptiez la réunion immédiate à Madrid de la commission technique financière. M. Garcia Prieto m'a marqué toute sa satisfaction de cette décision et m'a dit que les trois membres espagnols seraient désignés aujourd'hui même ; il m'a prié de demander à Votre Excellence de provoquer les mesures nécessaires pour que les trois membres français arrivent à Madrid le plus tôt possible, de façon que la commission commence son travail sans retard. Je lui ai dit alors que, si Votre Excellence avait de suite accepté sur ce point la proposition espagnole, c'était sous réserve que nous aborderions immédiatement l'examen de la délimitation des zones française et espagnole. Le Ministre d'État m'ayant répété qu'il n'y avait pas d'objection, je lui ai rappelé où nous en étions restés à ce sujet. A mon retour de Paris, en décembre dernier, je lui avais confirmé que nous demandions à titre de compensation toute la zone sud sauf, par considération pour le désir exprimé par Sa Majesté, le point d'Ifni et un périmètre assez peu étendu et dont la délimitation m'avait été remise à Paris par M. Regnault; en outre nous demandions la rive du Loukkos juqu'à 10 kilomètres de Larache. M. Garcia Prieto m'a répondu que cela était exact, mais [qu'il] s'agissait d'une demande de la France que le Gouvernement espagnol trouvait exagérée. J'ai continué en lui marquant que depuis

[1] Voir ci-dessus à la date du 15 février, n° 34.

lors, dans une portion considérable de l'opinion publique française et chez des personnes considérables tant par leur situation que par la connaissance de la région, s'était manifesté le sentiment que le Cap de l'Eau devait être englobé dans notre zone, attendu que, dans les premiers arrangements intervenus avec l'Angleterre, ce point ne faisait pas partie de la zone destinée à l'Espagne. Dans ces conditions, le Gouvernement de la République attachait un prix tout spécial à ce qu'on nous attribuât cette localité qui n'est pas de grande utilité pour l'Espagne, mais qui est au contraire de grande importance pour nous, étant donné l'absence de port dans cette partie de notre zone. Le Ministre d'État a manifesté autant de surprise que d'émotion à cette indication; il m'a déclaré très vivement qu'il ne saurait engager des négociations sur ce terrain; depuis longtemps, les troupes espagnoles sont établies au Cap de l'Eau, elles y ont combattu : l'opinion publique en Espagne se soulèverait contre un tel abandon et, quant à lui, Ministre d'État, il aimerait mieux quitter ses fonctions que de souscrire à un pareil engagement. Redevenu un peu plus calme, il m'a fait observer que le Cap de l'Eau n'avait aucune importance sans les Zafarines et que nous ne pourrions cependant pas avoir la prétention de réclamer ce groupe d'îles qui font partie intégrante du territoire espagnol.

Je n'en ai pas moins maintenu ma demande : la conversation s'est prolongée sur ce terrain, le Ministre d'État se refusant du reste à envisager aucune concession de ce chef. J'ai ensuite appelé son attention sur l'intérêt qu'il y aurait à effectuer une rectification de frontière dans la région est d'Ouezzan : au moment où, en 1904, la ligne de démarcation fut établie, l'état des lieux était mal connu et la carte dont on se servit pour fixer la ligne de partage des deux zones était inexacte en ce qui concerne la configuration du terrain. On crut suivre la ligne de partage des eaux et, en fait, cette ligne passe plus au nord, de telle sorte qu'un certain nombre d'affluents du Sebou se trouvent d'un autre côté, dans la zone espagnole, ce qui n'était pas dans les intentions des rédacteurs de la convention et ce qui, dans la pratique, ne pourrait avoir que les plus sérieux inconvénients. Il y aurait donc lieu de rectifier la frontière et de la délimiter de façon normale. Je lui ai remis alors un papier indiquant la délimitation telle que vous me l'avez donnée dans notre télégramme n° 29[1]. Le Ministre d'État me manifesta sa méfiance habituelle quand il se trouve en présence d'une proposition nouvelle et dont il ne connaît pas la portée. Il m'assura qu'il allait examiner la chose. Je lui remis également le projet de délimitation de la partie de la zone sud que Votre Excellence se propose de laisser à l'Espagne. Sur ce point, il me déclara qu'il étudierait la chose, mais il observa de suite avec vivacité qu'il ne lui semblait pas qu'on tînt

[1] Voir ci-dessus à la date du 15 février, n° 34.

aucun compte des revendications de l'Espagne sur la côte faisant face aux Canaries. Il me parla ensuite des observations qu'il avait chargé M. Perez Caballero de formuler auprès de Votre Excellence relativement à certaines dispositions de notre dernier projet de traité : à cette occasion, j'ai remarqué que quelques-unes des indications fournies par l'Ambassadeur d'Espagne à Paris comme constituant votre réponse n'étaient pas absolument conformes aux informations que vous avez bien voulu me donner dans votre télégramme [1]. J'en fis de suite la remarque à Garcia Prieto. Il fut du reste entendu que nous reviendrions ces jours-ci sur ce sujet lorsqu'il m'aura fait connaître, comme il tient à le faire, sous une forme officielle, les observations dont il s'agit. En dernier lieu, il a insisté sur le désir qu'il avait d'être saisi le plus tôt possible du projet relatif à l'internationalisation de Tanger. En terminant j'ai appelé très particulièrement l'attention du Ministre sur l'importance des concessions que le Gouvernement de la République consentait au Gouvernement du Roi en ce qui concerne l'organisation de sa zone et qui, en fait, le mettent dans une situation identique, ou à peu près, à celle de la France dans la sienne. J'ai ajouté que, dans ces conditions, Votre Excellence était en droit d'attendre que le Cabinet de Madrid aborde dans un même esprit de concorde et de largeur de vues le règlement des questions encore pendantes. M. Garcia Prieto s'est un peu défendu d'admettre l'existence de concessions faites à l'Espagne; mais il m'a cependant assuré de ses bonnes dispositions. Je reste quand même sceptique sur la façon dont elles vont se manifester.

50.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 68. Très confidentiel. *Péra, 17 février 1912, 15 heures.*

(*Reçu :* 19 h. 45.)

Les négociations que poursuivait M. Revoil depuis son retour et dont ma dépêche n° 78 [2] a fait mention, sont sur le point d'être terminées. Pour l'affaire d'Héraclée, un accord est intervenu entre les trois ministères intéressés et la Société et l'on a tout lieu d'espérer qu'il sera très prochainement ratifié par le Conseil des Ministres [3]. D'autre part, les termes des lettres qui

[1] Allusion aux télégrammes 32 à 36 (du 16 février), non reproduits, dans lesquels M. Poincaré relatait son entretien avec M. Perez Caballero.

[2] Voir ci-dessus à la date du 12 février, n° 27.

[3] L'arrangement a été paraphé le 18 février et ratifié le 29 par le Conseil des Ministres.

doivent être échangées entre le Ministère des Finances et le Directeur général de la Banque Ottomane ont été arrêtés; ils donnent à ce dernier toute satisfaction.

En me donnant ces informations, M. Revoil a ajouté, tout en priant Votre Excellence de vouloir bien conserver pour le moment à sa communication un caractère confidentiel, qu'il négociait avec le Ministre des Finances un arrangement comportant : 1° une option d'emprunt à plus d'une année d'échéance; 2° une nouvelle avance au Gouvernement ottoman faite par la Banque dans des conditions qui ne pourraient gêner en rien la France vis-à-vis de l'Italie. Ces arrangements financiers réservent d'ailleurs, d'après M. Revoil, la faculté de trouver les ressources nécessaires à la réalisation du programme [de] chemins de fer que la nomination de Djavid Bey au Ministère des Travaux publics paraît devoir rendre très prochaine.

51.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 85. *Berlin, 17 février 1912, 20 h. 20.*

(*Reçu :* 22 heures.)

M. de Kiderlen a fait cet après-midi au Reichstag une déclaration à propos de sa politique marocaine. Il a dit que l'envoi d'un navire à Agadir avait été mûrement étudié et avait reçu l'approbation du Chancelier et ensuite celle de l'Empereur. L'Allemagne voulait marquer que la France n'avait pas le mandat de l'Europe.

En ce qui concerne ses rapports avec les pangermanistes, qui ont fait l'objet de polémiques de presse et ont amené les procès dont mes télégrammes 3 et 6 (1) et ma dépêche 14 (2) vous ont entretenu, M. de Kiderlen reconnaît avoir annoncé à M. Class que l'Allemagne allait faire quelque chose qui remettrait à flot l'affaire marocaine. Il ajouta qu'il a vu ensuite à Kissingen l'Ambassadeur de France; là un premier entretien a eu lieu au sujet de compensations en dehors du Maroc : il a indiqué à l'Ambassadeur d'en proposer. M. de Kiderlen reconnaît que M. Class a toujours blâmé sa politique au Maroc, mais il dément que M. Class lui ait jamais attribué l'intention de garder une partie du Maroc : *il prétend que l'erreur provient d'une confusion dans l'interprétation de notes sténographiées prises au cours d'une conversation.*

(1) Voir à la date du 3 janvier, tome I 3e série), nos 423 et 424.

(2) Voir à la date du 20 janvier, tome I (3e série), n° 495.

52.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 169. Très confidentiel. *Rome, 17 février 1912, 14 h. 30.*

(*Reçu :* 15 h. 30.)

Suite à mon télégramme n° 143 [1].

Secret. Mon collègue anglais me dit qu'il a entretenu de nouveau le Foreign Office des rapports anglo-franco-italiens, en marquant qu'il importerait, selon son avis, de ne pas trop tarder à déterminer l'attitude de l'Angleterre à l'égard de l'Italie en raison de ses nouvelles positions méditerranéennes.

Sir Rennell Rodd a suggéré, à ce propos, la conclusion avec l'Italie [d']un accord analogue à l'accord franco-italien de 1902.

L'idée est intéressante. Comme Sir Rennell Rodd m'en a fait part en confidence, je désirerais que notre Ambassadeur à Londres parût l'ignorer dans ses conversations avec le Foreign Office [2].

53.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 170. *Rome, 17 février 1912, 21 heures.*

(*Reçu :* 21 h. 40.)

Les considérations exposées dans votre télégramme 203 [3] ont assurément leur valeur. Je me demande toutefois si elles peuvent contre-balancer les

[1] Dans ce télégramme et le précédent qui sont du 7 février, M. Barrère annonçait qu'il avait posé à Sir Rennell Rodd une question au sujet «des intentions du Gouvernement britannique par rapport au renouvellement de la Triplice». Sir Rennell Rodd, en effet, croyait savoir, de source secrète, que la Triple Alliance venait d'être renouvelée et M. Barrère, tout en refusant crédit à cette information, avait saisi l'occasion de causer avec l'Ambassadeur britannique des rapports anglo-italiens.

[2] Ce télégramme a été transmis à Londres le 17 février par un télégramme n° 153.

[3] A la suite des incidents du *Carthage* et du *Manouba,* le Gouvernement français et l'italien avaient envisagé l'établissement d'un *modus vivendi* propre à empêcher le renouvellement de ces incidents. Voir tome I, n° 592. Des difficultés d'ordre juridique avaient fait écarter ce projet mais, par son télégramme 156 du 6 février, M. Poincaré avait paru favorable à une entente par laquelle les deux gouvernements conviendraient d'admettre la Déclaration de Londres, non encore ratifiée. Par son télégramme 203 du 17 février, M. Poincaré faisait observer que cette entente elle-même pouvait présenter des inconvénients.

avantages d'une entente entre les deux pays pour l'application provisoire de la Déclaration de Londres tels que Votre Excellence les faisait ressortir dans son télégramme 156 par lequel elle me prescrivait de faire connaître au marquis de San Giuliano que nous étions prêts à conclure sur ce sujet avec son Gouvernement un accord destiné à être publié. La réserve des lois en vigueur suffirait, semble-t-il, à écarter les objections parlementaires. Elles ne sauraient, d'autre part, soulever en pratique de grandes difficultés, puisque le Gouvernement italien a secrètement pris la décision de ne plus troubler nos communications en droiture qui sont les plus intéressantes. J'ajoute, enfin, qu'après avoir saisi le Gouvernement italien de votre adhésion à la suite des instructions ci-dessus mentionnées, il me paraît difficile de revenir avec lui sur cette démarche. Il y aurait quelque inconvénient à nous en remettre uniquement à sa bonne volonté, dont la marque reste secrète, et à lui refuser cette occasion de donner publiquement la preuve du désir qui anime également les deux Gouvernements d'éviter entre eux toute source d'incident.

54.

Note à l'Ambassade Britannique.

Paris, 17 février 1912.

L'Ambassade de Sa Majesté britannique a bien voulu remettre à M. Poincaré, le 15 de ce mois, un memorandum[1] par lequel le Gouvernement britannique, préoccupé des mesures envisagées par le Gouvernement crétois, telles que l'envoi de députés à Athènes, l'abolition des Capitulations, la révocation des fonctionnaires musulmans, fait connaître le sens des instructions qu'il a envoyées à son agent à la Canée en vue de notifier à ce Gouvernement que l'attitude du parti révolutionnaire fait une impression très défavorable sur les Puissances protectrices.

Persuadé en outre, d'après les renseignements de son Ambassadeur à Constantinople, que la Sublime Porte n'est pas disposée à accorder aux Crétois la moindre concession[2], le Gouvernement britannique émet l'avis qu'il convient d'envisager une réoccupation de l'île et de faire les préparatifs de cette action militaire qui peut devenir nécessaire dès le mois prochain.

En réponse à ce memorandum, le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, s'empresse de faire connaître à Son Excellence Sir Fr. Bertie qu'il est disposé à donner à son représentant à la Canée l'instruction de joindre ses représentations à celles de ses collègues en vue de menacer les

(1) Voir ci-dessus, n° 41. — (2) Voir à la date du 3 février, tome I (3e série), n° 593.

Crétois de mesures défavorables à leurs aspirations s'ils ne renoncent pas à leurs projets révolutionnaires et s'ils ne se montrent pas capables de se gouverner paisiblement, sans danger pour la paix de l'Europe.

M. Poincaré serait désireux de connaître les propositions du Gouvernement britannique en ce qui concerne les préparatifs d'une réoccupation éventuelle de l'île, opération à laquelle le Gouvernement de la République ne refuserait pas de s'associer, si la nécessité s'en imposait absolument et si toutes les Puissances protectrices étaient d'accord pour la reconnaître. Mais, malgré le peu de chances que pourrait présenter une démarche préalable à Constantinople, le Gouvernement français s'y prêterait volontiers si l'Angleterre et la Russie s'y associaient.

55.

Note de l'Ambassade britannique.

Paris, 17 février 1912.

His Majesty's Government propose that the Protecting Powers should inform the Austro-Hungarian and German Governments of the present Cretan situation and especially of the Cretans' intention to send deputies to Athens, and His Majesty's Minister has the honour to enquire, under instructions from Sir E. Grey, whether the French Government agree that it would be of advantage for the Protecting Powers to make a communication in the following sense to the Austro-Hungarian and German Governments :

The Ships of War of the Protecting Powers were recently able to prevent the Cretan Deputies from leaving the Island as no attempt was made by those Deputies to conceal their movements, but the Protecting Powers would be materially unable to establish an effective blockade of the whole Island if the Cretans attempted to leave for Greece clandestinely from various localities in Crete. The Protecting Powers are firmly determined, in so far as the situation in Crete is concerned, to maintain the *statu quo*, even if it should be necessary eventually to re-occupy the Island, but Greece might possibly be involved in difficulties with Turkey in the event of Cretan Deputies arriving at Athens and a situation would thereby arise which would be a matter of grave international concern. It would therefore appear to be most desirable that all the Powers should exchange views as to what steps should be taken with a view to averting any dangers to the public peace [1].

[1] Cette note et la réponse faite par le gouvernement français le 21 février (voir ci-dessous, n° 73) ont été communiquées par dépêche collective à Londres 137, Rome 163, Pétersbourg 96, Berlin 99, Vienne 47, Constantinople 122, Athènes, 36.

TRADUCTION :

Le Gouvernement de Sa Majesté propose que les Puissances protectrices informent les Gouvernements austro-hongrois et allemand de la situation présente de la Crète et spécialement de l'intention qu'ont les Crétois d'envoyer des députés à Athènes et le Ministre de Sa Majesté a l'honneur de demander, en vertu d'instructions de Sir E. Grey, si le Gouvernement français admet qu'il y aurait avantage pour les Puissances protectrices à faire aux Gouvernements austro-hongrois et allemand une communication dans le sens suivant :

Les navires de guerre des Puissances protectrices ont pu récemment empêcher les députés crétois de quitter l'île, ces derniers n'ayant fait aucune tentative pour dissimuler leurs mouvements, mais les Puissances protectrices seraient matériellement hors d'état d'établir sur l'île entière un blocus effectif si les Crétois tentaient de la quitter clandestinement pour la Grèce, en partant de différents points de la Crète. Les Puissances protectrices sont fermement décidées, en ce qui concerne la situation de la Crète, à maintenir le *statu quo* et même, si cela devenait nécessaire, à réoccuper l'île éventuellement, mais la Grèce pourrait se trouver impliquée dans des difficultés avec la Turquie en cas que les députés crétois arrivent à Athènes, et une situation présentant de graves sujets d'inquiétude internationale serait ainsi créée. Il paraîtrait, en conséquence, très désirable qu'il y eût entre les Puissances un échange de vues sur les mesures à prendre pour obvier à tout danger menaçant la paix publique[1].

56.

LE CAPITAINE DE FRÉGATE DE FARAMOND, ATTACHÉ NAVAL À L'AMBASSADE DE FRANCE À BERLIN,

À M. DELCASSÉ, MINISTRE DE LA MARINE.

D. n° 279. Secret[2]. *Berlin, 17 février 1912.*

[Dans la première partie de son rapport, le capitaine de frégate de Faramond parle du vaste projet présenté par l'amiral de Tirpitz au Bundesrat, qui nécessiterait en six années une dépense extraordinaire de 360 millions de marks. Bien que ce projet soit fort combattu, le commandant Watson, attaché naval anglais, « persiste à croire que le Gouvernement le maintiendra ». Vient ensuite le passage suivant :[3]]

Je ne puis m'empêcher de vous signaler la nervosité de mon collègue anglais avec qui je suis en rapports journaliers. Il m'a très nettement déclaré

(1) Voir note 1, page 47.

(2) D'après la minute communiquée à la Commission par le signataire.

(3) Sur la portée du langage tenu par l'attaché naval britannique Watson, voir *British Documents*, vol. IV, pièce n° 504, le *post-scriptum*.

qu'en dépit de la phraséologie courante en Angleterre telle que : «Nous sommes décidés à conserver la suprématie sur mer», ou bien «Chaque fois que les Allemands mettront un cuirassé en chantier, nous en mettrons deux», on ne se dissimulait pas le danger que la flotte allemande serait un jour pour l'Empire britannique.

Et en effet, au delà de certaines limites raisonnables, la puissance maritime d'un pays n'augmente plus proportionnellement au nombre de bâtiments que l'on peut mettre en chantier.

Il est donc assez naturel que l'Angleterre, dont la supériorité sur mer est encore incontestable, soit désireuse de laisser subsister dans l'avenir la présente disproportion entre les flottes anglaise et allemande.

La veille de l'arrivée de Lord Haldane à Berlin, l'Amiral Lord Charles Beresford a traversé la ville et a été reçu par l'Empereur qui a offert à son intention un grand déjeuner auquel assistaient toutes les autorités navales du Reichs-Marine-Amt et de l'Admiralstab. L'Attaché naval anglais a été vivement froissé de n'avoir pas été prié à ce déjeuner : «Je sais trop bien pour quelles raisons on m'en a écarté, m'a-t-il dit. L'Amiral Beresford est le plus grand bavard de la terre. Les amiraux allemands ne désiraient sans doute pas que je fusse là pour entendre et au besoin pour prévenir leurs questions indiscrètes.»

[L'Attaché naval expose ensuite les raisons qui permettent de croire que les crédits demandés, tant pour l'augmentation de la flotte que pour celle de l'armée de terre, seront votés par le Reichstag. Il continue en ces termes :]

En tous cas, ce qui n'est pas douteux, c'est la volonté du Gouvernement impérial d'augmenter encore l'établissement militaire déjà si formidable de l'Allemagne.

Si, comme on le dit, le nouveau projet de loi militaire et navale se chiffre par un supplément de dépenses annuelles d'une centaine de millions de marks, il est fort probable que les 4/5 de cette somme seront destinés à l'armée de terre.

Rien cependant ne nous autorise encore à croire que l'Allemagne nourrisse des pensées agressives immédiates et qu'elle cherche l'occasion de faire éclater un conflit. On peut, il est vrai, avoir une telle impression lorsqu'on fréquente les milieux militaires.

L'affectation que mettent les officiers de l'État-major général allemand à nous laisser entendre qu'ils font en ce moment des préparatifs extraordinaires me rend quelque peu sceptique.

N'avons-nous pas entendu l'été dernier un officier du «Generalstab» raconter à un diplomate que l'on préparait un débarquement à Agadir?

Les officiers allemands sont les plus disciplinés et les plus discrets du monde.

S'ils méditaient un mauvais coup, ils travailleraient dans le plus grand secret. Leurs bavardages voulus et sans doute ordonnés n'ont pas d'autre but que de nous impressionner.

Dans les milieux gouvernementaux, on souhaiterait pouvoir s'entendre avec nous, mais on est hanté par l'idée que la France désire la guerre.

Le Chancelier de l'Empire, chez qui j'ai dîné mardi dernier, m'a pris un instant à l'écart pour me faire part de ses inquiétudes. « Il n'est pas douteux, m'a-t-il dit, que, depuis trois mois, l'opinion publique française a beaucoup changé et est devenue très hostile à l'Allemagne. La discussion de l'accord franco-allemand au Sénat en a été le témoignage. Certes je ne m'attendais pas à entendre M. Pichon, dont l'attitude à l'égard de l'Allemagne avait toujours été conciliante lorsqu'il était ministre des Affaires étrangères, prononcer un discours aussi agressif. Venant d'un homme qui jouit d'une aussi grande autorité au Parlement, cela est très grave. » Et comme j'opposais à M. de Bethmann Hollweg les paroles de M. Poincaré et le vote final de l'accord à une très grande majorité, « oui, m'a-t-il répondu, mais c'est le propre des démocraties que du jour au lendemain les hommes passent des rangs de la minorité au pouvoir. Et, alors, la situation actuelle m'inquiète beaucoup », a-t-il dit en terminant.

Cette impression du Chancelier se retrouve dans les milieux politiques et financiers allemands.

Elle est la raison déterminante de l'augmentation projetée des armements.

[Le rapport se termine par quelques observations sur un emprunt récent que le Gouvernement allemand avait contracté : Cet emprunt, explique l'Attaché naval, n'est pas destiné à payer des dépenses navales ou militaires.]

57.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 86. *Berlin, 18 février 1912.*

(*Reçu :* 20 h. 9.)

Pour faire suite à mon télégramme n° 85[1].

Les pangermanistes n'acceptent pas la déclaration faite hier au Reichstag par M. de Kiderlen. Le comité berlinois de l'Union pangermanique déclare,

[1] Voir ci-dessus à la date du 17 février, n° 51.

d'après la *Post* d'aujourd'hui, que l'entretien de M. Class avec le Secrétaire d'État n'a pas eu lieu quelques jours avant l'incident d'Agadir comme celui-ci l'a indiqué, mais le 19 avril et que, depuis lors, M. Class n'a pas eu de nouvelle conversation avec lui. Je ne puis m'empêcher de rapprocher cette date de celle de ma conversation du 6 avril qui a fait l'objet de ma dépêche 191 [1] et dans laquelle M. de Kiderlen a exprimé ses vues sur Mogador.

58.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 172. Confidentiel. *Rome, 18 février 1912, 14 h. 45.*

(*Reçu :* 15 h. 30.)

En me parlant de la déclaration contenue dans votre discours du Sénat [2] et tout en en reconnaissant l'extrême correction, le marquis de San Giuliano s'est demandé si l'expression «La Tripolitaine proprement dite» ne pourrait donner lieu à une équivoque de la part d'esprits mal intentionnés. Sur mon observation que l'ensemble de vos déclarations rendait impossible toute interprétation de ce genre, le Ministre a reconnu qu'il ne pouvait y avoir à cet égard aucun doute. Le cours de notre entretien l'a amené à s'exprimer sur les accords de 1900 et 1902 dans des termes dont l'intérêt ne vous échappera pas. Le Marquis de San Giuliano considérait que les événements et particulièrement la réalisation des sphères d'influence des deux pays, loin de restreindre la portée de notre accord, en confirmaient au contraire pour le présent et pour l'avenir la valeur et la nécessité. Ces actes éliminaient entre nous les causes de conflit. Leur vertu était aussi efficace aujourd'hui qu'hier. Grâce à eux, des incidents avaient pu se produire sans laisser de traces sérieuses et durables. Nos bons rapports supprimeraient vite cette légère dépression.

[1] Voir à ce sujet, tome I (3e série), à la date du 20 janvier, n° 495, et la note de la page 510.

[2] M. Poincaré avait dit au Sénat (séance du 10 février) «...Je puis faire, Messieurs, une remarque analogue» [à celle qu'il venait de faire au sujet de l'Espagne] «à propos de nos accords avec l'Italie. Par ces accords nous marquions notre intention de ne pas dépasser la frontière fixée par la convention franco-anglaise de 1899, c'est-à-dire que nous déclarions nous désintéresser de la Tripolitaine proprement dite et que, de son côté, l'Italie reconnaissait nos intérêts supérieurs au Maroc.»

59.

M. JULES CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 66. *Berlin, 18 février 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 février; Dir. pol., 22 février.)

J'ai lu avec intérêt dans la dépêche que Votre Excellence a bien voulu m'adresser sous le n° 64 [1] le résumé des déclarations faites par M. de Vasconcellos à notre Ministre à Lisbonne.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire connaître à Votre Excellence par ma dépêche n° 49 du 3 février [2], l'attention des cercles coloniaux allemands est vivement sollicitée depuis quelque temps par la colonie portugaise de l'Angola, et par la région du Katanga qui fait partie du Congo belge.

Un personnage, qui occupe une situation importante dans le monde colonial allemand, me disait l'autre jour que l'opinion politique de son pays s'était fortement attachée à l'idée de l'annexion de l'Angola [3]. Mon interlocuteur le regrettait, estimant que le Gouvernement impérial aurait tout avantage à laisser au Portugal la souveraineté nominale sur cette région et à y obtenir simplement pour ses nationaux des concessions destinées à en faire une dépendance économique de l'Allemagne; «mais, disait-il, il faut tenir compte de la vanité nationale qui veut voir sur la carte de grands territoires teintés des couleurs de l'Allemagne». Le personnage avec qui je causais a ajouté que la «Disconto Gesellschaft» de Berlin et la «Norddeutsche Bank» de Hambourg avaient de grands intérêts dans la compagnie de Mossamédès qui a obtenu le 28 février 1894 du Gouvernement portugais la concession d'une région en bordure de la frontière allemande, allant de la mer à l'Afrique australe anglaise. Les banques allemandes en question auraient aussi, sous le couvert de cette compagnie, des intérêts importants dans le Katanga. Pour le moment il s'agirait d'obtenir du Portugal la cession à l'Allemagne du district attribué à la compagnie de Mossamédès. «Ce district, a ajouté mon interlocuteur, possède dans la Tiger Bay un excellent port à la possession duquel nous attacherions beaucoup de prix, surtout si l'Angleterre ne veut pas nous céder celui de Walfish Bay. On projette de mettre en service une ligne de chemin de fer allant de Tiger

(1) Dépêche en date du 2 février. Voir tome I (3e série), n° 584.

(2) Voir tome I (3e série), n° 591.

(3) Un paragraphe du projet d'accord anglo-allemand, rédigé par M. de Bethmann Hollweg à la suite de son entretien avec Lord Haldane, visait cette région. Voir *Grosse Politik,* vol. 31, nos 11361 et 11362.

Bay dans le district de Houmbé, situé entre le Rio Kakoulovar et le Rio Cunéné et qui ne fait pas partie de la concession attribuée à la Mossamédès. On pourrait prolonger le chemin de fer ultérieurement. La cession à l'Allemagne du territoire de la Mossamédès pourrait être acceptée par le Portugal comme une *simple rectification de frontière.* »

Telle est l'opinion d'un particulier qui tient une place importante dans les milieux coloniaux allemands.

J'ai profité de mon entrevue d'aujourd'hui avec le Chancelier pour lui demander si les conversations avec l'Angleterre porteraient sur l'Afrique. « Peut-être, m'a-t-il répondu, étudierons-nous quelques questions de rectifications de frontière entre nos possessions ». J'ai insisté et lui ai demandé s'il sera t parlé des colonies portugaises. « Cette question-là, a-t-il repris, est une question lointaine. Elle ne sera résolue que bien plus tard. »

D'autre part, le *Tageblatt* de ce matin reproduit sans les commenter un télégramme de Berlin à la *Liberté* et un télégramme de Lisbonne au *Times* d'après lesquels l'Allemagne et l'Angleterre se mettraient d'accord, avec l'assentiment du Portugal, pour la mise en valeur des colonies de ce dernier pays. Ceci rentre assez dans l'ordre d'idées indiqué plus haut.

Quoi qu'il en soit, on parle beaucoup à Berlin, dans le public et dans la presse, du traité anglo-allemand sur les colonies portugaises. C'est grâce à ce qu'on dit de ce traité que l'opinion allemande s'est habituée à considérer l'Angola comme fatalement destiné à devenir terre d'Empire. Nous aurions peut-être intérêt à savoir en quoi cette convention consiste exactement, et comment l'Angleterre en envisage l'exécution.

Il me semble que l'attention du Gouvernement anglais pourrait être en tout cas appelée sur le territoire de Cabinda. Cette possession portugaise, complètement séparée de l'Angola, est placée entre le Congo belge et le Gabon français et nous aurions un intérêt évident à ce qu'elle ne tombe pas entre les mains de l'Allemagne.

60.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 69. *Berlin, 18 février 1912.*

J'ai eu ce matin un long entretien avec le Chancelier de l'Empire. Après m'avoir dit un mot de la situation intérieure et du Reichstag, M. de Bethmann Hollweg a abordé la question des rapports de l'Allemagne avec les autres Puis-

sances et s'est plaint de la nervosité qui se manifeste partout. C'est ainsi qu'il en est venu à me parler de l'état des esprits en France «qui, m'a-t-il dit, est pour lui une cause de préoccupation constante». Il a été frappé du ton qu'a pris la discussion au Sénat au sujet des accords du 4 novembre dernier. Il fait la part des entraînements de la discussion, mais il n'en trouve pas moins que le langage de certains orateurs n'était pas celui d'hommes qui ont connu les responsabilités du Gouvernement et qui peuvent être appelés à les connaître encore. Je répondis que cela était naturel en raison du sacrifice auquel notre Parlement était appelé à consentir. Il me dit qu'il ne partageait pas ma manière de voir et qu'il n'y avait pas à parler de sacrifice, quand en réalité la France acquérait un grand empire qu'elle convoitait depuis de longues années. Je ne voulus pas le laisser sur ce mot et je repris : «Au fond du débat au Sénat, il n'y avait pas seulement le côté matériel, la question territoriale, mais bien autre chose : il y avait surtout le sentiment français blessé par l'envoi de la *Panther* à Agadir. Je vous l'ai déjà dit, ajoutai-je, vous avez fait ce jour-là une grande faute; vous en avez commis une plus grande en ne retirant pas votre bateau aussitôt après la reprise des négociations.» — «*Je suis de votre avis,* me répondit le Chancelier, mais auriez-vous négocié si nous n'avions pas manifesté nos intentions ?» — «Assurément, lui dis-je, mais c'est vous et vous seul, qui, d'une négociation destinée à écarter un malentendu entre nos deux pays, avez fait une source d'amertume.»

Enfin, nous exprimâmes tous deux l'espoir que peu à peu l'apaisement se ferait dans les esprits et que, l'opinion publique reprenant son sang-froid dans les deux pays, les Gouvernements pourraient faire triompher la raison dans le règlement des différentes questions qui vont occuper l'Europe. Cet ordre d'idées nous conduisit naturellement aux conversations que Lord Haldane est venu entamer à Berlin. Il me paraissait nécessaire de ne manifester aucune préoccupation à ce sujet et je me félicitai purement et simplement de ces conversations, dont le résultat ne peut que faciliter l'apaisement des esprits. Je pris la iberté de demander au Chancelier s'il pourrait me donner quelque indication sur la direction de ces conversations : «Mon Dieu, me répondit-il, vous m'aviez parlé, le 11 juin dernier, de ce qu'avait fait votre frère autrefois à Londres lorsqu'il avait mis sur la table pour les comparer tous les griefs que la France et l'Angleterre avaient l'une contre l'autre : nous voudrions faire la même chose». — «Oui, lui dis-je, mais il y a la question des armements : est-ce que vous voulez les limiter ?» — «Assurément non, reprit le Chancelier; la limitation des armements est une chimère entre deux pays, qui peuvent avoir à défendre l'un vis-à-vis de l'autre leur honneur et leur indépendance. Est-ce qu'il nous serait possible de vous demander de limiter vos armements ? Et vous, pourriez-vous nous demander de limiter les nôtres ?» — «Il est vrai, remarquai-je, mais deux Gouvernements raison-

nables, sans limiter leurs armements, peuvent s'entendre pour apporter de la mesure dans le développement de leurs propres forces». — «Ceci, me répondit le Chancelier, c'est autre chose; je dois même vous avouer que la question posée ainsi se posera un jour et peut-être bientôt, non pas seulement pour l'Angleterre et l'Allemagne, mais pour toute l'Europe. Nous approchons du moment où la limite des forces des États va être atteinte, et où ni leur population ni leurs finances ne pourront plus suffire aux sacrifices qu'on exige d'elles. Vous aurez, vous autres Français, une grande part de responsabilité : vous inventez toujours et voici maintenant qu'il faut vous suivre pour la création de la quatrième arme, comme il a fallu suivre l'Angleterre quand elle a lancé son premier dreadnought.»

Je crois savoir en effet, que le Gouvernement allemand étudie en ce moment l'organisation d'un service plus complet d'aéroplanes et de dirigeables ; mais je me contentai de dire que cette remarque rendait honneur au génie d'invention français.

Nous en vînmes à parler de l'Afrique comme je l'indique dans ma dépêche 66[1].

Enfin, M. de Bethmann Hollweg me dit qu'il s'entretiendrait avec M. de Kiderlen au sujet des travaux de la Commission de délimitation, qui doivent commencer après l'échange des ratifications des accords du 4 novembre. Je lui dis que je serais heureux de faire connaître à mon Gouvernement les vues qu'il pourrait avoir à ce sujet, et je convins avec lui que je le reverrai dans quelque temps[2].

61.

M. de Chérisey, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 28. *Sofia, 19 février 1912, 17 heures.*

(*Reçu :* 18 h. 35.)

Suite au télégramme 27[3] de M. Paléologue.

Une personne très sûre me rapporte le propos suivant tenu par le Roi : «Tant que vivra le vieil Empereur François-Joseph, il ne me sera pas possible de m'orienter nettement du côté de la Triple-Entente. Avec le successeur, j'y aurais moins de scrupules.»

[1] Ci-dessus reproduite, n° 59.

[2] Cette lettre de M. Jules Cambon a été communiquée au Foreign Office par M. Paul Cambon et elle est reproduite dans les *British Documents*, vol. VI, pièce n° 526.

[3] Voir ci-dessus à la date du 16 février, n° 45.

Il convient d'observer que cette déclaration a été faite à une personne qui devait la rapporter au Ministre de Russie [1] et à moi. Le Roi Ferdinand Ier est trop habile pour renoncer à la politique de bascule qui l'a si heureusement servi juqu'à ce jour.

62.

M. LECOMTE, MINISTRE DE FRANCE À TÉHÉRAN,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 12. *Téhéran, 19 février 1912, 18 heures.*

(*Reçu :* 18 h. 40.)

Les deux Ministres ont remis hier au Prince régent et au Ministère des Affaires étrangères la note annoncée dans ma lettre n° 7 [2] par laquelle ils invitent amicalement le Gouvernement persan à conformer désormais sa politique à l'accord anglo-russe.

Suivent certains dispositions relatives à l'éloignement de Mohamed Ali Chah et la promesse d'une avance de 200.000 livres sterling, qui devront être employées suivant un programme concerté entre le Gouvernement persan et les deux Légations. De plus, le Gouvernement s'engagerait à dissoudre les corps de volontaires et s'entendrait avec les deux Puissances pour la création d'une petite armée régulière.

Le Prince Régent a bien accueilli ces propositions; le Ministre des Affaires étrangères a fait au nom [de l']indépendance persane les réserves qu'imposait le caractère de ses fonctions, mais qui sont une invitation à négocier.

M. Poklevski m'assure qu'il n'y a eu encore aucun départ de troupes russes dont l'ensemble monterait actuellement à 12.000 hommes.

[1] M. Nekludoff. — [2] Voir à la date du 17 janvier, tome I (3e série), n° 475.

63.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 208. Confidentiel. *Paris, 19 février 1912, 18 h. 55.*

Je réponds à votre télégramme 172 [1].

J'ai lieu de m'étonner de l'observation que vous a faite le marquis de San Giuliano, car ma déclaration au Sénat a littéralement reproduit le texte sur lequel vous m'aviez dit, dans vos télégrammes 98 [2] et 105 [3], être entièrement d'accord avec lui. C'est notamment votre télégramme 98 qui m'avait suggéré l'expression «la Tripolitaine proprement dite».

64.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 178. *Rome, 19 février 1912, 21 h. 40.*

(*Reçu* : 22 h. 35.)

Pour faire suite à mes télégrammes 142 et 143 [4].

Je tiens d'une source secrète et sûre que jusqu'à ce jour, il n'a pas été question de renouveler par anticipation le traité de la Triple Alliance [5].

[1] Voir ci-dessus à la date du 18 février n° 58.

[2] Voir dans le tome I (3e série), à la date du 28 janvier, n° 552.

[3] Voir dans le tome I (3e série), à la date du 30 janvier, n° 563.

[4] Ces deux télégrammes sont du 7 février Voir à ce sujet à la date du 17 février le n° 52.

[5] Au sujet de ce renouvellement dont il était question depuis le mois de juillet 1911, voir dans la *Grosse Politik*, vol. 30, II, tout le chapitre CCXL. Dans la pièce n° 11257 (p. 541), on trouvera une indication sur l'entretien qui eut lieu à ce propos entre le marquis de San Giuliano et M. de Kiderlen Wächter lors du séjour de ce dernier à Rome (20-22 janvier 1912).

65.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Rome, Berlin, Sofia, Belgrade.

T. nos 162, 160 112, 117, 25. *Paris, 19 février, 22 h. 30.*

Je sais d'une source secrète et sûre que la Consulta essaie activement de se renseigner sur les conversations qui viennent d'avoir lieu entre Vienne et Pétersbourg au sujet des questions orientales. Le Gouvernement italien aurait en effet conclu avec le Gouvernement austro-hongrois, en 1909 [1], un accord secret par lequel l'Italie serait admise à participer à toute entente qui interviendrait ultérieurement entre l'Autriche-Hongrie et la Russie au sujet de l'Orient.

66.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Vienne, Berlin, Rome, Saint-Pétersbourg, Sofia, Belgrade, Athènes.

T. nos 164, 76, 119, 213, 162, 26, 8, 29.

Paris, 20 février 1912, 14 h. 20, 15 h. 10, 16 heures.

Rifaat Pacha m'a prié, *avec quelque insistance,* de recevoir le sénateur ottoman Bustany, Président du groupe interparlementaire, qui désirait m'entretenir de la guerre italo-turque.

Cet entretien, qui a été fort long, avait évidemment pour objet de compléter la conversation que j'ai eue le 15 de ce mois avec l'Ambassadeur de Turquie [2] et dans laquelle celui-ci s'était dérobé à toute indication sur les bases possibles de la paix.

Voici le résumé des déclarations que m'a faites le sénateur Bustany :

1° Le Gouvernement ottoman souhaite une médiation des Puissances et

[1] Voir au sujet de cet accord austro-italien, conclu dans la première quinzaine de décembre 1909, dans la *Grosse Politik*, vol. 27, I, le chapitre CCXIII et tout particulièrement les pièces n° 9845 et 9856.

[2] Voir au sujet de cette conversation, à la date du 16 février, le télégramme reproduit sous le n° 46.

particulièrement de la France parce que, de lui-même, il ne peut ouvrir aucune négociation de paix sans perdre aussitôt toute son autorité aux yeux du monde arabe, sinon même de tout l'Islam.

2° Au point de vue militaire, la Turquie peut continuer indéfiniment les hostilités, dont la dépense n'impose qu'une charge minime à son budget.

3° Si la médiation de l'Europe s'exerçait, la Turquie accepterait sans doute de conclure la paix à la condition que l'Italie abandonnât une partie de ses conquêtes *effectives* pour légitimer le reste. La Turquie lui céderait ainsi les ports de la Tripolitaine, mais elle garderait ceux de la Cyrénaïque ainsi que tout l'hinterland des deux provinces.

67.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 89 *Berlin, 20 février 1912, 19 h. 15.*

(*Reçu* : 19 h. 55.)

D'après une note du *Lokal Anzeiger* de ce soir, on ferait à Paris au sujet de ma visite au Chancelier les commentaires suivants : le Parlement français désirerait savoir, étant donné les difficultés rencontrées par la délimitation Congo-Cameroun, quand la France pourra faire usage de son droit de préemption sur le Congo belge et quand le traité signé à ce sujet par la France avec le Roi Léopold pourrait être soumis à l'approbation internationale. Mon rapport devrait permettre à Votre Excellence de renseigner les présidents des Commissions des Affaires étrangères de la Chambre et du Sénat sur ces deux questions.

Il y aurait lieu sans doute de démentir les allégations du *Lokal Anzeiger* qui sont purement imaginaires; ni le Chancelier ni moi n'avons parlé du Congo belge. C'est la seconde fois dans le cours de cette journée[1] que je signale à Votre Excellence des nouvelles données par le correspondant du *Lokal Anzeiger* de Paris et dont le seul objet paraît être d'exciter l'opinion dans les deux pays; d'ailleurs je ne sais quelles sont à Paris les relations de ce correspondant, mais j'appelle sur lui l'attention du Gouvernement.

[1] Par un télégramme n° 88, non reproduit, M. J. Cambon avisait M. Poincaré de la publication par le *Lokal Anzeiger* d'un télégramme disant que la Commission de délimitation prévue à l'article 3 de l'accord congolais du 4 novembre 1911 devait se réunir au mois de mars, désignant les membres français qui en feraient partie et soulignant les difficultés qui pouvaient naître de la question des îles.

68.

M. Crozier, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 47. *Vienne, 20 février 1912, 21 heures.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

Au cours de la visite qu'il m'a faite, le comte Berchtold m'a déclaré qu'il avait dû céder à l'insistance affectueuse de son souverain. Au sujet de son échange de télégrammes avec le marquis de San Giuliano, il m'a dit qu'il avait été heureux de pouvoir, dès sa prise de possession du Ministère (1), affirmer publiquement sa politique vis-à-vis de l'Italie : «Sans doute, a-t-il dit, certaines gens chez nous nourrissent pour notre alliée du sud des sentiments moins que sympathiques, mais *il n'y a pas de parti de la guerre.* C'est une légende à détruire. En m'y employant de mon mieux je me conformerai aux sentiments sincères de l'Empereur.» Nos anciennes et intimes relations ont vite fait prendre à l'entretien un tour plus personnel. Cela m'a permis de recueillir l'indication certaine que le Ministre a tout à la fois l'intention ferme et l'espoir, qu'il croit fondé, de rendre de plus en plus intime le rapprochement austro-russe. Il sait qu'il sera appuyé par tout ce qui compte en Autriche et il escompte les amitiés nombreuses qu'il a à Saint-Pétersbourg et la «constante bienveillance dont l'Empereur Nicolas n'a cessé de l'honorer»; il paraît convaincu que son désir est partagé par l'Empereur Nicolas autant que par l'Empereur François-Joseph. Après une allusion aux sympathies qu'il avait pour l'Angleterre et pour la France, il m'a parlé des bonnes relations qu'il comptait entretenir avec le Gouvernement de la République. Il pense que ce sera d'autant plus facile «qu'aucun de nos intérêts propres sur aucun point du globe ne sont en opposition». Le comte Berchtold se montre optimiste, au moins pour le moment, en ce qui concerne les Balkans, où il désire le maintien de la tranquillité et du *statu quo.*

(1) Le comte d'Aehrenthal était mort le 17 février; la nomination du comte Berchtold était donnée comme chose faite le 18.

69.

Note de M. Poincaré.

Paris, 20 février 1912.

L'Ambassadeur de Turquie est chargé par son Gouvernement de me prévenir que la Porte craint, d'après certains renseignements, que l'Italie ne porte la guerre dans la mer Egée et aux Dardanelles. En outre, l'Italie a bombardé des ports non défendus et des hôpitaux.

Si l'Italie étendait le champ des hostilités, la Turquie serait forcée de prendre des mesures de rigueur et de fermer les Dardanelles.

Cette communication est faite aux Puissances en même temps qu'à Paris [1].

70.

M. Allizé, Ministre de France à Munich, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 23. Information réservée. *Munich, 20 février 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 février; Dir. pol., 26 février.)

La mort du comte d'Aehrenthal est considérée ici comme un événement plus important pour les relations austro-allemandes que les commentaires de la presse ne le laisseraient supposer. La politique de l'ancien Ministre des Affaires étrangères de la monarchie dualiste avait suscité en effet, dans ces dernières années, les plus vives méfiances. Il était bien entendu que sous sa direction, l'Autriche restait fidèle aux stipulations de la Triple Alliance; mais la situation de l'Autriche vis-à-vis de l'Allemagne n'était plus celle qu'avait rêvée M. de Bismarck, et celle qu'avaient acceptée les prédécesseurs de M. d'Aehrenthal. Ce dernier avait tenté de placer le Ballplatz et la Wilhelmstrasse sur un pied de parfaite égalité et réussi à prendre des initiatives et une indépendance d'action qui avaient d'abord étonné. On l'avait vu persister dans cette voie, malgré les attaques dont il était l'objet en Autriche même, de la part des organes pangermanistes. On désirait vivement sa chute dans l'es-

[1] D'après un télégramme du Chargé d'affaires de France à Constantinople en date du 20 février, non reproduit, la même communication avait été faite par Assim Bey, ministre ottoman des Affaires étrangères, aux représentants des Grandes Puissances à Constantinople.

poir que l'Empereur François-Joseph s'inspirerait, pour le choix de son successeur, de considérations de déférence plus sincère à l'égard de l'Allemagne.

La nomination du comte Berchtold est accueillie cependant avec assez de réserve parce qu'on assure que c'est d'après les indications et la recommandation de son prédécesseur qu'il a été appelé au poste de Ministre des Affaires étrangères. On craint donc qu'il ne s'inspire des mêmes principes dans la conduite de la politique extérieure de la monarchie austro-hongroise. Toutefois on affirme déjà, d'après ce que l'on connaît des tendances du comte Berchtold, qu'il adopterait à l'égard de l'Allemagne une attitude plus confiante, tandis qu'il poursuivrait avec plus d'autorité une politique de rapprochement avec la Russie. Comme je le notais récemment, il semble donc que l'on veuille accréditer de nouveau l'opinion que l'accord de Potsdam a marqué un changement dans la politique russe à l'égard de l'Allemagne et que cette détente pourrait facilement se transformer en une entente entre les trois Empires. On dit que, dans ce but, le comte Pourtalès qui n'est plus trouvé ni assez actif, ni assez influent à Saint-Pétersbourg, serait remplacé par un diplomate plus jeune et plus entreprenant, comme le baron de Wangenheim par exemple, actuellement Ministre à Athènes.

En agissant ainsi, au lendemain de la visite de Lord Haldane à Berlin, il n'est pas à croire que l'on se fasse beaucoup d'illusions à Berlin sur la réussite de ces projets; mais ce n'est pas la France que l'on vise peut-être autant que l'Italie car on ajoute que le comte Berchtold professe des sentiments très tièdes à son égard. On veut ainsi la faire réfléchir sur l'intérêt qu'elle peut avoir à hâter le renouvellement de la Triple Alliance, et les hommes d'Etat italiens pourront alors se demander également à cette occasion s'ils n'ont pas considérablement affaibli la situation de leur pays en montrant si peu d'empressement à régler les incidents récents avec nous.

71.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^{os} 73, 74, 75. *Saint-Pétersbourg, 21 février 1912, 13 h. 39.*

(*Reçu :* 14 h. 10.)

Reçu votre télégramme 160[1].

La révélation d'un accord secret conclu en 1909 entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie nous donne l'origine du projet d'entente austro-hongrois-italo-

[1] Voir ci-dessus à la date du 19 février, n° 65.

russe et concorde parfaitement avec ce que nous ont confié M. Isvolsky et M. Sazonoff de leur désir d'arriver à un accord avec l'Italie et l'Autriche au sujet des Balkans. Dès *juillet 1909*, avant d'aller à Racconigi, M. Isvolsky m'avait dit : «L'idée de M. Tittoni, c'est d'arriver à une entente austro-italo-russe dans les Balkans et c'est aussi la mienne». Il a été clair, au retour de Racconigi, que M. Isvolsky s'en tenait à ce programme et il est certain que c'est aussi celui de M. Sazonoff.

D'autre part, l'accord secret par lequel le Gouvernement austro-hongrois s'est engagé vis-à-vis de l'Italie à admettre celle-ci à participer à l'entente qui interviendrait ultérieurement entre l'Autriche et la Russie au sujet de l'Orient, explique comment on a pu conserver quelque espoir à Pétersbourg et à Rome que l'Archiduc héritier [consentît] malgré ses préventions contre l'Italie à un accord austro-hongrois-italo-russe.

Enfin, et c'est là le point important dans les circonstances actuelles, le rôle réservé à l'Italie dans un rapprochement éventuel austro-russe nous montre pourquoi M. Sazonoff s'emploie si activement en faveur des intérêts italiens.

J'ajoute que, jusqu'à présent, il n'y a rien de changé dans les sentiments de la Russie vis-à-vis de l'Autriche. C'est toujours la défiance qui domine. On se «rapproche» de l'Autriche, bien moins pour s'unir à elle que pour la surveiller et la contenir. A ce point de vue, la politique russe et la politique italienne semblent faites pour s'entendre.

Il ne me paraît pas que notre Ambassadeur à Constantinople ait tenu un compte suffisant de tous ces faits dans son rapport du 22 janvier[1], que vous m'avez communiqué, au sujet de la politique russe. Vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie, la politique du Cabinet de Pétersbourg n'a pas varié depuis 1909. Les tentatives faites à Potsdam avaient le même but que les conversations avec Rome. Mais, surtout, il n'est pas exact de dire que la Russie veut «se consacrer en toute quiétude aux affaires d'Asie» et «s'absorber en Mongolie et en Perse comme autrefois en Mandchourie».

C'est tout le contraire qui est vrai et nous avons intérêt à ne pas nous y tromper. Pour M. Sazonoff, comme pour M. Isvolsky, ce n'est ni en Chine ni en Perse, c'est dans les Balkans que la Russie doit porter actuellement les principaux efforts de sa politique[2].

[1] Dans ce rapport, M. Bompard, après avoir rappelé les accords de Potsdam et de Racconigi, exprimait la crainte que la politique de M. Sazonoff, orientée vers l'Asie, n'affaiblît l'alliance franco-russe et n'en diminuât l'efficacité dans le proche Orient.

[2] Ces trois télégrammes ont été communiqués à Londres 189, Berlin 118, Constantinople 130, Rome 105, Vienne 48 par dépêche circulaire, le 23 février.

72.

M. Crozier, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 50. Confidentiel. *Vienne, 21 février 1912, 18 h. 15.*

(*Reçu* : 18 h. 45.)

L'Ambassadeur d'Allemagne croit à l'heureuse issue des pourparlers engagés entre l'Allemagne et l'Angleterre. Il pense qu'on arrivera à «quelque chose de concret dans un délai assez prochain», suivant ses propres paroles, «si rien ne survient entre la coupe et les lèvres; cela ne sera pas de nature à modifier les groupements existants, mais cela diminuera la tension actuelle et pourra permettre à l'avenir des conversations de caractère amical de nature à l'empêcher de se reproduire».

73.

Note pour l'Ambassade d'Angleterre.

Paris, 21 février 1912.

Par une note verbale en date du 17 de ce mois [1], l'Ambassade britannique a bien voulu proposer au Gouvernement de la République de faire aux Cabinets de Berlin et de Vienne une communication dans le sens suivant : les Puissances protectrices de la Crète sont désireuses de maintenir le *statu quo,* même s'il est nécessaire d'envisager, pour arriver à ce résultat, une réoccupation de l'île; elles sont également décidées à prévenir, par tous les moyens en leur pouvoir, l'envoi de députés crétois à Athènes, mais, au cas où elles échoueraient dans cette mission et où la Grèce se trouverait impliquée dans les difficultés résultant de l'arrivée des députés crétois en Grèce, il apparaîtrait comme extrêmement désirable que toutes les Puissances fussent en mesure d'échanger leurs vues sur les démarches à accomplir afin d'écarter les dangers qui menaceraient la paix publique.

En accusant réception à l'Honorable L. Carnegie de cette note, le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, a l'honneur de lui faire connaître qu'il partage le sentiment du Cabinet britannique sur l'opportunité d'une démarche de cette sorte qui témoignerait de la préoccupation constante des

(1) Voir ci-dessus n° 54.

Puissances protectrices de limiter les conséquences qui peuvent résulter de l'avènement d'un Gouvernement insurrectionnel en Crète.

M. Poincaré remarque, en outre, que les récentes décisions prises par le Gouvernement crétois d'abolir les Capitulations et de ne plus recevoir les actes judiciaires communiqués par le corps consulaire portent atteinte aux intérêts de toutes les Puissances représentées en Crète. Les quatre Cabinets sont donc fondés à espérer que les Gouvernements de Berlin et de Vienne ne méconnaîtront pas les difficultés de la tâche nouvelle qui incombe aux Puissances protectrices et ne se refuseront pas à un échange de vues avec elles sur les questions que peuvent faire naître les incidents en Crète.

Dans ces conditions, M. Poincaré donne son approbation à la mesure suggérée par le Cabinet de Londres et, au cas où les Ambassadeurs d'Angleterre à Berlin et à Vienne prendraient l'initiative d'une démarche dans le sens de la communication ci-dessus exposée auprès des Gouvernements allemand et austro-hongrois, les Ambassadeurs de la République dans ces deux capitales recevraient pour instructions d'appuyer la démarche de leur collègue anglais, d'accord avec les représentants de la Russie et de l'Italie.

74.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 76. *Berlin, 21 février 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 février; Dir. pol., 26 février.)

Pour faire suite à mes télégrammes n^os^ 89 [1] et 92 [2], j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence copie de la lettre que j'ai adressée hier à M. de Bethmann Hollweg au sujet de l'information du *Lokal Anzeiger* relative au Congo belge.

J'avais eu l'occasion de rencontrer hier soir le Chancelier, qui avait déjà reçu ma lettre. Il s'était engagé à démentir les allégations du *Lokal Anzeiger*. Un communiqué officiel paru ce soir dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* remet en effet les choses au point. Le Département trouvera ci-joint la traduction de ce document. Le Chancelier a pris soin de m'adresser le texte de ce

(1) Voir ci-dessus à la date du 20 février n° 67 et la note.

(2) Le télégramme 92 annonçait simplement que M. de Bethmann Hollweg faisait droit à la demande de M. J. Cambon.

communiqué en exprimant l'espoir « qu'il écartera toute agitation de l'opinion publique ». Je l'ai remercié.

P.-S. — Il résulte de renseignements que j ai lieu de croire bien fondés que la dépêche du *Lokal Anzeiger* aurait bien été envoyée de Paris, avant-hier. Elle aurait pour auteur un nommé Fuchs, ancien rédacteur au journal pangermaniste *Strassburger Post,* qui vit à Paris et y est l'informateur occasionnel du *Lokal Anzeiger.*

Mon collègue de Belgique s'étant montré hier soir très ému de la note du *Lokal Anzeiger,* je l'ai rassuré et prévenu de ma démarche auprès du Chancelier ainsi que de la promesse de démenti que celui-ci m'avait donnée.

ANNEXE I.

Berlin, 19 février 1912.

Cher Monsieur le Chancelier,

Permettez-moi de vous signaler la nouvelle donnée hier soir par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* rapportant la visite que je vous avais faite dimanche. Je regretterais vivement de ne plus pouvoir vous rendre visite sans que l'avis en fût donné à la presse, car immédiatement, à Paris et à Berlin, les imaginations entrent en campagne et les canards commencent à voler en troupe.

Le *Lokal Anzeiger* de ce soir publie un télégramme attribué à son correspondant de Paris d'après lequel nous nous serions vous et moi entretenus de la question du Congo Belge. C'est, vous le savez, absolument inexact et je m'étonne d'autant plus de cette publication qu'aucun journal français n'a fait jusqu'ici allusion à des bruits de ce genre. Personne n'ignore ici que le *Lokal Anzeiger* n'est pas un journal d'opposition; et je ne puis que voir avec regret un journal de cet esprit publier une nouvelle qui a manifestement pour objet de jeter en France, en Belgique et en Allemagne de nouveaux germes d'agitation. Permettez-moi d'exprimer la pensée que cette fausse nouvelle mériterait d'être démentie.

Lorsque j'aurai l'honneur de vous faire visite par courtoisie, et j'ose dire par amitié, je serais heureux de pouvoir le faire sans craindre d'agiter l'opinion.

Signé : J. CAMBON.

ANNEXE II.

Traduction d'un communiqué de la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* n° 44 en date du 22 février.

Une partie de la presse a rattaché à une visite de courtoisie que l'Ambassadeur de France a faite dimanche au Chancelier de l'Empire, des commentaires qui reproduisaient soi-disant l'objet de l'entretien. D'après une note du *Lokal Anzeiger,* on aurait prétendu à Paris que la conversation se rapportait au Congo belge. Ces allégations sont de pure invention.

75.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 58. Très confidentiel. *Paris, 21 février 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 février ; Dir. pol., 26 février.)

J'ai rapporté à Votre Excellence par mes télégrammes n^os^ 143 et 169[1] les communications faites par mon collègue d'Angleterre à son Gouvernement concernant l'attitude qui, selon ses vues, s'impose à lui par rapport à l'Italie, en raison des événements. Vous avez pu voir que Sir Rennell Rodd, après avoir fait partager son opinion au Sous-Secrétaire d'État permanent du Foreign Office et, dans une certaine mesure, à Sir Ed. Grey, a insisté sur la nécessité de ne pas trop tarder à prendre un parti et à arrêter une ligne de conduite. Il a même suggéré, non comme but final mais comme moyen, de conclure avec l'Italie une entente analogue à l'accord franco-italien de 1902. Ce serait, en effet, un pas considérable dans une voie où l'Angleterre n'a pas jugé jusqu'ici à propos de s'engager, et dont une conséquence — et non une des moindres — serait d'établir à l'égard de ce pays une politique proprement franco-anglaise. Mon collègue britannique, du moins à ma connaissance, n'a pas encore reçu de réponse sur son intéressante suggestion. Si en tout état son Gouvernement l'adoptait, il serait à désirer qu'il en poursuivît la réalisation avec la constance qu'on sait apporter en Angleterre à la réalisation d'un dessein une fois qu'on l'a compris et adopté.

A ce propos, j'ai lu avec intérêt la lettre que M. Paul Cambon y a consacrée le 25 janvier[2]. Notre Ambassadeur à Londres y a noté par quelles évolutions la diplomatie britannique a passé pour arriver à reconnaître qu'elle ne peut plus se désintéresser de la politique italienne dans la Méditerranée. Il est malaisé, en lisant cet exposé fort exact, de n'en pas tirer une conclusion qu'il convient d'avoir présente à l'esprit, maintenant que la nécessité de vivre a amené la France et la Grande Bretagne à pratiquer sur des points essentiels une politique commune. Parmi les dons que la destinée a répartis à la nation anglaise, elle en a omis un, pour fixer les bornes de sa puissance : celui de prévoir. Autant la politique anglaise voit nettement et pratiquement le présent, autant la vision du lendemain lui est limitée. L'Angleterre voit; elle ne prévoit pas toujours. Elle n'a pas su pressentir en 1870-1871 que sa

(1) Le télégramme 169 a été reproduit ci-dessus à la date du 17 février n° 52. Au sujet du télégramme 143, voir la note jointe au 169. — (2) Voir tome I (3e série), n° 516.

tolérance préparait pour l'avenir la rivalité avec l'Empire germanique dont, en ce moment même, elle s'efforce d'atténuer et d'ajourner les conséquences. De même, elle ne sut pas, par d'opportunes concessions, faire l'économie d'une grande guerre coloniale dont les effets pèsent lourdement encore sur l'état de ses finances. De même, ce défaut de prévision est apparu dans le développement de la politique méditerranéenne de l'Empire. Par le fait même du désintéressement qu'il avait souscrit, comme nous, envers l'Italie par rapport à la Tripolitaine, il était aisé de prévoir que le jeune royaume serait appelé à un moment imprécis, mais qui viendrait sûrement, à réaliser ses aspirations africaines. M. Paul Cambon fait justement ressortir que l'Angleterre s'est crue assez puissante pour imposer à l'Italie, quand elle le voudrait, une ligne de conduite conforme à ses intérêts; et c'est pour cela, sans nul doute, qu'elle a différé jusqu'ici d'envisager la question. Elle est encore en mesure, j'en suis convaincu, de la résoudre. Mais cette solution sera plus difficile à réaliser qu'elle ne l'était hier. Ce n'est pas seulement l'Allemagne qui a développé sa puissance navale. L'Italie continue à augmenter les unités de sa flotte; l'Autriche-Hongrie se crée une marine de guerre qui deviendra, à brève échéance, un redoutable appoint. Les temps sont donc passés où l'Italie devait fatalement subir la pression anglaise et où elle se trouvait, selon l'expression de M. Ressmann citée par M. Paul Cambon, dans l'obligation de renoncer à la Triple Alliance si telle était la volonté de l'Angleterre. Elle la subira sans doute encore, mais bien moins facilement que par le passé.

Il me reste un mot à ajouter à ces considérations. En expliquant l'attitude de l'Angleterre envers le jeune royaume, mon collègue et ami écrit que j'ai «poursuivi depuis longtemps le dessein d'arracher l'Italie à la Triplice». La diplomatie est un art de nuances : cette expression définirait imparfaitement la politique qui s'est pratiquée ici par mon organe. J'écrivais au Département le 10 janvier 1911 (je m'excuse de me citer; une fois n'est pas coutume) : «Nous n'avons jamais engagé l'Italie à sortir de la Triple Alliance; mais nous ne lui avons jamais conseillé d'y rester. Nous avons évité, dans nos rapports d'amitié avec elle, de lui donner le sentiment qu'elle était abandonnée à un tête-à-tête avec ses puissants partenaires. Sans prendre des responsabilités dont l'initiative appartenait à l'Italie, nous avons réservé l'avenir.» Ces paroles étaient écrites au sujet des rapports de l'Angleterre avec l'Italie. Elles traduisent encore aujourd'hui toute ma pensée.

76.

M. JULES CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 93. *Berlin, 22 février 1912, 12 h. 32.*

(*Reçu* le 22, 13 heures.)

J'ai vu ce matin le Secrétaire d'État qui m'a entretenu de la dernière communication[1] faite par la Turquie aux Puissances. D'après lui, celles-ci ne peuvent s'opposer aux moyens de défense que la Turquie croira devoir employer, pourvu qu'elle respecte les droits internationaux.

M. de Kiderlen estime que la proposition d'intervention de la Russie aurait l'avantage de permettre au Gouvernement de Rome de ne pas pousser son action trop loin, en calmant les impatiences du Parlement et de l'opinion en Italie. Il se montre donc plus favorable que précédemment à une proposition d'intervention. Il serait désirable, d'après lui, que les Puissances s'entendissent à ce sujet et que le Gouvernement russe voulût bien leur faire une proposition écrite qui pourrait servir de base à cet essai d'entente.

J'ai prévenu M. de Kiderlen que j'aurais soin de porter ces vues à la connaissance de Votre Excellence.

77.

M. CROZIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 51. Confidentiel. *Vienne, 22 février 1912, 12 h. 55.*

(*Reçu* : 14 heures.)

Des informations directement reçues de Berlin au Ballplatz confirment les indications provenant de l'Ambassadeur d'Allemagne que j'ai fait parvenir à Votre Excellence par mon télégramme n° 50[2].

Poussant plus loin la conversation avec un autre de ses confidents, M. Tschirschky a annoncé qu'après l'Angleterre, ce serait le tour de la France et «qu'on allait essayer de mettre les relations franco-allemandes sur un pied raisonnable.»

Son interlocuteur a cru comprendre que l'Empereur Guillaume aurait eu la pensée de «tâter le terrain» par l'intermédiaire de quelques personnages politiques français comme il avait fait avec Lord Haldane, mais que cela avait paru bien difficile.

(1) Voir au sujet de cette communication, à la date du 20 février, le n° 69. — (2) Voir à la date du 21 février n° 72.

78.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 77. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 22 février 1912, 17 h. 38.*

(*Reçu :* 18 heures.)

Mon collègue d'Angleterre[1] a été chargé d'entretenir le Ministre de la guerre (*sic*) de Russie de la conversation que ce dernier a eue avec moi au sujet de la situation en Macédoine. J'avais pourtant indiqué dans mon télégramme 31[2] que le Ministre russe, tout en ayant l'intention d'associer le plus tôt possible l'Angleterre à notre conversation, préférait ne pas lui proposer d'y participer dès à présent, afin de ne pas trop compliquer ce premier échange de vues.

M. Sazonoff a dû être un peu surpris que nous ayons demandé à l'Angleterre de répondre à une question qu'il n'avait posée qu'à nous et à laquelle nous-mêmes n'avons pas encore répondu. Quoi qu'il en soit, croyant que nous avions communiqué à Londres tout ce qu'il m'avait dit à titre confidentiel, il en a donné la substance à mon collègue.

Je dois vous faire connaître ce malentendu qui peut rendre assez difficile la suite de ma conversation. J'ai dit à mon collègue anglais qu'il n'y avait pas, jusqu'à présent, de proposition russe et qu'il ne s'agissait que de conversations académiques. M. Sazonoff n'aura pu que lui dire la même chose, puisque c'est l'exacte vérité*.

79.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de la France à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg.

T. n°s 172, 125, 169. Secret. *Paris, 22 février 1912, 18 h. 15.*

Le Gouvernement italien prétend savoir que le Gouvernement russe voit, dans l'amélioration des rapports anglo-allemands, un moyen d'amener bientôt le Cabinet de Londres à exercer une pression à Constantinople en faveur de la paix, et que M. Sazonoff se serait exprimé dans ce sens à Berlin.

(1) Sir G. Buchanan.

(2) Voir à la date du 30 janvier, tome I (3e série), n° 566.

* Annotation de M. Poincaré : *Inexplicable. Rien n'a été communiqué au Gouvernement anglais de ce que la Russie nous a dit confidentiellement.*

80.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 55. *Londres, 22 février 1912, 19 h. 50.*

(*Reçu* : 20 h. 45.)

Votre Excellence sait que, sur la proposition de médiation entre l'Italie et la Turquie formulée par M. Sazonoff, le Gouvernement britannique a fait observer que l'accord des six grandes Puissances était indispensable et qu'une fois cet accord établi, il serait possible d'obtenir du Gouvernement ottoman une sorte de mandat pour chercher avec le Gouvernement italien une base de négociation. Dans un memorandum (1) remis avant-hier à l'Ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg (2), M. Sazonoff exprime l'avis qu'avant de s'adresser à Constantinople les six Puissances devraient parler à Rome. Votre Excellence a dû recevoir communication de ce document. Le Foreign Office n'a pas encore répondu.

ANNEXE.

AIDE-MÉMOIRE DU MINISTÈRE IMPÉRIAL RUSSE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A L'AMBASSADE BRITANNIQUE A SAINT-PÉTERSBOURG EN DATE DU 8 [21] FÉVRIER 1912.

Sir E. Grey, répondant à une communication de l'Ambassadeur de Russie à Londres au sujet du procédé à adopter par les cinq grandes Puissances neutres pour le cas d'une intervention amicale entre la Turquie et l'Italie, expose l'opinion du Gouvernement britannique à ce sujet dans le sens suivant :

L'unanimité de principe quant à l'opportunité d'une pareille intervention une fois établie entre les Puissances, celles-ci s'adresseraient amicalement à la Turquie, l'invitant de remettre l'affaire de la paix aux mains des cinq Puissances qui, après s'être concertées et avoir confidentiellement consulté l'Italie, élaboreraient les conditions d'une cessation d'hostilités et en conseilleraient l'acceptation à la Porte.

En s'associant entièrement à cette manière de procéder qui, équivalant à une médiation, permettrait aux Puissances d'éluder la délicate question du décret d'annexion rendu par l'Italie, le Gouvernement impérial y voit cependant un incon-

(1) Voir l'annexe.

(2) Ce memorandum a été remis le 24 février au Gouvernement allemand par l'Ambassadeur de Russie à Berlin. Voir *Grosse Politik* vol. 30, I, n° 11034, annexe.

vénient à éviter. Cet inconvénient consiste dans la possibilité, pour la Porte, de mettre à son acceptation de la médiation quelques conditions préalables de nature à faire avorter toute action pacificatrice ultérieure.

C'est pourquoi le Gouvernement impérial serait d'avis de faire précéder l'ensemble des démarches ci-dessus indiquées par un échange de vues entre les Puissances et l'Italie qui serait invitée à leur communiquer le minimum des conditions auxquelles elle subordonnerait l'acceptation d'une intervention des Puissances.

La connaissance préalable de ces conditions offrirait la possibilité de faire entrevoir à Constantinople, dès le début des conversations, quelques avantages qui pourraient servir de compensation au retrait éventuel des troupes turques des provinces africaines, tels par exemple que la levée du blocus des côtes de l'Arabie et le retour au *statu quo ante bellum* par rapport aux forces navales italiennes dans la mer Rouge, avantages qui pourraient être de nature à disposer la Porte à remettre ses intérêts entre les mains des Puissances.

81.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 79. *Saint-Pétersbourg, 22 février 1912, 20 h. 56.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

Mon collègue de Turquie a fait à M. Sazonoff la communication[1] dont Rifaat Pacha s'est acquitté auprès de Votre Excellence au sujet de l'extension éventuelle des opérations de la flotte italienne aux côtes asiatiques ottomanes. En ce qui concerne la fermeture des détroits, le Ministre aurait répondu à Turkhan Pacha qu'il ne contestait pas le droit de la Turquie de prendre les mesures nécessaires à sa défense, mais qu'elle devrait aussi tenir compte des nécessités du commerce russe et lui laisser l'exercice de son droit de passage.

[1] Voir au sujet de cette communication à la date du 20 février le n° 69.

82.

M. Paul Cambon, Ministre de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 72. Confidentiel. *Londres, 22 février 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 février; Dir. pol., 27 février.)

L'intéressante dépêche de notre Ministre à Bruxelles, en date du 12 [1] courant, sur la «poussée allemande en Belgique» m'a fourni l'occasion d'attirer l'attention du Sous-Secrétaire d'Etat permanent du Foreign Office sur les dangers d'une action aussi menaçante pour les intérêts britanniques que pour les nôtres. J'ai insisté, à titre tout personnel, sur la nécessité qui s'imposait aux deux Gouvernements de se rendre favorable l'opinion belge et d'éviter de la froisser. «Pourquoi ne reconnaissez-vous pas l'annexion du Congo [2]? lui ai-je dit. Cette campagne humanitaire inspirée à la fois par des philanthropes et par des hommes d'affaires paraît oubliée. Le Gouvernement belge a procédé à des enquêtes et a pris certaines mesures destinées à vous donner satisfaction. N'est-il pas temps d'en finir avec une affaire qui entretient contre vous une malveillance dont l'Allemagne ne manquera pas de tirer parti?»

Sir Arthur Nicolson m'a répondu qu'il ignorait si les passions humanitaires d'une partie de l'opinion anglaise étaient calmées, mais qu'il reconnaissait l'utilité d'un changement d'attitude de son Gouvernement. Il a ajouté qu'il s'occuperait de la question.

[1] Dans cette dépêche à laquelle étaient jointes en annexes des coupures du *XX^e Siècle* (12 février 1912) et du *Journal de Bruxelles* (28 janvier 1912), M. Klobukowski signalait les efforts faits pour «germaniser» la Belgique, efforts visant «toutes les branches de l'activité sociale et trouvant des appuis et même des concours efficaces dans le monde des affaires, dans le clergé, dans la haute société, à la Cour même et dans l'armée». Le mouvement «flamingant» pouvait, dit encore M. Klobukowski, contribuer au succès de cette poussée allemande, à laquelle il jugeait opportun d'opposer des démarches faites par la France auprès du gouvernement britannique dans l'intérêt de la Belgique.

[2] Le Gouvernement britannique n'avait jamais reconnu l'annexion par la Belgique de l'Etat libre du Congo et, suivant l'expression employée par M. Klobukowski dans son télégramme 27 du 6 novembre 1911 (voir tome I, n° 38), «restait libre de tout engagement envers la Belgique en ce qui concernait le Congo».

83.

M. Crozier, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères [1].

D. n° 58. Confidentiel. *Vienne, 22 février* [2] *1912.*

Votre Excellence aura sans doute remarqué que, dans la partie *officielle* de sa conversation (voir mon télégramme n° 47 [3]), le comte de Berchtold m'avait déclaré qu'il n'y avait pas en Autriche de «parti de la guerre contre l'Italie» et qu'il s'emploierait à détruire cette légende avec l'appui et les encouragements de l'Empereur.

Son premier acte public, l'échange de télégrammes avec le marquis de San Giuliano (voir mon télégramme n° 45 [4]) était conforme à cette déclaration : il marquait fortement, dès le premier instant d'existence du nouveau ministère, l'intention de continuer la politique du comte d'Aehrenthal sur le point même qui avait attiré à ce dernier les plus nombreuses et les pires attaques. Aucune réserve n'a été formulée jusqu'ici ni dans la presse ni dans le public : c'est que la circonstance impose le silence; c'est aussi que le comte de Berchtold qui appartient à la plus haute aristocratie a, par là, de grands appuis dans le parti chrétien social où se recrutent les acharnés contre l'Italie et qu'il jouit, jusqu'ici du moins, de la faveur de l'Archiduc héritier. Sans doute il pourra ainsi travailler plus aisément que le comte d'Aehrenthal à maintenir de bons rapports avec l'Italie; mais, il ne faut pas croire que les anti-italiens aient désarmé.

Dire qu'il y ait un parti voulant *per fas et nefas* la guerre avec l'alliée du sud-ouest, ce serait aller trop loin; en ce sens il n'y a pas de parti de la guerre; mais une fraction assez considérable de l'opinion est antipathique ou hostile à l'Italie et, parmi ceux qui sont hostiles, il en est qui envisagent la guerre comme une solution à ne pas écarter *a priori*. Il faut veiller à les tenir en mains.

Une conversation que je viens d'avoir avec la personne la mieux informée de la pensée du général Conrad von Hoetzendorf prouve que le général et

(1) Document reproduit d'après la minute conservée dans les archives de ce poste.

(2) La minute ne porte que l'indication Vienne, «février-mars» ajoutée après coup. L'examen du registre d'arrivée permet d'assigner à cette dépêche la date du 22 février.

(3) Voir ci-dessus à la date du 20 février n° 168.

(4) Dans ce télégramme, non reproduit, du 20 février, M. Crozier parlait de la «cordialité des télégrammes échangés entre le comte Berchtold et le marquis de San Giuliano.»

ses amis politiques n'ont pas désarmé : ils attendent une occasion favorable; ils exaltent, en l'opposant à la faiblesse de l'attitude du comte d'Aehrenthal la fermeté dont Votre Excellence a fait preuve dans l'affaire du *Manouba* : «il faut parler haut et ferme à l'Italie, disent-ils, et se montrer prêt à agir; on en obtient ainsi tout ce qu'on veut : c'est duperie d'attendre quelque chose des égards qu'on a pour elle : elle en abuse et n'est pas loin d'y voir des preuves de faiblesse.»

Le bon sens suffisant à écarter l'idée d'une agression de l'Italie, que certains colportent par instants ici, on doit se demander si les «précautions militaires» de l'Autriche-Hongrie sur la frontière du sud-ouest ne sont pas précisément destinées à pouvoir, le cas échéant, montrer à l'Italie qu'on serait «prêt à agir». Certes toute méfiance n'est pas éteinte en haut lieu. La préparation par l'État-major de cartes exceptionnellement détaillées des garnisons du nord de l'Italie et destinées à l'Empereur et à l'Archiduc héritier (voir mon télégramme n° 39[1]) suffit à le prouver. On n'y prépare cependant pas la guerre : sans douter de la fidélité de l'Italie à tenir sa promesse de ne pas agir en Albanie, on juge seulement préférable de lui en éviter même la tentation par de solides précautions militaires du côté autrichien. Le général Conrad de Hoetzendorf et ses partisans auraient désiré faire sortir l'Italie de la Triplice pour y faire place à la Russie; mais pour l'instant, ils doivent renoncer au concours de l'Archiduc héritier qu'ils affectaient d'escompter; la chaleur de François-Ferdinand pour une entente étroite avec la Russie n'est pas douteuse, mais quels que soient ses sentiments intimes pour l'Italie, ses entretiens avec l'Empereur Guillaume et, plus que tout, la ferme volonté de l'Empereur François-Joseph lui auront fait comprendre, s'il en était vraiment besoin, que ce ne serait pas l'Autriche qui spontanément ferait sortir l'Italie de la Triplice. On prétend que l'Archiduc héritier trouvait l'Italie une alliée «plus embarrassante qu'utile» et «trop peu sûre». Il ajoutait que si elle passait dans le groupement opposé, ce serait l'Autriche et l'Allemagne qui auraient dorénavant le bénéfice des «extra-tours» qui sont dans la nature italienne et dans la tradition «de la maison de Savoie». Le comte d'Aehrenthal n'attendait pas de l'Italie qu'elle fût «une alliée utile», il lui suffisait «qu'elle ne fût pas une alliée dangereuse» et il trouvait plus de garanties à la maintenir dans le groupement triplicien qu'à l'en laisser sortir : il considérait que, recueillie par la Triple Entente, elle serait un danger constant pour la paix de l'Europe, les «continuels incidents de frontière prenant alors un caractère plus malin»; elle serait aussi un danger pour l'Autriche-Hongrie par les facilités d'invasion qu'elle offrirait, le cas échéant, comme l'ont prouvé les guerres de la fin du XVIII^e siècle et du commencement du XIX^e siècle. Enfin, il

[1] Voir ci-dessus, 16 février n° 47.

ne voulait pas se trouver en tête à tête avec l'Allemagne; pour maintenir l'indépendance autrichienne vis-à-vis de Berlin il avait également besoin du maintien de l'Italie dans la Triplice et de relations aussi bonnes que possible avec elle. C'est cette politique qui l'emporte encore malgré la disparition du ministre.

Il faut donc normalement prévoir le maintien de l'Italie dans son alliance actuelle. En Autriche-Hongrie, l'opinion publique dans son ensemble en est satisfaite : on se rend compte que le divorce avec Rome rendrait singulièrement plus étroite l'union de Vienne avec Berlin; beaucoup redoutent les conséquences probables à l'intérieur de cet accroissement d'intimité, presque tous les conséquences possibles à l'extérieur.

Le maintien de l'alliance italienne rend aussi l'effort militaire et naval nécessaire, moins considérable et surtout moins coûteux, Cisleithans et Transleithans sont également sensibles à cette considération.

On escompte encore les difficultés qui ne manqueront pas de se produire par suite des contacts coloniaux entre l'Italie et ses deux voisines africaines, l'Angleterre et la France, et l'on espère qu'elles relèveront pour ces deux Puissances et surtout pour nous le prix de l'amitié autrichienne.

Les partisans de la politique intégrale du comte d'Aehrenthal ne sont pas loin d'en espérer le succès par l'irrédentisme italo-tunisien, dont ils considèrent le développement comme fatal. Ils pensent que, souffrant de gênes pareilles, la France et l'Autriche-Hongrie que ne sépare aucun intérêt vital, qui ont un même désir de conserver la paix avec dignité, trouveront dans un besoin commun de sécurité un motif positif pour nouer des relations cordiales qui seraient, selon eux, la meilleure garantie contre les écarts des irrédentistes italiens.

Du point de vue de l'intérêt français, si la politique et les dispositions de la troisième alliée étaient celles de l'Autriche-Hongrie, il n'y aurait aucun inconvénient, il y aurait peut-être avantage, au maintien de l'Italie dans la Triplice; mais, comme l'a si clairement montré notre Ambassadeur à Londres dans sa dépêche n° 29 du 25 janvier dernier[1], l'Italie, devenue notre voisine en Afrique et maîtresse sur ce continent d'une longue étendue de côtes méditerranéennes, peut être entre les mains de l'Allemagne un formidable moyen de pression sur nous, soit qu'elle lui fournisse une occasion perpétuelle de conflits à ouvrir ou à entretenir, soit qu'elle mette à sa disposition directement ou indirectement une base navale méditerranéenne.

D'autre part, la sortie de l'Italie de son alliance actuelle ne s'effectuerait pas sans déterminer une méfiance de l'Allemagne et une révulsion de l'Autriche-Hongrie qui entraîneraient une union plus intime de Vienne et de

[1] Voir tome I (3e série), n° 516.

Berlin. La prépondérance de Berlin en serait assurée et il est probable que ce ne serait pas au bénéfice de la tranquillité générale. Sans doute, pour assurer la paix, la Triple Entente doit «se préparer à la guerre» mais, ce serait peut-être en ce cas, en «préparant la guerre». Si l'on tient à écarter l'éventualité d'une défensive-offensive, «on peut chercher par un autre moyen les sûretés qui nous sont nécessaires».

Comme l'indique M. Paul Cambon, on peut espérer tirer parti des incidents de la guerre italo-turque et des services que nous aurons, si nous le voulons, l'occasion de rendre à l'Italie. L'ascendant de M. C. Barrère à Rome pourrait, dans ces conditions, déterminer l'Italie, en renouvelant le traité d'alliance, à y introduire les conditions nécessaires pour qu'il lui soit possible de contracter avec nous une contre-assurance mutuelle, de caractère spécial, méditerranéen par exemple. L'Allemagne ne pourrait se prétendre directement visée et pourrait plus difficilement montrer de l'humeur. Quant à l'Autriche-Hongrie, il ne serait pas malaisé d'éviter qu'elle n'en prît de l'ombrage. Nous pourrions, par exemple, si nous y trouvions avantage, conclure également avec elle une contre-assurance analogue à celle que nous aurions conclue avec l'Italie. On sait que c'était là que tendait la politique du comte d'Aehrenthal : à la résolution ferme de renouveler le traité de Triple-Alliance, il joignait l'intention d'y introduire les modifications que pourraient commander les intérêts de l'Autriche-Hongrie, c'est ici l'opinion de la plus grande partie du corps diplomatique et notamment de mes collègues de Russie et d'Angleterre(1). Parmi les hypothèses de cette nature, celle qu'il envisageait avec le plus de complaisance était celle d'une bonne entente et, à la fin, d'un accord avec la France. J'ai, à diverses reprises, dû noter dans ma correspondance les indications de plus en plus significatives qu'il m'en a données au cours des cinq années qu'ont duré nos relations (voir notamment ma dépêche n° 282(2)). Cette entente et cet accord seulement destinés «à sauvegarder de grands intérêts communs en consolidant la paix générale» suivant sa propre expression, ne devaient dans sa pensée inquiéter personne mais ils pourraient, en libérant le monde de certaines causes d'inquiétude, permettre à la France et à l'Autriche-Hongrie une pénétration directe et une union de certains de leurs intérêts. Il serait certainement possible de reprendre, le moment venu, cette politique avec le nouveau Ministre, si même, disciple du comte d'Aehrenthal, le comte Berchtold ne nous offre pas spontanément l'occasion de renouer la conversation. Nous devrions sans doute fixer nous-mêmes le degré de cette pénétration et déterminer un à un les points de contact et d'union des intérêts des deux pays; mais cela ne dépendrait que de nous. L'amélioration des rapports austro-hongrois est de nature à écarter le principal obstacle qui

(1) M. N. de Giers et Sir F. Cartwright. — (2) Voir tome I (3e série), n° 168.

s'opposait jusqu'ici à cette politique. Du point de vue des rapports franco-russes, il n'y aurait sans doute maintenant que des avantages à ce que chacun des progrès du rapprochement austro-russe pût, à notre gré, entraîner également comme contre-partie un progrès dans les relations austro-françaises.

Cela dépend de nous; j'entrerai le cas échéant dans le détail des moyens : pour l'instant il suffit que j'aie soumis à l'appréciation de Votre Excellence les réflexions et les suggestions que commandent les circonstances. Aussi bien, comme conclut M. P. Cambon, les événements qui se déroulent peuvent prendre telle tournure que nous soyons amenés à considérer sous un jour nouveau tous les éléments de la question.

84.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, 23 février 1912, 0 h. 35 et 0 h. 46.

(*Reçu :* 4 heures.)

T. nos 80, 81. Confidentiel.

On a ici l'impression que l'arrivée au Ballplatz d'un nouveau Ministre des Affaires étrangères rend l'avenir plus incertain qu'il n'eût été si le comte d'Aehrenthal eût vécu plus longtemps. Au contraire des journaux russes qui jugent le défunt Ministre avec leurs souvenirs de 1909, M. Sazonoff et M. Kokovtzoff ont vu avec regret le comte d'Aehrenthal disparaître, son action ayant semblé dans ces derniers temps s'exercer dans le sens de l'apaisement. On se demande si son successeur, auquel on ne connaît pas d'exceptionnelles capacités, pourra prendre une autorité suffisante pour faire accepter par tous à Vienne la même politique.

Mais le comte Berchtold voudra-t-il suivre la même politique que le comte d'Aehrenthal? Cela n'est pas certain. Comme il n'était en confiance à Saint-Pétersbourg qu'[avec] l'Ambassadeur d'Allemagne, le fond de ses idées est mal connu. On sait tout au moins qu'il est de caractère moins indépendant que son prédécesseur et l'on en peut conclure qu'il sera à la fois plus dépendant de Berlin que le comte d'Aehrenthal et plus soumis à l'Archiduc héritier. Vraisemblablement il recherchera autant que l'a fait le défunt ministre dans ces derniers mois un rapprochement avec la Russie, mais il visera plutôt le rétablissement de l'alliance des trois Empereurs qu'une entente austro-italo-russe.

Ce serait donc moins que jamais le moment de pousser la Russie et l'Autriche à des tête-à-tête comme on paraît y incliner à Londres. Même pour les affaires des Balkans, notre intérêt est que la Russie s'entende d'abord avec nous et qu'en tout cas il y ait toujours un tiers autre que l'Allemagne, fût-ce même l'Italie, entre la Russie et l'Autriche.

85.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 171. Confidentiel. *Paris, 23 évrier 1912, 13 h. 10.*

Réponse à votre télégramme n° 77 [1].

Ainsi que je vous l'ai télégraphié le 9 février (n° 103 [2]), je n'ai communiqué à aucune Puissance les ouvertures de M. Sazonoff au sujet de l'Orient. Je ne comprends donc pas le «malentendu» que vous me signalez.

86.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 174. *Paris, 23 février 1912, 13 h. 45.*

Réponse à votre télégramme 55 [3].

Je vous autorise à répéter au Gouvernement britannique que le Gouvernement de la République demeure tout disposé à examiner avec les Puissances les bases d'une intervention commune en faveur de la paix.

Quant à la nouvelle proposition de M. Sazonoff (dont je ne suis pas encore saisi), je me demande si, en s'adressant à Rome avant de s'adresser à Constantinople, les Puissances n'iraient pas à l'encontre même de leurs intentions conciliatrices, car l'Italie ne pourrait actuellement que leur confirmer sa volonté d'annexion et j'ai de sérieux motifs de douter que *toutes* les Puissances consentent à transmettre dans son intégralité une pareille demande à la Turquie. Il serait préférable, selon moi, que la démarche fût faite simultanément à Rome et à Constantinople [4].

[1] Voir ci-dessus à la date du 22 février n° 78.

[2] Voir ci-dessus n° 10.

[3] Voir ci-dessus à la date du 22 février n° 80.

[4] Télégramme transmis par circulaire, en même temps que le 55 de Londres, à Berlin 126, Vienne 79, Pétersbourg 171, Constantinople 110, Rome 218.

87.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 138. *Paris, 23 février 1912.*

Je m'empresse de vous accuser réception de votre télégramme en date d'hier[1] par lequel, en examinant les diverses mesures suggérées par les Cabinets de Paris et de Londres en vue d'assurer le maintien de l'ordre en Crète, vous me faites connaître la manière de voir de Sir A. Nicolson sur ces différents points.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je me trouve d'accord avec le Gouvernement britannique sur l'ensemble du programme élaboré par les deux Cabinets. En suivant le classement que vous avez adopté dans votre télégramme n° 53, j'estime donc que notre attitude, dans les différentes questions envisagées au cours des pourparlers entamés le 3 de ce mois, peut être précisée de la manière suivante :

1° Nous sommes disposés, ainsi que vous le savez par ma réponse à l'ambassade d'Angleterre dont je vous ai donné connaissance le 6 de ce mois, à dicter, d'accord avec les autres Puissances protectrices, à notre agent à la Canée une démarche motivée par les récents événements et ayant pour objet de faire entendre au Gouvernement actuel de l'île un sérieux avertissement.

2° Dans le cas où l'avertissement des Puissances resterait sans effet, celles-ci procéderaient aussitôt à une démonstration navale, dont le caractère apparaît d'autant plus opportun qu'il serait de nature à ouvrir les yeux aux Crétois sur la ferme résolution où sont les Puissances de ne pas reculer devant une action militaire pour assurer le respect de leurs volontés. Je vous prie d'interroger le Gouvernement britannique sur l'importance des unités navales qu'il serait disposé à envoyer dans les eaux crétoises.

3° Au cas où cette démonstration navale resterait malheureusement sans résultat, les Puissances auraient, en effet, à envisager la réoccupation de l'île.

4° Après la remise au Gouvernement crétois de la note des quatre Puissances, leurs Ministres à Athènes en communiqueraient le texte à M. Vénizélos en l'invitant verbalement à ne pas reconnaître les prétendus députés de la Crète.

Je suis d'accord avec Sir A. Nicolson sur cette démarche, qui est conforme d'ailleurs à l'attitude que les représentants des quatre Puissances accrédités à Athènes ont observée lors des incidents du mois de décembre dernier. Mais

(1) Dans ce télégramme 53-54 en date du 22 février (non reproduit), M. Paul Cambon énumérait les diverses mesures envisagées à Paris et à Londres dans l'ordre même que suit M. Poincaré dans la présente dépêche.

j'estime que cette démarche ne répondrait pas pleinement aux nécessités de la situation, si nous devions en arriver à une réoccupation de l'île. Une mesure de cette sorte implique, en effet, un recul sur l'état de choses existant en Crète depuis le mois de juin 1909; elle ne peut manquer de mécontenter vivement les aspirations grecques et elle fournira sans conteste aux ennemis de M. Vénizélos, qui se confondent avec les ennemis de la Triple Entente, une arme redoutable surtout dans une période d'agitation électorale. Il est douteux que le Cabinet Vénizélos puisse survivre à une action militaire des Puissances en Crète, s'il ne se trouve pas en mesure de dégager sa responsabilité en donnant une expression officielle et publique aux protestations de l'opinion hellénique; malgré cette attitude qu'il se verra contraint de prendre, il serait néanmoins à souhaiter qu'il pût rencontrer auprès des Puissances protectrices des encouragements et un appui moral. C'est ainsi que j'ai été amené à me demander s'il ne conviendrait pas de répondre aux protestations éventuelles de la Grèce par une démarche appropriée qui serait dictée aux représentants des quatre Puissances à Athènes, afin de faire ressortir, par exemple, le caractère provisoire de la réoccupation de l'île, mesure temporaire, imposée par les circonstances, et qui ne saurait être interprétée comme un indice des dispositions moins bienveillantes des Puissances à l'égard des Crétois. Bien que l'éventualité dont il s'agit soit encore lointaine, j'estime que nous devons nous en préoccuper au moment où les deux Cabinets fixent les principales lignes de leur programme d'action. La France et l'Angleterre, auxquelles la Grèce confie la tâche de réorganiser son armée et sa marine, sont, d'ailleurs, qualifiées pour assumer une initiative de cette sorte.

5° Je n'insiste pas sur le projet d'une démarche préalable à accomplir à Constantinople en faveur de la Crète, les intentions du Gouvernement ottoman nous étant connues.

6° La proposition anglaise tendant à provoquer une demande des six grandes Puissances à Constantinople, au cas où l'entrée des députés au Parlement hellénique exposerait l'Europe à un conflit turco-grec, a reçu, vous le savez, notre assentiment. Il appartient à l'Angleterre de prendre, s'il y a lieu, l'initiative de la démarche à accomplir à Berlin et à Vienne. Je remarque d'ailleurs à ce sujet que des représailles militaires de la Turquie contre la Grèce seraient plus improbables au cas où des contingents internationaux seraient débarqués en Crète. Le point de vue officiel exposé par la Porte a été, en effet, que le Gouvernement ottoman resterait indifférent aux atteintes portées au *statu quo* crétois tant que les Puissances protectrices, par la présence de leurs troupes, se porteraient garantes des droits souverains du Sultan.

Je fais connaître à nos Ambassadeurs à Rome, à Pétersbourg, à Constantinople, à Vienne et à Berlin le programme d'action ci-dessus exposé, et l'adhésion que j'y donne.

88.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 83. *Londres, 23 février 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 février; Dir. pol., 28 février.)

Par ma dépêche de ce jour n° 77 [1], j'ai transmis à Votre Excellence la réponse de Sir E. Grey à une question posée hier à la Chambre des Communes sur des bruits de cession à l'Allemagne de Walfish Bay et de Zanzibar. Le principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères a dit que cette cession n'avait pas été « envisagée ». Nous savons d'autre part, qu'il n'a jamais été question, dans ces derniers temps, d'un partage des colonies portugaises; que, ni en Allemagne, ni en Angleterre, l'opinion publique ne semble favorable à une limitation des armements maritimes [2]; que, pour le chemin de fer de Bagdad, c'est avec le Gouvernement ottoman et, non avec celui de Berlin, qu'une entente doit être recherchée; enfin que l'appel à Berlin de l'agent allemand au Caire ne peut avoir de signification, car, ainsi que me le disait hier Sir A. Nicolson, on ne conçoit pas une conversation sur l'Égypte, où l'Allemagne ne possède aucun droit particulier.

Ainsi que le faisait observer Lord Lansdowne, à la Chambre des Lords, au cours de la discussion soulevée par le voyage de Lord Haldane, il n'existe pas de question précise de nature à créer une mésintelligence ou un conflit entre l'Angleterre et l'Allemagne et, par conséquent, il est impossible de trouver une base pour des négociations telles que celles qui se sont poursuivies avec la France et la Russie.

Le seul résultat de la visite de Lord Haldane sera très probablement l'échange, entre le Ministre anglais de la Guerre et le Chancelier allemand, de la déclaration que leurs Gouvernements n'ont jamais nourri l'un contre l'autre des desseins agressifs. Il est appréciable; car l'état de tension entre les deux pays était tel que l'on parlait couramment d'une guerre au printemps

(1) La dépêche n° 77 rapporte que, le 22 février, M. Bennet Goldney « a interrogé Sir Ed. Grey sur l'existence possible de pourparlers ou de négociations relatifs à la cession de Walfish ou de Zanzibar, ou de ces deux colonies, à une Puissance européenne quelconque ».

(2) Au sujet de la limitation des armements navals, voir dans la *Grosse Politik*, vol. 31, n° 11373 ; à cette pièce est joint en annexe le memorandum du Gouvernement anglais sur le projet de loi allemand relatif à l'augmentation de la flotte.

prochain et qu'en Allemagne surtout, la presse ne cessait de dénoncer les arrière-pensées offensives de l'Angleterre. La démarche de Lord Haldane a déterminé une entente dont on se félicite dans le monde des affaires, et elle a désarmé cette fraction de la majorité ministérielle, qui prêtait à Sir E. Grey des tendances germanophobes.

Mais, si la Cité de Londres ne dissimule pas sa satisfaction de voir se dissiper le nuage menaçant qui planait sur le Stock Exchange, la masse de la nation conserve ses méfiances contre l'Empire germanique et M. Winston Churchill s'est fait à Glasgow l'interprète du sentiment national en affirmant que la suprématie maritime de la Grande-Bretagne était pour elle une question de vie ou de mort.

C'est là en effet la pierre d'achoppement d'une entente cordiale avec l'Allemagne. L'Angleterre ne peut supporter l'idée de se voir disputer la maîtrise de la mer, ni d'assister à la constitution d'une hégémonie européenne au profit d'une grande Puissance continentale. Son histoire est celle d'une lutte acharnée contre les Puissances suspectes de viser à la domination universelle, et si, en 1870, aveuglée par le souvenir de sa rivalité séculaire avec la France et entraînée par les influences germaniques qui règnaient à la Cour de la Reine Victoria, elle n'a pas compris le péril d'un écrasement de notre pays, elle a traversé, depuis, des épreuves qui l'ont éclairée sur l'énormité de son erreur.

La guerre du Transvaal l'a forcée à un rapprochement que nous devions souhaiter, pour échapper à l'étreinte germanique et qui, fondé sur un intérêt évident, doit être durable, en dépit des efforts de l'Empereur Guillaume pour s'introduire entre nous.

C'est une considération qui échappe à des publicistes français dont les idées sur l'Angleterre se sont fixées définitivement, il y a une quinzaine d'années, et qui n'ont cessé de considérer comme une conception paradoxale celle d'un accord anglo-franco-russe.

Il n'y a plus aucun rapport entre les idées anglaises d'aujourd'hui sur la politique, soit intérieure, soit extérieure, et celles qui règnaient dans les trois royaumes en 1897, date du jubilé de la reine Victoria. Je ne crois donc pas l'Entente cordiale en péril à condition que nous sachions la pratiquer loyalement.

89.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 45. *Saint-Pétersbourg, 23 février 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 février; Dir. pol., 28 février.)

J'ai relaté, dans mon télégramme n° 15 [1] du 10 janvier, ce que M. Sazonoff m'avait raconté d'une conversation avec le comte Berchtold au sujet du comte d'Aehrenthal. Comme je faisais allusion aujourd'hui à un mot d'Alexandre III au prince de Bismarck qu'il avait cité à cette occasion, le Ministre m'a répondu que c'était à l'Ambassadeur d'Autriche qu'il avait dit cela, et non au comte Berchtold : «Ce dernier, a ajouté M. Sazonoff, est bien venu me voir lors de son récent voyage de chasse en Russie, mais nous n'avons pas parlé affaires.»

Bien que je sois à peu près sûr de ma mémoire, je dois reproduire cette rectification. Elle prouve tout au moins que M. Sazonoff ne veut plus dire que le comte Berchtold est venu ici en mission officieuse. Peut être est-ce uniquement par égard pour le comte Thurn. Mon collègue a en effet répondu assez vivement à quelqu'un qui faisait allusion à cette mission : «que le comte Berchtold n'avait pu venir en mission, puisqu'il y a, à Saint-Pétersbourg, un Ambassadeur d'Autriche».

90.

Le Colonel Matton, Attaché militaire à l'Ambassade de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Millerand, Ministre de la Guerre.

D. n° 306. Secret. *Saint-Pétersbourg, 23 février 1912.*

En exécution de vos instructions (lettre n° 179 du 8 février courant [2]), j'ai fait auprès du général de Soukhomlinoff, la démarche dont vous m'avez chargé. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'exemplaire du procès-verbal de l'entretien du 18-31 août 1911 revêtu de la signature du Ministre de la guerre de Russie.

(1) Voir tome I (3e série), n° 453. — (2) Voir ci-dessus, n° 3.

Ainsi que vous voudrez bien le remarquer, l'inscription faite en russe par le général de Soukhomlinoff, et dont j'ai donné la traduction au-dessous, dépasse la portée d'un simple visa. Elle exprime en effet que, non seulement le procès-verbal a été soumis au Ministre, mais encore qu'il a été soumis par celui-ci à Sa Majesté l'Empereur.

Le général Jilinski m'a répété, ainsi que j'en ai déjà rendu compte par mon rapport secret n° 300, du 20 janvier-2 février 1912, que l'Empereur a gardé le document assez longtemps et qu'il n'a fait aucune objection. Le chef d'État-major général m'a avoué qu'il craignait que S. M. ne trouvât qu'il s'était trop avancé en promettant de prendre l'offensive vers le 15e jour sans attendre les derniers éléments des trains et convois (p. 13); mais l'Empereur n'a pas fait d'observation. «Tout est donc bien ainsi» m'a dit le général Jilinski. J'ai profité de l'occasion pour dire que, d'ailleurs, en perfectionnant l'organisation, on pourrait sans doute arriver bientôt à une situation meilleure, permettant de diminuer les délais de la mobilisation et de la concentration des trains et convois. Le général m'a répondu qu'il y travaille et qu'on s'occupe à l'État-major de l'amélioration du fonctionnement des voies ferrées.

L'inscription faite par le général de Soukhomlinoff sur le procès-verbal que je vous envoie est identique à celle qu'il avait déjà faite sur la traduction en russe de ce procès-verbal dont je vous ai parlé dans mon rapport précité.

P.-S. — Notre Ambassadeur veut bien se charger de porter lui-même à Paris l'exemplaire ci-joint du procès-verbal du 18-31 août 1911 et se charger aussi de rapporter ici l'exemplaire signé de M. Messimy, lorsqu'il reviendra à Saint-Pétersbourg, dans une quinzaine de jours.

ANNEXE :

PROCÈS-VERBAL DE L'ENTRETIEN DU 18/31 AOUT 1911 ENTRE LES CHEFS D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES FRANÇAISE ET RUSSE[1].

Par application du paragraphe premier de l'article 4 de la convention militaire du 17 août 1892, les chefs d'État-Major des armées russe et française se sont réunis en conférence à Krasnoïé Selo le 18/31 août 1911. L'Attaché militaire français était présent en qualité de secrétaire.

Les divers points de la convention ont été successivement examinés par les conférants et ont donné lieu aux échanges de vues ci-après.

[1] Ce procès-verbal a déjà été publié dans *Un livre noir*, vol. II, p. 419 et suivantes, avec un certain nombre de fautes. La présente transcription a été faite d'après le document original conservé aux Archives de la guerre. Cette pièce porte une annotation en russe, traduite et certifiée par le colonel Matton : «Fait rapport à Sa Majesté le 9 janvier de l'année 1912. Le général de cavalerie : SOUKHOMLINOFF».

PRÉAMBULE :

Les deux chefs d'État-major déclarent d'un commun accord que les mots «guerre défensive» ne sauraient être interprétés dans le sens de «guerre que l'on conduira défensivement». Ils affirment au contraire la nécessité absolue pour les armées russe et française de prendre une offensive vigoureuse et, autant que possible, simultanée, conformément au texte de l'article 3 de la convention, aux termes duquel «les forces des deux puissances contractantes s'engagent à fond et en toute diligence».

Article premier. Mêmes observations que dans la conférence de 1910, ainsi conçues :

«Les deux chefs d'État-Major, confirmant le point de vue des conférences antérieures, sont parfaitement d'accord sur ce point que la défaite des armées allemandes reste, quelles que soient les circonstances, le premier et le principal objectif des armées alliées.»

Art. 2. Mêmes observations que dans la conférence de 1910, ainsi conçues :

«Les conférants expriment à nouveau d'un commun accord l'avis formulé dans l'entretien du 8/21 avril 1906 (paragraphe 2, du chapitre Ier) que la mobilisation de l'armée allemande oblige la Russie et la France à mobiliser immédiatement et simultanément toutes leurs forces à la première nouvelle de l'événement et sans qu'il soit besoin d'un concert préalable, mais qu'en cas de mobilisation partielle ou même générale de l'Autriche ou de l'Italie seules, ce concert leur paraît indispensable. Ils conviennent donc de prier leurs Gouvernements respectifs de vouloir bien préciser ce point qui a déjà éveillé l'attention de leurs précédesseurs.»

Art. 3. Partageant l'opinion de leurs précédesseurs, les conférants, d'un commun accord, pensent que l'Allemagne dirigera la plus grande partie de ses forces contre la France et ne laissera qu'un minimum de troupes contre la Russie.

M. le général Dubail expose que de nouveaux arguments à l'appui de cette appréciation sont donnés par les améliorations apportées récemment par les Allemands à leur réseau de chemins de fer de l'ouest (voies, chantiers, quais de débarquement) et par les fortifications élevées sur la frontière française.

Le chef d'État-major français développe ensuite les considérations suivantes :

De ce que l'on sait de la mobilisation et la concentration allemandes on peut conclure que les premières grandes rencontres se produiront vraisemblablement en Lorraine, Luxembourg et Belgique du quinzième au dix-huitième jour.

L'armée française aura à ce moment un effectif supérieur aux 1.300.000 hommes prévus par l'article 3 de la convention.

On croit savoir que les Allemands conduiront les hostilités avec la dernière énergie, de manière à imposer, dè le premier jour, leur volonté à l'adversaire et à obtenir la décision, ou tout au moins à réduire les Français à la défensive. En cas de succès ils auraient ainsi la possibilité de reporter en temps utile la majeure partie de leurs forces contre les Russes.

L'État-major français a des raisons de croire que, dans les circonstances actuelles (août 1911), si l'Allemagne provoquait la guerre, elle ne serait immédiatement suivie ni par l'Autriche ni par l'Italie.

M. le général Jilinski admet qu'il en serait ainsi pour l'Italie, mais il croit au contraire que les Autrichiens seront tenus de prendre fait et cause pour les Allemands, ne fût-ce que par reconnaissance pour l'appui prêté par ces derniers à l'Autriche dans la Bosnie et l'Herzégovine.

M. le général Dubail, continuant son exposé, indique les grandes lignes de la mobilisation et de la concentration françaises.

Il montre que l'armée française se concentre aussi rapidement que l'armée allemande et que, dès le douzième jour, elle est en mesure de prendre l'offensive contre l'Allemagne, avec l'aide de l'armée anglaise à son aile gauche.

La France est donc prête à marcher dans le sens strictement indiqué par l'article 3 de la convention militaire de 1892. Toutefois, pour être assurée du succès, il est nécessaire qu'elle reçoive l'aide simultanée et effective de l'armée russe.

Il faut, en un mot, que l'Allemagne soit attaquée *en même temps* à l'ouest et à l'est.

Etant donné les différences profondes qui existent dans la situation géographique, économique, politique et militaire des nations alliées, la difficulté a toujours été de se rapprocher de cette simultanéité qui répond à un idéal actuellement irréalisable.

Dès 1900, l'État-major russe, se conformant à cette manière de voir, s'engageait à attaquer le dix-huitième jour, avec un premier échelon suffisant pour combattre victorieusement cinq ou six corps d'armée allemands, appuyés d'un certain nombre de divisions de réserve.

En 1908, obéissant aux mêmes préoccupations, il envisageait les moyens à prendre pour donner aux Allemands, *dès le début d'une guerre, le plus d'inquiétudes possible sur leur frontière orientale.*

Il semble que la nouvelle répartition des troupes russes en temps de paix entraîne certaines difficultés au point de vue d'une prompte intervention dès le début d'une campagne.

En 1910, en effet, le passage de la frontière était indiqué comme devant avoir lieu seulement vers le 20ᵉ jour.

L'État-major français ne peut que confirmer encore une fois l'opinion émise à plusieurs reprises dans les conférences antérieures :

Pour lui, le but à poursuivre par les armées russes consiste à obliger l'Allemagne à maintenir le plus de forces possible sur sa frontière orientale.

Ce but, qui fait le fond même de la convention militaire de 1892, ne peut être atteint *que par l'offensive.*

L'effet de cette offensive sera d'autant plus certain qu'elle se produira *plus tôt,* s'effectuera avec *plus de forces* et prendra une *direction plus dangereuse* pour l'adversaire.

Dans ces conditions, étant admis d'un commun accord par les conférants que les Allemands dirigeront la masse principale de leurs forces contre la France, le chef d'État-major français exprime le désir qu'on se rapproche le plus possible de la

disposition consistant à prendre l'offensive avec un premier échelon dès le dix-huitième jour; peut-être même ce délai pourrait-il être réduit grâce aux progrès récents introduits dans la mobilisation et la concentration russes.

M. le général Dubail termine son exposé en disant qu'il n'ignore pas les motifs divers qui ont obligé la Russie à reviser la répartition du temps de paix de ses troupes sur son territoire. Il rend un sincère hommage aux efforts faits depuis trois ans par la Russie, pour renforcer sa puissance militaire, et il est heureux de constater l'amélioration produite dans l'ensemble de l'armée amie et alliée par les dernières modifications apportées à la mobilisation.

M. le général Jilinski expose à son tour le point de vue du côté de la Russie : Il affirme tout d'abord hautement la volonté du Gouvernement impérial de remplir scrupuleusement les obligations que lui impose la convention.

M. le général Dubail s'empresse de déclarer qu'il apprécie à toute sa valeur la loyauté de cette déclaration, à un moment où des difficultés surgissent et où l'on ne peut encore se rendre un compte exact des véritables intentions de l'Allemagne.

M. le général Jilinski ajoute que, étant donné les menaces actuelles d'un conflit, l'État-major russe a le devoir d'éclairer exactement l'État-major français sur l'état présent de l'armée russe.

Celle-ci poursuit sa réorganisation consécutive à la guerre de Mandchourie; mais cette transformation n'a commencé réellement qu'en 1908, c'est-à-dire il y a quatre ans. Un grand nombre d'améliorations sont en voie d'exécution; mais, tout en procédant avec la plus grande diligence, l'armée russe n'aura son complet en artillerie lourde de campagne qu'en 1913, en mitrailleuses qu'en 1914, en nouvelles munitions d'infanterie qu'en 1916. En outre, l'équipement fait actuellement défaut pour la majeure partie des régiments de réserve. M. le général Jilinski donne sur ces points des indications détaillées avec chiffres à l'appui.

Il ajoute que, lorsque l'armée russe aura terminé sa réorganisation, elle mettra en ligne un effectif bien supérieur aux 800.000 hommes prévus par la convention.

Mais il convient de remarquer que l'Autriche a fait de grands progrès au point de vue militaire. Sa mobilisation s'opère maintenant aussi rapidement que celle de l'armée russe et sa concentration se fait plus près de la frontière. Contrairement à ce qui avait lieu jusqu'ici, l'État-major russe est conduit à admettre que l'Autriche serait en mesure de prendre l'offensive avant les troupes russes destinées à lui faire face.

Dans ces conditions, la Russie ne paraît pas en état de soutenir avant deux ans au moins une guerre contre l'Allemagne avec la certitude du succès. Elle seraitc ertainement en mesure de parer des coups, peut-être moins d'en porter de décisifs.

Néanmoins, quelles que soient les lacunes signalées ci-dessus dans la préparation à la guerre de l'armée russe, l'État-major ami et allié se déclare prêt à satisfaire dans la plus grande mesure possible aux desiderata exprimés par l'État-major français.

M. le général Jilinski déclare notamment que les troupes de l'armée active mobilisées auront, à l'exception des derniers éléments des trains et convois, terminé leur concentration à la frontière le quinzième jour et que l'on s'efforcera *de prendre*

l'offensive dès cette date sans attendre les derniers éléments dont il s'agit et qui ne seront au complet que le vingtième jour.

M. le général Jilinski estime que les mesures prises par l'État-major russe forceront les Allemands à laisser au moins cinq à six corps d'armée sur leur frontière Est, ainsi que le demande l'État-major français. Il donne en outre les indications de détail sur la mobilisation et la concentration de l'armée russe (effectifs, dates de préparation, dispositif général de concentration.)

M. le général Dubail remercie M. le général Jilinski de la sincérité de ses explications sur l'état de préparation actuel de l'armée russe et se déclare pleinement satisfait d'une offensive qui commencerait aussitôt après le quinzième jour et serait de nature à maintenir au moins cinq à six corps d'armée allemands sur la frontière de Prusse orientale.

Art. 4. Les chefs d'État-major reproduisent sans changements les six premiers paragraphes des observations concernant l'article 4 dans la conférence de 1910 et qui sont ainsi conçus :

« Les conférants admettent d'un commun accord les points suivants :

« 1°. Les conférences entre les deux chefs d'État-major seront périodiques et en principe, annuelles;

« 2°. En outre, on se concertera toutes les fois que l'un des États-majors en exprimera le désir;

« 3°. Le procès-verbal de la conférence sera soumis à l'approbation du Gouvernement de chaque pays, en demandant le visa du Ministre de la Guerre ou du Président du Conseil des Ministres de sorte que les chefs d'État-major des armées alliées puissent s'appuyer sur ce document dans la réalisation des améliorations désirables;

« 4°. Il sera donné une forme plus suivie et plus complète aux échanges de renseignements entre les Etats-majors.

« En particulier, avant chaque conférence, on échangera l'indication des points que l'on se propose d'examiner. »

Les chefs d'États-major insistent en particulier pour que les procès-verbaux des conférences soient soumis à la ratification des deux Gouvernements.

En ce qui concerne les voies et moyens de correspondre en temps de guerre, les conférants sont d'accord pour admettre que la préférence doit être accordée à la télégraphie sans fil.

La ligne Paris-Bobruisk fonctionne d'une manière satisfaisante dans les deux sens. Il est toutefois désirable de mettre dans le poste de Bobruisk des appareils plus forts pour s'opposer avec succès à un brouillage systématique.

Le poste de Sébastopol ne fonctionne pas régulièrement. L'État-major russe déclare qu'il se propose de l'abandonner entièrement à la Marine, à qui il appartient et qui l'absorbe presque sans interruption pour son propre service, et d'établir sur les ports de la mer Noire, ailleurs qu'à Sébastopol, un autre poste qui appartiendra uniquement à la guerre.

Le chiffre du temps de paix est en service depuis 1910. M. le général Dubail

fait connaître que le chiffre du temps de guerre sera vraisemblablement prêt dans un mois.

Les conférants sont d'avis de réunir à nouveau, au commencement d'octobre prochain, les membres techniciens de la commission franco-russe pour leur faire étudier sur place les mesures de détail à prendre pour que les quatre postes, Bobruisk, Paris, mer Noire, Bizerte, soient à même d'assurer leur service.La commission des techniciens tiendrait ses réunions à Bobruisk, puis en Crimée, et l'on continuerait ensuite à Paris et à Bizerte, si cela paraît nécessaire.

Les autres moyens prévus et organisés pour correspondre en temps de guerre sont les suivants :

1° Émissaires faisant la navette entre la Belgique et le Danemark. On se propose maintenant d'établir cette communication par l'Angleterre et le Danemark;

2° Télégraphe par les États-Unis et l'océan Pacifique ou par la Méditerranée et la Turquie.

L'idée d'un câble direct entre la France et la Russie a été abandonnée. Il en est de même de celle des lignes de pigeons voyageurs.

Art. 5. Mêmes observations que dans la conférence de 1910, qui sont ainsi conçues :

«Les conférants sont d'accord que l'article 5 oblige les contractants, non seulement à ne pas faire la paix, mais encore à ne pas cesser les opérations ni conclure un armistice individuellement.»

Art. 6. L'article 6 reste abrogé.

Conformément à l'accord diplomatique du mois d'août 1899, rappelé au chapitre premier de l'entretien du 2 juillet/19 juin 1900, la convention aura la même durée que les accords diplomatiques actuellement en vigueur et dont elle est le complément.

Art. 7. Sans observations.

Le Chef d'État-major général de l'armée russe :

J. Jilinski.

Le Chef de l'État-major général de l'armée française :

Dubail.

91.

M. GEORGES LOUIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 86. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 24 février 1912, 1 h. 34.*

(*Reçu* : 6 heures.)

Suite à mon télégramme n° 77[1].

J'ai profité d'une longue conversation que j'ai eue aujourd'hui[2] avec M. Sazonoff pour m'expliquer très nettement avec lui au sujet du malentendu qui s'est produit à Londres. Je lui ai rappelé que nos entretiens sur les affaires d'Orient n'avaient pas eu au début un caractère très confidentiel et qu'il m'avait même dit qu'il se proposait d'associer prochainement l'Angleterre à ces conversations. «Il est donc possible, ai-je ajouté, que M. Paul Cambon, à qui mes premiers télégrammes ont dû être communiqués, s'en soit entretenu avec Sir Ed. Grey. Mais lorsque, dans les premiers jours de février, nos conversations ont pris un caractère secret, j'en ai informé mon Gouvernement[3] qui m'a autorisé à vous déclarer formellement qu'elles ne seraient communiquées à aucune Puissance[4] et je suis certain que depuis lors aucune communication n'a été faite à ce sujet ni à Londres, ni ailleurs. La question que vous a posée mon collègue d'Angleterre n'a porté évidemment que sur notre entretien du 29 janvier[5], puisqu'il s'agit de la Macédoine. Quant au malentendu, il provient de ce que le Foreign Office a cru à l'existence d'une proposition qui, en réalité, n'a pas été formulée.» Ces explications étaient nécessaires. Je crois qu'elles ont suffi à (un mot passé) M. Sazonoff m'a répondu qu'il avait dit, comme à moi, à Sir G. Buchanan qu'il n'y avait pas de propositions russes relatives aux Balkans. Il n'a indiqué à mon collègue que très sommairement l'objet de notre entretien.

[1] Voir ci-dessus à la date du 22 février, n° 78.

[2] Cette conversation est en réalité du vendredi 23.

[3] Allusion au télégramme 51 du 7 février reproduit sous le n° 625 (tome I, 3e série)

[4] Voir le télégramme 103 du 9 février, reproduit sous le n° 10.

[5] Entretien relaté dans le tome I (3e série), n° 566.

92.

M. GEORGES LOUIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 88. *Saint-Pétersbourg, 24 février 1912, 1 h. 31.*
(*Reçu :* 6 heures.)

Je réponds à votre dépêche politique 664 du 30 décembre[1].

M. Sazonoff m'a dit aujourd'hui que l'Empereur à qui il avait soumis notre invitation au Grand-Duc Nicolas Nicolaïevitch, l'avait accueillie avec une satisfaction très marquée et qu'elle avait fait au Grand-Duc un vif plaisir. Je demanderai à M. Millerand quelques indications complémentaires que je donnerai à mon retour à Son Altesse Impériale, mais nous pouvons considérer l'invitation comme dès à présent acceptée. Celle qui concerne le chef d'État-major et différents officiers a été également communiquée à l'Empereur. Notre Acttahé militaire s'entendra pour la date avec le général Jilinski.

93.

M. GEORGES LOUIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 90. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 24 février 1912, 1 h. 33.*
(*Reçu :* 6 heures.)

Malgré la longueur de notre conversation d'aujourd'hui, M. Sazonoff n'est pas revenu de lui-même aux questions qu'il avait soulevées dans nos précédents entretiens au sujet des éventualités qui menacent la paix de l'Orient. Peut-être était-il encore un peu gêné par le souvenir des interrogations de mon collègue d'Angleterre. J'ai donc cru devoir provoquer de sa part quelques éclaircissements afin de pouvoir causer utilement de ces questions avec Votre Excellence à mon arrivée à Paris. «Il va de soi, lui ai-je dit, que vous tenez autant que nous au maintien du *statu quo* [dans les] Balkans...» — «C'est le fond même de notre politique», m'a répondu M. Sazonoff. — «Et d'une manière générale au maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman?» — «Certainement». — «Et que vous êtes comme nous d'avis que la France et la Russie doivent s'abstenir de toute initiative séparée?» — «Nous sommes plus intéressés que vous dans ces questions, m'a objecté M. Sazonoff. Aussi dirai-je plutôt que nous ne devrons prendre aucune décision à votre

[1] Voir tome I (3e série), n° 409.

insu.» Cette dernière réponse montre combien il est nécessaire que nous continuions la conversation pour nous assurer la part qui nous appartient dans la décision à prendre et pour n'être pas entraînés au delà de nos engagements.

94.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 91. Urgent. *Saint-Pétersbourg, 24 février 1912, 11 h. 40.*

(*Reçu* : 12 h. 35.)

Reçu votre télégramme n° 171 (1) concernant les propositions de médiation entre l'Italie et la Turquie. L'avis exprimé par M. Sazonoff dans le memorandum remis par lui à l'Ambassadeur d'Angleterre, en réponse à une communication de Sir Ed. Grey, est celui dont il m'a donné connaissance il y a dix jours et que j'ai aussitôt télégraphié à Votre Excellence (voir mon télégramme 66 du 14 février (2)). Je n'ai pas sous les yeux le memorandum russe, mais, d'après ce que m'a dit M. Sazonoff, il s'agit dans sa pensée non pas de transmettre à la Turquie les *demandes* de l'Italie, mais d'obtenir de celle-ci qu'elle donne aux Puissances *le mandat de rechercher* avec le Gouvernement ottoman *une base de négociation*. Si la proposition russe n'est pas adoptée, il semble que l'on pourrait se mettre d'accord, comme le suggère Votre Excellence, sur une démarche simultanée à Rome et à Constantinople.

95.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 93. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 24 février 1912, 16 h. 5.*

(*Reçu* : 16 h. 50.)

J'ai demandé à M. Sazonoff où il en était avec l'Autriche. «Il n'y a pas, m'a-t-il dit, de conversation engagée, mais la glace est rompue et, si quelque circonstance grave se présente, nous pourrons causer sans l'intermédiaire de l'Allemagne. Je crois qu'on en est content à Vienne.»

(1) Télégramme circulaire, le même qui, dans la correspondance entre Paris et Londres, porte le n° 174. Voir ci-dessus à la date du 23 février, n° 86. — (2) Voir ci-dessus, n° 33.

96.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 45. *Paris, 24 février 1912, 19 h. 40.*

Je réponds à vos télégrammes 49 et 50 (1).

Je comprends mal l'émotion que témoigne M. Garcia Prieto à propos de nos demandes et surtout de celle qui vise la vallée de l'Oued Ouergha. M. Perez Caballero a paru, dans sa conversation avec moi, beaucoup moins réfractaire à l'idée d'une compensation territoriale de ce côté.

Veuillez rappeler au Gouvernement espagnol que l'erreur commise en 1904 ressort du texte même du traité. Il y est dit en effet, à l'article 2, que la frontière continuera par la *ligne de faîte* séparant les bassins de l'Oued Sebou de ceux de l'Oued Kert et de l'Oued Ouergha. On croyait donc que la ligne de partage des eaux passait au sud de l'Oued Ouergha. La pensée maîtresse du traité a donc été de confondre la frontière avec la crête des montagnes. Nous demandons seulement que cette pensée soit respectée. Une fois le principe posé et admis, une commission de délimitation pourrait au besoin, en assurer l'application.

En ce qui concerne le chemin de fer, j'ai appris par une voie secrète et sûre que M. Perez Caballero a bien rapporté à son Gouvernement les objections formelles que j'avais présentées contre sa combinaison et, vis-à-vis de moi, il l'a très mollement défendue.

97.

M. Couget, Consul général de France à Beyrouth,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3. *Beyrouth, 24 février 1912, 18 heures.*

(*Reçu :* 22 h. 50.)

Deux bâtiments de guerre italiens sont arrivés à Beyrouth [ce matin]. Par une sommation au Gouverneur général dont il a envoyé copie au Consul d'Allemagne pour être communiquée au corps consulaire, le contre-amiral

(1) Télégrammes non reproduits. M. Geoffray y parlait de l'émotion produite par l'étendue des demandes françaises.

commandant la deuxième division de la deuxième escadre a demandé la remise avant 9 heures du [matin] de la canonnière et du torpilleur turcs qui sont dans le port.

Le délai étant expiré, le bombardement du port vient de commencer. L'agitation est grande en ville.

98.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople.[1]

D. n° 141. *Paris, 24 février 1912.*

Votre télégramme du 17 février[2] m'a donné connaissance d'informations que vous a fournies M. Revoil à titre confidentiel et qui sont relatives à des négociations engagées entre lui et le Ministre ottoman des finances, au sujet d'une option d'emprunt à plus d'une année d'échéance et d'une nouvelle avance à faire au Gouvernement impérial par la Banque ottomane.

M. Bompard, dans ses rapports des 29 juillet, 18 décembre[3] et 14 janvier[4], avait, ainsi que vous le savez, insisté sur la nécessité de prévenir le Gouvernement ottoman qu'aucun emprunt turc ne serait admis aux négociations publiques sur le marché français, si le Gouvernement de la République n'avait été préalablement pressenti officiellement et par la voie diplomatique sur le principe même de l'opération et n'y avait donné son agrément. Notre Ambassadeur avait déjà eu l'occasion d'exposer à Naïl Bey, au moment de la signature du contrat relatif à l'emprunt dit des routes, les raisons sur lesquelles le Gouvernement français s'appuyait pour demander à être saisi, avant qu'il fût donné cours à ce contrat, de l'intention du Gouvernement ottoman d'émettre un emprunt sur le marché de Paris.

M. Revoil, n'ignore sans doute pas quelles sont, en cette matière, la doctrine et la procédure suggérées par notre Ambassadeur à Constantinople; il y aurait lieu néanmoins de lui rappeler que nous espérons qu'il voudra bien s'en inspirer dans ses conversations avec le Ministre ottoman des finances, en ne prenant, en ce qui concerne l'emprunt futur, aucun engagement ni aucune disposition de nature à faire croire à celui-ci que le Gouvernement ottoman peut être dispensé de réclamer et d'obtenir du Gouvernement français un assentiment de principe à l'opération financière projetée.

(1) La dépêche paraît avoir été adressée à M. Boppe. Toutefois M. Bompard était de retour à Constantinople et a repris la direction de l'Ambassade le 27 février.

(2) Voir ci-dessus, n° 50.

(3) Voir tome I (3e série), n° 362.

(4) M. Bompard, dans ce rapport, revenait sur le sujet traité dans le rapport du 18 décembre.

99.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 21. Confidentiel. *Sofia, 24 février 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 1er mars.

Le Ministre des Affaires étrangères de Roumanie(1) a déclaré, il y a quinze jours, au Ministre de Turquie(1) à Bucarest, et de la manière la plus formelle, que l'Allemagne et l'Autriche étaient résolues à n'aider aucunement l'Italie contre la Turquie et que, si la Bulgarie attaquait la Turquie, la Roumanie se rangerait immédiatement du côté de cette dernière Puissance.

Cette nouvelle, que je tiens d'une source absolument sûre, impliquait qu'aucune convention militaire n'existe, comme le bruit en a couru, entre la Turquie et la Roumanie, un tel arrangement préalable étant absolument inutile. Il paraît en ressortir, d'autre part, qu'aucun pourparler n'a eu lieu, ni directement, ni par l'intermédiaire de Vienne, entre la Roumanie et la Bulgarie, et que le comte d'Aehrenthal, en appelant à Vienne, au mois de novembre dernier, le roi Ferdinand, n'avait pour but que de lui renouveler ses conseils pacifiques.

100.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia.

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 23. *Sofia, 24 février 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, Dir. pol., 1er mars.)

L'arrivée au pouvoir du comte Berchtold et le rapprochement austro-russe intéressent également la politique des Puissances dans les Balkans.

Il paraît probable que le comte Berchtold suivra la politique du comte d'Aehrenthal; le vieil Empereur la lui impose; d'ailleurs son caractère, plutôt souple qu'énergique, entrera plus aisément dans les voies déjà frayées. Ce qui va changer en Autriche-Hongrie, ce n'est pas la politique, ce sont les influences et le personnel; peut-être n'est-ce pas chose de moindre importance. Tous les ambitieux qui rôdent autour du Palais du Belvédère, attendant,

(1) M. Majoresco. — (2) Sefa Bey.

après un règne de cinquante-quatre ans, l'avènement d'un nouveau Prince, se sont déjà rapprochés du Ballplatz. Le parti militaire, l'aristocratie foncière, les chrétiens sociaux qui voient surtout dans le *trialisme* l'abaissement des juifs de Budapest au profit des catholiques et des possibilités de conquêtes ou d'annexions nouvelles, ont relevé la tête. Les douairières de la *Erste Gesellschaft* ne sont pas les moins joyeuses. Or, si la politique du comte d'Aehrenthal, qui, je le crois, était loyale ou, du moins, logique (car c'était une politique à idées), a paru souvent trouble et perfide, c'est qu'il était constamment trahi par ses agents d'exécution. Le comte Berchtold aura-t-il plus d'autorité que son prédécesseur pour réfréner les passions anti-italiennes de ses amis? Saura-t-il exiger la démission d'un Conrad von Hoetzendorf préparant en secret la guerre dans le Tyrol contre l'Italie? Empêchera-t-il les Polonais de Galicie de propager en Ukraine des idées autonomistes? Défendra-t-il aux officiers du corps d'occupation de Bosnie, aux agents austro-hongrois à Belgrade de continuer leurs manœuvres policières et de conserver leur attitude insolente et provocatrice envers les Serbes; aux consuls et aux missionnaires d'Albanie et de Macédoine de poursuivre leurs dangereuses intrigues contre les Turcs? Un accroissement d'audace, un renouveau d'activité chez les agents austro-hongrois, notamment en Orient, voilà la conséquence qu'on peut craindre de la mort du comte d'Aehrenthal et de l'arrivée au pouvoir du comte Berchtold.

Le rapprochement austro-russe était le vœu suprême et le principe même de la politique du comte d'Aehrenthal. Il a été préparé par le comte Berchtold, lors de sa dernière mission. L'Archiduc héritier le désire comme l'Empereur lui-même. De cette unanimité, du moins à Vienne, on peut aisément conclure qu'il constitue pour l'Autriche-Hongrie la seule politique possible dans les Balkans. Toute annexion nouvelle, après celle de la Bosnie, déchaînerait en effet la guerre en Europe. Le *statu quo* s'impose donc. Le comte d'Aehrenthal allait plus loin encore. Il considérait que le *Drang nach Osten* avait jeté l'Autriche hors de ses voies et n'avait profité qu'à l'Allemagne; que les intérêts austro-hongrois en Orient étaient avant tout économiques et concurrencés non par la Russie, qui cultive des souvenirs historiques et des similitudes religieuses, non par l'Italie, qui n'a que des prétentions, mais par l'Allemagne elle-même, dont les produits suivent la langue allemande et dont la politique est si forte à Constantinople. De là son désir d'entretenir avec les Puissances de la Triple Entente des rapports directs et confiants et d'exclure l'Orient du rayon d'action de la Triple Alliance.

Avec la Russie, comme avec l'Italie, le comte Berchtold, de même que son prédécesseur, n'aura pas de peine à s'entendre pour le maintien du *statu quo*. C'est déjà beaucoup si une pareille entente assure, dans les circonstances présentes, la tranquillité des Balkans en retirant toute possibilité d'intrigues

aux agitateurs. Les négociations engagées à Saint-Pétersbourg pourront-elles aller plus loin? C'est bien douteux (voir mon télégramme n° 32 [1]). La rivalité de trois grandes Puissances voisines, les appétits contradictoires des États balkaniques ne permettent aucun accord solide en Orient. La politique du fait peut seule y triompher. Tout en ne poursuivant qu'un but économique, l'Autriche-Hongrie ne peut se désintéresser du développement des États balkaniques; elle ne peut permettre, notamment, la formation d'une grande Serbie. Proposerait-elle à la Russie de limiter son champ d'influence à la Bulgarie et à la Roumanie, pour la laisser agir à sa guise à Belgrade et à Cettigné, la Russie n'y consentira jamais. Que si l'Autriche demande des avantages, quelles compensations peut-elle donner à la Russie? L'ouverture même des Dardanelles n'est plus désirée par les «asiatiques» qui veulent faire peser vers l'Extrême-Orient tout le poids de l'Empire et ne demandent, en Orient, que le libre développement des nations affranchies par la Russie. L'Autriche-Hongrie possède, il est vrai, contre la Russie, un moyen de pression en laissant pratiquer sous le nom d'«ukrainisme» ou de «mazeppisme» la propagande ruthène en Petite Russie. C'est aussi, de sa part, une réponse à l'action panslaviste chez les Ruthènes. Mais, dans les idées d'autonomie ou d'indépendance ainsi répandues, la Russie ne voit qu'un effet de ce qu'elle appelle «l'anarchisme polonais»; elle trouve cette propagande insupportable et ne la repousserait, s'il en était besoin, que par la force.

En résumé, le rapprochement austro-russe, dont il faut se féliciter, puisqu'en retirant aux nations balkaniques l'espoir de diviser les deux Puissances, il assure la tranquillité des Balkans, ne paraît pas pouvoir, même en se développant, fournir à ces petits États de possibilités de combinaisons nouvelles sous l'égide de l'Autriche-Hongrie et de la Russie. Le Roi de Bulgarie est en ce moment à Vienne pour reprendre, sans doute, avec le comte Berchtold les entretiens qu'il eut en novembre dernier avec le comte d'Aehrenthal. Il est bien douteux qu'on s'engage avec lui; il l'est encore plus qu'il veuille s'engager lui-même. Je prie Votre Excellence de vouloir bien se reporter à cet égard aux renseignements que je lui transmets par ma dépêche n° 21 [2]. Le principal effet du rapprochement austro-russe sera de déjouer les intrigues possibles de l'Italie dans les Balkans et de rendre plus visible encore l'isolement où se trouve en ce moment cette Puissance.

[1] Ce télégramme, du 23 février, indiquait que le Ministre de Russie à Sofia ne croyait pas «à un rapprochement austro-russe, mais à une simple détente».

[2] Voir ci-dessus à la date du 24 février n° 99.

101.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 52-53. Très confidentiel. *Madrid, 25 février 1912, 13 h. 50 et 13 h. 55.*

(*Reçu :* 17 h. 15.)

J'ai vu hier au soir l'Ambassadeur d'Angleterre que je n'avais pas rencontré à l'audience du Ministre d'État vendredi : il m'a dit que lui aussi avait trouvé M. G. Prieto «très excité» par nos demandes de concessions territoriales. Il a cherché, m'a-t-il déclaré, à le calmer en lui faisant observer qu'il ne pouvait être question, à son avis, de délimiter d'une façon absolue une région à peu près inconnue et où on ne pouvait pénétrer, et que le mieux serait de nommer une commission à cet effet qui opérerait quand elle le pourrait.

Comme vous le pensez, l'exposé de ces vues ne m'a pas paru absolument satisfaisant et j'ai de suite fait observer à Sir M. de Bunsen que, s'il était tout naturel de spécifier qu'une commission arrêterait en son temps sur place les limites exactes des deux zones, il n'en était pas moins nécessaire de fixer dès maintenant des lignes générales. J'ai ajouté que nous possédions déjà assez d'indications géographiques pour nous permettre de constater que l'Oued Ouergha était tributaire de l'Oued Sebou et ne coulait pas, comme on l'avait cru en 1904, dans la même direction que le Kert, qu'il y avait donc eu à ce moment une erreur qu'on devait rectifier maintenant. J'ai invoqué également l'impossibilité pour les Espagnols de pénétrer dans cette région et l'obligation où nous pourrions nous trouver un jour d'aller y faire la police.

L'Ambassadeur d'Angleterre m'a répondu que, s'il en était ainsi, la question méritait examen, mais je dois dire, à titre très confidentiel, que son attitude m'a paru empreinte d'une certaine bienveillance pour la thèse espagnole. Je n'ai pu me rendre compte encore, comme nous causions dans une maison tierce, si c'était là l'opinion personnelle de Sir M. de Bunsen ou s'il a reçu des directions de son Gouvernement (l'attaché militaire anglais est arrivé ces jours-ci de Paris). Je reprendrai du reste aujourd'hui ou demain cette conversation avec l'Ambassadeur d'Angleterre.

Dans tous les cas, Votre Excellence a sans doute fait exposer déjà sur ce point ses vues au Foreign Office : il serait très utile que le Gouvernement britannique les acceptât, parce que, si le Cabinet de Madrid reçoit l'impression qu'il en est autrement, nous risquons de le voir se montrer absolument intransigeant.

Je n'avais pas manqué, du reste, dès nos premiers entretiens, d'exposer

au Ministre d'État les arguments dont vous avez bien voulu me munir à diverses reprises et en dernier lieu par votre télégramme 45 [1], mais M. Garcia Prieto m'a toujours répondu en invoquant la délimitation portée sur la carte annexée à la convention de 1904 et le dernier paragraphe de l'article 2 de ladite convention. Le Ministre d'État ajoute que, dans cette région, la zone espagnole se trouverait réduite d'un cinquième et qu'elle ne mesurerait que 30 kilomètres du Rif à la mer, argument qui n'a pas grande portée mais qui produit beaucoup d'effet sur le public espagnol : il est même possible qu'il en produise sur le Gouvernement britannique auquel nous avions déclaré à plusieurs reprises, de septembre à novembre dernier, que nous n'entendions pas modifier la zone nord.

Tout ceci explique fort bien pourquoi M. Perez Caballero préfère ne pas s'engager sur une question qu'il sent très délicate. Le moment viendra certainement où il nous faudra montrer les dents, mais il semble qu'il est préférable d'attendre pour le faire que d'autres questions soient réglées en principe et que nous soyons plus près d'une solution.

Quant à la question du chemin de fer, je ne crois pas que le Ministre d'État ait altéré sciemment la vérité, mais je crois qu'il est médiocrement au courant des détails de la négociation; nous en avons eu une autre preuve mercredi dernier : aux objections que nous lui faisions relativement à certaines dispositions de son contre-projet, il ne savait souvent que répondre et il était visible qu'il en avait à peine lu le texte. M. Hontoria reste toujours, dans la coulisse, l'esprit directeur des pourparlers et Votre Excellence sait dans quel sens il évolue. C'est certainement un des côtés difficiles de la situation.

102.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Missir, Gérant du Consulat de France à La Canée.

T. n° 13. *Paris, 25 février 1912, 17 h. 30.*

Votre collègue anglais [2] a dû recevoir des instructions lui ordonnant d'informer le Gouvernement crétois : « que l'attitude du parti révolutionnaire fait une impression très défavorable sur les Puissances protectrices et que, s'il donnait suite à des actes tels que l'envoi de députés à Athènes, l'abolition des Capitulations ou la révocation des fonctionnaires musulmans ou si les attentats contre les mahométans continuent, les Puissances prendront telles

[1] Voir ci-dessus à la date du 24 février, n° 96. — [2] M. Wratislaw.

mesures qui leur paraîtront nécessaires pour éviter les conséquences résultant de la mise en pratique de semblables projets; que les Puissances sont résolues à n'admettre aucune infraction au *statu quo* et que, à moins que les Crétois ne puissent se gouverner paisiblement et sans danger pour la paix de l'Europe, les Puissances protectrices seront amenées à agir dans un sens qui ne sera pas favorable aux aspirations crétoises.»

Je vous autorise à vous joindre à vos collègues pour faire au Gouvernement crétois la communication ci-dessus.

Aussitôt que cette démarche aura été faite, vous en aviserez par télégramme notre Ministre à Athènes et mon Département.

103.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Rome, Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Constantinople, Washington, Sofia, Belgrade, Athènes, Bucarest.

T. n° 236, 190, 141, 188, 123, 56, 32, 12, 37, 5.

Paris, 26 février 1912, 16 h. 45.

Le Chargé d'affaires de Russie à Vienne a fait hier auprès du comte Berchtold [1] une démarche tendant à ce que les Puissances interviennent d'abord à Rome afin de pouvoir faire connaître ensuite à la Turquie «quelques-uns des avantages qui lui seraient assurés en compensation de la cessation des hostilités et du retrait des troupes ottomanes de Tripoli, par exemple : le rappel de la flotte italienne dans les parages de l'Italie et le retour au *statu quo ante* pour l'escadre italienne de la mer Rouge.»

Tout en accueillant avec sympathie l'initiative de M. Sazonoff, le Ministre austro-hongrois a exprimé la crainte que toute tentative de médiation auprès de la Turquie ne fût vaine, «si l'on éludait la question de sa souveraineté sur la Tripolitaine».

Mes dernières conversations avec Rifaat Pacha, confirmées par nos renseignements secrets, justifient pleinement, selon moi, la crainte du comte Berchtold.

Je verrais en outre de sérieux inconvénients à ce que les Puissances n'inter-

(1) M. Poincaré avait été avisé le 25 février, par un télégramme non reproduit de M. Crozier, de la démarche faite à Vienne par le Chargé d'affaires de Russie. Les passages entre guillemets sont empruntés à ce télégramme.

vinssent pas *simultanément* à Constantinople et à Rome. En s'adressant à Rome d'abord, elles sembleraient marquer, pour la thèse italienne, une partialité qui leur enlèverait toute créance à Constantinople.

J'ajoute enfin que l'Ambassadeur d'Italie à Paris, me parlant avant-hier à titre privé, m'a laissé entendre que l'Italie commençait à réduire ses prétentions. Il lui suffirait actuellement que le fait de son occupation fût reconnu et que la Turquie retirât ses troupes. En échange, elle admettrait volontiers le maintien de l'autorité religieuse du Sultan [1].

104.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 192. Confidentiel. *Rome, 26 février 1912, 16 h. 30.*

(*Reçu :* 16 h. 55.)

L'Ambassadeur d'Angleterre [2] m'a dit qu'il pensait que le terrain d'entente entre l'Angleterre et l'Allemagne devrait être le chemin de fer de Bagdad, lequel, disait-il, perdrait beaucoup de son intérêt pour la Grande-Bretagne quand le canal de Panama serait ouvert [3].

105.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 191. Confidentiel. *Paris, 26 février 1912, 20 h. 15.*

La Chambre discutera vendredi prochain les interpellations sur la politique étrangère. Je serai ainsi amené à parler des relations anglo-françaises.

Je tiens à m'exprimer en termes d'autant plus précis que la récente visite de Lord Haldane à Berlin a fourni aux adversaires de l'Entente cordiale un argument trop facile à développer (un article publié dans la *Revue hebdoma-*

(1) Une note de M. Poincaré en date du 25 février donne l'indication suivante «M. Tittoni m'a dit hier soir à l'Ambassade d'Autriche que l'Italie demandait seulement qu'on reconnût le fait de l'occupation; que la Turquie retirât ses troupes et laissât l'Italie en face des Arabes. Il a ajouté que l'Italie reconnaîtrait volontiers l'autorité religieuse du Sultan et que, cette autorité étant liée, dans la pensée musulmane, à l'autorité civile, il y aurait là une combinaison acceptable peut-être pour la Turquie. Je me suis borné à écouter».

(2) Sir Rennell Rodd.

(3) Sur l'opinion professée par Sir Rennell Rodd au sujet des relations anglo-allemandes, voir *British Documents*, vol. VI, pièce n° 512.

daire (1), sous la signature de M. Hanotaux et que je vous envoie par la poste vous fera connaître les critiques auxquelles je serai sans doute obligé de répondre).

Je vous prie donc d'examiner d'urgence avec Sir Ed. Grey les déclarations qui traduiraient le plus exactement la portée réelle de l'entente anglo-française. Tout en affirmant les intentions pacifiques dont s'inspirent les deux Gouvernements, je voudrais pouvoir attester qu'ils s'accordent également dans la volonté de coopérer, le cas échéant, au maintien de l'équilibre européen.

106.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 57. *Londres, 26 février 1912, 18 h. 9.*

(*Reçu* : 21 heures.)

Je réponds à votre dépêche 138 (2) du 23 courant.

Le Gouvernement du Roi à qui j'ai fait connaître aujourd'hui vos vues sur tous les points relatifs aux affaires crétoises, signalés dans ma communication du 22 courant (3), ne fait d'observations que sur les termes suggérés par Votre Excellence pour les déclarations à M. Vénizélos dans le cas d'une réoccupation de l'île.

Insister sur le caractère temporaire de la mesure et sur les dispositions bienveillantes des Puissances au moment même où l'on veut impressionner les Crétois et leur montrer quelque sévérité, semble peu opportun au Sous-Secrétaire d'Etat permanent et sur ce point, la suggestion de Votre Excellence lui semble mériter réflexion*.

Quant à la démonstration navale, Sir Fr. Bertie est chargé de demander à Votre Excellence combien d'unités le Gouvernement de la République se propose d'envoyer en Grèce.

(1) Dans un article publié par la *Revue hebdomadaire* (n° portant la date du 24 février, p. 429) et intitulé : «L'Angleterre, l'Allemagne et la France», M. Hanotaux avait attribué à la mission Haldane une signification toute particulière; elle dénotait, d'après lui, l'existence d'un accord déjà établi entre l'Angleterre et l'Allemagne; c'est un «achèvement» disait-il. Voir au sujet de cet article *Grosse Politik*, vol. 31, n° 11.502.

(2) Voir ci-dessus à la date du 23 février, n° 87.

(3) Voir au sujet de cette communication de M. P. Cambon, à la date du 23 février, n° 87 note.

* Annotation de M. Poincaré :

Accepter ce point de vue et dire à la Grèce que l'occupation, si elle est rendue nécessaire, ne modifie pas les dispositions bienveillantes dont les Puissances sont animées vis-à-vis de la Grèce et de la Crète et qu'elle a, au contraire, pour objet de les protéger toutes deux contre des conséquences également redoutables pour l'une et pour l'autre.

107.

Note de l'Ambassade ottomane.

Paris, 26 février 1912.

(*Reçu :* Cabinet, 27 février; Dir. pol., 28 février.)

A l'occasion du vote par le Parlement italien du décret par lequel le Roi d'Italie avait proclamé l'annexion à son royaume des deux provinces ottomanes de Tripoli et de Benghazi, je viens, d'ordre et au nom de mon Gouvernement, renouveler auprès de Votre Excellence l'acte de protestation formelle que j'avais eu l'honneur d'adresser au Gouvernement de la République par ma note en date du 3 novembre dernier. Il est évident, et le Gouvernement impérial est convaincu, que cette ratification parlementaire ne saurait donner, aux yeux des États amis et des grandes Puissances signataires des Traités garantissant l'intégralité de l'Empire ottoman, aucune valeur à cette formule d'annexion nulle en droit et fictive en fait.

108.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 238. *Paris, 27 février 1912, 10 h. 25.*

L'opinion publique demeure ici très émue du bombardement de Beyrouth [1]. Le Gouvernement a fait tout ce qui a dépendu de lui pour calmer la presse et y a partiellement réussi, mais au Parlement même l'inquiétude subsiste; des questions doivent m'être posées et dans les interpellations qui commenceront vendredi sur la politique étrangère, j'aurai certainement à m'expliquer. On est péniblement surpris que l'Italie, en usant de son droit de canonner des navires, ait pu atteindre plusieurs édifices d'une ville où nous avons les plus grands intérêts et tuer ou blesser un assez grand nombre d'habitants au risque de troubler l'ordre local et d'amener des complications aux dépens de nos nationaux et de nos protégés. Je vous serais obligé d'appeler amicalement sur cette situation l'attention du Gouvernement italien.

[1] Voir ci-dessus, à la date du 24 février, le télégramme de Beyrouth reproduit sous le n° 97.

109.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Constantinople.

T. n^os^ 194, 143, 190, 124. Secret. *Paris, 27 février 1912, 16 h. 15.*

D'après une information d'origine secrète, l'Empereur François-Joseph a prescrit à son nouveau Ministre des Affaires étrangères de conduire avec lenteur les négociations engagées entre l'Autriche et la Russie sur les questions orientales. Le Cabinet de Vienne ne s'estimerait pas encore suffisamment édifié au sujet des relations russo-italiennes.

110.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Rome, Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Constantinople.

T. n^os^ 241, 195, 144, 191, 125. Secret. *Paris, 27 février 1912, 16 h. 20.*

La Consulta fait actuellement à Berlin de pressantes démarches pour vaincre la résistance que le baron de Marschall oppose à toute tentative de médiation en faveur de l'Italie. Elle l'accuse notamment de compromettre la solidité de la Triple Alliance.

D'autre part, elle agit à Pétersbourg afin que le Gouvernement russe s'efforce d'amener «une conversation confiante» entre l'Allemagne et l'Angleterre en vue d'une action énergique à Constantinople.

111.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 52. Urgent. *Paris, 27 février 1912, 20 h. 30.*

Je réponds à votre télégramme 58 (1).

J'approuve votre projet de rédaction de l'article premier.

Afin d'éviter une interprétation trop extensive qu'autoriserait la rédaction espagnole, il conviendrait de compléter de la façon suivante la troisième phrase du second paragraphe de l'article 6 (2): «Dans la zone française, ces missions conserveront leurs établissements et propriétés actuels, mais le Gouvernement du Roi ne s'opposera pas, etc.»

112.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 104. *Berlin, 27 février 1912, 19 h. 50.*

(*Reçu :* 20 h. 35.)

Lord Granville a remis ce matin au Secrétaire d'État la note ci-après (3) :

«Les Gouvernements des Puissances protectrices de la Crète désirent informer le Gouvernement impérial de la situation de cette île, telle qu'elle leur

(1) Par son télégramme 58 du 26 février M. Geoffray faisait connaître la rédaction de l'article 1er et de l'article 6 qu'il se proposait de soumettre au Gouvernement espagnol. L'article premier définit les droits reconnus au Gouvernement espagnol dans sa zone. Un haut-commissaire espagnol devait l'administrer avec un khalifa représentant le sultan du Maroc. La discussion avait porté sur le mode de désignation de ce khalifa et de son remplaçant éventuel.

(2) La rédaction de l'article 6 proposée par le Gouvernement espagnol semblait conférer une sorte de privilège aux religieux espagnols.

(3) La même note a été remise au Ministre austro-hongrois des Affaires étrangères. Comme le fait connaître M. Crozier par un télégramme n° 63 du 27 février, le comte Berchtold a répondu que «l'abrogation des capitulations et la suppression des juridictions étaient des violations du *statu quo*». Il lui paraissait en conséquence que «c'était une affaire dont le règlement regardait les Puissances protectrices». D'après le télégramme 65 du même jour, le comte Berchtold aurait ajouté que «si la question prenait une gravité telle qu'un conflit européen dût en sortir, il ne se refuserait pas à causer».

apparaît actuellement et des conséquences qui en peuvent résulter. Une assemblée révolutionnaire a été constituée, dont le président a prévenu les Consuls des Puissances de la probabilité que certaines mesures extrêmes, comme l'abolition des Capitulations, le renvoi des fonctionnaires musulmans qui refuseraient de prêter serment au Roi de Grèce, et l'envoi de députés au Parlement d'Athènes, seraient adoptées le mois prochain.

«Les Puissances protectrices ont pu jusqu'ici empêcher le départ des députés crétois parce que ces derniers n'ont nullement essayé de cacher leurs mouvements, mais il leur serait matériellement impossible d'établir un blocus effectif de l'île, et par suite, de se porter garantes que les députés crétois ne se rendront pas furtivement en Grèce.

«Pour ce qui regarde la situation en Crète même, les Puissances protectrices sont fermement décidées à maintenir le *statu quo,* même s'il devenait nécessaire de procéder éventuellement à une réoccupation de l'île, mais l'arrivée à Athènes de députés crétois pourrait bien engager la Grèce en difficulté avec la Turquie et une situation en sortirait qui dépasserait les limites de la Crète et qui serait d'un grave intérêt international.

«Il paraît en conséquence aux Gouvernements des Puissances protectrices qu'il est au plus haut degré désirable que toutes les grandes Puissances, y compris les Puissances non protectrices, s'entretiennent au préalable en vue d'arrêter dès à présent les résolutions qu'elles auraient à prendre en commun pour parer, le cas échéant, aux dangers qui pourraient menacer le maintien de la paix entre la Grèce et la Turquie»[1].

113.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 193. Confidentiel. *Rome, 27 février 1912, 22 h. 45.*

(*Reçu :* 23 h. 40.)

L'Ambassadeur d'Angleterre a été informé ce matin par Sir Ed. Grey que celui-ci adhérait en principe à l'ensemble de la proposition d'intervention des Puissances et qu'il acceptait aussi que les Puissances s'assurent, avant d'aborder Constantinople, des dispositions de l'Italie.

Mon collègue de Russie doit demander aujourd'hui même aux Ambassadeurs allemand et autrichien quelles instructions ils ont reçues. Je vous serai reconnaissant de me faire connaître les vôtres.

[1] Pour la réponse du Gouvernement allemand, voir ci-dessous, n° 159.

Permettez-moi, pour éviter les confusions qui se produisent inévitablement dans de tels échanges de vues entre Gouvernements, d'émettre quelques précisions. Il s'agit, dans l'espèce, d'une intervention ou plutôt (selon l'idée de Sir Ed. Grey acceptée par M. Sazonoff) d'une *médiation* de *toutes* les grandes Puissances entre les belligérants, qui devrait se produire, d'après votre suggestion, *simultanément* à Constantinople et à Rome. La tentative que la Russie propose de faire à Rome devrait donc, à mon sens, avoir le caractère d'un sondage préliminaire ayant pour objet de connaître avec précision les conditions que l'Italie jugerait acceptables. Il y aurait un sérieux avantage à ce que cette opération fût accomplie par le représentant de la Russie *seul.* Ce procédé constituerait une simplification de procédure, et une réduction de la responsabilité des autres Puissances.

J'ajoute, à titre d'information, que ce que vous a dit M. Tittoni sur les dispositions de son Gouvernement ne constitue pas, à proprement parler, un fait nouveau. Le marquis de San Giuliano et M. Giolitti n'ont pas caché, il y a déjà quelque temps, que l'Italie ne demanderait pas à la Turquie de reconnaître sa souveraineté sur la Tripolitaine, et qu'il lui suffirait que cette souveraineté fût reconnue par les autres Puissances. Il fut aussi admis que la Tripolitaine fût placée, pour la souveraineté religieuse, dans la même situation que la Bosnie-Herzégovine.

114.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 194. *Rome, 27 février 1912, 22 h. 45.*

(*Reçu* le 28, 0 h. 15.)

J'ai fait part amicalement au Ministre des Affaires étrangères du contenu de votre télégramme 238 (1), concernant l'affaire de Beyrouth et je lui ai marqué toute l'émotion éveillée en France. Il s'est montré très sensible à l'action que vous avez exercée sur les journaux et a constaté que la presse française s'était montrée beaucoup plus amicale dans ses appréciations que celle de tous les autres pays. Il m'a affirmé que des ordres vigoureux avaient été donnés aux navires italiens pour éviter tous dommages à la ville de Beyrouth; les cas de mort survenus étaient dus surtout à l'imprudence des victimes que leur curiosité avait amenées dans la zone du tir. Le marquis de San Giu-

(1) Voir ci-dessus, même date, n° 108.

liano a ajouté que le Gouvernement italien avait toujours le ferme propos, dans les opérations de guerre qui se pourraient ultérieurement produire, d'éviter le plus possible de molester les intérêts des neutres. En ce qui concernait les interrogations de la Chambre des députés française, il attacherait du prix à ce que rien ne fût dit de nature à encourager les Turcs à prolonger la guerre. Le ton modéré de la presse française a produit ici le plus grand effet sur l'opinion publique et l'on remarque beaucoup le désappointement des journaux allemands et autrichiens de ce que cet incident de guerre n'est pas une cause de dissentiments entre la France et l'Italie.

115.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 195. *Rome, 27 février 1912, 22 h. 45.*

Le marquis de San Giuliano m'a entretenu spontanément aujourd'hui de l'initiative d'intervention prise par la Russie. Il m'a dit que la France ne pouvait douter des sentiments de reconnaissance du Gouvernement italien, si elle joignait ses efforts à ceux de la Russie, de l'Angleterre et des autres Puissances pour amener la fin des hostilités. Il savait que l'Angleterre avait accepté complètement la proposition russe; il ne doutait pas que la France ne voulût faire de même. Quant à l'Allemagne et l'Autriche, ces Puissances s'y montraient sympathiques, mais elles croyaient que l'intervention des Puissances était prématurée. Le marquis de San Giuliano savait aussi qu'il était question de s'assurer d'abord à Rome des dispositions du Gouvernement italien. Ces dispositions, le Ministre n'avait aucun motif de me les cacher. La souveraineté italienne sur la Tripolitaine était une condition formelle et inéluctable qui excluait toute compromission. Mais le Gouvernement italien ne prétendait nullement imposer à la Turquie l'obligation de la reconnaissance. Sur de telles questions de forme, l'Italie ne montrerait aucune intransigeance. De même il admettrait un régime religieux qui respecterait la suprématie spirituelle du Chef des Croyants. Au cas où, d'autre part, la Turquie serait retenue par la crainte de paraître abandonner les populations arabes de Tripolitaine aux sévérités ou aux représailles du conquérant, le Gouvernement italien consentirait volontiers à faire une proclamation d'amnistie complète et sans réserve pour tous les faits ou actes résultant de la guerre. Enfin l'Italie ne se refuserait pas, à l'égard de la Turquie, à des compensations pécuniaires. Mais il attachait beaucoup d'importance à ce qu'un accommodement

ne laissât pas subsister des causes particulières de discorde ou de contestations irritantes entre les deux pays belligérants. Cette communication, dont Votre Excellence appréciera tout l'intérêt, m'a été faite à titre confidentiel. Elle représente exactement, si je ne me trompe, la position que prendra l'Italie dans la médiation collective des Puissances.

116.

Communication de la Légation de Grèce.

TÉLÉGRAMME DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE GRÈCE, À LA LÉGATION DE GRÈCE À PARIS.

Athènes, 27 février 1912.

Je vous prie d'entretenir le Ministre des Affaires étrangères au sujet de la question crétoise qui inspire au Gouvernement royal de graves inquiétudes.

La situation en Crète a évolué depuis le mois de décembre dans le sens prévu par le télégramme [1] que je vous avais prié alors de communiquer au Gouvernement de la République. Malgré tous les efforts du Gouvernement royal, les Crétois paraissent inébranlables dans leur résolution d'envoyer des députés à la prochaine législature du royaume. La situation se présente telle qu'elle apparaissait il y a quelques mois. Mais ce qu'il y a de nouveau dans l'état de choses actuel, c'est qu'on ne pourrait envisager la possibilité pour le Gouvernement royal — qui ne s'est pourtant point départi de la ligne de conduite qu'il s'est tracée dans cette question — de prendre de nouveau les mesures rigoureuses et efficaces qu'il a prises une première fois, en vue d'empêcher les députés crétois de venir siéger à la Chambre, pas plus (croyons-nous) que la conjoncture d'une action coercitive des Puissances protectrices tendant au même but. De pareilles mesures, vouées, du reste, d'avance à un échec, ne feraient que pousser les choses en Crète au paroxysme et créer une situation inextricable en Grèce.

En présence de cet état de choses et des conséquences qui en découleraient, le Gouvernement royal s'adresse en toute confiance aux Puissances protectrices et les prie instamment d'envisager la cause de la Crète avec la même bienveillance et équité dont elles ont fait preuve jusqu'ici, en prenant en considération l'état d'esprit des Crétois ainsi que l'attitude observée par le Gouvernement royal.

Les Puissances protectrices, dans leur haute sagesse et dans leur souci pour le maintien de la paix, voudront bien chercher une solution qui, satisfaisant

[1] Voir tome I (3e série), à la date du 21 décembre, n° 380.

en partie au moins les aspirations légitimes de l'opinion publique en Crète et en Grèce, ferait renoncer les Crétois aux résolutions extrêmes, écarterait les dangers suspendus sur la Grèce et la Crète et affermirait la situation du Gouvernement royal dans l'accomplissement de l'œuvre de réformes qu'il a inaugurée.

En portant ce qui précède à la connaissance de M. le Ministre des Affaires étrangères, je vous prie, s'il en exprime le désir, de lui laisser copie de ce télégramme à titre confidentiel.

Signé : GRYPARIS.

117.

NOTE DU DÉPARTEMENT.

28 février 1912.

La note de M. Romanos du 21 décembre a été remise au moment où les Puissances se trouvaient en présence d'une agitation révolutionnaire tendant à envoyer des députés crétois à Athènes. M. Vénizélos, tout en se montrant très énergique à l'égard des députés crétois (il proclama une quarantaine des ports de Crète et fit reconduire de force à la Canée deux pseudo-députés arrivés malgré tout à Athènes), voulait ménager l'opinion publique en Grèce; c'est dans ce sentiment qu'il fit auprès des quatre Puissances la démarche du 21 décembre.

Cette note a servi d'autre part de base aux suggestions, venues d'Athènes pendant le mois de janvier, de rechercher une solution de la question crétoise. On a envisagé l'autonomie avec envoi de députés à Athènes, puis le régime de la Bosnie-Herzégovine, mais toujours avec envoi de députés.

Or, tous ces systèmes aboutissent en réalité à l'union avec la Grèce. La Turquie ne veut pas en entendre parler. Les quatre Puissances protectrices ne peuvent passer outre à la protestation de la Turquie, car, pour modifier complètement le *statu quo*, il faudrait l'assentiment de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie qui, on l'oublie volontiers à Athènes, ont été parties à l'accord de 1897 qui a remis la Crète aux mains des Puissances.

Du moment où l'on ne peut escompter l'acquiescement de la Turquie, il faut au moins éviter que les coups de tête des Crétois n'amènent un conflit entre la Grèce et la Turquie.

Or, M. Vénizélos, dans son télégramme, reconnaît lui-même qu'il ne saurait recourir à nouveau aux mesures rigoureuses et efficaces qu'il a prises en décembre et janvier dernier.

Il ne reste donc aux Puissances qu'à agir de telle façon qu'elles puissent démontrer à la Turquie, quoi qu'il arrive à Athènes, que le *statu quo* est fer-

mement maintenu en Crète, que les musulmans y sont en sécurité et que les droits suprêmes du Sultan ne sont pas en péril. Ce sera le seul moyen d'éviter de créer le «grief» que la Turquie pourrait être tentée d'exploiter contre la Grèce *.

118.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 15. *Athènes, 28 février 1912, 15 h. 15.*

(*Reçu :* 17 h. 15.)

Regrettant tous la démarche dont nous étions chargés parce qu'elle pourrait avoir pour le maintien de M. Vénizélos de fâcheuses conséquences, sans le moindre profit à espérer, nous avons, hier, décidé de la faire dans les meilleures conditions possibles de discrétion. Le Président du Conseil est venu ce matin à la légation de Russie où, en présence du Chargé d'affaires de Russie [1], du Ministre d'Italie [2] et de moi, Sir Fr. Elliot lui a remis le texte de la notification au Gouvernement crétois [3] et lui a dit ce que nous avions mandat d'ajouter verbalement, en employant la formule de Votre Excellence, choisie d'un commun accord par nous comme étant plus adoucie que la russe et surtout que l'anglaise [4]. Puis, à titre personnel, il a ajouté, d'ordre de son Gouvernement : «Les nouvelles de Constantinople sont inquiétantes : le bruit y court que la Turquie occuperait la Thessalie dans le cas où les Crétois enverraient des députés à Athènes.»

M. Vénizélos a exprimé tout d'abord le désir que la communication ne fût pas ébruitée. Dans la conversation qui a suivi, il nous a, *à titre de renseignement,* donné l'assurance que les élections de députés crétois, si elles ont lieu, seraient invalidées, que, si besoin était, il userait de son droit d'ajourner pendant un mois l'ouverture de la Chambre des Députés, qu'il persisterait dans sa poli-

* Annotation de M. Poincaré :

Oui, mais il n'en faut pas moins communiquer la note de M. Romanos à M. Paul Cambon. M. Romanos m'a dit que la Grèce et la Crète seraient, en somme, très satisfaites d'une combinaison analogue à celle de la Bosnie-Herzégovine avant l'annexion. C'était l'idée de M. Paul Cambon. Si prématurée qu'elle puisse être, il est bon que nous en causions de nouveau avec Londres.

(1) M. Bibikoff.

(2) Marquis Carlotti de Riparbella.

(3) Voir ci-dessus à la date du 25 février n° 102.

(4) D'après le télégramme n° 36 adressé à M. Deville le 25 février, les Ministres des quatre Puissances protectrices devaient «faire savoir à M. Vénizélos qu'il y avait intérêt à ce qu'il fît les plus grands efforts pour empêcher des députés crétois d'entrer au Parlement hellénique, car, autrement, le Gouvernement grec serait exposé à de sérieuses difficultés avec la Turquie».

tique passée mais que, vu l'opinion publique grecque et la possibilité de complications extérieures, il ne pouvait répondre que ses efforts seraient couronnés de succès. Il souhaite que la réoccupation de l'île n'ait pas lieu du moins avant les élections. Arrivant à la communication particulière de Sir Fr. Elliot, il s'est déclaré opposé à toute politique belliqueuse de la Grèce, mais il a manifesté peu de craintes au sujet de l'entrée des Turcs en Thessalie.

119.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 62. Confidentiel. *Londres, 28 février 1912, 19 h. 16.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Je réponds à votre télégramme 191[1].

Sir Ed. Grey ne fait aucune objection à ce que, tout en affirmant les intentions pacifiques dont s'inspirent les deux Gouvernements, vous attestiez qu'ils s'accordent également « dans la volonté de coopérer au maintien de la paix européenne ». Il pense qu'il convient de supprimer les mots « le cas échéant » et de substituer la mention de paix européenne à celle de l'équilibre européen pour éviter des polémiques sur le sens exact de ces expressions.

Il soumet à votre appréciation une esquisse de déclaration qui lui semble répondre aux sentiments de Votre Excellence :

« L'Angleterre, ainsi que la France et la Russie l'année dernière, a eu des conversations avec l'Allemagne afin d'écarter les difficultés et de sauvegarder les bonnes relations des deux pays. Nous avons l'assurance que, si l'Angleterre désire entretenir d'amicales relations avec toutes les Puissances, il n'y a rien et il n'y aura rien dans ses conversations avec une autre Puissance de nature à affaiblir et à relâcher les relations cordiales, l'entente mutuelle et la confiance qui se sont établies entre la France et l'Angleterre. Ces résolutions qui ne s'inspirent d'aucun sentiment d'hostilité ou d'agression, c'est l'intérêt [et] c'est le vœu des deux pays de les conserver dans la croyance qu'elles contribueront à assurer le maintien de la paix. »

Je signale à Votre Excellence le début de la rédaction de Sir Ed. Grey. En me parlant du voyage de Lord Haldane, il m'a dit plusieurs fois que la Russie à Potsdam, que plus tard la France à Berlin, avaient négocié avec l'Allemagne sans que le Gouvernement britannique y trouvât à redire, que le

[1] Voir ci-dessus à la date du 26 février, n° 105.

seul point important était de se tenir fidèlement au courant des paroles échangées et de maintenir notre entente. Je crois qu'il tient à ce que cette nuance soit indiquée [1].

120.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 204. Confidentiel. *Paris, 28 février 1912, 22 h. 30.*

M. Isvolsky m'a remis *aujourd'hui seulement* l'aide-mémoire russe du 21 février [2].

Je ne lui ai pas dissimulé ma surprise de ce que les Cabinets de Londres, Vienne et Berlin eussent été instruits avant nous de la procédure proposée [3]. Je vous prie de vous exprimer dans ce sens avec M. Sazonoff.

D'autre part, Sir Fr. Bertie vient de me déclarer qu'il ne croyait pas son Gouvernement disposé à s'associer à une démarche préalable auprès du Gouvernement italien. Je persiste donc à penser (en me fondant sur des renseignements secrets d'une indiscutable véracité) qu'une telle démarche compromettrait presque assurément le succès de la médiation. Les Puissances sembleraient, en effet, prendre parti pour l'Italie par cela seul qu'elles enregistreraient tout d'abord ses prétentions. J'ai, de plus, lieu de croire que la Chancellerie de Berlin ne participerait pas avec une pleine sincérité à l'action des Puissances.

(1) Répondant à des interpellations sur la politique extérieure, M. Poincaré fit, le 15 mars, à la Chambre des députés un discours ontenant la déclaration ci-après : «L'Angleterre a eu récemment des conversations avec l'Allemagne, comme la Russie et la France en avaient eu il y a quelques mois. Elle a eu ces conversations afin de sauvegarder les bons rapports des deux pays; et nous avons l'assurance que, si l'Angleterre désire entretenir avec toutes les Puissances des relations amicales, il n'y a rien eu et il n'y aura rien dans ses entretiens avec un autre gouvernement qui soit de nature à affaiblir ou à relâcher les relations cordiales, l'entente mutuelle et la confiance qui se sont établies entre la France et l'Angleterre».

(2) Cet aide-mémoire a été reproduit à la date du 22 février (voir à cette date le télégramme 55 de Londres n° 80).

(3) Voir à ce sujet la lettre adressée par M. Isvolsky à M. Sazonoff. *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes,* p. 158 (texte russe) et *Un livre noir,* I, p. 195 (traduction).

121.

M. VIEUGUÉ, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 98. *Saint-Pétersbourg, 28 février 1912, 20 h. 20.*

(*Reçu :* 23 heures.)

M. Sazonoff est fort inquiet des nouvelles qui lui parviennent d'Athènes. L'autorité de M. Vénizélos est diminuée au point qu'il ne saurait empêcher le débarquement des députés crétois et leur entrée au Parlement sans s'exposer à une chute presque certaine et sans danger même pour la dynastie. L'Ambassadeur d'Allemagne lui a fait part aujourd'hui des mêmes préoccupations pour la famille royale de Grèce.

Il est revenu de Constantinople au Ministère des Affaires étrangères un bruit auquel il attache une certaine créance, suivant lequel les Turcs entreraient en Thessalie aussitôt que les députés crétois auraient débarqué à Athènes et la garderaient en gage jusqu'au règlement définitif de la question crétoise [1]

122.

NOTE DE L'AMBASSADE DE RUSSIE.

Paris, 28 février 1912.

Au cours des conversations engagées entre M. Tcharykoff et le Ministre ottoman des Affaires étrangères, au sujet des modifications à apporter à l'accord russo-turc de 1900 [2], concernant la construction de chemins de fer en Asie Mineure, Assim Bey a fait entendre à l'Ambassadeur de Turquie qu'avant de formuler à cet égard les propositions du Gouvernement ottoman, il jugeait nécessaire d'attendre que le syndicat du chemin de fer Samsoun-Sivas ait soumis au ministère des Travaux publics turc son avis sur le tracé et les délais de construction des différentes lignes qui doivent lui être concédées. Les délibérations du syndicat, mentionnées par Assim Bey, auront lieu pro-

(1) Ce télégramme a été transmis par télégramme-circulaire le 29 février à 11 h. 5 à Londres 206, Berlin 153, Vienne 94, Constantinople 134, Rome 252, Athènes 41, Sofia 33, Belgrade 13.

(2) Voir à ce sujet dans le tome I (3e série), à la date du 16 janvier, le n° 474 et à la date du 7 février le n° 626. Voir aussi même volume, à la date du 3 janvier, le n° 422.

chainement à Paris et le Gouvernement impérial juge au plus haut point désirable que ledit syndicat tienne en cette occasion compte des intérêts politiques de la Russie engagés dans la matière. Les capitalistes français pourraient, notamment, en se basant sur des considérations d'ordre technique et commercial, indiquer au Gouvernement ottoman l'avantage qu'il y aurait à procéder à la construction des voies ferrées se dirigeant du littoral de la mer Noire dans l'intérieur du pays (lignes Samsoun-Sivas-Kharpout-Diarbékir ou Trébizonde-Erzindjian-Mossoul), tandis qu'ils émettraient un avis défavorable quant aux lignes parallèles au littoral (appréhendées par la Russie) dont le rendement ne saurait être assuré que par leur raccordement futur avec des voies ferrées russes.

Le Gouvernement impérial a le ferme espoir que le Gouvernement français, qui a déjà prêté à la nation alliée son concours efficace dans cette affaire, voudra bien exercer aujourd'hui son influence auprès du syndicat français dans le sens sus-indiqué et faciliter de cette façon les pourparlers ultérieurs du Gouvernement impérial avec la Sublime Porte sur une question aussi importante pour la Russie.

123.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres et Constantinople.

T. n° 20 135. Secret. *Paris, 29 février 1912, 12 h. 40.*

Une conversation secrète se poursuit entre Rome et Vienne au sujet des opérations navales que l'Italie prétend avoir le droit d'entreprendre contre la Turquie.

De cette conversation, il ressort :

1° Que l'Italie s'est formellement engagée envers l'Autriche-Hongrie à ne pas attaquer les côtes de l'Epire et de l'Albanie [1];

2° Que, pour les autres parties du littoral ottoman, le comte d'Aehrenthal avait seulement consenti à ce que la Turquie restât sous la menace d'une attaque.

[1] Au sujet de cet engagement qu'aurait pris l'Italie envers l'Autriche, voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. IV, n°s 3311, 3315, 3312, 3319.

124.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 64. *Londres, 29 février 1912, 18 heures.*

(*Reçu :* 20 h. 15.)

Réponse à votre télégramme 202 (1).

Le Gouvernement britannique n'a donné au Gouvernement russe qu'une adhésion de principe à la proposition d'intervention d'abord à Rome pour la médiation entre l'Italie et la Turquie. Cette adhésion est subordonnée à celle des Puissances. La proposition de Votre Excellence relative à une démarche simultanée à Constantinople et à Rome paraît si bien fondée au Sous-Secrétaire d'Etat permanent qu'il propose aujourd'hui à Sir Ed. Grey l'envoi à l'Ambassadeur [d'Angleterre] à Pétersbourg d'un télégramme lui indiquant que le Gouvernement britannique adopte votre point de vue. Nous ne pouvons sans violer la neutralité nous faire les porte-parole de l'Italie et apporter à Constantinople des propositions qui seront sûrement écartées (2).

125.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 65. *Londres, 29 février 1912, 18 h. 25.*

(*Reçu :* 20 h. 50.

Réponse à votre télégramme 206 (3).

Dans son entretien avec les Ministres des quatre Puissances, dont Sir A. Nicolson m'a lu le compte rendu, M. Vénizélos, en recevant communication

(1) Télégramme-circulaire du 28 février 15 h. résumant ainsi qu'il suit un télégramme de Vienne : L'Ambassadeur d'Italie a demandé au comte Berchtold si le Cabinet de Vienne consentirait à ce que l'action médiatrice des Puissances s'exerçât d'abord à Constantinople. Le Ministre austro-hongrois a répondu que l'Autriche-Hongrie s'associerait sans doute à *toute démarche qui ne serait pas contraire à la neutralité.*

(2) Ce télégramme a été transmis le 1er mars par télégramme-circulaire à Rome 256, Constantinople 137, Vienne 95, Berlin 155, Pétersbourg 206.

(3) Télégramme circulaire du 29 février transmettant à divers postes un télégramme 98 de Pétersbourg ci-dessus reproduit à la date du 28 février, n° 121.

de la note des Consuls au Gouvernement de la Canée, semble avoir montré beaucoup de résolution et pas d'inquiétude. Ses adversaires sont, à Athènes, les vaincus des dernières élections qui ne paraissent pas revenir de leur impopularité et, à la Canée, les politiciens qui ne pardonnent au Premier Ministre grec ni son talent, ni sa notoriété, mais qui ne représentent qu'eux-mêmes. D'après des informations de Crète, le peuple des villes souhaite la réoccupation de l'île, qui constitue une source de gros profits, et celui des campagnes, libre d'impôts et de charges, s'accommode de l'absence de tout Gouvernement régulier et ne réclame rien. Les appréhensions de M. Sazonoff semblent exagérées. Quant aux dangers pour la dynastie, on en parle toujours au moindre incident; c'est pour ainsi dire une clause de style dans les communications des représentants helléniques à l'étranger (1).

126.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 211. *Paris, 29 février 1912, 23 h. 40.*

Je réponds à votre télégramme n° 62 (2).

Les déclarations que vous avez reçues de Sir Ed. Grey me satisfont pleinement et je vous sais gré de l'avoir amené à les énoncer.

J'aurai toutefois quelques modifications de forme à introduire dans le texte suggéré; je vous les soumettrai (3).

127.

NOTE DE L'AMBASSADE BRITANNIQUE.

Urgent. *Paris, 29 février 1912.*

In the event of the Ottoman Government proceeding, as a measure of self defence, to the closing of the Dardanelles by mines, very serious injury

(1) Ce télégramme a été transmis le 1er mars à 22 h. 35 à Rome 260, Pétersbourg 211, Constantinople 141, Athènes 44, Berlin 159, Vienne 97.

(2) Voir ci-dessus à la date du 28 février, n° 119.

(3) À la suite du passage de la déclaration du 15 mars ci-dessus reproduit (voir le télégramme de Londres en date du 28 février, n° 119, note), M. Poincaré ajoutait : «Cette entente qui ne s'inspire d'aucun sentiment d'hostilité, d'aucune pensée d'agression, c'est l'intérêt et c'est le vœu des deux pays de la conserver intacte dans la conviction qu'elle contribuera à assurer le maintien de la paix.»

would be inflicted on international commerce. His Majesty's Ambassador is therefore instructed by Sir Edward Grey to enquire whether the French Government would consider it to be desirable that the Powers should approach the Italian Government with a view to ascertaining whether Italy would be disposed to give an assurance to abstain from any hostile operations in the Dardanelles and the neighbouring waters.

TRADUCTION.

En cas que le Gouvernement ottoman procède, par mesure de défense, à la fermeture des Dardanelles au moyen de mines, le commerce international souffrirait un grand dommage. L'Ambassadeur de Sa Majesté a reçu pour cette raison de Sir Ed. Grey l'instruction de s'enquérir auprès du Gouvernement français s'il considère comme souhaitable que les Puissances fassent une démarche auprès du Gouvernement italien à l'effet de savoir si l'Italie serait disposée à assurer qu'elle s'abstiendra de toute opération de guerre dans les Dardanelles et les eaux avoisinantes.

128.

NOTE DU DÉPARTEMENT[1].

Paris, 29 février 1912.

M. Arsène Henry m'a dit que M. Gwinner venait d'adresser à la Banque ottomane une lettre la mettant en demeure d'opter à bref délai entre les deux solutions suivantes :

1° Ou bien abandonner sa participation de 30 p. 100 dans l'affaire de Bagdad, en sortir définitivement et être remboursée de ses parts et actions;

2° Ou bien, si elle entend y rester, ne plus borner sa participation à une simple garantie donnée par elle jusqu'à concurrence de 30 p. 100 des émissions faites pour le Bagdad, mais apporter réellement sa quote-part de participation; c'est-à-dire renoncer à émettre sa quote-part sur le marché allemand, comme il était fait jusqu'à présent.

Les titres du Bagdad étant exclus des négociations à Paris, m'a dit M. Henry, la Banque ne peut songer à placer la part d'obligations qu'elle avait jusqu'ici garanties, comptant les écouler peu à peu à Berlin; il lui faudra donc faire versement d'une somme s'élevant actuellement à environ 60 millions et pouvant dans quelques années monter à 110 ou 120 millions.

La Banque ottomane ne peut faire une aussi grosse immobilisation.

(1) De la main de M. Jean Gout, sous-directeur du Levant.

Si elle se retire du Bagdad, ce qui financièrement serait une solution avantageuse, la Banque se rend compte que ce serait, au point de vue politique, gros de dangers. Ce serait, en effet, abandonner entièrement aux Allemands l'entreprise sans aucun contre-poids français; ce serait, en outre, leur faciliter peut-être un accord à deux avec les Anglais au détriment de notre influence en Orient et de notre entente avec l'Angleterre.

M. Henry croit que deux solutions pourraient être envisagées, mais que seul le Gouvernement peut décider de leur adoption : 1° Constituer, comme il a été fait pour les affaires marocaines, un consortium des banques françaises qui se partageraient le poids, les responsabilités et les avantages de la participation au Bagdad. Ce consortium pourrait, sans émission publique et sans admission à la cote, fournir les 60 millions auxquels on peut évaluer en ce moment le montant de cette participation. Un semblable consortium ne peut être constitué que sur l'initiative et sous l'égide du Gouvernement, conscient de l'intérêt national que peut présenter la participation à l'affaire de Bagdad. 2° Rechercher si le Gouvernement britannique, plus aisé dans ses opérations financières, ne voudrait pas prendre une part de la charge de la participation afin de s'assurer, dans l'ensemble de l'affaire Constantinople-Bagdad-golfe Persique, un intérêt important.

Il semble que la nouvelle démarche comminatoire de M. Gwinner soit une nouvelle tentative d'ouvrir le marché français aux titres du Bagdad qui, malgré tous les beaux discours du président de la « Landesbank », surchargent le marché allemand. C'est pourquoi la première solution envisagée par M. Henry paraît la plus acceptable.

On doit faire observer que jusqu'ici le Gouvernement français a toujours estimé qu'il valait mieux ne pas abandonner entièrement le Bagdad aux Allemands.

La deuxième solution présenterait sans doute quelques avantages en associant plus étroitement les intérêts français et anglais, mais on ne saurait l'adopter sans en causer au préalable avec les Allemands et il est douteux qu'ils y donnent leur assentiment.

La réponse à faire à M. Gwinner étant urgente, M. Arsène Henry serait très désireux d'être reçu par M. le Président du Conseil soit vendredi, soit, au plus tard, samedi.

129.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 70 (1). Secret. *Londres, 29 février 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er mars.)

Au cours d'une conversation avec le Secrétaire d'Etat permanent pour les Affaires étrangères, j'ai parlé des rapports de l'Italie avec la Triple Alliance et la Triple Entente, sans mentionner les confidences de Sir Rennell Rodd à M. Barrère que m'indiquait votre télégramme n° 153 (2).

Sir A. Nicolson m'a dit que l'Ambassadeur d'Angleterre à Rome avait écrit à Sir Ed. Grey une lettre particulière afin de l'engager à agir sans tarder en vue de faire rentrer l'Italie dans le cercle de la Triple Entente. Le Secrétaire d'Etat permanent a ajouté qu'à son avis personnel, il n'y avait pas lieu de presser des négociations aussi délicates.

Je lui ai dit que le moment actuel en effet me paraissait peu favorable; je pensais en effet à part moi aux légers troubles apportés dans les relations de la France et de l'Italie par les affaires des paquebots *Carthage* et *Manouba*. Mais quand Sir A. Nicolson m'a indiqué qu'il lui paraissait nécessaire d'attendre la fin de la guerre turco-italienne pour essayer de détacher l'Italie de la Triple Alliance, je lui ai fait observer que la fin de cette guerre semblait fort éloignée et que d'ici là des occasions pourraient se présenter dont nous pourrions profiter pour agir à Rome. Notre conversation en est restée là.

130.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 66. Secret. Confidentiel. *Londres, 1er mars 1912, 4 h. 28.*

(*Reçu :* 7 h. 35.)

Sir A. Nicolson a suspendu le projet de télégramme à Pétersbourg mentionné dans mon télégramme 64 (3) parce qu'il a reçu ce soir (4) de Rome un télé-

(1) Cette dépêche a été transcrite d'après la minute conservée à Londres. Le numéro 70 qu'elle porte s'explique par la date de sa rédaction, 19 février, mais elle a été expédiée seulement le 29.

(2) Télégramme transmettant à Londres le télégramme 169 de Rome ci-dessus reproduit à la date du 17 février n° 52.

(3) Voir ci-dessus à la date du 29 février, n° 124.

(4) Il s'agit évidemment de la soirée du 29 février.

gramme révélant une intrigue contre la France et l'Angleterre. Votre Excellence a dû recevoir de M. Barrère [1] des informations analogues à celles que l'Ambassadeur d'Angleterre adresse à son Gouvernement.

On veut évidemment attribuer à nos deux Gouvernements une tentative d'obstruction contre la médiation et il importe d'autant plus de couper court à ces insinuations que déjà la *Tribuna* et l'agence Wolff les ont amorcées.

Sir A. Nicolson et moi-même à titre personnel, nous pensons qu'il conviendrait d'adopter la ligne de conduite suivante :

Faire savoir à nos Ambassadeurs à Rome que, s'ils n'ont pas encore reçu d'instructions, c'est parce que Votre Excellence a pensé qu'il ne suffisait pas de s'enquérir des vues du Gouvernement italien, mais qu'il importait de connaître également celles de la Sublime Porte afin de les confronter et de [chercher] un moyen d'accommodement. Le Gouvernement britannique partage l'opinion de Votre Excellence. Le Gouvernement russe n'a pas encore répondu à cette suggestion. Nous espérons qu'il l'adoptera, car c'est le seul moyen de rendre efficace l'action des Puissances. On peut faire connaître au Gouvernement italien notre point de vue et lui marquer ainsi notre intention de rendre sérieuses les tentatives de médiation.

Quant à la Turquie qui peut [s'émouvoir] des nouvelles données sur les pourparlers de Rome, nous pensons qu'il n'y a que des avantages à lui faire connaître très franchement l'état des choses en prévenant ses Ambassadeurs à Paris et à Londres que nous sommes disposés à intervenir à Rome, mais que nous proposons de s'adresser en même temps à Constantinople, en conséquence, obtenir des deux côtés des renseignements qui permettront de chercher une base de négociations.

Sir A. Nicolson fera des propositions en ce sens à sir E. Grey [2].

(1) Voir ci-dessous à la date du 3 mars le télégramme de M. Barrère reproduit sous le n° 149. Cf. *Grosse Politik,* vol. 30, I, n° 11035 avec la note.

(2) Ce télégramme a été transmis par télégramme circulaire à Rome 259, Pétersbourg 210, Constantinople 140, Berlin 158, le 1er mars, à 20 h. 43.

131.

M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 105. Confidentiel. *St-Pétersbourg, 1er mars 1912, 19 h. 18.*

(*Reçu :* 20 h. 45.)

Je réponds à vos télégrammes nos 198 (1) et 204 (2). Je n'ai pu voir qu'aujourd'hui M. Sazonoff retenu hier au Conseil. Le Ministre des Affaires étrangères est très surpris que son aide-mémoire du 21 février (3), parvenu à Paris le 25, n'ait été remis à Votre Excellence que le 28 (4). Son intention était d'en donner connaissance simultanément à Paris, Londres, Vienne et Berlin, et il se défend avec énergie d'une omission dont la faute ne lui est pas imputable.

Quant à la procédure de médiation, M. Sazonoff insiste très vivement pour que Votre Excellence accepte sa suggestion. Il ne s'agit pas d'imposer à la Turquie les *conditions* de l'Italie, mais de s'enquérir auprès de cette dernière «du montant et de l'étendue» des *concessions* qu'elle serait disposée à faire. Les Puissances feraient connaître ces concessions à la Porte et offriraient à celle-ci d'être son mandataire à Rome. Rien ne prouve, ajoute M. Sazonoff, que la Turquie se refusera avec les Puissances à une conversation parce que celle-ci aura commencé à Rome.

Il a, depuis plusieurs jours, l'assentiment formel de Sir Ed. Grey; la sincérité de l'Allemagne, en cette occasion, ne lui paraît pas douteuse; il m'a paru assez chagrin que «l'opposition lui vînt de l'endroit où il s'attendait le moins à en trouver».

(1) Télégramme circulaire du 28 février transmettant le télégramme 64 de Londres reproduit sous le n° 124.

(2) Voir ci-dessus à la date du 28 février, n° 120.

(3) Cet aide-mémoire a été reproduit en note au télégramme 55 de Londres. Voir ci-dessus à la date du 22 février, n° 80.

(4) Dans un télégramme que ne donnent ni les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, ni *Un livre noir*, mais que l'on trouve dans le recueil de Stieve *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis 1911-1914*, vol. II, p. 53, M. Isvolsky déclare que l'aide-mémoire est arrivé à Paris le lundi 26 et qu'il n'a pu le remettre à M. Poincaré que le mercredi 28.

132.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 68. Confidentiel. *Londres, 1er mars 1912, 18 h. 22.*

(*Reçu :* 21 heures.)

Suite à mon télégramme 66 (1).

Sir Ed. Grey a adopté les propositions mentionnées dans mon télégramme 66. Il a télégraphié aujourd'hui à Sir G. Buchanan d'appuyer auprès de M. Sazonoff la suggestion de Votre Excellence pour la communiquer simultanément à Constantinople et à Rome, à Sir Rennell Rodd pour lui prescrire d'informer le marquis de San Giuliano du désir du Gouvernement britannique de se prêter à une médiation mais de marquer la nécessité d'une démarche à Constantinople, à Sir Francis Bertie de vous aviser de ces dispositions.

Quant à la communication aux Ambassadeurs ottomans à Londres et à Paris, Sir E. Grey pense qu'elle doit être verbale et il attend la réponse de Votre Excellence pour la faire à Tewfik Pacha.

133.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 215. *Paris, 1er mars 1912, 22 h.*

Réponse à votre télégramme n° 66 (2).

J'approuve vos conclusions et j'invite nos Ambassadeurs à Rome, Pétersbourg, Constantinople et Berlin, à y conformer leur langage.

(1) Voir ci-dessus, n° 130. — (2) Voir ci-dessus même date, n° 130.

134.

Note du Département.

Visite de Samad Khan.

1er mars 1912.

Le Ministre de Perse est venu lire dans les bureaux du Levant un télégramme de son Gouvernement relatif aux négociations que les deux légations poursuivent avec le Cabinet de Téhéran pour obtenir la reconnaissance du traité anglo-russe du 30 août 1907.

La partie importante de ce document est celle qui fait allusion à une intervention allemande (et peut-être italienne et austro-hongroise) qui se serait produite avant-hier.

Voici la phrase textuelle du document lu par Samad Khan : «Certains représentants étrangers sont venus, le 28, nous déclarer que la reconnaissance du traité de 1907 est en contradiction avec les traités que le Gouvernement persan a avec d'autres Gouvernements et que le Gouvernement persan doit prévenir tous les intéressés de ses intentions».

En outre, le télégramme du Gouvernement persan invite Samad Khan à exposer la chose confidentiellement à M. Poincaré en lui représentant «que les intérêts économiques de tous les pays ne sont sauvegardés que par le préambule du traité de 1907. Pour cette raison, le Gouvernement de la République pourrait intervenir pour bien souligner le respect qu'on doit au préambule du traité de 1907».

M. Lecomte a été interrogé sur ce qu'il faut penser de cette démarche de plusieurs Puissances à Téhéran. Si la nouvelle est exacte, il faudrait en conclure que l'Allemagne a déjà oublié le traité qu'elle a signé avec la Russie au mois d'août dernier, qu'elle va reprendre sa liberté d'action après avoir constaté que les calculs basés sur un refroidissement des rapports russo-anglais à propos de l'intervention russe en Perse sont déjoués par Sir Ed. Grey, et que les Russes, sans se brouiller avec Londres et en profitant habilement du désarroi turc causé à la fois par la guerre italienne et par la défection allemande, ont réussi à faire pénétrer 12.000 hommes dans l'Azerbeïdjian et à camper des postes russes à côté des postes turcs dans toute l'étendue du territoire contesté.

Samad Khan téléphonera au cabinet du Ministre demain samedi à midi pour connaître l'heure à laquelle M. Poincaré pourra le recevoir.

Samad Khan souhaiterait que nous ne nous désintéressions pas complètement de la question, ne serait-ce que pour être en mesure d'aviser Londres

et Pétersbourg de ce que trame le Cabinet de Berlin et pour présenter, le cas échéant, quelque solution transactionnelle qui pourrait empêcher le Gouvernement persan de rompre brusquement avec Londres et Pétersbourg. Le dernier alinéa du télégramme du Gouvernement persan suggère cette transaction qui pourrait servir les intérêts de la Triple Entente.

Voici quelles sont, en ce moment, les demandes des deux Légations :

1° Le Gouvernement persan basera sa politique sur la reconnaissance de l'entente anglo-russe de 1907. (Le préambule de cette entente confirme l'indépendance et l'intégrité de la Perse.)

2° Une avance sera consentie de 5 millions de francs pour organiser une gendarmerie.

3° Les Fidais (ancienne armée du Chah) seront licenciés.

4° L'ex-Chah quittera le territoire persan.

5° Une armée persane petite, mais solide, sera constituée.

6° Une pension sera versée à l'ex-Chah.

135.

Note pour le Ministre.

Paris, 1er mars 1912.

Les desiderata formulés dans la note de M. Isvolsky du 28 février (1) au sujet de la construction du réseau arménien ont déjà fait l'objet d'une première communication de l'Ambassade de Russie le 7 avril 1911 et de conversations entre M. Georges Louis et M. Nératoff (dépêche de Pétersbourg du 29 mars), entre M. Bompard et M. Tcharykoff (dépêche de Constantinople du 1er avril). De ces divers documents, il résulte que le Gouvernement russe, pour des raisons stratégiques, ne désire pas la construction de l'embranchement Erzindjian à Erzeroum, tout en ne s'opposant pas en principe à ce que la concession de cet embranchement reste acquise au groupe représenté par M. de Lamornaix. D'après les déclarations de M. Nératoff à M. Georges Louis, encore plus explicites que celles faites à M. Bompard par M. Tcharykoff, «le Gouvernement impérial serait nettement contraire à la construction d'une ligne qui atteindrait Erzindjian», ce point ayant une grande importance pour l'Etat-major russe.

Ces préoccupations d'ordre stratégique ont été formellement consignées dans l'article premier de l'accord secret signé le 26 avril 1911 entre M. Bompard

(1) Voir ci-dessus, n° 122.

et M. Tcharykoff : « En ce qui concerne les lignes de la seconde catégorie (Divrighi-Erzeroum, Trébizonde-Erzeroum) les *études* peuvent être faites aussitôt et aussi rapidement que cela conviendra aux entrepreneurs français, mais il y aurait lieu pour leur *construction,* de tenir compte en outre des *intérêts militaires* qui s'y trouvent engagés ».

Au moment où les études de ces lignes vont prendre fin, le Gouvernement russe croit opportun de nous rappeler par la note de M. Isvolsky les réserves qu'il a formulées et l'entente établie à cet effet entre les deux Ambassadeurs.

M. Isvolsky demande dans sa note que les capitalistes français indiquent au Gouvernement ottoman l'avantage qu'il y aurait à procéder à la construction des voies ferrées Samsoun-Sivas-Kharpout-Diarbékir ou Trébizonde-Erzindjian-Mossoul, tandis qu'ils émettraient un avis *défavorable* quant aux lignes parallèles au littoral appréhendées par la Russie. Ce texte manque de clarté. Il vise parmi les points des lignes dont la construction serait désirable Erzindjian, tandis que M. Nératoff, ainsi qu'il est indiqué plus haut, signalait cette ville comme devant rester en dehors du réseau à construire.

D'autre part, quel sens exact faut-il donner au mot « défavorable » et à l'expression de « lignes parallèles au littoral » qui en l'espèce se réduiraient au seul embranchement de Toumladjik (?) à Erzeroum.

La Direction des affaires politiques et commerciales propose au Ministre l'adoption de l'une ou l'autre procédure suivante :

1° Faire convoquer le comte Vitali, et lui communiquer, sans autres précisions, le sens des desiderata russes tels qu'ils sont exprimés dans la note de M. Isvolsky.

2° Attendre pour s'entretenir avec le comte Vitali d'avoir obtenu de l'Ambassade de Russie à Paris certaines précisions sur les lignes dont le Gouvernement russe envisage immédiatement la construction et sur l'attitude exacte qu'il désirerait voir adopter par les capitalistes français à l'égard des autres lignes, dont le tracé serait également déterminé avec plus de netteté*.

*Annotation du Département : *Il me semble que la question est encore loin d'être éclaircie, et qu'il ne peut être répondu à la note russe du 28 février avant d'avoir l'avis de M. Bompard.*

Qu'est-ce que la ligne « Trébizonde-Erzindjian-Mossoul » visée dans la note de M. Isvolsky? Le tracé n'en est pas indiqué sur la carte jointe au dossier.

Avons-nous des raisons de croire que le Gouvernement ottoman serait disposé à concéder, indépendamment de toute autre ligne, la construction de celles auxquelles la Russie ne fait pas opposition?

Ne pourrait-on, si M. Sallandrouze de Lamornaix est à Paris, avoir par lui des renseignements complets sur l'état de la question?

136.

Aide-mémoire de l'Ambassade britannique.

Paris, 1er mars 1912.

Sir Edward Grey has informed His Majesty's Ambassador at Petersburg that the French Government maintain their view that, in order to avoid any misconception arising as to the desire of the Powers to act impartially between the belligerents, it would be preferable to make a simultaneous enquiry both at Constantinople and Rome rather than a preliminary enquiry at Rome alone, and that His Majesty's Government share the view of the French Government. His Majesty's Ambassador has been instructed to express to Monsieur Sazonow Sir Edward Grey's hope that he will concur in this view if the other Powers concur in it. Instructions accordingly have been sent to His Majesty's Ambassador at Rome.

His Majesty's Government are of opinion that, as misleading statements have been published in the Press, the Turkish Ambassadors at London and Paris should be verbally informed that the Russian Government have proposed that enquiry should be made at Rome in the first instance as to the terms on which Italy would be prepared to terminate hostilities, whereas the British and French Governments consider that it would be advisable to endeavour to procure the assent of all the Powers to a similar enquiry being made simultaneously at Constantinople and Rome in order that the Powers might be in a position to judge whether there was a possibility of reconciling the views of the two belligerents and thereby facilitating a mediation.

Sir Francis Bertie is instructed to enquire whether the French Government agree to this proposal.

TRADUCTION.

Sir Ed. Grey a informé l'Ambassadeur de sa Majesté à Pétersbourg que le Gouvernement français s'en tenait à son point de vue, à savoir qu'afin d'éviter tout malentendu quant au désir qu'ont les Puissances d'agir de façon impartiale à l'égard des belligérants, il vaudrait mieux poser simultanément une question à Constantinople et à Rome qu'en poser une préliminaire à Rome seulement, et que le Gouvernement de Sa Majesté partageait la manière de voir du Gouvernement français. L'Ambassadeur de sa Majesté a reçu l'instruction d'exprimer à M. Sazonoff l'espoir qu'a Sir Ed. Grey que M. Sazonoff acceptera lui-même ce point de vue si les autres Puissances s'y rallient. Des instructions conformes ont été envoyées à l'Ambassadeur de Sa Majesté à Rome.

Le Gouvernement de Sa Majesté est d'avis que des informations pouvant égarer l'opinion ayant été publiées par la presse, il y aurait lieu de faire savoir verbalement aux Ambassadeurs ottomans à Londres et à Paris que le Gouvernement russe a proposé de faire une démarche à Rome en premier lieu afin d'être fixé sur les conditions auxquelles l'Italie serait disposée à mettre fin aux hostilités, tandis que le Gouvernement britannique et le français considèrent qu'il conviendrait de tenter d'obtenir l'assentiment de toutes les Puissances à une démarche semblable faite en même temps à Constantinople et à Rome afin de mettre les Puissances à même de juger s'il est possible de concilier les points de vue des deux belligérants et de faciliter ainsi une médiation.

Sir Francis Bertie a reçu l'instruction de demander au Gouvernement français s'il agrée cette proposition.

137.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Rome, Constantinople, Vienne et Berlin.

D. nos 112, 211, 158, 62, 124. *Paris, 1er mars 1912.*

Notre Ambassadeur à Londres m'a télégraphié à la date du 26 février (1) qu'on se montrait à Londres très préoccupé des conséquences des démonstrations militaires des Italiens à Beyrouth qui, si elles se multipliaient, pouvaient faire craindre quelque soulèvement populaire contre les chrétiens.

Le Gouvernement italien, par des déclarations dont le comte Berchtold a communiqué le sens à M. Crozier, a bien manifesté son intention de ne rien tenter dans la mer Égée et dans la mer Adriatique (2), ce qui peut contribuer à calmer certaines inquiétudes; le Gouvernement britannique craindrait cependant, d'après ce qu'indique M. Paul Cambon, que les Turcs ne procèdent à un mouillage de mines dans les Dardanelles en vue de parer à tout événement. Cette mesure constituerait une sérieuse entrave au commerce international et Sir A. Nicolson a pensé qu'on pourrait demander à la Porte de s'abstenir de prendre de telles dispositions et réclamer en même temps du cabinet de Rome l'engagement de s'abstenir de toute action dans les Détroits.

(1) Allusion à un télégramme de M. P. Cambon qui n'a pas été reproduit; la présente dépêche et la note de l'Ambassade britannique du 29 février (voir ci-dessus, n° 127) en font suffisamment connaître le contenu.

(2) Télégramme n° 52 de Vienne, 24 février, non reproduit. Il dit seulement : «A la suite d'une récente démarche de l'Autriche-Hongrie à Rome, l'Italie vient de prendre un nouvel engagement de ne rien tenter dans la mer Adriatique, ni dans la mer Egée».

Au cas où cette proposition, présentée à l'Ambassadeur de Turquie à Londres [1], serait agréée par la Porte, le Gouvernement britannique demanderait aux Puissances de s'entendre pour effectuer une démarche auprès du Gouvernement italien. Les Ambassadeurs de la Grande-Bretagne ont reçu l'ordre de consulter les Gouvernements intéressés auprès desquels ils sont accrédités sur l'opportunité de la suggestion de Sir A. Nicolson.

J'ai fait déclarer par M. Paul Cambon au Gouvernement britannique, que je ne pouvais que partager ses préoccupations et que je m'associerais volontiers à la démarche qu'il projette si l'engagement à réclamer de l'Italie devait comprendre également la côte de la Syrie [2].

138.

M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 95. *Washington, 1er mars 1912.*

[Par cette dépêche, reçue à Paris le 11, M. Jusserand transmettait au Département le memorandum américain ci-dessous].

Washington, 27 février 1912.

In a confidential memorandum handed to the Acting Secretary of State by His Excellency the Japanese Ambassador on February 23, the Imperial Japanese Government notes that [*sic*] the fact that the question of formal recognition of a Republic of China is likely soon to be concretely [*sic*] before the powers [3], and suggests that the principle of concerted action which has been adhered to with such marked success during the recent crisis be applied to the consideration of this question ot recognition and concatenated matters, there being among these, in the view of the Imperial Japanese Government, the need of obtaining from the new Government of China satisfactory guaranties by way of formal confirmation of the continuation of those rights, privileges and immunities which foreigners now enjoy by treaty, law or custom, as well as

(1) Tewfik Pacha.

(2) Voir ci-dessous à la date du 2 mars, la réponse du Gouvernement français à la note de l'Ambassade britannique (n° 143).

(3) Le texte anglais du mémorandum transmis au Département est évidemment fautif et doit être lu : the Imperial Japanese Government notes the fact that the question of formal recognition of a Republic of China is likely soon to be concretely raised before the powers, etc.

of the foreing indebtedness of China and of the common rights and interests of the powers.

The Government of the United States welcomes this fresh affirmation by the Imperial Japanese Government of the principle of concerted action and agrees in principle to the application of that policy to the recognition of the Republic of China in accordance with the accepted principles of international law so long as this course shall entail no undue delay, and will be glad to make more definite reply to the other questions raised by the Imperial Japanese Government when it shall have the advantage of more explicit information as to the nature and terms of the proposed guaranties, it being the view of the Government of the United States that the established obligations of China hold irrespective of the form of Government and pass automatically in turn to the *de facto* provisional Government with which the Government of the United States will deal informally and to such ultimate Government as may merit formal recognition.

TRADUCTION.

Dans un memorandum confidentiel remis au Secrétaire d'État par intérim, par Son Excellence l'Ambassadeur du Japon, le 23 février, le Gouvernement japonais a noté que la question de la reconnaissance formelle d'une République chinoise peut se poser bientôt d'une manière concrète devant les Puissances et a suggéré que le principe d'une action concertée, qui a été adopté avec tant de succès durant la récente crise, soit appliqué à l'examen de cette question de la reconnaissance et des sujets qui s'y rapportent, attendu qu'il y a nécessité, dans l'opinion du Gouvernement japonais, d'obtenir du nouveau Gouvernement de Chine des garanties satisfaisantes par le moyen d'une assurance formelle pour la confirmation de tous droits, privilèges et immunités dont les étrangers jouissent aujourd'hui en vertu des traités, des lois ou de la coutume, ainsi que des dettes étrangères de la Chine et des intérêts et droits généraux des Puissances.

Le Gouvernement des États-Unis accueille avec satisfaction cette affirmation nouvelle, par le Gouvernement japonais, du principe de l'action concertée et donne son assentiment de principe à l'application de cette politique en vue de la reconnaissance de la République de Chine, en conformité avec les principes reconnus du droit international dans la mesure où cette procédure n'entraînera pas des retards injustifiés; il sera heureux de faire une réponse plus précise au Gouvernement japonais dès qu'il aura reçu des informations plus explicites en ce qui concerne la nature et les termes des garanties proposées, le Gouvernement des États-Unis étant d'avis que les obligations contractées par la Chine sont valables quelle que soit la forme du Gouvernement et passent automatiquement à la charge du Gouvernement provisoire de fait, avec lequel le Gouvernement des États-Unis négociera officieusement, ainsi qu'à tel Gouvernement ultérieur qui viendrait à mériter la reconnaissance officielle.

139.

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 33. *Washington* [1].

(*Reçu :* 2 mars 1912, 2 h. 50.)

La Chambre des Représentants a voté hier la résolution Sulzer signalée aussi dans ma lettre du 16 janvier [2].

Le texte est différent mais l'objet est le même, savoir : prendre date en offrant à la République chinoise les premières félicitations qu'elle aura reçues. La mention de la prompte reconnaissance du nouveau Gouvernement est toutefois remplacée dans le texte voté par « vœux de bonheur ». Les considérants insistent plus encore que précédemment sur les traditionnelles sympathies des États-Unis pour « tout effort en vue de l'adoption de l'idée et des institutions propres aux Gouvernements représentatifs ».

Dans son discours à l'appui, M. Sulzer a déclaré que tous les amis de la liberté devaient se réjouir de la venue au monde d'une nouvelle république et a terminé par le cri : « Vive la République chinoise ! »

140.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 214. Confidentiel. *Paris, 2 mars 1912, 20 h. 45.*

Réponse à votre télégramme n° 105 [3].

Les explications que M. Isvolsky vient de me fournir au sujet de l'aide-mémoire du 21 février ne me laissent pas douter que le retard apporté à la communication ne soit aucunement imputable à M. Sazonoff [4].

Veuillez donc faire savoir au Ministre de l'Empereur, que, déférant à son désir personnel et afin de manifester le parfait accord des deux Gouvernements, j'accepte sa proposition, sous la seule réserve que le Gouvernement britannique y acquiesce également.

(1) La date de départ de ce télégramme n'est pas indiquée. On peut la fixer approximativement à la fin de la journée du 1er mars.

(2) M. Jusserand est revenu sur ce point dans sa lettre du 30 janvier reproduite dans le tome I (3e série), sous le n° 561.

(3) Voir ci-dessus à la date du 1er mars, n° 131.

(4) Voir dans le recueil de Stieve *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis 1911-1914*, vol. II, p. 53, le télégramme de M. Isvolsky déjà visé dans une note de la pièce ci-dessus reproduite à la date du 1er mars sous le n° 131.

141.

M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 108. *St-Pétersbourg, 2 mars 1912, 21 h. 18.*

(*Reçu :* 22 h. 40.)

L'Ambassadeur d'Angleterre (1) a reçu des instructions conformes à celles que faisait prévoir le télégramme 210 (2) de Votre Excellence. J'ai, après lui, parlé au Ministre des Affaires étrangères dans le sens de ce télégramme et des télégrammes 206 (3) et 207 (4).

M. Sazonoff ne se refuserait pas, dit-il, à accepter le point de vue français et [le point de vue anglais] aussi, s'il en apercevait la justesse et l'efficacité; bien que les nouvelles reçues de Constantinople lui fassent craindre l'échec de cette procédure, il s'y rallierait afin d'éviter le «scandale» d'une désunion parmi les Puissances de la Triple Entente dont la presse de Berlin s'est déjà emparée et qui ne manquera d'être exploitée dans les journaux russes.

Mais il désirerait que les Cabinets de Paris et de Londres lui apportassent des arguments plus probants en faveur de cette thèse.

Il m'a paru, ainsi qu'à l'Ambassadeur d'Angleterre, que le Ministre des Affaires étrangères céderait à une nouvelle pression, bien qu'il m'ait dit en me quittant que, s'il n'était pas convaincu, il préférerait laisser tomber sa proposition.

M. Sazonoff sera absent de Pétersbourg jusqu'à mardi.

(1) Sir G. Buchanan.

(2) Télégramme circulaire du 1er mars, reproduisant le télégramme 66 de Londres. Voir ci-dessus à la date du 1er mars, n° 130.

(3) Télégramme circulaire du 1er mars transmettant le 64 de Londres ci-dessus reproduit à la date du 29 février, n° 124.

(4) Télégramme circulaire du 1er mars, transmettant le 68 de Vienne en date du 29 février, d'après lequel «le point de vue français se rapprochait plus du point de vue autrichien que du point de vue russe».

142.

M. Crozier, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 75. *Vienne, 2 mars 1912, 20 h.*

(*Reçu :* 23 h. 15.)

Le comte Berchtold a chargé l'Ambassadeur d'Autriche à Paris de transmettre à Votre Excellence sa réponse à la démarche relative aux affaires de Crète qu'avait faite l'Ambassadeur d'Angleterre à Vienne et à laquelle je m'étais associé; il m'en a donné communication à titre personnel et confidentiel : elle est entièrement conforme aux prévisions dont j'avais fait part à Votre Excellence par mes télégrammes nos 63 et 65 [1] : «Le Gouvernement austro-hongrois ne saurait s'occuper des affaires crétoises que dans le cas où il s'agirait d'une modification fondamentale dans la situation internationale de l'île, mais il ne se refusera pas, dès que les événements pourraient le nécessiter, à prendre part à des échanges de vues qui ne viseraient que le maintien de la paix entre la Grèce et la Turquie». Le comte Berchtold estime que «heureusement ce n'est pas le cas actuellement».

Enfin son impression, confirmée par un entretien que j'ai eu avec le Ministre de Grèce à Vienne, est conforme aux informations de notre Ambassadeur à Londres dont Votre Excellence m'a fait part dans son télégramme 97 [2]. S'il peut à la rigueur y avoir quelque danger pour la situation de M. Vénizélos, il n'y a, pour le moment au moins, aucun danger à craindre pour la dynastie.

143.

Note à l'Ambassade britannique.

Paris, 2 mars 1912.

En réponse à la note de l'Ambassadeur d'Angleterre du 29 février [3] relative à une démarche à effectuer par les Puissances auprès du Gouvernement italien, le Ministre des Affaires étrangères a l'honneur de faire connaître à Sir Fr. Bertie qu'il partage les préoccupations du Gouvernement britannique au

[1] Voir au sujet de ces télégrammes, à la date du 27 février, le n° 112 (note).

[2] Télégramme circulaire du 1er mars transmettant le télégramme de Londres 65, ci-dessus reproduit à la date du 29 février, n° 125.

[3] Voir ci-dessus, n° 127.

sujet des conséquences fâcheuses que pourrait provoquer, au point de vue du commerce international, le mouillage de mines, comme moyen de défense, par la Turquie dans les Dardanelles. M. Poincaré s'associera volontiers à la démarche projetée à Rome en vue d'obtenir l'assurance que le Gouvernement italien s'abstiendra de toute opération de guerre dans les Dardanelles et les eaux voisines, mais sous la réserve que sous le terme «eaux avoisinantes» on entendrait non seulement les eaux de la mer Égée mais encore celles des côtes de Syrie, et l'engagement à réclamer de l'Italie s'étendrait également à ce dernier littoral.

144.

Le colonel Pellé, Attaché militaire de France à Berlin,
à M. Millerand, Ministre de la Guerre.

D. n° 436 (1). *Berlin, 2 mars 1912.*

Comme suite à ma lettre n° 420 du 3 février dernier (2), vous rendant compte de symptômes d'inquiétude et de préparatifs en vue d'une guerre immédiate éventuelle, j'ai l'honneur de vous signaler les faits suivants :

A la date du 23 février dernier, notre Consul général à Francfort a fait connaître que le président de la Reichsbank avait recommandé à tous les directeurs de banques privées «d'augmenter leurs réserves d'or qui pourraient leur devenir nécessaires en cas de crise (guerre),» et de «ne pas laisser de découverts trop considérables sur leurs comptes». Cette circulaire aurait produit une très mauvaise impression.

L'Attaché financier à l'Ambassade de Russie à Berlin, M. de Müller, à qui je me suis adressé, m'a confirmé la nouvelle donnée par notre Consul général à Francfort et m'a donné, à ce sujet, les précisions suivantes. Le président de la Reichsbank aurait demandé aux directeurs de banques de s'entendre, pour :

1° Conserver dans leurs caisses une réserve d'argent liquide égale à 15 p. 100 du montant des créances immédiatement exigibles (comptes créditeurs et dépôts).

2° N'accepter d'ordres de bourse qu'avec une couverture de 50 p. 100 du montant de l'ordre.

M. de Müller a ajouté qu'il venait de rendre compte à son Gouvernement d'un ensemble de mesures financières prises par le Gouvernement allemand

(1) D'après les archives de l'État-Major de l'armée. — (2) Voir tome I (6e série), n° 588.

et qui, sans avoir isolément une signification précise, méritent de retenir l'attention parce que toutes tendent à augmenter les réserves d'or disponibles en vue d'une crise éventuelle. Il m'a lu l'exposé de ces mesures, parmi lesquelles je cite : une circulaire recommandant aux caisses publiques de payer autant que possible les fonctionnaires en papier monnaie (et non en or); une circulaire prescrivant, toutes les fois que cela est possible, de payer les fournisseurs non en argent liquide, mais par un versement à leur compte dans une grande banque, et recommandant, en conséquence, de choisir de préférence les fournisseurs qui ont des comptes ouverts de ce genre. M. de Müller a bien voulu me promettre de me donner une copie de son rapport que j'aurai l'honneur de vous adresser.

Dans un autre ordre d'idées, je vous signale, *sous réserve de confirmation,* les renseignements ou bruits suivants :

L'Association de la Croix-Rouge allemande aurait reçu l'ordre de se tenir prête à toute éventualité.

Le Gouverneur de Strasbourg aurait fait établir la liste des citoyens non astreints au service militaire, qui pourraient être employés éventuellement à des travaux de fortification; il se serait fait adresser par les pharmaciens un état de leurs approvisionnements. Les troupes de Strasbourg auraient reçu les effets d'équipement de campagne. Ces différentes mesures auraient produit à Strasbourg une assez vive impression.

Je n'ai pu avoir, ni négativement, ni positivement, confirmation du renseignement que j'ai donné précédemment sous réserve et d'après lequel les élèves des Écoles de Cadets seraient instruits en vue de pouvoir entrer immédiatement dans les régiments, si cela était nécessaire.

On continue à travailler plus activement qu'en temps normal au grand État-Major. Cependant les premiers voyages d'étude (des stagiaires) ont eu lieu aux dates habituelles.

Mon collègue anglais [1], qui a beaucoup de connaissances personnelles dans le monde militaire, m'a dit avoir eu, dans ces derniers jours, l'impression nette d'une détente à l'égard de son pays; il attribue cette détente aux illusions qu'a fait naître la mission de Lord Haldane.

P.-S. — Ci-joint un article assez curieux de la *Woche* qui, en invoquant les «leçons de la dernière crise», semble vouloir préparer l'opinion publique aux mesures financières dont j'ai parlé et qui mettront entre les mains du Gouvernement la réserve d'argent nécessaire «pour le cas où la crise éclaterait réellement».

(1) Le colonel A. Russell.

145.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 55. *Athènes, 2 mars 1912.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 mars.)

S'il y a des complications en Grèce, ce sera à la suite des événements en Crète. En dehors d'une satisfaction accordée aux Crétois — et au point où on a laissé venir les choses en ne voulant pas croire que le mouvement était sérieux, cette satisfaction me semble de plus en plus difficile — il n'est pas possible aux Puissances, quelles que soient leurs bonnes intentions, d'agir efficacement en faveur de M. Vénizélos. Paraître le ménager, le soutenir, en même temps qu'on intervient contre les Crétois, ce serait contribuer à son impopularité. Lui demander, ce qui n'a aucune utilité puisqu'il l'a déjà fait de lui-même et qu'il est prêt à le refaire, de ne pas admettre les députés crétois dans l'Assemblée grecque, c'est le transformer en instrument des Puissances contre les aspirations crétoises et lui enlever de l'autorité en Grèce.

Pour ce motif nous avons cru bon de faire avec la plus grande discrétion la dernière communication décidée par les Puissances, et, de son côté, M. Vénizélos a manifesté le désir qu'elle ne fût pas divulguée. Je pense qu'il est très important de garder le secret sur ce point et sur les déclarations suivantes de M. Vénizélos : «Ce qui reste à faire pour la Crète, a-t-il dit, avec une sincérité évidente, ne vaut pas une guerre»; c'est pourquoi il reste résolument pacifique, mais les menaces des Turcs, dont l'expression lui a été transmise par Sir Francis Elliot à titre personnel, ne l'émeuvent pas: s'ils attaquent, la Grèce se défendra «et peut-être l'armée grecque pénétrera-t-elle plus facilement sur le territoire ottoman que les Turcs en Thessalie».

D'après le télégramme n° 41 [1] de Votre Excellence, l'Ambassadeur d'Allemagne à Pétersbourg aurait manifesté des inquiétudes au sujet de la famille royale de Grèce. A l'heure présente, ces inquiétudes me semblent excessives et tout au moins bien prématurées. Mais si la crainte est réelle à Berlin, si le désir de sauver la dynastie grecque est effectif, on a un excellent moyen de le faire, c'est d'user de l'incontestable influence allemande à Constantinople pour amener la Porte à une solution de la question crétoise qui, tout en

[1] Télégramme circulaire du 29 février transmettant à divers postes le télégramme 98 de Pétersbourg du 28, ci-dessus reproduit sous le n° 121.

ménageant son amour-propre, satisferait pour le moment les Grecs et les Crétois. Le trône de Grèce se trouverait aussitôt très sérieusement consolidé.

Malgré tout mon respect pour Son Excellence M. Paul Cambon, je juge de mon devoir de préciser que, si je ne crois pas plus que lui à un danger immédiat, je ne partage pas le scepticisme qui ressort du télégramme que Votre Excellence m'a communiqué sous le n° 44 (1). Le péril peut sortir d'événements fort possibles dans les circonstances actuelles, surtout s'il y avait réoccupation de l'île avant les élections grecques. Les renseignements sur la Crète de notre éminent Ambassadeur à Londres émanent certainement de partisans de la réoccupation. La persuasion que les politiciens de l'île ne représentent qu'eux-mêmes, que le sentiment public en Crète ne leur est pas au fond favorable et le serait à la réoccupation et au recul qu'elle impliquerait, est de nature, à mon avis, à causer aux Puissances de grosses déceptions.

146.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 215. Urgent. Confidentiel. *Paris, 3 mars 1912, 10 h.*

Veuillez surseoir à la démarche prescrite par mon télégramme n° 214 (2).

Informez-moi d'urgence si la présente instruction vous est parvenue en temps utile.

147.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 219. *Paris, 3 mars 1912, 13 h.*

Sur les pressantes instances du Gouvernement russe et afin d'éviter ce que M. Sazonoff appelle «le scandale d'une désunion parmi les Puissances de la Triple Entente (3)», je me suis déclaré prêt à accepter la procédure suggérée

(1) Il s'agit du télégramme 65 de Londres en date du 29 février. Voir ci-dessus, n° 125.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 2 mars, le n° 140.

(3) Termes empruntés à un télégramme de Pétersbourg, en date du 2 mars, reproduit ci-dessus, n° 141.

par l'aide-mémoire du 21 février [1], sous la réserve que le Gouvernement britannique l'accepte également.

Un autre motif a dicté mon acceptation. D'après nos derniers renseignements, la médiation dont le Gouvernement impérial a pris l'initiative semble condamnée à un échec. Sir Ed. Grey estimera sans doute comme moi qu'il vaut mieux épargner aux cabinets de Paris et de Londres la responsabilité, même apparente, de cet insuccès.

148.

M. Vieugué, Chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 112. *Saint-Pétersbourg, 3 mars 1912, 13 h. 31.*

(*Reçu :* 14 h. 18.)

L'Ambassadeur d'Angleterre a pressenti hier le Ministre des Affaires étrangères sur l'accueil qu'il réserverait à une proposition anglaise de démarche à Rome en vue d'exclure les Dardanelles du champ des opérations navales italiennes. La France aurait suggéré d'y ajouter la mer Égée et la province de Syrie. M. Sazonoff a répondu catégoriquement qu'il rejetterait cette proposition si elle lui était présentée officiellement. Il a ajouté qu'il ne s'associerait à aucune pression sur l'Italie. «Il n'entre pas dans mes vues de me brouiller avec l'Italie, m'a-t-il dit textuellement; j'ai besoin de rester dans les meilleurs termes avec elle, pour plus d'une raison, et ne serait-ce que pour trouver chez elle un contre-poids vis-à-vis de l'Autriche en Albanie et dans les Balkans [2]».

Des deux côtés, ce renseignement m'a été donné à titre strictement personnel. L'Ambassadeur d'Angleterre compte mettre à profit la concession que va faire son Gouvernement sur la question de la médiation pour prier M. Sazonoff de céder à son tour, au moins en ce qui concerne les Dardanelles [3].

(1) Cet aide-mémoire a été reproduit en annexe, à la date du 22 février, sous le n° 80.

(2) Au sujet des raisons qu'avait le Gouvernement russe de donner un appui à l'Italie, voir *Grosse Politik,* vol. 30, I, n° 11036.

(3) Ce télégramme a été transmis le 3 mars à 20 heures à Londres 222 et Constantinople 144.

149.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os 203-204. *Rome, 3 mars 1912, 15 h. 40.*

(*Reçu :* 16 h. 50.)

M'inspirant du contenu de votre télégramme n° 259 (1), j'ai fait entendre à la Consulta que l'échange de vues entre les Puissances, qui durait encore, portait sur la procédure à adopter, qu'il importait que l'action des Puissances, pour être autorisée et efficace, fût à l'abri de tout soupçon de partialité et que c'était pour ce motif que l'intervention simultanée à Rome et à Constantinople paraissait plus indiquée que toute autre.

Les informations contenues dans le télégramme de M. Paul Cambon (2) relatives à l'intrigue tentée ici par les Puissances germaniques contre la France et l'Angleterre sont parfaitement exactes. Si, à Constantinople, les agences allemandes parlent de la médiation comme d'une tentative de pression organisée par la Triple Entente contre la Turquie et à laquelle l'Allemagne et l'Autriche refusent de s'associer, les télégrammes berlinois et de Vienne publiés ici reproduisent des articles de journaux officieux allemands et austro-hongrois donnés comme l'interprétation exacte de la pensée des Gouvernements alliés et qui représentent ces Gouvernements comme ayant spontanément adhéré sans réserves à l'initiative russe, tandis que la France et l'Angleterre ne l'ont pas encore acceptée.

Le public italien, qui ne saisit pas bien le mécanisme de la procédure nécessitée par la médiation et l'origine de notre retard apparent, ajoute d'autant plus de foi aux insinuations germaniques qu'il trouve dans les extraits de journaux français télégraphiés ici la confirmation que l'Allemagne et l'Autriche se sont déclarées prêtes à agir.

Cette manœuvre est la manifestation de l'effort considérable auquel s'emploient actuellement les Puissances germaniques pour reconquérir la faveur de l'opinion publique italienne.

(1) Télégramme circulaire du 1er mars reproduisant le télégramme 66 de Londres du même jour. Voir ci-dessus, n° 130.

(2) Allusion au télégramme 66 de Londres en date du 1er mars et reproduit sous le n° 130.

150.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 71. Confidentiel. *Londres, 4 mars 1912, 18 h.*

(Reçu : 20 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme 219 [1].

Bien que le Gouvernement britannique tienne autant que Votre Excellence à écarter tout soupçon de partialité pour l'un ou l'autre des belligérants, il reconnaît la difficulté de se refuser aux instances de M. Sazonoff. Sir E. Grey prescrira donc à l'Ambassadeur d'Angleterre à Rome [2] de faire connaître en même temps que son collègue français l'adhésion de son Gouvernement à la proposition Sazonoff. L'Ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg fera la même démarche de concert avec notre représentant.

Mais Sir Ed. Grey estime, et je partage son avis, qu'il est plus que jamais nécessaire de parler aux Ambassadeurs ottomans à Londres et à Paris. Il conviendrait de leur dire qu'il ne s'agit que de se renseigner à Rome sur les propositions italiennes et de les soumettre à la Sublime Porte sans prétendre les appuyer, qu'à Paris comme à Londres on avait pensé à interroger en même temps le Gouvernement ottoman, mais que, l'Italie ayant pris l'initiative des hostilités, les Puissances avaient jugé préférable de s'enquérir d'abord de ses vues pour y mettre un terme.

Si cette communication officieuse et amicale est omise, la démarche [des] cinq Puissances à Constantinople aura l'air d'être faite en vertu d'un mandat de l'Italie et, comme elle échouera certainement, il est au moins utile que la Porte sache que la France et l'Angleterre ne sont jamais sorties de la neutralité.

En fait, dans la pensée de M. Sazonoff, sa démarche concertée avec le Gouvernement italien est dirigée contre la Turquie, sa déclaration à Sir G. Buchanan reproduite dans le télégramme de notre Chargé d'affaires à Pétersbourg [3] indique une entente avec Rome.

Nous ne pouvons évidemment nous refuser à soutenir le Gouvernement russe, mais il serait imprudent de nous aliéner les Turcs, et la conversation avec les Ambassadeurs nous couvrira suffisamment.

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir d'urgence si vous êtes disposé à parler à Rifaat Pacha.

(1) Voir ci-dessus à la date du 3 mars, n° 147.

(2) Sir Rennell Rodd.

(3) Allusion au télégramme 112 de Pétersbourg reproduit ci-dessus à la date du 3 mars, n° 148.

151.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 218. *Paris, 4 mars 1912, 20 h. 50.*

Je réponds à votre télégramme n° 110 (1).

En raison du danger de laisser plus longtemps Yuan Che k'ai sans argent pour le payement des troupes, le consortium des banques lui a fait une première avance de deux millions de taels destinés à Nankin et se prépare à en faire une seconde de huit millions de taels destinés à Pékin.

Les groupes, conformément aux instructions de leurs Gouvernements, sont prêts à offrir dans ces deux opérations un sixième à la Russie et un sixième au Japon. Mais ils ne savent à qui s'adresser, le Chargé d'affaires de Russie à Pékin ayant dit à M. de Margerie qu'il n'était nullement entendu que la Russo-Asiatique dût être le représentant autorisé des banques russes dans l'éventualité où la Russie entrerait dans le consortium.

Actuellement la question de l'accession de la Russie et du Japon ne se pose pas d'une manière urgente : une participation égale leur est offerte dans chacune des avances préliminaires faites par les quatre groupes; mais leur acceptation pas plus que leur refus n'engage leur réponse définitive quant à leur adhésion générale au consortium dont ma dépêche du 9 janvier (2) vous a exposé l'intérêt pour la Russie.

152.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. L. Klotz, Ministre des Finances.

L. n° 249. Confidentiel et urgent. *Paris, 4 mars 1912.*

Par une lettre, en date du 26 février, vous m'avez fait part du projet dont la Société centrale des Banques de province vous avait entretenu, d'émettre un emprunt bulgare de 40 millions à 4 1/2 p. 100 destiné pour moitié à

(1) Le télégramme 110 du 3 mars annonce simplement que l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Pétersbourg a remis à M. Sazonoff un aide-mémoire relatif aux emprunts chinois. Il est fait allusion à cette démarche dans le memorandum anglais ci-dessous reproduit en annexe à la dépêche 112 de M. Paul Cambon, en date du 9 mars. Voir n° 179.

(2) Voir tome I (3e série), n° 448.

convertir le reliquat de l'emprunt 5 p. 100 1896 et pour l'autre moitié à fournir des fonds à la Banque agricole pour ses prêts.

D'autre part, mon Département a été entretenu à titre officieux, par M. Loste, d'un projet d'emprunt bulgare d'un montant de 180 millions destiné à la conversion de l'emprunt bulgare 6 p. 100. Enfin, et toujours à titre officieux, des représentants de la Banque de Paris et des Pays-Bas m'ont fait connaître que cet établissement serait disposé à faire, sous forme de Bons du Trésor, une avance de 10 à 20 millions au Gouvernement de Sofia.

Mon prédécesseur a fait connaître au Gouvernement bulgare par notre Légation à Sofia, et conformément aux termes de votre lettre du 11 décembre dernier, que le moment ne vous paraissait pas opportun pour faire sur le marché de Paris une opération financière d'aussi vaste envergure que celle qu'envisageait à cette date le Gouvernement du Roi Ferdinand.

Si la situation à ce point de vue, dont vous êtes seul juge, ne s'est pas modifiée, je ne verrais, en ce qui concerne mon Département, aucun avantage à faciliter actuellement de petites opérations, qui ne seraient que des palliatifs pour la Trésorerie bulgare et qui, en fractionnant et en avilissant pour ainsi dire le concours financier que nous pourrions prêter à la Bulgarie, énerveraient l'action politique que notre aide financière peut à un moment donné nous permettre d'exercer sur son Gouvernement.

J'ajoute que d'ailleurs le Cabinet bulgare a été prévenu par M. Paléologue, lors de son dernier séjour à Sofia, des conditions politiques générales que nous mettrions à notre concours financier et qu'il n'a jusqu'ici fait aucune démarche prouvant qu'il était disposé à les accepter.

153.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

Lettre particulière. *Berlin, 4 mars 1912.*

Hier, avant de quitter Berlin, j'ai vu mon collègue d'Angleterre qui, pour la seconde fois, m'a entretenu des négociations en cours entre l'Angleterre et l'Allemagne en vue d'un accord. D'après Sir E. Goschen, la formule de cet accord n'est pas encore trouvée[1] et il faut avouer que la matière manque : il est difficile de s'entendre seulement sur la limitation des armements maritimes.

[1] A la date du 4 mars, le Chancelier Bethmann Hollweg envoyait à l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres un memorandum à soumettre à Sir Ed. Grey. Voir *Grosse Politik*, vol. 31, n° 11381.

Quoi qu'il en soit, mon collègue, qui m'avait dit antérieurement que Sir A. Nicolson était personnellement opposé à la démarche de Lord Haldane, m'a dit cette fois qu'il craignait que son Gouvernement ne persistât à se prêter à la recherche d'une entente, et que, quant à lui, personnellement, il aurait préféré que le cabinet anglais répondit «non», lorsqu'il fut sollicité de s'aboucher avec le Gouvernement allemand. «Au reste, m'a dit Sir Edward, votre frère est tenu au courant de tout ce qui se fait. J'espère que tout cela n'aboutira pas, mais naturellement, si un Ministre est venu ici pour inaugurer des pourparlers amicaux, c'est à moi qu'on laissera le soin de les rompre.»

Quelque espoir de rupture que l'Ambassadeur d'Angleterre exprimât, il n'en pense pas moins comme moi que le succès des négociations anglo-allemandes intéresse profondément M. de Bethmann Hollweg et M. de Kiderlen. C'est pour les faire aboutir que ceux-ci ont si énergiquement combattu M. de Tirpitz, dont les projets maritimes sont dirigés contre l'Angleterre et qui représente la politique du conflit. Très probablement, du sort de ces négociations dépend le sort des personnalités qui sont actuellement à la tête des affaires en Allemagne.

Je ne doute pas que le Chancelier n'entretienne l'Empereur, à Corfou, de cette grave négociation; à mon sentiment le Gouvernement de Berlin se contenterait d'une formule très vague pour éviter un échec. Il faut avouer que toute formule, si peu de portée qu'elle ait en elle-même, sera interprétée comme un succès en Allemagne, et présentée comme une détente par le radicalisme anglais. Par ce seul fait, elle modifiera les rapports actuels des deux pays d'une façon qui pourra avoir quelque influence sur notre propre situation au regard de l'Allemagne.

154.

M. Henri Cambon, Chargé d'affaires de France à Cettigné,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 23. *Cettigné, 4 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 mars; Dir. pol., 13 mars.)

Votre Excellence a sans doute reçu de notre Ambassadeur à Saint-Pétersbourg des informations concernant la visite du Roi de Monténégro dans cette Cour. Elles sont, à n'en pas douter, plus exactes que celles qu'il est possible de recueillir au Monténégro. A Cettigné, les deux seuls témoins dignes de foi qui pourraient apporter quelque lumière sur les résultats de l'entrevue des Souverains ne sont pas encore revenus à leurs postes. L'un, le Ministre

de Russie [1], ne compte quitter Pétersbourg qu'une fois assuré de sa nomination prochaine à Christiania, l'autre, le général Potapoff, agent militaire russe au Monténégro, prolonge de quelques semaines encore un congé bien gagné.

Quant au Ministre des Affaires étrangères, M. Grégovitch, il est aisé de constater qu'il a été tenu à l'écart de toutes les conversations aussi bien chez l'Empereur que chez les membres de son Gouvernement. Il avoue lui-même n'avoir vu M. Sazonoff que deux fois et il m'a paru gêné au souvenir de ces entrevues. L'une d'elles, du reste, a eu lieu après réception par le Ministre des Affaires étrangères russe d'un rapport de son représentant intérimaire à Cettigné où M. Grégovitch était traité plus que durement. L'accueil de M. Sazonoff a dû être à l'unisson.

Il ne reste donc que le témoignage du Roi lui-même, et c'est celui qui mérite le plus d'être récusé. Depuis son retour, le Gospodar fait chaque jour à ses confidents habituels des récits contradictoires sur son séjour en Russie. Il sait que ses interlocuteurs échangent leurs informations, commentent ses paroles, se dépitent de ne pouvoir acquérir de certitude sur aucun point et il se plaît à ce jeu. En attendant l'arrivée des agents russes, diplomate et militaire, les informations dignes de créance ne filtrent donc qu'avec lenteur d'un amas de nouvelles dont la plupart ne méritent pas qu'on s'y arrête. Une chose est cependant certaine, et était du reste prévue, c'est que derrière le décor de fête et les manifestations de cordialité de Pétersbourg, le Roi Nicolas a dû recevoir de son impérial cousin et des ministres de celui-ci des marques non équivoques de leur mécontentement et quelques avis sévères.

Sa politique aventureuse de l'an dernier, les facilités qu'il a accordées à l'Autriche pour étendre son influence, la désinvolture parfois outrageante avec laquelle il a traité la Russie dans la personne de ses représentants ou de ses sujets avaient fourni au Gouvernement de Pétersbourg la matière d'un dossier copieux. On savait que le Roi, à bout de ressources, viendrait quémander des subsistances à son ancien protecteur; et la réponse de celui-ci était prête. Dans son toast de Tsarskoïé-Sélo, le Tzar a dit à son hôte : «Votre jeune royaume trouvera, pour son développement pacifique, mon appui et celui de la Russie..., etc.». Cette phrase indiquait la ferme volonté de ne pas seconder le Monténégro dans une politique d'aventures. Elle répondait d'autre part à la thèse habituellement développée par le Roi Nicolas que la guerre est pour son peuple le seul moyen de ne pas mourir de faim puisqu'il étouffe dans les limites resserrées d'un pays stérile.

L'aide pacifique promise par le Tsar a pris différentes formes et a été soumise à certaines conditions. Tout d'abord les subsides pour la famille royale

[1] M. Arsenieff.

et pour l'entretien de l'armée ont été augmentés; c'était l'objet principal de la visite du Roi. Mais il a été convenu que ces charges ne figureraient au budget russe que pour le prochain exercice. De sorte que le Roi n'entrera pas en possession de nouveaux moyens d'action pendant le printemps et l'été, c'est-à-dire à une époque où il pourrait être tenté d'en faire un dangereux usage. Cette précaution doit provenir de M. Kokovtzoff qui, en sa qualité de Ministre des Finances, n'a sans doute qu'une sympathie limitée pour un client aussi vorace que le Roi de Monténégro. Cela rendrait vraisemblable un propos du médecin chargé par le Tsar d'accompagner le Roi Nicolas à son retour jusqu'à Cettigné et d'après lequel celui-ci aurait reçu de son impérial protecteur la somme de 500.000 francs de la main à la main comme cadeau personnel. Sans doute le cœur toujours sensible de l'Empereur s'est-il ému de la fermeté de son Premier Ministre.

En dehors des subsides proprement dits, l'Empereur a accordé le concours de la Russie au Monténégro pour diverses entreprises économiques. Il aurait été convenu que, si les travaux d'aménagement de la Bojana, dont on parle depuis si longtemps, étaient entrepris, la Russie prendrait à sa charge la quote-part revenant au Monténégro dans la constitution de la société qui en serait chargée. Le dragage de la Bojana aurait en effet comme conséquence d'assécher une partie considérable du lac de Scutari et de fournir au Monténégro une surface cultivable de plusieurs milliers d'hectares.

Si cette œuvre, qui se heurte à l'apathie turque et à la sourde opposition de l'Autriche pour des raisons commerciales, n'est pas encore à la veille d'une réalisation, au moins est-elle pleinement justifiée au point de vue économique. On n'en saurait dire autant d'une autre entreprise pour laquelle le Roi aurait obtenu de la Russie une promesse d'exécution. Il s'agit de la construction d'un chemin de fer reliant Cettigné à Sutorman, point situé sur la ligne déjà exploitée d'Antivari à Virbazar. Cette voie, qui mesurerait une cinquantaine de kilomètres, traverserait un chaos de rochers et ne desservirait que quelques misérables hameaux pour aboutir à Cettigné, dont le ravitaillement s'opère très suffisamment par les moyens actuels. De l'avis des familiers du Roi, celui-ci n'a d'autre objet en réalisant ce projet que de satisfaire son amour-propre. Il ne veut pas que Cettigné soit la seule capitale d'Europe dépourvue d'une gare de chemin de fer. J'avoue qu'il m'a paru peu vraisemblable que les finances russes servissent à la satisfaction d'un désir aussi puéril. Le tracé projeté étant parallèle à la frontière de Dalmatie, j'ai demandé au Colonel d'Egorieff, qui dirige la mission militaire russe en l'absence du général Potapoff, si la ligne en question n'aurait pas un objet stratégique. Il m'a expliqué, carte en main, qu'il n'en était rien; il attribue lui aussi ce projet à la vanité, singulièrement placée, du Roi.

Tels sont, autant qu'on peut le savoir, les points principaux qui figurent

à l'actif du Monténégro à la suite du voyage de Pétersbourg. Quelles sont, en regard, les contre-parties formulées par le Gouvernement russe?

Elles comporteraient pour le Roi :

1° La rupture de ses relations avec les chefs albanais; 2° la reprise des relations cordiales avec la Cour de Belgrade; 3° l'entretien de relations de bon voisinage avec la Turquie et leur consécration par une manifestation publique; 4° l'obligation de tenir désormais le Cabinet russe au courant de ses rapports avec le Gouvernement autrichien.

Pour les deux premiers points, il s'agit d'adopter une attitude nouvelle et permanente. Nous verrons au cours des mois qui vont suivre si le Roi obéit avec conscience aux amis du Gouvernement russe. Il est permis d'être sceptique à cet égard.

En ce qui concerne le troisième point, le Roi, dès son retour, s'est livré à une manifestation turcophile retentissante. Votre Excellence trouvera dans une dépêche séparée n° 24[1], le récit de la réception faite vendredi dernier au commandant de la division de Scutari et au Ministre de Turquie. Pour accentuer la portée de cette manifestation, il a fait publier en même temps dans le *Journal officiel* un démenti des déclarations belliqueuses que son Ministre des Affaires étrangères avait faites à un rédacteur du *Novoïé Vrémia* et que j'avais transmises à Votre Excellence par ma dépêche n° 20.

Quant au quatrième point (rapports austro-monténégrins), le Roi, avant même son retour, a trouvé l'occasion d'une manifestation conforme aux désirs russes. Ayant appris à Berlin la mort du comte d'Aehrenthal, il a saisi ce prétexte pour ne pas rendre à l'Empereur d'Autriche la visite qu'il lui avait promise. Son itinéraire combiné de façon à éviter Vienne lui avait sans doute été imposé par le Gouvernement russe, mais il semble que la facilité avec laquelle il l'a adopté, au mépris de ses engagements, devrait lui valoir la suspicion de ceux-là même qui bénéficient en apparence de sa désinvolture.

Le Ministre de Bulgarie à Cettigné est, après les membres de la famille royale, le personnage auquel Nicolas I[er] témoigne le plus d'affection. Leur intimité s'explique par une similitude de caractères qui, à défaut d'estime, leur inspire un goût réciproque. M. Kolouchef, le lendemain de l'arrivée du Roi, m'a dit que le Gouvernement russe avait exigé de lui d'être désormais tenu au courant de ses rapports avec le Gouvernement autrichien et de ne prendre d'engagement d'aucune nature avec ce dernier sans en avoir référé

(1) Dans cette dépêche, qui est du 5 mars, M. Henri Cambon relate que, sitôt son retour de Pétersbourg, le roi Nicolas se rendit à la ville-frontière de Podgoritza en compagnie du ministre de Turquie Rustem Bey et fit en sa présence, au Gouverneur de la ville, la déclaration suivante : «Va de ma part annoncer au peuple assemblé qu'il n'y a plus inimitié entre Turcs et Monténégrins».

à Pétersbourg. J'ai fait observer au Représentant de la Bulgarie qu'une telle exigence demanderait un contrôle bien difficile à exercer de la part d'un Ministre étranger. M. Kouloucheff m'a répondu qu'il était question de donner pour successeur à M. Arsénieff le général Potapoff, chef de la mission militaire, que c'était dans cette pensée que cet officier venait d'être promu général malgré son peu d'ancienneté dans le grade précédent, et que, détenant le commandement effectif de l'armée et la disposition des subsides russes, il agirait un peu à la manière d'un Résident.

Connaissant les tendances austrophiles de M. Koloucheff et son animosité contre le général Potapoff due à des motifs d'ordre privé, je ne serais pas étonné qu'il ait inventé cette nouvelle pour inquiéter la Légation d'Autriche-Hongrie et la mettre davantage en défiance à l'égard de l'Agent militaire russe. Comme elle ne m'a pas été confirmée par le Chargé d'affaires de Russie, je ne la communique à Votre Excellence que sous toutes réserves.

Au contraire, mon collègue russe, dont j'apprécie beaucoup le bon sens et l'expérience acquise au cours d'une intéressante carrière, se montre très sceptique quant aux résultats du voyage royal à Saint-Pétersbourg. Il observe avec raison que, si la politique slave a abouti à un échec, même dans les contrées où la Russie pouvait exercer une action directe, on ne peut guère en attendre davantage dans un pays qui se trouve par sa situation à la merci d'une Puissance rivale. Depuis que le Gouvernement du Tsar est entré dans la voie d'une politique proprement russe, l'exercice de la tutelle orthodoxe et slave est devenu un luxe fort cher et de peu de profit. Ce qui prouve combien la politique d'influence au Monténégro tient plus de la tradition russe que d'un intérêt vital, c'est la négligence avec laquelle les affaires de l'Empire sont menées à Cettigné. Les Autrichiens auraient tous les droits d'appliquer à leurs rivaux russes leur proverbiale réputation d'être en retard d'une armée et d'une année. Lorsqu'au mois de décembre dernier le Représentant de la Russie est venu faire au Gouvernement monténégrin des propositions financières pour conjurer l'emprunt autrichien, on lui a appris que cet emprunt avait été voté le matin même par la Skoupchtina. Lorsque, plus récemment, il s'est ému du projet de contrôle judiciaire austro-hongrois dont j'ai entretenu Votre Excellence par ma lettre n° 18 [1], on lui a dit que les titulaires de ces fonctions étaient déjà désignés et attendus à Cattaro par un prochain bateau.

Dans ces conditions il est aisé de comprendre le pessimisme de mon col-

[1] Le Gouvernement austro-hongrois, mécontent de la façon dont la justice était administrée dans le royaume de Monténégro, avait obtenu du Roi Nicolas que deux magistrats austro-hongrois, l'un adjoint au ministre de la justice, l'autre chargé d'inspecter les tribunaux, exerçassent un contrôle sur l'administration de la justice, C'est là ce qu'exposait M. H. Cambon dans sa lettre n° 18 du 15 février.

lègue russe et l'on serait autorisé à considérer les manifestations outrées et de mauvais goût auxquelles le Roi se livre en ce moment comme un dangereux trompe-l'œil.

155.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 225. *Paris, 5 mars 1912, 11 h. 20.*

Je réponds à votre télégramme n° 71[1].

Je suis entièrement d'accord avec Sir Ed. Grey et, dès samedi, j'avais, après conversation avec Sir Francis Bertie, prévenu Rifaat Pacha que la France et l'Angleterre avaient proposé une démarche simultanée et que, dans le cas où elles se rallieraient à la proposition russe, elles ne le feraient qu'avec le respect scrupuleux de la neutralité. Je lui confirmerai demain cette déclaration.

156.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 209. *Rome, 5 mars 1912, 12 h. 5.*

Mon collègue anglais me fait savoir que son Gouvernement lui a télégraphié qu'il pouvait s'associer aux autres Ambassadeurs pour appuyer la démarche russe dès que l'Ambassadeur de France aurait reçu également cette instruction.

[1] Voir ci-dessus à la date du 4 mars, n° 150.

157.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg

T. n° 220. Confidentiel. *Paris, 5 mars 1912, 20 h. 10.*

Réponse à votre télégramme n° 114 [1].

Veuillez vous acquitter de la démarche prescrite par mon télégramme n° 214 [2].

158.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 268. *Paris, 5 mars 1912, 20 h. 30.*

Réponse à votre télégramme n° 209 [3].

Je vous prie de faire savoir au Gouvernement royal que le Gouvernement de la République est disposé à se prêter à un échange de vues entre les Puissances et l'Italie afin de connaître le minimum des conditions auxquelles celle-ci subordonnerait l'acceptation d'une intervention desdites Puissances dans son conflit avec la Turquie.

Vous ajouterez que le Gouvernement de la République, heureux de travailler ainsi au rétablissement de la paix, entend néanmoins s'acquitter de sa tâche avec un respect scrupuleux de la neutralité.

159.

M. Hermite, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 111. *Berlin, 5 mars 1912, 20 h. 20.*

(*Reçu :* 21 h. 10.)

J'envoie ci-après à Votre Excellence le texte de la réponse du Gouvernement allemand à la note [4] relative à la Crète qui avait été remise le 27 février par les

[1] Par ce télégramme, en date du 5 mars, M. Georges Louis annonçait simplement que le Gouvernement britannique avait, par l'intermédiaire de son Ambassadeur, acquiescé à la proposition russe.

[2] Voir ci-dessus à la date du 2 mars, n° 140.

[3] Voir ci-dessus même date, n° 156.

[4] Note reproduite ci-dessus, n° 112.

Ambassadeurs des Puissances protectrices. La réponse du Gouvernement allemand porte la date du 1[er] mars, mais c'est aujourd'hui que M. de Kiderlen me l'a remise, ainsi qu'aux Ambassadeurs d'Angleterre, de Russie et d'Italie. Le Secrétaire d'État n'a ajouté oralement aucun commentaire en me donnant la note. D'après ce que m'ont dit les Ambassadeurs, il a observé la même réserve vis-à-vis d'eux.

Texte de la note :

«Le Gouvernement impérial maintient son attitude vis-à-vis des affaires de Crète telle qu'il l'a fixée dans sa communication en 1898. Le Gouvernement impérial ne saurait s'occuper des affaires crétoises que dans le cas où il s'agirait d'un changement de la position internationale de cette île. Le Gouvernement impérial ne se refusera pas, dès que les événements pourraient le nécessiter, à prendre part à des échanges de vues entre les six Puissances, qui ne viseraient que le maintien de la paix entre les Grecs et la Turquie. Berlin, 1[er] mars 1912.»

160.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 60. *Paris, 5 mars 1912, 21 h. 30.*

J'ai vu ce matin M. Perez Caballero. Il m'a apporté une carte et des chiffres desquels il résulterait que nous réclamerions à l'Espagne une part considérable de la zone prévue en 1904. J'ai répondu que le Gouvernement espagnol, en additionnant toutes nos demandes, s'était livré à des calculs d'autant plus impossibles à vérifier que la cartographie du pays était encore tout à fait inexacte. J'ai ajouté que l'opinion française commençait à s'émouvoir vivement des lenteurs des négociations et que, pour la calmer, nous allions être dans la nécessité de nous installer au Maroc, même au nord de Fez et de Taza, sans attendre la fin des pourparlers. M. Perez Caballero m'a paru assez désagréablement surpris de mes déclarations. Il n'a pas protesté et m'a dit que peut-être son Gouvernement admettrait-il que nous prissions de l'air aux environs de Fez et de Taza en réservant pour l'avenir la question de la délimitation. J'ai répliqué que nous n'avions rien à réserver, que nous étions prêts à traiter immédiatement. Il m'a dit alors que son Gouvernement allait vous faire des propositions de concessions territoriales, mais que ce ne serait pas son dernier mot.

Le Temps de ce soir publie au sujet de cette conversation un entrefilet qui n'émane pas du Ministère et dont je ne puis comprendre l'origine, si ce n'est pas M. Perez Caballero lui-même qui a laissé échapper son impression.

161.

M. PINGAUD, CONSUL DE FRANCE À DUSSELDORF,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 7. *Dusseldorf, 5 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 mars; Dir. pol., 6 mars.)

La plupart des journaux de ma résidence ont envoyé ce matin à leurs lecteurs, en un encartage spécial joint au numéro du jour, le curieux document que j'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence. Ainsi que vous le verrez, c'est un «Appel» invitant les lecteurs à entrer dans la «Ligue de défense allemande[1]» qui, fondée le 28 janvier dernier à Berlin, compte déjà 7.000 adhérents et 500 groupes locaux. La société nouvelle — dont le programme ressemble un peu à celui de la Ligue des patriotes française lors de sa fondation — rappelle aux Allemands qu'ils auraient tort de s'endormir, comme par le passé, sur leurs lauriers de 1870, car, au cours de l'année qui vient de s'écouler, «la situation politique et militaire s'est modifiée, et pas à leur avantage». Elle se propose de réveiller en eux le sentiment de leur nationalité, un peu obscurci, soit par les progrès du matérialisme, soit par «le songe de la paix universelle et de la fraternité internationale», et se donne comme tâche principale de «rendre la puissance défensive allemande assez forte pour assurer la sécurité et la situation mondiale de l'Empire».

Pour justifier et stimuler les nouveaux efforts qu'elle compte demander à ses compatriotes, la ligue ne manque pas de citer l'exemple de l'étranger, et en particulier de la France. Avec une population inférieure à la leur de 26 millions, celle-ci peut compter, en cas de guerre, sur un plus grand nombre de soldats exercés. Elle va voter une loi des cadres qui augmentera encore sa puissance militaire. C'est elle maintenant qui peut prétendre au titre de «nation armée» puisque le 1,40 p. 100 de ses enfants servent sous ses drapeaux, alors que la proportion n'est que de 0,94 p. 100 en Allemagne. Cette infériorité relative est encore aggravée par la négligence des autres membres de la Triple Alliance, notamment de l'Autriche, qui depuis trente années n'a fait aucun effort militaire sérieux. En temps de paix déjà, les forces

(1) *Deutscher Wehrverein.* Voir, au sujet de cette association, tome I, n° 588. Dans un rapport ultérieur (du 12 avril), M. Pingaud signalait la publication par le *Deutscher Wehrverein* d'une brochure de propagande intitulée : *Warum muss Deutschland sein Heer verstärken* (Pourquoi l'Allemagne doit renforcer son armée). Cette brochure contient force renseignements, d'exactitude souvent contestable, sur l'armée française, et veut établir qu'elle est à différents égards supérieure à l'armée allemande.

franco-russes réunies dépassent de 700.000 unités l'effectif total des armées allemandes et autrichiennes (il n'est fait aucune allusion à l'Italie, que les auteurs de l'« Appel » semblent considérer comme inexistante).

Ce serait, poursuivent-ils, une politique d'autruche que de fermer les yeux sur ces faiblesses et que de ne pas les faire connaître au peuple. Ils se proposent donc, pour l'éclairer et lui faire accepter de nouveaux sacrifices, de jouer à l'égard de l'armée de terre le même rôle de soutien que la Ligue navale (Flottenverein) à l'égard de l'armée de mer.

Cet appel est signé par les membres d'un Comité directeur comprenant un grand nombre de généraux en retraite (notamment le fameux général Keim) et de notabilités pangermanistes. J'ai cru devoir le signaler à Votre Excellence comme un symptôme du réveil, naturel ou factice, des passions chauvines et comme la première manifestation d'une campagne d'opinion qui se prépare pour enlever le vote des nouveaux crédits militaires.

ANNEXE.

LIGUE DE DÉFENSE ALLEMANDE.

APPEL.

La « Ligue de Défense allemande » a été fondée le 28 janvier de la présente année. Le peuple allemand tout entier a senti qu'elle répondait à une nécessité nationale; la preuve en est que plus de 7.000 membres ont demandé à y être admis, et que 500 groupes locaux sont en voie de constitution. Cette situation résulte incontestablement de la conviction de plus en plus profonde chez nous que notre situation dans le monde est intimement liée à notre puissance militaire, et surtout à la force de notre armée de terre, car le sort de l'Allemagne dans la prochaine guerre se décidera surtout sur terre. On ne peut prévoir les conséquences d'une guerre malheureuse dans le domaine économique, politique et social. Jusqu'à présent, on n'avait accordé aucune attention à une semblable éventualité, car la nation avait toujours présent à la pensée le souvenir des succès de la guerre de 1870-1871; mais il faut se rendre compte que, au cours de cette année, la situation politique et militaire s'est modifiée, et pas à l'avantage de l'Allemagne. Dans l'intérêt même de la nation, il importe de ne pas tolérer qu'elle se laisse aller à son penchant naturel et se fasse illusion sur sa propre situation. Fichte, il y a cent ans, dans ses Discours à la nation, qualifiait cet état d'âme, « une lâche désertion devant sa propre pensée ». Toutes les forces sont employées, à l'heure actuelle, à endormir le peuple, à battre en brèche l'esprit guerrier, à faire triompher chez nous une vision des choses ne tenant compte que des seuls intérêts matériels, à représenter l'orgueil national et l'amour de la Patrie comme des sentiments périmés, tout cela au nom d'un rêve de paix universelle et de fraternité internationale. Il s'agit, au contraire, de se défendre. C'est pourquoi les principes de la Ligue de Défense allemande sont : « S'efforcer de vivifier le sentiment national, et maintenir dans le peuple allemand un esprit viril ». A ce

principe, on peut ajouter le suivant : «Notre but principal est de rendre la force armée allemande assez puissante moralement et numériquement pour qu'elle soit en état d'assurer la sécurité de l'Empire et sa situation dans le monde».

Cette sécurité, nous ne pouvons plus nous vanter de l'avoir si l'on considère que, dans une prochaine guerre, nous pouvons être menacés de plusieurs côtés, ce qui, à cause de notre situation particulièrement défavorable au point de vue géographique et stratégique, nous oblige à combattre dans des conditions très désavantageuses. Il faut rétablir le sentiment de confiance que nous possédions encore il y a quelques années, il doit être le point d'appui de notre politique extérieure, mais, pour rétablir cette confiance et la croyance en notre supériorité sur l'étranger, il ne faut pas hésiter à faire quelques sacrifices en temps de paix et ne négliger aucun effort pour renforcer notre organisation militaire. Il n'y a plus un instant à perdre, car la France prépare en ce moment des lois sur les cadres qui augmenteront la puissance de son armée, et la France dispose déjà, en temps de guerre, de plus de soldats instruits que l'Allemagne, bien que sa population soit inférieure à la nôtre de 26 millions d'hommes.

Nous ne pouvons plus prétendre maintenant au titre de «nation armée» car nous n'avons sous les drapeaux que 0,94 p. 100 de notre population alors que la France atteint la proportion de 1.40 p. 100, et l'effort personnel de la population en cas de guerre est deux fois plus élevé en France qu'en Allemagne par rapport au chiffre de la population, sans compter que, de l'autre côté des Vosges, il existe une supériorité partielle d'organisation dans les armes principales. A cet égard comme à beaucoup d'autres règne en Allemagne une grande ignorance de la réalité, même dans les cercles où l'on devrait s'occuper sérieusement de ces questions. Si l'on envisage la Triple Alliance, on constate que, déjà en temps de paix, les forces réunies de l'Allemagne et de l'Autriche sont inférieures de 700.000 hommes à celles de la France et de la Russie, et, en temps de guerre, l'infériorité atteindrait 2 millions de soldats instruits. Notre alliée, l'Autriche-Hongrie, n'a fait aucun effort appréciable pour renforcer son armée pendant les trente dernières années.

Pratiquer vis-à-vis de la nation une politique d'autruche serait une faute. Il faut éclairer le peuple allemand sur ces questions, comme la Ligue Navale l'a fait jadis pour la Marine. C'est le devoir que la Ligue de Défense allemande veut accomplir.

C'est un devoir aussi de montrer que la nation a des sacrifices à faire pour renforcer son armée et la maintenir à la hauteur de sa tâche dès le temps de paix, en ce qui concerne le nombre, l'organisation et la tactique. Il faut remarquer que, au point de vue financier, l'Allemagne a peu de charges militaires comparativement aux autres États, et que les doléances sur le poids des impôts, exagérées d'ailleurs par les passions politiques, ne sont pas de circonstance eu égard à notre bien-être croissant. Le revenu national de l'Allemagne dépasse aujourd'hui celui de la France et croît avec plus de rapidité. Mais une guerre malheureuse, en plus des ruines indicibles qu'elle entraînerait, nous coûterait une somme dont les seuls intérêts seraient plus élevés que les sommes que nous affectons actuellement chaque année à notre armée.

La Ligue de Défense allemande considère comme un de ses premiers devoirs d'aider le Gouvernement à éclairer le sentiment public sur l'importance des questions militaires qui se présentent. Elle veut faire pénétrer cette conviction que les

questions militaires n'ont rien à voir avec la politique, ce que, dans les autres pays, on considère comme évident. Ces résolutions sont celles qu'a prises, lors de son organisation, le comité de la Ligue de Défense allemande.

Tels sont, dans leurs grandes lignes, les motifs principaux qui ont déterminé la création, dans l'intérêt de l'armée, et par suite de la Patrie, de la Ligue de Défense allemande. Elle veut être et rester indépendante de toute attache, faire appel à toutes les classes de la société, sans distinction de parti et de confession.

Mais la Ligue de Défense allemande ne peut remplir toute sa grande tâche et atteindre son but que si ses membres lui apportent le zèle, le désintéressement, le dévouement nécessaires pour réveiller et exhorter leurs concitoyens, leur donner les avertissements nécessaires et assurer ainsi à la Ligue le pouvoir d'exercer une action efficace et vigoureuse pour protéger la patrie et défier l'étranger.

Adresser toute demande de renseignements supplémentaires à la Maison : Berlin W., 62, Kleiststrasse.

Berlin, Février 1912.
LE COMITÉ.

Suit la liste des membres du Comité et des premiers adhérents [1].

162.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 227. *Paris, 6 mars 1912, 12 h. 15.*

D'après un télégramme de notre Ambassadeur à Madrid [2], l'Ambassadeur d'Angleterre se montre disposé à nous seconder dans notre négociation avec l'Espagne; il a même signalé au Ministre d'État les inconvénients de la politique intransigeante où s'obstine le Gouvernement royal. Mais Sir M. de Bunsen déclare qu'il agit ainsi spontanément, sans instructions précises du Gouvernement britannique.

J'attacherais un grand prix à ce que Sir Ed. Grey nous prêtât un concours plus actif, notamment en ce qui concerne la modification de la frontière septentrionale. L'extension que nous réclamons dans cette région est impérieusement commandée par la topographie; la ligne de faîte séparant les

[1] Le président du Comité était le général Keim; parmi les membres figuraient entre autres le Dr Paasche vice-président du Reichstag, le général Litzmann, le professeur Dietrich Schäfer.

[2] Dans son télégramme n° 70 (non reproduit) du 5 mars, M. Geoffray faisait part à M. Poincaré du bon vouloir de Sir M. de Bunsen qui toutefois «agissait de lui-même et sans instructions précises de son Gouvernement».

rivières du bassin méditerranéen et celles du bassin atlantique est la seule limite naturelle des deux zones; elle est indispensable à la sécurité de notre protectorat.

Je vous serais donc obligé d'obtenir du Secrétaire d'État que Sir M. de Bunsen soit muni, sans retard, d'instructions précises dans ce sens.

163.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, VIENNE, ROME, CONSTANTINOPLE, BERLIN, WASHINGTON, BUCAREST, ATHÈNES, SOFIA, BELGRADE.

D. n°s 201, 72, 227, 174, 136, 62, 18, 61, 28, 23. *Paris, 6 mars 1912.*

Je vous ai communiqué les informations que j'ai reçues de divers côtés sur les conversations qui se sont engagées naguère entre l'Autriche et la Russie au sujet de l'Orient.

La différence des points de vue auxquels on s'est placé à Vienne et à Saint-Pétersbourg a provoqué des interprétations peu exactes de l'objet que les deux Gouvernements ont poursuivi et du résultat qu'ils semblent avoir atteint aujourd'hui.

A l'heure actuelle, la situation me paraît se résumer ainsi : la Russie désire que ses relations avec le cabinet de Vienne soient assez confiantes pour s'entretenir franchement avec lui sur toutes les éventualités du problème balkanique et ne pas se laisser surprendre, comme en 1908, par quelque initiative aventureuse de la politique austro-hongroise; le Gouvernement du Tsar ne souhaite pas davantage; il répugne même à une entente positive. C'est pourquoi, hier encore, M. Sazonoff me faisait exprimer son vif désir de rester en contact étroit avec le Gouvernement de la République sur toutes les questions intéressant la paix de l'Orient. Par là s'explique aussi la sollicitude que le Gouvernement impérial témoigne présentement à l'Italie. Notre Chargé d'affaires à Pétersbourg recueillait, il y a quelques jours[1], auprès de M. Sazonoff, ce propos significatif : « Je ne veux à aucun prix me brouiller avec l'Italie. J'ai besoin de rester dans les meilleurs termes avec elle, pour plus d'une raison et ne serait-ce que pour trouver chez elle un contrepoids vis-à-vis de l'Autriche en Albanie et dans les Balkans ».

[1] Allusion au télégramme 112 de Pétersbourg ci-dessus reproduit à la date du 3 mars, n° 148.

164.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 272. Urgent. *Paris, 7 mars 1912, 10 h. 35.*

Réponse à votre télégramme n° 211 [1].

En vous acquittant de la communication prescrite par mon télégramme n° 268 [2], vous voudrez bien réserver entièrement notre liberté d'action pour la suite. L'échange de vues, que nous sommes disposés à provoquer entre les Puissances et l'Italie, n'implique, de notre part, aucune promesse d'action à Constantinople [3].

165.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Constantinople, Berlin, Londres, Rome, Saint-Pétersbourg, Vienne.

T. n^os^ 151, 170, 231, 274, 224, 102. *Paris, 7 mars 1912, 18 h.*

L'Ambassadeur de Turquie, me parlant hier de l'interdiction relative à la traversée nocturne [4] des Dardanelles, m'a demandé si les Puissances ne seraient pas disposées à intervenir auprès du Gouvernement italien pour le détourner d'une action navale dans ces parages.

Je me suis borné à lui répondre que, dans les conjonctures actuelles, cette intervention collective semblait difficile à réaliser. D'ailleurs, le Gouvernement italien paraît avoir renoncé, du moins provisoirement, à toute offensive navale dans la mer Égée [5].

[1] Le télégramme 211 avisait M. Poincaré que la démarche auprès de la Consulta était suspendue sur la demande de l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie non encore pourvu d'instructions.

[2] Voir ci-dessus, à la date du 5 mars, le n° 158.

[3] Ce télégramme à partir des mots : «vous voudrez bien» a été communiqué le 7 mars à 11 heures à Londres 230, Constantinople 156, Berlin 169, Vienne 101, Pétersbourg 233.

[4] Un télégramme de Constantinople, en date du 5 mars, annonçait que la traversée des Dardanelles de nuit venait d'être interdite à tous les bateaux de commerce.

[5] D'après un télégramme de Vienne, en date du 5 mars, on était fondé à croire que, sans avoir rien promis formellement, le Gouvernement italien ne projetait à ce moment aucune opération contre les Dardanelles.

Pour Londres seulement : il demeure entendu que, si le Gouvernement britannique croit devoir renouveler sa démarche à Pétersbourg au sujet des Dardanelles, le Gouvernement de la République insistera, de son côté, pour que le littoral de la Syrie soit également préservé[1].

166.

M. Poincaré, Ministre des affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Constantinople, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome.

T. n^os^ 232, 152, 225, 171, 103, 275. Secret. *Paris, 7 mars 1912, 19 h.*

D'après une information secrète et véridique, voici les conditions de paix que le Gouvernement italien compte indiquer aux Puissances :

1° Maintien de la souveraineté italienne sur la Tripolitaine et la Cyrénaïque. Le Gouvernement italien ne demandera pas que la Turquie reconnaisse cette souveraineté; il suffira qu'elle soit formellement reconnue par les Puissances.

2° En ce qui concerne l'autorité religieuse du Sultan, l'indemnité due à la Turquie, les Capitulations, etc., régime analogue à celui qui a été spécifié par l'accord austro-turc de 1909 pour la Bosnie-Herzégovine.

3° Règlement arbitral des litiges antérieurs à la guerre.

4° Amnistie pour les populations indigènes de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque.

5° Engagement de l'Italie à sauvegarder, dans l'avenir, l'intégrité territoriale de la Turquie d'Europe.

167.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 64. Très confidentiel. Secret. *Paris, 7 mars 1912, 20 h. 50.*

Au cours de ma conversation d'hier j'ai laissé entendre à M. Perez Caballero qu'en échange de certaines compensations territoriales, nous consentirions peut-être, comme y songe M. Guiot, à renoncer à faire peser notre indemnité de guerre sur la zone espagnole. J'ai lieu de croire que l'Ambassadeur d'Espagne, se trompant sur le sens de mes paroles, a interprété mon langage comme une offre de compensation pécuniaire.

[1] Voir, à la date du 29 février, la note de l'Ambassade britannique (n° 127) et, à celle du 2 mars, la réponse française (n° 143).

168.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 108. *Londres, 7 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 mars; Dir. pol., 9 mars.)

Les dépêches de nos Ambassadeurs à Pétersbourg, à Vienne et à Rome que Votre Excellence veut bien me communiquer confirment mes suppositions relatives à un accord entre la Russie et l'Italie. M. Sazonoff a d'ailleurs avoué l'existence de cet accord lorsqu'il a dit à l'Ambassadeur anglais à Pétersbourg qu'il avait besoin de l'Italie pour entraver l'action de l'Autriche dans les Balkans. En même temps, il paraît poursuivre une politique de rapprochement avec l'Autriche, et ce double jeu n'est pas sans danger; car si le propos prêté à l'empereur François-Joseph et relaté dans le télégramme du 27 février n° 194 [1] est exact, à Vienne on commence à se méfier.

Ainsi que le fait observer, avec beaucoup de raison, M. Georges Louis dans sa dépêche du 23 février [2] dernier, notre intérêt n'est pas de laisser l'Autriche et la Russie en tête-à-tête, et il serait utile qu'il y eût toujours entre elles un tiers, fût-ce même l'Italie.

M. Sazonoff paraît aimer le mystère, il a réglé seul à Potsdam des points qui constituaient une partie essentielle des accords de la Russie avec la France et l'Angleterre; plus récemment, son refus d'adhérer à la suggestion de Votre Excellence pour une démarche simultanée à Rome et à Constantinople s'expliquerait par des engagements avec l'Italie dont nous n'aurions pas été prévenus et dont la connaissance aurait peut-être modifié notre attitude apparente à Rome.

C'est ce qu'il conviendrait de faire sentir avec précaution à Pétersbourg. Nous ne pouvons voir de mauvais œil un rapprochement entre la Russie et l'Italie, mais encore faut-il que nous possédions quelques lumières sur les intentions de nos alliés; et, s'ils jugent à propos, pour marquer leur amitié au Gouvernement de Rome, de donner à leurs propositions de médiation une forme agréable à la Consulta, encore faut-il que nous connaissions leurs raisons, afin de ne pas formuler des suggestions plus raisonnables et plus pratiques, qu'on a l'air de considérer comme des manifestations de mauvais vouloir.

(1) Télégramme circulaire ci-dessus reproduit sous le n° 109.

(2) M. P. Cambon fait allusion ici au télégramme 80-81 du 23 février, ci-dessus reproduit sous le n° 84.

L'idée de M. Tittoni, le véritable inventeur des propositions Sazonoff, est que les Turcs évacueront la Tripolitaine, si les cinq Puissances exercent une pression morale à Constantinople. Il faut se faire beaucoup d'illusions pour croire à un complet accord des cinq Puissances; car, même en agissant de concert auprès de la Sublime Porte, elles ont mille moyens de faire sentir qu'elles entendent observer scrupuleusement les devoirs de la neutralité. Je suppose cependant que l'Ambassadeur d'Italie à Paris est convaincu de l'efficacité d'une démarche de ce genre.

Quant à M. Isvolsky, qui s'est fait son porte-parole à Pétersbourg, et qui sans doute inspire M. Sazonoff, je ne sais s'il partage les vaines espérances de son collègue italien, mais il poursuit un autre but. Il disait à M. G. Louis, avant d'aller à Racconigi : «L'idée de M. Tittoni, c'est d'arriver à une entente austro-italo-russe dans les Balkans; c'est aussi la mienne». On peut se demander aujourd'hui s'il tient beaucoup à faire entrer l'Autriche dans sa combinaison, mais il est certain qu'il compte sur l'Italie pour limiter dans la presqu'île des Balkans les convoitises autrichiennes. En tous cas, le Gouvernement russe poursuit l'établissement de rapports de plus en plus intimes avec Rome. Nous n'y trouvons rien à redire, et, contrairement à ce que semble croire M. G. Louis, le Gouvernement anglais, par les mêmes raisons que nous, est favorable à ce rapprochement et ne l'a pas laissé ignorer.

Il ne semble donc pas que nous ayons intérêt à montrer de l'humeur à l'Italie et je ne serais pas d'avis de lui déclarer que, si nous consentons à nous prêter à la suggestion russe, c'est à la condition de n'exercer aucune pression sur la Turquie. On ne nous le demande pas, il est donc inutile de proclamer nos intentions, et nous pouvons être sûrs qu'à Constantinople nous ne serons pas les seuls à éviter tout ce qui ressemblerait à des déclarations comminatoires. Nous ferons connaître à la Porte les vues italiennes, en nous abstenant de les apprécier; la Porte nous fera connaître les siennes; les unes et les autres seront inconciliables et la tentative de médiation échouera d'elle-même.

Quant aux rapports de l'Italie avec l'Autriche, il semble, d'après les dépêches de M. Barrère et de M. Crozier[1], qu'ils ne soient pas inquiétants et que la politique du comte d'Aehrenthal dans les derniers mois de sa vie soit celle de son successeur; mais je ne m'explique pas très bien les vues de notre Ambassadeur à Vienne sur un rapprochement entre l'Autriche et la France ou autrement sur une contre-assurance mutuelle de caractère spécial s'appliquant à la Méditerranée.

(1) Allusion à divers documents, en particulier au télégramme 47 de Vienne du 20 février (ci-dessus reproduit n° 68), à la dépêche 58 de Vienne du 22 février (reproduite sous le n° 83), à une dépêche non reproduite de M. Barrère qui traite des deux «courants» existant à la Consulta.

M. Crozier dit que «cela dépend de nous» et qu'il entrera au besoin dans le détail des moyens.

C'est précisément ce qu'il faudrait connaître car, s'il n'y a aucune objection de principe à formuler contre une pareille contre-assurance, il importe de savoir de quel prix on la payerait, et il est à craindre que le Gouvernement austro-hongrois ne commence par formuler une demande d'emprunt; Votre Excellence sait à quelles oppositions une démarche de ce genre s'est heurtée, il y a deux ans. J'espère que notre Ambassadeur à Vienne ne tardera pas à développer sa pensée.

169.

M. Crozier, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 68. Confidentiel. *Vienne, 7 mars 1912.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 mars.)

Par sa dépêche n° 48 du 23 février [1], Votre Excellence a bien voulu, en me donnant connaissance d'un très intéressant télégramme de notre Ambassadeur à Saint-Pétersbourg sur l'éventualité d'un accord austro-italo-russe, me demander de lui faire part des observations que pourraient me suggérer les considérations de M. Louis à ce sujet.

[Suivent des considérations sur l'histoire des relations entre l'Autriche-Hongrie et la Russie depuis 1908. M. Crozier examine ensuite l'hypothèse d'une rapprochement austro-russe.]

Sur la nature et le degré, *à l'heure présente,* de ce rapprochement [2], je partage l'opinion de M. Louis : c'est toujours la défiance qui domine dans les sentiments de la Russie pour l'Autriche; on se rapproche d'elle bien moins pour s'unir à elle que pour la surveiller et la contenir. Ce point commun à la politique russe et à la politique italienne explique l'initiative russe à Racconigi. Et deux sûretés valant mieux qu'une, la Russie n'a pas pu résister au premier moment à la tentation d'encercler l'Autriche-Hongrie qu'à Potsdam MM. de Kiderlen-Wächter et Bethmann Hollweg ont fait miroiter aux yeux de M. Sazonoff.

Depuis lors, la Russie s'est reprise : elle s'est rapprochée de l'Autriche-

[1] Cette dépêche transmettait à Vienne les télégrammes 73, 74, 75 de Pétersbourg ci-dessus reproduits à la date du 21 février sous le n° 71.

[2] Au sujet des relations austro-russes à cette date, voir dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 3339.

Hongrie. Bien que ce soit par méfiance, «la glace n'en est pas moins brisée, on peut causer entre Vienne et Pétersbourg». Il est essentiel que nous ne laissions pas les deux interlocuteurs en tête-à-tête : l'Allemagne, qui cherche à se glisser dans la conversation, en profiterait sans aucun doute. C'est une des raisons pour lesquelles j'appelle depuis trois ans l'attention du Gouvernement de la République sur l'intérêt que nous avons à ne pas laisser le rapprochement austro-russe, que je considérais comme inévitable si une crise ne venait pas l'empêcher, s'effectuer en dehors de nous. J'ai été particulièrement heureux d'apprendre par la communication que Votre Excellence a bien voulu me faire d'un télégramme de M. Louis que notre Ambassadeur en Russie était également de cet avis.

Mais je dois avouer que je ne suis pas aussi rassuré que lui sur les conséquences possibles pour la politique russe d'une entière liberté d'esprit du côté des Balkans. Sans doute «ce n'a pas été pour se consacrer en toute quiétude aux affaires d'Asie» que le Gouvernement russe a repris la conversation avec le Gouvernement austro-hongrois ; on peut même douter que le Gouvernement impérial, tant que M. Sazonoff dirigera sa politique extérieure, profite, comme le pense M. Bompard, de la sécurité que lui assurera en Orient un rapprochement plus étroit avec l'Autriche-Hongrie «pour s'absorber en Mongolie et en Perse, comme autrefois en Mandchourie [1]». Je ne doute pas que M. Sazonoff, en se rapprochant de l'Autriche-Hongrie, ne cherche surtout une garantie pour le maintien du *statu quo* dans les Balkans, afin de sauvegarder l'avenir : la Russie, malgré de réels progrès, n'est pas encore en mesure d'y défendre au mieux ses intérêts. M. Sazonoff, assure-t-on, partage les vues de M. Isvolsky : il représente ce que ce dernier appelait «la tradition politique européenne dont la lutte contre la tradition politique asiatique est toute l'histoire de la Russie». Mais les coloniaux russes n'ont pas abdiqué ; M. Sazonoff peut se retirer ou céder : la tentation serait grande, l'occasion belle pour eux; le parti allemand qui relève la tête à Saint-Pétersbourg poussera aux entreprises asiatiques qui, en débarrassant pour un temps l'Allemagne du frein que lui impose le souci de son voisin de l'Est, lui laisseront les coudées plus libres en Orient et aussi en Occident; ce parti ne manquera pas de souligner que l'entente italo-austro-russe est en somme négative; qu'elle maintient simplement dans les Balkans toute chose en l'état, que, toute action y étant par suite impossible pour le présent et l'avenir étant réservé, la Russie peut et doit donner un autre champ à son activité politique immédiate.

Nous avons payé de trop de difficultés et de soucis l'effacement en Europe de

[1] Cette citation, de même que la précédente, est empruntée à un rapport de M. Bompard du 22 janvier. Voir le n° 71, note.

la Russie tournée vers la Mandchourie pour qu'une pareille éventualité n'appelle pas notre sérieuse attention. D'un autre point de vue, cette nouvelle entente, si elle se réalise, peut contribuer à assurer l'indépendance de l'Autriche-Hongrie et celle de l'Italie vis-à-vis de Berlin. Ce peut être aussi un précédent utile dans le cas où nous déciderions de conclure une entente méditerranéenne pour parer aux dangers éventuels du voisinage italien en Afrique.

170.

M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 54. Confidentiel. *St-Pétersbourg, 7 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 mars; Dir. pol., 15 mars.)

En informant hier le Ministre des Affaires étrangères de l'assentiment de Votre Excellence à sa proposition [1], je l'ai mis en garde contre l'interprétation donnée par la *Tribuna* et certaines agences télégraphiques de Constantinople à la démarche préalable projetée à Rome. On ne manque pas, lui ai-je fait remarquer, de sous-entendre que la reconnaissance de l'annexion des deux provinces turques est la base même des conversations qui s'ouvriront à Rome.

«Mais c'est ce que tout le monde devrait faire, m'a répliqué le Ministre, et la guerre serait rapidement terminée. Voici plusieurs années que la Turquie ignore systématiquement toutes les demandes qui lui sont adressées, notamment par les Italiens en ce qui concerne la Tripolitaine; ils ont les meilleurs motifs pour ne pas la ménager».

«Je suis très curieux, à présent, a poursuivi M. Sazonoff, de voir comment les pourparlers continueront à Constantinople. Je souhaiterais qu'ils fussent confiés à des Chargés d'affaires, car je crains tous les Ambassadeurs, et surtout le mien [2]. Il n'y a que le marquis Pallavicini qui m'inspire confiance.»

(1) Voir ci-dessus à la date du 5 mars, le télégramme Paris-Pétersbourg (n° 157). — (2) M. Tcharykoff.

171.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 157. *Péra, 7 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mars; Dir. pol., 19 mars.)

Bien que l'on s'occupe beaucoup dans la presse des négociations anglo-turques au sujet du chemin de fer de Bagdad, ou, pour parler plus exactement, du prolongement du chemin de fer de Bagdad, de Bagdad au golfe Persique, il s'en faut que celles-ci soient poussées activement. La dernière communication du Gouvernement britannique, demeurée jusqu'ici sans réponse, date du mois de juillet dernier; elle proposait un tracé ayant son terminus à Bassorah, la constitution d'une société dont les titres seraient répartis en cinq parts égales entre des financiers anglais, français, russes, allemands et le Gouvernement ottoman, et la reconnaissance des droits spéciaux du Cheik de Koweit.

Il n'en est pas moins vrai que le Gouvernement ottoman a pris la décision de poursuivre les négociations en vue de les amener, si possible, à bon terme. La Porte prépare en ce moment sa réponse à la note britannique de juillet dernier et selon toute apparence elle sera en mesure de l'envoyer à Londres dans quelques jours. C'est à Londres, en effet, que la question se traitera entre le Foreign Office et l'Ambassadeur de Turquie [1] assisté de Sinapian Effendi, ancien Ministre des Travaux publics, et Rechid Bey, Conseiller légiste du Ministère des Affaires étrangères.

172.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 64. Confidentiel. *Athènes, 7 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 mars; Dir. pol., 18 mars.)

Un de mes collègues, qui m'inspire confiance mais qui m'a demandé de ne pas le nommer, m'a confidentiellement donné des renseignements sur les pourparlers qui ont eu lieu entre Grecs et Bulgares.

(1) Tewfik Pacha.

Cela aurait commencé en 1910 lorsque étaient Ministres des Affaires étrangères, en Grèce, M. Kalergi et M. Paprikoff en Bulgarie. Le premier aurait fait sonder le second au sujet d'une entente et M. Paprikoff aurait répondu qu'avant d'envisager cette éventualité, la Grèce devait procéder à sa réorganisation militaire. Un peu plus tard, très probablement tout à fait à la fin de 1910, un comité de dix personnes se serait constitué à Athènes dans le but de travailler à l'entente. Mon interlocuteur ne connaît d'une façon certaine que deux noms : M. Dragoumis, ancien Président du Conseil et M. Coromilas, Ministre des Finances du Cabinet Vénizélos. Il pense, sans en être sûr, que M. Kalergi doit faire partie de ce comité.

Celui-ci aurait rédigé un long memorandum posant les bases d'une entente et ce memorandum aurait, dans le courant du printemps 1911, été remis à Sofia à M. Daneff. Après l'avoir étudié, l'homme d'État bulgare aurait répondu qu'il n'avait aucune objection à élever en principe, mais que le document à lui remis entrait dans trop de détails dont l'examen pratique lui paraissait prématuré.

Le Roi de Grèce serait au courant de tout. Lors de son voyage à Sofia, le Prince héritier aurait interrogé une personnalité de l'entourage du Roi de Bulgarie et lui aurait demandé son sentiment sur le memorandum. La réponse aurait été la même que celle de M. Daneff en ajoutant qu'il fallait attendre, pour aller plus loin, un changement de ministère à Sofia. En résumé il n'y aurait encore rien entre les deux Gouvernements.

D'après mon interlocuteur — et M. le Directeur des Affaires politiques sera mieux à même que personne d'apprécier le bien ou le mal fondé des appréciations suivantes — M. Guéchoff est foncièrement acquis à une politique de bons rapports avec la Turquie, tandis que M. Daneff, tout en étant partisan du maintien de ces bons rapports, ne lui donnerait pas la première place dans ses préoccupations et serait un partisan sérieux d'un accord entre les Puissances balkaniques; mais il le croit d'un esprit trop réaliste pour signer avec la Grèce un traité d'alliance ou une convention militaire qui, conclus évidemment sur un pied d'égalité, laisseraient à la Bulgarie le poids le plus lourd des charges et lui enlèveraient la moitié des bénéfices.

Mon collègue est à peu près certain que la Porte ne connaît pas les renseignements qu'il m'a donnés; néanmoins, d'après lui, depuis le voyage du Diadoque à Sofia, elle a une très grande méfiance à l'égard, à la fois, de la Bulgarie et de la Grèce. Il prétend savoir de Constantinople que les Turcs sont aussi convaincus des intentions pacifiques de la Grèce, parce qu'elle se sait trop faible, que persuadés qu'elle entrerait en ligne contre eux dès qu'ils seraient aux prises avec les Bulgares ou avec d'autres; et des plans militaires auraient été dernièrement dressés pour contrecarrer la collaboration possible des Bulgares et des Grecs. Il considère enfin que si la Russie faisait naître

l'occasion d'exprimer, sans provocation aucune, qu'elle ne saurait admettre aucune atteinte au *statu quo* balkanique actuel, ce serait le meilleur moyen d'éviter les complications.

173.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 214. Très urgent. *Rome, 8 mars 1912, 18 h. 35.*

(*Reçu :* 19 h.50.)

L'Ambassadeur d'Autriche étant muni des instructions nécessaires, les Ambassadeurs des cinq Puissances feront demain au marquis de San Giuliano la communication contenue dans votre télégramme n° 268 (1). Mes collègues s'étant, sur leur demande, réunis chez moi, comme doyen, pour s'accorder sur la procédure de cette démarche, j'ai pu constater par la lecture de leurs instructions et par ce qu'ils m'ont assuré, que la communication sera faite par eux sans aucun commentaire et sans aucune déclaration de la part de leurs Gouvernements sur leur respect de la neutralité, ni réserves sur leur liberté d'action dans la suite. Je vous serais reconnaissant de m'informer d'urgence si dans ces conditions, je dois formuler les réserves indiquées dans vos télégrammes n^os^ 268 et 272 (2), ou donner à ma communication le caractère d'identité qu'affecte celle de mes quatre collègues.

174.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.(3)

D. sans numéro. *Paris, 8 mars 1912.*

Pour faire suite à mes précédentes communications sur les emprunts chinois, je vous prie de vous concerter avec l'Ambassadeur d'Angleterre, qui a reçu de son Gouvernement l'instruction de faire une démarche auprès du Gouvernement russe pour obtenir la participation de la Russie aux premières

(1) Voir ci-dessus à la date du 5 mars, n° 158.

(2) Voir ci-dessus à la date du 7 mars, n° 164.

(3) Cette lettre a déjà été publiée dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, p. 543.

avances faites par les quatre groupes à Yuan Ché k'ai en raison de ses besoins urgents.

Une démarche du même ordre a été faite à Tokio par les Représentants de France et d'Angleterre qui en ont rapporté l'impression que le Japon est prêt à participer et même désireux de le faire, mais attend, pour faire connaître sa réponse affirmative, l'avis de l'adhésion russe.

Il y a, dans les circonstances que traverse la Chine, un intérêt de premier ordre pour les Puissances à rester fidèles au principe de l'action collective dont elles ont reconnu la nécessité pendant la crise chinoise, aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue financier, et qu'elles viennent d'étendre à la reconnaissance ultérieure du Gouvernement chinois, sur la proposition du Japon.

La nécessité de faire des avances immédiates à la Chine, si l'on veut éviter l'accroissement du désordre et la révolte des troupes, n'est contestée par personne; de même l'éventualité d'un emprunt de réorganisation d'un montant très élevé, destiné à organiser les finances, l'armée, la marine, la justice, les travaux publics, etc., s'impose dans un délai de quelques mois. Les quatre Puissances auxquelles Yuan Ché k'ai s'est adressé en raison de la puissance des marchés qu'elles représentent, ont estimé qu'elles devaient maintenir le principe d'un partage commun des risques et des avantages et appeler la Russie et le Japon à participer à ces différentes opérations qui ne peuvent affecter en rien le respect de leurs droits et de leurs légitimes intérêts.

En dehors de ces questions immédiates, l'admission au consortium, loin d'affaiblir la situation de la Russie et du Japon, leur permet de participer dans des conditions de parfaite égalité à tous les avantages obtenus, l'alliance de la Russie et de la France d'une part, du Japon et de l'Angleterre de l'autre, et l'amitié unissant les quatre Puissances, leur assurant une majorité qui leur permettra de faire écouter leur voix pour ou contre les opérations envisagées.

Inspirez-vous auprès du Gouvernement russe de ces diverses considérations et des instructions de ma dépêche du 9 janvier [1].

[1] Reproduite dans le tome I (3e série), n° 448.

175.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 277. Urgent. *Paris, 9 mars 1912, 9 h. 45.*

Je répons à votre télégramme n° 214 (1).

Vous ne me faites pas connaître les formules contenues dans les instructions à vos collègues (2). Je ne puis donc savoir si elles répondent à ma pensée. En ce qui vous concerne, vous voudrez bien faire la démarche de telle manière que notre liberté d'action ne paraisse aucunement aliénée et que le marquis de San Giuliano ne puisse croire à un engagement de notre part d'accepter les propositions italiennes et de les faire nôtres. Je tiens à ce qu'il n'y ait sur ce point aucun malentendu et je vous prie de me donner, après votre démarche, l'assurance que le marquis de San Giuliano n'aura pu se méprendre sur la portée actuelle de notre intervention.

176.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 218. *Rome, 9 mars 1912, 21 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

J'ai fait part aujourd'hui au Ministre des Affaires étrangères de la disposition où était le Gouvernement de la République à se prêter à un échange de vues entre les Puissances et l'Italie afin de connaître le *minimum* des conditions auxquelles celle-ci subordonnerait l'acceptation d'une intervention desdites Puissances dans son conflit avec la Turquie. Mes autres collègues ont fait une communication analogue. J'ai eu soin, en même temps, d'indiquer au marquis de San Giuliano que le Gouvernement de la République, en s'acquittant de sa tâche avec un respect scrupuleux de la neutralité, entendait réserver entièrement sa liberté d'action pour la suite. Il ne peut donc y avoir aucun doute sur la portée de notre initiative qui n'implique qu'une interrogation adressée à l'Italie.

(1) Voir ci-dessus à la date du 8 mars, n° 173. — (2) Voir au sujet de ces formules *Grosse Politik*, vol. 30, I n° 11043, note.

177.

M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 119. Confidentiel. *St-Pétersbourg, 9 mars 1912, 21 h. 21.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

J'ai parlé au Ministre des Affaires étrangères dans le sens de votre lettre du 9 janvier[1], de vos télégrammes 180[2], 196[3], 211[4] et 226[5] et je lui ai remis un aide-mémoire résumant nos arguments. M. Kokovtzoff serait assez disposé à accepter la participation d'un sixième dans les avances et il a demandé l'avis de M. Sazonoff. Ce dernier a fait valoir les trois objections suivantes :

1° Un droit de censure devrait être reconnu à la Russie pour la Mandchourie, la Mongolie et le Turkestan chinois.

2° On devrait faire dans le consortium une place au groupe belge, formant ainsi sept parts et assurant ainsi la majorité à la Russie, même à défaut de l'Angleterre.

3° Les avances consenties à Yuan Ché k'ai ne préjugent-elles pas la reconnaissance d'un Gouvernement qui n'est rien moins que définitif[6]?

M. Sazonoff a eu soin de préciser que ses réserves lui étaient personnelles et ne préjugeaient pas de la décision que prendrait le Ministre des

(1) Voir tome I (3e série), n° 448.

(2) Télégramme circulaire du 24 février annonçant que sur le principe de la participation il y avait accord entre la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Allemagne et invitant le représentant de la France à Pétersbourg à agir auprès du Gouvernement russe.

(3) Télégramme circulaire du 27 février par lequel divers postes étaient avisés que le moment paraissait venu à Sir E. Grey de faire avec le consentement des Puissances du consortium une avance au Gouvernement présidé par Yuan Ché k'ai.

(4) Le télégramme 211 ne se rapporte pas à l'affaire des emprunts chinois. Il s'agit peut-être du télégramme 218 reproduit ci-dessus, n° 151.

(5) Le télégramme 226 du 8 mars invitait M. Vieugué à se concerter avec l'Ambassadeur britannique pour obtenir la participation de la Russie aux avances déjà faites et, éventuellement, aux avances futures. Voir la lettre sans numéro du 8 mars, n° 174.

(6) Au sujet de cette dernière objection, voir dans le recueil de Siebert *Diplomatische Aktenstücke zur Geschichte der Ententepolitik*, p. 286, un télégramme adressé par M. Sazonoff à l'Ambassadeur de Russie à Londres le 5-18 mars. M. Sazonoff se demande s'il ne serait pas préférable pour la Russie de ne pas entrer dans le consortium, d'exiger de la Chine qu'elle renonce aux emprunts projetés et, en cas de refus de sa part, d'appuyer cette exigence par la force des armes. Le télégramme du 9-22 mars atténue d'ailleurs la portée du précédent.

Finances. Il a expliqué d'autre part que, si le Chargé d'affaires de Russie à Pékin n'avait pas été plus explicite vis-à-vis de M. de Margerie, c'était parce que la Russie n'était pas à ce moment encore saisie d'une proposition officielle de participer aux avances et avait recommandé à la Russo-Asiatique d'agir pour son propre compte, sous l'étiquette belge. Mais évidemment, a-t-il ajouté, la Russo-Asiatique serait le représentant autorisé des banques russes dans l'éventualité d'une participation. L'Ambassadeur d'Angleterre a remis avant-hier un deuxième aide-mémoire qu'il a appuyé aujourd'hui verbalement. De son côté l'Ambassadeur d'Allemagne a fait aujourd'hui une première démarche auprès de M. Sazonoff [1].

178.

Conversation de MM. Poincaré et Isvolsky [2].

9 mars 1912.

Au cours d'une conversation entre le Président du Conseil et l'Ambassadeur de Russie, le samedi 9 mars 1912 [3], M. Poincaré a été amené à dire nettement à M. Isvolsky (qui s'élevait contre la politique financière poursuivie par la France en Chine depuis six ans et la constitution d'un consortium anglo-franco-germano-américain) que le Gouvernement français ne voulait pas recommencer l'affaire du Bagdad.

M. Isvoslky ayant demandé si cette affaire, à supposer qu'on l'interprète comme le Président, devait continuer à peser sur les relations de la France et de la Russie, M. Poincaré a répondu que la demande d'une garantie spéciale pour les visées russes dans le Turkestan chinois, la Mongolie et la Mandchourie et d'une action combinée franco-russe ou franco-russo-japonaise pour les faire prévaloir constituerait un retour à la politique des sphères d'influence et aboutirait à un partage de la Chine, chacune des Grandes Puissances étant fondée à parler de ses droits spéciaux sur des provinces chinoises limitrophes.

[1] Au sujet de cette démarche, voir dans la *Grosse Politik*, vol. 32, nos 11871 et 11872.

[2] La pièce porte cette annotation : «Indications données par M. Paléologue.»

[3] On ne trouve ni dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes* ni dans *Un Livre noir* de pièce qui relate cet entretien de M. Isvolsky avec M. Poincaré. On trouve seulement dans le recueil de Stieve, *Der diplomatiche Schriftwechsel Iswolskis 1911-1914*, vol. II, p 56, un télégramme 32 du 10 mars (faisant suite à un télégramme 31 qui manque) contenant cette phrase : «Le Gouvernement français a déclaré par écrit qu'il avait toujours sérieusement égard aux intérêts spéciaux de la Russie en Chine, qu'il restait en plein accord avec la Russie et comptait en conséquence que les événements ayant lieu en Chine ne devraient pas porter atteinte aux intérêts des Grandes Puissances résultant de la situation géographique ou de traités antérieurs».

Une telle politique se heurterait à l'opposition des Puissances et risquerait d'entraîner des conséquences dangereuses.

Le Président du Conseil a amené l'Ambassadeur de Russie à reconnaître que la Russie ne nous demande pas seulement en l'espèce l'accomplissement de nos devoirs d'alliée et la contre-partie des bons offices russes au Maroc, mais une faveur marquée, un service direct. Pour pouvoir répondre à cette demande le Gouvernement français a besoin de savoir avec précision quelle est exactement la formule et l'étendue du service qui lui est demandé.

179.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 112. *Londres, 9 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 mars; Dir. pol., 12 mars.)

Les communications du Foreign Office subissant en ce moment de grands retards, c'est aujourd'hui seulement que je puis transmettre à Votre Excellence copie d'un memorandum de Sir Ed. Grey, daté du 4 mars, et relatif à la participation de la Russie et du Japon dans le consortium financier chinois.

Les conditions de ce memorandum sont déjà connues de Votre Excellence qui m'annonce, par sa lettre du 7 courant n° 198 [1], l'envoi à Pétersbourg et à Tokio d'instructions en vue de démarches simultanées des Représentants français et anglais. Il me semble d'ailleurs que l'accord est établi entre Londres et Paris, d'une part, sur l'utilité d'obtenir la participation de la Russie et du Japon dans l'avance de fonds présentement faite au Gouvernement chinois et, d'autre part, sur la distinction à établir entre cette avance et les emprunts ultérieurs de Chine.

Je signale seulement à Votre Excellence, le passage du memorandum ci-annexé qui indique l'opinion du Gouvernement allemand telle qu'elle a été communiquée à Londres : le Cabinet de Berlin approuve la participation de la Russie et du Japon aux emprunts contractés par la Chine pendant la période critique actuelle, «mais en ce qui concerne l'avenir, le Gouvernement allemand ne veut pas s'engager à accepter la participation invariable de la Russie et du Japon aux emprunts chinois : il estime, plutôt, que les banques devraient être autorisées à distribuer les participations entre elles, sur une base commer-

[1] Cette lettre n° 198 n'a pas été reproduite. La dépêche adressée à Pétersbourg le 8 mars (voir n° 174) fait connaître les instructions données à M Vieugué.

ciale, sans une intervention trop grande des Gouvernements intéressés et que chaque nouvel emprunt devrait être traité en lui-même».

Cette communication allemande me paraît présager de nouvelles difficultés dans l'application du consortium financier aux emprunts futurs de la Chine.

ANNEXE.

In the Memorandum communicated on the 26 th.[1] ultimo by the French Ambassador, relative to Chinese loans, His Excellency stated that Paris, London, Berlin and Washington were already agreed in principle on the propriety of admitting Russia and Japan into the Four Powers combine, and Monsieur Cambon was informed in a memorandum dated the 29th that His Majesty's Government were in communication with the German and United States Governments as to the method of procedure suggested by Monsieur Poincaré.

The United States Government have now informed His Majesty's Government that they favour the broadest possible internationalisation of all future national and provincial loans, and they believe that full participation should be offered to Russia and Japan. They add that they approve the proposal that His Majesty's Government and the French Government should approach the Russian Government, and they assume that His Majesty's Government will also approach Japan.

The German Government, on the other hand, approve the admission of Russia and Japan to participation in Chinese loans during the present critical times, and have no objection to the procedure proposed by Monsieur Poincaré as to approaching the Russian Government; in fact, they are themselves informing their Ambassador at Saint-Pétersbourg, who will no doubt also communicate the views of his Government to the Russian Government; but in regard to the future, the German Government do not wish to bind themselves to the invariable participation of Russia and Japan in loans; they consider, rather, that the banks should be allowed to arrange participation amongst themselves on a commercial basis without too much interference by the Governments interested and that each fresh loan should be treated by itself.

In view of this communication from the German Government, His Majesty's Government consider that it would be premature to approach the Russian Government in regard to the entry of Russia into the Four Nation combine until the objections of the German Government have been overcome, or until some other solution of the difficulty has been discovered. Meanwhile, they vould be willing to join the French Government in suggesting at Saint-Pétersbourg that Russia should participate in the large loan which it is clear that the Chinese Government will have to negociate in the immediate future.

[1] La reproduction de ce memorandum a paru inutile, l'objet en étant assez clairement indiqué par le présent document.

TRADUCTION.

Dans le memorandum relatif aux emprunts chinois, communiqué le 26 du mois dernier par l'Ambassadeur de France, Son Excellence constatait que Paris, Londres, Berlin et Washington étaient déjà d'accord en principe pour juger souhaitable l'admission de la Russie et du Japon dans le consortium des quatre Puissances et M. Cambon était informé, par un memorandum du 29, que le Gouvernement de Sa Majesté demandait aux Gouvernements d'Allemagne et des États-Unis leur opinion sur la façon de procéder proposée par M. Poincaré.

Le Gouvernement des États-Unis a informé le Gouvernement de Sa Majesté qu'il était favorable à une internationalisation aussi large que possible de tous les emprunts futurs nationaux ou provinciaux et qu'il croyait qu'une pleine participation devait être offerte à la Russie et au Japon. Il ajoute qu'il approuve la proposition suivant laquelle le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement français agiraient auprès du Gouvernement russe et il présume que le Gouvernement de Sa Majesté agira de même auprès du Japon.

Le Gouvernement allemand d'autre part approuve que la Russie et le Japon soient admis à participer aux emprunts chinois dans la période critique actuelle et ne fait pas d'objection à la façon de procéder proposée par M. Poincaré quant à l'action auprès du Gouvernement russe; lui-même en informe son Ambassadeur à Saint-Pétersbourg qui, sans aucun doute, fera connaître aussi le point de vue de son Gouvernement au Gouvernement russe. Mais en ce qui concerne l'avenir, le Gouvernement allemand ne veut pas s'engager à accepter la participation invariable de la Russie et du Japon aux emprunts chinois : il estime, plutôt, que les banques devraient être autorisées à distribuer les participations entre elles, sur une base commerciale, sans une intervention trop grande des Gouvernements intéressés et que chaque nouvel emprunt devrait être traité en lui-même.

En raison de cette communication du Gouvernement allemand, le Gouvernement de Sa Majesté juge qu'il serait prématuré d'engager une conversation avec le Gouvernement russe au sujet de l'entrée de la Russie dans le consortium des quatre Puissances jusqu'au moment où les objections du Gouvernement allemand auront été écartées ou qu'une autre solution de la difficulté aura été trouvée. En attendant il est disposé à se joindre au Gouvernement français pour proposer à Saint-Pétersbourg que la Russie participe au grand emprunt qu'il est clair que le Gouvernement chinois négociera dans un avenir immédiat.

180.

M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 121. Confidentiel. *St-Pétersbourg, 10 mars 1912, 20 h. 41.*

(*Reçu :* 22 h. 20.)

Suite à mon télégramme n° 119 (1).

Dans les milieux financiers, on dit que la participation belge aux avances pourrait prendre la forme d'une augmentation de la part russe, au profit du groupe belge qui se déclarerait probablement satisfait. Cette combinaison serait agréée de M. Kokovtzoff.

Les avances, dans la pensée du consortium, devant être à valoir sur un prochain grand emprunt (*Reformation Loan*) qui serait garanti par le Pékin-Hankéou, le Gouvernement britannique aurait l'intention de proposer que des conversations préliminaires aient lieu à Londres. Or, le principal effort financier devant être supporté par la France, le Ministre des Finances verrait sans doute avantage à ce que ces conversations se tinssent à Paris.

La Russo-Asiatique a saisi le Président du Conseil de l'attitude du Chargé d'affaires (2) de Russie à Pékin. M. Kokovtzoff a renouvelé à la Banque sa pleine confiance et a écrit à M. Sazonoff pour éviter le retour d'incidents de cette nature qui ne peuvent que nuire aux intérêts russes en affaiblissant le prestige de la Russo-Asiatique.

181.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 95. Secret. *Rome, 10 mars 1912.*

[M. Barrère commence par donner un historique des négociations qui ont précédé et rendu possible l'accord franco-italien du 10 juillet 1902[3]. Il parle ensuite des précautions prises par le Gouvernement italien pour que l'Allemagne ne pût accuser l'Italie d'avoir négligé ses devoirs d'alliée. Il continue ensuite dans ces termes.]

Il est évident d'ailleurs que les précautions de M. Prinetti n'étaient pas superflues. On a vite soupçonné à Berlin et à Vienne qu'il s'était fait quelque

(1) Voir à la date du 9 mars, n° 177.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 4 mars, n° 151.

(3) Cet historique sera reproduit dans le volume concernant l'année 1902.

chose de sérieux entre Rome et Paris. Les questions n'ont pas dû manquer. L'affaire marocaine en a tôt fourni le prétexte. Sur ce point, l'Italie était bien obligée de convenir qu'elle n'avait pas sa liberté et de se retrancher derrière ses engagements envers nous. Cependant, si l'Allemagne connaissait l'existence de ces engagements, il paraît certain qu'elle en ignore toujours le texte. Lors de l'incident d'Agadir, le marquis de San Giuliano, qui d'ailleurs avait répondu à l'Allemagne en se retranchant derrière les accords franco-italiens, demanda au Gouvernement français, pour éviter toute insistance de son alliée, s'il s'opposerait à la communication à Berlin de la partie de l'accord de 1902 relative au Maroc. M. de Selves refusa, en indiquant qu'une divulgation partielle pouvait mettre sur la voie du reste. M. de San Giuliano se rendit aussitôt à cette dernière raison. Tout récemment, il manifestait une véritable alarme (comme d'ailleurs ses prédécesseurs en pareil cas) à l'idée que les déclarations de Votre Excellence au Sénat pourraient être commentées dans la presse de manière à faire accuser l'Italie d'avoir trahi ses devoirs d'alliée. « Si l'on produit cette accusation, disait-il, nous serons obligés de la contredire pour ne pas exciter les suspicions de nos alliés. Et nous pourrons le faire, car rien n'existe dans nos accords avec la France qui ne soit en harmonie avec nos alliances, lesquelles sont défensives. » Ce langage est conforme à la vérité littérale et à la pensée qui a dicté les précautions de M. Prinetti. Assurément, si l'on s'est trouvé ici dans l'obligation de donner à Berlin des explications sur ce qui s'est passé en 1902, c'est dans ce sens qu'on l'a fait. Je doute cependant que les Allemands se soient montrés sincèrement convaincus.

A l'heure actuelle, après environ dix ans d'existence, quelle place les accords de 1902 occupent-ils dans la politique italienne? Il résulte de ce qui précède que leur valeur est plus précieuse pour nous que jamais. Le texte en est si pressant, si formel, qu'il ne laisse place qu'à un minimum d'interprétation. Avant 1902, il suffisait d'un accès de jalousie ou de mauvaise humeur pour disposer l'Italie à écouter les suggestions de nos adversaires et à interpréter ou même à modifier ses alliances dans un sens dangereux pour nous et sans que nous en fussions même avertis. Cela lui est interdit actuellement. En outre, l'accord de 1902, en ce qui concerne la Triple Alliance, est valable aussi longtemps que l'Italie ne nous aura pas fait savoir que celle-ci a été modifiée : l'obligation d'une telle notification rend bien difficile de modifier l'alliance à notre détriment. Le Gouvernement italien regarderait à deux fois avant de se mettre dans le cas de nous la faire et de s'aliéner notre amitié ; il retomberait par là sous la domination sans contre-poids de ses alliés dans des conditions pires qu'autrefois : car alors il trouvait un autre puissant appui dans l'Angleterre. Je n'insiste pas sur ce point. Je n'insiste pas davantage sur les conséquences militaires de cet accord. Mais il ne me paraît pas sans utilité d'observer que même la partie relative au Maroc et à la Tripolitaine n'a pas perdu son

intérêt et en conservera pour nous tant que la France n'aura pas établi d'une façon absolument définitive sa domination sur le territoire chérifien.

Telles sont, Monsieur le Président du Conseil, les considérations qui découlent d'un examen attentif de nos accords. J'ai à m'excuser d'en avoir rendu l'énonciation aussi longue; mais il m'a semblé qu'elles méritaient d'être mises en lumière au moment où la position de l'Italie dans la Méditerranée subit une modification profonde dont les Puissances occidentales ne peuvent se désintéresser et où se rapproche la date à laquelle la question du renouvellement des alliances de l'Italie avec les Puissances germaniques va se poser de nouveau.

182.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n^os 230-231. Confidentiel. *Paris, 11 mars 1912, 21 h.*

Je réponds à vos télégrammes 119 [1] et 121 [2].

Les trois objections de M. Sazonoff appellent les observations suivantes :

1° *Droit de censure reconnu à la Russie.* — Les Puissances, tout en étant disposées à tenir compte des droits résultant pour chacune d'elles en Chine soit des traités, soit de frontières communes, soit d'accords spéciaux, ne peuvent reconnaître à la seule Russie une situation particulière au nord et à l'ouest de l'Asie; si cette procédure se généralisait, on reviendrait à la politique des sphères d'influence et du partage de la Chine, avec tous les dangers qu'elle comporte. En fait, dans le consortium, l'équilibre est maintenu en accordant respectivement à chacun sa part dans la région où ses intérêts sont prédominants et, dans l'espèce, on ne passerait pas outre aux objections formelles de la Russie ou du Japon contre une opération déterminée qu'ils jugeraient contraire à leurs droits. En outre, le groupement franco-russo-japonais assure spécialement la défense du point de vue de ces trois Puissances.

2° *Part égale donnée à la Belgique.* — La Belgique n'est ni une grande Puissance, ni un marché puissant et il n'y a aucune raison de la traiter sur le même pied que les six grandes Puissances intéressées aux affaires de Chine : aucune ne l'accepterait et, si on les y décidait, l'Autriche, l'Italie, etc., demanderaient également leur part, sans posséder la force financière ou matérielle justifiant leur participation. Il n'est pas davantage admissible de donner à

(1) Voir ci-dessus à la date du 9 mars, n° 177.

(2) Voir ci-dessus à la date du 10 mars, n° 180.

la Russie une part supérieure à celle des autres sous le prétexte qu'elle s'intéresse à la Belgique : les banquiers belges peuvent tout au plus, en s'adressant aux banquiers, obtenir de ceux-ci une sous-participation désarmant leur concurrence et correspondant à la part réelle qu'ils prendraient dans les diverses opérations réalisées.

3° *Les avances à Yuan Ché k'ai ne comportent-elles pas une reconnaissance tacite du nouveau Gouvernement dont l'avenir n'est pas assuré?* — Les avances dont il est question sont limitées aux besoins indispensables de Yuan et, à leur défaut, le désordre deviendrait irréparable en Chine en raison du non-payement des troupes; quant à l'emprunt de réorganisation, il sera discuté entre tous les participants et ne sera accordé qu'après l'établissement d'un Gouvernement stable ayant donné des garanties aux Puissances : la reconnaissance de ce Gouvernement n'aura lieu que collectivement, conformément à la proposition japonaise à laquelle les Grandes Puissances ont adhéré.

183.

M. Crozier, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 85. Confidentiel. *Vienne, 11 mars 1912, 21 h. 55*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

L'Ambassadeur d'Italie se montre très pessimiste quant aux chances de succès de la médiation actuelle des Puissances entre la Turquie et l'Italie. Il prédit un échec dont il rend responsable surtout la France qui n'a pas, suivant lui, suffisamment secondé son alliée la Russie. Il se plaint aussi, mais tout bas, de l'Autriche-Hongrie; de l'Allemagne, il ne dit mot et il continue d'exalter la Russie. Malgré la discrétion du duc d'Avarna, cette attitude n'a pas passé inaperçue; un homme d'État autrichien, qui sera peut-être le Président du Conseil de demain ou d'après-demain, en prenait texte devant moi pour se demander «s'il ne s'était vraiment pas passé à Racconigi quelque chose de plus que ce qu'on croyait savoir ici et si, pour obtenir de l'Italie une garantie contre les projets qu'il prêtait alors, bien à tort, à l'Autriche-Hongrie, M. Isvolsky n'était pas allé plus loin qu'on ne le pensait généralement». Je tâcherai, si Votre Excellence n'y voit pas d'inconvénients, de savoir ce qu'en pense le comte Berchtold qui était à ce moment-là Ambassadeur à Pétersbourg, mais, en ce cas, je serai reconnaissant à Votre Excellence de me faire connaître par la valise prochaine les informations que nous avons recueillies sur l'étendue et le caractère de l'entente de Racconigi, soit par la correspondance de M. Georges Louis, soit directement de la bouche de M. Isvolsky.

184.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 98. *Péra, 12 mars 1912, 2 h.*

(*Reçu :* 5 heures.)

A l'audience diplomatique d'aujourd'hui[1], Assim Bey m'a entretenu, à titre particulier, a-t-il eu soin de spécifier, et sans que cela constituât à aucun degré une communication officielle de sa part, des inquiétudes causées au Gouvernement ottoman par des mobilisations et des concentrations de troupes opérant dans la région occidentale de la Transcaucasie russe, notamment à Batoum, Erivan et Kars. L'Ambassadeur de Turquie à Pétersbourg ayant été chargé d'en parler au Gouvernement russe, M. Sazonoff a traité de fable les informations du Gouvernement ottoman et cependant, m'a dit Assim Bey, elles sont confirmées par des agents turcs, très sûrs, de la région dont il s'agit.

D'autre part, tandis que M. Tcharykoff avait autrefois donné au Ministre des Affaires étrangères l'assurance que les troupes russes se retireraient de celles des localités qu'elles occupent dans le contesté turco-persan qui serait reconnu comme ottoman à la suite de la délimitation qui se poursuit en ce moment à Constantinople, il vient, en réponse à une note verbale sur ce sujet, de déclarer, dans la même forme, qu'il serait prématuré d'examiner la question.

Cette réponse ambiguë a accru les inquiétudes de la Sublime Porte, et, d'une manière générale, le Gouvernement ottoman suspecte en ce moment les intentions de la Russie à son égard [2].

185.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 236. *Paris, 12 mars 1912, 11 h. 5.*

D'après un télégramme que je reçois de notre Consul à Tiflis, une certaine inquiétude commence à régner au Caucase : des bruits de guerre entre la Russie

(1) Audience du lundi 11 mars. — (2) Ce télégramme a été transmis à Londres le 12 mars, ous le n° 238.

et la Turquie circulent de tous côtés. On prétend que les Turcs auraient concentré des forces importantes sur la frontière; de leur côté, les Russes paraissent prendre des mesures en vue d'événements prochains et s'occupent de préparatifs de mobilisation; les autorités auraient même, dit-on, songé à se procurer, le cas échéant, de vastes locaux à Tiflis. D'autre part, des familles d'officiers quitteraient Kars et des mouvements de troupes semblent déjà se produire.

D'autre part, les renseignements recueillis par notre Attaché militaire à Constantinople dénotent une activité insolite des troupes russes dans l'Azerbeïdjian.

186.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 237. Très confidentiel. *Paris, 12 mars 1912, 12 h. 15.*

D'après un renseignement d'une provenance secrète et sûre, le marquis de San Giuliano se croit fondé à espérer que la Russie profitera de la négociation engagée par les Puissances pour reconnaître spontanément la souveraineté de l'Italie sur la Tripolitaine et la Cyrénaïque. Je constate en outre que l'intimité s'affirme chaque jour davantage entre les Cabinets de Rome et de Pétersbourg.

D'autre part, les informations, que je viens de vous communiquer par mon télégramme n° 236 [1], révèlent, sur la frontière arménienne, une situation inquiétante.

J'arrive ainsi à me demander si M. Sazonoff ne prépare pas quelque initiative aventureuse pour contraindre la Turquie à la paix. Vous appréciez assurément comme moi les conséquences qu'une pareille initiative risquerait d'entraîner; je ne doute pas non plus que le Gouvernement britannique ne les juge de même. Je vous serai donc obligé d'en conférer d'urgence, à titre confidentiel, avec Sir Ed. Grey.

[1] Voir n° précédent.

187.

M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 124. *St-Pétersbourg, 12 mars 1912, 13 h. 58.*
(*Reçu :* 14 h. 30.)

Pour le Ministre de la Guerre.

De la part de l'Attaché militaire. Secret.

Réponse à votre dépêche du 6 mars 1912 [1]. L'État-major général russe a reçu le 10 de ce mois un télégramme de Berlin portant que l'autorité militaire allemande a prévenu la Croix-rouge d'avoir à se tenir prête. Il a reçu hier un autre télégramme annonçant qu'il a été fait à Strasbourg un recensement des produits pharmaceutiques existant dans les diverses pharmacies. D'autre part, les Allemands achètent en Livonie un nombre de chevaux plus considérable que d'habitude. Pas d'autres indications pour le moment.

188.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 42. *Sofia, 12 mars 1912, 17 h. 30.*
(*Reçu :* 17 h. 45.)

M. Guéchoff a entretenu hier le Ministre de Turquie des agissements de l'Autriche-Hongrie en Albanie, dont on commence à s'inquiéter assez sérieusement ici. Il l'aurait assuré avec la plus grande énergie que le Gouvernement bulgare n'en était à aucun degré le complice. «Nous sommes solidaires de la Turquie», a déclaré le Président du Conseil, et il a donné à Naby Bey sa parole d'honneur «qu'il n'y avait rien, absolument rien, entre la Bulgarie et l'Autriche».

Cette déclaration est, à mon avis, la conséquence de l'impression causée à M. Guéchoff par la déclaration que M. Paléologue lui a faite au sujet du prochain emprunt [2].

(1) Nous ne possédons pas ce document. Il s'agissait, selon toute évidence, d'une demande de renseignement.

(2) Voir ci-dessus à la date du 16 février, le n° 45.

189.

M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 125. Confidentiel. *St-Pétersbourg, 12 mars 1912, 19 h. 41.*

(*Reçu :* 20 h. 50.)

Je réponds à votre télégramme n° 230 (1).

M. Sazonoff demande que l'on trouve une formule donnant des «garanties sérieuses» que le retour de propositions telle que celle du Kiao-Tchéou-Aïgoun (2) soit impossible dans l'avenir. Il en fait une condition absolue de la participation russe aux avances. Dans le cas où la Russie resterait par suite à l'écart, il appelle l'attention sur les complications qui résulteraient du *veto* qu'elle ne manquerait pas d'opposer à telle opération projetée par le consortium et jugée par elle contraire à ses droits.

M. Sazonoff n'insistera pas sur la part égale donnée à la Belgique ni sur la part supérieure donnée à la Russie pour être rétrocédée à la Belgique.

Il demandera peut-être que des réserves soient faites quant à la reconnaissance du Gouvernement chinois.

190.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 50. *Bruxelles, 12 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mars; Dir. pol., 15 mars.)

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des dépêches de l'Ambassadeur de France à Berlin, en date des 3 (3) et 18 février (4), sur les ambitions coloniales de l'Allemagne en Afrique, que Votre Excellence a bien voulu me communiquer.

(1) Voir ci-dessus à la date du 11 mars, n° 182.

(2) Le 17 décembre 1909, M. Knox avait fait aux Puissances une proposition tendant à internationaliser la Mandchourie et à construire un chemin de fer de Kiao-Tchéou à Aïgoun. Cette proposition provoqua une protestation du Japon et surtout de la Russie. Le Gouvernement français contribua, par son attitude, à l'échec et à l'abandon de la proposition américaine.

(3) Voir tome I (3e série), n° 591.

(4) Voir ci-dessus, n° 59.

Les visées des Allemands sur l'Angola et leur désir de prendre part aux affaires du Katanga sont bien connus à Bruxelles : j'ai eu précédemment l'occasion d'indiquer que leur action, dans cette partie de l'Afrique, si elle se bornait à une participation financière aux entreprises qui y sont engagées, serait vue ici sans trop de déplaisir. Les rivaux que les Belges ont redoutés jusqu'ici au Katanga, ce sont les Anglais. Tous les efforts du Gouvernement et des financiers de Bruxelles ont tendu depuis quelques années à soustraire cette région, pour laquelle ils espèrent le plus magnifique avenir, à l'avidité des hommes d'affaires britanniques de l'Afrique du Sud. Si les Allemands s'intéressaient aux affaires du Katanga, on calcule ici qu'ils pourraient fournir un contrepoids utile à l'élément sud-africain.

Sans doute, à Berlin, on pense à autre chose qu'à des participations financières, mais les projets auxquels font allusion les dépêches de M. J. Cambon restent encore des plus vagues. Les ambitions germaniques se portent en ce moment à peu près sur tous les points du globe. Pour inquiéter vraiment les Belges en ce qui concerne leur domaine colonial du Katanga et ses voies d'accès, il faudrait qu'elles se soient précisées et que l'exécution des tentatives qu'elles peuvent inspirer paraisse imminente. Elle n'a pas commencé jusqu'à présent, si je puis m'en rapporter du moins aux renseignements qui me sont fournis, et elle ne se fera pas sans rencontrer de grandes difficultés.

[M. Klobukowski dément le bruit selon lequel les banques allemandes auraient déjà acquis des intérêts importants au Katanga et parle d'une voie ferrée devant mettre le Katanga en communication avec Benguela sur la côte de l'Atlantique; une partie de cette voie ferrée devait être construite par la Société «Tanganyka Concession limited».]

J'ai appris avec beaucoup d'intérêt, par la dépêche de l'Ambassadeur de France à Londres, en date du 12 février[1], que des pourparlers avaient eu lieu entre M. Williams, directeur de la «Tanganyka Concessions Limited» et le Ministre allemand des Colonies lors du voyage de celui-ci en Angleterre. Il est très vraisemblable, comme le suppose M. P. Cambon, que l'Allemagne cherchera à s'assurer des intérêts dans cette ligne. Ses tentatives en ce sens seront favorisées dans une certaine mesure par la situation financière de la «Tanganyka» dont les affaires ne sont pas brillantes. Les actions de cette société sont tombées en six mois de 120 francs à 50 francs, ses directeurs ont dû suspendre les travaux de construction du «Benguela Railway» faute de ressources pour les payer. Si les financiers de Berlin offrent un concours pécuniaire à M. Williams, celui-ci pourra être tenté d'accueillir leurs offres. En s'introduisant dans les affaires de la «Tanganyka», les Allemands remporte-

[1] Dépêche n° 56 non reproduite, dans laquelle M. P. Cambon signale la présence à Londres du Ministre allemand des Colonies et ses entretiens avec M. Williams.

raient un double succès : ils obtiendraient en effet un moyen de faire sentir leur influence, non seulement dans l'Angola par la «Benguela Railway Cy» mais aussi au Katanga car, la «Tanganyka» possède la moitié des actions de capital et 40 p. 100 des actions de dividende de «l'Union Minière du Haut-Katanga».

C'est dans cette direction qu'il faut s'attendre à des tentatives des Allemands et que nous devons surveiller leurs efforts. Mais ils rencontreront devant eux des obstacles qui ne sont pas négligeables. La «Société Générale de Belgique» puissant établissement financier qui s'est engagé avec une patriotique énergie dans l'entreprise du développement des richesses du Congo belge, ne manquera pas, au besoin, de prêter son concours au Gouvernement pour empêcher une Puissance étrangère de s'assurer dans les affaires de la «Tanganyka Concessions» ou du «Benguela Railway» une influence assez grande pour menacer les intérêts belges. Les financiers de Bruxelles ont déjà entre les mains un moyen d'obliger M. Williams à compter avec eux et, s'il lui faut un concours étranger, à s'adresser à eux, ou du moins à n'agir qu'avec leur agrément. La «Tanganyka Concessions limited» a émis, pour une somme de 55 millions de francs environ, des obligations dont le capital est remboursable en 1917. Des capitalistes belges ont acquis une part importante de ces obligations. Ils seront donc en mesure, d'ici quelques années, d'imposer à la «Tanganyka» un remboursement auquel il lui sera sans doute difficile de faire face ou de l'obliger à s'entendre avec eux.

Ainsi on acceptera peut-être l'argent venant de Berlin, on pourra admettre les éléments allemands qui chercheront à s'introduire dans les affaires du groupe Williams, mais on leur mesurera la part d'influence qu'ils pourront acquérir et l'on se croit en mesure d'empêcher que celle-ci ne devienne assez considérable pour que la puissance belge au Katanga puisse être menacée.

La situation changerait sans doute et les inquiétudes deviendraient autrement vives si l'éventualité d'une mainmise politique de l'Allemagne sur l'Angola paraissait de nouveau imminente. Mais les bruits relatifs à un partage des colonies portugaises entre l'Allemagne et l'Angleterre qu'avait fait courir le voyage à Berlin de Lord Haldane ont été démentis et, pour le moment, l'activité des Allemands ne pourra s'exercer en Afrique qu'en matière économique et financière. Sur ce terrain, les Belges se sentent de force à leur tenir tête.

Je crois devoir à ce propos appeler l'attention de Votre Excellence sur l'intérêt que nous aurions à ne pas laisser échapper les occasions qui pourront s'offrir à nous, dans un avenir prochain, de nous assurer une part d'influence dans ces affaires de chemin de fer et de mines au Katanga qui suscitent tant d'espérances chez les Allemands et les Anglais aussi bien que chez les Belges. Il n'est pas douteux que la Belgique ne soit obligée à bref délai de faire appel à des capitaux étrangers pour ses entreprises au Congo : elle s'adres-

sera à notre marché de préférence à tout autre, parce qu'elle sait que nous n'avons aucune ambition politique à l'égard de ses possessions africaines. Si les garanties offertes par les placements qui nous seront présentés paraissent suffisantes, j'estime que nous devrons accorder le concours qui nous sera demandé. Peut-être les raisons politiques qui ont déterminé le Gouvernement de la République à refuser en 1907 l'admission à la cote de la Bourse de Paris des titres congolais émis pour la construction du chemin de fer du Katanga (voir lettre du Département à cette Légation du 30 juillet 1907, n° 148 [1] étaient-elles excellentes; mais la décision prise a eu ce résultat fâcheux que la Banque de l'Union parisienne s'est retirée de la «Société Générale de Belgique». Nous avons ainsi perdu un élément d'influence qui aurait pu nous être utile, quand ce ne serait qu'en vue d'aider les Belges à écarter de leur colonie l'action de certains financiers étrangers. Aujourd'hui les motifs qui avaient déterminé alors notre refus n'existent plus et, comme l'a dit avec juste raison Votre Excellence devant le Sénat, la Belgique doit sentir qu'elle peut compter sur notre appui lorsqu'elle travaillera avec énergie, comme elle y est résolue, à défendre son autorité dans ses possessions africaines contre les entreprises de ses rivaux.

191.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres et Constantinople.

T. n^os 241, 158. Secret. *Paris, 13 mars 1912, 12 h. 15.*

Une correspondance active s'échange entre Pétersbourg et Rome au sujet de l'action navale.

Sans déconseiller une attaque des Dardanelles, M. Sazonoff considère l'opération risquée. Aussi se prononce-t-il de préférence pour un blocus de Salonique, ce qui, dans sa pensée, obligerait l'Allemagne et l'Autriche à agir effectivement à Constantinople en faveur de la paix.

[1] A une question posée par le Ministre des Finances au sujet de cette admission à la cote, le ministère des Affaires étrangères avait fait le 13 juillet une réponse défavorable. Le 30 juillet, cette réponse avait été communiquée à la Légation de France à Bruxelles.

192.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Constantinople, Rome, Berlin.

T. n^os^ 243, 160, 297, 195. *Paris, 13 mars 1912, 17 h. 30 et 18 h.*

Le Gouvernement italien vient de consulter ses Ambassadeurs sur l'opportunité d'une action navale contre le littoral européen ou asiatique de la Turquie.

Il semble ressortir de cette consultation :

1° Que les Gouvernements allemand et austro-hongrois déconseillent à leur allié toute entreprise dans la mer Égée et lui recommandent, de préférence, une action plus énergique sur le territoire africain.

2° Que le langage de la presse française et mes propres déclarations au sujet de l'incident de Beyrouth détournent le Gouvernement italien d'une opération sur le littoral de la Syrie[1].

3° Que la Consulta redoute de voir le Gouvernement britannique prendre une attitude plus décidée pour prévenir une attaque des Dardanelles.

193.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 244. Confidentiel. *Paris, 13 mars 1912, 21 h.*

Au cours de mon audience diplomatique de cet après-midi, j'ai interrogé M. Isvolsky sur les préparatifs militaires de la Russie au Caucase et je lui ai demandé quelle signification il y faut attribuer.

J'ai ajouté : «Le Gouvernement de la République a toujours interprété l'alliance en ce sens que la Russie ne saurait prendre aucune initiative impor-

[1] A la suite du bombardement de Beyrouth par la flotte italienne, M. Poincaré avait demandé à M. Barrère d'appeler amicalement l'attention du Gouvernement italien sur les inconvénients de cette opération et, dans sa réponse à la note anglaise du 29 février (ci-dessus reproduite, n° 127), avait insisté pour que la démarche relative aux Dardanelles et à la mer Egée s'étendît au littoral de la Syrie (voir ci-dessus à la date du 2 mars, n° 143).

tante dans les affaires d'Orient sans s'être préalablement accordée avec lui. Il ne suffit pas que vous nous ayez prévenus; il est nécessaire que nous nous soyons concertés».

M. Isvolsky m'a répondu : «Il ne peut y avoir, à cet égard, aucun doute. C'est même en vue de ce concert que M. Sazonoff m'a chargé de conférer secrètement avec vous sur les diverses éventualités du problème oriental[1]».

Dans la suite de notre entretien, l'Ambassadeur de Russie m'a encore déclaré :

1° Que le Cabinet de Pétersbourg n'a eu, ces temps-ci, avec le Gouvernement austro-hongrois, aucune conversation sur la question balkanique;

2° Que la politique actuelle de la Russie envers l'Italie s'explique uniquement par la crainte de voir l'action du Gouvernement italien paralysée dans les Balkans, ce qui laisserait le champ libre à l'Autriche.

Vous jugerez sans doute à propos de faire connaître à Sir Ed. Grey cette importante conversation. Vous voudrez bien toutefois ne faire qu'une allusion discrète aux prochains échanges de vues «sur les diverses éventualités du problème oriental»[1].

194.

M. Crozier, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 89. *Vienne, 13 mars 1912, 18 h.*

(*Reçu :* 21 h. 10.)

L'Empereur, avec qui j'ai eu hier un long entretien, est en excellente santé. Il s'est enquis tout d'abord des nouvelles du Président pour qui il m'a renouvelé l'expression de sa particulière amitié. Il m'a également chargé de répéter à M. Fallières combien il avait été touché des termes du télégramme de condoléances qu'il en avait reçu à l'occasion de la mort du comte d'Aehrenthal.

Puis il m'a parlé de la revue de Vincennes, de l'enthousiasme populaire, des «progrès constants de notre superbe armée et de l'avance colossale en aviation qu'avait prise la France» dans des termes dont la sympathie sans

(1) Voir dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, p. 169, le texte russe et dans *Un livre noir*, vol. I, p. 216, la traduction française de la lettre secrète où M. Isvolsky rend compte de son entretien avec M. Poincaré.

restriction, nuancée d'une pointe d'allégresse, tranche singulièrement avec les réserves un peu maussades que l'Ambassadeur d'Allemagne faisait le même jour à un de ses confidents touchant «les dangers du réveil du chauvinisme en France». L'empereur François-Joseph voit sincèrement dans la force de la France une garantie du droit et de la paix en Europe : c'est ce même sentiment qui lui a fait me dire avec une visible satisfaction, à propos de la tentative actuelle de médiation des Puissances dans le conflit italo-turc : «Cette fois encore la France et l'Autriche ont eu absolument la même manière de voir; j'avais trouvé l'idée de M. Poincaré excellente : elle procédait d'un réel souci d'impartiale et de sincère neutralité».

L'Empereur regrette de ne pouvoir fonder un réel espoir sur la démarche des Puissances : «Il faut du moins, m'a-t-il dit, s'attacher à maintenir ce faisceau des cinq Puissances neutres qu'elle aura servi à créer en permettant une manifestation.» En ce qui concerne les Balkans, l'empereur François-Joseph espère que la tranquillité y sera maintenue : «La Russie, m'a-t-il dit, est absolument correcte et j'ai lieu de croire à la sincérité de son désir d'y voir maintenir la paix et le *statu quo*». L'enchaînement de ses pensées l'a amené à me parler du départ de M. Tcharykoff : «On assure, a-t-il ajouté, qu'il ne suivait pas la même politique que son Gouvernement et depuis plusieurs mois son départ était annoncé, mais ce départ s'est effectué d'une façon bien subite». Dans cette soudaineté, l'Empereur voyait certainement une indication politique, mais cette indication n'est pas pour déplaire à l'Autriche-Hongrie qui n'a pas oublié les coups d'épingle dont la politique de M. Tcharykoff a harcelé le comte d'Aehrenthal. De plus on pense ici que la turcophilie affichée de l'ancien Ambassadeur de Russie eût nui au succès de toutes les tentatives de médiation. Pour cette double raison, le départ de M. Tcharykoff est bien accueilli.

L'Empereur est, jusqu'ici, beaucoup moins préoccupé de la grève en Angleterre que de la guerre italo-turque : aucune indication n'a encore donné à craindre sérieusement que les mineurs de la monarchie se préparassent à suivre l'exemple des mineurs de la Grande-Bretagne et de la Westphalie. Sans répondre de l'avenir, l'Empereur s'est montré tranquille pour le présent.

Le parti socialiste au Parlement est subdivisé en plusieurs groupes à peu près indépendants, par les querelles de races. Cette absence d'unité et la préoccupation actuelle dominante chez les politiciens du parti de se préparer aux prochaines luttes électorales, pour y poursuivre et y accentuer leur dernier succès contre les partis chrétiens socialistes, semblent à beaucoup des causes de sécurité. Tel est sans doute aussi l'avis de l'Empereur.

195.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 78. *Londres, 13 mars 1912, 19 h. 53.*

(*Reçu :* 22 h. 25.)

Suite à mon télégramme n° 76 [1].

Sir Ed. Grey appuiera volontiers auprès du Gouvernement de Madrid la proposition de confier à une commission le soin de délimiter la frontière des deux zones dans la région où nous considérons la délimitation de 1904 comme reposant sur des indications inexactes. Quant à l'admission *a priori* du principe de la ligne de partage des eaux, il fait observer qu'avant d'en recommander l'adoption il serait nécessaire de se renseigner sur une carte de la diminution de territoire qui en résulterait pour les Espagnols. Mon collègue d'Espagne [2] soutient que la zone attribuée à son pays serait notablement diminuée. J'offre la dernière carte dressée par notre Ministère des Affaires étrangères. L'honorable Reginald Lister fait observer qu'aucune carte n'offre de sécurité. Sir Ed. Grey propose de charger, préalablement à la réunion de la commission, quelques officiers français et espagnols de procéder à une reconnaissance rapide et d'établir un croquis permettant d'apprécier à peu près la diminution à subir par la zone espagnole. Il me prie de soumettre cette suggestion à Votre Excellence.

196.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 79. Secret. *Londres, 13 mars 1912, 19 h. 53.*

(*Reçu :* 23 h. 45.)

Je réponds à vos télégrammes 236, 237 [3], 238 [4].

Les inquiétudes qui règnent au Caucase s'expliquent d'après Sir A. Nicolson par le fait que les Turcs ont occupé des localités comprises dans la

[1] Par son télégramme 76 du 11 mars, M. Paul Cambon annonçait que, prié de donner à Sir M. Bunsen des instructions lui permettant de soutenir le point de vue français, Sir E. Grey avait demandé le temps de prendre l'avis de l'honorable Reginald Lister.

[2] M. de Villa-Urrutia.

[3] Ces deux télégrammes sont reproduits ci-dessus à la date du 12 mars n°s 185 et 186.

[4] Voir ci-dessus à la date du 12 mars, le n° 184 avec la note (télégr. 98 de Constantinople).

région que les Russes considèrent comme attribuée à la Perse et comme ayant une certaine importance stratégique. On a donc pris du côté de la Russie quelques précautions pour arrêter l'expansion des Turcs; mais le Gouvernement britannique considère comme peu fondées les inquiétudes signalées par notre Consul à Tiflis et les appréhensions d'Assim Bey. Mon collègue russe est au courant de l'agitation du Caucase. Il l'attribue au fait que le Gouverneur général, se trouvant démuni par suite de l'envoi de détachements en Perse, ne cesse de réclamer des renforts et de représenter la frontière comme ouverte à une invasion turque. Ses réclamations restant sans réponse, il ordonne des concentrations de troupes pour suppléer à l'insuffisance de ses effectifs. Ces mouvements coïncidant avec les bruits d'un rapprochement entre la Russie et l'Italie sèment l'alarme à Constantinople. Il y a là une coïncidence fâcheuse, mais le Gouvernement russe n'aurait aucune intention agressive. Quant à l'espérance du marquis de San Giuliano d'obtenir de la Russie une reconnaissance spontanée de l'annexion de la Tripolitaine, elle est, d'après l'Ambassadeur de Russie à Londres [1], absolument vaine.

197.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 115. *Londres, 13 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 mars; Dir. pol., 18 mars.)

Le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères vient de me rappeler que par le memorandum joint à ma lettre du 9 courant, n° 112 [2], il m'avait annoncé son adhésion à la proposition de Votre Excellence concernant une démarche des Ambassadeurs de France et d'Angleterre à Pétersbourg en vue d'obtenir la participation de la Russie à l'emprunt chinois et il ajoute qu'il attend une communication de notre part avant de donner effet à ses intentions.

Je me suis autorisé des instructions contenues dans votre lettre du 7 courant, n° 198 [3], pour faire savoir à Sir Ed. Grey que Votre Excellence avait dû adresser des instructions aux Représentants français à Pétersbourg et à Tokio pour qu'une démarche soit faite en même temps par les agents des deux Puissances. J'ai profité de cette occasion pour constater par écrit, dans

[1] Comte Benckendorff.

[2] Voir ci-dessus à la date du 9 mars, n° 179.

[3] Non reproduite. Voir la dépêche 112 de Londres à la date du 9 mars, n° 179, note.

les termes de votre lettre précitée, l'accord existant entre les Gouvernements français et anglais.

En accusant réception au Secrétaire d'État de sa note du 29 février dernier, j'ai ajouté :

«Les principes qui inspirent la conduite du Gouvernement britannique dans les affaires chinoises et qu'il observe avec une parfaite loyauté, sont aussi ceux que suit le Gouvernement français. Ils ne s'imposent pas avec la même force aux particuliers, qui poursuivent trop uniquement leurs intérêts du moment, et il y aura lieu de tenir compte dans l'avenir des avantages obtenus par certains d'entre eux pendant la période des troubles chinois alors que d'autres, et notamment les Français, restaient fidèles à la politique d'abstention prescrite par les Gouvernements.»

198.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 163. Confidentiel. *Péra, 13 mars 1912.*

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence, par divers télégrammes, de l'impression de surprise d'abord, puis d'inquiétude, causée à Constantinople, dans les milieux ottomans, par le subit rappel de M. Tcharykoff, Ambassadeur de Russie, rappel doublé du transfert de M. Mandelstam, premier drogman de l'Ambassade, son principal confident et son véritable conseiller.

Dès son arrivée à Constantinople, en juillet 1909, M. Tcharykoff s'est nettement posé en ami de la Turquie, voire même de la Jeune Turquie. D'après lui, les derniers motifs de dissentiment entre les deux Empires voisins avaient disparu avec Abdul-Hamid et tout leur commandait, maintenant, de vivre en bonne harmonie, pour ne pas dire d'entrer dans une étroite entente. Toute idée d'agrandissement territorial au détriment de la Turquie était depuis longtemps abandonnée en Russie et, du moment que le «nouveau régime» entendait traiter sur le pied de la plus parfaite égalité avec les musulmans, les chrétiens de l'Empire et spécialement les Slaves de Macédoine et les Arméniens d'Asie Mineure, rien ne séparait plus les deux pays; ils se trouvaient, au contraire, réunis par des intérêts communs multiples résultant de leur voisinage, ceux du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, et aussi de la paix et de l'ordre public qui, forcément, réagissent entre eux des deux côtés de la frontière. M. Tcharykoff entraîné par son sujet et aussi

par son tempérament, brodait abondamment et complaisamment sur ce thème avec tout venant et parfois se livrait dans ce sens à des manifestations publiques assez retentissantes et peut-être intempestives.

Je ne saurais dissimuler à Votre Excellence, qu'un pareil langage avait tout d'abord étonné dans la bouche d'un Ambassadeur de Russie à Constantinople; les prédécesseurs de M. Tcharykoff, depuis les envoyés de Pierre le Grand et ceux de la Grande Catherine jusqu'à M. Zinovieff inclusivement, n'y avaient guère accoutumé les Turcs, et un changement à la fois si prompt et si radical était bien fait pour surprendre quand il n'allait pas jusqu'à éveiller des suspicions; mais, à la longue, la sincérité de M. Tcharykoff ayant d'ailleurs été constatée en plusieurs circonstances, ce langage plut, ainsi que l'Ambassadeur qui le tenait. Je ne dirai pas que le Gouvernement ottoman ait été bien convaincu que M. Tcharykoff fût un interprète fidèle des sentiments du peuple russe ni même de la politique de son Gouvernement, mais on le savait de bonne foi, désireux de complaire à la Turquie, et il était devenu sympathique. Et puis il était entre les mains des Turcs comme une garantie contre les mauvais desseins du Gouvernement russe pour l'exécution desquels il eût été un agent mal choisi. C'est pourquoi le rappel de M. Tcharykoff suscite aujourd'hui dans leur esprit des appréhensions, alors surtout qu'il coïncide avec des mesures militaires importantes prises en hâte en Transcaucasie et tout particulièrement dans les districts de Batoum, d'Erivan et de Kars qui avoisinent la frontière turque.

Quoi qu'il en soit de la personnalité de M. Tcharykoff et de ses méthodes, nous avons, quant à nous, à nous demander si son rappel est réellement l'indice d'un changement d'orientation de la politique russe en Turquie, d'un retour à la politique traditionnelle de la Russie sur les rives du Bosphore. Que dans la politique représentée par M. Tcharykoff, et surtout dans la physionomie et l'allure qu'il lui avait données, il y ait une large part de rêve et de chimère, ceci n'est pas douteux : la Russie ne peut devenir du jour au lendemain la meilleure amie de la Turquie et, au surplus, dans une union aussi mal équilibrée, l'amitié de la première ressemblerait beaucoup à la sujétion de la seconde; mais qu'il y ait aussi en faveur de cette politique beaucoup de raisons pratiques, cela me paraît également évident. Puisque la Russie a renoncé, ou a dû renoncer, à s'emparer de Constantinople, elle doit tenir à ce que cette ville, maîtresse des Détroits, n'échoie pas à d'autres, fussent-ils Slaves : au lieu de la Turquie faible, pauvre et désarmée, il lui en faut donc maintenant une assez forte, assez riche et assez puissante pour défendre la Roumélie aussi bien contre les Bulgares que contre les Autrichiens. La Russie n'a plus à se réjouir de tous les malheurs de la Turquie : il en est qui ne lui profiteraient pas; certains pourraient même rejaillir sur elle. Le développement industriel du sud de la Russie serait plutôt de nature

à lui faire désirer le développement économique de l'Anatolie arménienne qui lui fait face.

La politique représentée par M. Tcharykoff a donc sa raison d'être, mais elle a, en outre, un grand mérite à nos yeux : elle peut se concilier avec nos intérêts en Turquie. Les intérêts français en Turquie sont d'une tout autre nature que les intérêts russes; notre force, qui est morale et financière, diffère essentiellement de la russe qui est brutale et militaire. Tandis qu'il peut suffire à la Russie d'être redoutée en Turquie, nous qui y possédons des intérêts économiques et industriels considérables et qui, par contre, ne pesons pas sur ses frontières, nous avons besoin de la prospérité de l'Empire ottoman et du bon vouloir de son Gouvernement. Que la Russie nous astreigne par sa propre politique à ne pas contribuer à l'une et à nous aliéner l'autre, les intérêts que nous possédons périclitent, notre essor s'arrête et d'autres viennent occuper la place que nous abandonnons. Une expérience décennale nous a appris que ce sont alors les Allemands qui se substituent à nous pour accomplir à leur profit et quelquefois avec des capitaux français, contraints à se déguiser pour venir fructifier la Turquie, ce qu'une autre politique nous aurait permis de faire nous-mêmes, en travaillant sous nos couleurs, pour le profit et le renom de la France.

Or, il semble bien que M. Sazonoff soit décidé à faire rentrer la politique russe en Orient dans l'ornière d'où elle tendait, depuis 1909, à se dégager. La malveillance à l'égard de la Turquie est même le seul trait bien caractérisé de sa diplomatie, avec la méconnaissance corrélative des intérêts français que, par là, il lèse, je crois, inconsciemment. Dès son entrée aux affaires, il s'est en effet signalé par l'accord de Potsdam et voici que, reparaissant au Pont aux Chantres après une longue éclipse, il se prononce aussitôt en faveur de l'Italie avec une partialité soutenue vraiment inexplicable. On pouvait croire au début qu'il était victime de l'illusion créée avec beaucoup d'art par la presse italienne, à savoir que la tranquillité des Balkans dépend uniquement du rétablissement de la paix, et penser que, soucieux avant tout de cette tranquillité et résolu à la préserver à tout prix, il irait au besoin jusqu'à imposer la paix à la Turquie, ne le pouvant faire à l'Italie; mais il en vient aujourd'hui à conseiller lui-même au Gouvernement italien de provoquer des désordres en Macédoine par une intervention à Salonique afin d'obliger ainsi l'Autriche à intervenir à Constantinople : l'abaissement de la Turquie, par tous les moyens, fût-ce aux dépens de la tranquillité des Balkans sinon même de la paix de l'Europe, tel est donc, il faut le reconnaître devant l'évidence, le but que M. Sazonoff assigne à sa politique orientale, celui qui inspire ses propositions de médiation. Ce n'est plus le forcement des Dardanelles auquel nous devons nous attendre, mais celui du Bosphore; ce sera peut-être la flotte russe au lieu de la flotte italienne que nous verrons devant Dolma

Bagtché; et la guerre italo-turque serait ainsi close par une médiation armée de la Russie. Il est malaisé de concevoir une politique plus imprudente; il n'en est pas, en tous cas, de plus contraire aux intérêts de la France dans le Levant.

Que M. Sazonoff aille jusqu'à cette extrémité, je veux encore en douter; il me plaît d'espérer qu'il reculera au moment de se laisser entraîner à des actes irrémédiables, mais il n'est plus permis de s'illusionner sur le sens du rappel de M. Tcharykoff : c'est une rupture avec la politique d'entente russo-turque qu'il personnifiait et son successeur aura pour directions de revenir aux anciens errements de la politique russe en Turquie. Telle est, du moins, la conviction générale à Constantinople et les Allemands ne dissimulent pas la satisfaction qu'ils en éprouvent. La crainte de la Russie fait en effet le meilleur de l'influence de l'Allemagne dans l'Empire ottoman. Plus la Turquie se sent menacée par le grand Empire slave, plus elle se serre contre le grand Empire allemand pour se placer sous sa protection. Que cette protection soit insuffisante, il est aisé de le prouver au Gouvernement ottoman; elle vient bien de se montrer inefficace une fois de plus contre l'Italie, cette fois; que sera-ce donc quand il s'agira de la Russie? Mais si illusoire qu'elle ait été en plusieurs circonstances, l'assistance de l'Allemagne est la seule qui s'offre à la Turquie contre la Russie. Il vaudrait donc mieux ne pas mettre la Turquie dans l'obligation d'y recourir, et, par conséquent, amener le Gouvernement russe à renoncer à ses attitudes menaçantes; il semble bien que la France et l'Angleterre aient le droit de le lui conseiller et même de le lui demander, puisqu'en y persistant il compromettrait leur situation dans le Levant sans réel profit pour la Russie. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg, par inconscience sans doute, n'a pas cure des intérêts de ses partenaires dans la Triple Entente; il serait peut-être bon de les lui rappeler, ou de les lui exposer s'il les ignore, afin qu'il les ménage dans la conduite de sa politique orientale, ainsi que c'est son devoir et, je présume, sa volonté de le faire.

199.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 245. Urgent. *Paris, 14 mars 1912, 10 h. 40.*

Suite à mon télégramme n° 244 [1].

Pour répondre à une demande expresse de M. Sazonoff, je vous prie de ne faire, devant Sir Ed. Grey, aucune allusion à la conversation qui doit s'engager bientôt entre les Gouvernements français et russe au sujet de la question d'Orient.

200.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 87 et 88. *Madrid, 14 mars 1912, 22 h. 3.*

(*Reçu :* 15 mars, 2 heures et 3 h. 41.)

A la demande du Ministre d'Etat, nous nous sommes réunis à lui aujourd'hui, l'Ambassadeur d'Angleterre et moi. M. Garcia Prieto, dans un exposé d'assez longue durée, nous a dit que le Gouvernement du Roi avait examiné avec le plus grand soin et dans le plus grand esprit de conciliation les demandes de modification territoriale dans les zones espagnoles formulées par le Gouvernement de la République. Il a fait observer que ce travail avait nécessité un certain délai, que les réclamations françaises étaient nouvelles pour lui et n'avaient été formulées ni en septembre, ni en décembre lorsqu'il s'était agi de la question des compensations. Il a prétendu établir en outre que l'état des lieux n'était pas mieux connu actuellement qu'il ne l'était lors de la conclusion de l'accord de 1904, que le tracé arrêté à cette époque l'avait été sur des données fournies par les travaux de M. de Segonzac et que, à sa connaissance, aucun renseignement absolument sûr n'avait été produit; il ajouta que la ligne partageant les deux zones nord avait été fixée par M. Delcassé lui-même. Quant à l'argument tiré de ce que la ligne actuelle de démarcation couperait en deux les tribus, il a répondu que la ligne de faîte proposée les couperait également. Enfin, il affirme que les autorités militaires déclareraient indispensable, pour la pacification du Riff, la possession du versant

(1) Voir ci-dessus à la date du 13 mars, n° 193.

sud de cette chaîne de montagnes. Après avoir déclaré qu'en ce qui concerne le cap de l'Eau, le Gouvernement espagnol ne saurait envisager la cession d'un territoire formellement concédé à l'Espagne par le traité d'octobre 1904, il a conclu en proposant une frontière ainsi conçue :

«Au nord, la ligne de démarcation partira de l'embouchure de la Moulouïa sur la côte méditerranéenne et remontera le cours de ce fleuve jusqu'au confluent de l'oued Za. De là, elle ira le plus directement possible jusqu'au point d'intersection du méridien 0,35 Est de Madrid avec le parallèle 34,30 de latitude Nord : elle suivra ce parallèle jusqu'au point de rencontre de l'oued Asra (?) dont elle remontera le cours jusqu'à sa source. De là, suivant la ligne de partage des eaux entre le bassin du Kert et de l'Ouergha, d'une part, et de l'oued Innaouen, d'autre part, elle atteindra la source du dernier affluent de droite de l'oued Aim (?) et rejoindra le plus directement possible l'oued Ouergha à son confluent avec l'oued Asra (?). Elle suivra ensuite le cours de l'Ouergha jusqu'à son intersection avec la limite fixée par la convention de 1904».

Le désavantage évident qui, au point de vue militaire, résulte pour l'Espagne de sa renonciation à l'une des rives de l'Ouergha sera atténué, dans une certaine mesure, par la concession du passage, à travers la zone française, des convois d'approvisionnement venant de Larache et El-Ksar à destination du reste de la zone nord d'influence espagnole. Ce droit de passage, a déclaré M. Garcia Prieto, serait analogue à celui de Fez à El-Ksar. Le Ministre d'État a reconnu que cette délimitation avait pour résultat la concession, par la France, à l'Espagne d'une petite étendue de terrain du côté des Beni Mtir et des Beni Bouyahi. Aussi a-t-il cherché à [la] justifier en disant qu'en ce qui concerne la zone sud, le Conseil des Ministres qui, dans sa séance de dimanche dernier, a examiné une dernière fois l'affaire, avait qu'il ne pouvait être question de faire porter la compensation demandée par la France sur la zone nord et qu'il ne s'agissait là que d'une question de rectification de frontière entre les deux zones. La compensation doit porter uniquement sur la zone sud. Il nous a alors indiqué que cette compensation, qui, en aucun cas, ne saurait s'appliquer à la zone non marocaine [délimitée] dans l'article 6 de la convention du 3 octobre 1904, devrait consister dans l'abandon d'un arrière-pays, la zone espagnole étant délimitée dans le sud : «La ligne de démarcation à partir de l'intersection du méridien 11 Est de Paris avec l'oued Draa suivra, dans la direction de l'ouest, le cours de cette rivière jusqu'au confluent de l'oued Imi Ougadir qu'elle remontera jusqu'à sa source. De là elle ira rejoindre aussi directement que possible le méridien 11 Est de Paris, précité, *et suivra ledit parallèle* (*sic*) jusqu'à la rencontre de la limite actuelle établie».

J'ai répondu à M. Garcia Prieto en reproduisant tous les arguments dont

vous avez bien voulu me munir. Je lui ai rappelé, en outre, combien j'avais appelé à maintes reprises son attention sur l'importance que l'opinion publique française attachait à obtenir la totalité du bassin de l'Ouergha, ainsi que les régions situées au nord de la Moulouïa; j'ai dit que le Gouvernement de la République ne pouvait moins faire que de tenir compte de cette opinion publique, étant donné, surtout, le bon vouloir marqué par Votre Excellence sur d'autres points de la négociation. J'ai indiqué que, depuis le travail de M. de Segonzac, d'autres recherches avaient été faites et qu'elles établissaient qu'il existait un lien absolu entre le bassin de l'Ouergha et la région de Fez. Enfin, j'ai fait remarquer au Ministre d'État, avec le plus de ménagements possibles à sa susceptibilité d'Espagnol, qu'étant donné l'état actuel de ses finances, il ne serait guère possible au Gouvernement royal d'occuper une région dont la possession nécessiterait l'emploi d'une force militaire considérable et dont le ravitaillement serait singulièrement difficile et coûteux : pour ces motifs, l'occupation de cette région ne s'effectuerait pas en réalité et, ce lieu devenant le refuge des pillards, de tout le rebut des populations environnantes, nous devrions aller y faire la police nous-mêmes.

J'ai conclu, à mon tour, que je ne pouvais que vous transmettre les propositions qui précèdent, mais qu'en ce qui concerne la zone du nord, j'étais assuré qu'elles ne pouvaient que faire une très fâcheuse impression sur Votre Excellence qui était en droit de compter que le Gouvernement royal aborderait cette partie de la négociation dans un esprit de bonne amitié. Pour la zone sud, j'ai ajouté que je ne saurais m'arrêter à la proposition qui était formulée, qu'on nous offrirait une zone absolument désertique, sans valeur aucune, que Votre Excellence ne saurait même discuter une pareille suggestion qui ne pouvait s'expliquer que par le désir de faire échouer toute la négociation.

Confidentiel. — M. Garcia Prieto, un peu ému de mon langage, nous a alors confié, à titre personnel, qu'il avait lutté au Conseil des Ministres de dimanche pour obtenir qu'on nous concédât une certaine étendue de côtes, mais qu'il avait été battu. J'ai répliqué que je le regrettais, car sa proposition prouvait qu'il sentait à quel point les suggestions présentes du Gouvernement royal étaient inacceptables et combien elles risquaient de mener à une rupture immédiate des négociations.

Je ne doute pas que la «confidence» du Ministre d'État n'ait pour but de nous faire comprendre qu'il ne disait pas son dernier mot et qu'il laissait la porte ouverte à de nouvelles propositions; c'est ce que M. Perez Caballero avait du reste laissé échapper dans la conversation que Votre Excellence a bien voulu signaler dans son télégramme du 5 courant n° 60 [1].

[1] Voir ci-dessus, n° 160.

Sir M. de Bunsen a assisté à notre discussion sans y prendre part. Dans la conversation que j'ai eue plus tard avec lui, il m'a dit qu'il pensait que le Gouvernement espagnol ne s'en tiendrait pas à ses offres dans la zone sud; en ce qui concerne la zone nord, il est beaucoup moins affirmatif.

Le Ministre d'État doit me faire parvenir demain ou après-demain un exemplaire de la carte sur laquelle on s'est basé pour arrêter les délimitations projetées. Je vous l'enverrai dès que je l'aurai reçue.

201.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 217. *Paris, 14 mars 1912.*

Par votre télégramme du 13 de ce mois n° 78 [1], vous avez bien voulu me communiquer les suggestions de Sir Ed. Grey relatives à la délimitation des zones française et espagnole dans le nord du Maroc.

Tout en appréciant les dispositions favorables que vous avez constatées chez le Secrétaire d'État britannique, je vous serais obligé d'insister auprès de lui afin qu'il nous aide à faire admettre par le Gouvernement espagnol le principe de la «ligne de faîte» comme séparation naturelle des deux territoires.

Il s'agit, en effet, d'une région dont l'accès est impossible et le demeurera longtemps. La Commission mixte, proposée par Sir Ed. Grey, se trouverait arrêtée dès le début de ses opérations. L'adoption d'un principe de démarcation est le seul moyen de vaincre cette impossibilité matérielle et de nous mettre en mesure d'organiser notre protectorat au nord de Fez.

Au cas où cet argument de fait ne suffirait pas, vous pourriez faire valoir aux yeux de Sir Ed. Grey que, dans l'accord secret du 8 avril 1904, nous n'avons contracté envers l'Angleterre aucun engagement pour l'étendue de la zone espagnole. L'article 3 vise uniquement «une certaine quantité de territoires *adjacents* aux Présides» et «l'administration de la *côte*». Cette dernière stipulation, si largement qu'on la veuille interpréter, exclut évidemment l'idée que l'Espagne ait quelque droit sur le versant opposé.

[1] Voir ci-dessus à la date du 13 mars, n° 195.

202.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 144. Secret. *Paris, 14 mars 1912.*

Au cours de mon audience diplomatique d'hier [1] j'ai interrogé l'Ambassadeur de Russie sur les préparatifs militaires que le Gouvernement impérial poursuit depuis quelque temps dans la région du Caucase et je lui ai catégoriquement demandé quelle signification il y faut attribuer. «Le Gouvernement de la République, ai-je ajouté, a toujours interprété notre alliance en ce sens que toute initiative non prévue par le pacte primitif, c'est-à-dire toute entreprise de politique générale qui ne constitue pas éminemment une riposte à une attaque effective ou imminente de l'Allemagne, impose aux deux alliés l'obligation préalable de se concerter. Or, M. Sazonoff a déclaré récemment à M. Louis que le Gouvernement impérial n'entreprendrait rien en Orient sans nous prévenir. Mais il ne suffit pas que vous nous *préveniez :* il est nécessaire que nous nous soyons *concertés* [2]. »

M. Isvolsky m'a répondu : «Il ne saurait y avoir, à cet égard, aucun doute. C'est précisément afin d'établir ce concert préalable que M. Sazonoff a remis naguère à l'Ambassadeur de la République un questionnaire dont il m'a chargé de conférer secrètement avec vous».

«Dans ces conditions, ai-je repris, je suis tout disposé à examiner avec vous les éventualités prévues par ce questionnaire. Mais la gravité des problèmes à étudier, — car il ne s'agit rien moins que de l'équilibre européen, — m'oblige à en saisir le Conseil des Ministres. Toutefois, dès maintenant, je dois vous déclarer que la France demeure fermement attachée aux principes traditionnels de sa politique en Orient, à savoir l'intégrité de l'Empire ottoman et le maintien du *statu quo* dans les Balkans.»

J'ai promis enfin à l'Ambassadeur de l'Empereur de lui faire connaître prochainement la réponse du Gouvernement de la République.

En attendant et sans vouloir préjuger la décision du Conseil des Ministres e vous prie d'inviter M. Sazonoff à formuler les vues du Gouvernement impé-

[1] Rapprocher de ce télégramme la communication faite, le 13, à M. Paul Cambon, au même sujet. Cf. ci-dessus, n° 193.

[2] Comparer à ce langage celui que tient M. Isvolsky dans sa dépêche du 1-14 mars reproduite dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes,* p. 169 et dans *Un livre noir,* I, p 226 (traduction française de cette dépêche).

rail sur les diverses hypothèses spécifiées dans le questionnaire du 14 février dernier [1] et que je rappelle ci-après :

1° Crise intérieure en Turquie.

2° Démarche active de l'Autriche dans le Sandjak de Novi-Bazar ou en Albanie.

3° Conflit armé entre la Turquie et l'un des États balkaniques, Monténégro, Grèce, Bulgarie.

L'examen commun de ces graves éventualités est pleinement autorisé par l'accord secret du 9 août 1899. Les deux Gouvernements ont en effet décidé, ce jour-là, que «toujours soucieux du maintien de la paix générale» ils n'attachaient pas un moindre prix à maintenir «l'équilibre des forces européennes».

Mais en invitant M. Sazonoff à préciser la portée de ses ouvertures, vous voudrez bien avoir présente à l'esprit une négociation analogue qui s'est ouverte entre la France et la Russie au mois de décembre 1895 et dont la note ci-jointe [2] résume les points principaux : la question qui se posait alors était de savoir quel concours le Gouvernement impérial pourrait attendre de la France au cas où, par l'initiative d'une tierce Puissance, il serait contraint d'intervenir militairement en Orient. Le Gouvernement de la République répondit [3] : «Un grand intérêt national tel qu'un règlement nouveau de la question qui, depuis 1870, divise si profondément l'Allemagne et la France, serait seul assez considérable pour justifier aux yeux du peuple français des engagements impliquant une action militaire dans laquelle les Grandes Puissances pourraient se trouver successivement entraînées et où, par suite, notre effort devrait être porté à son plus haut point d'intensité».

[1] Voir ce questionnaire en annexe à la pièce n° 43 du 15 février.

[2] Cette note ne figure pas au dossier.

[3] Le passage qui suit, entre guillemets, est emprunté à un télégramme adressé le 20 décembre 1895 par M. Berthelot, alors Ministre des Affaires étrangères, au comte de Montebello, Ambassadeur de France à Pétersbourg. Par une dépêche du 28 décembre, même année, M. de Montebello annonçait qu'il avait fait au prince Lobanoff la communication prescrite, reproduisant à peu près textuellement les termes dont s'était servi M. Berthelot.

203.

M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 62. *Saint-Pétersbourg, 14 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mars. Dir. pol., 18 mars).

Pour compléter les informations contenues dans mon télégramme en date d'aujourd'hui [1], j'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint à Votre Excellence le texte d'un aide-mémoire du Gouvernement impérial relatif aux avances chinoises.

Votre Excellence remarquera que, malgré ce qu'il m'avait laissé entendre et que j'avais fait connaître par mon télégramme n° 125 [2], il n'a pas subordonné son consentement aux avances déjà faites à ce que des «garanties sérieuses» fussent données en ce qui concerne la Mandchourie, la Mongolie et le Turkestan chinois.

Mais il est peu vraisemblable que la Russie, non plus que le Japon, cède sur ce point pour les emprunts futurs de réorganisation.

AIDE-MÉMOIRE [3].

29 février-13 mars 1912.

Depuis le commencement de la crise actuelle en Chine, le Gouvernement impérial de Russie a été d'avis que les prêts d'argent à la Chine ne devaient se faire qu'après une entente préalable entre les Puissances. Le Gouvernement russe a eu l'occasion d'exprimer cette idée aux Gouvernements d'Angleterre et des États-Unis d'Amérique, lors de l'échange de vues qui a eu lieu à la suite de la note du Secrétaire d'État américain recommandant une action commune des Puissances en Chine et a découragé jusqu'ici les tentatives des banquiers russes de conclure des emprunts chinois avant l'établissement d'une pareille entente.

Le Gouvernement russe a, par conséquent, appris avec regret que le consortium des banquiers anglais, français, allemands et américains avait avancé au Gouvernement provisoire de Nankin la somme de 2.000.000 de taëls, un autre million à Yuan Che k'ai et était prêt à lui avancer d'autres sommes encore, sans que la Russie ait été consultée à ce sujet.

(3) Télégramme n° 128 non reproduit comme faisant double emploi avec cette dépêche.

(4) Voir ci-dessus, à la date du 12 mars, n° 189. D'après un télégramme de M. Sazonoff à M. Isvolsky du 14 mars, reproduit dans *Un livre noir,* II, p. 491, les intentions du Ministre russe des Affaires étrangères n'auraient pas été bien comprises par M. Vieugué.

(5) Cet aide-mémoire a été publié dans la *Grosse Politik,* vol. 32, n° 11789, annexe.

Vu le caractère purement politique de ces avances, le Gouvernement russe croit devoir y prendre part afin de maintenir le principe de la solidarité des Puissances vis-à-vis du nouveau Gouvernement chinois.

Le Gouvernement russe se voit obligé, cependant, de formuler d'ores et déjà les réserves suivantes quant à ladite participation russe :

1° Les avances d'argent au Gouvernement provisoire de la Chine ont, aux yeux du Gouvernement russe, un caractère politique et, par conséquent, doivent être considérées comme entièrement indépendantes des futurs emprunts chinois.

2° La participation russe à ces avances ne préjuge aucunement l'attitude de la Russie à l'égard des futurs emprunts chinois qui pourront être négociés par le consortium. En consentant à prendre part à ces avances, le Gouvernement russe se croit en droit de s'attendre à ce que les Gouvernements dont les ressortissants font partie du consortium consentent de leur côté à entrer, dès à présent, en pourparlers avec la Russie sur les conditions de la réalisation des futures opérations financières de la Chine.

Il est bien entendu que, tant que ces pourparlers seront en cours, les banquiers des pays y prenant part devront s'abstenir de prêter de l'argent à la Chine sans avoir obtenu au préalable l'approbation des Gouvernements intéressés.

Dans le cas où les réserves ci-dessus indiquées ne rencontrent pas d'objection de la part des Gouvernements représentés dans le consortium, le Gouvernement russe se déclare prêt à munir le représentant de la Banque russo-asiatique à Pékin d'instructions de négocier avec les représentants des groupes financiers formant le consortium, sur les conditions de la participation russe aux avances qui ont été faites ou qui seront faites à la Chine.

204.

M. Crozier, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 91. Confidentiel. *Vienne, 15 mars 1912.*

(*Reçu* : 18 h. 45.)

M. de Giers est rentré hier de Saint-Pétersbourg; il se montre enchanté de ses conversations avec l'empereur Nicolas et avec M. Sazonoff qui ont pleinement approuvé son attitude à Vienne. Dès son arrivée, il a, par ordre de l'empereur Nicolas, fait demander une audience à l'empereur François-Joseph. Il est chargé de le remercier de l'accueil fait au grand-duc André : «L'empereur Nicolas a été très touché de la réception faite par l'Empereur d'Autriche à un membre de la famille impériale de Russie». Il a été également sensible à l'adhésion du Gouvernement austro-hongrois au projet de média-

tion de M. Sazonoff : ce procédé a été qualifié «d'amical» par M. de Giers. Cette épithète me paraît celle qu'il faudra appliquer aux relations qui vont s'établir entre la Russie et l'Autriche-Hongrie dans la phase qui s'ouvre. Les conseils énergiques de sagesse donnés au Roi de Monténégro, le rappel de M. Tcharykoff, où l'on voit une atténuation de la politique suivie par l'Ambassadeur de Russie à Constantinople et par M. Hartwig, ont, comme je l'ai signalé à Votre Excellence dans mon télégramme n° 89 [1], convaincu l'Empereur d'Autriche de la sincérité des dispositions pacifiques de la Russie, et c'est sous les auspices les plus favorables au développement du rapprochement austro-russe que M. de Giers rentre à Vienne : il m'a, d'ailleurs, déclaré que ce rapprochement ne serait que progressif, mais que c'était déjà beaucoup dans le succès de ses négociations touchant les délicates questions sur les frontières que d'avoir écarté l'irritante question des Balkans.

205.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 81. Confidentiel. Secret. *Londres, 15 mars 1912, 18 h. 49.*

(*Reçu :* 21 h. 45.)

Le dépôt du budget de la marine britannique par M. Winston Churchill a réveillé les appréhensions allemandes que l'on croyait dissipées par les visites à Berlin de Lord Haldane.

Mon collègue d'Allemagne a dit à Sir Ed. Grey que l'opinion de son pays s'inquiétait et croyait aux intentions agressives de l'Angleterre, que cependant le Cabinet de Berlin était disposé à reprendre avec celui de Londres la conversation sur la réduction des dépenses navales, mais à la condition de recevoir l'assurance des intentions pacifiques de l'Angleterre.

Le Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères a répondu qu'il était disposé à se prêter à une conversation sur la limitation des armements et il a fait au comte Wolff-Metternich la déclaration suivante : «L'Angleterre n'attaquera pas l'Allemagne sans provocation, elle ne poursuit pas une politique agressive contre cette Puissance. Une agression contre l'Allemagne ne fait l'objet et n'entre dans les dispositions d'aucun traité, entente ou combinaison où l'Angleterre soit actuellement partie et elle ne prendra part à aucun arrangement ayant un tel objet». Sir Ed. Grey a ajouté que si, après cette déclaration,

[1] Du 13 mars. Reproduit ci-dessus n° 194.

les projets maritimes du Gouvernement allemand étaient tels qu'on pût le soupçonner de chercher des avantages sur mer, la déclaration serait retirée.

Il a informé confidentiellement l'Ambassadeur de Russie et le Chargé d'affaires du Japon de son entretien avec le comte Wolff-Metternich [1].

206.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 82. *Londres, 15 mars 1912, 19 h. 9*

(*Reçu* : 21 h. 20.)

Je réponds à votre dépêche n° 217 du 14 mars [2].

J'ai communiqué aujourd'hui à Sir Ed. Grey la réponse de Votre Excellence à sa suggestion pour une reconnaissance préalable de la région centrale où doit s'opérer la délimitation des zones française et espagnole au Maroc. J'ai dit que cette mesure entraînerait tant de difficultés et de retards qu'il était préférable de s'en remettre à la commission dont vous proposez la constitution.

J'ai insisté sur l'utilité d'admettre le principe de la ligne de partage des eaux pour faciliter la police des tribus et, à titre personnel, j'ai suggéré qu'on pourrait prescrire à la commission de veiller à ce que les tribus relevant naturellement de la zone française ne fussent pas comprises dans la zone espagnole et réciproquement.

Le Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères m'a répondu qu'il réfléchirait à toutes ces considérations.

Il ne m'a pas semblé opportun de recourir à l'argument tiré de l'article 3 de l'accord du 8 avril 1904 avec l'Angleterre.

C'est en exécution de cet article que nous avons négocié avec l'Espagne, au vu et au su du Cabinet de Londres, l'accord du 3 octobre 1904 dont le Gouvernement britannique se considère comme garant. En invoquant l'accord du 8 avril, nous serions exposés à nous faire rappeler celui du 3 octobre.

On a trop souvent oublié le rôle joué par le Cabinet de Londres dans la conclusion de ce dernier accord. Sir Francis Bertie a été chargé de déclarer

[1] La proposition faite par Sir E. Grey au comte Wolff-Metternich fut transmise à Berlin par un télégramme du 14 mars reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 31, n° 11399. Le Chancelier, M. de Bethmann Hollweg, en écrivit à l'empereur Guillaume le 15 (*ibid.*, n° 11401).

[2] Voir ci-dessus, n° 201.

au prédécesseur de Votre Excellence, ainsi qu'à M. Caillaux, que le Gouvernement britannique nous soutiendrait dans notre discussion avec l'Espagne, mais sans s'écarter de notre accord avec cette Puissance. Il importe de tenir compte de ces déclarations que toute ma correspondance faisait prévoir et qui, cependant, ont causé à Paris une surprise qui a dégénéré à un certain moment en regrettable malentendu.

207.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 69. *Paris, 15 mars 1912, 23 h. 55.*

Je réponds à vos télégrammes 87 et 88 (1).

Confidentiel. — J'approuve entièrement les réponses que vous avez faites à M. Garcia Prieto. Les propositions espagnoles me paraissent si inacceptables que je tiens, avant de vous envoyer des instructions, à soumettre la question demain matin au Conseil des Ministres.

208.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 102. *Rome, 15 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 mars; Dir. pol., 18 mars.)

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence copie du document que m'a remis, cet après-midi, le marquis de San Giuliano et qui contient la réponse du Gouvernement royal à la démarche des cinq Puissances concernant la cessation des hostilités.

Votre Excellence connaît déjà (2) les parties essentielles de ce document qu'elle trouvera ci-joint *in-extenso.*

(1) Voir ci-dessus à la date du 14 mars, n° 200.

(2) M. Barrère avait, le 15 mars, par un télégramme 229, non reproduit, communiqué à M. Poincaré les conditions offertes par le Gouvernement italien.

ANNEXE [1].

Les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie ont exprimé le désir de connaître le minimum des conditions auxquelles l'Italie subordonnerait l'acceptation d'une médiation des Puissances à l'effet de la cessation des hostilités entre l'Italie et la Turquie.

Le Gouvernement royal apprécie à sa juste valeur l'esprit amical qui a inspiré cette démarche des grandes Puissances et le but hautement humanitaire qu'elles se proposent. Obéissant aux devoirs qui lui étaient imposés par la dignité de grande Puissance et par la nécessité de sauvegarder ses intérêts politiques et économiques dans la Méditerranée, l'Italie s'est vue contrainte à déclarer la guerre à la Turquie, guerre que l'attitude du Gouvernement ottoman avait rendue inévitable et qui a été constamment appuyée par le consentement unanime du Parlement et du pays. L'Italie n'a cependant pas d'intérêt à amoindrir la situation internationale de l'Empire ottoman. Par conséquent, tout en poursuivant la guerre avec tous les moyens à sa disposition, l'Italie est également disposée, la réalisation de ses fins une fois assurée, à mettre un terme à l'état de guerre et à seconder, avec esprit de conciliation, les efforts des Puissances tendant au rétablissement de la paix.

La cessation des hostilités signifie en effet la constitution d'un état de fait, équivalant à la paix, sans l'existence d'un traité qui en contienne la stipulation formelle.

La cessation des hostilités doit, avant tout, avoir comme base la souveraineté pleine et entière de l'Italie sur la Tripolitaine et la Cyrénaïque, telle qu'elle a été solennellement proclamée par la loi du Royaume du 27 février 1912. La reconnaissance de cette souveraineté, une fois explicitement admise par les Puissances, ne serait pas demandée à la Turquie. Il suffirait d'obtenir la certitude de sa renonciation pratique qui serait donnée en premier lieu par la retraite définitive de tous ses officiers et de toutes ses troupes des deux provinces. La Turquie devrait pareillement rétablir le *statu quo ante bellum* pour tout ce qui concerne la situation des sujets italiens dans son territoire (régime des Capitulations, relations commerciales, bureaux de poste, écoles, hôpitaux, etc., etc.). L'Italie supprimerait, en échange, bien entendu, les surtaxes établies à l'entrée des produits turcs dans le Royaume.

Les concessions que l'Italie ferait de son côté pourraient se rapporter aux points suivants :

1° Reconnaissance de l'autorité religieuse du Calife, sous une forme analogue aux dispositions de l'article IV du protocole austro-turc du 26 février 1909, pour autant qu'elles seraient applicables aux usages et aux conditions locales, et à la condition qu'elles se maintiennent sur le terrain religieux, de manière à exclure tout ce qui pourrait constituer une immixtion politique ou y donner prétexte. Il ne faut pas laisser subsister, en effet, une source de conflits perpétuels, ce qui ne serait certes pas dans l'intérêt de l'Italie, ni des Puissances, ni de la Turquie elle-même.

[1] Ce document a été publié dans la *Grosse Politik,* vol. 30, I, n° 11047, annexe.

2° Engagements relatifs à l'élévation des droits de douane, à l'établissement de monopoles, aux bureaux de poste italiens et au régime des Capitulations dans l'Empire ottoman, pareillement sous une forme analogue aux dispositions des articles VI, VII et VIII du protocole austro-turc susmentionné.

3° Remboursement, dans un montant à établir, de la valeur des biens immeubles de diverses natures, que l'État ottoman possédait en Tripolitaine et en Cyrénaïque.

4° Confirmation de la déclaration déjà émise par le Gouvernement italien relativement à la garantie des intérêts représentés par le Conseil de la Dette publique ottomane, en ce qu'ils se rapportent aux revenus de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque.

5° Règlement des réclamations privées des sujets italiens en Turquie, en les déférant au Tribunal de la Haye ou en adoptant telle autre solution qui serait proposée par les Puissances; règlement, sur ces mêmes bases, ou solution proposée par les Puissances, de toutes les réclamations concernant les dommages infligés par la Turquie aux ressortissants italiens, à leur commerce et aux institutions italiennes, pendant la guerre. Le droit des particuliers de faire valoir leurs raisons envers le Gouvernement ottoman par la voie judiciaire devrait cependant demeurer intact.

6° Déclaration de renoncer à l'application de toute punition aux populations arabes de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque pour tous les faits survenus jusqu'à la date de la cessation des hostilités entre l'Italie et la Turquie; expression, de la part du Gouvernement royal, de son intention d'appliquer auxdites populations un régime largement libéral, faisant droit aux us et coutumes de leur race.

7° Accords à prendre avec les autres Grandes Puissances en vue d'une déclaration ou stipulation répondant au principe du maintien de l'intégrité territoriale de la Turquie d'Europe.

Le Gouvernement royal, dans ses échanges de vues avec les Puissances, a déjà eu maintes fois l'occasion de mentionner quelques-unes des conditions sus-énoncées, en ayant soin d'ajouter qu'elles répondaient à la situation du moment, et qu'elles auraient dû subir des limitations considérables par suite de la prolongation de l'état de guerre. Cependant, et pour déférer au désir exprimé par les grandes Puissances, le Gouvernement royal est toujours disposé à maintenir ces conditions. Le Gouvernement royal est convaincu que les grandes Puissances reconnaîtront l'esprit de conciliation auquel s'inspirent les conditions qu'il propose. Si toutefois, dans le but de donner satisfaction aux intérêts et aux sentiments de la Turquie, les grandes Puissances présentaient quelques autres propositions, le Gouvernement royal est disposé à les examiner avec le même esprit de conciliation, en laissant naturellement hors de discussion le point relatif à la souveraineté pleine et entière de l'Italie sur la Tripolitaine et la Cyrénaïque.

Les dispositions du Gouvernement royal deviendraient naturellement moins favorables à la Turquie si la guerre devait se prolonger.

209.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 71. *Paris, 16 mars 1912, 14 h.*

Le Conseil des Ministres a étudié les propositions espagnoles qui lui ont paru inacceptables. La concession demandée dans le bassin de la Moulouïa est inadmissible; la concession faite dans le bassin de l'Ouergha est insuffisante; la zone désertique proposée dans le sud est infime et sans accès sur la mer. Il serait sans utilité d'entrer en discussion sur des propositions aussi réduites. Veuillez donc, sans ouvrir cette discussion, faire remarquer au Gouvernement espagnol que jusqu'ici nous lui avons accordé tous les avantages possibles, que nous avons, à cet effet, modifié la direction générale des négociations; que nous ne sommes aucunement payés de retour et que nous ne pouvons qu'attendre des propositions nouvelles.

210.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 231. Très confidentiel. *Rome, 16 mars 1912, 17 h. 30.*

(*Reçu :* 17 h. 48.)

Suite à mon télégramme n° 229[1].

Le memorandum du marquis de San Giuliano ne fait pas, du moins à mon avis, grand honneur au sens politique de ceux qui l'ont conçu, et le fond même m'en paraît plus fâcheux encore que la forme. On s'explique que le Gouvernement royal, étant donné la position regrettable qu'il a prise à cet égard, maintienne son intention de s'en tenir à la politique du décret d'annexion de la Tripolitaine. Mais c'est une grave erreur, et qui rendra fort difficile, sinon impossible, toute médiation des Puissances, que de leur demander de reconnaître explicitement et préalablement l'annexion de la Tripolitaine. Elles sont, en fait, sollicitées par l'Italie de sortir à son bénéfice de la neutra-

(1) Le télégramme 229, en date du 15 mars, indique les conditions de paix énoncées dans la dépêche n° 102, même date, ci-dessus reproduite sous le n° 208.

lité et du droit des gens; et, toujours d'après cette note, le fait même de leur médiation doit constituer cette reconnaissance préalable. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'une telle prétention rendrait superflu l'examen des concessions, énumérées par le memorandum, que l'Italie serait disposée à faire à la Turquie, et il serait surprenant que ce document rencontrât, même à Pétersbourg, un accueil favorable.

211.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 249. Très confidentiel. *Paris, 16 mars 1912, 21 h.*

Suite à ma dépêche n° 144 (1).

Après délibération du Conseil des Ministres, je vous prie de déclarer à M. Sazonoff que le Gouvernement de la République est disposé à examiner secrètement avec le Gouvernement impérial les éventualités prévues dans le questionnaire du 14 février (2).

Vous ajouterez que le Gouvernement de la République ne prendra cependant aucune décision d'ordre pratique sans en avoir conféré avec le Cabinet de Londres.

212.

M. Saint-René-Taillandier, Ministre de France à Lisbonne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 8. *Lisbonne, 16 mars 1912, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 23 h. 10.)

En vue de réagir contre un certain découragement qui se manifestait dans l'opinion publique quant à l'avenir des colonies portugaises, le Président du Conseil a fait hier à la Chambre des déclarations où il a inséré une codification en neuf articles des engagements séculaires pris par l'Angleterre pour la défense du Portugal et de ses colonies. Il a ajouté que le Gouvernement

(1) Voir ci-dessus à la date du 14 mars, n° 202.

(2) Ci-dessus reproduit à la date du 15 février, n° 43.

de la République portugaise n'avait reçu aucune communication qui altérât ces engagements.

Répondant à une question sur le traité anglo-allemand de 1898, il a déclaré, «avec l'assentiment du Cabinet anglais et du Cabinet allemand», qu'il n'existe entre l'Angleterre et l'Allemagne aucun traité «contenant quoi que ce soit de nature à menacer l'indépendance, l'intégrité ou les intérêts du Portugal ou d'une partie quelconque de ses domaines».

Très confidentiel. — Le Ministre d'Angleterre me dit que le traité anglo-allemand de 1898 a en effet été conclu en vue d'aliénations volontaires, ventes, hypothèques, etc., que le Portugal viendrait à consentir. Il me confie que le Gouvernement portugais désirerait aussi rendre publics les engagements pris envers le Portugal à Windsor en 1899[1]. On examine à Londres cette demande. C'est le Cabinet anglais qui a obtenu l'assentiment de celui de Berlin à la déclaration de M. de Vasconcellos concernant le traité de 1898.

213.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome, Washington, Constantinople, Bruxelles, La Haye, Lisbonne, Copenhague, Tanger.

T. n^{os} 254, 181, 111, 250, 291, 77, 168, 16, 4, 6, 119.

Paris, 17 mars 1912, 11 h. 15.

Notre négociation avec l'Espagne au sujet du Maroc traverse une phase délicate. Les propositions que nous venons de recevoir du Gouvernement royal sont inacceptables : nous en attendons de nouvelles.

Pendant cette attente, qui peut être longue, nous organiserons notre protectorat à Fez[2]. Cette organisation sera poursuivie avec un souci loyal de nos obligations envers l'Espagne; mais nous ne saurions la différer davantage sans faillir à l'engagement que nous avons pris vis-à-vis de l'Europe pour le maintien de l'ordre et de la liberté commerciale au Maroc.

[1] Voir le texte de l'accord anglo-portugais dans les *British Documents on the origins of the war*, vol. I, p. 98.

[2] Le traité avec le Sultan du Maroc établissant le protectorat a été signé le 30 mars à Fez. Voir à cette date, n° 278.

Je vous serai obligé de vous exprimer dans ce sens, si vous êtes interrogé sur les intentions du Gouvernement de la République.

Je me réfère d'ailleurs à la déclaration que j'ai faite devant la Chambre, e 15 de ce mois [1].

214.

M. JULES CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 90. *Berlin, 17 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 mars; Dir. pol., 21 mars.)

Par sa dépêche n° 128, le Département m'avait communiqué une dépêche de mon collègue à Saint-Pétersbourg en date du 21 février [2] dernier sur un accord austro-italo-russe en vue du règlement de la question d'Orient et, par sa lettre du 7 mars [3], Votre Excellence a bien voulu me faire connaître en raison de quelles considérations M. Sazonoff tenait à ne pas se brouiller avec l'Italie. Il semble que M. Sazonoff soit allé, en pratique, un peu plus loin qu'il ne dit,

(1) Dans la séance du 15 mars, au cours d'un débat sur la politique extérieure, M. Poincaré avait fait à la Chambre la déclaration suivante :

« M. Regnault doit partir demain de Tanger pour Fez. Il demandera au Sultan de signer un traité de protectorat qui sera soumis le plus tôt possible à l'approbation des Chambres et qui, bien entendu, sera communiqué aux Puissances.

« Ce protectorat ne sera d'ailleurs que la conséquence et le corollaire du traité franco-allemand du 4 novembre 1911; il est, vous le savez, prévu dans la lettre annexe de M. de Kiderlen, et il va sans dire qu'il sera établi de manière à respecter toutes les clauses de ce traité, ainsi que celles de l'accord franco-anglais de 1904.

« Dès maintenant, et sans porter aucune atteinte aux conventions existantes, nous prenons nos dispositions pour consolider notre situation au Maroc et pour la développer par étapes.

« Le traité de protectorat ne fera par lui-même que consacrer nos droits au Maroc. Mais il devra être immédiatement suivi — cela va sans dire — d'une organisation administrative et de l'établissement d'un budget...

« Cette œuvre indispensable et urgente est, Messieurs, tout à fait indépendante de la bonne marche de nos négociations avec l'Espagne; nous pourrions l'entreprendre et la poursuivre dans l'intérêt de l'ordre et de la paix et au profit de la civilisation, alors même que nos pourparlers avec l'Espagne se prolongeraient davantage.

« Le Gouvernement de la République apporte, dans sa conversation avec la noble nation voisine, un vif désir de conciliation. Il en a jusqu'ici donné des preuves nombreuses; mais il ne peut perdre de vue que le traité du 4 novembre 1911 procure indirectement à l'Espagne des avantages appréciables et la France, qui les a assurés, a droit à de légitimes compensations ».

(2) Il s'agit, en réalité, des télégrammes ci-dessus reproduits, n° 71.

(3) Il y a ici une erreur de date. La lettre à laquelle M. J. Cambon fait allusion est du 6 mars et a été reproduite ci-dessus, n° 163.

car son activité en faveur de l'Italie s'est montrée si remuante qu'elle en est devenue incommode. M. Louis a noté, dans sa dépêche du 21 février[1], que si la Russie vise un rapprochement avec l'Autriche, c'est pour la surveiller et la contenir dans les Balkans. Votre Excellence peut être assurée que si l'Autriche se prête à ce jeu, c'est avec la même arrière-pensée. Ce n'est pas la sympathie, mais l'intérêt qui lui ferait accepter un accord avec l'Italie et la Russie; elle n'y peut voir qu'une assurance contre les ambitions de ses deux partenaires. Elle reste ainsi dans ses traditions. En effet, cette façon d'accord fondée sur une jalousie réciproque rappelle à s'y méprendre ce qui s'est passé à la fin du XVIIIe siècle à propos de la Pologne entre l'Autriche et les deux autres Puissances copartageantes. A la vérité il y a quelque différence : les États balkaniques et les intérêts matériels de l'Allemagne sont, en Orient, le grand obstacle aux vues plus ou moins bien définies de la Russie et aux ambitions inconsidérées de l'Italie. L'Autriche peut faire avec Rome et Pétersbourg tous les accords rêvés par MM. Tittoni et Isvolsky; le résultat de la politique de ces deux messieurs sera toujours de forcer le Gouvernement de Vienne à s'appuyer davantage sur celui de Berlin et de pousser l'Autriche à soutenir davantage en dessous main la Roumanie et la Bulgarie.

Pour nous, nous ne saurions poursuivre en Orient qu'une politique conservatrice. En renonçant à nous maintenir en Égypte en face de l'Angleterre, nous avons réduit le champ où s'exerçait notre influence traditionnelle dans l'Orient méditerranéen. Nous n'avons plus en Syrie que deux rivaux : la Russie et l'Italie; car il faut espérer que les rumeurs qui y courent sur les visées de l'Angleterre et qu'a rapportées le Consul de France à Damas dans son rapport du 8 février[2], ne sont que de faux bruits. En fait, l'abandon de la situation morale que nous avait donnée la politique de 1854 est peut-être le prix le plus cher que nous ayons payé pour les avantages que nous avons cherchés par ailleurs dans l'alliance russe. C'est bien ce que savent les Allemands et c'est à quoi fait allusion M. de Kiderlen quand il me répète, comme me le disait toujours le prince de Bulow, que les intérêts français et allemands devraient, par la nature des choses, s'accommoder à Constantinople.

Une expérience récente vient de nous prouver que l'opinion française n'est pas assez réaliste pour se prêter à des accommodements particuliers avec l'Allemagne. Nous n'avons donc, à mon sentiment, qu'à nous réserver, souhaitant seulement que nos alliés ne commettent aucune imprudence et attentifs aux événements pour ne laisser personne chercher des profits sans tenir compte de nos intérêts.

[1] Il s'agit des télégrammes ci-dessus reproduits sous le n° 71.

[2] Pour des raisons peu sérieuses, telles que la présence à Damas d'un officier anglo-indien, le bruit s'était répandu en Syrie que le Gouvernement britannique envisageait une occupation du pays.

215.

LE CAPITAINE DE FRÉGATE DE FARAMOND, ATTACHÉ NAVAL À BERLIN,

À M. DELCASSÉ, MINISTRE DE LA MARINE.

D. n° 294. *Berlin, 17 mars 1912.*

Je vous envoie par cette valise une copie de ma lettre n° 279[1] qui a été égarée au Ministère des Affaires étrangères. Cette lettre, datée du 17 février, a perdu aujourd'hui un peu de son intérêt.

Nous ne sommes néanmoins pas beaucoup mieux informés qu'alors sur les véritables intentions du Gouvernement impérial concernant l'augmentation annoncée depuis trois mois des forces de terre et de mer.

Nous savons seulement que l'idée primitive de couvrir les dépenses militaires supplémentaires par un impôt sur les successions a été définitivement écartée, en raison de l'hostilité irréductible de tous les groupes de droite du Reichstag. Ceux-ci, et avec eux une importante fraction du parti national libéral, ne veulent pas entendre parler d'impôts nouveaux. Le Gouvernement (à l'exception du Secrétaire d'État aux Finances, M. Wermuth, qui a remis hier sa démission à l'Empereur) s'est rangé à cet avis. Il espère trouver une partie des ressources qui seront nécessaires pour couvrir les nouvelles dépenses militaires dans l'excédent des recettes du budget et une autre partie dans la suppression de ce que l'on pourrait appeler un privilège des bouilleurs de cru.

Les chiffres les plus fantaisistes ont été donnés au sujet des dépenses qu'entraînera le nouveau projet de loi militaire; on ne saurait y ajouter foi. Cependant un communiqué semi-officiel au *Lokal Anzeiger* nous a fait savoir hier soir que la loi comporterait des dépenses d'une fois et des dépenses permanentes : «Nous savons de source autorisée, dit ce journal, que le total de 170 millions de marks cité par certaines feuilles est beaucoup trop élevé. *Sans doute a-t-on entendu faire la somme des dépenses d'une fois et des dépenses permanentes. Ces dernières ne dépasseront pas 90 millions de marks.*»

Ainsi, les charges militaires de l'Empire seraient augmentées d'une façon permanente d'une somme de 112 millions de francs environ. En outre, on ferait une dépense extraordinaire, d'une fois, d'une centaine de millions de francs.

Il s'agit donc d'un projet considérable et qui intéresse surtout la France,

[1] Cette lettre a été partiellement reproduite à sa date, sous le n° 56.

car, étant donné les dispositions du Reichstag actuel, les dépenses navales n'entreront vraisemblablement que pour une faible part dans le total.

Je dois dire néanmoins que les déclarations dont M. Winston Churchill a accompagné le dépôt du budget naval anglais ont fort irrité l'opinion publique allemande [1].

Le *Lokal Anzeiger* s'est fait l'écho officiel de cette mauvaise humeur qui s'est immédiatement traduite par deux actes où l'on ne peut pas ne pas apercevoir une pointe de menace.

Tout d'abord un communiqué du Département de la Marine a fait savoir qu'au commencement d'avril une escadre, formée de cuirassés et de croiseurs cuirassés appartenant au groupe des écoles et aux formations de réserve, serait réunie dans la mer du Nord pour une période de manœuvres de plusieurs semaines. Il ne s'agit pas là de la troisième escadre cuirassée dont l'armement doit être prévu dans la nouvelle loi qui va être soumise au Reichstag, car cette loi ne pourrait être votée à temps pour permettre de constituer la troisième escadre en avril. Si la mesure envisagée est mise à exécution, l'escadre d'exercice qui manœuvrera le mois prochain dans la mer du Nord sera vraisemblablement composée des cuirassés et croiseurs cuirassés de l'École d'artillerie et de l'École des torpilles et des deux cuirassés *Stammschiffe* des formations de réserve de Kiel et de Wilhelmshaven.

La deuxième mesure qui a été prise est la réunion immédiate de la première et de la deuxième escadres avec les éclaireurs dans la mer du Nord. L'amiral von Holtzendorff, commandant en chef de la flotte de haute mer quittera Kiel demain lundi avec le *Deutschland* pour se rendre à Cuxhaven. La deuxième escadre et les éclaireurs partiront de Kiel mardi et iront faire leur jonction à Cuxhaven avec la première escadre (dite des Dreadnoughts). Du 20 mars au 1^er^ avril, toute la flotte de haute mer réunie manœuvrera dans la mer du Nord. Une des flottilles de torpilleurs de Kiel et une des flottilles de Wihelmshaven, soit au total vingt-quatre destroyers, participeront aux exercices.

Je ne déduis rien de ces mesures. Je constate seulement qu'elles sont tout à fait anormales. Jamais, jusqu'ici, les deux escadres ne s'étaient réunies avant le mois de mai pour manœuvrer sous le commandement du chef de la flotte de haute mer. Jamais non plus les cuirassés et croiseurs cuirassés des Écoles n'avaient été rassemblés pour s'exercer dans la mer du Nord, ainsi qu'ils doivent le faire en avril.

Il ne faut peut-être voir dans tout cela que la résolution d'entraîner les forces navales armées d'une façon plus intensive qu'autrefois.

Mais il est aussi fort possible que le Gouvernement impérial désire se placer dans une position extrêmement forte au moment où sera présenté au

[1] Cf. le télégramme de M. P. Cambon du 15 mars ci-dessus reproduit sous le n° 205.

Reichstag un projet d'augmentation des forces militaires et navales qui ne saurait être accueilli avec indifférence par la France et l'Angleterre.

Mon collègue, l'Attaché naval anglais, vient de rentrer de Londres où il avait été appelé par M. Winston Churchill. Je ne sais si son pessimisme reflète les sentiments véritables du Ministre de la Marine anglaise. En tous cas, il m'a dit qu'on était très inquiet à Londres, mais très résolu à répondre par des mesures énergiques si le *Marinevorlage* allemand paraissait menaçant pour l'Angleterre.

J'ai l'impression qu'on se rend fort bien compte ici des dispositions anglaises et que c'est pour y faire face, le cas échéant, que l'on prend les précautions militaires mentionnées plus haut.

216.

Le colonel Pellé, Attaché militaire de France à Berlin,

à M. Millerand, Ministre de la Guerre.

D. n° 446. *Berlin, 17 mars 1912.*

[L'Attaché militaire parle d'abord du programme naval allemand, dans des termes analogues à ceux qu'emploie l'Attaché naval; il passe ensuite aux projets militaires.]

En ce qui concerne les projets relatifs à l'armée, nous n'avons encore que des renseignements de presse, mais ces renseignements sont assez concordants pour que nous leur accordions une certaine valeur.

Il serait formé *deux* nouveaux corps d'armée, un dans l'Est et un dans l'Ouest. Cette organisation, réalisée en grande partie avec des éléments existants, ne nécessiterait que la création de deux États-majors de division, de l'artillerie de campagne incombant à ces deux divisions nouvelles, *peut-être* d'un régiment de cavalerie, plus les services nécessaires des deux corps d'armée.

Le nombre des compagnies de mitrailleuses serait doublé environ, — une compagnie par régiment au lieu d'une compagnie par brigade.

Création de trente-deux bataillons d'infanterie pour compléter à l'effectif normal tous les «petits régiments» à deux bataillons existants.

Création de formations permanentes d'aviateurs (probablement un bataillon).

Augmentation de l'effectif des chevaux de l'artillerie de campagne.

Ces créations seraient échelonnées sur trois ou quatre années *au minimum*. On hâterait leur réalisation en prélevant *provisoirement* et dans la mesure du

besoin les hommes nécessaires aux nouvelles formations sur les corps de troupe existants.

D'après des renseignements qui semblent puisés à bonne source, l'ensemble du projet comporterait une augmentation de l'effectif de paix de l'armée de 20.000 hommes environ[1] et des dépenses permanentes annuelles de 80 millions de marks (100 millions de francs).

Ces derniers chiffres suffisent pour indiquer l'importance du projet. Si l'on tient compte des dépenses «une fois faites» et des dépenses pour la Marine, on peut conjecturer que les prochains budgets auront à supporter une charge supplémentaire approchant de 150 millions.

Comment y faire face?

On se rappelle que, dans la discussion générale du budget, le Chancelier de l'Empire, et surtout le Secrétaire d'État du Trésor, avaient affirmé la volonté du Gouvernement de couvrir les dépenses nouvelles par des ressources adéquates — c'est-à-dire par l'impôt — et qu'ils avaient indiqué leurs préférences pour l'impôt sur les successions, sans toutefois s'engager à fond.

D'autre part, les orateurs du Centre catholique, constatant que les deux derniers exercices se sont soldés en excédent, affirmaient qu'on pouvait subvenir aux charges militaires à l'aide des recettes existantes, plus justement évaluées, et, au besoin, en reportant certaines dépenses du budget ordinaire à l'extraordinaire (c'est-à-dire par l'emprunt).

La presse du parti s'est mise à attaquer violemment le Secrétaire d'État du Trésor, M. Wermuth.

J'ai fait remarquer déjà que, dans le Reichstag actuel, il n'y a de majorité possible, en dehors du Centre, qu'avec le concours des socialistes. Il n'y avait donc pour le Gouvernement que deux partis à prendre : ou négocier avec les socialistes pour faire passer l'impôt sur les successions avec une majorité de gauche, ou faire des concessions au centre.

Il semble que le Chancelier de l'Empire ait voulu faire partager la responsabilité de cette décision par les Ministres-Présidents des principaux États confédérés, qui se sont réunis à Berlin le 14 mars. Un communiqué assez sommaire a fait connaître le 16 mars les résultats de cette conférence, à la suite de laquelle M. Wermuth a donné sa démission.

D'après ce communiqué, on recourrait, pour couvrir les dépenses militaires, à une revision des droits sur l'alcool, ou, plus exactement, à la suppression d'une détaxe de 20 marks par hectolitre, accordée en 1887 aux distillateurs existant à cette époque et dans la limite d'un «contingent» de pro-

[1] Note du document : *35.000 hommes d'après la* Militärisch-politische Korrespondenz. *Il ne serait pas institué de périodes d'instruction pour les hommes de l'Ersatz-reserve, ce dont les partisans du service obligatoire pour tous se plaignent avec vivacité.*

duction fixé. Cette détaxe, dite *Liebesgabe*, avait été maintenue jusqu'ici par les lois successives qui ont élevé les droits sur l'alcool, jusqu'à 125 marks par hectolitre en 1909.

D'après des calculs établis par l'Attaché financier d'une autre Ambassade et que j'ai lieu de croire sérieux, la suppression de la *Liebesgabe* procurerait un accroissement de recettes d'une quarantaine de millions (46 millions si la totalité du contingent jouait chaque année). D'après d'autres calculs, de source officieuse, cette réforme donnerait 55 millions, c'est-à-dire un rendement égal à celui qu'on escomptait de l'impôt sur les successions.

Le surplus des ressources nécessaires à la réalisation des projets de loi militaire et naval, — c'est-à-dire, d'après ce que nous pouvons supposer, environ les deux tiers de la dépense, — serait prélevé, *semble-t-il,* sur les excédents présumés du budget.

L'incertitude de cette dernière ressource expliquerait pourquoi le Secrétaire d'État des Finances a persisté dans ses intentions de retraite, quoique le Gouvernement et les représentants des États confédérés se soient déclarés, en théorie, fermement attachés au maintien du principe qu'il avait défendu : aucune dépense sans recette correspondante. Naturellement, dans les cercles gouvernementaux, on déplore l'obstination de M. Wermuth à ne vouloir faire aucune concession.

Il resterait à se demander quel accueil fera vraisemblablement le Reichstag aux nouveaux projets financiers du Gouvernement.

La suppression de la *Liebesgabe* atteindra surtout, dans le nord de l'Allemagne, les grands propriétaires terriens, tenants du parti conservateur; dans le sud, les distillateurs et, indirectement, les agriculteurs qui forment la clientèle du centre.

Le Sud serait plus fortement frappé que le Nord, parce que sa production dépasse peu le contingent admis et même reste souvent au-dessous, tandis que dans l'Allemagne du Nord, la production ayant considérablement augmenté depuis 1887, la majeure partie (de beaucoup) des alcools distillés supporte dès maintenant le plein droit.

Le baron de Hertling, chef réel du Centre catholique et, depuis quelques semaines, Ministre-Président en Bavière, s'étant, dans la réunion du 14 mars, déclaré en faveur du nouveau projet financier, le vote de ce projet par le Centre devrait être regardé comme certain. D'après un communiqué du *Berliner Lokal Anzeiger,* le Gouvernement aurait acheté cette adhésion par un nouveau sacrifice. Il aurait admis en effet, en principe, que les distilleries de l'Allemagne du Sud seraient indemnisées de la suppression de la *Liebesgabe,* suivant un mode à fixer, tandis que les distilleries du nord de l'Allemagne n'auraient droit à aucune indemnité.

Les journaux gouvernementaux paraissent escompter également le concours

des conservateurs, qui tiennent plus qu'aucun autre parti du Reichstag à faire aboutir le projet de loi militaire.

Ce concours n'est pas encore certain. Mais, d'autre part, les partis de gauche ont réclamé énergiquement, en 1909, la suppression de la *Liebesgabe* et ne peuvent guère se déjuger aujourd'hui. De sorte que, — même supposant que les conservateurs restent à l'écart, — le Chancelier disposerait, pour l'exécution de son projet financier, d'une majorité constituée uniquement par les partis *bourgeois* de l'Assemblée.

Dans ces conditions, le vote des projets de loi militaires par le Reichstag ne semble guère faire de doute. Réserve doit être faite seulement de l'hostilité plus ou moins latente d'un certain nombre de membres de l'Assemblée contre toute augmentation du programme naval, qui risque d'amener une rupture définitive avec l'Angleterre, sans promettre en échange d'avantages certains.

217.

Note de l'Ambassade ottomane.

18 mars 1912.

Si les Puissances se bornent à nous communiquer simplement les conditions de paix de l'Italie et à nous demander les nôtres, nous n'aurons rien à dire contre une telle démarche tout en réservant, bien entendu, pleine et entière notre liberté d'appréciation et de réponse.

Au cas, cependant, où la proposition des Puissances acquerrait la forme sous laquelle elle nous est décrite par M. Sazonoff et si les propositions italiennes ont pour base la reconnaissance par nous du décret d'annexion, la démarche des Puissances serait en contradiction directe et avec la neutralité qu'elles se sont empressées de proclamer dès le début des hostilités et dont elles se sont prévalues lors de nos protestations du [*sic*] bombardement de nos ports et villes ouvertes dans la mer Rouge, des massacres à Tripoli et enfin à la suite du bombardement de Beyrouth, et avec les traités garantissant notre intégrité territoriale.

Cette contradiction serait d'autant plus flagrante que l'un des belligérants est simplement sondé et consulté, pendant que l'autre serait invité à confier ses intérêts aux Puissances.

Notre décision au sujet du décret d'annexion étant d'ores et déjà connue par les Puissances, nous avons la ferme conviction qu'elles ne feront pas auprès de nous une démarche aussi contraire à l'équité[1].

[1] Un résumé de cette note a été transmis le 19 mars, 8 h. 10, à Rome 294, Pétersbourg 256, Constantinople 172, Londres 259, Vienne 114, Berlin 185.

218.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

D. n° 274. *Paris, 18 mars 1912.*

J'ai pris connaissance, avec grand intérêt, de la dépêche que vous avez bien voulu m'adresser le 10 de ce mois, sur l'origine et la valeur de l'accord secret conclu en 1902, par la France et l'Italie [1]. Les considérations que vous avez développées mettent dans une vive lumière l'œuvre de rapprochement à laquelle vous avez consacré tant de zèle et de talent. Mais plus encore que les résultats diplomatiques de ce pacte, j'en apprécie les conséquences militaires. Il est avéré que, depuis bientôt dix ans, la défense de notre frontière des Alpes ne nous impose plus que de simples mesures de précaution : notre puissance d'action sur la frontière du Nord-Est en est donc sensiblement accrue.

Je crois devoir néanmoins signaler à votre vigilance les «explications» que le Gouvernement italien a pu fournir à ses alliés germaniques au sujet de ses tractations clandestines avec la France. Un document dont l'authenticité n'est pas douteuse [2] et qui m'a été révélé dernièrement m'incite, en effet, à me demander si les engagements souscrits par M. Prinetti, en 1902, méritent encore de notre part, toute la confiance que vous paraissez leur attribuer.

(1) Voir ci-dessus, n° 181.

(2) Le document auquel M. Poincaré fait allusion est probablement la note ci-après rédigée d'après un renseignement :

«M. Tittoni estime, à propos de l'interprétation de l'accord franco-italien de 1902, qu'il s'agit d'une question très délicate dans laquelle il faut se comporter avec la plus grande circonspection et qu'il ne faut pas perdre de vue la lettre signée par lui, alors qu'il était Ministre des Affaires étrangères et par M. Giolitti, avec l'assentiment du Roi, lettre qui fut envoyée à l'Ambassadeur d'Italie à Berlin quand M. de Bülow exprima des soupçons à cet égard. «Février 1912.»

La lettre de MM. Giolitti et Tittoni dont il est question dans cette note et qui est du 25 février 1905, est reproduite en annexe à la pièce n° 6428 de la *Grosse Politik,* vol. 20, I, p. 95. Le passage le plus significatif est le suivant : «Désirant répondre d'une manière précise à la demande qui vous a été faite par le Chancelier, nous vous autorisons à déclarer qu'il n'existe entre l'Italie et la France aucun accord, ni politique, ni militaire qui soit en contradiction avec la Triple Alliance ou puisse diminuer la valeur de nos obligations envers les Puissances alliées».

219.

M. Crozier, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 75. Confidentiel. *Vienne, 18 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mars; Dir. pol., 3 avril.)

«Nous nous plaisons à constater que des intérêts communs de grande importance justifient les *relations parfaites* qui existent entre l'Autriche-Hongrie et la France. Ce sont, à vrai dire, les propres intérêts de la paix et de la concorde parmi les Puissances*.»

C'est en ces termes que le comte d'Aehrenthal, dans la notice confidentielle qu'il m'a remise le 17 novembre dernier [1] comme aide-mémoire de notre conversation, définissait tout à la fois la situation réciproque de la France et de l'Autriche-Hongrie et la politique de trois années qui avait amené cette situation. Il donnait, dans ce même document, comme une conséquence de cette politique, l'engagement déjà pris verbalement vis-à-vis de moi et qu'il renouvelait explicitement d'adhérer au traité franco-allemand du 4 novembre «sans demander, comme d'autres Puissances, aucune compensation matérielle, soit au Maroc, soit ailleurs».

Ainsi se clôturait à ses yeux, par un dernier bon procédé à notre égard, la phase européenne de la question marocaine; cette dernière n'était plus désormais qu'une simple question coloniale. Il avait tenu jusqu'au bout la parole donnée en 1908**. A plusieurs reprises l'Autriche-Hongrie, par ses bons offices actifs ou par son «indifférence», avait efficacement contribué à faire triompher notre point de vue, à calmer l'Allemagne et à maintenir la paix : retrait de la lettre du Consul austro-hongrois à Casablanca réclamant un Autrichien déserteur de la Légion étrangère (voir mes télégrammes n^os^ 111 et 116 des 15 et 16 octobre 1908 et le télégramme du Département n° 261 du 30 octobre 1908), puis un peu plus tard, dans cette même affaire, intervention personnelle et décisive de l'Empereur François-Joseph auprès de l'Empe-

(1) Cette notice porte la date du 12 novembre et a été transmise à Paris le 20. Voir à cette date, tome I, n° 168, annexe.

*Ann tation de M. Poincaré : *Prière à M. Paléologue de me donner son avis sur cette dépêche où l'imagination me paraît jouer un rôle prépondérant.*

**Annotation de M. Poincaré : *Pourquoi M. Crozier fait-il dater cette attitude de 1908? A Algésiras, l'Autriche nous a, en dernière heure, donné un concours très utile. Mais tout cela n'empêche pas l'Autriche d'accroître ses armements et de mettre ses effectifs au service de la Triple Alliance.*

reur Guillaume (voir ma dépêche n° 290 du 9 novembre 1908), enfin, malgré l'humeur et les efforts de l'Allemagne, maintien pendant toute la durée de l'affaire marocaine et jusque dans la crise de 1911, de «l'indifférence politique» de l'Autriche-Hongrie qui se déclarait satisfaite par le respect du principe économique de la «porte ouverte».

Dans l'affaire de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine en 1908 et 1909, la France avait beaucoup fait pour sauver la paix menacée; à son tour l'Autriche-Hongrie, dans l'affaire marocaine, de 1908 à 1912 avait efficacement contribué à maintenir la paix en Europe. Chaque fois, de l'accomplissement de ce devoir de «bon Européen» par l'une des deux Puissances, avait dérivé pour l'autre un bénéfice, celui de pouvoir poursuivre plus librement les négociations où elle était engagée et défendre ses intérêts sans être entraînée dans une guerre qui risquerait de devenir générale. Le comte d'Aehrenthal estimait que les faits avaient ainsi corroboré la théorie politique qu'il avait formulée lui-même *à diverses reprises* et notamment en me rendant compte de l'intervention de l'Empereur François-Joseph auprès de l'Empereur Guillaume lors de l'alerte de Casablanca. «La France et l'Autriche-Hongrie n'ont d'intérêts directement opposés nulle part : elles sont toutes deux également sincères dans leur désir de maintenir la paix en Europe; chacune d'elles dans le groupement de Puissances auquel elle appartient peut y travailler et, en fait, y travaille efficacement; sans songer à modifier la composition de ces groupements, ce qui serait dangereux pour le maintien de cette paix à laquelle toutes deux sont particulièrement attachées, elles sont, pour cet objet même, amenées dans les circonstances graves à en causer entre elles, et, par le seul fait qu'elles maintiennent la paix, elles se prêtent indirectement un appui dont l'expérience a montré toute la valeur. Notre politique n'est jusqu'ici que cela et rien de plus; c'est déjà beaucoup : *peut-être le temps, en cela comme en toute chose, permettra-t-il un progrès, un développement; pour l'instant il n'y a qu'à attendre*».

Depuis lors, précisant progressivement son dessein, il m'avait à diverses reprises laissé voir qu'il envisageait pour l'avenir «l'affermissement entre la France et l'Autriche-Hongrie de rapports économiques répondant, selon lui, à l'attitude politique que ces deux Puissances se félicitent d'observer».

Mais j'avais jugé, et le Gouvernement de la République avait partagé ma manière de voir, que nous n'avions rien à gagner à relever alors ces allusions et que le moment n'était pas venu, s'il devait venir, d'y donner suite. A mon sens, il fallait attendre, pour discuter une telle proposition, la veille du renouvellement de la Triplice, afin de pouvoir utilement, le cas échéant, demander à l'Autriche-Hongrie, en échange de notre adhésion, certaines garanties contre l'éventualité d'une politique agressive de la Triplice, c'est-à-dire de l'Allemagne. C'est pourquoi je me suis attaché jusqu'ici, sans engager

ni compromettre en rien l'avenir, «à maintenir toute chose en son avril»; mais le terme du renouvellement de la Triple Alliance approche et le comte d'Aehrenthal a nettement posé la question le 17 novembre dernier.

Le moment est venu pour nous de l'examiner et d'arrêter notre résolution.

Le comte d'Aehrenthal, citant le succès de la fusion réalisée par M. Doumer entre une entreprise française et une entreprise autrichienne en Russie, a indiqué, dans son exposé oral, que les deux pays pouvaient retirer de grands avantages communs d'une coopération économique notamment en Orient (c'est-à-dire dans les Balkans et en Turquie); cela paraît en effet fort possible à cause de la contradiction réelle et essentielle des intérêts de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie dans ces contrées (voir mes dépêches n^os des (1)). Mais il a terminé en posant la question de «la possibilité du placement des emprunts de l'Autriche et de la Hongrie sur le marché parisien».

Sans même effleurer le fond de la question, je me suis borné à souligner ce qu'avait déclaré lui-même le comte d'Aehrenthal, qu'elle «n'était pas actuelle» et qu'il n'y aurait lieu de l'examiner, selon sa propre expression, que «dans un moment où la situation internationale serait redevenue favorable aux transactions de cette nature». Deux semaines plus tard, la hâte des financiers austro-hongrois à proposer à la finance française la conclusion d'emprunts d'État autrichien et hongrois, l'appui officieux donné à ce projet par le comte Szecsen en le rattachant plus ou moins directement à l'adhésion de la monarchie au traité marocain, me donnaient l'occasion de prolonger pour nous le délai dans lequel nous pourrions être appelés à répondre aux propositions du comte d'Aehrenthal. Je signalai à Paris le malentendu créé ici, peut-être à dessein, par un abus d'une parole aimable mais de pure forme de M. de Selves au comte Szecsen et j'obtins l'autorisation de le dénoncer au Ministre austro-hongrois. Je me plaignis avec force à lui de ce que, contrairement à ce qui avait toujours été entendu entre nous, financiers et Ambassadeur à Paris eussent semblé rattacher, fût-ce indirectement, à l'accord franco-allemand une question avec laquelle il n'avait aucun rapport direct ou indirect. A son tour, le Ministre protesta qu'il devait y avoir eu un malentendu à Paris et que ses instructions très nettes à son Ambassadeur n'avaient pu y donner prise. Je pris acte de ces paroles, mais j'ajoutai qu'il faudrait néanmoins quelque temps pour que se dissipât complètement l'impression produite par la hâte maladroite des financiers austro-hongrois. J'insistai ensuite sur l'état troublé de l'Europe, si éloigné des conditions de tranquillité et de *sécurité* qu'il avait sagement déclarées lui-même nécessaires pour l'examen d'une pareille question, lequel se trouverait retardé pour cette double raison.

(1) Ces indications manquent dans le document.

L'entretien en resta là. Depuis lors, le comte d'Aehrenthal a disparu; mais sa politique persiste : l'Empereur reste et le nouveau Ministre des Affaires étrangères, le comte Berchtold, élève, collaborateur, ami et successeur désiré du comte d'Aehrenthal, s'efforcera d'être son continuateur.

L'assurance qu'il m'a donnée dès sa prise de possession du Ministère «de son désir de maintenir et développer les excellentes relations qui s'étaient établies depuis quatre ans entre l'Autriche-Hongrie et la France» n'était pas une simple clause de style. J'ai rapporté à Votre Excellence dans quels termes l'Empereur et le Ministre des Affaires étrangères, dans leurs entretiens avec moi, s'étaient loués de la communauté des points de vue austro-hongrois et français dans la question de la médiation entre l'Italie et la Turquie.

Depuis lors, revenant sur cette question, le comte Berchtold a été plus explicite encore avec un de ses collaborateurs du Ballplatz, de qui je tiens cette information.

A propos de l'adhésion de l'Autriche-Hongrie à la suggestion qu'avait faite Votre Excellence de questionner *simultanément* le Gouvernement italien et le Gouvernement turc sur les conditions auxquelles ils accepteraient de signer la paix, le Ministre ajoutait : «C'est une nouvelle et frappante manifestation de l'identité des points de vue des deux pays dans la question d'Orient; cela tient à ce qu'ils n'y poursuivent l'un et l'autre qu'une politique de conservation, sans arrière-pensée; mais cet accord de nos vues est singulièrement précieux pour le maintien de la paix en Europe; peut-être en est-il la plus solide garantie. Il s'était déjà manifesté lors de la crise de 1908-1909; *il se répète et se précise* aujourd'hui : en le maintenant, on travaillera pour le bien de l'Europe et des deux pays».

A ces excellentes dispositions pour la France, le besoin de capitaux, non pas seulement pour les armements mais aussi et plus encore pour mettre en valeur et exploiter les richesses des diverses parties de la Monarchie, vient ajouter pour le nouveau Ministre un motif d'une force singulière pour maintenir la politique extérieure austro-hongroise à notre égard dans la voie que le comte d'Aehrenthal avait suivie et dont il avait tracé le développement futur.

Comme je l'ai indiqué à Votre Excellence, je me suis attaché à réserver jusqu'ici l'entière et absolue liberté de décision du Gouvernement français.

Il peut, s'il le veut, laisser tomber les propositions du comte d'Aehrenthal et cependant prolonger les relations actuelles*. Tout au plus, cela entraînerait-il à continuer d'admettre de temps à autre à la cote de la Bourse de Paris le papier de certains grands établissements financiers autrichiens ou hongrois;

*Annotation de M. Poincaré : *C'est très suffisant pour le moment.*

on éviterait ainsi des campagnes dans les Parlements ou dans la presse de la Monarchie ; et tout pourrait continuer comme devant. Il faudrait seulement prendre grand soin de maintenir l'importance et la fréquence de ces opérations dans des limites assez étroites ; sinon on donnerait indirectement au Gouvernement austro-hongrois la possibilité de trouver dans des emprunts intérieurs les sommes dont il peut avoir besoin, sans qu'il soit possible d'obtenir de lui aucun avantage spécial en échange.

Si au contraire le Gouvernement de la République estime qu'il n'a pas intérêt à prolonger ce paradoxe* : maintenir et même développer les bonnes relations réciproques sur le terrain politique et, sinon se boycotter, tout au moins s'ignorer sur le terrain économique, un souci doit dominer toute la négociation qui s'engagerait autour de la proposition du comte d'Aehrenthal ; celui d'éviter que l'argent éventuellement fourni à la monarchie par le marché de Paris et l'accroissement de crédit qu'elle en tirerait, ne servent à préparer la guerre contre nous ou nos alliés**. Il s'agit, en fait, comme je l'ai indiqué à Votre Excellence par mes télégrammes n^os^ 242 et 243 (1) du 19 novembre 1911, de la reprise éventuelle par le Gouvernement austro-hongrois du projet d'emprunt hongrois de 500 millions de couronnes, ébauché en 1908 à Budapest par le Gouvernement hongrois lors du passage du Ministre des Finances de la République, et d'un emprunt d'un chiffre égal pour l'Autriche, ces deux emprunts devant être échelonnés dans l'espace de plusieurs années.

Si nous accédons à cette demande (ou à une demande analogue même réduite) nous devons à mon sens, comme je l'indiquais dans le télégramme précité n° 243, demander en échange des garanties formelles ; la contre-assurance pour le maintien de la paix que nous avons trouvée depuis trois ans et demi dans la politique austro-hongroise devrait prendre une forme concrète, par exemple : une précision ou une extension de la clause dite « de Gastein » Le Gouvernement austro-hongrois tient, cela est certain, au maintien de la Triple Alliance qui écarte pour lui plus d'un risque de guerre, notamment avec l'Italie***, mais il est également disposé à aller assez loin dans la voie des contre-garanties qui, sans toucher au principe de l'alliance, auraient pour objet et pour effet soit d'empêcher une guerre d'éclater avec l'Allemagne, soit, le cas échéant, de limiter la gravité des hostilités par une intervention pacificatrice.

(1) Voir tome I (3^e^ série), n^os^ 152 et 153.

*Annotation de M. Poincaré : *Le paradoxe consisterait à aider l'Autriche contre le gré de la Russie et en échange de simples paroles de courtoisie.*

**Annotation de M. Poincaré : *Rien ne pourrait être fait dans l'état actuel de la question d'Orient, qu'avec la certitude de ne pas désobliger la Russie.*

***Annotation de M. Poincaré : *A supposer qu'on les obtînt, les autres garanties pourraient-elles être publiques et connues en France et en Russie?*

Il est plus d'une forme possible pour l'engagement en ce sens que nous aurions à obtenir de l'Autriche-Hongrie, et il conviendrait de lui laisser ou de l'amener à prendre l'initiative des propositions à ce sujet* : cela est *essentiel* pour plus d'une raison, mais ce n'est pas tant la tranquillité effective que la «sécurité», qui «rend la situation internationale favorable aux transactions» que souhaitait le comte d'Aehrenthal; et cette sécurité, il dépend en grande partie de la Monarchie de l'assurer; le besoin qu'elle a de capitaux aidera à le lui faire entendre à demi-mot.

En renouvelant la Triple Alliance, l'Autriche-Hongrie pourrait sans doute faire apporter au nouvel instrument les modifications de rédaction nécessaires, si, comme on l'assure, cela s'est fait pour l'Italie lors du dernier renouvellement. Aussi bien, il ne s'agirait en l'espèce de rien qui soit contraire au but *avoué* de la Triplice, et ce serait seulement la consécration explicite de l'esprit dans lequel la pratiquait le comte d'Aehrenthal.

En ce cas, il suffirait que le nouveau traité fût publié, comme le fut jadis le traité primitif d'alliance à deux entre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne. Cette publication nous donnerait la garantie nécessaire, sans qu'il soit besoin d'aucun instrument spécial entre la France et l'Autriche-Hongrie**.

Je verrais à cette procédure l'avantage sérieux de ne pas multiplier la frondaison parasite d'accords et de conventions spéciales qui tend à recouvrir et à confondre, en les reliant entre eux, les blocs de la Triple Alliance et de la Triple Entente. On peut redouter en effet la confusion qui résultera bientôt du fait que tant de questions particulières comporteront chacune un groupement spécial de Puissances.

Mais il importe, je le répète, de laisser l'Autriche-Hongrie prendre la responsabilité de l'initiative des propositions à nous faire.

Quant à l'opposition que soulèverait l'admission à la cote de Paris d'emprunts d'État autrichiens ou hongrois, il ne faut pas s'en exagérer l'importance; elle serait aisément surmontée, si même elle se produit, dans le cas où le Gouvernement de la République verrait un avantage à accorder l'admission à la cote sollicitée par l'Autriche-Hongrie.

Tout d'abord, le papier de ces deux États figure déjà à la cote de la Bourse de Paris comme l'indique la notice ci-jointe[1]; de plus, par suite d'une conversion, un nouveau type d'emprunt hongrois y a été introduit en 1904; enfin, l'opposition faite il y a deux ans au projet d'emprunt hongrois tenait surtout aux circonstances.

(1) Cette notice envoyée après coup donne simplement les dates d'admission à la cote de Paris des emprunts autrichiens et hongrois depuis 1870 (4 emprunts autrichiens et 7 hongrois).

*Annotation de M. Poincaré : *C'est un beau programme à exécuter... pour un successeur.*

**Annotation de M. Poincaré : *Cette publication empêcherait-elle les contre-lettres?*

J'avais joint, avec l'assentiment du Département, à la question de l'introduction de nouvelles tranches de l'emprunt hongrois de 1904 sur le marché parisien, la solution de diverses réclamations d'ordre économique que nous poursuivions (notamment le sauvetage de la «Südbahn» et l'amélioration de la convention de 1866 pour la protection de la propriété intellectuelle). Les négociations se prolongeant, un groupe financier hongrois, en vue de tourner notre proposition, se mit d'accord avec un groupe financier français pour lancer un nouvel emprunt hongrois, sans se préoccuper davantage de celui qui était en suspens. Des pourparlers s'engagèrent à Paris et l'admission à la cote fut même accordée en principe : quand je l'appris, je signalai au Département l'erreur que nous commettrions en abandonnant avant la conclusion de nos négociations économiques la seule arme que nous avions à notre disposition pour y faire triompher notre point de vue. L'admission à la cote fut suspendue. Sur ces entrefaites, les difficultés faites ici à l'entreprise pétrolière française de la Limanova vinrent compliquer la situation; les défenseurs de la société française dans la presse firent une violente campagne contre l'admission à la cote parisienne de toute valeur autrichienne ou hongroise, privée ou publique, tant que leur client n'aurait pas reçu satisfaction. J'ai réussi à obtenir pour la société, comme me l'a dit M. Fenaille, «plus qu'il n'espérait». La campagne ne se reproduirait pas, le cas échéant, de ce côté.

Reste l'opposition russe; prévenu par mon collègue de Russie, j'en avais à ce moment signalé l'existence avant qu'elle n'éclatât; j'insistai à cette occasion sur l'erreur grave que l'on commettrait en faisant, suivant certaines suggestions, une différence essentielle entre les emprunts de l'Autriche et ceux de la Hongrie. Il fallait, avant de rien faire dans cet ordre d'idées, à moins d'un avantage économique considérable pour nous qui suffît à légitimer notre action aux yeux de notre alliée, attendre que ses dispositions eussent changé.

L'amélioration continue et progressive des relations austro-russes et celle des finances russes peuvent faire présumer que l'opposition de jadis ne se renouvellerait plus si le Gouvernement de la République jugeait utile d'adhérer aux propositions du comte d'Aehrenthal, surtout si nous prenions toutes les précautions pour que les garanties supplémentaires contre une agression éventuelle de l'Allemagne entraînassent aussi un supplément de garanties pour le maintien de la paix en Orient.

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence une copie de la notice confidentielle que le comte d'Aehrenthal m'a remise le 27 novembre dernier [1], ainsi qu'une note donnant les dates d'admission à la cote de Paris de divers emprunts autrichiens ou hongrois; Votre Excellence pourra faire vérifier à Paris ces dernières indications qui ont été fournies ici.

[1] Date inexacte. Voir plus haut la note relative à cette notice.

220.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. nos 77-78. *Paris, 19 mars 1912, 11 h. 10 et 11 h. 55.*

M. Perez Caballero est venu hier soir, d'ordre de son Gouvernement, m'exprimer la *pénible surprise* que le Ministère espagnol avait éprouvée en recevant la réponse française. Il a ajouté qu'il craignait que notre refus de discussion ne fût pas de nature à favoriser l'entente.

J'ai répondu que c'était le Gouvernement français qui avait éprouvé le premier une très pénible surprise en recevant des propositions qui étaient en contradiction avec le sens de toutes nos conversations antérieures.

J'ai ajouté que, si l'Espagne ne nous avait pas demandé un territoire dans le nord et si, dans le midi, elle nous avait proposé une ouverture sur la mer, nous aurions trouvé ses propositions pour l'Ouergha et pour le sud insuffisantes, mais que nous n'aurions pas refusé de les discuter; qu'il lui était donc facile de nous proposer des solutions que nous ne fussions pas réduits à juger inacceptables *a priori*.

J'ai insisté de nouveau sur les nombreuses concessions conditionnelles faites par nous : règlements généraux, douanes, répartition des charges, concessions dont il avait, à plusieurs reprises, reconnu l'importance et que je n'avais jamais faites qu'à charge de réciprocité. Je lui ai fait remarquer, comme vous l'aviez dit vous-même (conformément à mes instructions) à M. Garcia Prieto, qu'une rupture serait beaucoup plus préjudiciable à l'Espagne qu'à la France. L'Espagne ne pourrait pas administrer sa zone qui resterait sous l'autorité du Sultan; les douanes demeureraient le gage des créanciers. M. Perez Caballero m'a répété qu'une rupture lui paraissait impossible et il m'a déclaré, en son nom personnel, que les propositions de son Gouvernement dans le sud l'avaient étonné lui-même par leur insuffisance. L'entretien n'a pas cessé d'être très cordial.

J'ai vu Sir Francis Bertie que j'ai mis au courant de cette conversation. Je préviens également M. Paul Cambon.

221.

Note du Département[1].

Paris, 19 mars 1912.

J'ai reçu ce matin, après le départ du Ministre, l'Ambassadeur d'Angleterre. Il voulait donner à M. Poincaré connaissance d'un télégramme qu'il venait de recevoir de Sir Ed. Grey au sujet des négociations espagnoles et qui s'était croisé avec celui qu'il avait lui-même envoyé hier soir après sa conversation avec le Président du Conseil.

Sir Ed. Grey lui faisait savoir qu'il avait reçu l'Ambassadeur d'Espagne à Londres [2] venu sur l'ordre de son Gouvernement l'entretenir d'urgence de l'attitude intransigeante de la France. L'Ambassadeur d'Espagne avait notamment signalé l'importance qu'avait pour l'Espagne, au point de vue de la sécurité des Canaries, la possession de la côte africaine. Sir Ed. Grey avait répondu qu'en cas de guerre la sécurité d'îles dépendait de la force des escadres et non de la possession d'une rive voisine. Le télégramme concluait ainsi : « Sir Ed. Grey suggère que la France n'interrompe pas la conversation, mais fasse connaître clairement à Madrid l'étendue du territoire qu'elle réclame dans le sud et *la compensation modérée* (*sic*) qu'elle désire dans le nord ».

J'ai répondu à l'Ambassadeur que nous ne considérions pas les négociations comme interrompues et que M. Poincaré avait eu soin de l'indiquer hier à M. Perez Caballero, mais qu'elles étaient au même point que la veille de la réponse espagnole, que je ferai part de sa communication au Président.

P. S. — Sir Fr. Bertie m'a lu le télégramme qu'il avait adressé à son Gouvernement hier soir à la suite de sa conversation et qui m'a paru reproduire très exactement la pensée de M. Poincaré.

222.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 102, 103, 104. *Madrid, 19 mars 1912, 15 h. 10.*

(*Reçu :* 16 h. 55 et 17 h. 10.)

L'Ambassadeur d'Angleterre a fait ce matin, d'ordre de son Gouvernement, une démarche auprès du Ministre d'État pour lui conseiller de chercher à

[1] De la main de M. Daeschner. — [2] M. de Villa-Urrutia.

trouver un terrain d'accord avec la France. Les instructions du Cabinet de Londres visent spécialement la zone sud.

Le Ministre d'État a confié à Sir M. de Bunsen qu'à la suite des commentaires de la presse française déclarant que les propositions espagnoles ne comportaient pas de réponse, le Roi et le Président du Conseil, dans la réunion qu'ils ont eue avec lui hier, s'étaient montrés très froissés et avaient exprimé l'avis qu'il n'y avait pas lieu de continuer les négociations. M. Garcia Prieto a ajouté que, personnellement, il était très troublé de cette situation lorsqu'un télégramme de M. Perez Caballero lui est parvenu relatant une conversation très amicale qu'il aurait eue hier [1] avec Votre Excellence.

M. Garcia Prieto s'est de suite mis en rapport avec le Président du Conseil et l'a amené à modifier son sentiment. Le Conseil des Ministres examinera en conséquence cet après-midi les nouvelles propositions qu'on nous soumettra.

Sir M. de Bunsen a de nouveau, insisté auprès de M. Garcia Prieto, en appelant d'une façon très pressante son attention sur la nécessité d'éviter une rupture.

Sir Fr. Bertie a reçu de Londres l'instruction de conférer avec vous.

223.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 257. *Paris, 19 mars 1912, 20 h. 35.*

L'Ambassadeur de Russie vient de me faire la communication ci-après :

«Le Gouvernement italien ayant fait connaître aux cinq Puissances les conditions auxquelles il consentirait à subordonner la cessation des hostilités envers la Turquie, veuillez vous informer auprès de M. Poincaré si le Gouvernement français partage notre manière de voir quant à l'opportunité de charger actuellement les Représentants desdites Puissances à Constantinople de faire conjointement parvenir à la Porte le conseil amical de s'en remettre, si elle le juge utile, aux Puissances pour une médiation. Dès que nous connaîtrons l'avis du Gouvernement français sur cette question, nous ferons une démarche analogue auprès des autres Gouvernements.»

[1] Voir sur cette conversation le télégramme Paris-Madrid du 19 mars, n° 220.

224.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

À M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 258. Confidentiel. *Paris, 19 mars 1912, 21 h. 30.*

La note, qui m'a été remise hier par Rifaat Pacha et que je vous ai communiquée par mon télégramme n° 256 (1), me paraît enlever toute valeur pratique à la suggestion du Gouvernement impérial qui fait l'objet de mon télégramme n° 257 (2). La démarche proposée par M. Sazonoff n'aurait, en effet, aucune chance de réussite si elle n'était accompagnée d'une pression, évidemment contraire au respect de la neutralité.

Veuillez donc lui demander si, dans ces conditions nouvelles, il maintient sa proposition.

225.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

À M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 36. *Belgrade, 19 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mars; Dir. pol., 3 avril.)

[M. Descos donne d'abord des impressions personnelles : «Jamais les Balkans ne furent plus tranquilles à pareille époque.» Il ajoute :]

«Tout est tranquille pour le moment, me dit M. Pachitch; les Balkans attendent sans impatience le coup de tête annoncé par l'Italie et, si quelques secousses en résultent, la Serbie sera naturellement la dernière à se mettre en branle. Toutefois, en prévision d'une telle éventualité, il est bon que M. Milovanovitch reste au pouvoir et nous l'y maintiendrons tout le temps qu'il sera nécessaire.»

Ce sont les légations d'Italie et de Russie qui s'efforcent à maintenir éveillées, sur ce point, les inquiétudes du Gouvernement royal, tandis que les deux légations germaniques gardent une complète réserve. Les Serbes ont le sentiment que le développement de la guerre italo-turque, les tentatives de

(1) Télégramme circulaire résumant la note de l'Ambassadeur de Turquie du 18 mars. Voir ci-dessus, n° 217.

(2) Voir ci-dessus même date 19 mars, n° 223.

médiation, multipliées par M. Sazonoff, ont provoqué un rapprochement appréciable entre Rome et Pétersbourg. Eux-mêmes ont profité de dispositions plus favorables de la part des Bulgares, naguère si distants, qui se sont mis tout d'un coup à causer avec eux des éventualités balkaniques. « Il s'est maintenant créé, entre Belgrade et Sofia, me dit M. Milovanovitch, une véritable solidarité d'intérêts. » Le Gouvernement bulgare aurait introduit le Gouvernement serbe dans ses conversations avec les autres États chrétiens de la Péninsule : le Roi Ferdinand aurait même laissé entendre qu'il pourrait quelque jour rendre visite au Roi Pierre. Ce sont là rapprochements de désillusionnés, de tous ceux dont la mésaventure italienne déconcerte les plans ou affaiblit la position. L'Autriche ni l'Allemagne ne paraissent s'en inquiéter; leur presse, naguère si prompte à éventer les moindres essais de rapprochements balkaniques, reste muette sur les tentatives actuelles. L'accord des trois Empereurs se borne à éliminer de Constantinople M. Tcharykoff, qui s'était fait la cheville ouvrière de tous ces rapprochements, et, si l'opinion serbe regrette la disgrâce d'un diplomate qui s'était constamment employé pour les intérêts des petits États slaves, elle est déjà trop habituée à l'idée du rapprochement austro-russe pour en éprouver quelque surprise.

La diplomatie russe trouvait évidemment commode de lier partie, dans les Balkans, avec la diplomatie italienne, qui y jouait un double jeu identique au sien entre les Puissances germaniques et les Puissances occidentales. Il est naturel qu'elle cherche maintenant à sauver son partenaire, mais notre intérêt n'est évidemment pas qu'elle y réussisse : entre tant de lisières, dans lesquelles notre alliée, la Russie, et notre amie, l'Angleterre se plaisaient à enserrer notre activité, il est heureux que les circonstances actuelles nous débarrassent de l'Italie, qui était de beaucoup la plus solide et la plus gênante. Je dois dire que M. de Hartwig supporte assez bien cette déconvenue; le fait qu'il n'a pas été nommé Ambassadeur à Constantinople et qu'il n'est pas encore Ministre des Affaires étrangères lui fait envisager sans déplaisir les embarras de M. Sazonoff. Il raille sans pitié les aspirations balkaniques de l'Italie « qui devrait, à en juger par les manifestations actuelles de son impuissance, se contenter du rôle d'un Monténégro, d'un Luxembourg, ou même d'une Principauté de Monaco ». De Sofia, M. Nekloudoff est venu l'autre jour à Belgrade; nouveau venu dans son poste, il paraissait attacher grande importance aux affaires de la Péninsule, il disait l'impossibilité de contenir les Bulgares aux premiers troubles qui ne tarderaient point à éclater à Constantinople et proclamait la nécessité de conversations à ce sujet entre les Puissances de la Triple Entente; il faisait même mine de les commencer entre nous trois. M. de Hartwig s'est hâté de le calmer et moi de partir.

[La fin du document concerne la situation ministérielle de M. Milovanovitch.]

226.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 132. Très confidentiel. Secret. *St-Pétersbourg, 20 mars 1912, 14 h. 14.*
(*Reçu :* 18 h. 15).

J'ai parlé au Ministre des Affaires étrangères de votre désir de venir en Russie dès que vos devoirs parlementaires et vos engagements antérieurs vous permettraient de vous absenter(1). M. Sazonoff s'est montré extrêmement satisfait de cette communication et il m'a dit tout de suite qu'il pensait que ce voyage pourrait s'arranger pour le mois d'août ou de septembre. «L'Empereur, a-t-il ajouté, partira dans une dizaine de jours pour la Crimée, y restera deux mois, s'arrêtera, au retour, à Moscou pour l'inauguration du monument d'Alexandre III, ira ensuite passer six semaines dans les eaux finlandaises, où il recevra probablement le Roi de Norvège, auquel il rendra sa visite à Christiania quelques semaines plus tard. En août auront lieu les commémorations de Moscou et, en septembre, les grandes manœuvres. Si chargé que soit ce programme, il sera facile de trouver pendant la durée des vacances parlementaires françaises une date à laquelle l'Empereur pourra recevoir M. Poincaré, par exemple au commencement d'août.»

J'ai fait observer que les Chambres françaises allaient se séparer à la fin du présent mois pour six semaines et qu'il vous serait possible de venir dans les derniers jours d'avril ou au commencement de mai. «J'ignore, m'a dit M. Sazonoff, si ce voyage pourrait avoir lieu pendant que l'Empereur sera à Livadia. Les Souverains y vivent très retirés. A ma connaissance, ils n'y ont jamais reçu que des visites de famille en dehors des ambassades extraordinaires du Sultan, dont l'envoi est de règle. Mais je reverrai l'Empereur, mardi prochain, avant son départ. Voulez-vous que je lui en parle mardi ou que, dès à présent, je lui en écrive?»

J'ai répondu à M. Sazonoff que j'en recauserais avec lui ces jours-ci et qu'il suffirait qu'il en parlât à l'Empereur mardi.

Ni lui ni moi n'avons fait allusion, dans cet entretien, à Berlin ou à Vienne.

Il est très probable que les souvenirs de M. Sazonoff sont exacts. Les Ministres eux-mêmes ne sont appelés à Livadia que très exceptionnellement. A moins que vous n'y soyez vous-même reçu, M. Sazonoff ne s'y rendra pas pendant le séjour que vont y faire les Souverains.

(1) Aucun document antérieur ne fait mention de ce projet de voyage. M. Poincaré en avait sans doute entretenu M. Georges Louis pendant le séjour à Paris de cet Ambassadeur.

Nous ne pouvons oublier, d'autre part, que si l'Empereur va en Crimée à cette époque de l'année, c'est uniquement pour la santé de l'Impératrice. Dans ces conditions, il me paraîtrait difficile d'indiquer en votre nom une préférence, si peu marquée fût-elle, pour une réception à Livadia. Le mieux serait, à mon avis, de faire savoir à l'Empereur que vous souhaitez d'être reçu par lui *dans le courant du printemps ou de l'été* et que vous pourrez venir en Russie entre le 20 avril et le 10 mai ou à une date des mois d'août ou de septembre à déterminer ultérieurement. L'imprécision des dernières dates vous laissera en réalité la liberté nécessaire.

Je vous serais reconnaissant de me donner à cet égard vos instructions avant vendredi.

227.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 135. Confidentiel. *St-Pétersbourg, 20 mars 1912, 16 h. 14.*

(*Reçu :* 17 h. 30.)

On télégraphie de Berlin aux journaux russes que d'après la *Gazette de Voss* on serait très mécontent à Paris de la direction donnée par M. Sazonoff à la politique russe et que ce serait l'attitude de la Russie à l'égard de la France qui aurait motivé mon dernier voyage en France. Votre Excellence appréciera s'il n'y aurait pas lieu de démentir ces informations.

228.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 136. Très confidentiel. *St-Pétersbourg, 20 mars 1912, 16 h. 16.*

(*Reçu :* 17 h. 5.)

J'ai fait hier au Ministre des Affaires étrangères la communication prescrite par le télégramme 249 (1) au sujet des conversations qui doivent se poursuivre entre les deux Gouvernements au sujet des éventualités prévues dans le questionnaire du 14 février. J'ai rappelé, avec l'assentiment de M. Sazonoff, qu'il avait été convenu dès le début de ces entretiens que l'Angleterre y serait associée aussitôt que possible et qu'aucune décision d'ordre pratique ne serait prise sans qu'on en ait conféré avec le Cabinet de Londres.

(1) Voir ci-dessus à la date du 16 mars, n° 211.

229.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 137. Confidentiel. *St-Pétersbourg, 20 mars 1912, 18 h. 45.*

(*Reçu* : 19 h. 45.)

J'ai été reçu aujourd'hui par le grand-duc Nicolas Nicolaïevitch. Son Altesse impériale m'a exprimé en termes très chaleureux pour notre pays sa satisfaction de l'invitation qui lui a été adressée par le Gouvernement français[1]. Le Grand-Duc propose pour son arrivée en France la date du 13 mai et, sauf quelques modifications que fera connaître à M. le Ministre de la Guerre le général Nostitz qui repart ce soir pour Paris, il accepte le programme proposé, y compris Toul et Nancy.

Hier, j'ai parlé également de Nancy à Sazonoff. Le Ministre m'a dit très nettement qu'à son avis, la revue des troupes de Nancy pouvait être maintenue dans le programme. L'Empereur, qui a reçu hier le comte Nostitz n'a pas fait non plus d'objections. L'accord est donc complet.

M. Sazonoff fait seulement observer que, le jour de la revue, il conviendra d'éviter autant que possible les manifestations et aussi les toasts. Sans doute vous serez, en outre, d'avis qu'il y aura lieu de ne donner de publicité au programme que dans les derniers jours, en raison des changements que les circonstances pourraient rendre nécessaires.

230.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 106. *Madrid, 20 mars 1912, 20 h. 40.*

(*Reçu* : 21 mars, 2 heures.)

Voici la traduction de la note que m'a remise aujourd'hui le Ministère d'État :

« Le Gouvernement de Sa Majesté n'a pas manqué de faire constater, au

[1] Voir, à la date du 24 février, le n° 92.

cours de la négociation, qu'une partie très importante de l'opinion publique espagnole s'écartait du point de vue français, suivant lequel l'Espagne doit donner à la France une compensation.

«Il a fait, en outre, ressortir qu'en tout cas cette compensation résulterait déjà de diverses clauses du futur accord, concédées en détail ou en principe, ainsi que de celles auxquelles l'Espagne se trouverait obligée sous une forme quelconque par la convention de 1904.

«Enfin il a déclaré à plusieurs reprises que, pour le cas où il consentirait à la compensation, celle-ci ne pourrait porter que «sur l'intérieur de la zone sud» du Maroc.

«Malgré la divergence considérable entre ces principes et les demandes françaises, le Gouvernement du Roi ne s'est pas refusé à examiner ces dernières attentivement et impartialement.

«Par suite, il a aujourd'hui juste raison de s'étonner de l'accueil fait à Paris à une proposition inspirée du désir sincère d'entrer dans les vues du Gouvernement français et de satisfaire à ses désirs jusqu'à la limite des intérêts essentiels de l'Espagne, ainsi que le montre clairement la suggestion de l'échange d'une partie de la rive gauche de l'Ouergha contre un territoire notablement inférieur en qualité chez les Beni Bouyahi et Lemtalsa : suggestion qui, faite uniquement dans la pensée de satisfaire les intérêts français, n'est maintenue par le Cabinet de Madrid que dans la mesure où le Gouvernement de la République estime que l'échange lui convient.

«En ce qui concerne la zone sud, le Ministre d'État a exprimé, le 14 de ce mois, à M. Geoffray l'espoir que la proposition qu'il venait de faire paraîtrait équitable pour l'étendue du territoire et sa contiguïté à la zone française; et à l'objection qui lui était faite, entre autres, que ce territoire n'avait pas d'issue vers la mer, il a dit que, bien que cette issue ne fût pas nécessaire à son avis, étant donné la configuration de la zone, il examinerait les raisons du Cabinet français à l'appui de sa demande.

«Bien que ces raisons n'aient pas été exposées, le Gouvernement du Roi, toujours déférant aux vues du Gouvernement de la République et suivant les déclarations faites lundi dernier par M. Poincaré à [l'Ambassadeur], se déclare disposé à ce que la limite des zones d'influence, à partir de la source du Tamanert rejoigne l'embouchure de l'oued Ain Mireleft par une ligne aussi directe que possible à déterminer. Cette concession, qui entraîne la renonciation du Gouvernement de Sa Majesté à une partie du territoire que l'accord de 1904 l'autorisait à occuper *en toute souveraineté* et non comme zone d'influence, ne manquera certainement pas d'être appréciée à sa juste valeur par le Gouvernement de la République.»

231.

Note de l'ambassade britannique.

Paris, 20 mars 1912.

His Majesty's Ambassador has the honour to inform the Minister for Foreign Affairs that it appears from the reports of His Majesty's Minister at Athens that the Greek Government can, by issuing a declaration on its own authority, nullify the election of the Cretan deputies and so prevent them from sitting in the Chamber. In these circumstances His Majesty's Government, whose desire it is to avoid a reoccupation of Crete, would certainly propose to postpone it in any case until after the elections, and watch the progress of events.

TRADUCTION.

L'Ambassadeur de Sa Majesté a l'honneur d'informer le Ministre des Affaires étrangères qu'il ressort des rapports du Ministre de Sa Majesté à Athènes que le Gouvernement grec peut, par une déclaration faite de sa propre autorité, annuler l'élection des députés crétois et les empêcher ainsi de siéger à la Chambre. Dans ces conditions, le Gouvernement de Sa Majesté, dont le désir est d'éviter une réoccupation de la Crète, proposerait certainement de la différer en tout cas jusqu'après les élections et d'attendre le progrès des événements.

232.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France, à Londres.

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 125. *Londres, 20 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 mars; Dir. pol., 23 mars.)

Indépendamment du programme naval qui fait l'objet de ma dépêche n° 124 en date de ce jour, le discours prononcé par M. Winston Churchill à la Chambre des Communes [1] contient aussi un projet de réorganisation et de nouvelle répartition des forces maritimes de l'Angleterre.

Les noms de «Home Fleet», escadre de la Méditerranée, escadre de

[1] Au sujet du discours prononcé le 18 mars par M. Winston Churchill et de son programme, voir *Grosse Politik,* vol. 31, pièce n° 11411 avec l'annexe.

l'Atlantique, vont disparaître par suite d'un remaniement des divisions qu'ils désignaient. Les forces navales anglaises stationnées dans les eaux européennes vont être, d'après le projet exposé par le premier Lord de l'Amirauté, réparties en trois flottes, dénommées première, deuxième et troisième flotte, comprenant en tout huit escadres de ligne, de 8 cuirassés chacune, pourvues de leurs escadres de croiseurs, de leurs flottilles et de leurs bâtiments auxiliaires.

La première flotte, dont l'effectif sera constamment complet, sera composée de 4 escadres de ligne fournies par les première et deuxième divisions de la «Home Fleet» actuelle, par l'escadre actuellement dite de l'Atlantique et par ce qui est aujourd'hui l'escadre de la Méditerranée. La base de cette dernière escadre, ainsi incorporée dans la première flotte, sera transférée de Malte à Gibraltar.

La deuxième flotte remplacera la troisième division actuelle de la «Home Fleet» et comptera 16 cuirassés. Son effectif sera égal à peu près à la moitié de l'effectif normal, pouvant être complété par des marins en service dans les ports ou dépôts sans appel à la réserve.

La troisième flotte remplacera la quatrième division actuelle de la «Home Fleet» et comportera deux escadres de cuirassés et quatre escadres de croiseurs. Elle n'aura que des noyaux d'équipages complétés éventuellement par une mobilisation.

Dans ce projet de réorganisation, il y a lieu de remarquer particulièrement le transfert de Malte à Gibraltar de la base, c'est-à-dire du port d'attache, de l'escadre de la Méditerranée, destinée à devenir la quatrième escadre de la première flotte. Il est très significatif de voir l'Angleterre, au moment où M. Winston Churchill invoque pour elle la nécessité de maintenir sa supériorité navale sur l'Allemagne, rassembler ses forces actives le plus près possible de ses côtes. On peut se demander, par exemple, si ce transfert de Malte à Gibraltar ne présentera pas d'inconvénients au point de vue de la politique anglaise dans la Méditerranée, notamment dans le bassin oriental de cette mer.

Cette préoccupation semble avoir inspiré la question posée hier au premier Lord de l'Amirauté par un membre du Parlement qui a demandé s'il était exact que le Gouvernement eût l'intention de retirer de la Méditerranée l'escadre de combat qui s'y trouve actuellement stationnée. M. Winston Churchill s'est borné à répondre que cette question était une interprétation abusive de la décision en vertu de laquelle l'escadre de Malte serait transférée à Gibraltar et s'exercerait dorénavant dans l'Atlantique.

Il est probable que le Gouvernement anglais continuera à utiliser cette escadre, notamment les croiseurs, pour les besoins de sa politique dans la Méditerranée.

233.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des affaires étrangères.

D. n° 173. *Péra, 20 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mars; Dir. pol., 2 avril.)

Votre Excellence a bien voulu me demander[1] s'il était exact que les Banques allemandes et principalement la «Deutsche Bank» aient mis 500.000 francs à la disposition du comité «Union et Progrès» en vue des prochaines élections, ainsi que certaines informations parvenues au Département donnent lieu de le croire.

Je n'ai pas été jusqu'à présent en mesure de vérifier matériellement ces informations, mais il n'est pas douteux que les Allemands se soient rangés, dans la lutte actuelle des partis en Turquie, aux côtés du comité «Union et Progrès» avec la même unanimité qu'ils apportaient autrefois à soutenir le Sultan Abdul-Hamid. En ce faisant, ils ne se contredisent qu'en apparence; au fond ils sont conséquents avec eux-mêmes, leur politique étant de se mettre du côté du plus fort.

Les Allemands en Turquie témoignent en outre du souci incessant de découvrir les forces nouvelles qui s'annoncent, de quelque nature qu'elles soient, afin de se les concilier par de bons offices alors que ceux-ci peuvent être encore de quelque secours à de nouveaux venus, et sans attendre, pour courtiser ceux-ci, qu'ils aient manifesté leur puissance et pris possession du pouvoir. Ils ont su intéresser à leurs entreprises tous les Ottomans qui leur ont paru capables de leur rendre service non seulement dans le présent, mais aussi dans l'avenir et ils s'en sont associés un grand nombre de façon à leur faire partager et, par là-même, désirer leur succès. Leur adresse en ce genre est souvent de fort bon aloi : c'est ainsi que les compagnies d'Anatolie et de Bagdad se préoccupent beaucoup du développement économique des régions que traversent leurs voies ferrées; si elles y trouvent leur compte, les populations en tirent aussi grand profit et leur en sont reconnaissantes.

[L'Ambassadeur indique que les entreprises françaises ont un état d'esprit différent; puis il ajoute]

Qu'on n'aille pas croire qu'il suffit de dévoiler les mobiles des revirements allemands pour en neutraliser les effets; les Turcs n'ignorent pas ces mobiles; ils en connaissent à tous points de vue la valeur, mais que leur importe?

[1] Dépêche n° 95 du 12 mars.

Pourvu que l'Allemagne les serve quand ils ont besoin d'elle, ils payent volontiers ses services; ils ne lui demandent rien d'autre et ne lui accordent pas davantage. Je suis convaincu qu'aux Français vont leur estime et leur considération; ils prisent notre caractère; ils goûtent notre pays et notre société, mais ils sont en même temps persuadés qu'en affaires, il n'y a pas à faire fond sur nous; ils donnent aux Français leur sympathie et aux Allemands les bénéfices. Je ne blâme pas notre manière de voir et de nous comporter, seulement il faut admettre qu'elle doit nécessairement nous valoir plus d'honneur que de profit.

Quoi qu'il en soit, il est bien certain qu'aujourd'hui le comité «Union et Progrès», qui est au pouvoir, ne trouve en France que des détracteurs et en Allemagne que des louangeurs. Il se peut même que le syndicat des banques allemandes, réunies dans un grand esprit de discipline sous la férule de la «Deutsche Bank», lui ait versé des fonds; ce ne seront pas des fonds perdus pour les intérêts allemands; tandis que nos banques françaises se déchirent entre elles et que le parti pris de dénigrement de nos journaux nous aliène ceux-là même des Ottomans qui seraient portés à nous savoir gré des services que nous avons rendus et rendons encore tous les jours à la Turquie.

234.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 176. *Péra, 20 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mars)

A la dernière audience diplomatique, Assim Bey m'a donné lecture d'un télégramme de Turkhan Pacha, Ambassadeur de Turquie à Saint-Pétersbourg, au sujet d'ouvertures de M. Sazonoff relativement à la conclusion de la paix. Turkhan Pacha rendait compte, dans ce rapport télégraphique, des suggestions qui lui avaient été faites par le Ministre des Affaires étrangères de Russie et qui tendaient à décider le Gouvernement ottoman à s'en remettre aux Puissances pour le règlement du conflit italo-turc. Si la Porte voulait bien consentir à leur donner mandat, M. Sazonoff ne doutait pas que l'Italie mettrait fin d'elle-même à la guerre en levant le blocus de la côte arabique et en concentrant sa flotte dans les eaux de Tripoli, la Turquie répondrait à ce bon procédé en retirant ses troupes de Tripolitaine et de Cyrénaïque; et, la paix se trouvant ainsi rétablie de fait, les Puissances chercheraient avec l'Italie et trouveraient un arrangement de nature à sauvegarder d'honneur et les intérêts de la Turquie.

Turkhan Pacha n'avait pas manqué, disait-il, de faire observer à M. Sazonoff combien une pareille procédure était inacceptable pour un Gouvernement soucieux de sa dignité et de son prestige, et Assim Bey, après m'avoir lu l'exposé des raisons données à M. Sazonoff par Turkhan Pacha, les reprit à son compte, pour me les commenter avec force. Le retrait des troupes ottomanes lui paraissait particulièrement inadmissible et, en outre, question d'honneur à part, des plus dangereux pour la paix publique en Turquie, car comment le Gouvernement ottoman pourrait-il maintenir son autorité sur les Arabes de Syrie, d'Arabie et de la Mésopotamie après avoir trahi leur cause en Afrique et les avoir abandonnés aux envahisseurs de leur pays? Il ne concevait pas davantage que l'on pût demander à la Porte de renoncer à défendre elle-même ses intérêts, alors que le droit de le faire serait maintenu à l'Italie. Cette double capitulation sur le terrain militaire et sur le terrain diplomatique, ne pouvait, m'a-t-il déclaré, que conduire promptement l'Empire à sa désagrégation.

Aux objections de Turkhan Pacha, M. Sazonoff s'est contenté de répondre que, dans ces conditions, la guerre serait interminable et le Ministre russe a d'ailleurs protesté de son impartialité entre les belligérants, comme il s'est défendu de toute pensée d'exercer une pression quelconque sur aucun des deux.

C'est à la suite de la communication de Turkhan Pacha que le Conseil des Ministres, sur l'initiative du Ministre des Affaires étrangères, a décidé l'envoi immédiat aux Ambassadeurs ottomans auprès des cinq Puissances de la circulaire dont Rifaat Pacha a dû laisser copie à Votre Excellence mercredi dernier. Assim Bey m'en a également donné lecture et il m'a exprimé l'espoir que les Puissances, en tenant compte, se garderaient d'appuyer les propositions italiennes si celles-ci ressemblaient dans le fond ou la forme aux suggestions de M. Sazonoff; elles ne le pourraient faire, suivant lui, sans se départir de la neutralité; par contre, s'il leur plaît de demander au Gouvernement ottoman ses conditions de paix, comme elles l'ont fait au Gouvernement italien, Assim Bey n'aurait aucune objection à soumettre une pareille question au Conseil des Ministres et à y répondre ensuite au nom du Gouvernement, pourvu qu'il le puisse faire en toute indépendance et en dehors de toute pression.

Je me suis borné à écouter la communication d'Assim Bey et à lui dire que je manquerais pas, comme il m'en avait prié, d'en rendre compte à Votre Excellence.

Je n'ai pas encore reçu du Département le texte du memorandum du marquis de San Giuliano; je connais seulement l'appréciation peu flatteuse qu'en a faite M. Barrère. Je m'abstiendrai donc d'émettre un avis personnel à son sujet, mais il me paraît d'ores et déjà établi que les démarches des

Puissances et particulièrement l'esprit qu'y apporte M. Sazonoff, loin de contribuer au rétablissement de la paix, en éloignent au contraire la conclusion en entretenant l'Italie dans des illusions dangereuses et en l'affermissant dans une attitude intransigeante tout à fait déraisonnable.

235.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 260. Secret. *Paris, 21 mars 1912, 11 h.*

Je réponds à votre télégramme 132 [1].

Je préférerais personnellement, en raison de mes occupations actuelles, n'aller en Russie qu'au mois d'août. Vous pourriez donc, de vous-même. prendre acte des objections de M. Sazonoff pour faire retarder le voyage. L'essentiel me paraît être, pour le moment, d'en avoir marqué l'intention,

236.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n^os^ 80-81. *Paris, 21 mars 1912, 10 h. 55 et 11 h. 30.*

Je réponds à votre télégramme n° 105 [2].

Il y a une contradiction entre ce que vous a dit M. Garcia Prieto et ce que m'a expliqué hier soir M. Perez Caballero après avoir reçu les instructions de son Gouvernement. Il m'a formellement déclaré qu'il pensait que la note qui vous était remise avait cette signification que l'Espagne maintenait son offre dans le nord et y retirait sa demande. Il a même ajouté, une fois de plus, qu'il comprenait que nous eussions besoin de la liberté de nos mouvements autour de Fez et de Taza. Il m'a expliqué que son Gouvernement n'avait pas voulu nous faire, à proprement parler, de contre-propositions pour ménager son opinion publique; mais qu'en réalité la note avait pour but de permettre la reprise de la conversation.

[1] Voir ci-dessus à la date du 20 mars, n° 226.

[2] Dans ce télégramme, M. Geoffray se bornait à commenter brièvement la note espagnole transmise par le télégramme 106 reproduit ci-dessus à la date du 20 mars, n° 230.

Veuillez donc faire remarquer à M. Garcia Prieto que nous examinerons cette note, dès qu'elle me sera parvenue, mais qu'il nous serait de toute impossibilité de renoncer à nos demandes dans le nord, notamment à la vallée de l'Ouergha.

Confidentiel. — Je vous envoie une note et des cartes expliquant que, à supposer même écartée la demande de l'Espagne au nord de Taza, la proposition espagnole relative à l'Ouergha aurait en réalité pour résultat de nous prendre plus qu'on ne nous donnerait. J'ai déjà fait cette remarque, carte en main, à M. Perez Caballero. Si (contrairement à l'impression que je retire de documents sûrs) vous trouviez irréductible la résistance de l'Espagne en ce qui concerne nos demandes au nord, j'étudie, d'accord avec le Ministère de la Guerre, un projet subsidiaire et minimum.

237.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 115. *Péra, 21 mars 1912, 13 h. 35.*

(*Reçu :* 13 h. 55.)

Le Gouvernement russe a compris la nécessité de rassurer le Gouvernement ottoman sur ses intentions. M. Sazonoff a donc déclaré à Turkhan Pacha que le rappel de M. Tcharykoff avait été motivé par une question purement personnelle et non par un changement d'orientation de la politique russe à l'égard de la Turquie. Celle-ci demeurera amicale comme par le passé. D'autre part, le Gouvernement russe s'est déclaré satisfait des promesses faites par le Gouvernement ottoman, en ce qui concerne l'action militaire turque dans le contesté turco-persan et les territoires avoisinants. Deux officiers viennent d'être envoyés de Constantinople à Van, par Batoum et le Transcaucasien, pour veiller à l'exécution de ces promesses. Il résulte de tout cela une certaine détente et, à la Porte, où l'alerte avait été très vive, on en éprouve quelque soulagement. Il s'en faut, toutefois que la confiance soit revenue et on attend l'arrivée de M. Swetchine pour apprécier la situation.

238.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 138. *St-Pétersbourg, 21 mars 1912, 19 h. 55.*

(*Reçu :* 21 h. 35.)

Conformément aux instructions contenues dans le télégramme n° 258[1] de Votre Excellence relatif au projet de médiation, j'ai demandé à M. Sazonoff s'il maintenait sa proposition. Le Ministre m'a répondu : la proposition à laquelle M. Isvolsky s'est référé dans sa communication du 19 de ce mois[2] a été formulée non par la Russie, mais par l'Angleterre. Le Gouvernement russe qui y a adhéré ne voit pas de motifs pour l'abandonner. Suivant lui, le premier alinéa de la circulaire turque du 18 montre la possibilité d'une démarche à Constantinople. Il est bien entendu qu'il ne s'agit que d'arriver à la cessation des hostilités, et non d'amener la Turquie à reconnaître le décret d'annexion. Ce dernier point est entièrement écarté. D'autre part, il va de soi que la démarche à faire par les Puissances à Constantinople n'impliquerait pas de leur part la reconnaissance du décret italien. Elles n'auraient, en ce qui les concerne, à reconnaître l'annexion qu'après la cessation des hostilités.

M. Sazonoff m'a dit en outre que ce matin même, l'Ambassadeur d'Autriche lui avait donné connaissance du langage tenu par le comte Berchtold à l'ambassade de Turquie à Vienne et qu'il n'en résulte nullement que le Gouvernement austro-hongrois soit opposé à la démarche à faire à Constantinople. On peut conclure de ce dernier renseignement qu'une fois encore le Cabinet de Vienne veut éviter de contrecarrer les vues du Gouvernement russe, dans la pensée que, peut-être, l'opposition viendra de Londres ou de Paris.

239.

Note de l'ambassade britannique.

Paris, 21 mars 1912.

His Majesty's Government reciprocate the desire of the French Government for the maintenance of a close understanding between the two Governments

[1] Voir ci-dessus à la date du 19 mars, n° 224.

[2] Voir à la date du 19 mars le télégramme 257 de Paris à Pétersbourg reproduit sous le n° 223.

in regard to the Italo-Turkish question and for the avoidance of any kind of pressure at Constantinople.

Sir Ed. Grey is at present of opinion that supposing that it should be thought advisable to do anything at all, the five Governments should enquire of the Porte what would be the conditions on which it would consent to terminate the war and then with the knowledge of the respective conditions of the Italian and Turkish Governments they should confer as to the possibility of any further steps at the present moment.

Sir Ed. Grey concurs with Monsieur Poincaré that it will be best to leave to the Russian Government the taking of the initiative of making any suggestion. M. Sazonow can, if he desires, sound the British and French Governments. Sir Ed. Grey thinks that the Russian Government may be of the same opinion as the British and French Governments that the peace conditions put forward by the Italian Government woult be rejected by the Porte and M. Sazonow may consequently of his own accord abstain from pressing for any action at Constantinople founded upon the conditions which have been communicated to the Powers by the Italian Minister for Foreign Affairs.

TRADUCTION.

Le Gouvernement de Sa Majesté britannique partage le désir du Gouvernement français de voir se maintenir une entente étroite entre les deux Gouvernements au sujet de la question italo-turque et d'éviter toute pression à Constantinople.

Sir Ed. Grey est pour l'instant d'avis, au cas où l'on jugerait à propos d'agir, que les cinq Gouvernements devraient s'enquérir auprès de la Porte des conditions auxquelles celle-ci consentirait à mettre fin à la guerre. Ensuite, connaissant les conditions respectives des Gouvernements italien et turc, les Puissances pourraient se concerter sur la possibilité de nouvelles démarches.

Sir Ed. Grey pense, comme M. Poincaré, qu'il est préférable de laisser le Gouvernement russe prendre l'initiative de toute suggestion. M. Sazonoff peut, s'il le désire, pressentir les Gouvernements anglais et français.

Sir Ed. Grey pense que le Gouvernement russe peut estimer, comme les Gouvernements anglais et français, que les conditions de paix exposées par le Gouvernement italien seraient rejetées par la Porte. C'est pourquoi il est possible que, de son propre mouvement, M. Sazonoff s'abstienne d'insister pour une action quelconque à Constantinople basée sur les conditions communiquées aux Puissances par le Ministre italien des Affaires étrangères[3].

[3] Cette note a été transmise le 22 mars à 14 h. 25 à Pétersbourg par télégramme n° 264.

240.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Paléologue, Directeur des Affaires politiques.

Lettre particulière. *Londres, le 21 mars 1912.*

Mon cher Directeur,

Aujourd'hui Sir Arthur Nicolson m'a interrogé sur ce qu'on pensait chez nous de la situation générale. Je lui ai dit qu'on était inquiet et que partout se répandaient des bruits de guerre. Je ne crois pas plus que lui, d'ailleurs, à des intentions agressives de la part du Gouvernement allemand, mais il est sûr que, dans le monde militaire, il y a de l'excitation et que peu à peu se répand l'opinion que nous sommes à la veille d'un conflit. J'ai raconté à ce propos au Secrétaire d'État permanent ce qu'on nous avait dit d'un avis donné aux banques allemandes pour les inviter à garder leur numéraire et j'y ai ajouté une indication donnée ce matin même à mon Attaché militaire par le chef d'État-major anglais sur des achats de blé par le Gouvernement allemand. Tout naturellement, j'ai été amené à parler des renseignements donnés à notre État-major sur les dispositions indiquant chez l'État-major allemand l'intention d'opérer une grande concentration du côté d'Aix-la-Chapelle, concentration qui ne pourrait s'expliquer que par le dessein de violer la neutralité belge. Et alors, j'ai dit que pour nos deux Gouvernements pourraient se poser à un certain moment la question suivante : « S'il était avéré qu'une armée concentrée autour d'Aix-la-Chapelle se préparait à entrer en Belgique, si même nous savions les éclaireurs de cette armée sur le point de franchir la frontière de l'État neutre, devrions-nous attendre l'occupation de la Belgique par l'armée allemande pour avancer de notre côté ? » — « C'est bien grave », dit Sir Arthur. — « Oui, mais c'est une question qui se posera, si nous avons la certitude d'une marche des forces allemandes sur la Belgique. »[1] J'ai ajouté en riant qu'il fallait que les bruits de guerre fussent bien

(1) Cf. ci-dessous, 28 mars, n° 269 et *British Documents,* VI, n° 559. — Cf. aussi : R. Poincaré, *Au service de la France — Au lendemain d'Agadir,* p. 224, où il est fait allusion aux préoccupations exprimées ici par M. Cambon.

Le 9 janvier 1912, le Conseil supérieur de la Défense nationale avait reçu communication de renseignements qui donnaient à penser que l'Allemagne n'hésiterait pas, en cas de guerre, à étendre en Belgique la zone d'action de ses armées, Pour parer à cette menace, il pouvait y avoir intérêt, au point de vue militaire, à prendre l'initiative d'entrer en Belgique; mais, au point de vue politique, cette initiative risquait de modifier l'attitude de l'Angleterre. L'État-Major s'était donc borné à demander si les armées françaises pourraient pénétrer sur le territoire belge à la première nouvelle de la violation de ce territoire par les

répandus pour que de pareilles questions pussent se poser, et je n'ai pas eu l'air d'attacher autrement d'importance à l'entrée en Belgique, mais je n'ai pas été fâché de jeter cette hypothèse dans la conversation. Sir A. Nicolson m'a demandé si je savais quelque chose des modifications ministérielles dont on parle à Berlin. Il n'avait rien reçu à ce sujet. Il est vraisemblable que M. de Kiderlen ne restera pas en fonctions, mais il ne semble pas probable que M. de Bethmann Hollweg soit sacrifié.

[La fin de la lettre concerne la situation intérieure de l'Angleterre et la question crétoise.]

241.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 265. *Paris, 22 mars 1912, 14 h. 40.*

Réponse à votre télégramme n° 138 (1).

La note, que l'Ambassadeur d'Angleterre vient de me remettre sous la date du 21 mars, et qui fait l'objet de mon télégramme n° 264, traduit exactement ma pensée.

Veuillez donc vous exprimer dans ce sens avec M. Sazonoff.

Allemands. La réponse avait été affirmative. La question ne revint jamais devant le Conseil. Toutefois, le 21 février 1912, dans une Conférence tenue par le Président du Conseil, M. Poincaré, en présence des Ministres de la Guerre et de la Marine, des chefs d'État-Major et du Directeur des Affaires politiques, le général Joffre, après avoir exposé les conditions d'un plan d'opérations en cas de guerre avec l'Allemagne, crut devoir ajouter que les chances de victoire seraient accrues si l'armée française était libre de porter l'offensive sur le territoire belge. Le Président du Conseil répliqua que cette initiative risquerait d'indisposer contre la France non seulement l'Europe, mais les Belges eux-mêmes : «Il faudrait à tout le moins, déclara-t-il, qu'elle fût justifiée par la menace positive d'une invasion allemande.» Il ajouta : «C'est d'ailleurs, la crainte d'une invasion de la Belgique par l'Allemagne qui a été la cause de nos accords secrets avec l'Angleterre. Il faudrait donc en tout état de cause s'assurer qu'un plan de ce genre ne déterminerait pas le Gouvernement britannique à nous retirer son concours.» Aucun document n'indique que cette question ait été de nouveau soulevée dans une délibération postérieure.

(1) Voir ci-dessus à la date du 21 mars, n° 238.

242.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os 108-109. *Madrid, 22 mars 1912, 13 h. 45.*

(*Reçu :* 18 h. 40.)

Je réponds à votre télégramme 80 (1).

Je me suis assuré, à l'audience diplomatique de ce matin, que M. Garcia Prieto n'avait apporté aucune modification à ses suggestions primitives en ce qui concerne la zone nord. Le memorandum espagnol, dont je vous avais envoyé la traduction et dont vous recevrez le [texte] par la poste demain matin, n'a dû vous laisser aucun doute à ce sujet.

Le Ministre d'État savait par M. Perez Caballero que vous vous proposiez de m'envoyer une carte de la région et m'a déclaré qu'il l'examinerait avec intérêt. Mais je l'ai trouvé toujours aussi irréductible sur la question de l'Ouergha.

Tous mes efforts, tous mes arguments se sont heurtés à une fin de non recevoir absolue.

Lui parlant à titre particulier et en mon nom personnel, j'ai encore insisté en appelant son attention sur les conséquences d'une rupture des négociations entre les deux pays, étant donné l'enchevêtrement des postes militaires dans certaines régions et la possibilité d'un conflit armé entre ces détachements de troupes, dont les suites pourraient être incalculables.

Il m'a répondu qu'il en était préoccupé et qu'il se rendait bien compte des responsabilités qu'il endossait, mais que l'honneur national était engagé et que personne en Espagne n'admettrait de concessions autres que celles proposées, qui sont même déjà désapprouvées par les conservateurs et par les militaires.

243.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 139. Secret. *St-Pétersbourg, 22 mars 1912, 19 h. 32.*

(*Reçu :* 20 h. 15.)

Je réponds à votre télégramme 260 (2).

M. Sazonoff fera part à l'Empereur de votre désir d'être reçu par Sa Majesté

(1) Voir ci-dessus à la date du 21 mars, n° 236. — (2) Du 21 mars. Voir ci-dessus, n° 235.

après la séparation des Chambres françaises au mois d'août. On est certainement très satisfait de votre projet et de l'époque que vous avez proposée pour la réaliser. Le Ministre m'a dit, à cette occasion, que l'échange de visites avec le Roi de Norvège n'aurait pas lieu cette année, mais que l'Empereur irait probablement à Copenhague en juillet.

244.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os 89-90. Confidentiel. Secret. *Londres, 22 mars 1912, 18 h. 49.*

(*Reçu* : 20 h. 40.)

Sir Ed. Grey m'a mandé aujourd'hui pour me prévenir que mon collègue d'Allemagne l'avait informé, lundi 18 courant, de l'intention de son Gouvernement de poursuivre avec le Cabinet de Londres une négociation pour la limitation des dépenses navales. Mais il est nécessaire d'obtenir préalablement de l'Angleterre une déclaration de neutralité pour le cas où l'Allemagne serait entraînée dans un conflit avec une Puissance quelconque(1). Le Principal Secrétaire d'État des Affaires étrangères a répondu qu'une pareille déclaration était impossible. Le Gouvernement allemand a déjà reçu l'assurance que l'Angleterre ne nourrissait contre [lui] aucune arrière-pensée hostile, qu'elle n'avait avec personne d'accord comportant un dessein d'agression et qu'elle ne soutiendrait pas une Puissance qui se livrerait sans provocation à une attaque contre l'Allemagne. Ces déclarations doivent suffire et le Gouvernement britannique ne peut faire plus.

«Supposez, a ajouté Sir Ed. Grey, qu'engagés dans un conflit vous jugiez à propos d'établir une base navale sur un point de la côte danoise, pourrions-nous l'admettre? Ne nous demandez donc pas d'aliéner, quelles que soient les circonstances, notre liberté d'appréciation.»

Le comte Wolff-Metternich a répliqué que, devant le refus de l'Angleterre de se déclarer neutre, le Gouvernement allemand se trouvait dans l'impossibilité de se prêter à des pourparlers sur la réduction des dépenses navales.

Ainsi s'évanouissent les espérances ou les craintes que des esprits peu avertis avaient fondées sur la visite de Lord Haldane à Berlin.

Sir Ed. Grey a insisté sur le caractère confidentiel de sa communication, dont il n'a pas fait part à mon collègue de Russie.

(1) Voir le projet d'accord anglo-allemand reproduit dans la *Grosse Politik*, vol. 31, n° 11395.

Sir A. Nicolson voit dans la démarche du comte Wolff-Metternich une nouvelle tentative pour séparer l'Angleterre de la France. Dans ses entretiens avec Sir Ed. Grey, M. Asquith, Lord Haldane et même avec le Roi, il a fait ressortir que rien ne compromettrait davantage le maintien de la paix qu'un accord avec Berlin. Une fois délivrée de l'appréhension d'une intervention anglaise, l'Allemagne ne tarderait pas à se jeter sur la France. Le Sous-Secrétaire d'État permanent m'a donc exprimé toute sa satisfaction de la démarche (il a dit «la gaffe») du Gouvernement allemand[1].

245.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 101. *Berlin, 22 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 mars; Dir. pol., 25 mars.)

Le Chancelier a saisi aujourd'hui le Bundesrat des projets d'augmentation de l'armée et de la marine. J'adresse ci-inclus au Département un exemplaire de l'article publié à ce sujet par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* dans son numéro de ce soir.

Les augmentations totales prévues pour l'armée et la marine représentent une dépense de :

97 millions de marks pour 1912;
127 millions de marks pour 1913;
114 millions de marks pour 1914.

Ces chiffres ne seront d'ailleurs soumis au Reichstag qu'après la délibération de la décision du Conseil fédéral.

La dépense de 97 millions pour 1912 (dont 15 millions pour la marine) correspond bien aux indications contenues dans ma dépêche n° 83[2] du 3 mars.

(1) La substance de ces télégrammes a été transmise à Pétersbourg, le 23 mars, par télégramme n° 268.

(2) Dans cette dépêche, non reproduite, M. J. Cambon exposait que «la campagne électorale faite par les partis de droite et les nationaux libéraux sur l'échec subi par la politique impériale dans l'affaire du Maroc avait mis à l'ordre du jour l'idée de renforcer considérablement l'armée et la marine». On parlait de la création de deux nouveaux corps d'armée l'un à Colmar en Alsace, l'autre à Allenstein. Ci 25.000 hommes de plus dans l'armée et 80 millions de marks de dépenses supplémentaires. Pour la marine environ 15 millions de marks de dépenses nouvelles.

246.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 142. *Saint-Pétersbourg, 23 mars 1912, 10 h. 34.*

(*Reçu* : 11 heures.)

Suite à mon télégramme n° 138 (1).

Le Ministre des Affaires étrangères m'a reparlé hier du projet de médiation. A son avis il serait très désirable de ne pas laisser tomber la conversation entre les Puissances. En ce qui concerne la démarche à faire à Constantinople, il a repris la proposition anglaise parce qu'il y avait adhéré, mais si vous y voyez des inconvénients, il n'insistera pas sur cette formule et il proposera de se borner à poser à Constantinople la même question qu'à Rome. Il a tout lieu de penser que, réduite à ces termes, la démarche ne soulève pas d'objections de la part de l'Autriche, ni peut-être même de l'Allemagne.

M. Sazonoff me prie de vous demander votre sentiment sur ce point, ne voulant pas, ajoute-t-il, soumettre de propositions nouvelles aux autres Puissances sans s'entendre préalablement avec le Gouvernement français.

247.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 268. Très confidentiel. *Paris, 23 mars 1912, 11 h. 35.*

Je réponds à votre télégramme n° 89 (2).

Je vous prie de vouloir bien faire une démarche spéciale auprès de Sir Ed. Grey pour le remercier au nom du Gouvernement français et en mon nom personnel de sa communication confidentielle.

(1) Voir ci-dessus à la date du 21 mars, n° 238.

(2) Voir ci-dessus à la date du 22 mars, n° 244.

248.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 145. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 23 mars 1912, 12 h. 4.*

(*Reçu :* 14 h. 5.)

M. Sazonoff m'a dit que l'Empereur l'avait autorisé à faire à la Douma, la semaine prochaine, un exposé de la politique du Gouvernement impérial. Il semble donc certain qu'il n'y a rien de vrai dans le bruit qui a couru de la retraite du Ministre.

Depuis la fondation du régime constitutionnel, le Gouvernement n'a encore pris part qu'une fois aux débats de la Douma sur la politique extérieure. Ce fut en 1909, quand M. Isvolsky prit la parole pour défendre la politique du Gouvernement dans l'affaire de la Bosnie-Herzégovine. La semaine prochaine M. Sazonoff se bornera à «lire» un exposé sans participer à la discussion générale.

La *Gazette de la Bourse* a publié avant hier une note d'origine officieuse que je vous ai envoyée par la poste et de laquelle il résulte que l'exposé de M. Sazonoff aura pour principal but d'affirmer la politique pacifique du Gouvernement. Le Ministre m'a confirmé cette indication. Il a ajouté qu'en parlant de la France il dirait que les deux Gouvernements «entretiennent un continuel échange de vues» sur toutes les questions. «En affirmant nos confiantes relations avec vous, m'a-t-il dit en outre, je suis sûr d'être approuvé par tout le monde. Mon exposé sera moins facile lorsque j'arriverai aux autres pays.»

249.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 120. *Péra, 23 mars 1912, 13 h. 35.*

(*Reçu :* 13 h. 25.)

Je ne puis que me féliciter de l'entente qui s'est établie entre Votre Excellence et Sir Ed. Grey au sujet de la guerre turco-italienne. Toute idée de pression sur le Gouvernement ottoman étant écartée, il n'y a aucun inconvénient à s'enquérir auprès de la Porte, par une démarche des cinq Gouverne-

ments, des conditions auxquelles la Turquie consentirait à mettre fin à la guerre, bien que celles-ci ne doivent pas être de nature à rencontrer l'assentiment du Gouvernement italien. On est d'ailleurs beaucoup plus préoccupé, en Turquie, des préparatifs militaires de la Russie en Transcaucasie que de la guerre tripolitaine et des menaces de l'escadre italienne. On croit devoir, dans les milieux officiels, affecter d'être rassuré par les protestations du Gouvernement russe mais on est en réalité fort préoccupé et l'on s'attend à une action offensive de la Russie en Perse, sinon même en Turquie. Je saurai beaucoup de gré à Votre Excellence de me renseigner sur les échanges de vues qui se poursuivent sans doute en ce moment à ce sujet entre les Cabinets anglais et russe.

250.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 148. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 23 mars 1912, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 15.)

En reparlant avec M. Sazonoff des éventualités prévues dans son questionnaire du 14 février, j'ai insisté de nouveau sur la nécessité d'un concert préalable entre nos deux Gouvernements pour toute initiative de l'un ou de l'autre, non prévue dans le pacte d'alliance. Le Ministre n'a plus fait aucune réserve. Vos déclarations à M. Isvolsky et celle que j'ai faite à M. Sazonoff ont été si explicites que ce point doit être considéré comme acquis.

La suite de la conversation n'a abouti à aucune autre précision. M. Sazonoff m'a demandé de la reprendre dans quelques jours.

251.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 270. Très confidentiel. *Paris, 23 mars 1912, 21 h. 45.*

Je réponds à votre télégramme n° 145[1].

Il serait très utile au point de vue de l'opinion française, un peu inquiète

[1] Voir ci-dessus, même date, n° 248.

en ce moment du rapprochement italo-russe et de la politique russe en Orient, que, dans son exposé à la Douma, M. Sazonoff parlât *expressément de l'alliance* dans des termes analogues à ceux que j'ai moi-même employés à plusieurs reprises et notamment hier à la tribune de la Chambre[1].

252.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Bruxelles et à Londres.

D. nos 47, 271. *Paris, 23 mars 1912.*

Au cours d'un entretien qu'il a eu avec moi le 20 de ce mois, à l'Élysée, le Roi des Belges m'a dit : «Nous avons été fort émus, il y a quelque temps, par les polémiques que la question du Congo a suscitées dans la presse et dans certains groupes parlementaires français. C'est pourquoi j'ai accueilli personnellement avec la plus vive satisfaction vos déclarations au Sénat sur le droit de préemption de la France. Nous sommes désormais pleinement rassurés».

J'ai confirmé au Roi que l'article 16 du traité du 4 novembre 1911 a laissé intacte la garantie que l'acte de Berlin a conférée au statut territorial du Congo.

Le Roi, alors, a poursuivi : «En l'absence de mes Ministres, j'ai scrupule à traiter avec vous une question politique. Mais, à titre confidentiel et privé, je vous demande d'examiner si les liens d'amitié qui unissent la France à l'Angleterre ne vous permettraient pas de nous aider à obtenir du Gouvernement britannique la reconnaissance de la souveraineté belge au Congo. Vous nous rendriez là un service éminent, dont la Belgique vous garderait une profonde gratitude».

J'ai répondu en substance : «Je serais très heureux d'aider le Gouvernement de Votre Majesté à faire reconnaître par le Gouvernement britannique l'annexion du Congo à la Belgique. Le point principal me semble être d'éclairer l'opinion anglaise sur la sincérité et l'efficacité des mesures que le Gouvernement belge a déjà prescrites pour satisfaire aux préoccupations humanitaires

[1] Répondant à diverses interpellations sur la politique extérieure, M. Poincaré avait dit à la Chambre le 22 mars : «La question marocaine nous a fourni l'occasion de mesurer à plusieurs reprises la force des liens qui unissent si étroitement la France et la Russie. Notre alliance est pour la paix du monde une garantie dont nous connaissons tout le prix et que nous ne laisserons pas affaiblir».

des sociétés philanthropiques. Votre Majesté peut être assurée que je m'y emploierai dans la mesure du possible[1] ».

Pour Bruxelles seulement : Comme vous le savez par une lettre de notre Ambassadeur à Londres du 22 février[2] dont mon Département vous a donné communication, M. Paul Cambon a signalé déjà au Sous-Secrétaire d'État permanent au Foreign Office l'intérêt que la Grande-Bretagne aurait à se concilier l'opinion belge et à reconnaître enfin l'annexion de l'État indépendant du Congo. Sir Arthur Nicolson a répondu qu'il reconnaissait l'utilité d'un changement d'attitude de son Gouvernement à cet égard et qu'il s'occuperait de cette question.

J'ai prescrit à M. Paul Cambon de revenir sur cette affaire et de demander quelle décision le Gouvernement britannique aura prise à ce sujet. Je vous saurai gré de faire connaître au Gouvernement belge, de façon que le Roi Albert en soit informé, le sens de la démarche que M. Paul Cambon a effectuée et doit renouveler auprès du Foreign Office.

Pour Londres seulement : Par une lettre du 22 février, vous avez bien voulu me faire savoir que vous aviez signalé au Sous-Secrétaire d'État permanent au Foreign Office l'intérêt que la Grande-Bretagne aurait à se concilier l'opinion belge et à reconnaître l'annexion de l'État indépendant. Sir Arthur Nicolson vous a répondu qu'il reconnaissait l'utilité d'un changement d'attitude de son Gouvernement à cet égard et qu'il s'occuperait de la question. Je vous saurais gré de vouloir bien renouveler, sous la même forme, votre démarche au Foreign Office au sujet de cette affaire et d'insister sur l'intérêt qui s'y attache au point de vue de la politique générale. Je serais heureux de connaître le plus tôt possible le résultat des nouveaux entretiens que vous aurez eus à cet égard au Foreign Office.

253.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

Lettre particulière. Secret. *Berlin, 23 mars 1912.*

Un certain Monsieur Charles René, sujet allemand dont la famille est d'origine française et qui a toujours rêvé le rapprochement entre la France et

(1) Cette dépêche reproduit les termes d'une note intitulée : « Entretien du Roi Albert de Belgique avec M. Poincaré, président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, au Palais de l'Élysée ».

(2) Voir ci-dessus, n° 82.

l'Allemagne, a fait, près d'un membre de cette ambassade, une démarche dont vous trouverez ci-inclus le compte rendu tel qu'il m'a été remis [1].

Les faits qu'il a rapportés sont d'une telle nature que je ne crois pas pouvoir vous les laisser ignorer, tout en estimant qu'il importe de les garder absolument secrets. Je ne saurais, en tout cas, garantir qu'ils se soient produits absolument comme l'a dit M. René.

Ce M. Charles René a toujours été considéré ici, plus ou moins, comme un agent officiel de la Wilhelmstrasse. Il a été, il y a deux ans, décoré de la Légion d'honneur sur la demande pressante de M. de Schoen, alors Secrétaire d'État.

ANNEXE.

Absolument secret. *Berlin, 23 mars 1912.*

Hier soir, 22 mars, M. Charles René, ancien agent officieux de la Wilhelmstrasse et membre du Comité de rapprochement franco-allemand, est venu trouver un des secrétaires de l'Ambassade et lui a fait la confidence suivante :

Il y a quelques semaines, le correspondant du *Matin* à Berlin, M. Caro, aurait exprimé à M. Charles René, de la part du directeur de ce journal, M. Bunau-Varilla, le désir de ce dernier d'avoir avec lui un entretien personnel. « Il s'agit, aurait déclaré M. Caro, d'une évolution complète de la politique française que patronnerait le *Matin*, dans le sens d'un rapprochement ou plutôt d'une alliance formelle entre la France et l'Allemagne. » M. Caro aurait prié M. Ch. René de garder à cette communication un caractère absolument secret, surtout vis-à-vis des deux ambassades, celle de France à Berlin et celle d'Allemagne à Paris.

M. Ch. René se serait alors rendu à Paris et aurait longement causé avec M. Bunau-Varilla.

Le directeur du *Matin* lui aurait déclaré ceci : Dans certains milieux et notamment parmi quelques hommes politiques, et non des moindres, on commencerait à se lasser de l'Entente Cordiale. On aurait eu, notamment dans les négociations franco-espagnoles, peu à se louer de la politique égoïste de la Grande-Bretagne.

M. Bunau-Varilla se ferait fort de retourner complètement l'opinion en France, dans le sens d'une entente franco-allemande, à condition que la question d'Alsace-Lorraine pût être réglée à la satisfaction de la France.

M. Ch. René aurait répondu qu'il était impossible à l'Empereur de restituer l'Alsace-Lorraine à la France, mais que l'on pourrait peut-être chercher une base d'entente qui serait une presque entière autonomie des deux provinces.

M. Bunau-Varilla aurait alors exprimé le vœu de venir à Berlin et de voir Guillaume II.

M. Ch. René aurait répondu qu'en ce moment c'était difficile, l'Empereur devant partir pour Corfou.

M. Bunau-Varilla aurait alors proposé à M. Ch. René de le faire rencontrer chez

[1] Voir au sujet de cette démarche le *Rapport de la Commission d'enquête sur les faits de la guerre*, I, p. 363 et suiv. Voir aussi *Grosse Politik*, vol. 31, n° 15511, note.

lui avec MM. Poincaré et Briand qui, d'après lui, ne seraient pas opposés à examiner les vues du *Matin.*

M. Ch. René aurait remercié et demandé à M. Bunau-Varilla la permission de parler auparavant au baron de Schoen des ouvertures qu'il venait de recevoir.

M. Bunau-Varilla aurait déclaré qu'il préférerait que les deux ambassades fussent tenues en dehors de tout.

M. Ch. René n'aurait pas cru devoir déférer à ce vœu et aurait, tout d'abord, fait part à M. de Schoen des propositions de M. Bunau-Varilla.

M. de Schoen aurait conseillé à M. Ch. René la plus extrême prudence. En ce qui le concerne, l'Ambassadeur d'Allemagne ne refuserait pas de causer, à titre privé, avec M. Bunau-Varilla, mais il attendrait une demande de ce dernier.

M. Ch. René est revenu alors à Berlin. Il aurait fait connaître à M. Zimmermann, Sous-Secrétaire d'État à laWilhelmstrasse, la teneur de son entretien avec M. Bunau-Varilla. D'après M. René, M. Zimmermann aurait laissé entendre que l'Allemagne serait prête aux plus larges concessions en ce qui regarde l'autonomie de l'Alsace-Lorraine, si la politique française évoluait du côté allemand, mais il aurait déclaré que ce rapprochement lui paraissait difficile à réaliser, bien que fort désirable.

254.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 271. Très confidentiel. *Paris, 24 mars 1912, 12 h. 25.*

Je réponds à votre télégramme n° 148 (1).

Il ne me semble pas suffisant que M. Sazonoff n'ait fait aucune réserve sur l'interprétation que nous avons donnée de l'alliance d'accord avec M. Isvolsky (2). La question est trop grave pour être traitée par prétérition. Nous ne pouvons nous exposer à une nouvelle surprise analogue à celle de Potsdam. Veuillez donc saisir la première occasion d'obtenir de M. Sazonoff une réponse catégorique.

(1) Voir ci-dessus à la date du 23 mars, n° 250.

(2) Voir ci-dessus à la date du 14 mars, n° 202.

255.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

À M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 273. *Paris, 25 mars 1912, 11 h. 30.*

Réponse à votre télégramme n° 150[1].

J'acquiesce à la proposition de M. Sazonoff, sous la seule réserve que le Gouvernement britannique y acquiesce pareillement.

256.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Rome, Constantinople.

T. n^os^ 274, 273, 308, 182. Très confidentiel.

Paris, 25 mars 1912, 13 h. 25

L'Empereur d'Allemagne, s'entretenant il y a quelques jours avec M. Francis Charmes, s'est montré énergiquement opposé à toute pression des Puissances sur la Porte pour la contraindre à la paix[2]. «La Turquie, a-t-il dit, ne peut ni matériellement ni moralement retirer ses troupes de Tripolitaine. L'Italie n'a qu'à s'en prendre à elle-même d'avoir proclamé aussi imprudemment l'annexion d'un territoire qu'elle est incapable de conquérir.»

(1) Le télégramme 150 du 24 mars rappelle simplement les termes du télégramme 142 (voir ci-dessus à la date du 23 mars, n° 246) qui s'était croisé avec le télégramme Paris-Pétersbourg n° 264 reproduisant la note anglaise du 21 mars.

(2) Quelques mots d'une lettre de M. de Jagow, Ambassadeur d'Allemagne à Rome, montrent qu'au moment de sa rencontre à Venise, le 24 mars, avec le roi d'Italie, l'empereur Guillaume craignait que son allié ne lui demandât d'exercer une pression à Constantinople. Voir *Grosse Politik,* vol. 30, II, n° 11081. Quant à l'entretien de M. Francis Charmes avec l'empereur Guillaume, il faut le situer au 19 mars. L'Empereur avait dîné ce jour-là à l'ambassade de France et M. Francis Charmes était au nombre des convives.

257.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 153. Secret. *Saint-Pétersbourg, 25 mars 1912, 14 h. 49.*
(*Reçu :* 16 h. 35.)

Je réponds à votre télégramme secret n° 270[1].

Si, dans ce que m'a dit M. Sazonoff de l'exposé qu'il compte faire à la Douma, j'ai relevé particulièrement la phrase concernant «le continuel échange de vues entre les deux Gouvernements sur toutes les questions à l'ordre du jour», c'est parce qu'elle montre que le Gouvernement russe, conformément au désir qui a été exprimé l'année dernière à la tribune de notre Sénat, reconnaît la nécessité du perpétuel contact qu'exige la pratique de l'alliance.

Il suffit de se reporter à la correspondance des premières années de l'alliance pour constater que ce contact est aujourd'hui beaucoup plus étroit qu'il n'était autrefois.

Ayant rencontré hier soir M. Sazonoff, je l'ai prié de me dire en quels termes était rédigée la partie de son exposé relative à l'alliance. Il m'a répondu que son exposé commençait ainsi : «L'alliance avec la France est la base immuable de cette politique russe».

Puis vient, après quelques mots sur les intérêts communs qui lient les deux pays, la phrase que je vous ai citée.

Je n'ai pu faire connaître au Ministre les paroles que vous avez prononcées avant-hier à la Chambre et auxquelles votre télégramme n° 270 fait allusion. Bien que vous ayez parlé de la Russie, les agences d'informations n'ont rien télégraphié à ce sujet.

L'agence Havas laissant ici le champ libre aux agences allemandes et anglaises, on est, à Pétersbourg, presque sans nouvelles de la France jusqu'à l'arrivée des journaux de Paris.

258.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 91. Secret. *Londres, 25 mars 1912, 17 h. 40.*
(*Reçu :* 19 h. 25).

Réponse à votre télégramme n° 268[2].

J'ai prié Sir A. Nicolson de transmettre à Sir Ed. Grey les remerciements

(1) Voir ci-dessus à la date du 23 mars, n° 251.

(2) Voir ci-dessus à la date du 23 mars, n° 247.

de Votre Excellence et du Gouvernement de la République pour la communication confidentielle mentionnée dans mon télégramme n° 89 [1]. Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères n'a, jusqu'à présent, fait part de cette communication qu'au Premier Ministre et à ses collègues de la Guerre et de l'Amirauté. Il n'en parlera au Conseil que lorsque la crise minière [2] permettra au Cabinet de s'occuper de politique extérieure.

259.

M. Crozier, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 103. Confidentiel. *Vienne, 25 mars 1912, 18 h. 50.*

(*Reçu :* 20 h. 5.)

Il me revient de bonne source que l'article publié avant-hier dans la *Neue Freie Presse* à propos du voyage de l'Empereur Guillaume à Vienne et à Venise, serait d'inspiration officieuse allemande. L'article a pour but de démontrer que loin de s'être détendue, la Triple Alliance est plus solide et plus nécessaire que jamais. L'Italie doit à la rivalité anglo-allemande la nouvelle répartition des escadres anglaises telle qu'elle a été exposée dans le discours de M. W. Churchill. C'est la Triple Alliance qui lui assure ainsi une plus grande liberté d'action dans la Méditerranée. Il appartient désormais aux flottes autrichienne et italienne de faire contre-poids à la puissance française avec laquelle elles restent en présence. On pense que l'Empereur Guillaume, dans ses prochaines conversations avec le Roi Victor-Emmanuel, s'inspirera de cette thèse qui répond par avance, s'il en est besoin, aux reproches que pourrait faire l'Italie à l'Allemagne de ne pas lui être d'un grand secours dans ses embarras actuels; mais on n'écarte pas cependant absolument l'hypothèse que l'Empereur Guillaume soit amené à envisager l'éventualité d'une médiation d'initiative allemande. Un article du *Piccolo* de Trieste de vendredi dernier peut être rapproché de celui de la *Neue Freie Presse;* bien qu'il soit daté de Paris, on pense qu'il est d'inspiration italienne : il proclame la nécessité et la force de la Triple Alliance et ajoute que l'incident du *Manouba* est un signe qui a démontré la fragilité de l'amitié franco-italienne, qu'il ne saurait plus être question d'une entente anglo-franco-[italienne] et que l'Italie ne peut songer à s'écarter de l'alliance avec l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne.

J'aurai l'occasion, par le prochain courrier, de revenir sur cette question.

[1] Voir ci-dessus à la date du 22 mars, n° 244.

[2] Une grève générale des houillères anglaises avait éclaté au commencement du mois et, par sa longue durée, troublait profondément l'industrie et le commerce britanniques. Cette grève paralysa pendant un mois la vie parlementaire anglaise.

260.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. nos 276, 277. Confidentiel. *Paris, 25 mars 1912, 21 h. 35.*

Votre télégramme 151 [1] s'est croisé avec ma lettre 164 [2], qui est partie le 23 mars et contient des précisions destinées à calmer les inquiétudes du Gouvernement russe.

Les avances sont destinées uniquement à permettre à un pouvoir central de subsister en Chine et de mettre fin au dangereux désordre intérieur.

L'emprunt de réorganisation échappe aux banques et sera discuté entre les Gouvernements, dont aucun n'a intérêt à constituer la Chine en grande Puissance militaire, hypothèse qui répond d'ailleurs bien peu à la mentalité chinoise et aux données de la situation actuelle.

En appelant la Russie à participer à la discussion de l'emprunt, nous la mettons à même de défendre son point de vue et ses droits, avec l'appui déjà acquis de la France, du Japon et de l'Angleterre.

Le programme de réorganisation de la Chine (que j'ai proposé à l'Angleterre, en raison de l'importance prépondérante des marchés de Londres et de Paris, de concerter avec elle, ainsi que je vous en ai informé à titre personnel et confidentiel) ne comporte pas le renforcement de son organisation militaire et sera soumis aux Puissances. Il tend à doter la Chine, d'une manière rudimentaire, des organes principaux d'un État moderne, pour assurer ses relations avec l'étranger et sa pénétration économique. Un contrôle strict est prévu pour permettre aux Puissances de surveiller et suivre l'emploi des fonds.

Je vous télégraphie séparément [3] pour vous mettre au courant d'une démarche que l'Ambassadeur d'Autriche vient de faire auprès de moi au sujet de ce consortium et de ses conséquences politiques.

(1) Télégramme du 24 mars non reproduit. M. Georges Louis y parle des craintes qu'inspire au Gouvernement russe un projet d'emprunt destiné notamment à organiser l'armée chinoise.

(2) Non reproduite, ce télégramme en tenant lieu.

(3) Au lieu d'un télégramme séparé, il y a eu le 27 mars une dépêche circulaire envoyée à Berlin 186, Pétersbourg 184, Vienne 92, Londres 293, Washington 98, Tokio 31, Pékin 37, indiquant pour quelles raisons la demande de l'Autriche devrait être écartée. Voir, au sujet de la démarche autrichienne et de l'appui prêté à cette démarche par l'Allemagne, la *Grosse Politik,* vol. 32, n° 11890.

261.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Vienne, Rome, Constantinople, Saint-Pétersbourg.

T. n^os 275, 195, 122, 310, 185, 278. *Paris, 25 mars 1912, 21 h. 35.*

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie est venu me déclarer que le comte Berchtold partage mon opinion sur le sens de la démarche dont les Puissances auront à s'acquitter auprès de la Porte, à savoir :

1° Qu'elles seront tenues de lui adresser la même question qu'au Gouvernement italien et

2° Qu'elles devront s'interdire toute pression. Il estime, en outre, comme moi, que l'initiative doit être laissée à la Russie.

262.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 25 mars 1912.
(*Reçu* : Dir. pol., 7 octobre 1912.)

M. Sazonoff partage l'avis de Son Excellence M. Poincaré qu'une démarche des Puissances à Constantinople est nécessaire; il n'insiste nullement sur la formule : « de proposer à la Porte de s'en remettre aux Puissances pour une médiation », et afin de rendre les démarches à Rome et à Constantinople parallèles, estime que l'on pourrait prier la Porte « de communiquer aux Puissances les conditions auxquelles elle accepterait la médiation des Puissances en vue d'arriver à la cessation des hostilités ». D'après l'avis de M. Sazonoff, il serait nécessaire de donner d'avance, d'un commun accord, à entendre à la Porte que, puisqu'on n'exigera pas d'elle la reconnaissance de l'annexion, il est inadmissible que, de son côté, elle exige le retrait par l'Italie du décret d'annexion [1]*.

[1] Cette note a été communiquée le 26 mars à Pétersbourg par télégramme n° 279.

*Annotation du Directeur politique : *En recevant cette communication de M. Isvolsky, j'ai fait toutes réserves sur la suggestion finale.*

263.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 280. *Paris, 26 mars 1912, 11 h. 20.*

Le memorandum russe dont mon télégramme n° 279 vous a fait connaître le texte(1) m'est arrivé après que j'avais donné mon acquiescement à la première proposition de M. Sazonoff. Il me paraît que la seconde est tout-à-fait différente. Elle ne constituerait plus une démarche *parallèle* à celle qui a été faite à Rome; elle ne pourrait même se réaliser que par une pression sur la Sublime Porte, puisqu'on déclarerait par avance *inadmissible* une réponse du Gouvernement ottoman. Mes récentes conversations avec les divers Ambassadeurs ne me laissent d'ailleurs aucune illusion sur l'accueil que recevrait cette suggestion auprès des Puissances. Je persiste donc à penser que la proposition de M. Sazonoff était préférable sous la forme à laquelle j'avais donné mon adhésion.

264.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 247. Confidentiel. *Rome, 26 mars 1912, 16 h. 35.*

(*Reçu :* 20 h. 20.)

Au cours d'un entretien avec M. Goulkevitch (qui, par suite des circonstances, dirige effectivement l'ambassade de Russie), celui-ci m'a assuré de la manière la plus catégorique que tous les bruits d'une entente secrète quelconque entre son pays et l'Italie étaient complètement faux. Il y avait l'accord de Racconigi, mais le caractère purement platonique de cet arrangement m'était connu. La Russie continuait, il est vrai, à voir dans l'action italienne un moyen de balancer l'influence autrichienne dans les Balkans : mais jamais M. Sazonoff n'avait pensé à lier partie avec elle en vue des événements actuels et le mobile de l'initiative russe était l'alarme sincère et véritable qu'on ressentait à Saint-Pétersbourg de voir la guerre actuelle mener à la réouverture de la question d'Orient. Les sympathies très vives de M. Goulkevitch pour notre pays et sa loyauté me sont connues depuis longtemps. Je n'ai donc aucun motif de douter de la sincérité de son langage (2).

(1) Voir la pièce immédiatement précédente.

(2) Ce télégramme a été transmis par le télégramme circulaire, le 27 mars, à Londres 277, Berlin 197, Pétersbourg 282, Constantinople 187, Vienne 122.

265.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 155. Secret. *Saint-Pétersbourg, 26 mars 1912, 21 h. 6.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

M. Sazonoff vient de me dire qu'il a parlé aujourd'hui à l'Empereur de votre projet de visite et que Sa Majesté s'en est montrée très satisfaite.

M. Isvolsky va être chargé de vous informer que l'Empereur pourra vous recevoir dans la seconde moitié de juillet (vieux style), c'est-à-dire en août avant le 13.

266.

Note de M. Poincaré.

Paris, 27 mars 1912.

Sir Francis Bertie me déclare qu'il veut me parler «comme s'il n'était pas Ambassadeur». Sir Ed. Grey lui a écrit que M. Cambon avait été très satisfait de ce qu'il lui avait expliqué au sujet du projet de déclaration anglo-allemande. J'en suis, me dit-il, fort surpris, car, si cette déclaration est écartée pour le moment, elle n'est pas définitivement repoussée. L'Allemagne voulait obtenir une assurance de neutralité et même de neutralité bienveillante, ce qui est absurde car une neutralité bienveillante n'est plus une neutralité. Sir Ed. Grey a refusé, mais il est actuellement très affaibli et du reste entouré de partisans d'un rapprochement avec l'Allemagne. Je ne comprends plus sa politique et je suis inquiet. Il faut empêcher que cette déclaration soit échangée et elle peut l'être d'ici à quelque temps, si l'Allemagne revient à la charge. Nous nous trouverons ainsi liés. On nous demandera de nous engager à rester neutres si l'Allemagne est attaquée; or qui peut garantir que la France, provoquée ou menacée par une mobilisation, ne sera pas forcée de prendre l'offensive ? Il est indispensable que Cambon n'ait pas l'air satisfait. Si vous-même vous parlez à Londres avec un peu de fermeté, on hésitera à commettre la faute que je redoute.

Communiquer cette conversation à Londres. Recommander à M. Cambon de ne pas mettre Sir Francis Bertie en cause. Il peut faire remarquer que l'Angleterre ne s'est liée vis-à-vis de nous par aucune convention diplomatique,

qu'elle a réservé sa pleine liberté d'action, malgré les conversations de nos États-majors et qu'il y aurait la plus fâcheuse contradiction à ce qu'elle aliénât cette liberté *contre nous et au profit de l'Allemagne* [1].

267.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

Lettre particulière. Secret. *Paris, 27 mars 1912.*

Je vous remercie des renseignements que vous avez bien voulu me donner sur la singulière démarche de M. Charles René. Je n'ai pas besoin de vous dire que, si M. Bunau-Varilla a tenu le langage qui lui est prêté, il nous a attribué, sans l'ombre d'un motif, à M. Briand et à moi des sentiments qui ne sont pas les nôtres.

M. Bunau-Varilla m'a fait demander audience il y a environ un mois. Je l'ai reçu, il m'a parlé de questions diverses et, au cours de la conversation, il m'a exprimé la pensée que, du moment où nous étions en paix avec l'Allemagne, il ne fallait pas lui offrir des prétextes à mauvaise humeur. J'ai répondu banalement que mon avis était de suivre, vis-à-vis de l'Allemagne comme de toutes les Puissances, une politique de franchise. Mais si M. Bunau-Varilla m'avait exposé ou laissé deviner le programme par trop imaginatif qu'il paraît avoir conçu en collaboration avec M. Charles René, je me serais empressé de refroidir un zèle qui ne laisserait pas d'être dangereux s'il se manifestait par quelque action positive.

J'ai communiqué confidentiellement votre lettre à M. Briand. Il m'a dit que M. Bunau-Varilla lui avait fait part un peu vaguement de ses idées. M. Briand lui a répondu qu'il les trouvait chimériques et M. Bunau-Varilla, quoique déçu, n'a pas insisté.

Au demeurant, le seul point qui, en tout ceci, soit intéressant, c'est celui qui a trait à l'attitude du Gouvernement allemand. Il semble poursuivre, avec une obstination inlassable, un rapprochement que, seule, une réparation complète du passé rendrait possible. A écouter des propositions comme celles de M. Charles René, nous nous brouillerions avec l'Angleterre et avec la Russie, nous perdrions tout le bénéfice de la politique que la France suit depuis de longues années, nous n'obtiendrions pour l'Alsace que des satisfactions illusoires et nous nous retrouverions le lendemain isolés, diminués et disqualifiés.

[1] Cf. la lettre particulière de sir Fr. Bertie à sir A. Nicolson du 28 mars, reproduite dans les *British Documents*, vol. VI, pièce n° 556.

268.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 278. *Paris, 28 mars 1912.*

M. Cambon [1] vous portera ce soir une lettre importante, se référant à l'objet de votre télégramme n° 89 [2] et dont je vous serai obligé d'entretenir Sir Ed. Grey avant votre départ.

269.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 290. *Paris, 28 mars 1912.*

Ainsi que je vous l'ai télégraphié le 23 de ce mois, j'avais été fort sensible à la franchise des confidences que vous avez reçues du Principal Secrétaire d'État des Affaires Étrangères, au sujet des relations de l'Angleterre et de l'Allemagne. Il m'avait été précieux d'apprendre que le Gouvernement britannique avait refusé de se lier par une déclaration de neutralité envers le Gouvernement allemand, pour le cas où l'Allemagne serait entraînée dans un conflit avec une tierce Puissance.

Mais un entretien que j'ai eu hier avec l'Ambassadeur et où celui-ci s'est exprimé très librement, m'amène à souhaiter un peu plus de précision dans les assurances qui vous ont été données.

Après m'avoir dit qu'il désirait me parler «comme s'il n'était pas Ambassadeur», Sir Fr. Bertie a ajouté : «Sir Ed. Grey vient de m'écrire que M. Cambon avait été très satisfait de ses assurances sur la déclaration de neutralité qui nous a été demandée par l'Allemagne. J'en suis surpris; car, si cette déclaration n'a pas été accordée, il ne s'ensuit pas qu'elle soit définitivement écartée. Ce que l'Allemagne sollicitait de nous ce n'est pas seulement une promesse de simple neutralité; elle voulait que cette neutralité fût bien-

[1] M. Roger Cambon, alors secrétaire d'ambassade; il fut, en 1912, secrétaire du Directeur politique.

Cette lettre est celle dont l'envoi est nnoncé par le télégramme n° 278, reproduit ci-dessus. M. Paul Cambon était sur le point de venir à Paris.

[2] Voir ci-dessus à la date du 22 mars, n° 244.

veillante, ce qui est absurde, une neutralité bienveillante n'étant plus la neutralité. Sir Ed. Grey a eu quelque mérite à répondre par un refus : il est, en effet, tout entouré actuellement de gens qui souhaitent un rapprochement avec l'Allemagne... Je vous avoue que je ne comprends plus sa politique; j'en suis même inquiet. Il faut empêcher que cette déclaration de neutralité soit accordée, et elle risque de l'être, d'ici peu, si le Gouvernement allemand revient à la charge. On ne nous demande, à la vérité, que de nous engager à rester neutres, au cas où l'Allemagne serait attaquée. Or, qui peut garantir que la France, provoquée et menacée par une mobilisation de l'armée allemande ne sera pas forcée à prendre l'offensive ? Non, il ne faut pas que M. Cambon paraisse satisfait. Si vous-même vous faites parler à Londres avec fermeté, on hésitera à commettre la faute que je redoute. »

Ce conseil s'inspire d'un sentiment trop amical et de considérations trop fortes, pour que je manque à le suivre. Je vous serai donc obligé de reprendre, sans retard, la question avec le Principal Secrétaire d'État des Affaires Étrangères, en évitant naturellement de mettre Sir Francis Bertie en cause. Il importe essentiellement que l'Angleterre ne s'engage pas à rester neutre entre la France et l'Allemagne, même dans l'hypothèse où l'attaque semblerait venir de notre fait. Pour ne prendre qu'un exemple, pourrait-on nous imputer légitimement la responsabilité d'une agression, si une concentration de forces allemandes dans la région d'Aix-la-Chapelle nous contraignait à couvrir notre frontière septentrionale en pénétrant sur le territoire belge[1] ?

D'autre part, nous fiant à la loyauté de l'Angleterre et sans que *nulle convention écrite ait lié les volontés réciproques des deux Gouvernements*, nous avons consenti à ce que notre État-major entrât en conversation secrète avec l'État-major anglais et l'initiât ainsi aux combinaisons les plus importantes de nos plans stratégiques. Le Gouvernement britannique sait que nos dispositions à son égard demeurent invariables. Pas plus aujourd'hui qu'hier, nous ne lui demandons d'aliéner, en notre faveur, sa liberté d'action; nous admettons parfaitement qu'il veuille la garder jusqu'au dernier instant. Mais c'est bien le moins qu'il ne l'aliène pas à notre détriment, par une déclaration de neutralité qui ne pourrait qu'inciter l'Allemagne à renouveler, contre la France, sa tactique traditionnelle de provocation.

[1] Voir au sujet de cette éventualité, à la date du 21 mars, le n° 240 et la note qui s'y rapporte.

270.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans n°. *Saint-Pétersbourg, 29 mars 1912, 13 h. 55.*

(*Reçu :* 15 h. 15.)

Je réponds à votre télégramme n° 280[1] concernant le projet de médiation. M. Sazonoff renonce à la suggestion émise dans le second alinéa de la note de M. Isvolsky dont votre télégramme 279[2] reproduit les termes. Quant à la proposition énoncée dans le premier alinéa de la note russe, il pense qu'elle pourrait être acceptée par les Puissances. Pour en faciliter l'adoption, il a l'intention de la faire précéder de quelques mots qui indiqueraient que l'Italie a elle-même fait connaître aux Puissances les conditions auxquelles elle accepterait leur médiation. Le Ministre va télégraphier en ce sens à M. Isvolsky. Je lui ai répété que vous ne verriez aucun inconvénient à ce qu'il saisisse en même temps de sa proposition le Cabinet de Londres. Il le fera.

271.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 96-97. Secret. *Londres, 29 mars 1912, 19 h. 11.*

(*Reçu :* 20 h. 50.)

Je réponds à votre dépêche n° 290[3]

C'est à la Chambre des Communes, au cours de la discussion sur les grèves, que Sir Edward Grey m'avait mandé, le 22 mars, pour me faire connaître la demande de mon collègue d'Allemagne. Dans sa brève communication exactement rapportée à Votre Excellence (télégramme 89[4]), il n'a pas fait allusion à la nécessité d'une consultation du Cabinet. Le Sous-Secrétaire

[1] Voir ci-dessus à la date du 26 mars, n° 263.

[2] Voir ci-dessus à la date du 25 mars, le n° 262, avec la note.

[3] Voir ci-dessus à la date du 28 mars, n° 269.

[4] Voir ci-dessus à la date du 22 mars, n° 244.

d'État permanent lui a présenté une observation à ce sujet et le 25 mars il a réparé cette omission (télégramme 91 [1]).

Aujourd'hui Sir Ed. Grey a saisi ses collègues; je l'ai vu avant le Conseil. Il m'a dit que sa première déclaration au comte Wolff-Metternich (télégramme 81 [2]) avait été approuvée par le Cabinet et devrait suffire.

Je l'ai mis en garde contre la tendance de certains Ministres qui auraient pu être tentés d'admettre la neutralité pour le cas d'agression contre l'Allemagne et j'ai insisté sur l'impossibilité de reconnaître le véritable agresseur. Il n'a pas paru s'inquiéter de pareilles tendances.

Après la réunion du Cabinet, Sir A. Nicolson m'a fait savoir, de la part de Sir Ed. Grey, que le Conseil avait décidé de s'en tenir à la déclaration reproduite dans mon télégramme n° 81 [3] et qu'il avait exprimé l'avis que «des modifications à ce texte ne pouvaient donner lieu qu'à des ambiguïtés ou à des fausses interprétations».

En chargeant Sir Ed. Grey de tenir ce langage au comte Wolff-Metternich, le Conseil l'a invité à demander à ce dernier d'indiquer en quoi la déclaration du Gouvernement britannique pouvait paraître insuffisante.

Mon collègue d'Allemagne mandé aussitôt a répondu qu'il en référait à son Gouvernement.

272.

Rapport à M. le Président de la République sur la coopération éventuelle des forces militaires de la Grande-Bretagne aux opérations de nos armées du Nord-Est.

Secret [4]. *Mars 1912.*

Au commencement de l'année 1906, l'État-major français et le War Office sont entrés en communication par l'intermédiaire de l'Attaché militaire à Londres à l'effet d'établir les bases d'une action militaire commune entre la

[1] Voir ci-dessus à la date du 25 mars, n° 258.

[2] Voir ci-dessus à la date du 15 mars, n° 205.

[3] Voir dans la *Grosse Politik,* vol. 32, la pièce n° 11423.

[4] La rédaction de ce rapport a été prescrite par une note du général Joffre, chef d'État-major : «Faire pour le Président de la République une note résumant les ententes établies entre les États-majors français et anglais et indiquant sous quelle forme ces ententes ont été traduites en vue d'une exécution prévue» (suit un canevas des renseignements à donner dans le rapport). Ces instructions du général Joffre ne sont pas datées. Il semble qu'elles soient en relation avec la mission Haldane.

France et la Grande-Bretagne, pour le cas où elle serait nécessaire. (Établissement d'un plan.)

Des modifications importantes furent apportées en 1911 au plan primitif, le Gouvernement anglais voulant donner à sa coopération militaire éventuelle sur le continent plus d'envergure, et la rendre plus effective en hâtant l'arrivée de l'armée anglaise sur le théâtre des opérations.

Les conditions actuelles de la participation possible d'une armée anglaise aux opérations des armées françaises du Nord-Est ont été définies dans la conférence qui eut lieu le 20 juillet 1911, au Ministère de la Guerre à Paris, entre le général Dubail, Chef d'État-major de l'armée, et le général Wilson, Directeur des opérations militaires au War Office[1].

A la suite de cette conférence, un memorandum résumant les bases de l'entente militaire a été signé par ces deux hautes autorités militaires.

Il est d'autre part stipulé dans ce document que les pourparlers engagés sont «dépourvus de tout caractère officiel et ne peuvent lier en rien les Gouvernements anglais et français».

Les dispositions générales prévues dans la conférence du 20 juillet 1911 ont été précisées et complétées par les communications fréquentes que l'État-major français a eues ensuite avec le War Office par l'intermédiaire de notre Attaché militaire.

Il y a lieu de remarquer que les propositions de coopération ont toujours été faites par le War Office qui a seul fixé les *effectifs* de l'armée anglaise de débarquement.

Les pourparlers entre les deux États-majors ont visé les questions principales suivantes :

Conditions des atterrissages de l'armée anglaise et installation de ses éléments dans les ports.

Transports de concentration.

Ravitaillements et évacuations.

I

Effectifs de l'armée anglaise de débarquement (*fixés par le War Office*). — L'armée anglaise de débarquement comprendrait :

Un Grand Quartier général et deux Quartiers généraux d'armée;

6 divisions d'infanterie;

1 division de cavalerie;

2 brigades montées;

Des troupes d'armée;

Un service de l'arrière.

[1] Ce memorandum sera publié dans le volume concernant l'été 1911.

Son effectif total serait approximativement de :

6.900 officiers ;

165.000 hommes ;

69.500 chevaux ;

492 canons,

Sur lesquels il faut compter comme effectif combattant[1] :

4.600 officiers ;

123.000 hommes ;

52.000 chevaux ;

492 canons.

II

Atterrissage et séjour dans les ports. — Les troupes anglaises atterrissent dans les trois ports de Boulogne, Le Havre et Rouen, avec une densité inégale dans chaque port.

Les atterrissages doivent commencer le deuxième jour de la mobilisation anglaise[2], par quelques éléments envoyés dès le début pour assurer l'exécution du service aux points de débarquement.

Le débarquement des combattants commencera le quatrième jour pour se terminer le treizième jour de la mobilisation anglaise.

Les éléments des services de l'arrière atterriront les douzième, treizième et quatorzième jours, de telle sorte que l'armée anglaise de débarquement pourra être tout entière sur le continent le quatorzième jour de sa mobilisation.

Les unités anglaises (éléments du service de l'arrière) devant séjourner dans les ports pendant toute la durée des opérations y sont cantonnées à proximité des services auxquels elles appartiennent.

Les autres unités seront installées, sur la demande du War Office, dans des camps temporaires, où elles attendront, deux jours environ, leur embarquement en chemin de fer[3].

(1) Note du document :

Soit : 73 bataillons à l'effectif de 1.000 hommes environ ;

15 régiments de cavalerie à l'effectif de 550 hommes ;

3 bataillons d'infanterie montée à l'effectif de 550 hommes ;

12 compagnies montées formant la cavalerie divisionnaire ;

2 escadrons de yeomanry ;

54 batteries de campagne à 6 pièces ;

6 batteries à cheval à 6 pièces ;

18 batteries d'obusiers à 6 pièces ;

6 batteries d'artillerie lourde à 4 pièces.

(2) Note du document :

Il y a un intérêt évident à ce qu'il y ait concordance entre le 1er jour de la mobilisation française et le 1er jour de la mobilisation anglaise.

(3) Note du document :

Toutes les dipositions relatives soit à l'atterrissage, soit au séjour des troupes anglaises dans les ports sont actuellement prévues par l'État-major français. Il ne reste plus que quelques points de détail à régler, destinés à donner seulement plus de bien-être aux troupes anglaises pendant leur séjour.

Le personnel français, chargé de diriger le

III

Transports de concentration par chemin de fer. Installation sur la zone de concentration. Opérations. — Le plan de transport a été établi dans des conditions de souplesse, telles qu'il pourra se plier à toutes les modifications possibles de l'armée anglaise actuellement en voie de transformation.

Les transports par chemin de fer commenceront le septième jour de la mobilisation française et seront terminés entièrement le quinzième jour de cette mobilisation, si les jours de mobilisation anglaise correspondent exactement aux jours de mobilisation française.

Dans le cas où la mobilisation anglaise aurait un retard de plusieurs jours sur la nôtre, l'arrivée dans la zone de concentration des derniers éléments de l'armée anglaise serait reculée d'une durée correspondante.

La zone de concentration de l'armée anglaise — dans la région Busigny, Hirson, Maubeuge — a été choisie par l'État-major français au mieux des possibilités de transport par voie ferrée et de manière à ne gêner en rien le plan de concentration français qui doit être établi en ne considérant l'arrivée des forces anglaises que comme une éventualité possible. Cette zone de concentration a reçu l'approbation du War Office.

La répartition et l'installation des unités anglaises sur cette zone, d'après le plan actuellement arrêté et conservé dans les archives de l'État-major de l'armée, seront effectuées de concert avec les éléments précurseurs des Quartiers généraux anglais par des officiers français désignés à l'avance et installés sur la voie ferrée en avant des points de débarquement.

Il a été prévu que des officiers français[1] seraient détachés auprès des Quartiers généraux et des États-majors anglais. L'autorité anglaise a pris des mesures analogues vis-à-vis du Grand Quartier général français et de l'armée française la plus voisine.

En outre, les relations de l'armée anglaise, soit avec les autorités militaires

service dans chaque port et de guider les autorités militaires anglaises, est également désigné. Il est convoqué à l'État-major de l'armée le 1er jour de la mobilisation française, pour y recevoir communication de ses consignes.

(1) Note du document : Officiers de liaison :

a. Français : auprès du Grand Quartier général anglais : un officier général et un État-major particulier (général du Pontavice de Henney, du cadre de réserve, ancien attaché militaire à Londres; colonel d'artillerie Huguet, ancien attaché militaire à Londres et 3 officiers), et un fonctionnaire de l'Intendance.

Auprès des Quartiers généraux d'armée : deux officiers.

Auprès des Quartiers généraux des divisions d'infanterie et de la division de cavalerie : un officier.

Auprès des États-majors des brigades de cavalerie et des brigades montées : un officier.

b. Anglais : auprès du Grand Quartier général français : un général et trois officiers.

Auprès du Quartier général de l'armée française la plus voisine : un général et trois officiers.

Auprès du général français, attaché au Grand Quartier général anglais : un officier.

Tous les officiers français de liaison et les interprètes sont actuellement désignés.

soit avec les populations françaises seront facilitées par l'affectation à chaque unité anglaise, dès son débarquement, d'un ou plusieurs interprètes.

La concordance des opérations de l'armée anglaise avec les armées françaises du Nord-Est sera assurée par des directives émanant du Commandant en chef des forces françaises opérant sur ce théâtre et adressées au Commandant en chef des troupes anglaises.

Dans le cas où le Gouvernement anglais déciderait l'envoi d'une armée anglaise sur le continent, il importe pour assurer la coopération effective des efforts au début des opérations que la mobilisation anglaise ne soit pas en retard sur la mobilisation française. Si cette condition est remplie, les forces anglaises entièrement reconstituées sur la zone de concentration le quinzième jour de notre mobilisation pourront entrer en opérations le seizième jour.

IV

Ravitaillement et évacuations. — Sur la demande des autorités anglaises, l'administration française aura à fournir quatre jours de vivres à l'armée anglaise pendant la période de concentration. Ces quatre jours de vivres sont prévus et seront livrés dans les ports de débarquement.

A cette exception près, l'armée anglaise se procurera elle-même les denrées qui lui sont nécessaires, soit par envoi d'Angleterre, soit par achat sur le pays suivant les règles admises en France.

Les transports de ravitaillement et d'évacuation par voie ferrée seront organisés suivant les dispositions réglementaires en France et assurés par un personnel militaire et technique exclusivement français, auquel les autorités anglaises adresseront leurs demandes.

En résumé, les dispositions actuellement arrêtées par l'État-major français donnent satisfaction aux demandes du War Office. Elles permettent en outre d'assurer le cas échéant, le transport et le débarquement de l'armée anglaise dans la zone de concentration avec une précision et une rapidité comparables à celles qui sont aujourd'hui réalisées dans le plan de concentration français.

273.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

À M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

D. n° 142. *Paris, 29 mars 1912.*

Au point où en sont venues les négociations que vous poursuivez avec le Gouvernement royal au sujet du Maroc, vous estimerez sans doute, comme

moi, que nous ne pouvons plus longtemps tarder à lui faire connaître nos conditions ultimes en matière de compensations territoriales.

J'ai donc déterminé, après délibération du Conseil des Ministres, un nouveau tracé des zones française et espagnole indiquant le minimum de nos réclamations. La note et les cartes ci-jointes vous l'exposeront en détail. Vous y remarquerez un sincère esprit de conciliation, un souci évident de borner nos revendications aux seuls territoires dont la possession nous soit indispensable pour exécuter le mandat que nous avons assumé envers l'Europe, c'est-à-dire le maintien de l'ordre et de la liberté commerciale dans l'Empire chérifien.

En conséquence, vous voudrez bien, dès que vous le jugerez opportun, provoquer le Ministre d'État à un entretien sur la question. Vous n'aurez garde, assurément, de lui révéler tout de suite l'étendue de nos concessions : vous disputerez chacune d'elles, en ne cédant qu'après avoir constaté l'absolue impossibilité d'obtenir gain de cause. Vous ne vous désisterez, d'ailleurs, de vos demandes primitives que dans l'ordre suivant : 1° la rive gauche du Loukkos, 2° le cap de l'Eau, 3° la rive droite de l'Ouergha. Sur ce dernier point, vous opposerez une résistance tenace, en vous inspirant surtout des considérations d'ordre militaire énoncées dans la note ci-annexée.

D'une manière générale, je m'en remets à votre tact et à votre fermeté pour conclure, au plus grand profit de notre œuvre africaine, cette délicate négociation.

P. S. — L'observation que contient *in fine* votre télégramme 121[1] au sujet de l'inexactitude et des contradictions des cartes est parfaitement juste. C'est une raison décisive pour ne pas donner dans le traité à intervenir une valeur contractuelle à l'une quelconque de ces cartes. Une fois les principes posés, dans le traité, conformément aux notes que je vous envoie, il y aurait donc lieu de prévoir une délimitation sur le terrain.

[1] Le passage visé du télégramme dont la reproduction n'a pas paru nécessaire signalait le désaccord existant entre la carte de l'État-major français et celle qu'avait dressée le service géographique du Ministère des Affaires étrangères. La ligne de partage des eaux était, dans la première, beaucoup plus rapprochée du rivage méditerranéen que dans l'autre.

ANNEXE.

Note sur la délimitation des zones françaises et espagnole au Maroc.

A

ZONE SEPTENTRIONALE.

1° De l'embouchure de la Moulouïa au djebel Beni Hassan :

Partant de l'embouchure de la Moulouïa, la frontière remonterait le thalweg de ce fleuve jusqu'à l'alignement de la crête des hauteurs situées sur la rive gauche de la Moulouïa, entre les gués nommés Mechra Sfa et Mechra Klila. De ce point, la ligne de démarcation gagnerait, perpendiculairement au cours de la Moulouïa, la ligne de faîte séparant le bassin de la Moulouïa, d'une part, de ceux de l'oued Kert et des fleuves tributaires de la Méditerranée, d'autre part; puis elle continuerait vers l'ouest par la ligne de faîte séparant le bassin de l'oued Msoun de celui de l'oued Kert jusqu'à la rencontre du djebel Beni Hassan, situé sur cette ligne de faîte, au nord des sources de l'oued Msoun.

2° Du djebel Beni Hassan à l'oued Loukkos :

Du djebel Beni Hassan la frontière se confondrait avec la ligne de partage des eaux entre le bassin méditerranéen et le bassin atlantique, jusqu'au point culminant d'où découlent les eaux formant l'oued Ouergha. De là, elle suivrait le thalweg de ce fleuve jusqu'à son intersection avec une ligne distante de 25 kilomètres à l'est de la route de Fez à El-Ksar-el-Kébir par Ouezzan. Elle se dirigerait enfin vers le nord, parallèlement à cette route et à la même distance de 25 kilomètres, jusqu'à la rencontre de l'oued Loukkos.

3° De l'oued Loukkos à l'océan Atlantique :

A partir de l'oued Loukkos, la ligne de démarcation descendrait le thalweg jusqu'à l'intersection de ce fleuve avec le parallèle 35° de latitude nord. Elle suivrait ensuite ce parallèle jusqu'à l'océan Atlantique.

B

ZONE MÉRIDIONALE.

A l'extrême sud, la frontière des deux zones partirait de l'intersection du méridien 14°20' ouest de Paris avec le 26e degré de latitude nord qu'elle suivrait vers l'est jusqu'à sa rencontre avec le méridien 11° ouest de Paris. Elle remonterait ce méridien jusqu'à sa rencontre avec l'oued Draa et descendrait ensuite le thalweg de ce fleuve jusqu'à l'océan Atlantique.

Autour d'Ifni, le territoire mentionné à l'article 4 de l'accord du 3 octobre 1904 serait limité par une ligne qui, partant de l'embouchure de l'oued bou Sedra, remonterait le thalweg de ce cours d'eau jusqu'à sa source principale. De là, la frontière

suivrait la ligne de faîte, entre les bassins côtiers de l'oued bou Sedra, de l'oued Ifni et de l'oued Sidi Ouirzeg, d'une part, et ceux de l'oued Assif Adoudou et de l'oued Noun, d'autre part, jusqu'à la source de l'oued Sidi Ouirzeg. Elle descendrait enfin le thalweg de ce cours d'eau jusqu'à l'océan Atlantique.

274.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 138. *Londres, 29 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 mars; Dir. pol., 1er avril.)

Par sa dépêche n° 271, en date du 23 de ce mois, Votre Excellence a bien voulu me faire part de l'entretien (1) qu'elle a eu avec le Roi des Belges au sujet de la reconnaissance éventuelle par l'Angleterre de l'annexion du Congo à la Belgique. Vous m'avez invité en même temps à renouveler auprès du Foreign Office la démarche que j'ai déjà faite antérieurement, en vue d'engager le Gouvernement britannique à reconnaître cette annexion.

Je n'ai pas manqué d'en parler de nouveau à Sir Arthur Nicolson, avec qui j'ai eu hier une conversation à ce sujet. Le Sous-Secrétaire d'État permanent m'a dit que la campagne dirigée contre l'administration du Congo semblait précisément l'objet d'une recrudescence. M. Morel, qui est l'âme de cette campagne, a publié une nouvelle brochure. Un débat, dont a rendu compte à Votre Excellence mon rapport n° 131 (2) en date du 22 de ce mois, a eu lieu sur la question du Congo à la Chambre des Lords. Un évêque, m'a dit Sir Arthur, s'est livré à une manifestation; le Sous-Secrétaire d'État aurait même pu dire «deux évêques», car l'évêque de Winchester et l'archevêque de Canterbury ont pris la parole au cours de ce débat.

Sir Arthur Nicolson a ajouté qu'il s'était récemment entretenu de la question avec le comte de Lalaing, Ministre de Belgique. Le Gouvernement britannique reconnaît bien que des améliorations ont été introduites dans les procédés dont use l'administration congolaise envers les indigènes. Mais il considère que les garanties offertes par cette administration ne sont pas encore suffisantes. Le Sous-Secrétaire d'État, dont nous connaissons l'opinion personnelle, plutôt favorable à la reconnaissance, conclut de ce qui précède que le moment présent n'est pas propice à une solution conforme aux vœux de la Belgique.

(1) Voir ci-dessus, n° 252.

(2) Dans ce rapport non reproduit, M. Paul Cambon donnait quelques indications sur une courte discussion qui s'était engagée à la Chambre des Lords le 21 mars au sujet du Congo.

275.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 130. *Rome, 29 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 1er avril.)

J'ai signalé à Votre Excellence par mon télégramme n° 248 l'importance que la presse italienne a attribuée à la rencontre de Guillaume II et de Victor-Emmanuel à Venise (1). Ce qui paraît ressortir surtout de ses commentaires, c'est le désir à peine dissimulé de compromettre l'Empereur vis-à-vis de la Turquie, en le mêlant aux manifestations nationalistes dont le Roi a été l'objet. Mais aucune allégation précise n'a été émise par les journaux sur les entretiens des deux Souverains, au sujet desquels la Consulta garde un secret d'autant plus rigoureux qu'il ne cache sans doute pas grand chose. Ce que nous connaissons des dispositions de Guillaume II et des propos qu'il a tenus récemment à M. Francis Charmes (2) ne permet pas de supposer qu'il ait donné à son allié des encouragements et moins encore des promesses d'assistance, même purement morale. Le silence observé par les milieux officiels en est d'ailleurs une preuve et il est plus que probable que la visite de l'Empereur n'a pas été plus fructueuse pour l'Italie que celle de M. de Kiderlen.

[M. Barrère analyse ensuite plusieurs articles de journaux qui commentent de diverses manières la rencontre à Venise des deux Souverains.]

Cette analyse de la presse, aussi bien que les impressions que j'ai recueillies de divers côtés, indique que l'entrevue de Venise, malgré tous les efforts qu'on a faits pour en gonfler l'importance, reste un événement sans portée. La visite de l'Empereur Guillaume, quoi qu'on en eût [dit], avait suscité ici quelques espoirs, assez faibles il est vrai. Elle a été suivie d'une décep ion proportionnée à ces illusions modérées, mais qui n'en est pas moins réelle. Il en résulte que de plus en plus l'opinion publique qui, tout en approuvant la guerre, en désire vivement la fin, se tourne vers l'idée d'une action militaire qui serait, suivant elle, décisive. Un mouvement se dessine déjà dans ce sens dans les organes d'opposition. Il va sans doute s'accentuer encore et l'on peut se demander ce que le Gouvernement, qui a toujours cédé jusqu'ici à la pression du sentiment populaire, décidera le jour où il constatera que la majorité du pays exige une action plus vigoureuse en Tripolitaine et un coup de main dans la mer Égée ou sur les Dardanelles.

(1) Au sujet de cette rencontre, voir *Grosse Politik,* vol. 30, II, nos 11081 et 11082, et la publication autrichienne récente *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. IV, nos 3406, 3407 et 3114. — (2) Voir au sujet de cet entretien à la date du 25 mars, le n° 256.

276.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n^os 282-283. Secret. *Paris, 30 mars 1912, 11 h. 35 et 11 h. 45.*

Je réponds à vos télégrammes n^os 96 et 97 [1].

Votre télégramme 90 [2] m'avait permis de penser que les négociations entre l'Allemagne et l'Angleterre étaient terminées. Vos télégrammes 96 et 97 me montrent que les appréhensions de Sir Francis Bertie ne sont que trop fondées.

Ce qui, dans la déclaration reproduite par votre télégramme 81 [3], préoccupe évidemment Sir Francis Bertie, c'est la formule ambiguë : «L'Angleterre n'attaquera pas l'Allemagne *sans provocation*». Votre télégramme 81 ne m'avait pas laissé supposer qu'il s'agît là d'autre chose que d'une réponse verbale; mais si, comme me l'a donné à croire Sir Francis Bertie et comme je le comprends d'après vos télégrammes 96 et 97, il s'agit d'une déclaration à échanger entre l'Allemagne et l'Angleterre comme point de départ d'une conversation sur les armements, les conséquences pourraient en être trop graves pour que nous nous désintéressions de la formule employée. Sir Francis Bertie considère, et avec raison je crois, que, le cas échéant, l'Allemagne pourrait équivoquer sur cette rédaction. Si l'Allemagne masse brusquement ses troupes à Aix-la-Chapelle et si la France menacée est obligée de déclarer la guerre, l'Angleterre pourra-t-elle dire que l'Allemagne est provoquée ?

Il serait bon que vous puissiez attirer l'attention de Sir Ed. Grey sur cette question. Sauf avis contraire de votre part, je télégraphierai à Saint-Pétersbourg pour que votre collègue de Russie, à qui la déclaration a été communiquée confidentiellement, présente séparément une observation identique.

[1] Voir ci-dessus à la date du 29 mars, n° 271. — [2] Voir ci-dessus à la date du 22 mars n° 244. — [3] Voir ci-dessus à la date du 15 mars, n° 205.

277.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 129. Confidentiel. *Madrid, 30 mars 1912, 23 h. 55.*

(*Reçu :* 31 mars, 5 heures.)

Je sors de chez le Ministre d'État.

Je lui ai parlé dans le sens prescrit par votre lettre 142 [1]. Comme vous le savez, la discussion avec M. Garcia Prieto est particulièrement pénible parce qu'il ne formule aucune réponse, ni même aucune opinion précise.

Notre conversation s'est prolongée sans que j'aie pu amener le Ministre à prendre une position résolue : après avoir discuté nos demandes dans la zone sud, nous avons abordé la question du Loukkos, et celle du cap de l'Eau. J'ai fini par lui dire que vous étiez disposé à abandonner votre revendication sur ce point, [préférant] la possession de la vallée entière de l'Ouergha. M. Garcia Prieto a paru très ému de nous voir maintenir cette demande. Il m'a dit que, dans ces conditions, il saisirait le Conseil des Ministres de la question, mais qu'il n'avait aucun doute sur la réponse qui nous serait faite.

Secret : Comme il m'a semblé imprudent de laisser le Conseil des Ministres se saisir de cette affaire, je lui ai laissé entendre que, si je pouvais espérer voir ainsi se régler définitivement la question de la délimitation des zones d'influence, je pourrais peut-être, à titre personnel, vous proposer de faire une concession qui, dans tous les cas, ne pourrait aller jusqu'à l'abandon de toute la rive droite. Le Ministre d'État m'a répondu qu'il lui faudrait au préalable consulter le Président du Conseil et aussi le Roi.

Je lui ai dit que j'attendrais dès lors sa réponse avant de vous entretenir de la possibilité de cette petite concession. Je lui ai, du reste, répété à plusieurs reprises et de façon à ce qu'il ne pût s'y méprendre que vos propositions étaient les dernières que vous croyiez pouvoir faire et que vous n'iriez pas plus loin dans la voie déjà si large des concessions.

M. Garcia Prieto m'a manifesté la crainte, en invoquant le texte de la carte de l'arrangement de 1904, que le parallèle 35 coupât la route d'El-Ksar à Larache. J'ai répondu que cette carte était inexacte et qu'il ne fallait pas faire état de celle-ci et j'ai cru pouvoir ajouter qu'il était dans votre esprit de laisser à l'Espagne la possession d'une des routes entre ces deux villes.

Il me serait impossible de formuler une opinion sur la suite qu'aura otre

(1) Voir ci-dessus à la date du 29 mars, n° 273.

conversation. Le Ministre d'État paraissait préoccupé et m'a dit qu'il ne croyait pas que nos propositions pussent être acceptées.

J'ai appelé très sérieusement l'attention de M. Garcia Prieto sur les conséquences d'un refus qui amènerait certainement la rupture des négociations et j'en ai profité pour insister de nouveau, à titre personnel et en évitant de provoquer ses susceptibilités, sur l'impossibilité où se trouverait le Cabinet de Madrid d'occuper la vallée de l'Ouergha.

278.

Traité conclu entre la France et le Maroc le 30 mars 1912, pour l'organisation du Protectorat français dans l'Empire chérifien.

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté chérifienne, soucieux d'établir au Maroc un régime régulier fondé sur l'ordre intérieur et la sécurité générale qui permettra l'introduction des réformes et assurera le développement économique du pays, sont convenus des dispositions suivantes :

Article premier. Le Gouvernement de la République française et Sa Majesté le Sultan sont d'accord pour instituer au Maroc un nouveau régime comportant les réformes administratives, judiciaires, scolaires, économiques, financières et militaires que le Gouvernement français jugera utile d'introduire sur le territoire marocain.

Ce régime sauvegardera la situation religieuse, le respect et le prestige traditionnel du Sultan, l'exercice de la religion musulmane et des institutions religieuses, notamment de celles des habous. Il comportera l'organisation d'un Makhzen chérifien réformé.

Le Gouvernement de la République se concertera avec le Gouvernement espagnol au sujet des intérêts que ce Gouvernement tient de sa disposition géographique et de ses possessions territoriales sur la côte marocaine.

De même, la ville de Tanger gardera le caractère spécial qui lui a été reconnu et qui déterminera son organisation municipale.

Art. 2. Sa Majesté le Sultan admet dès maintenant que le Gouvernement français procède, après avoir prévenu le Makhzen, aux occupations militaires du territoire marocain qu'il jugerait nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité des transactions commerciales et à ce qu'il exerce toute action de police sur terre et dans les eaux marocaines.

Art. 3. Le Gouvernement de la République prend l'engagement de prêter un constant appui à Sa Majesté chérifienne contre tout danger qui menacerait sa personne ou son trône ou qui compromettrait la tranquillité de ses États. Le même appui sera prêté à l'héritier du trône et à ses successeurs.

Art. 4. Les mesures que nécessitera le nouveau régime de protectorat seront édictées, sur la proposition du Gouvernement français, par Sa Majesté chérifienne ou par les autorités auxquelles elle en aura délégué le pouvoir. Il en sera de même des règlements nouveaux et des modifications aux règlements existants.

Art. 5. Le Gouvernement français sera représenté auprès de Sa Majesté chérifienne par un Commissaire résident général, dépositaire de tous les pouvoirs de la République au Maroc, qui veillera à l'exécution du présent accord.

Le Commissaire résident général sera le seul intermédiaire du Sultan auprès des Représentants étrangers et dans les rapports que ces Représentants entretiennent avec le Gouvernement marocain. Il sera, notamment, chargé de toutes les questions intéressant les étrangers dans l'Empire chérifien.

Il aura le pouvoir d'approuver et de promulguer, au nom du Gouvernement français, tous les décrets rendus par Sa Majesté chérifienne.

Art. 6. Les Agents diplomatiques et consulaires de la France seront chargés de la représentation et de la protection des sujets et des intérêts marocains à l'étranger.

Sa Majesté le Sultan s'engage à ne conclure aucun acte ayant un caractère international sans l'assentiment préalable du Gouvernement de la République française.

Art. 7. Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté chérifienne se réservent de fixer d'un commun accord les bases d'une réorganisation financière qui, en respectant les droits conférés au porteur des titres des emprunts publics marocains, permette de garantir les engagements du trésor chérifien et de percevoir régulièrement les revenus de l'Empire.

Art. 8. Sa Majesté chérifienne s'interdit de contracter à l'avenir, directement ou indirectement, aucun emprunt public ou privé et d'accorder, sous une forme quelconque, aucune concession sans l'autorisation du Gouvernement français.

Art. 9. La présente convention sera soumise à la ratification du Gouvernement de la République française et l'instrument de ladite ratification sera remis à Sa Majesté le Sultan dans le plus bref délai possible.

En foi de quoi les soussignés ont dressé le présent acte et l'ont revêtu de leurs cachets.

Fait à Fez, le 30 mars 1912.

Signé : Regnault. Signé : Moulay abd el Hafid.

279.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 136. Très confidentiel. *Rome, 30 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er avril; Dir. pol., 2 avril.)

J'ai eu l'honneur de vous rapporter, par mon télégramme n° 247 (1), les renseignements que m'avait donnés, à titre confidentiel, le Conseiller de l'ambassade de Russie (2) au sujet des projets d'entente italo-russes attribués récemment à M. Sazonoff. Il ne paraîtra pas sans intérêt à Votre Excellence que je les complète par quelques précisions sur les rapports généraux et actuels de la Russie et de l'Italie.

Ils reposent, j'ai à peine besoin de le remarquer, sur ce qu'on appelle l'entente de Racconigi. Jusqu'au moment où le Tsar rendit au Roi la visite qu'il lui devait et dont l'ajournement avait beaucoup refroidi les relations des deux pays, on s'en était tenu à des velléités de rapprochement, très peu encouragées par les dispositions populaires. L'Italie démocratique professait pour la Russie des sentiments hostiles. Cet état de choses persista jusqu'à l'arrivée à Rome d'un Ambassadeur russe aussi remarquable par son esprit entreprenant que par ses talents. M. Mouravieff s'appliqua dès son arrivée à remonter le courant. Il y réussit d'une façon surprenante. Anti-germanique comme il l'était, il estimait que son pays pouvait trouver ici un contre-poids sérieux à l'influence de l'Autriche dans les Balkans. M. Mouravieff sut faire prévaloir ses vues à Rome aussi bien qu'à Saint-Pétersbourg et le résultat de ses efforts fut d'amener le Tsar à Racconigi et de faire coucher sur le papier les professions de mutuel intérêt qui consacraient le rapprochement des deux nations.

Des arrangements de cette nature, lorsqu'ils ont un caractère aussi rudimentaire que platonique, ne valent que par la façon dont ils sont pratiqués. On s'en est aperçu après la mort de M. Mouravieff. L'entente ébauchée est restée stationnaire. Elle a même marqué un temps de recul. Contrairement à ce qu'on attendait de lui, le marquis de San Giuliano s'est montré peu enclin à pousser plus loin les choses. Soupçonné de tendances anti-autrichiennes, il a semblé qu'il avait le souci de donner des gages aux alliés de l'Italie. Pour lui, l'accord de Racconigi est devenu un acte inopérant, encore plus dans son

(1) Voir ci-dessus à la date du 26 mars, n° 264. — (2) M. Goulkevitch.

application que dans son texte. Non seulement il l'a laissé dans un tiroir, mais il s'appliqua à n'y faire aucune allusion, même dans ses conversations avec les représentants de la Russie; et jusqu'aux débuts de la guerre italo-turque, ces derniers ne nous ont jamais caché qu'ils considéraient l'accord de Racconigi comme en état de faillite.

Tel a été l'état des choses dans un très récent passé. Les péripéties de la guerre l'ont-elles modifié et dans quelle mesure? Il est certain que M. Sazonoff a cherché à faire revivre les relations ébauchées et interrompues. Je tiens pour sincères et généralement exactes les assurances de M. Goulkévitch. Elles ne sont pas d'ailleurs en contradiction avec la conception que paraît avoir M. Sazonoff de l'utilité d'une entente italo-russe. Le Ministre des Affaires étrangères du Tsar ne professait pas, lorsqu'il était accrédité auprès du Vatican, des sentiments italophiles; l'exercice de sa fonction ne l'y portait pas d'ailleurs. Mais il se rattache aux idées de M. Mouravieff. Ceux qui le connaissent estiment qu'en recherchant l'Italie dans la mesure où il l'a fait dernièrement, il pense avant tout à la faire servir aux desseins de la politique russe dans leur développement général. Cela n'a rien que de naturel; et une telle politique ne peut être envisagée défavorablement, si elle a pour objet et pour résultat d'assurer un second à la Russie dans ses rapports balkaniques avec l'Empire austro-hongrois. La question est de savoir si elle voudrait aller plus loin et profiter des circonstances pour porter atteinte, de son côté, à l'intégrité de l'Empire ottoman. A cette interrogation, M. Georges Louis est plus à même que moi de répondre. Mais il ne semble pas jusqu'ici, d'après les assurances de ses diplomates et ce qu'on sait de sa politique à Rome, qu'il y ait des motifs suffisants pour lui attribuer des projets périlleux pour la paix européenne [1].

280.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 137. *Rome, 30 mars 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er avril; Dir. pol., 5 avril.)

En m'accusant réception, en des termes auxquels je suis fort sensible, de la lettre du 10 de ce mois que j'ai consacrée à l'examen des accords franco-italiens de 1900 et 1902 [2], Votre Excellence a insisté avec raison sur l'importance militaire de ces conventions. Elle m'a fait part, toutefois, des doutes que

(1) Cette dépêche a été transmise par dépêche circulaire le 4 avril à Londres 311, Berlin 209, Pétersbourg 198, Vienne 106, Constantinople 261. — (2) Voir ci-dessus, à la date du 10 mars, n° 181, et, à la date du 18 mars, n° 218.

lui avaient inspirés certaines informations confidentielles sur la façon dont elles auraient été interprétées à Rome durant ces dernières années, en appelant ma vigilance sur ce côté de la question.

J'en reconnais toute l'importance; mais, comme la teneur de ces renseignements ne m'est pas connue, je ne pourrais, quant à présent, formuler une opinion sur leur portée. Il m'a paru cependant qu'un des moyens les plus sûrs de mesurer la signification pratique que le Gouvernement royal a donnée à la partie militaire de l'accord de 1902 était de rechercher si les dispositions militaires qu'il avait prises du côté de la frontière de l'Ouest et sur la frontière orientale répondaient, en fait, aux engagements secrets contractés par lui envers la France avec l'assentiment du Roi; en d'autres termes, si les armements pratiqués jusqu'alors du côté des Alpes répondaient aux obligations de paix et de neutralité qui en découlaient. Je n'ai pas eu le moyen, dans cette étude, dans laquelle j'ai été assisté par l'Attaché militaire de cette ambassade [1], de remonter plus loin que l'année 1906; mais il semblera sans doute à Votre Excellence comme à moi que la dernière période de cinq ans sur laquelle s'est arrêtée mon attention était la plus intéressante pour les constatations à faire.

Votre Excellence trouvera ci-joint le relevé de cette étude. Il est à coup sûr intéressant. Il en résulte, en effet, que le nombre des effectifs du côté de notre frontière a été sensiblement diminué de 1906 à 1912 [2] et que l'activité militaire y a été en rapport avec une période de paix normale. Par contre, cette activité s'est reportée sur la frontière d'Autriche, non seulement quant au nombre des troupes [3], mais sous le rapport de l'organisation méthodique de la défense. Alors que les travaux de défense du côté français ne subissaient aucune des améliorations commandées par le développement des moyens d'attaque, l'État-major italien a transformé son système de défense contre une agression autrichienne. Il a, notamment, placé le long de la frontière orientale une ligne d'une centaine de coupoles cuirassées; et il est intéressant de noter que c'est l'industrie française qui a fourni la plus grande partie de ces engins de guerre. Enfin, Votre Excellence remarquera que, dans la formation du corps expéditionnaire de Tripoli, les effectifs affectés à la frontière autrichienne n'ont guère été touchés. Les prélèvements faits dans la Haute-Italie ont été opérés en plus forte quantité dans les corps avoisinant notre frontière [4].

[1] Le commandant de Gondrecourt.

[2] D'après la note annexée à cette dépêche les effectifs auraient été diminués de 11 compagnies et 5 escadrons.

[3] Augmentation de 11 compagnies d'infanterie, 15 escadrons de cavalerie, 8 batteries de montagne et 6 batteries à cheval.

[4] D'après la note annexée à la dépêche, les corps d'armée des régions avoisinant la frontière française auraient fourni 6 régiments d'infanterie, 1 1/3 bataillon de bersaglieri, 4 bataillons d'alpins, 4 escadrons de cavalerie et 10 batteries; les corps d'armée des régions avoisinant la frontière autrichienne auraient fourni seulement 5 régiments d'infanterie, 2 bataillons d'alpins et 6 batteries.

281.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. n° 284. *Paris, 31 mars 1912, 12 h.*

N'ayant pas vu ce matin M. le Ministre, je vous prie de suspendre l'exécution des télégrammes 282-283[1].

282.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 31 mars 1912.

(*Reçu :* Dir. pol., 8 octobre 1912.)

M. Sazonoff propose de donner à la communication projetée à Constantinople la forme suivante :

«Les Puissances, ayant pu constater que, sous certaines conditions, l'Italie serait disposée à admettre une intervention amicale des Puissances en vue d'arriver à la cessation des hostilités, s'adressent amicalement à la Porte avec la prière de leur communiquer les conditions auxquelles elle accepterait leur médiation en vue d'arriver à la cessation des hostilités.»

M. Sazonoff n'est pas encore fixé sur la question de savoir si l'on peut se passer de l'assentiment préalable de l'Italie à la présentation de cette formule à la Porte.

283.

Note du Département.

[Dans une longue note rédigée le 31 mars M. Berthelot refait tout l'historique[2] du consortium financier des quatre Puissances : France, Grande-Bretagne, États-Unis, Allemagne, cherchant à montrer que le Gouvernement français n'avait jamais perdu de vue les intérêts russes et s'était opposé en particulier aux tentatives faites

[1] Voir ci-dessus à la date du 30 mars, n° 276.

[2] Voir pour cet historique tome I, 3e série, n° 448.

par les Américains pour mettre fin à la prépondérance russe et japonaise en Mandchourie et dans d'autres régions de l'Empire chinois limitrophes de l'Asie russe. Cette note se termine comme il suit :]

La crise chinoise a donné au consortium une importance nouvelle, car il représente le seul groupement capable de prêter au Gouvernement chinois les sommes indispensables à la réorganisation de la Chine. Mais elle a accentué en même temps son caractère politique et posé d'une manière pressante la question de la participation de la Russie et du Japon, l'entente des six Grandes Puissances intéressées aux affaires de Chine paraissant indispensable pour régler les difficultés actuelles et éviter le danger des actions isolées.

C'est dans cette direction que le Gouvernement français a orienté ses efforts depuis les premières demandes et protestations de la Russie cherchant à la fois à faire admettre par l'Angleterre, les États-Unis et l'Allemagne la participation au consortium sur la base d'une égalité absolue de la Russie et du Japon, et tentant, d'autre part, de convaincre ces deux Puissances de l'intérêt qu'elles ont à y entrer pour sauvegarder leurs intérêts. Après de multiples démarches, l'Angleterre puis les États-Unis se sont ralliés à notre manière de voir, sous l'influence des événements de Chine qui imposent une action collective. Mais bien que le Japon ait adhéré à notre point de vue, au moins pour les avances et l'emprunt de réorganisation, la Russie maintient en partie ses objections.

Cela tient probablement à l'action personnelle de M. Isvolsky (bien plus passionné que les autres Ambassadeurs russes et que la Chancellerie impériale, ainsi que permet de le constater tout le dossier) et de la Banque russo-asiatique, qui ont conçu depuis longtemps une solution qui leur paraît plus avantageuse pour la Russie et continuent à espérer nous y amener. Ils réclament à Paris, en agissant à la fois sur les banquiers et sur le Gouvernement, la sortie de la France du consortium et la formation d'un groupe russo-franco-japono-belge concurrent du premier et cantonné dans les affaires du nord de la Chine.

Sur ce point, la France ne peut donner satisfaction au désir de M. Isvolsky, mais elle n'a nullement, comme il l'a prétendu, manqué à ses engagements, notre action s'étant constamment exercée à Londres et à Washington dans le sens des désirs russes (qui sont restés hésitants pendant huit mois, sa protestation positive datant seulement de la fin de juin 1911); l'opposition française aux propositions américaines a été efficace aussi bien pour le Kiao-Tchéou-Aïgoun, qui a été écarté, que pour l'emprunt de la réforme monétaire dont elle a empêché l'émission; elle a même fini par obtenir le consentement des Puissances à l'entrée de la Russie dans le consortium, mesure qui assure la sauvegarde de ses intérêts légitimes. Notre alliée ne saurait donc mécon-

naître la loyauté de notre attitude, et nous pouvons attendre patiemment qu'elle se rallie à notre point de vue.

Il lui suffirait de formuler clairement ce qu'elle attend de nous; nous sommes en mesure de lui donner les apaisements qu'elle désire sur les deux points essentiels qui paraissent la préoccuper : discussion entre les Gouvernements de l'emprunt de réorganisation pour éviter qu'il soit affecté à la constitution d'une puissante armée chinoise, garantie du respect des droits et de la situation de la Russie dans la Mandchourie, la Mongolie et le Turkestan chinois à laquelle est subordonnée son entrée et celle du Japon dans le consortium. Notre appui ne lui a jamais manqué et lui est, comme toujours, assuré[1].

284.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ministres de France à Sofia et Belgrade.

T. nos 47, 25. Secret. *Paris, 1er avril 1912, 21 h. 15.*

L'Ambassadeur de Russie est venu me dire à *titre très confidentiel,* et de la part de son Gouvernement, que la Bulgarie et la Serbie ont conclu ces jours-ci, deux accords secrets[2]. Par le premier de ces accords, les deux États balkaniques s'engagent à se porter secours mutuellement en cas d'agression et à maintenir le *statu quo* dans les Balkans. Par le deuxième, ils conviennent de ne rien entreprendre sans avoir pris l'avis de la Russie.

Efforcez-vous *très discrètement* de contrôler cette affirmation. Il m'importerait surtout de savoir si l'engagement relatif au *statu quo* ne comporte pas un engagement subsidiaire, vis-à-vis de la Russie, pour le cas où le *statu quo* serait rompu.

(1) Dans une longue annotation, M. Poincaré discutait certains points de détail, et concluait qu'en novembre 1910, lors de la formation du consortium, des garanties précises n'avaient pas «été prises par nous pour sauvegarder les intérêts de la Russie».

(2) On trouvera dans la publication du Gouvernement soviétique intitulée *Krasnyi Arkhiv,* tome VIII, p. 15 à 48, et tome IX, p. 5 à 30 une série de lettres et télégrammes échangés entre le ministère russe des Affaires étrangères et ses agents à l'étranger depuis le 16/29 septembre 1911 jusqu'au 1er/14 mars 1912 qui apportent quelques renseignements sur la préparation de l'alliance bulgaro-serbe.

285.

Le Colonel Pellé, Attaché militaire de France à Berlin,

à M. Millerand, Ministre de la Guerre.

D. n° 454[1]. *Berlin, 1er avril 1912.*

Les renseignements publiés jusqu'ici sur la partie financière des projets de loi militaire et naval du Gouvernement allemand sont encore très incomplets. Nous ne savons presque rien non plus, ni de la date de création des nouvelles unités dont on a décidé la formation, ni de l'échelonnement des constructions navales. Il est assez vraisemblable que, sur ces deux points, le Gouvernement veut se réserver une certaine liberté d'action et, naturellement, les décisions qu'il prendra influeront beaucoup sur les prochains budgets.

Néanmoins ce que nous savons aujourd'hui des prochains programmes militaire et naval suffit, je crois, pour comprendre leur caractère et pour juger l'impression qu'ils ont produite sur le public allemand.

Depuis ses victoires de 1870-71, l'Allemagne n'avait pas encore fait d'effort militaire aussi considérable.

Considérons les effectifs.

La loi de quinquennat, votée il y a un an et qui va se trouver entièrement réalisée dix-huit mois après sa promulgation, augmentait déjà les effectifs de paix de l'armée de 11.000 caporaux et soldats. Si nous ajoutons les 29.000 hommes d'augmentation du nouveau projet, plus environ 7.000 sous-officiers, 1.000 à 2.000 volontaires d'un an, puis 13.000 hommes[2] pour la Marine, nous constatons que dans un délai n'excédant probablement pas cinq ans l'effectif de paix de l'armée allemande se sera trouvé accru de *plus de 60.000 hommes.*

Aucune des lois de quinquennat ou de septennat votée depuis quarante ans n'avait réalisé une augmentation *comparable* à celle-là, en dehors de la loi de 1893, qui a introduit le service de deux ans dans l'infanterie et porté l'effectif de paix de 487.000 à 550.000 hommes (en six ans).

Mais, à cette époque, le total des dépenses militaires s'était trouvé à peine modifié, tandis qu'aujourd'hui l'Empire, voulant faire front à la Triple Entente, à la fois sur terre et sur mer, doit réaliser un très gros effort financier.

J'ajoute que, pour ses finances comme pour sa politique intérieure, cette échéance se présente dans un mauvais moment.

(1) D'après la minute.

(2) *Note du document* : chiffre un peu incertain. Le texte du communiqué de la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* n'est pas très clair.

Si on totalise dans les budgets annuels les dépenses militaires de l'Empire (annexe 1), Guerre et Marine, on constate que, dans la période de 1875 à 1904, ces dépenses se sont accrues lentement, avec quelques soubresauts; l'augmentation moyenne annuelle n'atteint pas 16 millions et demi de marks.

A partir de 1905, l'allure se précipite :

58 millions, 3 d'augmentation en 1905.
68 millions, 5 d'augmentation en 1906.
100 millions, 7 d'augmentation en 1907.
64 millions, 7 d'augmentation en 1908.
110 millions, 7 d'augmentation en 1909.

Dans le même intervalle, le budget général de l'Empire s'enfle d'un milliard, les déficits s'accumulent et on aboutit à la «réforme financière» de 1909, qui introduit 500 millions d'impôts nouveaux.

Il se produit alors un temps d'arrêt dans l'accroissement des dépenses militaires. En 1910, celles-ci reculent, dans leur ensemble, de 38 millions; en 1911, l'augmentation n'est que de 24 millions.

Aujourd'hui, les charges résultant des nouveaux projets vont porter, en 1912, le budget de la Guerre à un chiffre dépassant de *129 millions* celui du dernier exercice; les dépenses de la Marine s'accroîtront de *14 millions*, le total des dépenses militaires de *143 millions de marks* (172 millions de francs).

Une nouvelle augmentation de 30 millions de marks est prévue pour l'exercice suivant : il est certain que des dépenses supplémentaires s'y ajouteront.

Et cependant, comme l'a dit le comte Posadowski au Reichstag, «il est impossible de demander au peuple tous les deux ans de nouveaux impôts». Les taxes votées en 1909 ont été pour beaucoup dans la poussée socialiste des élections de 1912. On pourrait remarquer encore qu'en ce moment même les capitaux se resserrent et que des symptômes de difficultés économiques se manifestent.

Le problème financier qui se pose au Gouvernement et au Reichstag est donc difficile à résoudre, et nous devons nous dire : *Il faut des raisons bien sérieuses* pour que le Chancelier abandonne la politique de sagesse financière inaugurée il y a deux ans.

Cependant si on lit les journaux des partis «bourgeois» de ces dix derniers jours (j'en adresse ci-joint de nombreux extraits), *on est frappé de constater qu'à peu près partout les propositions militaire et navale du Gouvernement sont jugées «modestes», ou même insuffisantes*. Seule à ma connaissance, la *Frankfurter Zeitung*, qui représente certains milieux financiers, a demandé au Reichstag d'examiner sérieusement les projets présentés; seule, elle insinue que si l'administration militaire réclame aujourd'hui des renforcements jugés inutiles il y a un an, c'est moins pour répondre à des besoins nouveaux que

pour profiter d'une occasion favorable. L'opinion publique, dans son ensemble, est d'un avis exactement *opposé :* elle demande au Reichstag de voter rapidement les propositions gouvernementales; elle a la plus grande hâte de voir mettre ces propositions à exécution[1].

Pour comprendre ces dispositions, il ne faut pas oublier quel était, il y a un an encore, l'état d'esprit du gros public allemand.

S'il ne croyait pas que la flotte impériale pût battre la flotte anglaise, ses journaux lui représentaient, par contre, l'armée allemande comme invincible; ils lui apprenaient tous les jours les maux dont était rongée l'armée française : inaptitude physique des soldats, progrès de l'antimilitarisme, indiscipline, division du corps d'officiers, incapacité du commandement. Cependant les Allemands (dans leur ensemble) désiraient le maintien de la paix qui a fait le prodigieux développement de leur prospérité; mais ils ne concevaient cette paix que consentie, réglée par eux et il leur semblait naturel d'y faire la loi au monde, puisqu'ils étaient les plus forts et qu'aucun peuple n'oserait faire la guerre au peuple allemand.

Il me paraît certain que, depuis les événements de l'automne dernier, cet état d'esprit a changé.

Après Agadir, les Allemands (je parle toujours du gros public) attendaient leur part du Maroc; ils ne l'ont pas eue et ils ont jugé que les compensations acceptées en échange étaient absolument insuffisantes. Ils ont vu que, dans la négociation, leur Gouvernement avait abandonné la plus grande part de ses prétentions du début et ils en ont conclu qu'ils n'étaient pas les plus forts. Ils se sont demandé s'ils avaient été à deux doigts d'une guerre qui leur aurait été imposée et pour laquelle ils sentent peut-être vaguement que l'Empire n'était pas prêt[2]. L'orgueil allemand s'est jugé humilié. Est-il nécessaire de rappeler aujourd'hui que le jour où le Chancelier a présenté le traité au Reichstag, il ne s'est pas trouvé une voix pour l'approuver, pas un applaudissement pour le saluer à la fin de son discours ?

Il est vrai que, depuis lors, une bonne partie des journaux et des hommes politiques français se sont efforcés de démontrer à l'Allemagne et au monde que, dans ce duel, nous demeurions en fait les vaincus. Mais le public allemand n'a pas changé son point de vue. Des manifestations du sentiment national français, il a simplement conclu à l'impossibilité d'un accord durable avec la

(1) *Note du document :* Cela ne veut pas dire que l'adoption des projets financiers du Gouvernement ira sans difficultés, car, sur ce point (et au Reichstag allemand plus encore qu'ailleurs peut-être), la politique des partis a chances d'intervenir.

(2) *Note du document :* Cette indication étonnera peut-être; je ne voudrais pas qu'on l'exagérât. On m'accordera cependant que l'abstention de l'Italie et l'intervention possible de forces anglaises sur le continent ont placé l'État-major allemand en face d'une hypothèse *nouvelle.* Nous savons aussi *maintenant* que *financièrement,* en septembre dernier, l'Allemagne n'était pas prête à la guerre.

France. Aujourd'hui encore, une certaine effervescence patriotique dans notre pays l'inquiète, parce qu'il n'en comprend pas les raisons.

Le bourgeois allemand ne veut plus subir de crise semblable à celle de l'année dernière. Ne désirant aucunement la guerre, mais de plus en plus convaincu que la paix de l'Europe repose sur les baïonnettes allemandes, il reproche à ses gouvernants de ne pas s'être assuré sur la France une supériorité de puissance militaire que l'écart de population des deux pays devrait rendre indiscutable. Il réclame que la balance soit rétablie au profit de l'Allemagne, dût cet effort lui coûter des sacrifices dont il ne mesure peut-être pas très bien l'étendue.

J'ai tâché de faire comprendre l'état d'esprit de la masse du public allemand, plus ou moins ignorante des choses militaires, tel qu'il m'apparaît, non seulement dans les journaux, mais d'après des conversations.

Demandons-nous maintenant quel peut être, à l'heure présente, le raisonnement des professionnels et surtout de ceux qui auraient la responsabilité de conduire les forces militaires allemandes, dans un prochain conflit européen.

L'Italie et la Turquie s'annihilent réciproquement pour une durée indéterminée. L'Allemagne ne peut compter que sur le concours de l'armée autrichienne; celle-ci devra laisser des forces sur les frontières de la Serbie, du Monténégro, peut-être sur la frontière italienne; sa puissance offensive contre la Russie sera donc réduite. Il semble, en tous cas, qu'il soit impossible à l'Autriche de détacher un homme pour renforcer l'armée allemande sur le théâtre d'opérations occidental,

Admettons que l'Empire allemand dispose en temps de guerre de vingt-cinq corps d'armée de 1re ligne. Il ne sera pas exagéré de supposer que 4 ou 5 de ces corps soient immobilisés sur la frontière russe; il est possible que d'autres troupes actives soient retenues pendant les premiers jours de la guerre pour la surveillance des côtes. L'État-major allemand ne pourrait donc guère disposer, sur le théâtre d'opérations ouest, que de vingt corps d'armée, contre vingt corps d'armée français au minimum[1] et il doit prévoir la possibilité que ceux-ci soient renforcés de la valeur de trois corps d'armée anglais. (Cette dernière éventualité a été envisagée de la manière la plus positive et annoncée comme probable par des journaux[2].)

Les armées allemandes risqueraient donc fort d'avoir l'infériorité numérique sur le théâtre d'opérations décisif.

(1) *Note du document :* Je ne tiens pas compte des formations de réserve et, pour différentes raisons, je ne cherche pas l'exactitude. Le raisonnement n'en est pas moins vrai dans son ensemble.

(2) *Note du document:* La *Kreuz-Zeitung* du 30 mars (ci-annexée) va plus loin et prévoit que l'armée belge ne pourra pas faire autrement que se joindre aux forces anglo-françaises.

Je crois, je suis convaincu même, que le grand État-major compte, pour compenser cette infériorité du nombre, sur la qualité supérieure des troupes allemandes (qualité supérieure que je suis loin de reconnaître). Il n'en est pas moins vrai que les perspectives d'une *rapide invasion* en France, dont on parlait si volontiers jadis, deviennent aujourd'hui problématiques. Plus la lutte se prolongera d'ailleurs, sans amener de décision, plus elle risque de tourner au désavantage de l'Allemagne.

Je ne dis pas, bien entendu, que le raisonnement que je viens de faire doive être celui de l'État-major français. Celui-ci a le devoir d'envisager *surtout* les hypothèses qui lui sont le plus défavorables. Mais *pour le même motif*, je crois que l'État-major allemand doit raisonner comme je l'ai fait (je veux dire dans l'hypothèse la plus défavorable pour lui).

Quand on réfléchit à ces considérations, on s'explique mieux, semble-t-il, que l'Empereur multiplie depuis quelques mois les amabilités pour les représentants de la France; que le Chancelier se montre très inquiet de l'état d'esprit guerrier dans notre pays et qu'il affirme solennellement sa volonté de maintenir la paix. On s'explique aussi que depuis deux mois tous les préparatifs militaires et financiers aient été faits, en Allemagne, en prévision d'une guerre immédiate. Car jamais peut-être, depuis 1871, les circonstances n'ont été si défavorables pour les forces allemandes.

Donc le Gouvernement allemand doit désirer, pour le présent, le maintien de la paix.

Pour l'avenir, il veut parer au danger en établissant un nouveau programme de défense nationale. Ce programme a deux caractères bien nets, qu'il est intéressant de marquer rapidement.

D'abord comme j'en ai donné déjà les raisons, l'effort le plus important, de beaucoup, a été dirigé vers l'augmentation de l'armée, et non vers celle de la marine.

Puis, dans son projet d'augmentation de l'armée, l'État-major allemand ne s'est pas laissé gagner par la folie du nombre; il n'a pas cédé à la pression qu'une certaine opinion exerçait sur lui en faveur de grosses innovations dans l'organisation militaire. Il a d'abord parachevé son œuvre des années précédentes et réalisé des créations préparées depuis longtemps.

C'est ainsi que l'organisation probable de deux nouveaux corps d'armée avait été prévue, dès l'avant-dernier quinquennat, par notre *Revue militaire de l'étranger*. Nous pouvions même admettre depuis lors que, si la guerre avait éclaté, ces deux corps d'armée auraient été formés à la mobilisation en se complétant avec des unités de la réserve. L'organisation permanente qui va leur être donnée leur assurera évidemment une solidité toute nouvelle.

Il est possible (nous ne pouvons encore entièrement en juger, n'ayant pas la liste des garnisons), qu'en constituant son nouveau corps d'armée de

l'Ouest dans la région Sarrebrück-Haguenau, l'État-major allemand ait voulu reporter le centre de gravité de ses troupes frontières plus au nord, en prévision d'une violation de la neutralité de la Belgique.

Les autres créations proposées comblent des lacunes de l'organisation existante, ou accroissent sa valeur. Ainsi la création d'une compagnie de mitrailleuses par régiment d'infanterie, la formation des troisièmes bataillons des petits régiments, etc.

Les innovations décidées par le quinquennat de l'an dernier, et qui se rapportaient, pour la plupart, à l'augmentation de l'artillerie à pied et des troupes techniques, vont être réalisées immédiatement, tandis que, suivant les prévisions antérieures, l'armée de campagne aurait dû encore attendre ce complément d'outillage pendant plusieurs années.

Enfin, il est frappant de voir, que — tandis que le fléchissement de notre recrutement nous fait diminuer de plus en plus les effectifs de paix de nos unités, compagnies, escadrons, batteries, dont le nombre reste le même — l'État-major allemand, non seulement ne prélève pas sur les unités existantes les hommes nécessaires à la formation des nouveaux corps, mais encore consacre l'excédent de ses ressources en hommes à accroître l'effectif de paix d'un grand nombre de compagnies d'infanterie et de batteries d'artillerie. Il préfère améliorer l'instruction, augmenter la préparation à la guerre des unités existantes que former des unités nouvelles supplémentaires.

En résumé, la caractéristique du nouveau projet de loi militaire me semble être que le commandement allemand, au lieu de développer avec mesure son instrument de guerre, s'est préoccupé surtout de le compléter et de le perfectionner dans le plus court délai possible.

Il n'est pas dans mon rôle d'examiner par quelles mesures notre pays pourrait répondre, dans l'avenir, à l'accroissement de la puissance militaire allemande. Il me semble cependant qu'il y a une conclusion à tirer des observations qui précèdent.

Pendant que les effectifs allemands augmenteront, les nôtres vont diminuer. Il nous reste la ressource d'améliorer l'armement et l'outillage de nos troupes. Actuellement, sous le rapport du matériel, l'armée allemande est supérieure à la nôtre sur bien des points importants : fusil d'infanterie, nombre des mitrailleuses, artillerie lourde de campagne, voitures observatoires de batterie, cuisines roulantes, uniformes de campagne, etc. Notre pays est plus riche que l'Allemagne, son armée est moins nombreuse, et cependant nous dépensons beaucoup moins que les Allemands par tête d'homme présent sous les drapeaux. La situation inverse serait assez naturelle. Nous ne pouvons avoir les bataillons les plus nombreux; nous devrions avoir les meilleurs et les mieux outillés.

286.

M. Crozier, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 83. Confidentiel. *Vienne, le 1er avril 1912.*

La presse autrichienne a rendu compte en détails des projets du Gouvernement allemand pour le développement de ses armements militaires et maritimes.

La publication de ces projets a produit sur l'opinion [austro]-hongroise des impressions diverses. Les milieux militaires n'ont pas caché leur satisfaction. Du point de vue de la Triple Alliance, ils se félicitent de l'augmentation de la puissance allemande; du point de vue autrichien, ils estiment que l'Allemagne donne à son alliée un exemple qui doit absolument être suivi; c'est un argument de plus en faveur de la réalisation rapide des réformes militaires qui sont soumises aux Parlements autrichiens et hongrois.

Seuls, les journaux pangermanistes comme la *Neue Freie Presse* et la *Zeit* qui ont plus d'attaches avec le Gouvernement allemand qu'avec le Gouvernement austro-hongrois ont fait suivre ces comptes rendus de commentaires peu sympathiques à la France; ils ont présenté ces armements «comme la conséquence logique des événements de l'été et de l'automne derniers au cours desquels l'entente anglo-française s'est montrée particulièrement menaçante pour l'Allemagne et qui ont amené en France une renaissance de l'esprit chauvin».

Dans les milieux civils, ennemis des aventures et sincèrement pacifiques, on redoute les conséquences budgétaires de la fièvre d'armements qui va redoubler en Europe. Les commerçants, les industriels et les rentiers craignent les impôts nouveaux : ils redoutent aussi les conséquences de cette activité militaire pour la tranquillité générale, et cette dernière crainte est partagée par le Gouvernement dans une certaine mesure; on voyait ici d'un œil plus indifférent les efforts de l'Empire allié pour développer sa marine; car c'est surtout une guerre continentale, à laquelle l'Autriche-Hongrie pourrait être mêlée, que l'on tient par-dessus tout à éviter. On comprend que l'augmentation de l'armée allemande aura nécessairement en France un contre-coup matériel et moral et que la situation européenne ne sera pas améliorée par l'initiative allemande.

La thèse exposée dans l'article de la *Neue Freie Presse,* que j'ai signalé à

[1] D'après une copie faite dans les archives du poste.

Votre Excellence dans mon télégramme n° 103[1] et qui souligne la portée méditerranéenne que peut avoir la Triple Alliance, est discutée dans ces mêmes milieux où la prudence domine. On désire que l'alliance avec l'Italie reste avant tout une garantie pour la paix, et l'on n'est pas sans quelque méfiance à l'égard d'une telle alliée. Les événements actuels prouvent qu'il serait dangereux d'être forcé d'épouser toutes ses querelles et de l'encourager ainsi dans les aventures qui la peuvent tenter. On estime ici que pour parer à ce danger, il est essentiel de pouvoir [en] imposer à l'Italie, dans certaines circonstances, sur terre et surtout sur mer : on l'a vu tout récemment lors de l'incident de Prevesa[2] : on en conclut à la nécessité pour l'Autriche-Hongrie de développer sa marine. Il dépend en grande partie de nous que cette augmentation ne se fasse pas au bénéfice de l'Allemagne ou de l'Italie.

287.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 199. *Péra, 1er avril 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 avril; Dir. Pol., 9 avril.)

Au moment où, en vue de la conclusion de la paix, les Ambassadeurs des Puissances à Constantinople vont être chargés de faire auprès du Gouvernement ottoman une démarche dont l'initiative appartient au Gouvernement russe, Votre Excellence n'a pas jugé inutile, et je l'en remercie, de m'informer de l'opinion de M. Sazonoff sur leur compte. Le Ministre russe n'a pas confiance en eux pour s'acquitter de cette mission, et surtout dans «le sien», comme il l'a dit nettement à M. Vieugué, sans se laisser arrêter par la considération que notre Chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg est le beau-frère de l'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople.

Pour ce qui est de l'Ambassadeur russe, il y a été mis bon ordre et c'est un ami particulier de M. Sazonoff, M. Swetchine, qui fera la démarche au nom de la Russie à la place de M. Tcharykoff, rappelé. Je ne puis que m'en féliciter en ce sens que M. Sazonoff aura ainsi au milieu de nous un représentant dans lequel il a pleine confiance et qui, associé à toutes nos démarches, pourra

[1] Voir ci-dessus à la date du 25 mars, n° 259.

[2] Le 29 septembre, c'est-à-dire au moment même où l'Italie déclarait la guerre à la Turquie, une escadre italienne avait attaqué un ou deux torpilleurs turcs devant Prevesa. Voir à ce sujet *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. III, pièce n° 2683 et *Grosse Politik*, vol. 30, I, pièce n° 10849.

témoigner que du moins l'Ambassadeur de France n'aura pas été responsable de leur inévitable insuccès.

Mais il est assez piquant que M. Sazonoff fasse, dans l'expression de son opinion sur les Ambassadeurs des Puissances à Constantinople, une exception en faveur de l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie : seul le marquis Pallavicini lui inspire confiance. Rien n'est plus surprenant à la vérité, au point de vue, s'entend, auquel se place M. Sazonoff. Il n'existe, en effet, aucune divergence de sentiments entre les Ambassadeurs des Puissances à Constantinople sur l'opportunité et les résultats des démarches provoquées, tant à Rome qu'à Constantinople, par le Cabinet de Saint-Pétersbourg, mais il y a cependant quelques différences dans la manière dont ils expriment leur avis : c'est ainsi que le baron Marschall y apporte une verdeur et une fougue incomparables, tandis que je me tiens, pour ma part, sur une certaine réserve; mais, après le baron Marschall, c'est certainement le marquis Pallavicini qui s'exprime le plus librement à ce sujet et, s'il n'y met pas le même brio que son collègue allemand, il ne lui cède pas en abondance d'arguments. M. Sazonoff n'est pas équitable ou il est bien mal informé.

288.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 11. Très confidentiel. *Belgrade, 2 avril 1912, 7 h. 30.*

(Reçu : 9 h. 40.)

Je réponds à votre télégramme n° 25[1].

M. Milovanovitch, que j'ai amené très discrètement sur ce sujet, me dit que les rapports serbo-bulgares ont maintenant atteint leur maximum de cordialité. Une série de conversations, qui se sont poursuivies depuis plusieurs semaines et dont vous avait avisé ma dépêche n° 36[2], aurait permis de constater que les intérêts balkaniques des deux pays étaient identiques dans les circonstances actuelles, se trouvant éventuellement menacés par les mêmes dangers; aucun accord précis ne serait intervenu entre eux, mais ils se seraient entendus pour écarter toute question susceptible de les diviser et pour éviter toute initiative : il est désormais certain qu'ils se trouveraient unis devant un péril commun ou, le cas échéant, dans une action commune.

Votre Excellence sait, d'autre part, que le Gouvernement serbe a coutume

(1) Voir ci-dessus à la date du 1er avril, n° 284.

(2) Voir ci-dessus à la date du 19 mars, n° 225.

de ne hasarder aucun mouvement sans l'assentiment de la Russie, mais M. Milovanovitch m'a donné à entendre que le rapprochement serbo-bulgare n'entraînerait aucun engagement spécial vis-à-vis de cette Puissance.

Il a ajouté que des conversations de même nature se poursuivraient actuellement entre Belgrade, Sofia et Athènes.

Les légations d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie ne paraissent prendre aucun ombrage de tels jeux qui n'ont pu cependant leur échapper et qui, en d'autres temps, auraient soulevé de leur part les plus vives susceptibilités[1].

289.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 290. Très confidentiel. *Paris, 2 avril 1912, 14 h. 50.*

L'Ambassadeur de Russie est venu me dire :

[Le télégramme reproduit ici le télégramme circulaire adressé à Sofia et Belgrade[2] le 1er avril, jusqu'aux mots : « l'avis de la Russie ».]

J'ai marqué à M. Isvolsky quelque surprise de ce que le Gouvernement bulgare ne m'ait pas fait connaître directement la nouvelle orientation de sa politique, puisque je lui ai notifié naguère qu'il ne serait autorisé à émettre aucun emprunt en France tant qu'il n'aurait pas adhéré au programme général de la Triple Entente. Pour mieux préciser ma pensée, je lui ai demandé si l'engagement relatif au maintien du *statu quo* ne comporte pas un engagement subsidiaire pour le cas où le *statu quo* serait rompu.

Vous estimerez sans doute comme moi que la confidence de M. Isvolsky, rapprochée du questionnaire que M. Sazonoff vous a remis le 14 février[3], révèle une situation qui s'impose à toute votre vigilance.

(1) Ce télégramme a été transmis le 4 avril, 20 h. 40, à Pétersbourg 295 et à Sofia 49.

(2) Voir ci-dessus n° 284. Sur l'effet produit sur M. Sazonoff par la communication faite à M. Georges Louis, voir un télégramme adressé à M. Isvolsky qui ne figure pas dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, ni dans *Un livre noir*, mais qu'on trouvera dans le recueil de Stieve : *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, 1911-1914, Vol. II, p. 79 (pièce n° 248).

(3) Voir ci-dessus à la date du 15 février, n° 43.

290.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Rome, Constantinople, Berlin.

T. nos 285, 291, 321, 192, 199. Secret.

Paris, 2 avril 1912, 18 h. 20.

D'après un document d'une provenance sûre, aucune question politique n'a été abordée entre l'Empereur Guillaume et le Roi Victor-Emmanuel, durant leur récente rencontre à Venise[1]. La conversation des deux Souverains n'a porté que sur des sujets personnels.

291.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 142. *Londres, 2 avril 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 avril; Dir. Pol., 6 avril.)

L'ancien Ministre du Roi de Portugal à Londres, M. de Soveral, a donné récemment à M. Paul Cambon et à moi quelques renseignements sur l'histoire de la convention anglo-allemande de 1898 relative aux colonies portugaises.

A cette époque, le Portugal traversait une crise financière très grave et cherchait à s'assurer l'appui de l'Angleterre. Le Cabinet britannique, présidé par Lord Salisbury, était alors sous l'influence du Ministre des Colonies, M. J. Chamberlain, qui l'engageait dans une politique active contre la République sud-africaine du Transvaal. M. de Soveral profita de ces circonstances et, en juin 1898[2], il négocia avec Lord Salisbury une convention destinée d'une part à renforcer l'alliance établie par les traités déjà existants entre le Portugal et la Grande-Bretagne et, d'autre part, à octroyer à ce dernier pays certains avantages dans les colonies portugaises; le droit par exemple d'utiliser le port de Lourenço-Marquez en cas de guerre avec le Transvaal. «Nous

(1) Voir ci-dessus, à la date du 29 mars, n° 275.

(2) On trouve dans les *British Documents*, vol. I, p. 50 et p. 53, deux lettres de Lord Salisbury sur ces entretiens du mois de juin 1898 avec M. de Soveral.

donnions aux Anglais tout ce qu'ils pouvaient désirer », a dit M. de Soveral, et il considérait l'affaire comme terminée lorsque, vers la fin de juillet 1898, ses conversations avec le marquis de Salisbury furent brusquement interrompues.

Entre temps, des financiers allemands étaient venus à Londres discuter avec des financiers anglais de la situation des créanciers du Portugal; ils avaient fait entendre que le Gouvernement impérial serait disposé à causer avec le Gouvernement anglais des questions coloniales; et des pourparlers officieux s'étaient ouverts sous le couvert du baron Alfred de Rothschild.

A ce moment, les rapports entre Paris et Londres étaient très tendus, et le Cabinet de Saint-James saisit cette occasion de rétablir, dans ses relations avec le Cabinet de Berlin, une cordialité à peu près disparue depuis le fameux télégramme de l'Empereur Guillaume au Président Krüger. M. J. Chamberlain se rallia à un rapprochement anglo-allemand qui faciliterait l'intervention armée de la Grande-Bretagne au Transvaal et dont le Portugal ferait les frais. Afin d'éviter les récriminations de M. de Soveral, le marquis de Salisbury se rendit dans sa villa de Dieppe et confia la gérance du Foreign Office à son neveu M. Balfour[1]; celui-ci mena rapidement les négociations avec le comte Hatzfeldt, Ambassadeur d'Allemagne, et la convention relative aux colonies portugaises fut signée au commencement de septembre 1898.

Le marquis de Soveral adressa de justes observations à Lord Salisbury[2] qui se défendit assez mal; et il s'efforça depuis lors d'entraver l'exécution de l'accord dont il n'avait pu empêcher la conclusion.

Cependant, le 1er octobre 1898[3], les représentants de l'Allemagne et de l'Angleterre à Lisbonne vinrent annoncer au Ministre portugais des Affaires étrangères l'accord de Londres et offrir au Portugal le concours de leurs Gouvernements pour reconstituer sa situation financière au moyen d'un emprunt garanti par les deux Puissances, emprunt à gager sur certains revenus des colonies portugaises; l'offre de l'emprunt fut déclinée.

Cette démarche fut le seul acte accompli de concert entre l'Allemagne et l'Angleterre en suite de la convention de 1898. La Grande-Bretagne ne s'associa pas à l'action parfois comminatoire du comte de Tattenbach qui représentait alors l'Empire germanique à Lisbonne, ni à la démonstration navale que l'Allemagne voulut faire dans le Tage en mai 1899. Et, pendant

(1) C'est à la date du 11 août 1898 que l'on trouve pour la première fois, dans les *British Documents*, un document signé du nom de Balfour, au sujet de ces négociations avec l'ambassadeur d'Allemagne, précédemment conduites par Lord Salisbury. La signature de l'accord anglo-allemand est du 30 août.

(2) Les *British Documents* ne font aucune mention de ces observations que M. de Soveral aurait adressées à Lord Salisbury. En revanche, on y trouve, vol. I, p. 66, mention d'une visite à M. Balfour et vol. I, p. 75, la reproduction d'une lettre de M. Balfour à M. de Soveral, datée du 31 août.

(3) Aucune trace de cette communication faite à Lisbonne n'existe dans les *British Documents*.

la guerre du Transvaal, le Cabinet de Londres prit grand soin de ne pas donner occasion au Gouvernement allemand d'invoquer la convention de 1898.

Le texte de cet arrangement n'a pas été vu par M. de Soveral[1]; mais il se considère comme autorisé à affirmer que ses clauses prévoient le partage des colonies africaines du Portugal, dans le cas où tout ou partie de ses colonies seraient aliénées à titre onéreux ou autrement. Le Zambèze servirait de frontière entre les zones anglaise et allemande du Mozambique. L'ex-Ministre portugais paraît croire que Benguela serait dans la zone allemande de l'Angola, zone que des informations données par la presse anglaise, en 1900, limitaient au 14me degré de latitude sud.

Si les renseignements de M. de Soveral sont exacts, la convention de 1898 ne serait pas très favorable aux intérêts britanniques; dans le Mozambique, le Zambèze serait une mauvaise frontière qui aurait besoin d'être rectifiée du côté du Nyassaland. Dans l'Angola, l'Allemagne obtiendrait la possession du chemin de fer en construction entre l'Atlantique et le Katanga et de la ligne qui constituera, dans l'avenir, la voie de communication la plus rapide entre l'Europe et l'Afrique anglaise du Sud.

Il est possible que M. de Soveral exagère l'influence, d'ailleurs réelle, qu'il exerça sur le Gouvernement britannique; mais il est exact que, depuis 1899, le Cabinet de Londres cherche visiblement à ne pas exécuter la convention anglo-allemande de 1898. Au Foreign Office, on affecte de considérer cette convention comme un engagement gênant et pris à la légère. Au Colonial Office, on rappelle que la question des colonies portugaises intéresse au plus haut point la grande colonie autonome de l'Afrique méridionale. On peut donc penser que l'Angleterre ne cherchera certainement pas à provoquer le partage des colonies portugaises dans les conditions fixées, il y a quatorze ans, par M. Balfour et le comte Hatzfeldt.

292.

M. Crozier, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 87. Confidentiel. *Vienne, 2 avril 1912*[2].

D'après un Consul allemand qui a récemment traversé Vienne, M. de Miquel, le distingué Conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Constantinople, se

[1] D'après une note jointe dans les *British Documents* à la lettre adressée le 31 août à M. de Soveral par M. Balfour, il est dit (d'après Lord Grey *Twenty five years*) que «M. de Soveral connaissait tout le contenu de l'accord secret anglo-allemand et n'en avait pas fait mystère à Lord Salisbury».

[2] D'après la minute conservée dans les archives du poste.

montrerait sceptique sur la durée du régime jeune-turc : le développement de la corruption parlementaire produirait, suivant lui, une scission de plus en plus marquée dans le parti militaire et l'on devrait s'attendre à un mouvement contre-révolutionnaire. Une pareille éventualité déterminerait sans doute dans les Balkans une explosion générale dont la conséquence pourrait être la liquidation de la domination turque en Europe.

Malgré l'apparente autorité du personnage qui a rapporté cette crainte de M. de Miquel, je ne fais part de cette indication à Votre Excellence que sous toutes réserves. Rien dans l'attitude de l'ambassade d'Allemagne ne me permet de penser que telle soit l'opinion du Gouvernement allemand : la pensée de M. Miquel a pu être mal interprétée.

Je dois relever cependant que le directeur du chemin de fer du Cameroun[1], que j'ai rencontré à une réception donnée en l'honneur du Prince de Monaco, s'est également montré pessimiste en ce qui concerne la situation à Constantinople. Il envisage assez délibérément l'éventualité d'une éviction de la Turquie hors d'Europe. «Elle y garderait, disait-il, la ville de Constantinople plus ou moins internationalisée et, par sa concentration en Asie, regagnerait en force réelle ce qu'elle perdrait en étendue». Selon lui, les intérêts allemands n'en seraient nullement lésés. «La part d'influence que nous pouvons exercer sur le Gouvernement, ajoutait-il, ne pourrait en être atténuée et quant à nos intérêts économiques à peu près concentrés dans les chemins de fer d'Anatolie, ils n'en seraient pas effleurés à condition, ce qui va de soi, que nous obtenions comme sûreté une base navale dans la Méditerranée orientale.» J'ai cru comprendre que mon interlocuteur songeait à Alexandrette.

Je ne sais quelle autorité peuvent avoir les propos de M. René; mais je ne puis m'empêcher de les rapprocher de ceux qu'on a prêtés à M. de Miquel ainsi que des articles de la *Neue Freie Presse* et du *Piccolo* (signalés à Votre Excellence par mon télégramme n° 103[2]), le premier inspiré par la Wilhelmstrasse, le second par M. Tittoni, à ce qu'on prétend ici, et qui prêchent l'extension de la Triplice à la Méditerranée. Il n'est pas douteux que, sinon le Gouvernement impérial, tout au moins une partie de l'opinion allemande estime que le moment pourrait être propice pour tâcher d'obtenir, sous une forme ou sous une autre, l'introduction de l'Allemagne ou, tout au moins, de l'influence allemande dans le Méditerranée.

Depuis tantôt trois ans, je signale les manifestations multiformes et les progrès de cette tendance et j'indiquais qu'il nous faudrait reprendre pour notre compte dans la Méditerranée la règle du *two powers standard*.

L'impulsion si heureusement donnée à nos armements maritimes nous

[1] M. Karl René, *Geheimer Hofrat*, directeur du Syndicat du Chemin de fer du Cameroun. C'est la personne dont il est question ci-dessus, n° 253. — [2] Voir ci-dessus à la date du 25 mars, n° 259.

apporte la meilleure des garanties : mais c'est une nécessité pour nous de la maintenir jalousement.

Nous pouvons aussi trouver une garantie supplémentaire dans le maintien et le développement des excellentes relations qui existent actuellement entre la France et l'Autriche-Hongrie. Cette dernière ne tient pas plus que nous à voir l'Allemagne ou l'influence allemande se développer vers le sud : des intérêts vitaux pour elle en seraient menacés. Par l'alliance avec l'Italie elle cherche d'abord à se garantir contre une guerre avec cette Puissance et ensuite à éviter le tête-à-tête avec l'Allemagne où elle serait ramenée si l'Italie sortait de la Triplice; mais elle aspire, si elle trouve chez les Puissances de la Triple Entente et notamment en France des dispositions correspondantes, à limiter plutôt qu'à étendre le terrain de la Triple Alliance et elle entend ne pas se priver délibérément du bénéfice des «extra-tours» dont l'Italie lui a donné l'exemple.

293.

M. Crozier, ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 84. *Vienne, 2 avril 1912.*

M. René, dans sa conversation avec le Prince de Monaco, a rapporté qu'on ne croyait pas à Berlin que le baron Marschall restât à Constantinople. On pense généralement qu'il sera compris dans le prochain mouvement diplomatique qu'entraînera le départ de M. de Kiderlen-Wächter de la Wilhelmstrasse.

Je tiens d'une autre source qu'il ne serait pas impossible que l'Ambassadeur d'Allemagne à Vienne fût rappelé au Secrétariat d'État pour y remplacer M. de Kiderlen-Wächter. M. de Tschirschky, à en croire ses amis, jouirait plus que jamais de la confiance de l'Empereur Guillaume qui lui saurait gré d'avoir prévu les conséquences fâcheuses du geste d'Agadir. Il est certain que les relations personnelles entre M. de Tschirschky et M. de Kiderlen-Wächter étaient depuis longtemps rompues. Sans doute des dissentiments personnels peuvent aisément être interprétés comme les marques d'une divergence dans les vues politiques, même s'ils ne proviennent pas uniquement de cette cause. Mais il faut reconnaître que c'est à l'Angleterre, bien plus qu'à la France, que s'en prennent la méfiance et l'hostilité profondes de mon collègue d'Allemagne.

A un de ses confidents, M. de Tschirschky a déclaré qu'à la suite de sa conversation avec l'Empereur Guillaume, le 22 mars dernier, il pensait «que

M. de Kiderlen-Wächter «quitterait la Wilhelmstrasse dans le courant de mai». Questionné sur le successeur éventuel du Secrétaire d'État, il a répondu que «sur ce point il était tenu au silence».

Cette réponse n'a rien de contradictoire avec le bruit que j'ai rapporté plus haut.

294.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 169. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 3 avril 1912, 21 h. 42.*

(*Reçu :* 22 h. 55.)

Reçu votre télégramme très confidentiel n° 290[1].

La confidence de M. Isvolsky montre combien il est nécessaire de continuer la conversation engagée avec M. Sazonoff sur le questionnaire du 14 février. Le Ministre ajourne encore les précisions. Mais il voit que nous ne laisserons pas tomber l'entretien. J'ai pris rendez-vous avec lui pour après-demain soir.

295.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres.

Lettre particulière. *Paris, 3 avril 1912*[2].

J'ai pu voir lundi M. Poincaré, que ses fonctions de Président du Conseil absorbent pour mille détails et qu'il est assez difficile d'atteindre. Dimanche, il était obligé d'aller aux Jardies pour la cérémonie commémorative de Gambetta et, tous les jours, il a des obligations du même genre. Cependant, il suffit à tout et il suit attentivement nos affaires.

Il s'est montré très préoccupé des démarches allemandes à Londres. Il avait cru, comme moi, que la réponse de Sir Edward Grey à la demande de déclaration de neutralité formulée par Metternich était définitive et il s'en était félicité; mais la décision du Cabinet sur cette réponse ne lui paraît pas satis-

[1] Voir ci-dessus à la date du 2 avril, n° 289.

[2] D'après les documents contenus dans les archives de l'ambassade. Cette lettre a été reproduit dans les *British documents*, vol. VI, pièce n° 567.

faisante. On aurait pu approuver simplement la réponse de Grey et l'on eût ainsi coupé court à des conversations, qui n'ont d'autre but que d'amener le Gouvernement anglais à quelque déclaration écrite, dont le Gouvernement de Berlin fera grand état, qu'il publiera et qui donnera raison aux adversaires de l'Entente Cordiale. Ils sont très peu nombreux chez nous et, jusqu'à présent, il a été facile de riposter à leurs manifestations de mauvaise humeur. Vous les connaissez et, si un fait précis leur permet d'affirmer que nous ne pouvons pas compter sur l'Angleterre, vous voyez d'ici le parti qu'ils en tireront. Impuissants jusqu'ici, ils pourraient exercer sur l'opinion une influence désastreuse, car ils ont pour eux le talent et la notoriété. C'est, à l'Académie, Hanotaux et Frédéric Masson, dans la presse, le *Correspondant* et les journaux blancs.

Grey a été invité à demander à Metternich quelles modifications son Gouvernement propose à la déclaration verbale du 12 mars. C'est très dangereux. On peut demander de Berlin l'introduction de tel ou tel mot qui n'aura l'air de rien, mais qui pourra paralyser l'action de l'Angleterre à un moment donné; on peut aussi demander que cette déclaration soit transformée en un échange de notes constituant un accord. L'une et l'autre demandes paraissent à M. Poincaré devoir être écartées.

Quant à la déclaration du 14 mars en elle-même, elle lui semble prêter à l'ambiguïté. Il paraît que Sir Edward Grey avait eu l'impression que je m'en étais montré satisfait; ce n'est pas tout à fait exact. Quand il m'en a remis le libellé, je l'ai remercié de sa communication et je lui ai dit que je la transmettrais à mon Gouvernement, mais je n'ai rien ajouté et je n'ai manifesté aucune impression. Il est peut-être regrettable qu'aussitôt saisi de cette communication, M. Poincaré ne m'ait pas chargé de présenter immédiatement au Foreign Office ses observations sur un point qui lui donne du souci. Le retard de sa réponse s'explique par ses occupations parlementaires. En tous cas, il est nécessaire de présenter son objection à Sir Edward Grey ou à Sir A. Nicolson.

La voici : la déclaration verbale du 14 mars dit : «England will make no unprovoked attack upon Germany and pursue no aggressive policy towards her».

Que l'Angleterre déclare qu'elle ne poursuit aucune politique d'agression et ne s'associera à aucune politique de ce genre, c'est bien; mais que signifie exactement l'engagement de ne se livrer à aucune attaque *sans provocation?*

Si l'Allemagne se jette sur la France, elle pourra dire qu'elle ne provoque pas l'Angleterre, qu'elle règle par les armes ses affaires entre elle et nous, que l'Angleterre n'a rien à y voir. En admettant la meilleure volonté du monde chez le Gouvernement britannique, il peut y avoir discussion sur le point de savoir si, oui ou non, il est tenu de rester neutre; dans cette discussion, les germanophiles anglais interviendront et troubleront l'opinion; en un mot, il

y aura du temps perdu et vous savez qu'au début des hostilités, le temps perdu, c'est une chance d'insuccès.

En outre, la publication d'une déclaration de cette sorte permettra d'agiter l'opinion en France et de soutenir que l'Angleterre s'est lié les mains vis-à-vis de l'Allemagne.

Voilà l'objet des préoccupations de notre Président du Conseil. Il les a fait partager par le Président de la République, qui m'en a entretenu pendant deux heures. Elles ne sont pas justifiées par ce que nous connaissons des sentiments du Gouvernement anglais et du Roi. Au moment où le Prince de Galles vient à Paris, où les flottes anglaise et française vont se réunir à Nice pour célébrer la mémoire de la Reine Victoria et du Roi Édouard, où l'opinion anglaise se montre de plus en plus décidée à maintenir la suprématie navale de l'Angleterre, on ne peut douter que l'Entente Cordiale ne réponde aux aspirations nationales dans les deux pays; mais nous avons affaire à des gens très retors. Leur but, poursuivi depuis huit ans sans désemparer, est de créer entre nous une fissure, qui s'élargira et amènera tôt ou tard une rupture. Donc, chaque parole, chaque démarche doit être pesée, chaque insinuation analysée, chaque proposition tournée et retournée sous toutes ses faces.

M. Poincaré m'a demandé de soumettre toutes ces considérations à Sir Edward Grey le plus tôt possible. Il est inutile de songer à le rencontrer pendant ces jours de vacances et j'ai demandé moi-même à M. Poincaré la permission de m'absenter pendant une huitaine de jours, mais Sir Arthur Nicolson est toujours là. Il peut être utilement informé et consulté. S'il partage notre sentiment, il peut veiller à ce que rien de définitif ne se dise avant que nous n'ayons pu nous expliquer et provoquer des éclaircissements sur le sens exact de la déclaration du 14 mars. J'ai donc dit au Ministre que je vous écrirais et que je vous prierais de faire part de ses appréhensions. On ne peut nier, quand on voit les choses du point de vue de Paris, qu'elles ne soient justifiées.

Le Prince de Galles est installé à Paris chez Breteuil; on est très content de le voir ici et il fait à tout le monde une excellente impression.

296.

M. de Fleuriau, Chargé d'Affaires de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 144. *Londres, 3 avril 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 avril; Dir. Pol., 6 avril.)

Les pourparlers entre la Grande-Bretagne et la Turquie au sujet du chemin de fer de Bagdad ont commencé à Londres dans les conditions indiquées par

l'ambassade de France à Constantinople; la négociation a été scindée en deux parties :

1° Propositions ottomanes relatives à la ligne Bagdad-Bassorah et
2° Question du golfe Persique.

Les propositions ottomanes relatives à la ligne Bagdad-Bassorah prévoient la division du capital nécessaire en quatre parts attribuées à la Turquie, à l'Allemagne, à la France et à l'Angleterre, et des stipulations relatives à la direction de l'entreprise et aux tarifs de transport. Elles sont actuellement soumises au Board of Trade, qui paraît en être satisfait; ce ministère se place uniquement au point de vue technique et n'est pas toujours d'accord avec le Foreign Office, qui se place au point de vue politique.

La question du golfe Persique est discutée d'une part par Djevad Bey, conseiller de l'ambassade de Turquie à Londres, et Rechid Bey, Conseiller légiste de la Porte, de l'autre par un spécialiste de l'India Office et un fonctionnaire du Foreign Office. La discussion va être interrompue par les fêtes de Pâques; mais les Anglais se louent jusqu'ici des dispositions conciliantes des délégués ottomans et ils espèrent arriver au règlement de cette délicate affaire, c'est-à-dire à la reconnaissance par la Turquie des droits que la Grande-Bretagne prétend avoir acquis sur le littoral du golfe Persique.

297.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 40. Secret. *Sofia, 3 avril 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 avril; Dir. Pol., 12 avril.)

Par mon télégramme de ce jour [1], j'ai confirmé succinctement à Votre Excellence l'existence de l'accord secret récemment conclu entre la Bulgarie et la Serbie, dont l'Ambassadeur de Russie à Paris lui a donné connaissance.

Le Président du Conseil étant actuellement souffrant et ne recevant pas, je n'ai pu avoir aucune conversation avec lui à ce sujet, et il m'a paru inutile de m'adresser à une autre personnalité bulgare qui, vraisemblablement, n'eût pas été en situation de me renseigner. Mais j'ai eu l'occasion de causer longuement avec le Chargé d'affaires de Russie et, prenant texte de quelques paroles qui m'avaient été dites quelques jours auparavant par mon collègue de Serbie,

[1] Télégramme n° 51 non reproduit, comme faisant double emploi avec la dépêche. Ce télégramme 51 a été transmis le 4 avril, 20 h. 10 à Pétersbourg 294 et Belgrade 27.

je lui ai demandé s'il était au courant du rapprochement qui semblait s'être opéré entre les deux pays voisins. Le prince Ouroussoff ne fit aucune difficulté à me répondre et, quoique j'aie pu discerner, au début du moins de notre entretien, une certaine réticence, je suis arrivé à lui faire préciser quelques points. Il n'a pu se douter que j'étais renseigné sur le fait lui-même car, m'ayant demandé à plusieurs reprises de garder pour moi les indications qu'il me donnait, il était dans la plus complète ignorance de la démarche qui avait été faite auprès de Votre Excellence par M. Isvolsky et dont je n'ai pas cru, d'ailleurs, devoir lui parler.

Le Chargé d'affaires de Russie m'a déclaré tout d'abord, que, dès l'arrivée au pouvoir de M. Guéchoff, il y a un an, il avait eu l'occasion d'entretenir ce dernier de l'intérêt pour les États balkaniques de trouver un terrain d'entente sur les questions macédoniennes et d'unir leurs efforts dans un but commun, au lieu de se combattre et de se nuire mutuellement au grand bénéfice de la Turquie. Mais, à ce moment, les exhortations du représentant de l'Empereur, qui ne faisait que suivre les vieilles traditions de la politique russe, ne trouvèrent aucun écho auprès du nouveau Président du Conseil, quelque bien disposé que fût celui-ci à l'égard de la Russie. M. Guéchoff estima que le moment n'était pas venu et qu'un accord de ce genre pourrait être considéré, s'il était connu, comme dirigé contre la Turquie ou l'Autriche.

Quelques mois après éclatait la guerre italo-turque, et c'est à cet événement qu'est dû le rapprochement bulgaro-serbe. Sous les auspices de la Russie, des conversations s'ouvrirent et aboutirent assez rapidement à un accord. Les deux Puissances se sont engagées à se prêter un mutuel appui dans le cas d'agression et à maintenir le *statu quo* dans les Balkans. Elles ont spécifié que toute rivalité en Macédoine prendrait fin et qu'une entente amiable s'établirait pour toutes les questions d'écoles, d'églises, de religion. J'ai cru comprendre qu'elles auraient même délimité leur sphère d'action réciproque. L'accord qui est intervenu à ce sujet remonte au mois de février ou, au plus tard, aux premiers jours de mars.

Ainsi que je l'ai fait connaître à Votre Excellence (1) des pourparlers sont en cours en vue de faire participer la Grèce à cet accord; ils seraient en bonne voie et leur conclusion ne saurait tarder.

Des indications que m'a données le Chargé d'affaires de Russie, il ne ressort pas clairement que les deux Puissances aient pris l'engagement formel «de ne rien entreprendre sans avoir pris l'avis de la Russie». Le Président du Conseil bulgare s'est engagé personnellement et à plusieurs reprises à ne rien faire, à ne rien décider sans prévenir de ses intentions le Gouvernement

(1) Dans un télégramme 51 du 3 avril, M. de Panafieu disait déjà que des pourparlers étaient engagés avec la Grèce. Il ajoutait que la visite à Sofia du Prince héritier de Grèce, deux mois auparavant, avait facilité le rapprochement.

russe, mais le prince Ouroussoff est plutôt porté à croire que, si des mesures sérieuses sont prises, il ne sera pas consulté préalablement, mais simplement avisé.

Mon collègue de Russie est persuadé que le moment est particulièrement favorable pour les États balkaniques de régler la question macédonienne et de réaliser ainsi leurs aspirations nationales. L'Italie est obligée de brusquer les choses pour sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve et qui risque de la ruiner pour une longue période d'années et il est à présumer qu'elle tentera une action soit contre les Dardanelles, soit contre Salonique. Si cette dernière éventualité se produisait, le prince Ouroussoff est d'avis que la Bulgarie et la Serbie, considérant que cette action romprait le *statu quo*, n'hésiteraient pas à prendre leurs précautions, c'est-à-dire à franchir la frontière ottomane et à avancer dans les vilayets macédoniens. La Grèce et le Monténégro les imiteraient et, devant cette attitude, la Turquie se trouverait vraisemblablement obligée de céder. La rupture du *statu quo* n'étant pas de leur fait, la Russie ne pourrait pas abandonner à leur sort les peuples slaves qu'elle a libérés il y a trente-cinq ans; elle devrait même, si une menace leur était adressée de Vienne, dire au Gouvernement austro-hongrois que, dans le cas où des mesures militaires seraient prises par lui à l'égard du Sandjak, par exemple, il devrait compter sur son opposition.

Dans l'esprit du Chargé d'affaires de Russie, par le fait même qu'une des Puissances de la Triple Alliance est en guerre avec la Turquie, l'Autriche et l'Allemagne se trouveraient dans l'impossibilité d'agir efficacement pour venir au secours de la Turquie et la situation des Puissances de la Triple Entente se trouverait très avantagée.

Le prince Ouroussoff s'est complu dans des considérations de cet ordre qui relèvent plutôt du domaine spéculatif que de la réalité des faits. Il m'a parlé incidemment de la politique de M. Sazonoff, dont les tentatives infructueuses en faveur de l'Italie auraient eu pour but de l'engager à se détacher de la Triple Alliance et, comme lui, il m'a paru nourrir à l'égard de la Turquie des sentiments de médiocre sympathie. Le prince Ouroussoff est encore jeune dans la carrière; il est naturel qu'il souhaite assister à de grands événements et qu'il désire voir s'ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire d'Orient, où la Russie puisse écrire quelques pages glorieuses.

Je ne veux donc pas attacher à ses propos une importance plus considérable qu'il ne convient, mais, de sa conversation, je détache les affirmations suivantes qui me paraissent dignes d'être soulignées : actuellement, la Bulgarie et la Serbie sont parfaitement calmes, elles n'ont aucun projet et ne feront rien pour rompre le *statu quo*. Le Gouvernement bulgare, en particulier, n'entretient aucun rapport avec l'organisation macédonienne et, s'il n'est pas disposé à contrarier ou à empêcher l'exécution de ses projets, du

moins il ne les encourage en aucune façon. Il sait pertinemment d'autre part que, s'il voulait partir en guerre contre la Turquie, il ne serait soutenu par aucune grande Puissance et qu'il se lancerait dans cette aventure à ses risques et périls. Mais s'il arrivait que le *statu quo* fût rompu par une tierce Puissance, que l'Italie, par exemple, entreprît une action contre le territoire de la Turquie d'Europe, notamment à Salonique, il serait presque impossible d'empêcher les États balkaniques de faire avancer leurs troupes et, au besoin, ils soutiendraient les agitateurs de tout ordre en Macédoine, en Vieille Serbie, en Albanie, afin d'y entretenir des troubles et des révoltes.

298.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Constantinople et à Londres.

T. nos 195, 287. Très confidentiel. *Paris, 4 avril 1912, 15 h. 10.*

L'Ambassadeur de Russie est venu me dire récemment, *à titre très confidentiel* et de la part de son Gouvernement, que la Bulgarie et la Serbie ont conclu naguère deux accords secrets. Par le premier de ces accords, les deux États balkaniques s'engagent à se porter secours mutuellement en cas d'agression et à maintenir le *statu quo* dans les Balkans. Par le deuxième, ils conviennent de ne rien entreprendre sans avoir pris l'avis de la Russie.

Les renseignements que j'ai fait recueillir par nos Ministres à Sofia et Belgrade confirment dans l'ensemble cette confidence.

Pour Londres : Ce qui précède est réservé à votre information strictement personnelle.

Pour Constantinople : En communiquant les propos de M. Isvolsky à notre Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, je l'ai invité à s'efforcer de savoir si l'engagement relatif au maintien du *statu quo* ne comporte pas un engagement subsidiaire vis-à-vis de la Russie pour le cas où le *statu quo* serait rompu.

Vous estimerez sans doute comme moi que la situation qui nous est ainsi révélée s'impose à toute votre vigilance.

299.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Rome Berlin, Vienne, Constantinople.

T. n^{os} 296, 288, 325, 202, 128, 196. *Paris, 4 avril 1912, 21 h.*

M. Sazonoff me propose d'adopter, pour la démarche des Puissances à Constantinople, la formule suivante :

« Les Puissances, ayant pu constater qu'à certaines conditions l'Italie serait disposée à admettre leur intervention amicale en vue d'arriver à la cessation des hostilités, s'adressent dans le même esprit d'amitié à la Sublime Porte pour la prier de leur communiquer les conditions auxquelles elle accepterait leur médiation en vue d'arriver à la cessation des hostilités. »

Je suis favorable à cette formule, sous la seule réserve que le Gouvernement italien y acquiesce pareillement. La constatation initiale semble, en effet, laisser entendre que l'Italie a exprimé le désir de conclure la paix; d'autre part, elle risque d'inciter la Porte à demander de connaître, avant toute réponse, les conditions visées par les Puissances.

300.

M. de Fleuriau, Chargé d'Affaires de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 147. Secret. *Londres, 4 avril 1912.*

Par ses télégrammes n^{os} 282 et 283 [1], Votre Excellence avait chargé cette ambassade d'attirer l'attention du Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères sur les inconvénients que présenterait la rédaction de la première phrase de la déclaration définissant l'attitude de l'Angleterre à l'égard de l'Allemagne. J'avais suspendu l'exécution de cette démarche sur l'avis de M. Paul Cambon que me transmettait votre télégramme n° 284 [2] et je l'ai faite aujourd'hui après avoir reçu ce matin une lettre de l'Ambassadeur me renouvelant les

[1] Voir ci-dessus à la date du 30 mars, n° 276.

[2] Voir ci-dessus à la date du 31 mars, n° 281.

instructions de Votre Excellence [1]. Sir Ed. Grey étant parti pour les vacances de Pâques, c'est au Secrétaire d'État permanent que j'ai fait ma communication [2].

J'ai rappelé à Sir Arthur Nicolson les phases successives par lesquelles était passée la négociation anglo-allemande relative à la limitation des armements et notamment la démarche faite auprès de Sir Ed. Grey par M. Cambon, vendredi dernier, 29 mars, afin de lui signaler le grave danger que présenterait une déclaration de neutralité faite à l'Allemagne par l'Angleterre. Je lui ai dit que, le Cabinet britannique ayant jugé à propos de rouvrir les pourparlers interrompus, Votre Excellence avait examiné avec soin la déclaration proposée au Gouvernement allemand par Sir Ed. Grey et communiquée à M. Paul Cambon le 15 mars dernier et que cet examen avait suggéré certaines observations que j'étais chargé de lui indiquer.

La déclaration, si elle était faite, pourrait être utilisée par l'Allemagne afin de séparer l'Angleterre et la France; elle pourrait être publiée et servirait au jeu des germanophiles des deux côtés du détroit pour saper l'Entente Cordiale. Qu'un conflit éclate entre la France et l'Allemagne, les pacifistes et pro-allemands anglais s'empareraient de ce texte pour prêcher la neutralité; ils soulèveraient des discussions dans la presse, dans le Parlement, peut-être dans le Cabinet; et ils feraient, à tout le moins, perdre un temps précieux.

La phrase la plus dangereuse de la déclaration, celle qui soulève principalement les objections de Votre Excellence, est la première : «*England shall make no unprovoked attack upon Germany*». Il est très difficile de définir les mots : «attaque sans provocation» et l'Allemagne peut, par son attitude, amener la France à prendre certaines mesures qui auront les apparences d'une agression, tout en étant réellement des mesures défensives. Telle serait, par exemple, l'entrée des troupes françaises sur le territoire belge que les États-majors anglais et français considèrent comme nécessaire en certains cas. Ces considérations que je résume ici autorisaient Votre Excellence à attirer la sérieuse attention de Sir Ed. Grey sur les graves conséquences qui pourraient résulter d'une déclaration faite à l'Allemagne en termes ambigus.

Le Sous-Secrétaire d'État permanent m'a dit que le Gouvernement allemand n'avait pas encore répondu à la question posée samedi dernier, 30 mars, au comte Wolff-Metternich et qu'il transmettrait vos observations à Sir Ed. Grey. Sur sa demande, je lui ai laissé la lettre dans laquelle M. Paul Cambon exposait vos vues et que l'Ambassadeur avait rédigée de manière à ce qu'elle pût être montrée au Secrétaire d'État.

Sir Arthur Nicolson m'a dit ensuite, à titre personnel, qu'il comprenait

[1] Voir ci-dessus à la date du 3 avril, n° 295.

[2] Voir au sujet de cet entretien *British Documents*, vol. VI, pièce n° 566.

parfaitement nos appréhensions, mais qu'à son avis, elles ne seraient pas justifiées. « Il est vrai, m'a-t-il dit, qu'il y a beaucoup de germanophiles en Angleterre, qu'il y en a même dans le Cabinet; mais le Gouvernement est *sain*... Sir Ed. Grey connaît parfaitement la situation et, s'il a continué la conversation avec le comte Wolff-Metternich, c'est de sa part affaire de tactique. Il voudrait que la rupture ne vînt pas de son fait; les Allemands sont très forts dans l'art de faire peser sur leurs adversaires les responsabilités qui, en réalité, n'incombent pas à ces derniers. Sir Edward désire qu'en la circonstance on ne puisse pas l'accuser, comme on l'a déjà fait, d'avoir causé l'échec des pourparlers anglo-germaniques. »

Le Sous-Secrétaire d'État permanent ne m'a pas dissimulé que, pour sa part, il serait très heureux de voir se clore une fois pour toutes des négociations qu'il juge futiles ou dangereuses; et j'ai compris qu'il était satisfait de me voir accomplir la démarche prescrite par Votre Excellence.

301.

M. SAINT-RENÉ-TAILLANDIER, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 54. *Lisbonne, 4 avril 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. Pol., 13 avril.)

Pour faire suite à mon télégramme du 16 mars dernier, n° 8[1], et à mon rapport du 20, n° 47[2], j'ai l'honneur de vous envoyer quelques indications complémentaires sur les déclarations que le chef du Gouvernement portugais a portées devant le Parlement au sujet des engagements diplomatiques qui lient l'Angleterre et le Portugal.

Comme je l'ai déjà marqué à Votre Excellence, les neuf articles dont M. de Vasconcellos a donné lecture à la Chambre et que vous a transmis mon rapport n° 47 ne constituent ni le texte, ni un extrait textuel d'un traité déterminé. Ils sont une simple codification, établie par le ministère portugais des Affaires étrangères, d'engagements pris sous des formes diverses par l'Angleterre envers le Portugal, depuis le traité de 1873 jusqu'à une déclaration récapitulative de ces engagements présentée à la Chambre des Lords, en 1898, par le Gouvernement britannique.

(1) Voir ci-dessus n° 212.

(2) La dépêche 47 contient l'analyse d'un discours de M. de Vasconcellos, sur les engagements pris par l'Angleterre envers le Portugal.

Dans un entretien que j'ai eu avec lui, le Ministre d'Angleterre a tenu à souligner le caractère unilatéral de la codification en neuf articles ainsi établie par M. de Vasconcellos. La communication faite jadis à la Chambre des Lords, m'a-t-il dit, était un précédent qui autorisait naturellement les Portugais à faire une communication analogue. L'Angleterre n'avait rien à y redire. Quant au texte même de la codification portugaise, sir Arthur Hardinge, soucieux de n'y engager en rien sa responsabilité, s'était refusé à l'examen préalable où M. de Vasconcellos avait essayé de l'entraîner.

Mon collègue d'Angleterre m'a fait remarquer à ce sujet que, dans les neuf articles, ne figurait aucun nom royal, soit anglais, soit portugais. «En tâchant de me faire approuver ce texte, me dit-il, M. de Vasconcellos désirait faire consacrer par moi une idée à laquelle il tient fort : c'est que les engagements pris l'ont été de nation à nation, que la révolution portugaise ne leur a rien ôté de leur valeur et qu'ils n'ont pas besoin d'une confirmation formelle. J'ai senti le piège et n'y suis pas tombé. J'ai même eu la petite cruauté de dire à Vasconcellos que son point de vue ne me paraissait pas très juste et que les exemples n'étaient pas rares de traités considérés comme infirmés par suite d'un changement de régime survenu chez l'un des contractants.»

M. de Vasconcellos, ému de ces paroles, avait rappelé vivement à sir Arthur qu'un mois à peine après la révolution, sir Fr. Villiers avait tenu sur ce point au Gouvernement provisoire un langage pleinement rassurant. Sir Arthur Hardinge avait, à son tour, fait de même, lors de la présentation de ses lettres de créance. Était-il possible que les dispositions du Gouvernement britannique se fussent depuis lors modifiées?

Le Ministre d'Angleterre se montra convaincu qu'il était, aujourd'hui comme alors, dans les intentions de son Gouvernement de maintenir l'alliance portugaise intacte. Mais si les paroles déjà prononcées dans ce sens soit par son prédécesseur, soit par lui-même témoignaient de ces bonnes dispositions, elles ne pouvaient, à beaucoup près, équivaloir à la signature royale et constituer une confirmation expresse des traités.

Je ne suis pas en mesure d'apprécier si, en insistant comme il l'a fait sur ces restrictions, sir Arthur Hardinge a obéi à des indications venues de Londres ou à une impulsion toute personnelle. Quoi qu'il en soit, M. de Vasconcellos, malgré tout le prix qu'il eût attaché à pouvoir annoncer à la Chambre une confirmation positive de l'alliance anglaise et des traités qui la définissent, dut se borner à déclarer que «le Gouvernement n'avait aucune raison de juger qu'aucune modification se fût produite dans le système des relations internationales du pays par le fait de l'établissement de la république» et encore que «rien n'avait été communiqué au Gouvernement de la République qui altérât ni les traités existants, ni aucune de leurs clauses».

Les inquiétudes patriotiques que la déclaration ministérielle a eu pour

objet d'apaiser s'étaient spécialement portées sur l'accord anglo-allemand de 1898, en raison du mystère dont il reste entouré. «Le Gouvernement de la République sait, a déclaré sur ce point M. de Vasconcellos, qu'il n'existe aucun traité, entre le Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et l'Empire allemand, qui contienne quoi que ce soit de nature à menacer l'indépendance, l'intégrité ou les intérêts du Portugal ou d'une portion quelconque de ses domaines. Je fais au Parlement de mon pays cette déclaration avec l'assentiment des Cabinets de Londres et de Berlin.» En renseignant sur ce que ne contient pas l'accord de 1898, une telle déclaration oblige à se demander ce qu'il contient. Sir Arthur Hardinge m'a confirmé que cet accord secret envisageait seulement «des éventualités de ventes, d'hypothèques et de toutes les formes possibles d'aliénation volontaire». Il m'a dit aussi, avec une satisfaction assez marquée, que c'était, en réalité, la diplomatie britannique qui avait obtenu l'assentiment du Cabinet de Berlin à la déclaration du Gouvernement portugais touchant l'accord de 1898.

En lisant cette déclaration, on est amené à remarquer que l'acte le plus récent dont elle fasse mention est la communication faite à la Chambre des Lords, en décembre 1898. Elle est muette sur un acte d'un bien autre intérêt pour le Portugal, l'accord anglo-portugais de 1899 où nous savons que le Portugal, en autorisant l'Angleterre à utiliser le territoire de Lourenço-Marquez pour les besoins de la guerre contre les Boers, a obtenu d'elle la confirmation formelle des engagements anciens, sauvegarde de son intégrité. J'ai demandé à Sir Arthur s'il pouvait me dire les causes de ce silence. Il m'a répondu, très confidentiellement, que, comme je le supposais, M. de Vasconcellos avait le plus vif désir d'être autorisé à parler de l'accord anglo-portugais signé à Windsor en 1899. Or, si cet accord n'était pas secret, du moins n'était-il pas publié. Le consentement de Londres était donc nécessaire. Sir Arthur y avait signalé le désir de M. de Vasconcellos. Le Foreign Office avait répondu qu'on examinait la question. Le résultat de l'examen, jusqu'ici, ne paraît pas avoir été favorable.

Depuis lors, d'après des télégrammes de Londres, Sir Ed. Grey, interrogé par deux fois dans la Chambre des Communes sur l'alliance anglo-portugaise, aurait répondu, le 28 mars, que le traité de 1661 était toujours en vigueur; le 3 avril, que les traités qui constituent cette alliance n'ayant point d'échéance fixe sont perpétuels par nature et ne sont donc pas sujets à renouvellement, mais qu'ils ont été confirmés de temps en temps et, en dernier lieu, dans le préambule du traité d'arbitrage anglo-portugais de 1904.

A Londres et à Lisbonne, c'est donc bien tout à fait la même note que la diplomatie britannique fait entendre sur ce sujet. Qu'on y mette ou non une telle intention, ce langage se trouve être le plus propre à suggérer aux Portugais la remarque que, même sous la monarchie avec qui l'Angleterre

avait traité, la confirmation des vieux accords ainsi conclus a été jugée utile «de temps en temps» et que nulle confirmation des mêmes actes n'est encore intervenue depuis que la révolution a renversé cette monarchie.

302.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 174. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 5 avril 1912, 20 h. 59.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

Je réponds à vos télégrammes n^os^ 290, 294 et 295 (1).

M. Sazonoff m'a dit qu'il avait tout lieu de croire que, ni à Vienne, ni à Berlin, on ne connaissait les arrangements récemment intervenus entre la Serbie et la Bulgarie (2). Il considère qu'il y aurait de sérieux inconvénients à ne pas les tenir secrets quant à présent. Il n'en a entretenu que le Gouvernement français. Dans son Département, trois fonctionnaires seulement en ont connaissance.

A mes questions sur la teneur de ces arrangements, le Ministre a répondu :

1° Qu'il ne s'agit, bien entendu, que d'une alliance strictement défensive entre les deux parties contractantes;

2° Que les Puissances d'où pourrait venir l'agression ne sont pas nommées;

3° Que le premier arrangement ne contient pas de disposition concernant le cas où il y aurait rupture du *statu quo* sans agression et que le second arrangement, qui porte que les parties contractantes ne doivent rien entreprendre sans l'avis de la Russie, s'appliquerait à ce cas.

(1) Pour le télégramme 290, voir ci-dessus, à la date du 2 avril, n° 289. Le télégramme 294 transmettait à Pétersbourg le 51 de Sofia. Voir ci-dessus, à la date du 3 avril, le n° 297, note (1). Le télégramme 295 transmettait le 11 de Belgrade. Voir ci-dessus, à la date du 2 avril, n° 288.

(2) En dépit des précautions prises, l'accord bulgaro-serbe est venu assez rapidement à la connaissance du gouvernement allemand, comme le montre une lettre adressée le 15 avril par M. de Kiderlen-Wächter au roi de Roumanie (lettre reproduite dans Jaeckh *Kiderlen-Wächter, der Staatsmann und Mensch,* vol. II, p. 185 et sq. Un mois plus tard environ, le roi de Roumanie communiqua la nouvelle au ministre d'Autriche-Hongrie à Bucarest qui la transmettait le 31 mai à son gouvernement comme en fait foi un rapport contenu dans le recueil autrichien : *Österreich-Ungarns Aussenpolitik* vol. IV, pièce n° 3530, et lors du voyage que fit à Berlin du 24 au 26 mai le comte Berchtold, M. de Kiderlen-Wächter lui parla également de cet accord bulgaro-serbe (même recueil, vol. IV, pièce n° 3540) On observera que dans sa lettre au roi de Roumanie, M. de Kiderlen-Wächter parlait d'une «communication verbale» qu'une personne qu'il ne désigne pas lui aurait faite en confidence» et que le comte Berchtold dans la pièce visée ci-dessus, parle d'un «document secret intercepté» Cf. *Grosse Politik,* vol. 33, pièce n° 12058, note.

303.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n^{os} 99, 100, 101. *Paris, 6 avril 1912, 11 h. 45, 12 h. 35, 13 h. 15.*

Je crois savoir, par renseignements sûrs, que l'Ambassadeur d'Espagne à Paris [1] a dénaturé auprès de son Gouvernement une conversation que j'ai eue avec lui et dans laquelle il a été question de Tanger. Je me suis étonné que l'Espagne nous attribuât *à nous seuls* l'intention d'internationaliser Tanger et oubliât sur ce point la volonté formelle de l'Angleterre. Il m'a répondu que le traité franco-anglais n'avait pas prévu l'internationalisation et que peut-être l'Angleterre consentirait-elle à laisser Tanger à l'Espagne, moins forte que la France et immobilisée par Gibraltar. J'ai répliqué que tout me faisait penser le contraire. «Mais, à supposer, m'a-t-il dit, que l'Angleterre consentît, que ferait la France?» — «C'est là, ai-je repris, une question nouvelle, tout à fait indépendante de nos pourparlers actuels et qui ne doit pas les influencer. Si vous posiez *séparément* la question de Tanger, je ne puis vous dire que je refuserais *a priori* et *systématiquement* toute conversation. Mais nous avons à Tanger des intérêts considérables qui seront mieux protégés sous un régime international que sous la domination d'une seule Puissance. En admettant donc que jamais nous puissions envisager l'idée de renoncer à l'internationalisation, ce ne serait qu'en retour d'une compensation importante, tout à fait indépendante de nos demandes actuelles et encore me paraît-il difficile de trouver une compensation suffisante. Il est d'ailleurs probable que l'étude de la question m'amènerait à la conviction qu'il est impossible de renoncer à l'internationalisation contre quelque contre-partie que ce soit.»

L'Ambassadeur m'a alors déclaré que son Gouvernement tenait beaucoup à Tanger, mais il a affecté de trouver lui-même la possession de Tanger moins utile pour l'Espagne et il a ajouté, à titre d'indication, que, si Tanger devenait espagnole, son Gouvernement ne refuserait peut-être pas de nous céder le cap de l'Eau et les Safarines. Je lui ai répété que la question de Tanger était nouvelle, particulière et tout à fait indépendante de nos négociations actuelles. Veuillez donc être en garde contre une discussion qui aurait pour résultat de prolonger encore et de compliquer les pourparlers. L'installation de l'Espagne à Tanger serait certainement très mal vue en France et je n'aperçois *a priori* aucune compensation qui la puisse faire accepter par l'opinion.

[1] M. Perez Caballero.

304.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os 175, 177, 178. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 6 avril 1912, 13 h. 20, 16 h. et 23 h. 25.

(*Reçu :* 15 h. 40, 18 h. 25 et le 7 avril à 5 h. 20.)

Suite du télégramme n° 174 (1).

M. Sazonoff a ajouté : « Remarquez que la Russie n'a pris elle-même aucun engagement. — Mais que ferez-vous, lui ai-je demandé, dans les cas prévus par votre questionnaire du 14 février? — Il va de soi, m'a répondu le Ministre, que s'il y avait soit rupture du *statu quo*, démarche active de l'Autriche en Albanie ou dans le Sandjak, soit agression d'une Puissance contre l'un des petits États balkaniques, notre opinion publique s'agiterait et nous ne pourrions rester indifférents. C'est tout ce que l'on peut dire à l'avance. La portée de notre intervention, les démarches à effectuer ou les mesures à prendre dépendraient des circonstances. En tout cas, nous entrerions en conversation avec vous avant toute décision. » Comme je rappelais que nous avions nous-mêmes toujours interprété notre alliance en ce sens que toute initiative non prévue par le pacte primitif impose aux deux alliés l'obligation préalable de se concerter dans ce cas, le Ministre des Affaires étrangères m'a dit qu'il ne pouvait y avoir aucun malentendu et que la remise de son questionnaire, de même que la communication qu'il venait de nous faire au sujet de l'arrangement serbo-bulgare, étaient des preuves évidentes de ses intentions.

Je me suis référé en outre aux entretiens qui ont eu lieu en décembre 1895, janvier 1896, entre le prince Lobanoff et M. de Montebello. M. Sazonoff en avait certainement connaissance.

Le Ministre a repris : « Heureusement la situation se présente sous un jour beaucoup moins inquiétant qu'il y a deux mois; l'Autriche a fait des déclarations satisfaisantes et rien n'indique actuellement qu'elle veuille agir en Albanie ou rentrer dans le Sandjak. Je m'en tiens à ces constatations sans préjuger l'avenir. L'horizon s'est également éclairci du côté de la Turquie. Les Jeunes Turcs paraissent avoir compris les périls que leurs divisions, en présence de l'étranger, faisaient courir à l'Empire et à leur parti : ils se sont

(1) Voir à la date du 5 avril, n° 302.

ressaisis, leur succès électoral semble certain et la crise intérieure envisagée dans mon questionnaire n'apparaît plus comme probable. D'autre part, le rappel de M. Tcharykoff a été pour les Jeunes Turcs un avertissement salutaire. Assim Bey m'a envoyé son secrétaire intime pour me dire, de sa part, en présence de l'Ambassadeur de Turquie, que l'amitié de la Russie lui était plus précieuse que tout; la Porte nous a donné les apaisements nécessaires en ce qui concerne Ourmiah. Enfin j'ai été frappé de la confiance avec laquelle Bustany, membre chrétien du comité Jeune Turc, m'a parlé des efforts que ferait son parti pour assurer aux chrétiens de toute race en Macédoine un meilleur traitement.»

Il résulte bien nettement de cet exposé qu'il y a, dans les rapports [turco]-russes, comme me l'a dit Turkhan Pacha dans la conversation que je vous ai télégraphiée le 3 avril[1], une détente très marquée.

M. Sazonoff pense que l'on peut envisager des perspectives encore meilleures au point de vue russe. Il a, en effet, ajouté : «On a traité de chimérique l'idée d'une fédération balkanique, mais vous voyez qu'elle est en marche. Je n'exclus pas dans l'avenir, la possibilité d'une adhésion de la Turquie elle-même.»

En terminant, le Ministre m'a prié, de nouveau, de vous dire qu'il désirait que nos conversations restassent secrètes.

Ces conclusions se dégagent de ce que m'a dit M. Sazonoff :

1° Il adhère à notre interprétation de l'alliance en ce sens que toute initiative non prévue par le pacte primitif doit être précédée d'une conversation entre les deux Gouvernements : s'il y a entente, l'alliance produit ses effets; dans le cas contraire, l'initiative est aux seuls risques du Gouvernement qui le prend.

2° La Russie ne poursuit aucune aventure dans les Balkans. Elle veut le maintien du *statu quo* et c'est pour cela qu'elle s'attache avant tout à *contenir*, d'une part, l'Autriche et d'autre part, la Turquie. J'ai toujours indiqué que c'était le véritable objectif de son rapprochement avec l'Italie. C'est aussi celui de la fédération balkanique qu'elle essaie de réaliser. Dans les deux cas, elle emploie les mêmes méthodes : entente italo-russe singulière (?) [se] transformant (?) en une entente austro-hongroise, italienne, russe[2]; entente des petits États balkaniques entre eux à laquelle on offrirait à la Turquie d'adhérer ultérieurement.

Et toutes ces ententes se feraient sur la base du *statu quo*.

[1] Allusion au télégramme 168 par lequel M. Georges Louis faisait connaître que Turkhan pacha «paraissait beaucoup plus tranquille au sujet de l'attitude de la Russie».

[2] Phrase mal déchiffrée : il n'a pas été possible de retrouver la minute.

3° Mais si ces efforts échouaient, si le *statu quo* ne peut être maintenu, la Russie ne laissera jamais régler en dehors d'elle les grandes questions de l'Orient.

Ces conclusions ressortent si clairement du langage de M. Sazonoff et sont, en même temps, si conformes à l'intérêt comme aux traditions de la politique russe que nous pouvons, à mon avis, les considérer comme traduisant exactement la pensée du Gouvernement impérial. Il me semble non moins certain que notre intérêt, à tous les points de vue, serait de donner à la Russie notre complet concours pour le maintien du *statu quo*.

C'est seulement en recherchant un semblable terrain d'entente entre les deux Gouvernements et en continuant nos conversations dans des conditions de pleine confiance qu'il nous sera possible d'agir sur la Russie en temps utile, si les événements viennent à prendre une allure inquiétante.

305.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 268. Confidentiel. *Rome, 6 avril 1912, 21 h. 50.*

(*Reçu :* 22 h. 35.)

M. Goulkevitch a communiqué confidentiellement ce matin au marquis de San Giuliano, sur l'instruction de M. Sazonoff, la formule dont vous m'avez fait part. Le Ministre l'a trouvée entièrement satisfaisante. Il me l'a confirmé aujourd'hui. Ceci a rendu sans objet la question contenue dans mon télégramme n° 266 [1].

306.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Rome, Constantinople, Vienne, Saint-Pétersbourg, Berlin, Sofia.

T. n°s 291, 327, 199, 130, 297, 204, 50. Secret.

Paris, 7 avril 1912, 10 h. 35.

Des conversations ont eu lieu, ces jours-ci, à Saint-Pétersbourg, entre M. Sazonoff et le Sénateur ottoman Bustany, sur la possibilité de mettre fin à la guerre italo-turque.

[1] Par ce télégramme, en date du 5 avril, M. Barrère s'offrait «à tâcher de connaître discrètement», au cours d'un entretien qu'il devait avoir avec le marquis de San-Giuliano, son sentiment sur la formule russe.

A la suite de ces conversations, M. Sazonoff a exprimé au Gouvernement italien l'opinion que la Turquie ne céderait pas tant que l'Italie n'aurait pas remporté une victoire décisive en Tripolitaine. Il a ajouté qu'une action navale aux Dardanelles lui paraissait extrêmement périlleuse; que l'Italie ne devait, à aucun prix, s'exposer à un échec; que, si elle croyait néanmoins devoir tenter l'aventure, elle devait y procéder par surprise, de manière à mettre l'Europe en face d'un fait accompli.

307.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 89. *Saint-Pétersbourg, 7 avril 1912.*

Pour faire suite à ma communication en date d'aujourd'hui [1], j'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence copie d'un aide-mémoire que j'ai adressé à M. Sazonoff le 18/31 mars, ainsi que d'une lettre particulière qui l'accompagnait, et de la réponse du Ministre, datée du 24 mars/6 avril, à laquelle est annexé un aide-mémoire portant la même date.

ANNEXE I.

LETTRE PARTICULIÈRE DE M. GEORGES LOUIS À M. SAZONOFF.

Saint-Pétersbourg, 18/31 mars 1912.

J'ai reçu les nouveaux renseignements que j'attendais sur la question des emprunts chinois. Ils confirment ce que j'ai eu l'occasion de vous dire à ce sujet dans notre entretien de vendredi, notamment sur les avantages d'une représentation des intérêts russes dans le consortium pour vous mettre en mesure de suivre dans tous ses détails la négociation qui va s'ouvrir.

Je joins à la présente lettre l'aide-mémoire que vous m'avez demandé.

En ce qui concerne la réorganisation militaire de la Chine, elle doit, dans notre opinion, avoir en vue d'assurer l'ordre à l'intérieur. Il ne peut être question de nous prêter à la constitution d'une armée pouvant menacer nos intérêts ou les vôtres. Nous aurons, vous et nous, le moyen de veiller sur ce point au cours de l'examen préalable auquel devra donner lieu l'emploi des fonds du futur emprunt.

[1] M. Georges Louis avait annoncé, le 7 avril, par un télégramme n° 179, la remise de l'aide-mémoire de M. Sazonoff inclus dans la présente dépêche.

ANNEXE II.

AIDE-MÉMOIRE.

Saint-Pétersbourg, 18/31 mars 1912.

Le Gouvernement français considère comme nécessaire l'emprunt que la Chine désire négocier en vue de sa réorganisation, mais, en même temps, il est d'avis qu'en raison de l'importance du côté politique de l'opération projetée, la direction exclusive des pourparlers ne peut être laissée aux représentants des banques et qu'il appartient aux Puissances qui ont de grands intérêts en Chine d'intervenir dans la fixation des conditions.

Il s'agira de déterminer l'ordre des réformes et d'organiser un contrôle afin que l'emploi des fonds puisse être surveillé.

En participant à la discussion, le Gouvernement russe ferait valoir son point de vue de concert avec le Gouvernement français.

ANNEXE III.

LETTRE PARTICULIÈRE DE M. SAZONOFF A M. GEORGES LOUIS[1].

Saint-Pétersbourg, 24 mars/6 avril 1912.

Votre Excellence connaît bien les causes de l'hésitation du Gouvernement russe quand il a été invité à se joindre au consortium des banquiers français, anglais, allemands et américains pour l'émission d'un emprunt chinois, dit de réorganisation. Nos appréhensions paraissaient d'autant plus fondées que l'activité antérieure du consortium avait été marquée d'une certaine hostilité envers la situation spéciale de la Russie dans les régions de la Chine limitrophes des possessions russes.

Dans un aide-mémoire daté du 18/31 courant, Votre Excellence a bien voulu me déclarer que, dans l'idée du Gouvernement français, il appartenait aux Puissances qui ont de grands intérêts en Chine d'intervenir dans la fixation des conditions de l'emprunt chinois de *réorganisation* et qu'il s'agissait d'établir l'ordre des réformes à introduire en Chine et d'organiser un contrôle afin que l'emploi des fonds puisse être surveillé. Vous avez bien voulu faire accompagner cet aide-mémoire d'une lettre où vous déclariez que le Gouvernement français, tout en jugeant utile de fournir à la Chine les sommes nécessaires pour l'entretien d'une force armée capable de maintenir l'ordre dans l'intérieur du pays, ne se prêterait pas à la création d'une armée chinoise pouvant menacer les intérêts français ou russes.

D'autre part, M. de Selves, Ministre des Affaires étrangères en France, a bien voulu nous assurer dans une lettre qu'il adressait à notre Ambassadeur à Paris, le 4 janvier[2], de l'appui du Gouvernement français à tout ce qui constitue les droits et

[1] Cette lettre a déjà ét publiée dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, p. 547. — [2] Voir tome I, 3e série, n° 433.

intérêts légitimes de la Russie au nord de la Mandchourie, en Mongolie et dans le Turkestan chinois.

C'est en nous basant sur ces assurances, dont je prends ici acte avec la plus vive satisfaction, que nous avons pris la décision de participer à l'emprunt chinois de réorganisation, convaincus que nous pouvions compter sur l'appui de la France pour écarter des conditions de cet emprunt tout ce qui porterait atteinte à nos intérêts.

Ci-joint, j'ai l'honneur de faire parvenir à Votre Excellence un aide-mémoire, par lequel le Gouvernement impérial se déclare prêt à prendre part à l'emprunt en question. Le même aide-mémoire sera remis aux Ambassadeurs d'Angleterre, d'Allemagne, des États-Unis d'Amérique et du Japon.

ANNEXE IV.

AIDE-MÉMOIRE [1].

Saint-Pétersbourg, 24 mars/6 avril 1912.

Le Gouvernement impérial de Russie n'a pas manqué de soumettre à un examen attentif la question de la participation russe à l'emprunt chinois projeté, dit de réorganisation.

Le Gouvernement russe a déjà donné son consentement à prendre part aux avances que les banques ont faites au Gouvernement provisoire chinois et que l'emprunt en question est, en premier lieu, destiné à couvrir. De même, le Gouvernement russe est prêt à participer à l'emprunt de réorganisation, dans des conditions d'égalité avec les autres Gouvernements qui y prennent part.

En consentant à ladite participation, le Gouvernement russe croit devoir clairement indiquer, dès à présent, que les conditions de l'emprunt de réorganisation ne devront contenir rien qui soit de nature à porter atteinte aux droits et intérêts spéciaux de la Russie sur la Mandchourie du nord, en Mongolie et dans l'Ouest chinois.

Sous cette réserve, le Gouvernement russe est prêt à désigner la Banque russo-asiatique comme devant représenter le groupe financier russe dans le consortium qui prendra sur lui d'émettre l'emprunt chinois de réorganisation. Le Gouvernement russe est d'avis que les conditions de cet emprunt devront être élaborées par les groupes financiers de concert avec les Gouvernements des pays qu'ils représentent, pour être soumises ensuite à l'approbation desdits Gouvernements.

[1] Cet aide-mémoire, remis en même temps qu'à M. Georges Louis, aux Ambassadeurs d'Allemagne, d'Angleterre, du Japon et des États-Unis à Pétersbourg, a été publié dans la *Grosse Politik*, vol. 32, n° 11883.

308.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 181. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 8 avril 1912, 17 h. 12.*

(*Reçu :* 20 h. 50.)

M. Sazonoff m'a dit, le 7 janvier : «Un désastre italien serait un malheur européen», et le 5 février : «Une action de la flotte italienne dans les Dardanelles serait, si elle réussissait, un coup décisif, mais elle peut échouer et aboutir à un désastre. En tout cas je ne m'inquiéterais pas au point de vue russe de l'arrivée de l'Italie aux Dardanelles». Il y a concordance entre ce langage et celui que M. Sazonoff, d'après votre télégramme secret 297 [1], vient de tenir au Gouvernement italien.

Si le Ministre russe redoute un désastre de l'Italie, «c'est, m'a-t-il dit, en raison de l'orgueil qu'en éprouverait le monde musulman et des graves difficultés auxquelles devraient [alors] s'attendre les Puissances qui sont en contact avec l'Islam».

D'autre part, après nous avoir laissé comprendre, dans la conversation dont mon télégramme 48, du 18 février (*sic*) [2], vous a donné le résumé, qu'il souhaitait que la flotte italienne pût atteindre le Bosphore, il a ajouté, pour expliquer tout au moins son absence d'inquiétude dans l'éventualité de l'arrivée de l'Italie devant Constantinople, «qu'elle était la seule Puissance qui pourrait y aller sans pouvoir y rester». Il est possible d'admettre que si, en février, la Russie souhaitait, et si, aujourd'hui, elle va jusqu'à conseiller une prompte action de l'Italie, au cas où les risques ne seraient pas trop grands, dans les Dardanelles, c'est uniquement pour [hâter] la fin de la guerre. Mais on peut aussi se demander si la flotte russe de la mer Noire resterait immobile dans le cas où celle de l'Italie arriverait devant Constantinople. Je pourrai poser la question dans un de mes plus prochains entretiens avec M. Sazonoff.

(1) Télégramme-circulaire du 7 avril reproduit ci-dessus, n° 306. — (2) Ce télégramme, reproduit tome I, 3e série, n° 622, est, en réalité, du 6 février.

309.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 182. Secret. *Saint-Pétersbourg, 8 avril 1912, 19 h. 49.*

(*Reçu :* 21 h. 15.)

Le Ministre de la Marine est venu me dire qu'il était maintenant convenu entre son Département et celui de la Marine française que leurs chefs d'État-major entreraient en communication l'un avec l'autre comme leurs collègues de la Guerre. Il en est très satisfait. Le prince de Liéven, chef d'État-major de la Marine russe, se rendra prochainement à Paris. L'amiral Grigorovitch m'a en outre renouvelé ses remerciements pour la remise de la croix de Saint-Wladimir qui est arrivée à Sébastopol où il l'a montrée à l'Empereur.

310.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n^os^ 298-299. *Paris, 8 avril 1912, 22 heures et 22 h. 30.*

Je réponds à vos télégrammes 175, 177, 178 (1).

M. Isvolsky m'a dit hier que, si la Russie nous demandait avec insistance le secret sur l'entente entre la Serbie et la Bulgarie, c'est que la révélation de cet accord pourrait déterminer l'Autriche à envahir le Sandjak. Cette opinion confirme, d'ailleurs, mes appréhensions personnelles. L'entente austro-italo-russe, dont vous parlez comme d'une éventualité possible, n'est évidemment pas un fait accompli et (ainsi que M. Sazonoff l'a écrit à M. Isvolsky dans une lettre privée que celui-ci m'a lue) l'Autriche a été tenue en dehors de tous les pourparlers actuels. Il est donc à craindre que des combinaisons qui s'affirment comme destinées à maintenir le *statu quo* ne lui apparaissent comme une menace pour ses propres intérêts. En tout cas, ce qui me préoccupe le plus dans ces négociations balkaniques, c'est que la Russie les a engagées et poursuivies à notre insu et qu'elle nous met en présence des faits acquis. Si vraiment elle a pour but d'aboutir tôt ou tard à une entente austro-italo-

(1) Voir ci-dessus à la date du 6 avril, n° 304.

russe, c'est là une politique qui affecte l'équilibre même des forces européennes et qui, par conséquent, met en jeu notre alliance et la Triple Entente.

La France, fidèle à l'alliance, n'engage jamais une conversation diplomatique sans s'être mise d'accord avec la Russie; nous avons le droit d'être traités avec les mêmes scrupules et je vous prie de vouloir bien saisir la première occasion de faire remarquer à M. Sazonoff, que, dans des questions aussi graves, nous ne saurions nous satisfaire de renseignements *a posteriori*. Veuillez donc demander à M. Sazonoff si, en ratifiant l'accord serbo-bulgare, il a pris ses garanties vis-à-vis de l'Autriche et s'il n'a aucune raison de partager les craintes de M. Isvolsky.

311.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. n° 63. Très confidentiel. *Paris, 9 avril 1912, 0 h. 25.*

D'après des informations qui semblent véridiques, la Bulgarie et la Serbie auraient conclu récemment une convention secrète ayant pour objet apparent le maintien du *statu quo* dans les Balkans.

Les Cabinets de Sofia et de Belgrade négocieraient actuellement l'adjonction de la Grèce à leur accord.

Efforcez-vous très discrètement de me renseigner sur ce dernier point.

312.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 301. Secret. *Paris, 9 avril 1912, 11 h. 45.*

Suite à mon télégramme n° 298 [1].

Dans l'entretien que vous aurez avec le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur, il est indispensable que vous l'ameniez à formuler ses vues sur les diverses hypothèses spécifiées dans son questionnaire du 14 février [2].

Ainsi que vous l'indiquaient mes instructions des 14 et 16 mars [3], le

[1] Voir ci-dessus à la date du 8 avril, n° 310.

[2] Voir à la date du 15 février, n° 43.

[3] Voir ci-dessus les n°s 202 et 211.

Gouvernement de la République est prêt à examiner chacune de ces hypothèses. M. Sazonoff reconnaîtra certainement que la conversation à laquelle il nous a invités, est trop grave pour qu'elle puisse être abandonnée sans une conclusion précise.

313.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 303. Secret. *Paris, 9 avril 1912, 17 h. 30.*

Je réponds à votre télégramme n° 181 [1], qui s'est croisé avec mon télégramme n° 301 [2].

L'arrivée d'une escadre italienne devant Salonique ou devant Constantinople me paraît être une des éventualités que les deux Gouvernements alliés auraient le plus d'intérêt à examiner d'urgence. Veuillez donc poser la question à M. Sazonoff.

314.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 201. *Paris, 9 avril 1912, 20 heures.*

Veuillez vous concerter avec vos collègues pour faire au Gouvernement ottoman la communication suivante [3] :

[Suit la formule proposée par le Gouvernement russe et ci-dessus reproduite, n° 299.]

(1) Voir ci-dessus à la date du 8 avril, n° 308.

(2) Voir ci-dessus à la date du 9 avril, n° 312.

(3) Avis a été donné le 9 avril, 214, de l'envoi de ce télégramme, aux postes suivants : Rome 332, Londres 293, Berlin 207, Vienne 132, Pétersbourg 304.

315.

M. DEVILLE, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 27. Très confidentiel. *Athènes, 9 avril 1912, 20 h. 10.*

(*Reçu :* 21 h. 10.)

Je réponds à votre télégramme 63 [1].

Sous réserve de conversations très vraisemblablement engagées entre Sofia et Athènes, mes premiers renseignements ne concordent pas avec les informations de Votre Excellence : il n'y aurait pas, à l'heure actuelle, d'accord entre Sofia et Belgrade, il n'y a pas encore eu la moindre tentative de pourparlers entre Belgrade et Athènes. Je m'efforcerai, du reste, de me tenir au courant de ce qui pourrait se produire.

316.

M. GEORGES LOUIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 183. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 9 avril 1912, 20 h. 20.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

Dès ma prochaine conversation avec M. Sazonoff, je lui parlerai Balkans dans le sens de vos télégrammes n^os 298 et 299 [2].

J'ai déjà rappelé ici que, dans les affaires graves, notamment pendant la longue négociation de l'été dernier avec l'Allemagne, nous avons toujours tenu le Gouvernement russe au courant et, dès la première heure, pris son avis sur les décisions à adopter.

Nous ne pourrions aller jusqu'à dire que la France n'engagera jamais une conversation diplomatique sans s'être mise d'accord avec la Russie. En 1909, par suite de la soudaine hâte [de] l'Allemagne à reprendre avec nous d'anciens pourparlers qui ont abouti à la conclusion de l'arrangement du 9 février [3],

(1) Voir ci-dessus, même date, n° 311.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 8 avril, n° 310.

(3) Voir au sujet de cet arrangement relatif au Maroc *Grosse Politik*, vol. 24, chap. CLXXXII. Le texte de l'accord est reproduit dans la pièce 8490.

ce n'est qu'au moment de la signature de cet acte que nous avons informé le Gouvernement russe de l'existence de la négociation (voir le télégramme adressé à cette ambassade le 7 février 1909). Après Potsdam on a fait, du côté russe, une discrète allusion à ce précédent.

317.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 184-185-186. Secret. *Saint-Pétersbourg, 10 avril, 13 h. 25.*

(*Reçu :* 18 h. 15, 20 h. 29, 21 h. 30.)

Suite du télégramme n° 183 (1).

En ce qui concerne la conversation actuellement engagée entre les Gouvernements français et russe, il ne peut être douteux qu'en l'ouvrant, M. Sazonoff a eu surtout en vue de rechercher jusqu'où nous serions disposés à suivre la Russie dans sa politique vis-à-vis de l'Autriche et de la Turquie. Nous-mêmes, nous n'avons continué l'entretien que pour nous assurer des véritables desseins du Gouvernement russe. C'est à peu près la répétition de ce qui s'est passé de décembre 1895 à janvier 1896. L'analogie est d'autant plus frappante qu'aujourd'hui, après qu'il a été chaleureusement constaté que nous nous en tenions aux termes de l'alliance, M. Sazonoff nous dit, comme le prince Lobanoff en 1896, qu'heureusement la situation s'est améliorée et ne lui fait plus concevoir d'inquiétudes immédiates. Quoique peut-être un peu forcé, ce soudain optimisme semble d'ailleurs répondre à une réelle détente entre la Russie et la Turquie. Turkhan Pacha le croit et les précisions que m'a données M. Sazonoff n'autorisent guère de doutes à ce sujet (2). D'autre part, mon collègue d'Autriche va prendre un congé et l'Ambassadeur d'Allemagne voyage en Italie, ce qui semble indiquer qu'on n'est, ni à Berlin, ni à Vienne, très préoccupé de Pétersbourg; par contre, pas plus que vous-même cependant, je ne considère que le moment est venu de nous rassurer. M. Sazonoff paraît renoncer à nous demander notre concours, mais cela ne prouve pas qu'il abandonnerait rien de son programme au cas où le *statu quo* dans les Balkans ne serait pas maintenu. Il reste possible que l'action de la Russie nous entraîne au delà de nos engagements ou mette en péril notre alliance, dont le point faible a toujours été l'Orient.

(1) Voir ci-dessus à la date du 9 avril, n° 316.

(2) Voir ci-dessus à la date du 6 avril, les télégrammes 176, 177, 778 reproduits sous le n° 304.

Devons-nous, en présence de tels dangers garder une attitude négative et nous borner à décliner toute responsabilité? Nous en avons assurément le droit. Si le Gouvernement russe nous tient au courant de ses initiatives, il les prend sans s'être concerté avec nous et, par conséquent, il n'en peut résulter pour nous aucune obligation.

Mais, n'eussions-nous plus aucun devoir envers la Russie, si subitement la guerre devient menaçante entre elle et l'Autriche, et si l'Allemagne déclare, comme en mars 1909, qu'elle soutiendra son alliée, pourrons-nous dire que nous resterons neutres? Ce serait assurer définitivement la domination de l'Allemagne en Europe. Ainsi, quelque intérêt moral qu'il y ait pour nous à décliner des responsabilités qui ne nous incombent point, nous ne sommes nullement assurés d'empêcher la guerre en faisant entendre au Gouvernement russe qu'il se met en dehors du *casus fœderis* et qu'il agit à ses risques.

Ne pourrions-nous intervenir plus efficacement? Par son questionnaire du 14 février, M. Sazonoff nous a demandé implicitement notre concours, tout au moins diplomatique, pour le maintien du *statu quo*. Si, dans un de mes derniers télégrammes, j'ai proposé de le lui donner, c'est afin que nous puissions parler à Vienne, à Constantinople et dans les petits États slaves en même temps que la Russie et exercer ainsi, à tout moment, une action modératrice qui pourrait être fort utile. Je crois qu'une intervention active que vous dirigeriez serait de beaucoup préférable à une abstention qui, au fond, risque de nous engager davantage.

Il va de soi que, si cette intervention vous paraissait opportune, il faudrait m'autoriser à y préparer le Gouvernement russe. Actuellement, M. Sazonoff nous croit opposés à tout son programme. Il n'accepterait pas notre concours ou ne l'accepterait que dans des conditions où nous n'aurions aucun intérêt à le donner.

Je pourrais essayer d'amener M. Sazonoff à préciser davantage ses vues sur les divers points de son questionnaire du 14 février, mais, pour les motifs indiqués dans mes derniers télégrammes qui se sont croisés avec votre télégramme n° 301 (1), je ne crois pas qu'il y consente quant à présent. Ayant répondu à notre principale question le 5 de ce mois, il paraît vouloir laisser tomber la conversation comme l'a fait, dans des conditions analogues, le prince Lobanoff. Pour qu'il la reprît, il faudrait qu'il y trouvât un intérêt. Il en aurait un si nous lui laissions espérer qu'il pourra nous rallier, tout au moins dans une certaine mesure, à ses vues; mais il ne me serait pas possible de m'avancer dans cette voie sans y être expressément autorisé.

(1) Voir ci-dessus à la date du 9 avril, n° 312.

318.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 55. *Sofia, 10 avril 1912, 18 h. 10.*

(*Reçu :* 18 h. 35.)

Le Président du Conseil m'a entretenu du désir du Gouvernement bulgare de contracter un emprunt de 180 millions sur le marché de Paris, emprunt destiné uniquement à la conversion de l'emprunt 1892, 6 p. 100, et à des travaux publics. Le Ministre de Bulgarie doit vous adresser une demande en ce sens. J'ai répondu à M. Guéchoff que je vous transmettrais sa communication, mais qu'en raison de la guerre italo-turque et de ses conséquences possibles, le Gouvernement français ne serait probablement pas disposé à favoriser un emprunt, au moins quant à présent, et qu'il serait préférable d'attendre que la situation internationale se soit éclaircie. Je me suis ainsi conformé aux instructions que vous avez bien voulu me donner avant mon départ, mais le Président du Conseil m'a dit que la situation du Trésor ne lui permettrait pas d'attendre jusqu'à l'automne et qu'il était absolument nécessaire que l'emprunt fût réalisé fin juin au plus tard, qu'au surplus le Gouvernement bulgare pouvait promettre de la façon la plus formelle qu'il n'avait aucune arrière-pensée belliqueuse et qu'il ne négligerait rien pour maintenir le calme et la tranquillité dans le pays. D'autre part, M. Guéchoff a fait demander à M. Sazonoff de recommander sa requête au Gouvernement de la République et de se porter garant des intentions pacifiques de la Bulgarie.

M. Sazonoff a fait droit à cette prière et il vient de télégraphier à M. Isvolsky de faire une démarche dans ce sens auprès de Votre Excellence [1].

319.

NOTE DE M. POINCARÉ À M. PALÉOLOGUE.

Paris, 10 avril 1912.

L'Ambassadeur d'Angleterre croit *nécessaire* que nous insistions encore auprès de M. Paul Cambon pour qu'il mette en garde le Gouvernement anglais contre la publication d'une *déclaration quelconque* [2]. Sir Ed. Grey l'a chargé de

[1] Ce télégramme a été transmis à Pétersbourg le 11 avril, par télégramme n° 306. — [2] Cf. ci-dessus, n°s 266 et 269.

nous donner l'assurance que cette déclaration ne changerait rien aux dispositions du Gouvernement anglais, mais toutes les assurances données au Gouvernement français n'empêcheraient pas le public d'éprouver une surprise et une émotion des plus dangereuses et il pourrait en résulter un *malentendu irréparable*(1). Sir Fr. Bertie croit qu'il est indispensable que nous parlions «avec énergie» et il pense que cette énergie produira l'effet nécessaire.

320.

Note de M. Poincaré.

Paris, 10 avril 1912.

Visite de M. Isvolsky.

La Bulgarie fera une nouvelle demande d'emprunt. La Russie *désire* qu'elle puisse être accueillie (2).

L'accord serbo-bulgare prévoit *subsidiairement* l'attitude à prendre par la Bulgarie et la Serbie au cas où le *statu quo* serait troublé, et le *partage des provinces turques des Balkans* entre les deux pays. M. Isvolsky fournit ce renseignement, tout en ajoutant que le texte du traité n'a pas été communiqué à Saint-Pétersbourg (3).

321.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans numéro (4). *Madrid, 10 avril 1912, 21 h. 30*

(*Reçu :* le 11 à 3 h. 30.)

[M. Geoffray communique le texte de deux notes remises par M. Garcia Prieto.]

(1) Cf. *British Documents,* vol. VI, n^os^ 570 et 571.

(2) D'après un télégramme du 22 mars-4 avril, du Chargé d'affaires de Russie à Sofia (reproduit dans le recueil de Siebert, *Diplomatische Aktenstücke zur Geschichte der Ententepolitik,* p. 55), M. Guéchoff avait, en effet, sollicité l'appui de la Russie pour cet emprunt.

(3) Le deuxième alinéa de cette note, à partir des mots : «L'accord serbo-bulgare» a été communiqué le 11 avril par télégramme circulaire à Londres 294, Pétersbourg 309, Constantinople 202, Sofia 55, Belgrade 29.

(4) Ce télégramme et le suivant, qui reproduisent des notes du gouvernement espagnol, ont été précédés de peu par un télégramme en annonçant l'envoi et qui, dans la correspondance entre Paris et Madrid, porte le n° 134. M. Geoffray ajoutait qu'il ne croyait pas que ces notes fussent le «dernier mot du Cabinet de Madrid». On observera que ces deux télégrammes qui, primitivement, ne portaient pas de numéros, ont été après coup numérotés 135 et 136.

«Le Gouvernement espagnol déférera aux demandes françaises en acceptant que :

«1° La ligne de démarcation dans le sud entre les deux zones d'influence soit l'oued Draa.

«2° Puisque la convention de 1904 fixe les limites d'Ifni seulement au nord et à l'est, la limite sud sera celle proposée par la France, c'est-à-dire la frontière de l'oued Sidi Ouerzeg. La ligne qui devra relier la source de ce fleuve avec celle de l'oued Tazeroualt sera aussi directe que possible.

«Dans la zone nord, la frontière de la convention de 1904 sera maintenue, mais l'Espagne se prêtera à la rectification ultérieure, de manière à ce que la rive gauche de l'Ouergha passe à la zone française, jusqu'à un point qui ne sera ni au-dessous du confluent avec l'oued Seraa, ni au-dessus de la longitude de Djema Cheurfa Tafraout. Ce point et le mode le plus pratique pour le réunir avec la limite de l'accord de 1904, c'est-à-dire avec la ligne de partage des eaux entre les bassins de l'Ouergha et du Kert et celui de l'Innaouen, seront déterminés par une commission mixte hispano-française, qui évaluera la superficie de la partie qui devrait passer de la zone espagnole à la française et fixera les limites d'une superficie équivalente qui devrait passer de la zone française à la zone espagnole, soit du côté de l'océan Atlantique au sud de Larache, soit entre la Moulouïa et le Msoun, soit dans ces deux régions».

322.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans numéro. *Madrid, 10 avril 1912, 21 h. 30.*

(*Reçu :* le 11 à 3 h. 05.)

[M. Geoffray communique le texte d'une récente note espagnole, relative à la délimitation dans la région d'El-Ksar à la mer].

«La route d'El-Ksar à Fez par Ouezzan qui sert de base à la délimitation de l'accord de 1904, croise le Loukkos au gué de Sebbab. Cinq kilomètres en aval de ce gué, la limite des zones d'influence doit quitter la rivière pour aller directement à l'océan Atlantique, à l'[extrémité *ou* extrême] nord de la lagune de Ez Zerga.»

Telle est l'exacte interprétation de l'accord, et la constatation en a été faite, à plusieurs reprises, par l'ambassade à Paris, la légation à Tanger et par le ministère d'État.

La limite du parallèle 35 ne correspond pas à cette interprétation.

323.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 188. Secret. *Saint-Pétersbourg, 11 avril 1912, 13 h. 55.*

(*Reçu :* 14 h. 12.)

Le Ministre des Affaires étrangères m'a dit que des négociations, qui semblent devoir aboutir assez prochainement, étaient engagées pour la conclusion entre la Grèce et la Bulgarie d'un arrangement non identique, mais analogue à celui qui a été récemment signé par la Bulgarie avec la Serbie et dont M. Isvolsky vous a entretenu à titre secret. Si ces négociations gréco-bulgares, a ajouté M. Sazonoff, viennent à être connues, elles pourront être présentées comme étant la suite de celles que la Grèce avait essayé d'ouvrir il y a dix-huit mois (mission Panas [1]). Il n'y aurait pas de lien apparent entre elles et les négociations serbo-bulgares. On veut autant que possible éviter de donner dès à présent au double accord balkanique un air trop accentué de fédération.

324.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Panafieu, Chargé d'Affaires de France à Sofia.

T. n° 54. *Paris, 11 avril 1912, 14 h. 35.*

Réponse à votre télégramme n° 55 [2].

Le Gouvernement russe nous garantissant les intentions pacifiques de la Bulgarie, l'objection *d'ordre politique* qui s'opposait à l'emprunt est levée.

Mais les conditions d'ordre *financier,* telles que l'opportunité de l'émission et la nécessité des garanties, restent soumises intégralement à l'appréciation du Ministre des Finances.

Je vous autorise à vous exprimer dans ce sens avec M. Guéchoff [3].

[1] D'après un rapport de M. Braun, ministre d'Autriche-Hongrie à Athènes, (voir *Osterreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. III, pièce n° 2318), l'envoi à Belgrade de M. Panas en 1910 pouvait être considéré comme un symptôme du désir qu'avait M. Venizelos d'un rapprochement bulgaro-grec. D'autre part, M. Drossos dans son livre sur la *Fondation de l'Alliance balkanique* situe au 27 septembre 1911 les ouvertures de la Grèce à la Bulgarie)

[2] Voir ci-dessus la date du 10 avril, n° 312.

[3] Ce télégramme a été communiqué le même jour à Pétersbourg, par un télégramme portant le n° 307.

325.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 187. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 11 avril 1912, 13 h. 57.*

(*Reçu :* 15 heures.)

Reçu votre télégramme 303 (1).

Voici ce que M. Sazonoff m'a dit hier au sujet des Dardanelles : « A mon avis, on n'a pas le droit d'empêcher l'Italie d'y aller puisque le forcement des Dardanelles pourrait être pour elle un moyen de hâter la paix. Mais les risques sont grands, et vous savez qu'à mes yeux, un désastre italien, que ce soit en Tripolitaine ou dans les Dardanelles, serait un malheur pour nous tous qui avons des sujets et des voisins musulmans. D'autre part, il est certain qu'à Berlin on ne verrait pas avec plaisir la flotte italienne arriver devant Constantinople. Mais que ferait l'Allemagne, que ferait l'Autriche? Je l'ignore.

— Et vous? ai-je demandé. Et la flotte russe de la mer Noire ?

— Notre flotte ne bougera pas à l'arrivée de la flotte italienne, m'a répondu M. Sazonoff, dussé-je encourir une fois de plus les foudres de la presse. »

Le Ministre n'a pas ajouté, mais j'ajoute pour lui : « à moins d'un ordre inattendu de l'Empereur ». Il faut toujours compter avec cet imprévu, surtout quand l'Empereur est loin de ses ministres.

326.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 105. *Paris, 11 avril 1912, 15 h. 5.*

Réponse à vos télégrammes 134 à 138 (2).

La proposition du Gouvernement espagnol ne pourra être examinée par le Conseil des Ministres que mardi prochain, 16 avril.

(1) Voir ci-dessus à la date du 9 avril, n° 313.

(2) Voir ci-dessus à la date du 10 avril, n° 321 pour les télégrammes 134 à 136. Le télégramme 137 est relatif à Tanger. M Geoffray dit que, depuis le 30 mars, le Gouvernement britannique n'a pas donné à son représentant à Madrid d'instructions concernant cette ville. Dans son télégramme 138, M. Geoffray conseillait pour mettre fin aux atermoiements du Cabinet espagnol, de lui communiquer un nouveau projet d'accord comportant quelques concessions et auquel on déclarerait ensuite vouloir se tenir.

Toutefois, dès maintenant, je vous prie de dire à M. Garcia Prieto que cette proposition me paraît inacceptable, autant pour la région de l'Ouergha que pour celle d'Ifni. Vous ajouterez même, comme d'après des renseignements personnels, que j'envisage, non sans regret, la nécessité de rompre les négociations, en gardant, bien entendu, le contrôle intégral des douanes et en poursuivant l'organisation de notre protectorat.

327.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 189. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 11 avril 1912, 13 h. 59.*

(*Reçu :* 15 heures.)

Vous avez sans doute vu dans les journaux que M. Sazonoff avait fait démentir la nouvelle de la conclusion d'un accord italo-russe au sujet des Balkans. Le Ministre m'a dit qu'il n'y avait en effet rien de vrai dans l'information qui avait été publiée par le *Novoïé Vremia* et qu'aucun récent échange de vues n'avait eu lieu ni avec l'Italie ni avec l'Autriche sur la question balkanique. Il y a toute raison de croire que nous sommes tenus au courant de ces conversations italo et austro-russes. M. Sazonoff y prend le même intérêt qu'autrefois M. Isvolsky, et il n'y a pas d'affaire dont les deux Ministres m'aient parlé plus souvent. Nous avons été prévenus des intentions du Gouvernement russe avant que les conversations aient commencé. L'Ambassadeur d'Autriche[1] (*sic*) est venu me raconter ses entretiens avec M. Tittoni le jour même de son retour de Racconigi et j'ai été mis en mesure par lui et par M. Sazonoff de renseigner mon Gouvernement sur les diverses phases de la reprise des relations avec l'Autriche-Hongrie. M. Nératoff a agi de même pendant son long intérim. Vous pouvez considérer que dans ces questions tout l'essentiel nous a été communiqué.

[1] Il y a ici une erreur manifeste commise soit par le chiffreur, soit par le déchiffreur du télégramme. Le personnage visé par M. Georges Louis est M. Isvolsky, alors Ministre des Affaires étrangères de Russie. Une dépêche de M. Georges Louis du 29 octobre 1909 relate l'entretien qu'il a eu avec M. Isvolsky, dès son retour de Racconigi.

328.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 308. Secret. *Paris, 11 avril 1912, 16 heures.*

Réponse à vos télégrammes n°s 183-186 (1).

Dans les circonstances actuelles, il me paraît indispensable que nous restions en contact étroit avec le Gouvernement impérial, ne serait-ce que pour connaître ses véritables desseins.

Je vous prie donc de faire valoir, aux yeux de M. Sazonoff, l'importance du concours diplomatique que nous sommes en mesure de lui prêter, dans les questions qui intéressent le plus directement la politique russe. A ce point de vue, mon télégramme n° 307 (2), relatif à l'emprunt bulgare, vous fournit un argument décisif. Vous remarquerez d'ailleurs que, dans ce télégramme, le Gouvernement de la République se réserve encore un moyen d'action, sous le prétexte financier.

Enfin, si M. Sazonoff se dérobe à la conversation précise que comporte son questionnaire du 14 février, ne verriez-vous pas avantage à porter l'affaire devant le Président du Conseil et même à laisser entendre que je vous ai prié de solliciter une audience de l'Empereur dès son retour à Peterhof ?

329.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

Lettre particulière. Secret. *Paris, 11 avril 1912.*

Au moment de partir pour Nice, où je vais rejoindre Sir Francis Bertie, je crois nécessaire de vous mettre au courant de la conversation nouvelle que j'ai eue hier avec lui. Il m'a communiqué officieusement :

1° La dépêche qu'il a écrite à Sir Ed. Grey pour le mettre en garde contre le projet de déclaration anglo-allemand (3).

(1) Voir ci-dessus à la date du 10 avril, n°s 316 et 318.

(2) Voir ci-dessus même date, le n° 324 (note finale).

(3) Il s'agit vraisemblablement de la pièce reproduite sous le n° 564 dans les *British Documents*, vol. VI.

2° Une lettre privée qu'il a écrite dans le même sens à Sir A. Nicolson[1] ;
3° Un télégramme qu'il a reçu en réponse de Sir Ed. Grey[2].

Ce dernier l'a prié de rassurer le Gouvernement français, de rappeler que le Gouvernement anglais a refusé de souscrire à une déclaration de neutralité, et d'expliquer dans le sens le plus inoffensif les mots : «n'attaquera pas sans provocation». Mais Sir Ed. Grey ne dit pas encore que tout projet de déclaration soit abandonné et Sir Fr. Bertie continue à craindre qu'on n'aboutisse à une formule équivoque. Il m'a dit et répété que, si la France parlait avec un peu d'énergie, il était convaincu que son Gouvernement renoncerait à un projet que lui, personnellement, il déplore et trouve très dangereux. Je partage tout à fait son sentiment, vous le savez, sur les graves inconvénients d'une déclaration. L'opinion française en sera très déroutée et l'Entente Cordiale en pourra subir une atteinte irrémédiable. Sir Fr. Bertie a indiqué tout cela avec une netteté parfaite, dans sa lettre à Sir Ed. Grey. Mais il me dit qu'il faut armer celui-ci contre ses collègues et lui permettre de leur démontrer qu'une déclaration illusoire et décevante ne vaut pas la peine pour eux de risquer de compromettre l'entente franco-anglaise. Vous pouvez, en tout cas, donner à Sir Ed. Grey l'assurance qu'un papier de ce genre, si atténué qu'il soit, sera interprété en France comme un abandon volontaire de toute la politique suivie depuis 1904. Notre entente n'est consacrée par aucun acte diplomatique; elle ne repose que sur l'opinion et sur les conversations de nos États-majors. Tout ce qui déconcerterait le sentiment public serait donc de nature à la détruire. L'Angleterre a le même intérêt que nous à la maintenir et elle sait avec quelle loyauté nous l'observons.

330.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Lettre particulière. Secret. *Paris, 11 avril 1912.*

[M. Poincaré a été renseigné sur une conversation entre M. Sazonoff et l'Ambassadeur d'Italie.]

M. Sazonoff s'est plaint de moi, a prétendu que ma politique extérieure lui avait causé une grande déception, et a fait une allusion amère au consortium

[1] Une note des *British Documents*, vol. VI, pièce n° 569, nous apprend que cette lettre n'a pas été retrouvée.

[2] Voir *British Documents*, vol. VI, pièce n° 569.

chinois. Je ne m'arrête pas, bien entendu, à ce qu'il y a de personnellement désobligeant dans de tels propos, mais ils révèlent un état d'esprit et des procédés bien singuliers. M. Sazonoff est peut-être mécontent de ce que je n'ai pas voulu adhérer sans réserves et sans changements à la formule de médiation qu'il avait proposée et que toutes les Puissances auraient comme nous jugée inacceptable. Celle même à laquelle nous avons adhéré soulevait hier encore, de la part de Sir Ed. Grey, des objections que j'avais prévues et que j'avais faites moi-même à M. Isvolsky. Mais quel que soit le mécontentement que cette divergence de vues, commandée par notre politique en Orient et par nos intérêts musulmans, ait provoqué chez M. Sazonoff, il est bien regrettable qu'il se croie autorisé à faire l'Italie confidente de ce léger dissentiment. Il est plus regrettable encore qu'il se permette d'attribuer, dans l'affaire chinoise, au Gouvernement français, une attitude qui n'a jamais été la mienne. Dès que je suis arrivé au Quai d'Orsay et que M. Isvolsky m'a mis au courant de cette malheureuse question, j'ai essayé de réparer le malentendu qui durait depuis plus d'un an; je m'y suis, vous le savez, employé très activement; vous avez bien voulu me seconder, et c'est au moment où nous avons le droit d'espérer que nous touchons au terme que M. Sazonoff nous impute à crime une affaire que nous nous sommes efforcés de régler à l'avantage de la Russie. Que signifie ce double jeu? Que cherche le Gouvernement russe? Nous pratiquons l'alliance russe avec une loyauté scrupuleuse, serait-ce trop demander qu'il nous payât de retour?

Je vous écris à la hâte, je pars pour les fêtes franco-anglaises, mais je n'ai pas voulu vous laisser ignorer cet incident trop significatif.

331.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

À M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 311. Très confidentiel. *Paris, 12 avril 1912, 11 h. 30.*

Réponse à votre télégramme n° 189[1].

Nos renseignements secrets tendent à confirmer la dénégation opposée par M. Sazonoff à la nouvelle d'un accord austro-italo-russe au sujet des Balkans.

[1] Voir ci-dessus à la date du 11 avril, n° 327.

332.

M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^os^ 103-104. Secret. *Londres, 12 avril 1912, 17 h. 54 et 18 h. 21.*

(*Reçu :* 19 h. 54 et 20 h. 50.)

Suite à ma dépêche politique n° 147[1].

Le Sous-Secrétaire d'État permanent pour les Affaires étrangères m'a mandé aujourd'hui pour m'informer de ce qui suit : Hier[2], l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres est venu dire à Sir E. Grey que le Gouvernement allemand trouvait insuffisante la déclaration proposée par le Gouvernement britannique comme préliminaire à une entente sur la limitation des armements; que le Gouvernement britannique, de son côté, refusait de faire une déclaration dans la forme suggérée par le Gouvernement allemand; que, dans ces conditions, le Cabinet de Berlin ne jugeait pas utile de poursuivre une négociation concernant les armements; que le Gouvernement impérial allait, en conséquence, présenter son projet de budget naval au Parlement germanique et que ce budget serait désormais une question à débattre entre le Gouvernement et le Reichstag. En même temps, le comte Wolff-Metternich a proposé que les Cabinets de Londres et de Berlin reprissent la négociation coloniale ébauchée lors du voyage de Lord Haldane à Berlin; Sir E. Grey ne s'y est pas refusé et le Foreign Office a fait consulter le Gouvernement de l'Afrique du Sud sur l'échange de territoires britanniques et allemands dans cette région.

Sir A. Nicolson s'est félicité de voir les négociations anglo-allemandes relatives à la limitation des armements arriver à un terme[3], *pour le moment tout au moins,* car les Allemands se montrent pleins de ténacité et ils paraissent souvent abandonner une affaire qu'ils reprennent dans la suite. J'ai profité de ces justes observations pour faire remarquer, une fois de plus, au Sous-Secrétaire d'État les dangers que présenterait toute déclaration de la Grande-Bretagne à l'Allemagne du genre envisagé le mois dernier; j'ai insisté en particulier sur la différence que présentait un texte identique, suivant qu'il était inséré dans le discours d'un Ministre ou qu'il était remis d'un Gouvernement à un Gouvernement après une discussion diplomatique. D'après ce

[1] Voir ci-dessus à la date du 4 avril, n° 300.

[2] Il est fait allusion à cette démarche dans une dépêche adressée le 10 avril par le comte Metternich au chancelier de l'Empire (voir *Grosse Politik*, vol. 31, n° 11441).

[3] Cf. *British Documents,* vol. VI, pièce n° 575.

qui m'a été dit au Foreign Office, ce serait en ce sens que Votre Excellence se serait exprimée mercredi dernier [1] après avoir reçu de Sir Francis Bertie une communication sur l'interprétation des termes : «attaque sans provocation». (Cette communication de l'Ambassadeur d'Angleterre faisait suite à ma démarche du 4 courant.) Sir A. Nicolson partage notre avis, mais il estime que le danger est écarté pour cette fois. Sir E. Grey part demain en congé de quinze jours; pendant son absence, le Foreign Office sera géré par Lord Morley.

333.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, 12 avril 1912, 20 h. 30 et 20 h. 31.

(*Reçu :* 22 h. 20 et 22 h. 45.)

T. n^os 192—193. Très confidentiel.

Réponse à votre télégramme n° 308 [2].

M. Sazonoff continue à me parler à peu près de toutes choses très librement. S'il évite de reprendre point par point l'examen de son questionnaire, jamais il ne laisse apparaître qu'il veuille faire mystère de ses intentions. Il se borne à dire qu'elles ne sont pas encore arrêtées, que les [questions] sont devenues moins [pressantes] et qu'il faut y réfléchir de nouveau. Peut-être pourrions-nous l'amener à s'ouvrir davantage en nous montrant disposés à entrer par quelque côté dans les vues que nous lui connaissons, mais rien ne peut l'obliger à parler, puisqu'il peut toujours dire avec vraisemblance que les [questions sont si complexes], si difficiles, qu'il n'est pas encore en mesure de formuler des propositions définitives.

Il en est ainsi depuis vingt ans. La Russie ouvre la conversation sur ses visées secrètes lorsqu'elle entrevoit des possibilités d'action et elle rentre dans le silence lorsqu'elle a constaté qu'il y a peu de chances d'entente. Le doute subsiste donc toujours sur les décisions qu'elle prendrait si la situation venait à s'aggraver.

Vous voulez bien me demander si je verrais avantage à nous adresser au Président du Conseil. Un de mes collègues l'a fait dans une circonstance récente sans autre résultat que d'avoir indisposé M. Sazonoff. Le Ministre a dit qu'il

[1] Voir, au sujet de l'entretien de Sir F. Bertie avec M. Poincaré, le mercredi 10 avril, le n° 319.

[2] Voir ci-dessus à la date du 11 avril, n° 328.

relevait directement de l'Empereur et que, dans les affaires de son département qui n'étaient pas soumises au Conseil des Ministres, le Président du Conseil ne pouvait intervenir, ce qui tout au moins en principe me paraît exact, l'Empereur s'étant réservé, dans la loi constitutionnelle, la direction de la politique extérieure.

Devrais-je, d'autre part, annoncer l'intention de demander une audience à l'Empereur? Je ne le pense pas. Mes derniers prédécesseurs, et surtout celui qui est resté ici le plus longtemps, M. de Montebello, ont signalé plusieurs fois l'inutilité de faire appel au Souverain contre le Ministre qui a sa confiance. Si l'on n'a pas, à l'avance, indiqué clairement l'objet de l'audience, l'Empereur, n'ayant pas causé avec son Ministre, se borne à des réponses évasives; s'il est prévenu du but de la démarche, il confirme à l'Ambassadeur la réponse que le Ministre lui a donnée [1].

334.

Note relative aux emprunts chinois.

Le 12 avril, en réponse aux observations faites par M. Poincaré sur la note du 31 mars [2], M. Berthelot a rédigé une nouvelle note relative à la participation de la Russie au consortium ; on en **trouvera ci-dessous la conclusion :**

Nous avons eu d'abord à obtenir l'assentiment des Puissances. La plus hostile, les États-Unis, est heureusement devenue très maniable, par le fait des circonstances qui l'ont neutralisée : ses démêlés malencontreux avec la Russie sur la question juive, suivis de menaces irréfléchies de rétorsion économique (toute à l'avantage des Russes qui ont entrepris la création d'une industrie cotonnière au Turkestan) d'une part, et, de l'autre, la crainte d'une intervention matérielle russo-japonaise en Chine en raison de la révolution, ont engagé à fond l'Amérique dans la voie de l'action collective. L'Angleterre, qui a peine à perdre le souvenir de sa longue rivalité asiatique avec la Russie, malgré l'accord intervenu, ne fait pas d'objection directe, mais oppose la force d'inertie et cherche à se couvrir derrière la résistance allemande, pour retarder l'entrée définitive des Russes dans le consortium. L'Allemagne, enfin, cherche à laisser la parole à ses banques et à maintenir les tractations sur le terrain financier, selon la méthode générale anglaise. Nous n'avons pu triompher de ces résistances que grâce à la crise chinoise;

(1) Les mots mis entre crochets dans ce télégramme ne figurent pas dans le déchiffrement ou sont remplacés par d'autres; ils se trouvent dans la minute rédigé à Pétersbourg.

(2) Voir ci-dessus, n° 283, note.

qui a montré la nécessité d'une entente non seulement politique, mais financière des Puissances.

Notre rôle ingrat d'intermédiaire n'était pas terminé, car pendant que nous travaillions à convaincre nos partenaires de la nécessité d'admettre notre alliée dans le consortium, une combinaison complètement différente, issue des convoitises financières de la Russo-Asiatique et de l'esprit spéculatif de M. Isvolsky (qui ne peut se décider à tenir compte des intérêts français et trouve, sans l'oser dire, inadmissible que nous ayons une politique propre en Chine) venait contrarier nos efforts. Le projet de l'Ambassadeur de Russie consistait à nous faire quitter nous-mêmes le consortium, en abandonnant notre politique financière et nos intérêts personnels, manquant à nos engagements envers nos partenaires, pour former avec la Russie et le Japon un second groupe, rival de nos anciens associés, ou cantonné dans les affaires du nord, le reste de la Chine (et en particulier l'extrême-ouest et le sud où nos intérêts sont concentrés comme ceux de la Russie dans le nord) formant le domaine du groupe anglo-germano-américain. Il s'agissait pour nous de revenir à cette politique de désintéressement absolu qui nous a fait consacrer notre force financière à soutenir les ambitions russes dans le nord de l'Asie, politique qui a mené nos alliés aux déceptions de la guerre japonaise, a affaibli l'alliance et s'est traduite pour nous par une aggravation de l'attitude de l'Allemagne dans la question du Maroc.

Si nous nous étions laissé entraîner à former un groupe russo-franco-japonais, nous aurions risqué de rejeter de nouveau la Russie dans sa politique asiatique, qui tend au partage de la Chine, but des confuses ambitions du peuple russe, et des calculs patients et singulièrement tenaces du Japon; momentanément les deux peuples ont conclu une trêve, mais leurs intérêts restent contradictoires. Il ne faut pas s'y tromper, le véritable bénéficiaire du partage de la Chine serait le Japon, dont nous avons eu l'imprudence d'encourager déjà les ambitions territoriales au Fou-Kien par une clause secrète du traité de 1907.

Le Gouvernement russe n'a, il est vrai, jamais formulé d'une manière positive les desiderata exposés à plusieurs reprises par son Ambassadeur à Paris et l'adhésion de la Russie au consortium, qui vient d'être notifiée aux Puissances intéressées, prouve qu'elle n'a pas adopté finalement les vues de M. Isvolsky, après avoir un moment partagé ses espérances. Il n'en est que plus surprenant de voir son Ambassadeur agir sur nos banques et nos journaux, appuyer les visées égoïstes de la Russo-Asiatique, et nous susciter la concurrence d'un banquier français (M. Spitzer, juif allemand naturalisé depuis deux ans), pour décider le Gouvernement français à suivre la politique qu'il préconise : ce sont là de singuliers procédés diplomatiques.

Les craintes manifestées par la Russie n'étaient même pas justifiables par

les événements. La profonde désorganisation de la Chine et l'état d'esprit séparatiste des provinces rend invraisemblable toute hypothèse d'une organisation militaire chinoise dangereuse pour ses voisins, surtout pour qui connaît la mentalité du pays. La situation de la Russie dans le nord et l'ouest de l'Asie est excellente : en Mandchourie, l'occupation japonaise de la Mandchourie du sud la couvre d'un véritable bouclier; en Mongolie, les princes mongols ont repris leur indépendance, chassé les colons et les fonctionnaires chinois et sollicité l'appui de la Russie dont la Chine a demandé également la médiation; enfin au Turkestan, les autorités chinoises ont eu recours aux autorités russes contre les révolutionnaires.

L'intérêt évident de la Russie était de suivre nos suggestions, notre union dans le consortium assurant la défense de tous ses intérêts; le Japon l'a compris dès le premier jour. Nous ne sommes d'ailleurs pas au bout des difficultés; en admettant que les réserves russes et japonaises soient acceptées par les autres Gouvernements et que les demandes de participation de l'Autriche et de la Belgique soient écartées d'un accord unanime, il restera à imposer à la Chine le contrôle des Puissances; la simple persuasion n'y suffira peut-être pas.

ANNOTATION DE M. POINCARÉ.

Le 12 avril 1912.

Sans revenir davantage sur le passé, il convient d'achever de dissiper le malentendu qui s'est produit non seulement, comme l'indique la note, avec M. Isvolsky, mais certainement aussi, nous en avons la preuve, avec M. Sazonoff et M. Kokovtzoff.

Il faut donc s'assurer le plus tôt possible de l'acceptation par les autres Gouvernements des réserves formulées par la Russie.

Quant à la liquidation du consortium dissident et, notamment, à la situation des banques belges, M. Verstraete[1] qui est venu me voir déclare qu'il ne prévoit de ce chef aucune difficulté.

335.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 321. *Paris, 12 avril 1912*

Notre Ambassadeur à Madrid me fait connaître[2] qu'au cours de l'entretien qu'il a eu le 10 de ce mois avec M. Garcia Prieto, celui-ci n'a pas fait mention

[1] Représentant de la Banque russo-asiatique et agent du Gouvernement russe dans toute l'affaire des emprunts chinois.

[2] Allusion au télégramme 137 de Madrid non reproduit parce que le texte en est, dans sa première partie, identique au premier alinéa du présent télégramme.

de Tanger. De son côté, l'Ambassadeur d'Angleterre a dit à M. Geoffray qu'il n'avait reçu aucune instruction à ce sujet depuis le 30 mars; à cette date, le Foreign Office lui avait fait connaître la remise d'une note de l'ambassade de France à Londres, note qui comportait de sérieuses objections de la part du Gouvernement britannique; celui-ci semblait estimer que les lignes générales de l'accord devraient être arrêtées à Madrid, tandis que les détails le seraient à Tanger.

Le Gouvernement britannique ne paraît pas expliquer clairement son attitude; s'il ne tient pas à l'internationalisation de Tanger, on peut se demander pourquoi il a trouvé notre premier projet insuffisant et a insisté pour en avoir un nouveau; il serait également nécessaire de savoir comment l'Angleterre comprend le régime à établir, où et quand ce régime devra être étudié, s'il doit être soumis aux Puissances. Je vous serais très obligé d'éclaircir d'urgence avec le Cabinet de Londres ces divers points sur lesquels il nous est indispensable d'être fixés dans le plus bref délai.

336.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 12. Très confidentiel. *Belgrade, 13 avril 1912, 23 h. 15.*

(*Reçu :* 14 avril, 0 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme n° 29 (1).

M. Milovanovitch persiste à m'affirmer qu'il n'existe aucun accord précis entre la Serbie et la Bulgarie non plus qu'aucun document écrit.

[Le] rapprochement intervenu entre les deux pays, sous les auspices de la Russie, continuerait à se marquer par des conversations ininterrompues, abordant, dans un mutuel esprit de conciliation, toute question susceptible de les diviser. Faute d'entente possible à ce sujet, aucune zone d'influence n'aurait été déterminée; mais les deux nations sont désormais convenues d'éviter toute pression l'une sur l'autre et de se ménager davantage dans certaines régions où leurs intérêts sont plus particulièrement évidents. «En un mot, nous nous bornons à déblayer le terrain afin de pouvoir de concert, le cas échéant, prendre une décision rapide s'il venait à survenir un danger commun». [Des] conversations analogues entre la Bulgarie et la Grèce se poursuivraient avec plus de difficulté et les élections turques les auraient même

(1) Télégramme-circulaire du 11 avril. Voir à la date du 10, le n° 320 (note).

momentanément interrompues. En même temps, la Serbie aurait soin d'entretenir avec la Russie les rapports les plus cordiaux, multipliant les assurances de son bon vouloir.

Le Ministre de Russie me dit : «La Serbie et la Bulgarie se sont simplement mises d'accord en vue de maintenir le *statu quo* balkanique et d'adopter une ligne de conduite conciliante dans leurs relations communes. Je doute que pareil accord puisse jamais intervenir entre la Bulgarie et la Grèce à cause de l'acuité des rivalités nationales».

337.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 29. *Athènes, 14 avril 1912, 17 h. 20.*

(*Reçu :* 18 h. 25.)

J'apprends de bonne source grecque que M. Streit, Ministre grec à Vienne, de nouveau à Athènes depuis quelque temps, chercherait un *modus vivendi* pour la Crète et escompterait l'appui de l'Autriche, sur la grande bienveillance de laquelle il croirait pouvoir tabler.

D'autre part, dans la dernière quinzaine, il y aurait eu un [message] du Roi Ferdinand au Roi Georges envisageant vaguement mais favorablement la possibilité d'une entente gréco-bulgare. Je me permets de remarquer que l'incident relatif à la Princesse Sophie, qui fait l'objet de ma lettre 101 [1], me paraît de nature à annuler les bonnes dispositions présumées de l'Autriche et qu'en jouant de l'entente gréco-bulgare sans la réaliser, le Roi Ferdinand pourrait bien ne songer qu'à consolider la situation acquise par l'exarchat en Macédoine.

[1] Lettre non reproduite. Le Prince héritier avait, à l'occasion du Congrès des orientalistes, lancé des invitations à un thé. Toute la famille royale assistait à cette réception sauf la Princesse Sophie, femme du Prince héritier, partie, trois jours auparavant, pour Corfou. Cette abstention fut considérée comme une marque d'hostilité donnée par la Princesse à l'armée et surtout à M. Vénizélos.

338.

Note de l'ambassade britannique.

14 avril 1912.

His Majesty's Ambassador has the honour, under instructions from Sir Edward Grey, to acquaint the French Minister for Foreign Affairs that His Majesty's Government, in view of the gravity of the situation which may arise in Morocco, should the present Franco-Spanish negotiations fail to reach a settlement, have instructed Sir Maurice de Bunsen earnestly to urge the Spanish Government to make a further attempt at conciliation.

In order to facilitate a settlement of the question, Sir Francis Bertie is directed to press upon the serious consideration of the Government of the Republic the desirability of confining their demand to a district bounded by the river Werga to the North up to a point which a mixed Commission will subsequently determine. Should this course commend itself to the French Government, Spain might be found willing in return to waive her demand in the Eastern portion of the Northern zone for an equivalent counter concession, and to yield the whole of the Southern zone with the exception of Ifni, as far south as the Wady Dra, provided the Ifni enclave were of reasonable dimensions.

Sir Francis Bertie has the honour to express the earnest hope that the French Government will not in any case break off the negotiations, for in such an event the Spanish Government would either ask that the matter be referred to arbitration, or as soon as the French Government proceeded to the organization of a Protectorate, appeal to all the Powers signatories of the Algeciras Act. Should the Spanish Government take either of these steps, much embarrassment would probably be caused.

TRADUCTION.

L'Ambassadeur de Sa Majesté a l'honneur, en vertu d'instructions données par Sir Edward Grey, de porter à la connaissance du Ministre français des Affaires étrangères qu'en raison de la situation grave qui pourrait prendre naissance au Maroc si les négociations franco-espagnoles en cours n'atteignaient pas leur but, le Gouvernement de Sa Majesté a chargé Sir Maurice de Bunsen d'insister auprès du Gouvernement espagnol pour qu'il entreprenne une nouvelle tentative de conciliation.

En vue de faciliter le règlement de l'affaire, Sir Francis Bertie est chargé de représenter avec force au Gouvernement de la République qu'il est désirable que ses prétentions se limitent à un territoire borné au nord par la rivière Ouergha

jusqu'à un point dont la détermination aurait lieu plus tard par les soins d'une commission mixte. Si le Gouvernement admettait cette solution, l'Espagne pourrait être amenée, en retour, à renoncer à ses prétentions sur la partie orientale de la zone nord, contre une concession jugée équivalente, et à céder la totalité de la zone sud jusqu'à l'oued Dra, à l'exception d'Ifni, étant entendu que l'enclave d'Ifni serait de dimensions raisonnables.

Sir Francis Bertie a l'honneur d'exprimer l'espoir le plus sérieux qu'en tout cas le Gouvernement français ne rompra pas les négociations, car si cette rupture venait à se produire, le Gouvernement espagnol ou bien demanderait que l'affaire fût portée devant un arbitre, ou bien, sitôt que le Gouvernement français procéderait à l'organisation de son protectorat, adresserait un appel à toutes les Puissances signataires de l'Acte d'Algésiras. Si le Gouvernement espagnol suivait l'une ou l'autre de ces deux voies, cela créerait probablement beaucoup d'embarras.

339.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 141. *Madrid, 14 avril 1912, 21 h. 45.*

(*Reçu :* 15 avril, 1 heure.)

L'Ambassadeur d'Angleterre vient de me dire qu'il a reçu ce matin de Sir Ed. Grey un télégramme : le Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères y déclare qu'une rupture des négociations entre la France et l'Espagne aurait, au Maroc, les conséquences les plus graves. Il charge dès lors Sir M. de Bunsen de faire une démarche auprès du Ministre d'Etat en vue de lui conseiller d'abandonner ses dernières demandes en ce qui concerne la zone sud et de se contenter d'Ifni avec un périmètre raisonnable. Il ajoute qu'il télégraphie à Sir Fr. Bertie de vous demander si le Gouvernement de la République consentirait à se contenter de la rive gauche de l'Ouergha jusqu'à un point qui serait ultérieurement fixé. Sir M. de Bunsen a immédiatement vu M. Garcia Prieto et lui a fait la commission dont il était chargé : ce dernier a manifesté une vive satisfaction et l'Ambassadeur d'Angleterre en conclut qu'il se range sans plus de difficultés à la suggestion anglaise. La lettre particulière de M. Garcia Prieto, que vous transmet mon télégramme 140[1], est, comme vous pouvez remarquer, antérieure à la démarche britannique. Elle perd dès lors toute importance.

[1] Ce télégramme qui est du 14 avril, n'a pas été reproduit. M. Garcia Prieto exprimait, dans sa lettre, la surprise que lui avait causée l'accueil fait par M. Poincaré à sa proposition.

340.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 303. *Paris, 15 avril 1912, 11 h. 40.*

Suite de mon télégramme n° 302 [1].

Veuillez faire savoir à Sir Ed. Grey que, tenant compte de l'esprit amical dont s'inspire sa suggestion, je consens à transiger avec le Gouvernement espagnol au sujet de la vallée de l'Ouergha. J'accepterais donc la formule suivante :

« Du Djebel Beni Hassan, la frontière se confondra avec la ligne de partage des eaux entre le bassin méditerranéen et le bassin Atlantique, jusqu'au point culminant d'où découlent les eaux formant l'Ouergha. De là, elle suivra le thalweg de ce fleuve jusqu'à son intersection avec une ligne distante de 25 kilomètres, à l'est de la route de Fez à El-Ksar.

« Toutefois, afin de pouvoir exercer efficacement la police de la région, le Gouvernement de la République aura le droit de poursuivre, sur la rive droite de l'Ouergha, les fauteurs de troubles qui y chercheraient refuge. »

Pour la région d'Ifni, la limite méridionale serait marquée par l'oued Ouirzeg et la limite septentrionale par l'oued Sedra.

341.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Margerie, Ministre de France à Pékin.

T. n° 41. *Paris, 15 avril 1912, 19 h. 45.*

Je réponds à votre télégramme 73 [2].

La Russie, ayant adhéré aux emprunts du consortium et désigné la russo-

[1] Le télégramme 302 (même date) transmettait à Londres le télégramme 141 de Madrid. Voir ci-dessus n° 339.

[2] Par son télégramme 73 du 12 avril, M. de Margerie annonçait que le Gouvernement chinois n'avait pas encore répondu à la protestation des Puissances participant au consortium contre l'emprunt consenti par le groupe anglo-belge. M. de Margerie ajoutait que des pourparlers semblaient être engagés en vue d'une nouvelle avance avec le même groupe financier. Voir ci-dessous à la date du 16 avril, le n° 351 au sujet de cette affaire.

asiatique pour la représenter, a invité cette banque à s'abstenir de prendre part à la seconde avance du groupe anglo-belge. Le Gouvernement français a avisé de son côté la banque Spitzer que sa participation était désapprouvée et qu'elle ne devait compter sur aucun appui ou autorisation. Enfin le Gouvernement anglais a informé les banques anglaises dissidentes qu'il désapprouvait leurs opérations.

Dans ces conditions, il paraît vraisemblable que la concurrence belge ne sera pas longtemps en état de fournir des fonds à Yuan Ché K'ai et que celui-ci devra avoir recours au consortium et accepter ses conditions.

342.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 195. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 15 avril 1912, 20 h. 32.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

M. Sazonoff vient de me dire que la communication à faire à la Porte au sujet de la médiation sera effectuée demain, les représentants des cinq Puissances ayant, d'un commun accord, émis l'avis qu'il n'y avait pas lieu de différer davantage (1). Comme je lui demandais ses pronostics sur les résultats de cette démarche, le Ministre m'a répondu : « J'ignore en quel sens agira le baron Marschall ».

343.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 142. Secret. *Madrid, 15 avril 1912, 19 h. 15.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

M. Canalejas vient de me faire dire par une personne tierce que, ne pouvant venir me voir pour ne pas provoquer de nouvelles susceptibilités de la part du Ministre d'Etat, il chargeait cette personne de me faire part de son désir d'arriver à un accord avec le Gouvernement français sur la question de la

(1) Il avait été question le 11 et le 12 d'ajourner la démarche à faire auprès de la Porte jusqu'à la rentrée des Chambres ottomanes.

délimitation des zones. A cet effet, le Président du Conseil accepterait de se contenter d'Ifni avec un périmètre d'étendue peu considérable. En ce qui concerne l'Ouergha, M. Canalejas accepterait le tracé que j'avais suggéré, à titre personnel, à M. Garcia Prieto dans notre entretien du 30 mars (mon télégramme n° 129 [1]), à savoir, les hauteurs dominant le cours de l'Ouergha : c'était la solution préconisée, à défaut de la totalité du bassin de cette rivière, par MM. Benoist et [Rousselet] (voir la dépêche de Votre Excellence du 25 mars n° 141 [2]) et envisagée aussi par M. Regnault d'après la fin de votre télégramme 104.

Le Président du Conseil a insisté sur le grand désir qu'une «entente sans nuage» pût suivre la conclusion d'un accord entre les deux pays.

J'ai répondu que j'allais vous faire part sans retard de cette communication, en ajoutant que le Gouvernement de la République était, de son côté, désireux d'entretenir avec l'Espagne les meilleurs rapports et qu'il en avait déjà donné la preuve dans les [diverses] concessions que Votre Excellence avait faites au Cabinet espagnol au cours des négociations.

[M. Geoffray ajoute en terminant que, d'après les informations qui lui viennent de tous les côtés, M. Canalejas a réellement un vif désir d'arriver à une solution.]

344.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Washington, Tokio.

D. n^os 334, 233, 215, 115, 40. *Paris, 15 avril 1912.*

Le Chargé d'affaires de Chine a fait, le 3 avril, une démarche auprès de moi tendant à obtenir la reconnaissance du Gouvernement chinois, le ministère ayant été constitué d'accord entre Yuan Ché K'ai et les autorités républicaines de Nankin et l'ordre lui paraissant rétabli.

La question me paraît se poser de la manière suivante : le 27 février 1912, le Gouvernement japonais a proposé aux Puissances de s'entendre pour que la reconnaissance du Gouvernement chinois ne puisse avoir lieu isolément et soit collective. Cette reconnaissance devrait, d'ailleurs, être subordonnée à la confirmation explicite des droits des Puissances en Chine, tels qu'ils résultent non seulement des traités, mais des traditions et des usages. Enfin,

[1] Voir ci-dessus, n° 277. — [2] Cette dépêche 141 accompagnait l'envoi d'une note de M. Louis Rousselet.

cette confirmation même n'aurait de valeur qu'autant qu'elle serait obtenue d'un Gouvernement chinois définitif, c'est-à-dire constitué en vertu du vote d'une assemblée nationale.

D'une manière générale, les six grandes Puissances intéressées aux affaires de Chine ont adhéré à la proposition japonaise.

Les conditions ainsi définies pour obtenir la reconnaissance du Gouvernement chinois sont-elles remplies? Il n'est pas possible de le soutenir.

Actuellement, à la suite des négociations entre Yuan Ché K'ai et le Gouvernement républicain provisoire, qui s'était constitué à Nankin par le vote d'une Assemblée dont l'autorité n'est nullement reconnue par les provinces chinoises, un Président provisoire de la République (Yuan Ché K'ai) a été nommé, un ministère provisoire, comprenant par moitié des éléments de Pékin et de Nankin, a été constitué, la décision de maintenir dans les circonstances actuelles Pékin comme capitale a été votée, enfin la représentation diplomatique et consulaire de la Chine à l'étranger a été chargée de continuer provisoirement à assurer les relations avec l'étranger. Pour que ce gouvernement provisoire puisse réellement être considéré comme le Gouvernement chinois définitif, il paraît indispensable qu'une Assemblée nationale, comprenant des délégués réellement et régulièrement nommés par toutes les provinces, soit convoquée et vote définitivement sur la forme républicaine du Gouvernement de la Chine, nomme le Président, sanctionne le ministère.

Cette assemblée nationale, d'après les informations de la presse chinoise, doit se réunir à Pékin le 1er octobre pour élaborer et voter la constitution définitive, élire le Président de la République et permettre l'établissement d'un Gouvernement parlementaire. Chaque province a été avisée d'avoir à faire désigner cinq députés par les Parlements provinciaux ou par les gouverneurs (en Mongolie, Turkestan, Thibet) : les dix-huit provinces chinoises, les trois provinces mandchoues, la Mongolie intérieure, la Mongolie extérieure et le Thibet éliront cent vingt députés; le Turkestan chinois n'en élira qu'un. Le Parlement comprendra ainsi cent vingt et un députés.

Une fois cette première question résolue, il resterait à obtenir du Gouvernement chinois définitif une garantie formelle des stipulations des traités et des droits des étrangers en Chine : toute reconnaissance de la République chinoise serait extrêmement imprudente avant d'avoir, sur ce point, les assurances les plus nettes. Le Gouvernement américain a déclaré, il est vrai, dans sa réponse à la note japonaise, que toute obligation découlant de traités ou d'usages passe *ipso facto* de l'ancien régime au nouveau : mais cette opinion a besoin d'être vérifiée à Pékin et admise par le Gouvernement chinois.

Je vous serai obligé de faire connaître notre sentiment relatif à la reconnaissance du Gouvernement chinois au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et de vous informer s'il est d'accord avec nous : dans ce cas, des

instructions pourraient être envoyées au corps diplomatique à Pékin pour que les agents des Puissances concertent leur réponse et la formulent en même temps et dans des termes identiques.

345.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Paléologue, Directeur des affaires politiques.

Lettre particulière. *Londres, 15 avril 1912.*

Voulez-vous vous charger de cette lettre pour le Président du Conseil qui n'est peut-être pas à Paris.

J'ai reçu de vous, télégrammes [1] et messages téléphoniques après mon entretien de ce matin avec Nicolson. Attendons un peu. Si nous pouvons avoir toute la vallée de l'Ouergha, cela vaudrait mieux qu'une tranche de sable au sud d'Ifni et de ce côté-là on pourrait se montrer très large.

Les Espagnols feront peut-être une question d'amour-propre de cet Ouergha. Alors il sera temps de leur céder la rive droite. Votre démonstration sur la carte hier matin était trop probante et je l'ai refaite ce matin à Nicolson.

346.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 157. Secret. *Londres, 15 avril 1912.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 avril.)

J'ai demandé aujourd'hui à Sir A. Nicolson si, comme M. Isvolsky en a fait part à Votre Excellence [2], le Ministre d'Angleterre à Sofia avait été avisé de l'accord récemment conclu entre la Bulgarie et la Serbie.

Le Sous-Secrétaire d'Etat permanent m'a répondu, en me priant de consi-

(1) Allusion aux télégrammes Paris-Londres 302 et 303. Voir ci-dessus, même date, n° 340.

(2) On ne trouve aucune trace dans la correspondance diplomatique de cette communication faite par M. Isvolsky à M. Poincaré. Nous savons toutefois (voir la note ci-dessous) que M. Isvolsky, dès le 30 mars, possédait des informations sur ce point. On peut présumer que M. Isvolsky avait renseigné verbalement M. Poincaré et que M. Paul Cambon, de passage à Paris jusqu'au 12 avril, avait été mis au courant.

dérer ses paroles comme très confidentielles, que, depuis un mois environ, il avait reçu du représentant britannique à Sofia une communication secrète l'informant de la conclusion de l'accord. Mais l'agent anglais recommandait une discrétion absolue pour ne pas compromettre l'auteur du renseignement. Sir A. Nicolson ne l'a fait connaître qu'à M. Asquith et à Sir Ed. Grey; il a, cependant, par une lettre personnelle, interrogé l'Ambassadeur d'Angleterre à Vienne sur l'effet que pourrait produire en Autriche un accord bulgaro-serbe. M. Cartwright a répondu aussitôt que l'effet serait déplorable et que, si le rapprochement des deux Etats balkaniques pouvait être attribué à la Russie, les rapports entre Vienne et Pétersbourg deviendraient aussi difficiles qu'au temps du comte d'Aehrenthal et de M. Isvolsky.

Un peu plus tard, à la même date que la communication faite à Votre Excellence par l'Ambassadeur de Russie à Paris [1], le comte Benckendorff a informé le Sous-Secrétaire d'Etat permanent de la conclusion de l'accord, en ajoutant qu'il ne comportait qu'une assurance pour le maintien du *statu quo* dans les Balkans et l'engagement d'un appui réciproque en cas d'agression par une tierce Puissance.

La communication de M. Isvolsky à Votre Excellence avait été plus complète puisqu'elle faisait allusion à un partage éventuel de la Macédoine.

Toujours est-il qu'à Londres comme à Paris, nos Gouvernements n'ont pas été informés par les Cabinets de Sofia et de Belgrade et n'ont reçu de communication que du Gouvernement russe.

J'ai fait observer à Sir A. Nicolson que l'agent anglais à Sofia avait dû être renseigné par son collègue russe; on ne peut s'expliquer autrement l'affirmation de M. Isvolsky relative à la communication faite au Ministre d'Angleterre.

Il n'est donc pas douteux que le rapprochement de la Bulgarie et de la Serbie ne soit l'œuvre du Gouvernement russe qui cherche peut-être une revanche de cette annexion de la Bosnie-Herzégovine, dont l'Empereur Nicolas conserve encore un souvenir plein d'amertume. Cette politique de représailles sera-t-elle profitable? On peut en douter. L'accord ne restera pas secret et le rôle de la Russie ne pourra pas être ignoré; car à quoi bon s'être mêlé de cette affaire, sinon pour obtenir une satisfaction d'amour-propre et pour affirmer le haut protectorat du Tsar sur les nations slaves de

(1) D'après un télégramme contenu dans le recueil sans caractère officiel de Siebert : *Diplomatische Aktenstücke zur Geschichte der Ententepolitik der Vorkriegsjahre,* p. 154, c'est le 30 mars qu'a été envoyé de Pétersbourg, à la fois à Londres et à Paris, la nouvelle concernant l'accord bulgaro-serbe et la communication faite au ministre d'Angleterre à Sofia. Le 1er avril, M. de Benckendorff télégraphiait de son côté (*même recueil,* même page) que sir E. Grey ayant connaissance par M. Ironside, ministre anglais à Sofia, de l'accord conclu, il allait le mettre au courant. La communication a eu lieu avant le 6 avril. Voir *British Documents,* vol. VI, pièce n° 567.

la presqu'île balkanique? Le moins à craindre de la part de l'Autriche sera une demande d'explications, car, si elle se prétend autorisée à réoccuper le Sandjak de Novibazar, on entrera dans la voie des complications périlleuses. Mais une demande d'explications, appuyée à Pétersbourg par l'Allemagne, ne peut faire l'objet d'une réponse satisfaisante que si la portée de l'accord serbo-bulgare est extrêmement réduite et l'importance du rôle de la Russie tellement atténuée qu'elle sortira de l'incident avec son influence amoindrie. «Le Gouvernement russe se prépare une nouvelle humiliation», dit Sir A. Nicolson.

Il est possible que M. Sazonoff escompte le bon vouloir de l'Allemagne et nourrisse l'espoir de se faire payer ses complaisances de Potsdam, mais, comme en 1908, le Gouvernement allemand ne laissera pas son allié de Vienne dans l'embarras. Depuis le congrès de Berlin, l'Allemagne pousse l'Autriche vers le sud et M. Sazonoff ne changera pas les directions de la politique de M. de Bismarck.

347.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg et Constantinople.

T. nos 307, 316, 212. Secret. *Paris, 16 avril 1912, 13 h. 10.*

Je crois savoir que, dans un entretien avec M. Tittoni (qui vient de rentrer à Paris), M. Isvolsky a émis l'opinion que le Gouvernement italien devrait occuper, sans retard, les huit principales îles de la mer Egée ce qui produirait, selon lui, un effet énorme à Constantinople.

348.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 308. *Paris, 16 avril 1912, 13 h. 40.*

Le Conseil des Ministres réuni ce matin s'est trouvé pleinement d'accord par avance avec votre lettre particulière [1] que je viens de recevoir après la séance. Nous pensons qu'il serait préférable d'obtenir la totalité de la vallée

[1] Voir ci-dessus, n° 345.

de l'Ouergha, à laquelle le Gouvernement n'a jamais jusqu'ici renoncé dans ses négociations et que les impérieux motifs stratégiques que vous connaissez nous imposent l'obligation d'occuper. On pourrait en échange : 1° laisser au sud d'Ifni une étendue de côte de soixante ou soixante-cinq kilomètres aboutissant à l'oued Noun, cette bande atteignant en profondeur une ligne à déterminer sur le terrain, mais qui ne s'éloignerait pas de plus de vingt-cinq kilomètres du rivage; 2° faire au Gouvernement espagnol une concession à laquelle il attache un prix particulier, à savoir, le droit de proposer lui-même au Sultan une liste de candidats au khalifa de sa zone.

349.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 152. *Péra, 16 avril 1912, 16 h. 30.*

(*Reçu :* 17 h. 25.)

Nous venons de faire la communication prescrite dans les conditions indiquées par mon télégramme 151[1]. Assim Bey a répondu qu'il la soumettrait au Gouvernement et au Sultan et qu'après avoir reçu leurs ordres il remettrait aux Puissances une note responsive. Il a, d'ailleurs, exprimé sa reconnaissance aux Puissances de leur sollicitude pour le rétablissement de la paix et, après avoir ajouté qu'il était sensible au caractère amical que revêt leur démarche, il a bien voulu reconnaître qu'il le devait sans doute pour une grande part à l'action personnelle de Votre Excellence dont il m'a chargé de la remercier.

350.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans n°. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 16 avril 1912, 20 h. 55.*

(*Reçu :* 21 h. 40.)

Pour le Ministre, personnel[2].

Je vous remercie de m'avoir signalé «l'étrange confidence». Il est [inexpli-

[1] Par son télégramme 151, du 15 avril, M. Bompard annonçait que la démarche convenue entre les cinq puissances serait effectuée le mardi 16 avril par le Chargé d'affaires de Russie, d'abord, puis par les Ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, d'Angleterre et de France.

[2] Voir ci-dessus à la date du 11 avril, n° 330.

cable] qu'on ait tenu un langage aussi [un groupe faux]. Il n'est pas moins extraordinaire qu'on ait été assez irréfléchi pour faire choix d'un tel confident sans songer au tort qu'on se faisait à soi-même par ces allégations dont les Gouvernements allemand et autrichien ne pouvaient manquer d'être informés.

Je ferai savoir un jour prochain que l'on est renseigné à Vienne.

351.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Tokio, Pékin, Washington, et au Ministre des Finances.

D. n^os^ 348, 237, 223, 41, 77, 116, 424. *Paris, 16 avril 1912*

Pour faire suite à mes précédentes communications relatives aux emprunts chinois, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, à titre d'information, une note résumant la position respective des groupes et du syndicat belge concurrent à l'heure actuelle.

Je vous serai obligé de me faire connaître, s'il y a lieu, si vos informations concordent avec celles de mon Département et les observations que pourrait vous suggérer la situation.

ANNEXE.

16 avril 1912.

Les représentants du consortium financier à Pékin sont entrés en relations avec le Président provisoire de la République chinoise Yuan Ché K'ai, et avec le premier ministre Tang Chao Yi, pour fixer les desiderata du Gouvernement chinois et étudier les moyens d'y pourvoir : les Ministres de France, d'Angleterre, d'Allemagne et des États-Unis étaient tenus au courant des négociations. Conformément à l'indication des Gouvernements, l'aide à faire au Gouvernement chinois a été divisée en deux séries : 1° les avances immédiates et mensuelles s'élevant respectivement à 40 millions de suite, et vingt millions par mois jusqu'en août, pour assurer les payements urgents et la marche des services pendant que seraient étudiées les conditions d'un emprunt de réorganisation; 2° l'emprunt de réorganisation, dont le programme échappait aux banques et devait faire l'objet d'une entente entre les Gouvernements eux-mêmes. La participation de la Russie et du Japon à ces deux opérations était réservée jusqu'à ce que ces deux Puissances aient pris une décision définitive sur leur adhésion ou leur abstention.

Le 9 mars 1912, des lettres ont été échangées entre les banquiers et Yuan Ché K'ai,

relativement à ces avances; le Président chinois s'engageait à réserver aux groupes la préférence à conditions égales pour tout emprunt ultérieur. Or, l'on n'a pas tardé à apprendre que, dès le 14 mars, un contrat d'emprunt de 25 millions était signé par Tang Chao Yi avec un groupe belge, contrat auquel était lié un droit de préférence pour un emprunt ultérieur de 250 millions (que l'assemblée de Nankin a réduit, en l'approuvant, à 125 millions). Le 13 avril, le syndicat belge a signé un second contrat pour une avance de 50 millions (à valoir sur l'emprunt de 125 millions). Les informations venues de Pékin permettent de croire que les 25 millions du premier contrat belge ont été versés et que 7 millions, environ, ont été versés sur le second. Le syndicat belge comprend : 1° la Banque française «Spitzer» qui a été avisée qu'elle était désapprouvée et n'avait pas à compter sur les grandes banques parisiennes ni sur la cote; 2° la «russo-asiatique», qui a prêté son appui pour le premier contrat, mais a été invitée par le Gouvernement russe à s'abstenir pour le second (la Russie ayant adhéré aux avances et à l'emprunt de réorganisation, le 7 avril 1912, d'accord avec le Japon qui avait adhéré de son côté dès le 18 mars); 3° les maisons anglaises «Eastern Bank», «Schrœder», «Sassoon» qui ont été avisées par le Foreign Office qu'elles n'avaient pas à compter sur l'appui du Gouvernement anglais.

Les Ministres de France, d'Angleterre, d'Allemagne et des États-Unis ont formulé, le 25 mars 1912, une protestation officielle auprès de Yuan Ché K'ai contre le premier contrat belge, conclu en violation de l'engagement écrit du 9 mars pris à l'égard du consortium; une seconde protestation spéciale des Ministres de France et d'Angleterre a été formulée en même temps contre le fait que la ligne Pékin-Kalgan a été donnée en gage aux Belges, cette ligne formant déjà l'un des gages de l'emprunt franco-anglais de 1908 qui a permis au Gouvernement chinois le remboursement de l'emprunt du Hankéou-Pékin.

D'autre part, les représentants des groupes à Pékin, qui avaient commencé à verser les premières avances demandées par le Gouvernement chinois (2 millions de taëls pour payer la solde des troupes de Nankin, 1.100.000 taëls pour celle de Pékin, soit en tout 10 millions de francs environ) ont arrêté le versement des avances convenues.

En réponse à la protestation des quatre Ministres, le 25 mars, Yuan Ché K'aï leur exprima ses regrets de la conclusion de l'emprunt belge, et le moment avait paru favorable pour obtenir du Gouvernement chinois l'engagement (dont la formule a été suggérée par les États-Unis et adoptée par l'Angleterre) de «s'abstenir de conclure aucun emprunt qui serait en conflit avec les intérêts légitimes ou susceptibles d'affaiblir les garanties de l'emprunt proposé de réorganisation ou d'emprunts négociés jusqu'à présent». Mais on a renoncé à cette démarche sur l'avis du Ministre d'Angleterre et des représentants des groupes qui estiment que des représentations nouvelles, en ce moment, auraient probablement pour seul effet d'affaiblir l'impression créée par la protestation déjà faite.

Actuellement, on attend à Pékin une réponse nette de Yuan Ché K'ai à la protestation des Gouvernements : l'action belge, affaiblie déjà par l'abstention de la «russo-asiatique» (à laquelle nous devons croire jusqu'à preuve contraire puisque M. Kokovtsoff en a avisé M. Louis) et par l'impuissance de la banque française

Spitzer, ne pourra peut-être pas longtemps compter sur les banques anglaises (soit que le Gouvernement anglais puisse, ainsi que nous le lui avons demandé, agir directement sur elles pour les amener à se retirer, soit que le directeur de la «Hongkong-Bank» parvienne à désarmer leur concurrence en leur faisant une part dans le groupe anglais, comme cela a eu lieu en Allemagne et en France où les banques ont partagé entre elles, selon leur importance, la part allemande et la part française). Il paraît invraisemblable que les seules banques belges soient en état de continuer à faire à la Chine des avances de 20 millions par mois et d'exécuter des versements réels contre remise de bons du trésor chinois qui doivent être gardés en portefeuille, la situation actuelle de la Chine ne permettant aucune émission publique. Le consortium des six Puissances n'a qu'à patienter pour venir à bout de la concurrence belge et de la résistance du Gouvernement chinois, à laquelle il fallait s'attendre en présence des engagements que l'on est obligé d'obtenir de lui pour l'avenir. La nécessité seule peut le faire céder, mais cette nécessité ne tardera pas à s'imposer à lui.

Les représentants des banques en Europe se réuniront vraisemblablement à Londres ou à Paris, vers le milieu de mai, pour définir les conditions de l'entente à six : le Japon a désigné pour le représenter la «Yokohama Specie Bank» et la Russie, la «russo-asiatique»; mais, tandis que la banque japonaise a déjà pris contact avec les banques du consortium, la banque russe n'a encore donné aucun signe de vie.

Quant aux Gouvernements, il leur appartient de préciser leurs idées sur les conditions de l'emprunt de réorganisation, le programme de cette réorganisation et la manière dont les négociations avec la Chine et entre les Puissances doivent être conduites. Le Gouvernement anglais ayant accepté la proposition française de s'entendre sur ces différents points et de soumettre ensuite le programme aux autres Gouvernements, une note sera adressée prochainement par M. Poincaré à l'Ambassadeur d'Angleterre à cet effet.

352.

M. de Berckheim, Chargé d'Affaires de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 136. *Berlin, 16 avril 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 avril; Dir. pol., 27 avril.)

Dans son numéro d'hier soir, que Votre Excellence trouvera ci-joint, *la Gazette de l'Allemagne du Nord* publie le texte des projets de lois concernant l'augmentation des forces militaires et navales et de ceux concernant la couverture des dépenses y afférentes, tels qu'ils ont été soumis hier au Reichstag après avoir été approuvés par le Bundesrat.

A ces projets sont joints deux mémoires concernant, le premier, les augmen-

tations militaires et navales, le second, leur couverture. Leur texte figure également dans le document ci-inclus.

D'après le projet militaire, l'effectif sur le pied de paix de l'armée allemande sera augmenté environ de 29.000 hommes. La loi du 27 mars 1911 (quinquennat militaire) donnait, en effet, pour cet effectif un chiffre de 515.321 hommes que le nouveau projet transforme en un chiffre de 544.211 hommes. En fait d'unités nouvelles est préparée la création de dix-sept bataillons d'infanterie, six escadrons de cavalerie, quarante et une batteries d'artillerie de campagne, six bataillons de pionniers, du train des équipages et de troupes de communication (*Verkehrstruppen*) et de cent six compagnies de mitrailleuses. Des augmentations d'effectif sont en outre envisagées dans l'infanterie, l'artillerie de campagne et les troupes de communication. Enfin la création d'un certain nombre de nouveaux commandements, parmi lesquels deux commandements de corps d'armée, est proposée, ainsi que des élévations de solde.

La mise à exécution du projet de loi militaire comporte une dépense de 440 millions et demi de marks, à répartir ainsi qu'il suit sur les années 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917.

	1912	1913	1914	1915	1916	1917
Dépenses une fois faites	66	52	19	1	4	4
Dépenses permanentes	13,5	49	59	59	58	58

Les augmentations de dépenses édictées par la loi de 1911 avaient été pour 1912 de 13,6 millions, pour 1913 de 18,8, pour 1914 de 13,6 pour 1915 de 1,1, pour 1916 de 0,8, ainsi que le rappelle le mémoire annexé au projet militaire.

Le projet naval propose la formation progressive d'une troisième escadre active formée des vaisseaux de l'escadre de réserve, de trois cuirassés et de deux petits croiseurs à construire. Il envisage en outre une augmentation des effectifs, la construction de quelques ballons et l'augmentation des sous-marins.

La mise à exécution de ce projet comporte une dépense de 210 millions à répartir ainsi qu'il suit sur les années 1912 à 1917 :

	1912	1913	1914	1915	1916	1917
Dépenses permanentes	8,6	7	10	15	20	25
Dépenses une fois faites	12,4	22	29	25	24	18
Total.............	15	29	39	40	44	43

Les augmentations de dépenses édictées pour la marine par la loi de 1911 avaient été : pour 1912 de 21,6 millions, pour 1913 de 29,7, pour 1914 de 31,7, pour 1915 de 44,1, pour 1916 de 54,2, ainsi que le rappelle le mémoire annexé au projet. Pour couvrir les dépenses prévues pour 1912 par les nouveaux projets (79,2+15 = 94,2 millions de marks), le Gouvernement impérial propose d'employer les excédents budgétaires de la dernière année financière pour une somme de 60 millions de marks, les économies réalisées sur le service de la dette publique que les amortissements ont diminuée, pour une somme de 10 millions, et une diminution dans les dépenses à faire pour l'achèvement du canal de Kiel, pour une somme de 10 millions. Il attend enfin, dès 1912, une somme de 14 millions et demi de marks d'une loi sur la modification du privilège des distillateurs, loi dont le texte est ci-joint, ainsi que l'exposé des motifs.

Cette loi devra faire rentrer dans les années suivant 1912 une somme de 36 millions de marks dans les caisses de l'Etat, d'après les prévisions du Gouvernement.

Le mémoire annexé aux projets militaire et naval contient, pour les années prochaines, des prévisions sur les dépenses et les recettes probables de l'Empire en tenant compte de ce fait que l'impôt sur le sucre doit être diminué à partir du 1er avril 1914 et celui sur les transactions foncières à partir du 1er juillet 1914. Il arrive à la conclusion que les dépenses relatives aux projets de défense pourront être payées sans qu'il soit porté une atteinte notable aux principes d'après lesquels le Bundesrat et le Reichstag entendent régler la question des crédits supplémentaires et celle de l'amortissement.

Mais, ajoute le mémoire, il faut, pour arriver à ce résultat, que les méthodes d'économie qui ont été en honneur dans ces dernières années subsistent à l'avenir, que la situation actuelle n'empire pas, et que l'Etat n'ait pas à faire face à de nouvelles exigences. Si l'une de ces hypothèses se réalisait, il faudrait envisager la création de nouvelles sources de revenus ou remettre à quelques années les abaissements d'impôts qui sont actuellement projetés.

Il ne semble pas que les projets militaire et naval doivent se heurter au Reichstag à une résistance sérieuse. Au contraire, le projet de couverture sera mal accueilli, si j'en crois un membre de cette assemblée. D'après mon interlocuteur, le Reichstag refusera probablement de voter la loi sur la modification du privilège des distillateurs et on serait peut-être obligé de revenir au projet d'impôt sur les héritages. Ces propos m'ont paru dignes d'être relevés, bien qu'il ne faille pas se dissimuler, dans l'état actuel des choses, que le Gouvernement ne pourrait faire sien un projet de couverture par l'impôt sur les héritages qu'en se brouillant avec le centre et les conservateurs.

En tout cas, grâce aux excédents budgétaires, il est en mesure de mettre à exécution les projets dont il s'agit au mois d'octobre, même s'il ne s'entend

pas dès maintenant avec le Reichstag, et il peut remettre jusqu'à la rentrée prochaine la recherche des moyens financiers qui, joints aux excédents budgétaires, doivent compléter la couverture financière desdits projets.

Les journaux libéraux attaquent le mémoire financier, auquel ils reprochent le caractère tendancieux de ses calculs. Le Gouvernement a renoncé à réunir les projets militaire, naval et financier en une seule loi. Le Reichstag abordera demain leur discussion.

353.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 197. *Saint-Pétersbourg, 16 avril 1912, 19 h. 40.*

(*Reçu :* 21 h. 40.)

Voici ce qui peut expliquer dans une certaine mesure les plaintes que l'on fait entendre du côté russe au sujet des emprunts chinois.

Le ministère des Finances a reproché assez vivement à celui des Affaires étrangères de ne l'avoir pas suffisamment renseigné et de n'avoir pas eu de politique dans cette question. Je ne sais s'il est vrai que le ministère des Affaires étrangères n'a pas communiqué en temps utile les renseignements qu'il possédait, mais, en tout cas, il est certain qu'il a été longtemps sans même entrevoir l'importance que l'affaire des emprunts allait prendre dans la politique européenne en Chine. C'est pour se disculper vis-à-vis du ministère des Finances de son inaction qu'il prétend aujourd'hui n'avoir pas rencontré auprès de nous le concours qui lui eût été nécessaire. Le contraire est cependant évident : à M. Sazonoff, comme à M. Isvolsky, j'ai rappelé nos interventions dans l'incident du chemin de fer d'Aïgoun[1] et dans la question de l'article 16[2] et, en remontant à la formation du consortium, j'ai ajouté que dans cette affaire, de même que dans celle du chemin de fer de Bagdad, il n'avait pas dépendu de nous que le Gouvernement russe prît à temps ses décisions. Mais la thèse du ministère des Affaires étrangères lui est trop commode pour qu'il l'abandonne aisément et M. Kokovtsoff en arrive aussi à répéter que nous avons négligé les intérêts russes.

Ne serait-il pas possible, pour en finir avec ces allégations, si elles persistent,

[1] Ce chemin de fer qui devait aller de Kiao Tchéou à Aïgoun était en partie situé en Mandchourie, le Gouvernement français avait refusé son approbation à un emprunt devant servir à le construire.

[2] Au sujet de l'article 16 du contrat relatif à un emprunt consenti par le consortium en septembre 1911, voir tome I, 3e série, n° 448.

que le Département montrât, par une note très précise et contenant surtout des textes et des dates : que la Russie s'est tenue volontairement à l'écart quand la France, l'Angleterre, l'Allemagne et les États-Unis ont pris position; que, dès qu'elle a commencé à se préoccuper de cette affaire, nous lui avons donné notre complet concours et que le consortium n'a passé outre à aucune des objections que nous avons fait valoir à la demande du Gouvernement russe.

354.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 218. Confidentiel. *Péra, 16 avril 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 avril; Dir. pol., 23 avril.)

Les informations que Votre Excellence a bien voulu me donner sur les accords intervenus entre la Bulgarie et la Serbie et en préparation avec la Grèce ont retenu, comme elles le méritent, toute mon attention. Une entente entre les petits États balkaniques, prévoyant non pas seulement le maintien du *statu quo* en Macédoine, mais même le partage de celle-ci, était, jusqu'à ces derniers temps, hors de toutes prévisions et il n'a pas fallu moins que le mécontentement général provoqué par les procédés du nouveau régime turc au sein de toutes les communautés chrétiennes et de toutes les nationalités non musulmanes de l'Empire pour la rendre réalisable.

Cette entente, toutefois, est confinée jusqu'à présent dans les Cabinets entre lesquels elle s'est conclue et elle n'a pas encore rayonné au dehors; c'est ainsi que Serbes et Bulgares se déchirent à qui mieux mieux dans la lutte électorale qui se poursuit en ce moment dans les vilayets de Roumélie et que les Grecs ottomans n'ont rien rabattu de leur hostilité contre leurs compatriotes d'origine slave; aussi le Gouvernement turc, qui assiste au spectacle réjouissant de leurs divisions sur son territoire, ne paraît pas se préoccuper du mouvement de rapprochement qui s'effectue, en dehors de ses frontières, entre les petits États limitrophes et dont il ne doit pas d'ailleurs soupçonner l'étendue et encore bien moins l'aboutissement à des actes diplomatiques concrets.

Au surplus, pour apprécier la portée de ces actes, ce n'est point tant leur contexte qu'il importe de connaître que l'usage que la Russie compte en faire Nous en revenons donc toujours au problème de la politique de M. Sazonoff. Or, le moins qu'on en puisse dire est qu'elle est troublante par son obscurité comme par son agitation.

Si les États balkaniques étaient livrés à eux-mêmes, il n'y aurait pas à se soucier outre mesure de leurs combinaisons diplomatiques, car elles sont toujours éphémères et ne résistent jamais à l'épreuve des événements; elles s'évanouissent au moment même où elles devraient être mises en œuvre et elles n'aboutissent ainsi qu'à des récriminations et à des rancœurs. La confédération qui se noue en ce moment autour de la Turquie, sans elle et par conséquent contre elle, n'échappe pas à cette loi; par elle-même, elle n'est rien, mais entre les mains des Cabinets des deux Empires voisins de la Turquie, elle pourrait être un danger pour la paix publique. Je suis d'ailleurs porté à croire qu'en ce moment, elle est plutôt une arme dont joue le Gouvernement russe, comme de l'amitié avec l'Italie, pour agir sur le Gouvernement austro-hongrois et l'amener à un nouveau pacte de Muerzsteg, à trois, en vue d'une politique commune dans les Balkans dont la direction passerait cette fois de Vienne à Saint-Pétersbourg. Ce n'est pas, au surplus, une perspective dont nous ayons à nous réjouir, car M. Sazonoff ne paraît pas d'humeur à user de l'autorité dont il disposerait en Turquie dans un sens conforme aux intérêts français dans le Levant.

355.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 48. Très confidentiel. *Sofia, 16 avril 1912*

(*Reçu :* Cabinet, 20 avril; Dir. pol., 23 avril.)

Ainsi que je l'ai télégraphié à Votre Excellence, le 10 de ce mois, sous le n° 54 [1], j'ai pu avoir l'assurance, au cours d'une conversation avec le Chargé d'affaires de Russie, que la convention militaire russo-bulgare en discussion depuis près de deux ans n'était pas encore signée [2].

La négociation s'est poursuivie depuis le mois d'avril 1911 jusqu'au mois de novembre ou de décembre dernier entre le général Fitcheff, chef d'État-Major de l'armée bulgare et le colonel Romanovsky, agent militaire de Russie; ce dernier a toujours tenu sa légation au courant des diverses phases des pourparlers. L'accord s'est établi sur les conditions dans lesquelles les troupes

[1] Ce télégramme n'a pas été reproduit, comme faisant double emploi avec la présente dépêche. Il répondait à un télégramme de Paris, du 8 avril : «Efforcez-vous discrètement de savoir si la convention militaire que les États-Majors russe et bulgare ont négociée secrètement l'été dernier a été signée.»

[2] C'est seulement à la fin de janvier 1913 que le Gouvernement français a appris l'existence d'une convention militaire russo-bulgare, signée en 1902. Voir à ce sujet un prochain volume de la présente série.

russes débarqueraient à Bourgas, seraient transportées dans l'intérieur et seraient ravitaillées. Quoique je n'aie pas cru pouvoir demander au prince Ouroussoff des précisions à ce sujet, il n'est pas douteux que les lignes générales d'un plan d'opérations commun ont été fixées. Un seul point, paraît-il, restait à régler au moment où les conversations ont pris fin, point sur lequel l'entente n'avait pu se produire; il concernait la Serbie et mon collègue ayant ajouté que, depuis le récent arrangement serbo-bulgare, la question se trouvait résolue, il est vraisemblable que l'État-Major bulgare avait voulu obtenir le concours éventuel des forces russes dans le cas même où la Serbie se trouverait opposée à la Bulgarie.

Cette éventualité ne pouvant plus actuellement se produire, le seul point en discussion est implicitement réglé et l'accord pourra être signé le jour où le Roi aura donné son assentiment. Le dossier est entre ses mains depuis un certain temps déjà, mais il n'aurait pas encore fait connaître ses intentions définitives. Le Chargé d'affaires de Russie, si ce n'est son Gouvernement, m'a paru manifester quelque impatience de voir cette question réglée.

356.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 112. Confidentiel. *Paris, 17 avril 1912, 13 h. 15.*

Je me réfère à votre télégramme 142 (1).

En vous faisant exprimer le vœu qu'une entente sans nuage succédât à la conclusion des négociations actuelles, M. Canalejas a confirmé un souhait qu'avait déjà formulé ici M. Perez Caballero. Je désire moi-même qu'une ère de cordiale et active amitié puisse s'ouvrir entre la France et l'Espagne. Il y aurait donc intérêt à ne pas laisser tomber la parole de M. Canalejas et à lui demander quelle portée exacte il entend lui donner. Veuillez, en votre nom personnel, le pressentir sur la possibilité d'insérer dans la convention une clause constatant que les deux nations ont saisi avec empressement l'occasion de resserrer les liens d'amitié qui les unissent en Europe et au Maroc. Peut-être même y aurait-il avantage, dans le cas où une clause à portée générale pourrait être élaborée, d'associer l'Angleterre à la rédaction et, à propos de Tanger, à la signature elle-même.

(1) Voir ci-dessus à la date du 15 avril, n° 343.

357.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 113. *Paris, 17 avril 1912, 21 h. 30.*

Je réponds à votre télégramme 143[1].

Sur une suggestion de notre Ambassadeur à Londres et à la suite d'une délibération du Conseil des Ministres, qui a eu lieu hier, j'ai adressé à M. Paul Cambon les instructions suivantes : (télégramme à Londres n° 308[2]).

En ce qui concerne les Beni Bou Yahi, visés dans votre télégramme 143, je ne puis que maintenir mes instructions très précises du 29 mars[3]. Ainsi que l'indiquent les documents transmis à votre ambassade, les Beni Bou Yahi sont non pas une tribu, mais une confédération de trois tribus. La délimitation que nous proposons aura pour résultat de placer une de ces tribus, les Ouled Abdallah, dans notre zone et de laisser les deux autres, Ouled Assou et Abd Daïm, dans la zone espagnole.

358.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 162. *Londres, 17 avril 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 avril; Dir. pol., 20 avril.)

Par sa lettre du 12 courant n° 321[4], Votre Excellence m'a prié d'éclaircir les intentions du Gouvernement britannique en ce qui concerne la situation de Tanger et, dans le cas où ce Gouvernement resterait favorable à l'internationalisation de Tanger, en ce qui concerne le régime à établir et la procédure à suivre pour l'étude et l'installation de ce régime.

Le Gouvernement britannique n'a pas modifié son attitude touchant l'internationalisation de Tanger, dont il a fait une condition de son adhésion

[1] Dans ce télégramme, en date du 16 avril, M. Geoffray demandait qu'on lui indiquât de façon précise quelle suggestion avait faite le Gouvernement britannique et quel devait être, selon le Gouvernement français, le tracé de la frontière entre la zone espagnole et la française, de la Moulouïa à Meckrasfa.

[2] Voir ci-dessus à la date du 16 avril, n° 348.

[3] Voir à cette date le n° 273. (Dépêche n° 142 et annexe.)

[4] Voir ci-dessus, n° 335.

à la convention franco-allemande sur le Maroc du 4 novembre 1911. Les doutes élevés sur cette attitude provenaient de rumeurs sans fondement qu'avaient démenties mes télégrammes n^os 90 et 92[1] du 25 mars dernier et auxquels le Cabinet de Madrid a donné créance.

Hier même, mon collègue d'Espagne[2], dans son entretien avec Sir Arthur Nicolson, revenait encore sur la possibilité d'un abandon de Tanger à l'Espagne. «C'est impossible, lui a répondu vivement le Sous-Secrétaire d'État permanent; nous ne voulons à Tanger, ni de l'Espagne, ni de la France, ni d'aucune autre Puissance et, comme nous ne pouvons nous y installer, nous réclamons l'internationalisation. Tout ce qu'on peut raconter de nos intentions relatives à un abandon de cette thèse est pure fantaisie.»

Quant à la conception britannique du régime international à établir à Tanger, elle est exposée sous forme de critique à notre premier projet dans le memorandum du Foreign Office qu'a transmis à Votre Excellence ma lettre du 15 mars dernier n° 118[3].

Sur la procédure à suivre en vue de réaliser ce dessein, Sir Edward Grey estimait — et mon télégramme n° 87 du 21 mars dernier[4] l'indiquait à Votre Excellence — que le projet alors étudié par le Quai d'Orsay devait être communiqué au Gouvernement espagnol, que ce projet serait dans ses grandes lignes discuté à Madrid par les représentants des trois Puissances et qu'il serait, en dernier lieu, soumis aux représentants des Puissances étrangères à Tanger qui en régleraient les détails.

Cette procédure a reçu un commencement d'exécution; le projet d'organisation de Tanger alors en préparation au Département est celui qui me fut transmis par votre lettre du 23 mars dernier n° 266 et que j'ai communiqué à Sir Ed. Grey; celui-ci a pris, à son égard, l'avis du Ministre d'Angleterre à Tanger, qui vient de parvenir au Foreign Office.

D'après ce qui m'a été dit à Londres, le projet d'organisation de Tanger a été communiqué par notre Ambassadeur au Cabinet de Madrid et celui-ci vient de faire connaître à Londres ses contre-propositions, qui sont assez différentes de nos vues et des vues anglaises et dont Votre Excellence a probablement été informée.

[1] Le bruit avait couru à Madrid, que l'Angleterre se «désintéressait» de Tanger. Un télégramme (non reproduit) de Madrid, en date du 23 mars, avait fait connaître à Paris l'existence de ce bruit, et M. P. Cambon en avait été avisé le 24. Les télégrammes 90 et 92 le démentaient et insistaient sur le désir qu'avait le Gouvernement britannique d'établir à Tanger un contrôle international.

[2] M. de Villa-Urrutia.

[3] Le mémorandum britannique transmis par M. Paul Cambon, à la date du 15 mars, faisait connaître les vues du Foreign Office relatives à la composition, au mode d'élection et aux pouvoirs de la municipalité de Tanger.

[4] Par son télégramme n° 87, M. Paul Cambon annonçait que, suivant l'opinion du Foreign Office, le Gouvernement britannique et le français étant d'accord sur les principes, il appartenait à ce dernier de rédiger un projet devant être ensuite examiné à Madrid.

Lorsque les Cabinets de Paris et de Londres auront examiné ces suggestions espagnoles, le Foreign Office pense que la discussion du projet d'organisation de Tanger dans ses grandes lignes pourrait être commencée à Madrid; les questions de détail devant ensuite être réglées par les représentants des Puissances à Tanger.

Enfin, le Foreign Office estime que le projet d'organisation de Tanger devra être soumis aux Puissances ayant conclu des traités avec le Maroc et il paraît tenir à la proposition formulée dans le premier paragraphe de son memorandum, annexé à ma lettre n° 118, c'est-à-dire à faire de l'organisation de Tanger l'objet d'un contrat international entre le Sultan et les Puissances.

La Grande-Bretagne compte assurer de cette manière la durée du régime qui sera appliqué à Tanger, et, en disant qu'elle veut protéger ce régime contre les caprices du Sultan, elle pense certainement à le protéger contre nous et contre l'Espagne.

Comme il ne peut décemment invoquer cette méfiance, le Foreign Office nous donne à l'appui de sa thèse un argument qui a sa valeur, en prévoyant des difficultés possibles de la part de l'Allemagne. On m'a demandé si le Gouvernement français était certain de l'assentiment de l'Allemagne à son projet d'organisation de Tanger; car on m'a fait observer que, sauf entente préalable, l'Empire germanique réclamerait certainement le traitement de la nation la plus favorisée, une représentation dans le corps municipal de Tanger et le droit de consacrer les engagements pris par signature et ratification d'une convention en forme.

Je n'ai pu affirmer qu'il existât à ce sujet une entente entre Paris et Berlin et je signale à Votre Excellence les observations du Foreign Office, car il serait imprudent de provoquer une intervention de l'Allemagne dans l'affaire de Tanger.

359.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 51. Secret. *Sofia, 17 avril 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 avril; Dir. pol., 23 avril.)

Le Président du Conseil observe la discrétion la plus complète au sujet des engagements réciproques contenus dans l'accord serbo-bulgare récemment signé.

Dans une de mes dernières entrevues, je l'ai interrogé sur les rapports qui

existaient entre les deux pays, ajoutant que cette question m'intéressait d'autant plus que j'avais assisté, en 1897, aux premières tentatives de rapprochement, lors du voyage du Roi Alexandre à Sofia. Comme M. Guéchoff se contentait de me répondre que les relations serbo-bulgares étaient très cordiales, j'ai essayé d'obtenir quelques indications plus précises et, pour l'inciter aux confidences, j'ai cru pouvoir lui dire que Votre Excellence avait été avisée de l'entente intervenue par une communication très confidentielle de l'Ambassadeur de Russie à Paris et qu'elle m'en avait informé.

Le Président du Conseil, après un court moment de surprise, m'a répondu qu'en effet l'accord s'était établi, mais qu'il était très secret, que seul le Gouvernement russe avait été mis au courant et que le Gouvernement bulgare avait laissé le soin à ce dernier d'en informer ses alliés et ses amis, s'il le jugeait utile. Il s'est félicité de la décision qui avait été prise et qui était de nature à indiquer clairement dans quel groupement politique la Bulgarie s'était définitivement engagée. Il ne m'a pas caché que la dernière conversation qu'il avait eue avec M. Paléologue, avant son départ de Sofia [1], avait contribué grandement à lever les dernières hésitations et à décider la signature rapide de l'accord. De cet aveu, on peut conclure que les signatures ont été échangées dans la dernière semaine de février ou la première semaine de mars [2].

M. Guéchoff a insisté sur le caractère très secret de cette entente. Le Roi tient essentiellement à ce qu'elle ne soit pas ébruitée et, s'il est assuré que du côté bulgare aucune indiscrétion ne se produira, il aurait manifesté à son Ministre des Affaires étrangères la crainte qu'il n'en fût pas de même du côté serbe. J'ai rassuré M. Guéchoff en lui disant que, d'après mes informations, M. Milovanovitch paraissait être resté sur la plus grande réserve.

J'ai poursuivi la conversation en faisant allusion aux conséquences heureuses qui résulteraient de cette entente, notamment en Macédoine, où les anciennes rivalités disparaîtraient et en rappelant les prétentions exagérées qu'avait laissé percer le Roi Alexandre il y a quinze ans, au cours de ses entretiens avec le Souverain bulgare. J'ai émis l'avis que la Serbie avait dû modérer ses exigences quant au partage des sphères d'influence. M. Guéchoff m'a répondu d'une façon affirmative, mais assez vague, comme s'il craignait de s'aventurer sur un terrain où il n'a pas toute liberté pour parler.

Je n'ai pas cru devoir pousser plus loin notre conversation sur ce sujet, ayant l'impression que le Président du Conseil ne se montrerait plus explicite que s'il en recevait l'autorisation préalable du Souverain. Il m'avait dit, en effet, incidemment, qu'il ferait savoir au Roi que nous étions informés de la conclusion de l'accord. Ce fait prouve une fois de plus que le Roi est le seul

[1] Voir ci-dessus à la date du 16 février, n° 45.

[2] L'accord bulgaro-serbe avait été conclu le 13 mars.

maître de sa politique extérieure et que le Ministre des Affaires étrangères n'est qu'un instrument docile entre ses mains, mais la démonstration n'avait pas besoin d'être faite.

De cet entretien avec M. Guéchoff, j'ai gardé l'impression que si, dans la clause principale de leur accord, la Bulgarie et la Serbie se sont engagées à maintenir le *statu quo* dans les Balkans, elles ont déterminé, dans les clauses subsidiaires, non seulement leur action commune dans le cas où le *statu quo* recevrait quelque atteinte, mais encore leur sphère réciproque d'influence en Macédoine et par conséquent les territoires qui, éventuellement, seraient revendiqués par chacun des deux pays.

360.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 312. *Paris, 18 avril 1912, 11 h. 10.*

Je réponds à votre télégramme n° 109[1].

La situation gravement troublée de Fez démontre clairement la nécessité pour la France d'avoir toute liberté d'occupation définitive dans la vallée de l'Ouergha. Veuillez donc insister pour obtenir de l'Angleterre qu'elle conseille formellement à l'Espagne l'abandon de la totalité de la vallée contre une zone au sud d'Ifni dans les conditions que je vous ai indiquées et contre le droit de proposition pour le Khalifa. D'après une conversation que j'ai eue hier avec M. Perez Caballero, l'Espagne serait entièrement disposée à accepter l'arbitrage de l'Angleterre qui lui permettrait, vis-à-vis de son opinion, de sauver les apparences[2].

(1) Par son télégramme 109 du 15 avril, M. Paul Cambon faisait part de l'opinion exprimée par sir Arthur Nicolson à la suite de ses entretiens avec l'Ambassadeur d'Espagne. Sir A. Nicolson, malgré les protestations de M. de Villa-Urrutia, ne semblait pas considérer comme impossible que la France obtînt toute la vallée de l'Ouergha.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Madrid, le 18 avril à 11 h. 35 par télégramme n° 114.

361.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 157. *Péra, 18 avril 1912, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 21 heures.)

Pour faite suite à mon télégramme n° 155[1].

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence le télégramme suivant de l'Attaché militaire au Ministre de la Guerre :

«La flotte italienne composée de vingt-sept unités s'est présentée ce matin à l'entrée des Dardanelles et a bombardé le fort de Seddul Bahr et la redoute Ertoghul (côte d'Europe), le fort Koum Kaleh et la redoute Orhomieh (côte d'Asie).

«Les casernes très apparentes des deux forts ont été démolies, mais les batteries n'ont pas eu à souffrir; pertes : un homme tué, un blessé. Un navire italien a été atteint de façon à être mis hors de combat. Après deux heures et demie de bombardement, la flotte italienne s'est retirée hors de portée de l'artillerie turque, mais reste en vue. Le Ministre a ajouté que la flotte italienne était entrée dans la rade de Moudros (Lemnos), mais n'avait pas débarqué dans cette île. D'après ses renseignements, des navires italiens ont bombardé à Rhodes la caserne et y ont capturé un mouche du Khédive. Deux autres navires ont bombardé également les casernes à Samos. Ces deux bombardements ont eu lieu sans avis. Le Ministre a manifesté du contentement de l'attaque des Dardanelles qu'il considère comme une grande faute des Italiens et a dit qu'ils ne pouvaient passer, que d'ailleurs ils ne l'oseraient pas. Il m'a prévenu que la navigation était d'ores et déjà interrompue parce qu'il avait fait immerger de suite des torpilles pour fermer le passage ménagé jusqu'ici dans les lignes.

Signé : Maucorps[2].»

[1] Par son télégramme n° 155 du 18 avril, M. Bompard disait tenir du ministre des Affaires étrangères que quatre cuirassés italiens escortés d'une vingtaine de torpilleurs ou contre-torpi'leurs avaient bombardé le fort de Toprak-Kali à l'entrée des Dardanelles.

[2] Sur les négociations engagées entre le Cabinet italien et le Cabinet autrichien, à la suite d'une intervention officieuse de l'Allemagne, avant que l'Italie se soit décidée à tenter d'agir aux Dardanelles, voir *Grosse Politik*, vol. 30, II, n° 11082, 11086, 11090 et suivants, *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, n° 3408, 3415, 3420, 3426, 3436.

362.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 158. *Péra, 18 avril 1912, 22 h. 271*

(*Reçu :* 22 h. 40.)

La Porte vient de notifier aux missions diplomatiques que, jusqu'à nouve. ordre, le passage par le détroit des Dardanelles était complètement défendu à la navigation étrangère.

363.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 169. *Londres, 18 avril 1912.*

Les télégrammes de l'ambassade en date du 12 courant nos 103 et 104 (1) ont informé Votre Excellence du retrait par l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres de sa demande de déclaration de neutralité. On pouvait prévoir toutes les difficultés des négociations entre l'Allemagne et l'Angleterre pour la limitation des dépenses navales. L'opinion britannique est toujours très éveillée sur la question de suprématie maritime et, quelles que soient les tendances du Cabinet, il n'aura jamais sa liberté de mouvement dans une discussion sur un sujet qui tient au cœur de tout bon Anglais. C'est ainsi qu'après l'arrivée aux affaires du parti libéral, qui avait inscrit sur son drapeau la réduction des armements, nous avons vu Sir H. Campbell Bannerman, et après lui M. Asquith, contraints d'en revenir au programme naval des conservateurs. Les discours de M. Winston Churchill à Glasgow, pendant le séjour de Lord Haldane à Berlin, et à la Chambre des Communes, lors de la présentation du budget de la Marine, ont répondu au sentiment profond du pays et ont valu au jeune Lord de l'Amirauté une popularité à laquelle il était peu habitué.

D'autre part, en Allemagne, l'amiral Tirpitz et son parti sont en communion d'idées avec cette masse de financiers et de gens d'affaires qui, sous l'impulsion de l'Empereur Guillaume, se sont jetés à corps perdu dans les entreprises coloniales et de navigation. Ce parti veut garder ses mains libres de toute

(1) Voir ci-dessus à la date du 12 avril, n° 332.

entrave du côté de l'Angleterre, et il prend si peu au sérieux les essais de conversation entre Londres et Berlin pour la limitation des armements que, dès le lendemain de l'abandon de la demande de neutralité formulée par le comte Metternich, le budget de la Marine allemand était déposé au Reichstag; il est clair que l'amiral Tirpitz n'avait jamais cru au succès de pourparlers déjà tentés vainement à deux reprises et dont cette troisième tentative démontre l'inanité.

Sir A. Nicolson m'a dit[1] que Sir E. Grey n'en avait pas moins éprouvé un grand soulagement lorsqu'il a entendu mon collègue d'Allemagne renoncer à tout projet de déclaration. On pouvait craindre que le Gouvernement de Berlin ne sacrifiât ses dernières prétentions pour obtenir quelque arrangement incolore et sans portée lui permettant de proclamer qu'il était parvenu à conclure un accord avec le Cabinet de Londres. Le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères appréhendait ce péril autant que Votre Excellence, et je crois qu'il n'aurait jamais consenti à un arrangement écrit, si inoffensif fût-il. Toujours est-il qu'il convient de nous féliciter de l'interruption de l'entretien.

Il est vrai que mon collègue d'Allemagne a fait une ouverture pour le règlement de certaines questions coloniales, mais, ainsi que me l'a fait observer le Sous-Secrétaire d'Etat permanent, il ne s'agit que de quelques échanges de territoires sur les confins du Dominion sud-africain; le consentement du Cap est nécessaire; il n'est rien moins certain qu'on l'obtiendra, et les échanges de vues dureront longtemps sans assurance d'aboutir.

Pour en revenir à la période inquiétante que nous venons de traverser, j'ai répété à Sir A. Nicolson ce que j'avais déjà dit dans une lettre qui lui a été montrée, et dont Sir E. Grey et lui-même ont fait leur profit, au sujet des préoccupations que des échanges de vues trop prolongés entre Londres et Berlin inspiraient à Votre Excellence.

Je lui ai dit que, quelle que fût la popularité de l'Entente Cordiale entre nos deux pays, elle ne reposait que sur la communauté des intérêts et sur la confiance réciproque des deux nations, mais qu'elle était toujours à la merci des tendances plus ou moins favorables d'un Cabinet.

« C'est la faiblesse de la situation de M. Poincaré, ai-je ajouté; il est, plus que personne, partisan de l'entente avec l'Angleterre et il entend la pratiquer avec confiance et loyauté; mais aux hommes politiques d'importance, à ses collègues du Cabinet, aux directeurs de l'opinion française qui l'interrogent, il ne peut pas laisser entendre qu'il existe entre nous d'autres liens que ceux de la sympathie. C'est assez entre deux Gouvernements sûrs de leurs inten-

[1] L'entretien de M. Paul Cambon avec Sir A. Nicolson a eu lieu le 15 avril, voir *British Documents*, vol. VI, pièce n° 576.

tions réciproques ; ce n'est pas assez pour l'opinion, et les adversaires de l'Angleterre en France (il y en a peu, mais il y en a) proclament que nos rapports avec vous n'offrent aucune sécurité.

« Je me suis donc demandé si nous ne pourrions pas chercher ensemble une formule pouvant nous permettre de rassurer les esprits inquiets ou incrédules. Je sais que le Gouvernement britannique ne peut s'engager sans l'assentiment du Parlement ; mais il n'est pas besoin d'accord en partie double, de traité signé et paraphé : nous pourrions nous contenter d'un échange de déclarations verbales qui feraient l'objet de notes. C'est ce que nous aurions fait, en 1905, avec Lord Lansdowne, si la démission de M. Delcassé n'avait pas coupé court à nos conversations. »

« Je le sais, m'a répondu le Sous-Secrétaire d'État permanent, et, comme vous, je voudrais voir notre entente consolidée par un écrit. Je crois que Lord Lansdowne ne s'y serait pas refusé, quitte à chercher une forme compatible avec les obligations du Cabinet vis-à-vis du Parlement ; mais Sir E. Grey, pas plus que M. Asquith, ne pourrait prendre d'engagements par écrit sans les communiquer au Cabinet ; or, je suis sûr que ce ministère radical-socialiste n'osera pas ratifier un tel engagement. »

« Cependant, ai-je repris, il s'est produit un profond changement dans les idées de quelques-uns des Ministres les plus importants. M. Lloyd George et M. Winston Churchill qui, au début de l'administration libérale, étaient partisans du rapprochement avec l'Allemagne, ont été éclairés par les événements ; ils sont plus que personne partisans de l'Entente Cordiale et ils jouent dans le ministère un rôle propondérant. »

« Je ne le nie pas, a répliqué Sir Arthur, les événements de cet automne ont modifié les tendances des Ministres les plus intelligents ; mais il en reste d'autres qui regardent toujours du côté du « Labour Party » et qui n'oseront prendre aucune responsabilité. Il vaut mieux rester comme nous sommes ; s'il survient un à-coup, l'opinion forcera le Gouvernement à marcher. Et puis, le Cabinet ne durera pas, il est à bout de forces, et, avec les conservateurs, vous pourrez arriver à quelque chose de précis. »

Je résume cette conversation parce qu'il est toujours bon de savoir où l'on en est et que, le jour où les conservateurs reviendront aux affaires, il ne faudra pas, comme en 1905, laisser échapper l'occasion de conclure un accord formel.

364.

M. Crozier, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 93. *Vienne, 18 avril 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 avril; Dir. pol., 23 avril.)

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport de M. Barrère, en date du 21 février dernier (n° 58)[1], informant Votre Excellence des suggestions de l'Ambassadeur d'Angleterre à Rome en vue de la conclusion d'un accord anglo-italien analogue à l'accord franco-italien de 1902.

J'estime, comme l'Ambassadeur de la République à Rome, que nous devons souhaiter de voir la diplomatie anglaise s'engager dans cette voie. Au moment, en effet, où l'entreprise tripolitaine stimule les aspirations de l'Italie dans la Méditerranée, nous trouverions une garantie précieuse dans une entente anglo-italienne qui nous aiderait à contrôler et, au besoin, à contenir ces aspirations. D'autre part, nous ne pourrions que nous féliciter de cette nouvelle affirmation de l'indépendance de l'Italie dans toutes les questions qui ne sont pas spécialement visées par le pacte de la Triple Alliance.

Mais pour consolider et étendre ce résultat, l'Autriche-Hongrie devrait selon moi, être conviée à s'associer à cette entente, qui pourrait avoir pour objet précis le maintien et la garantie du *statu quo* dans la Méditerranée. Les preuves d'indépendance vis-à-vis de l'Allemagne que l'Autriche a multipliées dans la question du Maroc et aussi dans les affaires de Perse, autorisent à penser qu'elle ne refuserait pas d'en donner une nouvelle en adhérant à une sorte de ligue en vue du maintien du *statu quo* et de la paix dans la Méditerranée. C'est un des points de «la politique conservatrice en Orient» qu'elle se vante de suivre et dont elle se déclare heureuse de proclamer l'identité avec la politique française dans cette partie de l'Europe Dans cette entente méditerranéenne, les ntérêts généraux de la paix et nos intérêts spéciaux, aujourd'hui définis et îréalisés par l'établissement de notre protectorat au Maroc, trouveraient également une sauvegarde. Dans mes entretiens, le comte d'Aehrenthal a fait parfois des allusions à un accord de ce genre et j'ai pu me convaincre que, sur ce point comme sur tous les autres, le comte Berchtold reste fidèle aux vues de son prédécesseur.

Nous pourrions ainsi nous prémunir, dans la mesure du possible, contre le danger auquel l'union des flottes autrichienne et italienne risquerait d'exposer notre situation dans la Méditerranée. Ce serait aussi, en isolant l'Allemagne

[1] Voir ci-dessus, n° 75.

dans les controverses étrangères à l'objet précis de la Triple Alliance, opposer un obstacle nouveau à ses visées bien connues en Asie Mineure, notamment sur le port d'Alexandrette. Enfin, en appelant l'Autriche à concourir à un pacte de ce genre, nous faciliterions son évolution en Orient dans le sens de la politique de la Triple Entente. J'ai eu maintes fois l'occasion d'entretenir le Département des ouvertures du comte d'Aehrenthal en vue de la conclusion d'une association économique franco-autrichienne en Orient, et de ses dispositions qui permettraient à la politique autrichienne, en cas de crise à Constantinople, de s'adapter sans secousses aux intérêts essentiels des Puissances de la Triple Entente.

Même limité actuellement à la Méditerranée, un accord de l'Autriche avec la Triple Entente et l'Italie aurait l'avantage, sans contrevenir aux stipulations de la Triple Alliance, d'interdire à l'Allemagne d'en étendre abusivement la portée. Ainsi s'établirait, en outre, un précédent qui permettrait ultérieurement de conclure avec l'Autriche des arrangements analogues dans des questions où, comme je l'ai souvent démontré, ses intérêts s'opposent à ceux de l'Allemagne et où ses engagements, ne la réduisant pas au rôle de «brillant second», lui permettent de suivre la «politique du sain égoïsme» proclamée et pratiquée par le comte d'Aehrenthal.

365.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 285-286. *Rome, 19 avril 1912, 22 heures.*

(*Reçu :* 22 h. 45 et 23 heures.)

Le marquis de San Giuliano m'a fait tenir, par une lettre particulière, le communiqué que vous lirez dans les journaux, par lequel le Gouvernement italien explique les conditions de son action à l'entrée des Dardanelles. Il résulte de cette note, ainsi que des renseignements que j'ai recueillis, que le Gouvernement du Roi avait prescrit à l'escadre une démonstration pacifique qui s'est transformée en échange de coups de canon avec les ports turcs, mais que l'action des navires italiens n'aura pas d'autre suite par rapport aux Dardanelles. Il est, toutefois, à noter qu'une autre escadre opère plus au sud. D'après ce qui m'a été dit à la Consulta, elle ne se montrera pas dans les eaux de la Syrie.

L'action navale de l'Italie aurait eu pour but de démontrer, au moment de l'ouverture de la Chambre turque, que le Gouvernement du Roi est libre de

ses mouvements vis-à-vis des Puissances. On peut croire aussi qu'on a voulu donner une satisfaction à l'opinion publique, qui se montre en effet fort exaltée. Cette double conception me paraît d'une portée médiocre et bien peu faite pour seconder l'action médiatrice des Puissances à Constantinople.

La presse italienne a recueilli ou imaginé le bruit d'une démonstration navale russe à l'entrée du Bosphore, qui trouve créance dans les milieux populaires. On se défend, à la Consulta, d'être pour quelque chose dans ces inventions.

366.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 142. *Berlin, 20 avril 1912, 0 h. 35.*

(*Reçu :* 1 h. 20.)

M. de Kiderlen ne croit pas que les Italiens aient l'intention de forcer les Dardanelles. Les renseignements qu'il a reçus du baron Marschall indiqueraient qu'on en juge ainsi à Constantinople.

D'après d'autres renseignements qui m'ont été donnés, la gêne apportée au commerce par la fermeture des Dardanelles est peut-être ce qu'a poursuivi le Gouvernement de Rome en vue d'intéresser davantage les Puissances à la cessation des hostilités et d'amener la Russie, directement menacée dans ses exportations, à agir activement [1].

367.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 120. *Paris, 20 avril 1912, 16 h. 15.*

Ainsi que je vous l'ai marqué par mon télégramme n° 113 [2], le Gouvernement de la République maintient sa demande au sujet de la vallée de l'Ouergha.

[1] Ce télégramme a été transmis par télégramme-circulaire le 20 avril 10 h. 40 à Londres 321, Pétersbourg 325, Rome 351, Vienne 143, Sofia 66, Constantinople 218, Belgrade 35, Athènes 69, Bucarest 18, Washington 106.

[2] Voir ci-dessus à la date du 17 avril, n° 357.

Les événements dont Fez vient d'être le théâtre [1] ne peuvent que nous confirmer dans la nécessité d'occuper fortement la région avoisinante.

Veuillez donc déclarer au Gouvernement royal que nous persistons à réclamer la totalité de la vallée de l'Ouergha.

Quant à la question 1° d'Ifni et 2° du Khalifa, je m'en réfère aux indications contenues dans mon télégramme précité n° 113.

368.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 115. Secret. *Londres, 20 avril, 19 h. 15.*

(*Reçu :* 20 h. 25.)

Réponse à votre télégramme 321 [2].

Le marquis de San Giuliano a déclaré hier à l'Ambassadeur d'Angleterre à Rome que le Gouvernement italien n'avait jamais eu l'intention d'attaquer les Dardanelles et que l'amiral avait dépassé ses instructions. Le Chargé d'affaires d'Italie à Londres a dit à Sir A. Nicolson que le but de l'amiral était d'attirer la flotte turque hors du détroit et que les forts ottomans avaient ouvert le feu. Le Sous-Secrétaire d'État permanent a répondu qu'il n'avait pas à s'immiscer dans des faits de guerre, mais qu'il était obligé de constater que la démonstration italienne avait amené la fermeture des Dardanelles. Le commerce anglais en éprouvait un [grand] dommage. En me donnant connaissance de cette conversation, Sir A. Nicolson m'a dit que les chargements des bâtiments anglais arrêtés en ce moment dans la mer Noire s'élevaient à plus de dix millions de livres sterling, que le commerce russo-anglais était arrêté et que cette situation ne pouvait durer. Je lui ai fait connaître l'information du *Journal des Débats* [3] et la réponse que Votre Excellence comptait faire à M. Tittoni s'il réclamait une reconnaissance de la souveraineté italienne sur la Libye. Cette réponse lui a paru des plus judicieuses.

Il m'a dit qu'il ne pouvait parvenir à savoir quels accords existaient entre la Russie et l'Italie. Il a chargé Sir G. Buchanan de sonder avec précaution

[1] Le 17 avril avait éclaté à Fez une sédition dans les troupes chérifiennes. Les soldats mutinés avaient massacré les instructeurs français (16 officiers et sous-officiers) puis avaient mis à sac le *mellah* (quartier israélite) où ils avaient fait de nombreuses victimes. Au bout de trois jours seulement, l'ordre avait pu être rétabli par les troupes françaises, mandées en hâte, après des combats où étaient tombés 32 officiers, sous-officiers ou soldats

[2] Télégramme-circulaire du 20 avril, transmettant le télégramme 142 de Berlin ci-dessus reproduit sous le n° 366.

[3] Le *Journal des Débats* avait publié le 19 avril une note annonçant la conclusion probable d'un accord italo-russe aux termes duquel la Russie s'engageait à reconnaître la souveraineté de l'Italie sur la Libye.

M. Sazonoff sur la question de la fermeture des Détroits. L'intérêt russe est pressant, car c'est l'époque des exportations des céréales et le Gouvernement de Pétersbourg devra intervenir, soit à Rome pour obtenir une déclaration officielle mettant les Dardanelles à l'abri d'une attaque, soit à Constantinople pour obliger la Porte à rouvrir les Détroits. Selon la ligne de conduite qu'il adoptera, on se rendra compte de la nature de ses rapports avec le Gouvernement italien.

369.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 367. *Paris, 20 avril 1912.*

Au cours de ma dernière audience diplomatique, le Ministre de Belgique à Paris m'a fait remarquer que les réformes préparées par l'administration belge du Congo seront introduites dans la troisième et dernière zone le 1er juillet prochain.

Le Gouvernement belge se demande si le Gouvernement britannique, lorsqu'il a déclaré récemment que le moment n'était pas encore venu pour lui de reconnaître l'annexion de l'État indépendant par la Belgique, n'a pas entendu faire allusion à ce terme du 1er juillet et si, après l'introduction des réformes dans la troisième zone, la Grande-Bretagne ne serait pas disposée à effectuer cette reconnaissance.

Je vous saurais gré de vouloir bien pressentir officieusement le Principal Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères à ce sujet. Vous pourrez lui rappeler quel intérêt de politique générale s'attache à ce que la Grande-Bretagne témoigne sa bienveillance à l'égard de la Belgique.

La mise en œuvre des réformes dans la troisième zone pourrait utilement fournir au Gouvernement britannique une occasion de mettre fin à son attitude actuelle vis-à-vis de ce pays.

370.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 332. Secret. *Paris, 21 avril 1912, 18 heures.*

Ainsi que vous l'indiquait mon télégramme du 9 avril n° 301 (1), il est indispensable que le Gouvernement russe formule ses vues sur les diverses hypo-

(1) Voir ci-dessus, n° 312.

thèses spécifiées dans son questionnaire du 14 février. La conclusion de l'accord serbo-bulgare et la récente démonstration de l'escadre italienne devant les Dardanelles ne nous permettent pas d'accepter que M. Sazonoff se dérobe davantage à une conversation dont il a pris lui-même l'initiative.

Le Conseil des Ministres estime donc que vous devez demander une audience à l'Empereur. Les circonstances sont assez graves pour que l'Ambassadeur de la Puissance alliée soit fondé à s'entretenir directement avec le Souverain.

371.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 290. *Rome, 21 avril 1912, 21 h. 45.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

Un personnage très autorisé de la Consulta m'a assuré ce matin de la façon la plus positive que la canonnade des Dardanelles était un accident imprévu de guerre et que le Gouvernement du Roi n'avait pas songé un instant, pas plus qu'il ne pensait aujourd'hui, à une opération contre les Détroits et Constantinople dont les conséquences seraient aussi graves pour l'Italie que pour la paix générale. Il a ajouté que l'incident de l'autre jour provenait de circonstances accidentelles inhérentes à l'action nouvelle que l'Italie s'était imposée. Ayant reconnu qu'elle ne pouvait amener la Turquie à la paix par une action décisive en Afrique, elle devrait chercher ce résultat dans la mer Égée. L'activité de la guerre serait donc certainement portée sérieusement de ce côté.

372.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 204. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 22 avril 1912, 23 heures.*

(*Reçu :* 23 avril, 2 h. 15.)

Conformément aux instructions contenues dans le télégramme 332 (1), je viens d'insister de nouveau auprès de M. Sazonoff pour qu'il formule ses vues

(1) Voir ci-dessus à la date du 21 avril, n° 370.

sur les diverses hypothèses spécifiées dans son questionnaire du 14 février. Le Ministre m'a répondu immédiatement qu'il y songeait. « La première question, a-t-il ajouté, n'est plus pressante. Je ne crois pas que la seconde le soit, car une démarche active de l'Autriche-Hongrie dans le Sandjak est peu probable. Il me paraît cependant préférable que nous ne tardions pas à envisager ensemble cette éventualité. Une réoccupation du Sandjak par l'Autriche amènerait, tout au moins, une protestation de la Russie, de la France, de l'Angleterre et de la Turquie. Mais serait-ce suffisant? Je me propose de saisir le Gouvernement français de cette question ces jours-ci, en tout cas avant de partir pour la Crimée. »

373.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 171. *Londres, 22 avril 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 avril; Dir. pol., 25 avril.)

Après le bruit mené autour du voyage de Lord Haldane à Berlin, le public anglais n'avait pas été tenu au courant des négociations anglo-allemandes; il avait cependant été indirectement informé de l'existence de pourparlers relatifs à la limitation des armements navals lors de la discussion du budget de la Marine britannique à la Chambre des Communes au commencement de mars, et il avait pu conclure ensuite, du dépôt du budget naval allemand au Reichstag, à l'échec des pourparlers. C'était donc l'Allemagne qui, devant l'opinion anglaise, portait la responsabilité de cet échec; les agents allemands essaient actuellement de rejeter cette responsabilité sur Sir Ed. Grey qu'ils font attaquer par les journaux à leur dévotion.

La première tentative en ce sens fut faite la semaine dernière, par un journaliste allemand, qui vint annoncer à M. Lucien Wolff, du *Daily Graphic,* la conclusion imminente d'une entente anglo-germanique concernant les armements navals; M. Wolff se renseigna auprès de l'ambassade d'Allemagne avec laquelle il entretient des relations intimes et qui démentit l'exactitude de l'information. Mais la nouvelle était lancée; le bruit se répandit que l'entente avait été sur le point de se faire sur la question des budgets maritimes et la question se posa de savoir pour quelle raison cette entente n'avait pas été conclue.

Ce matin, le *Daily News,* organe pacifiste et pro-germain, publie en première page, sur les négociations anglo-allemandes, un long article dont le texte est ci-annexé. Cet article affirme que le Gouvernement impérial avait offert au Cabi-

net de Londres de s'en tenir à son ancien programme naval et de renoncer à l'augmentation du présent budget, c'est-à-dire à la construction de trois cuirassés, contre l'octroi, par l'Angleterre, de certaine faveur dont la nature est ignorée par le *Daily News*.

L'offre allemande aurait été déclinée par une communication faite à Berlin par Sir Ed. Goschen il y a trois semaines environ, et qui désavouerait la mission de Lord Haldane. Le Gouvernement allemand, en exprimant ses regrets, aurait affirmé son intention de conserver à ses communications avec Londres le même ton amical qu'avait le voyage de Lord Haldane. Le *Daily News* prétend que l'attitude de Sir Ed. Grey, en ces circonstances, est due à l'influence exercée sur lui par le Gouvernement français. Il ajoute que, d'ailleurs, les pourparlers continuent entre Londres et Berlin sur des questions coloniales.

Le Foreign Office, consulté, ayant démenti ce récit, le *Daily News* maintient cependant l'exactitude de ces dires et pose à Sir Ed. Grey une série de questions auxquelles il réclame des réponses précises.

D'après ce que m'a dit aujourd'hui Sir Arthur Nicolson, un représentant du *Daily News* est en effet venu poser au Foreign Office des questions sur les négociations anglo-allemandes et Lord Morley, consulté, a fait répondre que les informations du journal radical étaient «a mare's nest», expression intraduisible qui signifie un nid à cauchemar, une mystification. Les questions posées dans l'article ci-joint ne sont cependant pas identiques à celles qui furent alors posées au Foreign Office. Le Sous-Secrétaire d'État permanent déclare qu'il serait très satisfait si cette polémique amenait Sir Ed. Grey à s'expliquer sur les pourparlers anglo-allemands à la Chambre des Communes.

374.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 143. *Berlin, 22 avril 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 avril; Dir. pol., 24 avril.)

J'ai l'honneur d'adresser sous ce pli au Département, pour faire suite à mes précédentes lettres, les projets militaire et naval qui ont été déposés au Reichstag, ainsi que le projet financier concernant la couverture des dépenses proposées pour l'armée et la marine.

La discussion sur ces projets de loi s'est ouverte aujourd'hui par un dis-

cours du Chancelier, dont le texte, donné par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* de ce soir, est joint à cette dépêche.

M. de Bethmann Hollweg s'est appliqué à justifier les demandes d'augmentation de l'armée et de la marine en disant que l'Allemagne devait posséder une force militaire et navale proportionnée à sa puissance et capable de maintenir la situation que l'Empire s'était acquise dans le monde, particulièrement au regard de ses alliés. Le Chancelier a d'ailleurs affirmé par deux fois qu'il n'y avait aucune raison spéciale de douter en ce moment du maintien de la paix que tous les Gouvernements désirent. Mais il a remarqué que la guerre pouvait être déchaînée quelquefois, malgré les Gouvernements, par des minorités passionnées, et qu'il fallait se tenir prêt à tout événement. Le Chancelier a remarqué à ce propos que tous les peuples agissaient ainsi et que le Gouvernement donnerait, au sujet des mesures qui ont été prises à l'étranger, des détails à la commission.

Pour la couverture financière, M. de Bethmann a expliqué qu'il avait préféré la limitation du privilège des distillateurs d'alcool à l'introduction d'un impôt sur les successions parce que la proposition de ce dernier moyen aurait divisé les partis bourgeois. Il a exprimé l'opinion que ce n'était pas la différence de vingt-quatre millions entre les soixante millions qu'on attendait de l'impôt sur les successions et les trente-six millions que rapporterait la modification du privilège des distillateurs qui pourrait mettre à mal les finances impériales. Le Chancelier a terminé son discours en demandant aux partis bourgeois de voter à l'unanimité les projets de défense et en attirant leur attention sur l'impression qu'un pareil vote produirait à l'étranger.

Le discours du Chancelier a été accueilli assez froidement.

Les Ministres de la Guerre, de la Marine, et des Finances ont parlé après le Chancelier.

Les deux premiers ont expliqué les demandes de leurs Départements à un point de vue presque exclusivement technique. Le Ministre de la Marine a indiqué qu'il avait été obligé d'abandonner une partie de ses demandes primitives, en suite de la grande extension prise par le programme militaire.

Je ne manquerai pas de tenir Votre Excellence au courant de la suite de la discussion des projets de défense.

375.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 206. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 23 avril 1912, 12 h. 58.*

(*Reçu :* 14 h. 30.)

Suite du télégramme n° 204 d'hier soir[1].

M. Sazonoff m'a dit en outre qu'il pensait qu'après examen de la deuxième hypothèse prévue dans son questionnaire, les deux Gouvernements devraient également échanger leurs vues sur la troisième.

A propos de l'Autriche, le Ministre a ajouté qu'il avait reçu ces jours derniers une lettre de l'Ambassadeur de Russie à Vienne rendant compte d'un nouvel entretien avec l'Archiduc héritier, qui a manifesté à M. de Giers comme précédemment ses bons sentiments à l'égard de la Russie. J'ai demandé à M. Sazonoff s'il était vrai, comme l'ont annoncé les journaux, que l'Archiduc François-Ferdinand ou son neveu dussent venir prochainement en Russie. Le Ministre m'a répondu qu'il ne le croyait pas.

376.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 117. *Londres, 23 avril 1912, 18 h. 53.*

Mon collègue de Russie[2] m'a montré les instructions de M. Sazonoff à M. de Giers[3] relativement à la fermeture des Dardanelles. Elles lui prescrivent d'attirer la plus sérieuse attention de la Porte sur les préjudices causés par cette mesure aux intérêts russes, en violation des droits résultant de la convention des Détroits. L'Ambassadeur de Russie doit réclamer l'ouverture des Dardanelles aussi longtemps que la flotte italienne sera éloignée et faire entendre qu'une interruption complète du commerce russe donnerait lieu à des demandes d'indemnité. Sir A. Nicolson, à qui l'Ambassadeur de Russie a fait la même communication, remarque que la Convention des Détroits ne pré-

(1) Voir ci-dessus, n° 372.

(2) Le comte Benckendorff.

(3) M. Michel de Giers venait d'être nommé Ambassadeur de Russie à Constantinople, en remplacement de M. Tcharykoff rappelé le 13 mars.

voit pas l'ouverture des Détroits au commerce en temps de guerre et qu'il serait excessif de réclamer une indemnité d'un Gouvernement en état de légitime défense. Il a cependant prescrit à l'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople d'attirer l'attention de la Porte sur l'agitation causée dans le monde des affaires par l'interruption du trafic de la mer Noire et de demander, sous certaines conditions de pilotage et de surveillance, la liberté du passage. Il espère une solution favorable d'ici quelques jours. Mon collègue d'Italie [1] laisse entendre que son Gouvernement n'a pas l'intention de forcer les Dardanelles, mais, d'après lui, il importe que les Puissances ne réclament à ce sujet aucune garantie de nature à blesser l'amour-propre italien.

377.

M. Crozier, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 99. *Vienne, 23 avril 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 avril; Dir. pol., 29 avril.)

Au cours de mon audience de congé[2], l'Empereur m'a donné, à différentes reprises, les témoignages d'une bienveillance exceptionnelle. Je dois les relever parce qu'ils sont la marque, comme il me l'a dit lui-même, « de la profonde satisfaction qu'il éprouve de l'état excellent des rapports actuels de la France et de l'Autriche-Hongrie ». Sa Majesté a bien voulu faire à mes efforts leur part dans ce résultat, « si précieux pour nos deux pays, a-t-il ajouté, et non moins utile pour tous parce qu'il contribue fortement au maintien de la paix en Europe, comme plus d'une circonstance l'a prouvé au cours des cinq dernières années ».

Comme je répondais à l'Empereur que j'avais seulement fidèlement suivi mes instructions, il m'a interrompu en disant qu'il n'oublierait pas tout ce qui était dû à plusieurs des Ministres français qui avaient occupé le pouvoir pendant ce laps de temps et surtout à M. Fallières, mais que cela n'enlevait rien au mérite particulier du diplomate qui avait su assurer le succès de la mission qui lui était confiée. Sa Majesté est alors revenue « sur l'excellence des relations, suivant sa propre expression, qui unissent si heureusement aujourd'hui nos deux pays, relations meilleures encore qu'elles ne l'ont été depuis trente ans. Ce résultat, depuis quelque temps, se traduit à chaque instant dans

[1] Le marquis Imperiali. — [2] M. Crozier avait reçu avis de son rappel le 13 février. Les lettres de rappel lui avaient été adressées le 30 mars.

les périodes de crise européenne par une identité de vues des deux Gouvernements, laquelle a d'autant plus de prix qu'elle n'est pas concertée mais spontanée et tient à l'identité des intérêts et des vues des deux pays. Mais pour arriver à ce résultat, il a fallu de la clairvoyance pour dégager la parité de vues des deux pays et la communauté de leurs intérêts attachés au maintien de la paix, de la loyauté pour établir la confiance réciproque et de la ténacité pour lutter contre les préjugés».

Sa Majesté a ainsi été naturellement amenée à aborder le sujet de la guerre italo-turque. L'Empereur ne voit, dans l'état actuel des choses, aucun moyen de concilier les points de vue italien et turc; la guerre risque donc de se prolonger, ce qui deviendrait de plus en plus gênant, mais du moins l'attitude actuelle des Puissances balkaniques et celle des Albanais laissent espérer, suivant lui, «que l'on pourrait éviter un retentissement sur le continent européen de cette lutte africaine ou maritime». Il s'est fort loué de l'heureux effet des conseils de sagesse donnés, avec une égale netteté et une pareille insistance, par la Russie et l'Autriche-Hongrie au Roi du Monténégro et dont il faut espérer que cet effet si heureux jusqu'ici sera durable.

Mais si l'Empereur paraît à peu près rassuré au sujet d'une crise balkanique, il a laissé percer plus de soucis en ce qui touche la paix générale.

«J'espère bien, m'a-t-il dit, que malgré tous les nuages, on ne verra pas de grande guerre; mais la confiance dans la paix et la paix elle-même deviennent de plus en plus difficiles à maintenir; tous les Gouvernements sont pacifiques, j'en suis convaincu, a-t-il ajouté, mais il se développe de bien des côtés un courant de méfiance réciproque et d'inquiétude; l'opinion se familiarise avec l'idée de la guerre; certaines fractions de l'opinion ici ou là, qui ne sont déjà plus complètement négligeables, la souhaitent même : il peut à certains moments en résulter plus d'importance et plus d'aigreur dans les oppositions d'intérêt que l'on ne saurait éviter, et cela au grand détriment de la tranquillité générale, sinon même, peut-être, au péril de la paix.»

J'ai saisi cette occasion pour protester des intentions résolument pacifiques du Gouvernement de la République et j'ai ajouté que, comme Sa Majesté le savait bien, nous n'avions jamais désiré que la «recherche de la paix avec la dignité».

L'Empereur n'en doutait pas, mais, s'il est résolu à faire tous ses efforts pour maintenir la paix et s'il espère bien, au fond, qu'elle sera maintenue, il juge qu'elle est devenue beaucoup plus précaire depuis quelque huit mois et il ne laisse pas que d'en être préoccupé. «Cette condition actuelle de l'Europe est, m'a-t-il dit, une raison de plus pour moi pour regretter votre départ, car vous avez avec autant d'efficacité que de discrétion, à diverses reprises, servi cette cause de la paix générale.»

J'ai répondu à l'Empereur que mon successeur n'aurait ni moins de zèle

ni moins de talents que moi, et qu'il arriverait ici animé des mêmes dispositions dont j'avais fait preuve et avec des instructions identiques à celles que j'avais reçues jadis.

De l'Espagne, Sa Majesté m'a dit quelques mots, mais seulement pour souhaiter une heureuse et rapide conclusion des négociations et a très nettement acquiescé à ce que je lui disais de nos bonnes dispositions envers notre voisine du sud.

Il m'a parlé également de la situation à Fez; il m'a dit combien il était heureux de la confirmation que je lui donnais des meilleures nouvelles qui venaient d'en être publiées; il a fait à cette occasion un éloge assez vif et sincère de notre armée et de ses progrès.

Il s'est déclaré heureux de savoir, dans les circonstances générales actuelles, à la tête du Gouvernement de la République un homme d'État de la valeur que tous reconnaissent à Votre Excellence. Enfin, il m'a, avec sa chaleur coutumière quand il parle de M. Fallières, chargé de répéter au Président de la République l'expression de sa vive sympathie et de sa profonde estime.

378.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 233. *Péra, 23 avril 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 avril; Dir. pol., 29 avril.)

Pour faire suite à mon télégramme de ce jour n° 163 [1], j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence le texte intégral de la réponse de la Porte à la démarche des cinq Puissances en faveur de la paix.

ANNEXE.

Constantinople, 23 avril 1912.

Le Gouvernement impérial ottoman apprécie hautement le sentiment qui a inspiré aux grandes Puissances amies les démarches qu'elles ont décidé d'entreprendre auprès des parties belligérantes pour leur demander les conditions auxquelles celles-ci accepteraient leur médiation en vue d'arriver à une cessation des hostilités et il les remercie sincèrement de la communication amicale qu'elles ont bien voulu lui faire à cet effet.

[1] Le télégramme 163 résume la réponse dont on trouvera le texte ci-après.

Le Gouvernement impérial n'a sans doute pas besoin de rappeler que, dès le début et pendant les premiers jours de la guerre, il n'avait cessé de faire preuve de ses dispositions pacifiques en offrant à l'Italie, dans les provinces de Tripoli et de Benghazi, les concessions compatibles avec ses droits souverains et l'intégrité de son territoire.

La Sublime Porte avait, à ce moment, recouru sur cette base aux bons offices des Puissances afin d'amener l'Italie, au nom des intérêts supérieurs de l'humanité, de la paix générale et aussi par respect aux traités garantissant l'intégrité de l'Empire ottoman, à renoncer à cette guerre dont le Gouvernement impérial prévoyait dès lors les conséquences également préjudiciables aux intérêts réels des deux États.

La Turquie était uniquement préoccupée de sa réorganisation et de ses réformes intérieures. En plusieurs circonstances graves, elle avait déjà prouvé l'esprit de conciliation dont elle était animée pour conserver une paix qui lui était si nécessaire.

Devant la brusque et injuste agression de l'Italie, sa surprise a presque été plus forte que son indignation et, avant de songer à protester et à se défendre, elle a cherché, croyant à un malentendu, à arriver à une explication et à une entente.

Les Puissances amies connaissent mieux que le Gouvernement impérial l'accueil que cet appel suprême à la paix et à la raison avait trouvé en Italie.

Après l'insuccès de cette dernière tentative et les événements qui se sont produits à Tripoli, le Gouvernement impérial n'avait plus qu'à se préparer, avec résignation mais sans faiblesse, à soutenir une lutte qu'il savait devoir être longue et sanglante pour la défense de ses droits et de son territoire.

Quant à l'Italie, qui ne croyait viser qu'une province sans lien solide avec l'Empire, elle avait prononcé dès le premier moment et pendant même le débarquement de ses troupes les mots de conquête et d'annexion. Elle ne se doutait pas — et c'est là sans doute la seule atténuation possible à la lourde responsabilité qu'elle assumait devant l'Europe et devant l'histoire — que le cœur ottoman battait avec autant de force à Tripoli et à Benghazi que dans toute autre province et que demander au Gouvernement impérial d'amputer lui-même un membre aussi vivace de son Empire équivalait à lui proposer le suicide.

L'Italie a pu constater, depuis, que les coups violents et cruels qu'elle leur a portés ont fait refluer vers ces provinces, à travers mille obstacles, tout ce que le sang ottoman a de plus pur et de plus généreux; de sorte que l'armée italienne reste encore assiégée dans les mêmes ports où elle avait débarqué il y a sept mois.

Le Gouvernement italien a dû certainement se convaincre, à l'heure actuelle, que la séparation de ces provinces du reste de l'Empire est absolument impossible et que cette impossibilité, rendue plus évidente par les faits de la guerre, ne dépend ni des pouvoirs d'un parti, ni de l'existence d'un régime en Turquie. Elle résulte de causes plus hautes et plus générales et aucun gouvernement ottoman ne pourrait consentir, soit formellement, soit tacitement, à abandonner ces provinces si fortement attachées à la patrie commune, non plus que leurs vaillants défenseurs. Un pareil acte provoquerait dans tout l'Empire un bouleversement qui risquerait d'en compromettre la paix intérieure et de compliquer encore davantage la situation

internationale et qui, dans tous les cas, ferait annuler et disparaître cet acte de renonciation et d'abandon.

Le résultat d'un pareil acte serait de la sorte diamétralement opposé au but poursuivi par les Puissances amies, c'est-à-dire à la sauvegarde de la paix générale.

Si donc l'Italie, après s'être rendu compte de la gravité du problème soulevé par elle, persistait encore à vouloir occuper et réclamer des provinces qu'elle n'a pas conquises et imposer un acte d'annexion nul en fait comme en droit, son insistance ne ferait que prolonger et accentuer l'impossibilité dans laquelle se voit le Gouvernement impérial de trouver, pour sa part, une solution à ce pénible problème.

De cet exposé d'une situation, connue d'ailleurs des Puissances elles-mêmes et dont le Gouvernement impérial n'est certes pas responsable, il ressort, évidemment, que la solution cherchée dépend de la juste appréciation, par l'Italie, des exigences de cette situation.

Toujours conscient de son besoin de paix, et en même temps désireux de prouver sa déférence au vœu exprimé par les Puissances, le Gouvernement impérial accepte leur médiation; mais il doit déclarer, dès maintenant et pour éviter tout malentendu, qu'il ne lui serait pas possible d'entrer dans des négociations qui n'auraient pas pour base et point de départ le maintien effectif et intégral des droits souverains de Sa Majesté Impériale le Sultan, la renonciation formelle par l'Italie à l'annexion des provinces ottomanes de Tripoli et de Benghazi et l'engagement préalable de sa part d'en retirer ses troupes.

Ainsi qu'il l'a déjà exposé, c'est par la force même des choses et parce que toute autre solution ne serait pas applicable et ne servirait pas, par conséquent, à faire cesser les hostilités, que le Gouvernement impérial, tout en désirant la paix, se voit obligé d'y mettre cette condition préalable. Il est convaincu que les Puissances l'apprécieront dans ce sens. Il persiste également à espérer que l'Italie, se rendant à leurs explications et à leurs conseils, conviendra elle-même que dans la présente réponse donnée, après mûre réflexion, à la communication amicale des Puissances, la Sublime Porte a fait abstraction de tout sentiment d'animosité — bien naturel, cependant, après l'injuste agression de l'Italie et les provocations qu'elle ne lui a pas ménagées, même au lendemain de ladite communication — et que cette réponse n'a été dictée du Gouvernement impérial que par la vision claire et objective des nécessités inéluctables d'une situation de laquelle les deux parties ont également intérêt à se dégager.

379.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os 149, 150. *Madrid, 24 avril 1912, 0 h. 45.*

(*Reçu :* 5 h. 35.)

En réponse à ma communication du 20 de ce mois, dont je vous ai transmis le texte par ma dépêche n° 118 du 21 [1], je viens de recevoir du Ministre d'État la lettre dont la traduction suit :

«Ayant examiné attentivement et dans l'esprit le plus amical les contre-propositions contenues dans votre lettre du 20 relativement à nos négociations au sujet du Maroc, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Cabinet de Madrid, après sa proposition du 10 de ce mois [2], dans laquelle il considérait avoir fait un véritable sacrifice pour faciliter le rapide et complet accord entre nos deux pays, a reçu du Cabinet de Londres le conseil amical de faire un effort de plus dans la voie de la conciliation, en renonçant à sa demande d'une compensation dans la zone nord équivalente aux territoires cédés à la France sur la rive gauche de l'Ouergha, et en renonçant également à la zone sud jusqu'à l'oued Draa, à l'exception d'Ifni avec un rayon raisonnable.

«Cette proposition que j'ai acceptée, comme vous le savez, en vue d'un arrangement faute duquel, dans l'opinion du Cabinet anglais, la situation au Maroc pouvait être extrêmement grave, le Gouvernement du Roi la maintient aujourd'hui, dans l'espoir que le Gouvernement de la République écoutera, lui aussi, le conseil qu'il doit recevoir, ainsi que l'Ambassadeur d'Angleterre me l'a annoncé, en vue de réduire ses demandes dans la région de l'Ouergha au territoire limité au nord par cette rivière, jusqu'à un point à déterminer éventuellement à l'aide d'une commission mixte.»

Cette réponse ne m'ayant pas paru très claire, j'ai cru devoir aller m'en entretenir de suite avec mon collègue d'Angleterre.

Celui-ci m'a accueilli par ces mots : «Vous venez me parler de la réponse de M. Garcia Prieto? Je la connais : il sort d'ici; il était venu m'en donner lecture.»

[1] M. Geoffray avait dans sa lettre au Ministre d'État du 20 avril tiré argument des troubles de Fez pour maintenir la demande française dans le bassin de l'Ouergha; en revanche il offrait à l'Espagne une bande de côte de soixante à soixante-cinq kilomètres dans la région d'Ifni.

[2] Voir au sujet de cette proposition, à la date du 10 avril, le n° 321 et le suivant.

J'ai répondu que ce document ne me semblait pas très net dans ses conclusions.

Sir M. de Bunsen a répliqué : « Oui, vous avez peut-être raison ; mais les commentaires, dont il a accompagné sa lecture, ne m'ont laissé aucun doute à ce sujet. Le Gouvernement espagnol n'accepte pas vos dernières propositions et s'en tient aux suggestions que Sir Ed. Grey avait faites à la France et à l'Espagne, ici le 21 de ce mois, et à Paris sans doute le même jour »[1].

L'Ambassadeur d'Angleterre m'a dit ensuite qu'il avait déployé tous ses efforts pour bien se rendre compte de ce que valait cette résistance du Cabinet de Madrid et il a retiré de sa conversation avec le Ministre d'État l'impression que le Gouvernement royal ne croit pas pouvoir abandonner la totalité de la vallée de l'Ouergha.

Aux demandes instantes de mon collègue en vue d'une solution plus conciliante, M. Garcia Prieto a répondu que la question avait été de nouveau examinée en détail au dernier Conseil des Ministres, que l'avis avait été unanime et que même, après le conseil, le Roi, le Président du Conseil et lui étaient restés longtemps à conférer et qu'ils avaient été tous trois d'avis qu'on ne pouvait renoncer à une partie aussi considérable de la zone nord. Le Ministre d'État a fait observer à Sir M. de Bunsen que, dans l'ignorance où l'on était de l'état des lieux, la ligne de partage des eaux de la Méditerranée et de l'Atlantique pouvait remonter jusqu'à quelques kilomètres de Alhucemas et qu'à l'ouest le bassin de l'Ouergha pouvait englober jusqu'au territoire et à la ville de Chechaouen. « Il est impossible, a-t-il ajouté, d'apprécier ce qu'on nous demande. Nous ne pouvons dès lors accepter de telles propositions ; il vaudrait mieux renoncer à notre zone et nous incliner devant la force. Une fois de plus en Europe, les faibles devront céder. Mais nous ne pouvons céder de plein gré, nos intérêts économiques et militaires s'y opposent. »

Sir M. de Bunsen m'a dit qu'il avait eu, à ce moment, la certitude que toutes les divergences entre les membres du Cabinet espagnol avaient cessé et que le parti de la résistance avait triomphé. Il a télégraphié dans ce sens à son Gouvernement et il m'a assuré, non sans une assez vive émotion, qu'il était désolé de voir une négociation à laquelle il avait collaboré avec une grande bonne volonté se terminer aussi fâcheusement, d'autant qu'il prévoit, comme son Gouvernement, de grandes difficultés au Maroc.

Je crains que la manière dont l'Ambassadeur d'Angleterre envisage le sens de la réponse espagnole ne soit exact. Je vous serais, dès lors, très reconnaissant de me faire parvenir les éléments de la réplique que je dois y faire. Avant de me l'envoyer, Votre Excellence croira sans doute devoir conférer avec le

[1] D'après un télégramme de Londres du 20 avril, le *Foreign Office* « avait jugé utile d'interroger l'Ambassadeur d'Angleterre à Madrid sur la possibilité d'obtenir un abandon de l'Ouergha moyennant des compensations dans le Sud ».

Cabinet de Londres qui, jusqu'à ce soir, n'avait envoyé aucune instruction à Sir M. de Bunsen depuis celle du 21 de ce mois (mon télégramme n° 141)[1]. Il serait en effet de bien grande importance que nous marchions absolument d'accord avec le Gouvernement britannique au moment où va naître une situation dont il n'y a, je crois, aucune utilité à nier la gravité. Vous estimerez sans doute qu'il y aurait avantage à ne pas trop appeler l'attention générale en Europe sur la rupture des négociations entre la France et l'Espagne; moins on en parlera, mieux cela vaudra à mon sens. Il me semble que le mieux serait de laisser la conversation tomber avec les Espagnols.

380.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 151. *Madrid, 24 avril 1912, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 23 h. 25.)

Le Ministre d'État est venu me voir cet après-midi pour m'apporter, m'a-t-il dit, ses regrets des attaques dirigées contre moi hier par le journal *La Mañana.* Je l'ai remercié de sa démarche en ajoutant que j'étais fort indifférent aux manifestations de la presse à mon endroit. Puis, notre conversation s'est portée, comme de juste, sur les négociations. M. Garcia Prieto m'a parlé à peu près dans le sens des déclarations qu'il avait faites hier à Sir M. de Bunsen (mes télégrammes 149 et 150[2]) : sous une forme modérée et courtoise, il m'a dit que le Cabinet espagnol, malgré son désir d'arriver à un accord, ne voyait pas la possibilité de nous céder toute la vallée de l'Ouergha; comme à l'Ambassadeur d'Angleterre, il m'a fait observer qu'on ne pouvait fixer actuellement les limites du bassin de cette rivière et que l'Espagne et la France étaient absolument incapables d'apprécier, la première ce qu'elle aurait cédé, la seconde ce qu'elle aurait acquis. L'opinion identique du Cabinet avait été ébruitée et à ce propos il m'a laissé entendre que toute divergence avait disparu entre ses membres; c'est, du reste, ce que M. Canalejas m'avait fait savoir un peu plus tôt par une voie indirecte.

J'ai dit au Ministre d'État que je vous avais transmis dès hier soir sa note et que je lui ferais connaître votre réponse dès qu'elle me serait parvenue.

Si désireux que soit incontestablement le Cabinet de Madrid d'arriver à un

[1] Le télégramme visé est, en réalité, celui qui porte le n° 147. M. Geoffray y disait que Sir M. de Bunsen lui avait fait connaître les instructions venues de Londres. — [2] Voir ci-dessus.

accord avec la France, il paraît à peu près certain que, pour y parvenir, il n'ira pas jusqu'à nous céder tout le bassin de l'Ouergha. Il est même fort douteux qu'il aille jusqu'à nous abondonner le cours supérieur de cette rivière parce que, selon toutes les probabilités, la source de celle-ci doit se trouver voisine d'une trouée par où passerait un chemin allant d'Alhucemas à cette vallée supérieure. M. Massenet, qui est peut-être le seul Européen ayant été dans ces parages, pourrait vous renseigner à ce sujet.

On peut aussi se demander si le Cabinet de Londres, sans aller jusqu'à appuyer les Espagnols, n'a pas de secrètes objections à ce que nous nous installions dans le haut Ouergha, sans doute parce qu'il considère cette région comme très voisine de la mer Méditerranée et aussi parce qu'il pourrait craindre que, par cette trouée, il nous soit facile un jour d'atteindre le port d'Alhucemas. En tout cas, Sir M. de Bunsen n'a reçu aucune instruction nouvelle du Foreign Office et, dans nos récents entretiens, mon collègue, sans y insister, est revenu plusieurs fois sur la proximité probable de la mer Méditerranée et de la ligne de partage des eaux de cette mer avec les eaux de l'océan Atlantique.

381.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 112. Secret. *Saint-Pétersbourg, 24 avril 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 avril; Dir. pol., 2 mai.)

Ainsi que je l'ai télégraphié avant-hier à Votre Excellence [1], M. Sazonoff se propose de formuler, avant son départ pour Livadia, et de communiquer au Gouvernement français, ses vues sur les principales hypothèses mentionnées dans son questionnaire du 14 février relatif aux affaires d'Orient.

En réponse à une question que je lui ai posée aujourd'hui, le Ministre m'a dit qu'il préparait des instructions à ce sujet pour M. Isvolsky. Il a ajouté que, comme elles auraient quelque développement, elles ne pourraient être envoyées par télégraphe, mais qu'elles partiraient par la plus prochaine valise.

P.-S. — La prochaine valise russe pour Paris doit partir le jeudi 2 mai.

[1] Voir à la date du 22 avril, le télégramme 204 reproduit sous le n° 372.

382.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 336. *Paris, 25 avril 1912, 16 h. 35.*

Les instructions, dont j'ai muni hier notre Ambassadeur à Madrid et que je vous ai communiquées par mes télégrammes nos 334 et 334 *bis* (1) prouvent manifestement notre souci de restreindre nos prétentions aux seuls territoires qui nous sont nécessaires pour assurer l'ordre dans la région de Fez et de Taza.

Je présume donc que le Gouvernement britannique n'hésitera pas à soutenir nos demandes à Madrid. Si même vous discerniez chez Sir A. Nicolson la crainte que notre formule de délimitation n'étendît excessivement notre zone vers le nord, je vous autorise à lui déclarer que *en aucun cas, la frontière ne s'approcherait de la mer à moins d'une distance à déterminer comme, par exemple, 35 ou 40 kilomètres, quelles que soient les sinuosités de la ligne de faîte.*

383.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE MARGERIE, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN.

T. n° 44. *Paris, 25 avril 1912, 21 heures.*

Je réponds à votre télégramme 80 (2).

Il a été entendu, et la Russie a insisté spécialement sur ce point, que l'emprunt de réorganisation et les questions qui s'y rattachent seraient discutés entre les Gouvernements et échappaient, en raison de leur caractère poli-

(1) Ces télégrammes transmettaient à Londres les télégrammes adressés à Madrid, sous les nos 127 et 127 *bis*.

M. Poincaré y proposait une délimitation nouvelle qui, au lieu de prendre pour base «la crête septentrionale de la vallée de l'Ouergha», était ainsi formulée: «Du Djebel beni Hassen, la frontière suivra la ligne de faîte jusqu'au Djebel Tiziren. De là, elle rejoindra aussi directement que possible le cours du Loukkos, de manière que d'une part les tribus Rmara et Kmès soient incluses dans la zone espagnole et d'autre part les tribus Ktama, Beni Ahmed et Rzada soient incluses dans la zone française».

(2) Par un télégramme n° 80, du 24 avril, M. de Margerie annonçait que des groupes financiers anglais paraissaient peu disposés à se prêter à une combinaison consistant à faire demander par le Gouvernement chinois lui-même la création d'une agence financière.

tique, aux banques qui ne sont que trop disposées à réduire les conditions de contrôle dès les premières objections de la Chine ; ne nous laissons donc pas diriger par elles.

La question des garanties et du contrôle est capitale et, s'il est désirable de ménager dans la forme autant que possible l'amour-propre chinois (comme cela aurait lieu avec l'agence financière ou toute autre combinaison de même nature), il n'est possible de faire aucune concession sur le fond : la Chine devra finalement céder. L'adhésion de la Russie et du Japon, qui tiennent essentiellement à ce que les Puissances prennent leurs sûretés à l'égard de la Chine et qui ont le moyen matériel de la contraindre, a une valeur morale particulière à ce point de vue.

Exprimez-vous dans ce sens auprès de vos cinq collègues intéressés et des représentants des groupes.

384.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 298. Confidentiel. *Rome, 25 avril 1912, 21 h. 40.*

(*Reçu :* 22 h. 40.)

La note ottomane concernant la médiation me paraît aussi sujette à critique que le memorandum italien. Autant il était singulier pour l'Italie de demander, avant la conclusion de la paix, la reconnaissance par les Puissances de l'annexion de la Tripolitaine, autant il est déraisonnable, de la part de la Sublime Porte, de poser comme condition préalable d'une médiation, l'évacuation des troupes italiennes et le retrait de la loi d'annexion. Il n'y a ici ni un Roi ni un Ministre qui pourraient accepter de telles conditions sans risquer une révolution.

Il ne semble pas néanmoins qu'une telle intransigeance doive nécessairement mettre un terme aux bons offices des Puissances. On peut concevoir, sans trop de peine, un accommodement [1] qui ne comporterait pas pour la Turquie de renoncer à ses droits de souveraineté ni pour l'Italie d'abandonner son malheureux décret d'annexion.

[1] Voir à ce sujet, ci-dessous à la date du 26 avril, le n° 394.

385.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^{os} 167, 168. *Constantinople, 25 avril 1912, 18 h. 35.*

(*Reçu :* 23 h. 50.)

Jusqu'à présent l'Ambassadeur de Russie est seul à avoir remis une note à la Porte pour demander la réouverture des Dardanelles; l'Ambassadeur d'Angleterre a fait seulement une démarche tendant à appeler l'attention du Gouvernement ottoman sur l'importance majeure de cette réouverture, mais sans contester le droit de la Turquie de fermer les Détroits ni parler d'indemnité éventuelle. Au conseil des Ministres d'hier, il n'a encore été pris aucune décision à ce sujet; on a consulté les autorités militaires et navales chargées de la défense du détroit.

J'ai conseillé à Assim Bey de rouvrir les Dardanelles dès que les nécessités de la défense ne s'y opposeraient pas absolument et de faire connaître, dès à présent, que telle est l'intention du Gouvernement ottoman. Il m'a parlé d'obtenir auparavant des Puissances l'assurance que les attaques italiennes contre le détroit ne se renouvelleront pas. D'après lui, l'Italie devrait être mise en demeure par les Puissances soit de forcer, soit de respecter les Dardanelles, la politique consistant à les inquiéter sans avoir l'intention d'y pénétrer étant nettement dirigée contre les neutres.

Assim Bey m'a dit encore que la note russe paraissant contester à la Turquie le droit de fermer les Détroits pour sa propre défense, il se croyait obligé d'y répondre par une note pour ne pas paraître accepter tacitement une pareille théorie.

Enfin Assim Bey m'a relaté que, d'après un rapport reçu de Rifaat Pacha [1], Votre Excellence aurait donné à celui-ci l'assurance de la fermeté avec laquelle le Gouvernement français se tiendra au principe de l'intégrité de l'Empire ottoman. Il m'a chargé de remercier Votre Excellence de cette déclaration et de lui faire remarquer que, dans sa réponse aux Puissances qui demandaient à quelles conditions la Turquie accepterait leur médiation, il a formellement accepté cette médiation en même temps qu'il faisait connaître les conditions turques, comme il y était convié. Or, ces conditions tendant uniquement au maintien de l'intégrité de l'Empire aujourd'hui menacé en

[1] Il n'a pas été retrouvé de note relative à l'entretien de M. Poincaré avec Rifaat Pacha auquel il est fait allusion ici.

Afrique, le Gouvernement ottoman se trouvait, sur le fond des choses, d'accord avec le Gouvernement français. Il serait donc heureux que, sur cette base, les Puissances exercent la médiation qu'elles ont offerte aux belligérants, certain qu'il est que Votre Excellence ne consentirait pas à transmettre à la Turquie des propositions qui porteraient atteinte à l'intégrité ou bien à la dignité de l'Empire. Il saurait aussi beaucoup de gré à Votre Excellence de l'action qu'elle voudrait bien exercer à Pétersbourg pour amener notre alliée aux vues qu'elle a bien voulu exposer à Rifaat Pacha.

J'ai décliné d'entrer sans instructions dans le détail de la médiation; j'ai seulement voulu retenir de la communication d'Assim Bey, que le Gouvernement ottoman ne considérait pas la conversation comme close par sa note responsive à la démarche des Puissances et qu'il n'objectait rien à ce que celles-ci, instruites officiellement maintenant des dispositions respectives de l'Italie et de la Turquie, poursuivissent leur médiation. Je lui ai dit que je ne manquerai pas d'en instruire Votre Excellence.

386.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os 157, 158. *Madrid, 26 avril 1912, 16 h. 5 et 18 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 35 et 22 h. 25.)

Je viens de soumettre au Ministre d'État la proposition formulée dans vos télégrammes 127 et 127 *bis*(1). J'y ai joint, à titre personnel, un décalque de la carte du capitaine Pettelat annexée à votre lettre 172 (2) du 23 de ce mois afin qu'aucune confusion ne pût se glisser au sujet de notre demande, mais j'ai fait observer, en même temps, que cette carte ne devait cependant être acceptée que sous certaines réserves et qu'elle ne saurait faire foi d'une façon absolue. J'ai donné ensuite à M. Garcia Prieto toutes les explications que la situation comporte et je lui ai fait ressortir que notre dernière suggestion impliquait l'abandon de territoires pouvant être considérés comme appartenant au bassin de l'Ouergha. Le Ministre d'État a écouté mes observations avec une grande attention; il a ensuite examiné attentivement la carte. Puis il m'a fait observer que cette dernière proposition ne répond pas à

(1) Voir ci-dessus à la date du 25 avril, le télégramme Paris-Londres reproduit sous le n° 382 (note).

(2) La lettre 172 du 23 avril, transmettait à M. Geoffray en même temps qu'un rapport de M. Regnault des croquis tracés par le capitaine Pettelat. Un envoi semblable était fait à Londres à la même date.

la note qu'il m'avait remise le 23 de ce mois et dont je vous ai communiqué la traduction par mon télégramme du même jour n° 149 [1]; le Gouvernement du Roi y déclarait, en effet, accepter la suggestion anglaise du 14 courant [2] en ce qui concerne l'Espagne, tandis que le Gouvernement de la République la repousse en ce qui concerne la France. M. Garcia Prieto a ajouté, sous une forme du reste très courtoise, que, quoi qu'il en soit sur ce point, le Cabinet de Madrid [avait fait] examiner, avec le plus grand soin et dans le plus grand esprit de conciliation, les desiderata du Gouvernement français consistant dans la cession de la totalité du bassin de l'Ouergha, et que, malgré le très vif désir d'arriver à un accord entre les deux pays, ledit Cabinet avait jugé à l'unanimité qu'il n'était pas possible d'accéder à la demande du Gouvernement de la République; [il m'a exposé] de nouveau et longuement les motifs de cette impossibilité. Je les ai fait connaître à Votre Excellence par mes télégrammes n°s 150 et 151 [3]. Il a ajouté que la zone espagnole du Nord se trouverait réduite dans des proportions considérables et sur une étendue importante; selon toute probabilité, sa profondeur ne serait plus que d'une trentaine de kilomètres ce qui permettrait de couper facilement toute communication entre la région de Tétouan et celle de Melilla. [Enfin] il a rappelé qu'il existait une communication directe et relativement facile entre Alhucemas et la vallée du haut Ouergha et qu'il était dès lors inexact d'affirmer que les Espagnols ne pourraient pénétrer dans cette région. Évidemment, on le ferait probablement assez difficilement en ce moment à cause des hostilités existant sur le Kert, mais cette situation ne durera pas éternellement. Notre entretien s'est prolongé, toujours courtois, mais sans que le Ministre d'État modifiât en rien son argumentation.

J'ignore si Votre Excellence possède des indications sûres au sujet des vues dernières du Cabinet de Madrid; en ce qui me concerne, j'emporte de ma conversation avec M. Garcia Prieto l'impression que, non seulement, son siège est fait, mais qu'il m'a bien parlé au nom du Gouvernement tout entier; il me l'a du reste répété à plusieurs reprises. Les dissentiments qui existaient dans le Cabinet ont disparu et le Roi partage certainement la manière de voir de son Gouvernement.

Je crains donc qu'il n'y ait [plus] d'espoir d'amener le Gouvernement espagol à consentir à la cession de la totalité de la vallée de l'Ouergha.

Dans ces conditions, je serais très reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien m'envoyer des directions sur la conduite que je vais avoir à tenir. Je n'ai pas à formuler un avis au regard de l'ensemble d'une situation dont la gravité me paraît toutefois incontestable. Permettez-moi cependant

[1] Voir ci-dessus à la date du 24 avril, n° 379. — [2] Voir à cette date la note de l'Ambassadeur britannique, n° 338. — [3] Voir à la date du 24 avril, n°s 379 et 380.

d'appeler une fois de plus, de la façon la plus pressante, l'attention du Gouvernement de la République sur les inconvénients, sur les dangers même, qu'une rupture avec l'Espagne pourrait entraîner [pour] notre pays, tout particulièrement dans un moment où la France et l'Espagne auraient, à mon avis, le plus grand intérêt à s'entendre et à s'unir pour assurer le maintien de l'ordre et le développement du Maroc, que nous avons pris la charge d'assurer au regard des autres Puissances.

Au point de vue de la politique générale, n'avons-nous pas grand intérêt au cas de complications possibles par ailleurs, à ne pas avoir sur notre frontière méridionale un État hostile qui immobilisera un ou deux de nos corps d'armée, alors que nous en aurons déjà d'autres retenus sur la frontière des Alpes? Enfin une rupture avec l'Espagne ne va-t-elle pas créer un état de choses très fâcheux pour les puissants intérêts économiques, financiers et commerciaux que nous possédons en Espagne? Ne pourrait-on pas se contenter de réclamer dans la vallée de l'Ouergha cette délimitation que vous m'aviez signalée par votre lettre du 25 mars dernier n° 141 [1], que MM. Benoist et Rousselet indiquaient comme donnant, en fait, satisfaction à nos desiderata?

Ce serait là, entre nos demandes et les offres des Espagnols, une formule transactionnelle, qui aurait peut-être chance d'être agréée par ceux-ci et qui serait probablement appuyée auprès d'eux par le Gouvernement britannique. En se reportant à la ligne tracée par la convention de 1904, l'étendue de terrain que nous donnerait cette cession serait encore considérable, et il me semble que l'opinion publique pourrait se déclarer satisfaite, puisque des techniciens assurent que dans ces conditions la sécurité de Fez serait pleinement assurée.

Je m'excuse de vous donner, avec une concision un peu télégraphique, mon sentiment sur la situation : je me permets de le faire parce que je crois avoir rempli les instructions de Votre Excellence et avoir défendu pied à pied les demandes qu'elle avait bien voulu me charger de soutenir; mais il m'a paru de mon devoir de vous faire part des périls que présenterait, à mon sens, une rupture avec l'Espagne.

[1] Voir au sujet de cette dépêche, à la date du 15 avril, le télégramme Paris-Madrid 142, note 2, sous le n° 343.

387.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 211. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 26 avril 1912, 20 h. 3.*

(*Reçu* : 22 h. 50.)

Je reviens de la Douma. Le Ministre des Affaires étrangères y a lu aujourd'hui son exposé de la situation politique. Il a été écouté très attentivement par toute la Chambre et il a été applaudi par le Centre. La Droite et la Gauche sont restées silencieuses. D'après le rapide résumé que l'on vient de me donner des paroles de M. Sazonoff, il a commencé son exposé en rappelant que l'alliance avec la France était la base immuable de la politique russe. Il a ensuite mentionné l'heureuse issue de l'affaire marocaine, puis le fonctionnement satisfaisant de l'entente avec l'Angleterre, le maintien des relations de bon voisinage et d'amitié avec l'Allemagne, l'entente de Racconigi, l'établissement de bons rapports avec l'Autriche, les efforts de la Russie pour amener la cessation des hostilités entre la Turquie et l'Italie ainsi que la ferme intention du Gouvernement impérial de rappeler ses troupes de la Perse dès que l'ordre y serait rétabli. Le Ministre a déclaré en outre que «la Russie étant une Puissance européenne dont le cœur est à Moscou», ne devait pas chercher à s'étendre du côté de l'Extrême-Orient. En terminant, il a affirmé que rien ne justifiait les appréhensions qui s'étaient manifestées et que la Russie pouvait se consacrer en toute tranquillité à ses affaires intérieures. Je compléterai ce télégramme lorsque j'aurai sous les yeux le texte de l'exposé de M. Sazonoff.

388.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 135. *Paris, 27 avril 1912, 19 h. 50.*

Je réponds à votre télégramme n° 157 [1].

Je suis, comme vous, très pénétré des inconvénients que présenterait une rupture avec l'Espagne. Je partage votre opinion sur la nécessité de ne rien

[1] Voir ci-dessus à la date du 26 avril, n° 386.

négliger pour aboutir à une solution conciliante et je vous remercie de nouveau du dévouement si éclairé que vous montrez dans ces négociations délicates. Je crois cependant qu'avant de nous rabattre sur la formule de M. Rousselet, il faut attendre la démarche de l'Angleterre qui pourra, je l'espère, faire accepter la formule plus large du capitaine Pettelat [1].

389.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 301. Confidentiel. *Rome, 27 avril 1912, 21 h. 20.*
(*Reçu :* 23 h. 35.)

Réponse à votre télégramme n° 308 (*sic*) [2].

L'observation contenue dans mon télégramme n° 298 [3] ne m'était pas inspirée par une confidence émanant d'une source officielle italienne, mais par la croyance que, dans les conseils du Gouvernement, le désir est si grand d'en finir avec la guerre et de sortir du dilemme dangereux où elle place l'Italie, que ses gouvernements seraient disposés à se prêter à tout accommodement honorable qui ne comporterait pas le retrait du décret d'annexion.

Il me paraît que, dans les conjonctures présentes, il serait vain d'en chercher les éléments dans un règlement de l'état juridique de la Tripolitaine. Il y aurait lieu de distinguer les questions de principe des questions de fait. Sur les premières, les points de vue turc et italien sont manifestement inconciliables et chacune des parties restera sur ses positions où l'on ne peut que les laisser.

Mais on peut concevoir que la Turquie et l'Italie réservent formellement, l'une le principe de sa souveraineté, l'autre celui des droits qu'elle s'est conférés par le décret d'annexion et qu'elles procèdent quand même à l'établissement d'un *modus vivendi* en Tripolitaine qui mettrait fin aux hostilités. En échange de l'occupation et de l'administration permanente de la Tripolitaine, ou en d'autres termes du retrait des troupes turques, l'Italie pourrait offrir à la Turquie pour le présent et pour l'avenir des avantages considérables.

[1] La formule du capitaine Pettelat est celle dont M. Poincaré recommandait l'adoption par ses télégrammes 127 et 127 *bis* et qui a été reproduite dans une note du n° 382.

[2] Le télégramme 308 est du 25 mars et paraît ici hors de cause. Le télégramme visé par M. Barrère est sans aucun doute le télégramme 368 du 26 avril. M. Poincaré demandait à l'Ambassadeur comment il concevait un «accommodement» entre l'Italie et la Turquie.

[3] Voir ci-dessus à la date du 25 avril, n° 384.

Si les Puissances décident de continuer leurs échanges de vues pour arriver à mettre un terme à un conflit qui tend à être aussi nuisible aux intérêts légitimes des neutres qu'aux belligérants, c'est selon moi dans ce sens qu'il serait utile de chercher une solution [1].

390.

Note de M. Poincaré.

Paris, 27 avril 1912.

Reçu M. Isvolsky.

Il vient me demander si je sais quelque chose au sujet de la question des Dardanelles, dont la fermeture, dit-il, lèse gravement les intérêts russes et préoccupe vivement son Gouvernement.

Je réponds que je n'ai aucune nouvelle, mais que je suppose que le Gouvernement ottoman cédera aux instances que la Russie a faites à Constantinople et aux observations amicales que l'Angleterre et la France ont elles-mêmes présentées.

M. Isvolsky ajoute que M. Sazonoff désire que, malgré la réponse turque, les Puissances reprennent, le cas échéant, le contact pour intervenir de nouveau collectivement auprès des deux Puissances belligérantes.

Je réponds que nos dispositions n'ont pas changé mais que, pour le moment, je n'aperçois pas encore la formule d'une entente.

Je remercie M. Isvolsky de ce que M. Sazonoff a dit de l'alliance et des hommes d'État français dans son discours d'hier [2].

Je lui demande à quelle entente avec l'Autriche a fait allusion M. Sazonoff et je lui rappelle que ce dernier lui avait écrit récemment qu'il n'y avait aucune entente de ce genre. M. Isvolsky déclare qu'il se souvient lui-même très bien de ce que M. Sazonoff lui avait écrit à ce sujet. Aussi pense-t-il que le Ministre des Affaires étrangères a voulu simplement parler de l'accord que lui-même, M. Isvolsky, il avait établi avec l'Autriche après la reprise de ses relations avec M. d'Aehrenthal. Cet accord portait sur le *statu quo* dans les Balkans et sur le développement pacifique des petites Puissances balkaniques. Il a été communiqué aux Puissances. M. Isvolsky ne croit pas qu'il y ait rien de plus; il se renseignera. Quant à l'amitié de la Russie pour l'Italie, M. Sazonoff a

[1] Ce télégramme a été transmis par dépêche circulaire le 30 avril à Londres 405, Vienne 134, Pétersbourg 253, Constantinople 320, Berlin 281.

[2] Le 26 avril, M. Sazonoff avait lu à la Douma, un exposé de la situation politique dont M. Georges Louis avait, par son télégramme 211 ci-dessus reproduit n° 387, donné un résumé sommaire. Dans cet exposé, M. Sazonoff rappelait que l'alliance avec la France était «la base immuable de la politique russe».

exprimé des sentiments qui sont ceux de M. Isvolsky : politique de Racconigi. Les intérêts de la Russie et de l'Italie sont identiques en Orient. M. Isvolsky constate avec regret que l'opinion française reste très peu favorable à l'Italie ; il en a encore recueilli l'impression hier dans un milieu d'hommes de lettrés et de savants (dîner des XX). Je réponds que cet état d'esprit est heureusement superficiel et passager et que ce sont les maladresses de l'Italie qui l'ont provoqué (Carthage, Manouba).

391.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne, Rome, Madrid, Washington, Bruxelles, La Haye, Lisbonne, Stockholm.

T. n^os^ 342, 245, 344, 164, 372, 138, 119, 29, 11, 14, 8.

Paris, 28 avril 1912, 14 heures.

Le Gouvernement de la République a désigné le général Lyautey comme *Commissaire Résident général de la République française au Maroc.*

Dans cette fonction nouvelle, le général Lyautey concentrera, entre ses mains, sous la souveraineté du Sultan, tous les pouvoirs civils et militaires.

Ses instructions lui prescrivent de mettre immédiatement en œuvre le protectorat institué par le traité du 30 mars. Elles lui recommandent aussi de faire observer exactement les engagements que nous avons souscrits envers les Puissances, tant pour le maintien de l'ordre que pour l'égalité économique.

Aussitôt que le traité du 30 mars aura été ratifié par les Chambres françaises, le nouveau régime du Maroc sera notifié officiellement aux Puissances. En attendant, veuillez porter officieusement à la connaissance du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité la mesure que la nécessité d'assurer la paix publique dans l'Empire chérifien nous a obligés à prendre d'urgence [1].

(1) Le 29 avril, M. Jules Cambon télégraphiait qu'il avait fait au sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères du Reich, la communication prescrite et que ce dernier l'avait «déclarée très satisfaisante».

392.

Le colonel Pellé, Attaché militaire de France à Berlin,

à M. Millerand, Ministre de la Guerre.

D. n° 467 [1]. *Berlin, 28 avril 1912.*

Par bordereau n° 463 du 24 avril dernier, j'ai eu l'honneur de vous adresser les textes des projets de loi militaire et naval, la proposition modifiant le régime des droits sur l'alcool et le projet de budget complémentaire pour l'exercice 1912. Je vous enverrai très prochainement les comptes rendus sténographiques de la première délibération de ces projets de loi au Reichstag, qui s'est terminée jeudi, et les principaux articles de presse que j'ai recueillis.

Le deuxième Bureau de l'État-Major de l'armée aura ainsi en main tous les éléments nécessaires pour une étude complète du nouveau projet militaire, dont mes précédentes lettres vous ont signalé l'importance. Je voudrais, aujourd'hui, insister sur certaines grandes lignes de ce projet.

Comme l'a remarqué le Chancelier au début de la discussion du Reichstag, les propositions militaires du Gouvernement comprennent des mesures d'une exécution immédiate et d'autres qui sont échelonnées sur un délai de plusieurs années.

Nous remarquerons d'abord *qu'en ce qui concerne l'armée, la partie du projet à exécuter immédiatement est de beaucoup la plus importante.*

Premièrement, on avance au 1^er^ octobre *prochain* l'exécution de presque toutes les créations prévues par la loi du 27 mars 1911 et qu'on s'était proposé primitivement d'échelonner sur plusieurs années (unités d'artillerie de campagne, d'artillerie à pied et des troupes techniques).

Secondement, on veut réaliser à cette même date du 1^er^ octobre, dans cinq mois, *toutes les mesures d'organisation les plus importantes* proposées par le nouveau projet de loi : création d'une inspection d'armée, de deux corps d'armée avec les troupes d'artillerie de campagne, de pionniers et du train correspondantes, de quatorze bataillons d'infanterie (sur dix-sept à former), de douze pelotons de projecteurs, d'une troupe d'aviateurs, etc.; augmentation d'effectif de plus de cent bataillons d'infanterie et de nombreuses autres unités; création des nouveaux emplois d'officiers destinés à l'encadrement des formations de réserve.

Ainsi s'affirme nettement *le caractère de mesure de précaution immédiate.*

[1] Cette pièce est conservée au ministère de la Guerre.

que l'opinion a déjà attribué au projet de loi. Il ne s'agit pas, comme dans les quinquennats précédents, de poursuivre méthodiquement le développement progressif des forces allemandes. Il faut parer à une menace et, comme l'a dit le général von Heeringen au Reichstag, utiliser les «expériences de l'automne de 1911» et tenir compte de ce que «*la situation militaire de l'Allemagne s'est modifiée*»[1].

En quoi consiste cette modification de la situation internationale? Le Chancelier, puis le Ministre de la Guerre, se sont contentés de dire qu'ils s'expliqueraient à ce sujet devant la Commission. Ces paroles, quand elles ont été prononcées pour la première fois, sont peut-être les seules qui aient réveillé, dans cette longue séance, l'atonie de l'Assemblée. Pour qui a vécu à Berlin ces six derniers mois, il n'est pas difficile d'exprimer quelle était alors la pensée de tous : ce qui «a modifié, depuis 1910, la situation militaire de l'Allemagne» c'est, d'une part, l'attitude prise par l'opinion française, d'autre part, la probabilité d'une intervention de l'armée anglaise aux côtés de la nôtre sur le continent.

Le problème s'étant posé de répondre, dans le plus court délai possible, à cette *situation militaire nouvelle,* quel est le caractère de la solution adoptée par les autorités militaires allemandes?

L'organisation de l'armée reste, dans son ensemble, ce qu'elle était.

L'exposé des motifs du projet nous dit qu'on a décidé «d'augmenter le nombre des hommes passant sous les drapeaux et de parachever l'organisation... *Il faut que le passage du pied de paix au pied de guerre soit facilité*». Le général von Heeringen, au Reichstag, insiste sur ce qu'«*en continuant à développer l'armée dans le sens de la loi du 27 mars 1911, on aurait contrevenu aux intérêts du pays*». Ce qui a paru «d'une indispensable nécessité d'État» c'est «le renforcement immédiat de l'armée permanente» et «*avant tout, une augmentation de la préparation à la guerre*». Le Ministre de la Guerre ajoute que, d'après la «loyale conviction» des autorités militaires, l'armée allemande n'a pas à se préoccuper «en première ligne» de «surpasser simplement en nombre ses adversaires éventuels». Elle obtiendra la supériorité par «la discipline, l'instruction, l'armement, l'organisation et le commandement», comme aussi, bien entendu, par «la volonté de sacrifice et l'esprit militaire... du peuple entier». Plus nettement encore, un représentant du Bundesrat disait dernièrement devant un membre de cette ambassade : «L'administration de la guerre nous a démontré la nécessité d'accélérer et d'améliorer notre mobilisation.»

[1] *Note du document :* Exposé des motifs du projet : «Il faut que la loi sur les effectifs de paix de l'armée, du 27 mars 1911, soit mise à exécution plus rapidement que cela ne paraissait nécessaire encore il y a un an. La situation militaire exige en outre que nous améliorions notre préparation à la guerre».

Les mesures prévues par le projet de loi répondent exactement à ces idées directrices :

Formation de deux nouveaux corps d'armée. — Cette formation était préparée depuis longtemps. Elle se serait réalisée, croyons-nous, au moment, de la mobilisation, si la guerre avait éclaté dans ces dernières années. Mais les deux corps d'armée, se trouvant désormais en possession, dès le temps de paix, de tous leurs éléments et services, ayant acquis la cohésion que donne une préparation commune, gagneront considérablement, dans l'avenir, en facilités de mobilisation et en solidité.

Leur formation entraîne d'ailleurs des créations ou des augmentations de garnisons qui, surtout sur notre frontière, semblent devoir amener un remaniement important des mesures de couverture.

Renforcement des effectifs de paix d'un grand nombre d'unités. — Jusqu'à présent, les bataillons et les batteries des corps d'armée frontières et de la Garde étaient seuls à *effectif renforcé.* Le projet de loi *double et au delà le nombre de ces unités à effectif fort,* susceptibles de se mobiliser en une ou deux journées, en appelant les réservistes domiciliés dans leur voisinage immédiat. Les nouvelles unités à effectif renforcé serviront d'abord à compléter les deux nouveaux corps d'armée frontières; mais il en restera un grand nombre de disponibles pour les corps d'armée de l'intérieur. D'où nous serions tentés de conclure (ceci demandera un examen plus serré) qu'à l'avenir, les transports de concentration commenceront plus tôt et qu'en fin de compte, la date à laquelle les opérations d'ensemble commenceront sur le théâtre décisif pourra être avancée.

Le renforcement des effectifs facilitera d'ailleurs l'instruction dans une large mesure et accroîtra la solidité des unités en temps de guerre. Certains écrivains militaires prévoient que la mesure sera étendue, un jour ou l'autre, *à toutes les unités* du temps de paix.

Encadrement des unités de seconde ligne. — L'accroissement des effectifs de paix des corps actifs augmentera, dans l'avenir, le nombre des réservistes instruits des classes les plus jeunes, dont on dispose pour former les régiments de réserve. Dès maintenant, on assure l'encadrement de ces corps de seconde ligne en créant, dans chaque régiment d'infanterie, un cadre complémentaire composé d'un lieutenant-colonel, d'un autre officier supérieur [1] et d'un capitaine [2]; dans chaque régiment d'artillerie, d'un capitaine et un lieutenant; dans chaque brigade d'artillerie, d'un lieutenant-colonel.

L'institution nouvelle des *Inspections de la landwehr,* dont les attributions

(1) *Note du document :* Excepté dans les quelques régiments qui n'ont encore que deux bataillons.

(2) *Note du document :* Je rappelle que les compagnies allemandes ont trois lieutenants présents, ce qui leur permet de céder facilement un lieutenant à la compagnie de réserve.

ne nous sont pas encore exactement connues, est destinée évidemment à assurer, dans le même ordre d'idées, une meilleure organisation et administration des réserves.

Toutes les mesures dont je viens de parler seront réalisées au 1er octobre prochain.

De sorte que, si l'on voulait résumer, en peu de phrases, les caractères essentiels des mesures militaires arrêtées par le Gouvernement allemand, à la suite de la crise de l'automne dernier, on pourrait, je crois, les ramener aux idées suivantes :

Considérer la défense sur les frontières de terre comme *beaucoup plus importante* que la défense maritime,

Chercher à améliorer la préparation à la guerre *d'une manière immédiate,*

Et pour cela,

Remanier la couverture,

Augmenter la *solidité et la rapidité de préparation des armées de premier choc,*

Améliorer l'encadrement des formations de seconde ligne.

En même temps, le grand État-Major *poursuit le développement des troupes techniques,* dont l'armée allemande est déjà si abondamment dotée.

Encore deux bataillons de pionniers de supplément,

26 pelotons de projecteurs pour les combats de nuit, dont j'ai signalé le constant emploi aux manœuvres,

Des créations d'unités et des augmentations d'effectif dans les troupes de télégraphie, de télégraphie sans fil, d'automobiles,

La formation d'une troupe d'aviation, etc.

Une étude plus approfondie sera nécessaire, mais, à première vue, les dispositions prises paraissent rendre hommage à la sagesse et à l'esprit d'organisation des chefs de l'armée allemande. Disposant de ressources importantes en hommes, ils pouvaient être tentés d'entreprendre des créations de plus grande envergure, qui auraient frappé l'opinion en Allemagne et à l'étranger. Mais la désorganisation temporaire qui en serait résultée aurait risqué de paralyser l'armée à un moment critique. Le haut commandement allemand a réduit cet inconvénient à son minimum, en se limitant à perfectionner le plus possible l'instrument qu'il a en main (1). D'autre part, en incorporant un plus grand nombre d'hommes dans les cadres existants, il a obtenu l'utilisation *la plus économique* de ces hommes.

N'est-il pas certain cependant que toutes les mesures énumérées dans le projet de budget complémentaire (2) comme devant se réaliser au 1er octobre prochain, ne pourront être mises en place *immédiatement* et les organes nou-

(1) *Note du document :* N'est-ce pas une raison de plus pour nous de ne pas nous laisser surpasser par les Allemands sous le rapport de l'armement et du matériel, puisque nous ne pouvons les suivre dans la voie d'augmentation des effectifs.

(2) *Note du document :* Beilage 1. (Prusse, Saxe, Wurtemberg).

veaux fonctionner *normalement* du jour au lendemain? Quand on songe au nombre respectable de créations et aux innombrables mutations de personnel qui devront s'effectuer à cette date, on se plaît à penser qu'il en résultera un certain trouble dans les régiments.

D'autre part, des vides importants existent, dès maintenant, dans le cadre des lieutenants, dans le corps des médecins militaires, parmi les sous-officiers; ces vides vont être augmentés dans une forte proportion.

Quant à l'à-coup sur l'avancement à prévoir, si des mesures spéciales ne sont pas prises pour y parer, il préoccupe dès maintenant des officiers, qui n'ont pas l'espoir immédiat d'ajouter une étoile sur leur patte d'épaule.

Il a fallu des raisons bien fortes pour décider l'administration de la guerre allemande à procéder avec une précipitation si contraire à ses habitudes méthodiques.

Il paraît résulter de la première délibération du Reichstag que le projet de loi militaire sera voté par cette assemblée, sans discussion sérieuse. Seul l'orateur du parti radical a demandé que le contenu des propositions du Gouvernement fût examiné. De leur côté, les représentants du Centre catholique (qui prépare la rentrée des Jésuites en Allemagne et qui vient de commencer par leur ouvrir la Bavière) ont saisi, en faisant des réserves sur certains points, l'occasion qui s'offrait à eux de rappeler au Gouvernement que leur parti est un élément indispensable de sa majorité. Ces difficultés de détail se résoudront sans doute en commission.

J'ai assisté à la première séance des débats. J'ai été frappé, avec d'autres, de l'indifférence du Reichstag. Beaucoup de vides dans les bancs; des personnalités marquantes étaient absentes. Presque constamment, j'ai eu l'impression que l'esprit des auditeurs était ailleurs.

C'est qu'en effet les partis ont déjà fait connaître leurs intentions, lors de la discussion générale du budget. Le vote du projet de loi militaire est acquis.

Malgré des résistances isolées, on peut croire qu'il en est de même du projet de loi sur la flotte.

Les véritables difficultés commenceront avec l'examen des *moyens financiers* proposés pour subvenir aux dépenses de ces projets.

Les évaluations de dépenses produites par le Gouvernement ne sont pas justifiées; elles manquent absolument de clarté; on serait tenté de croire qu'elles manquent aussi de sincérité.

Quand on nous affirme que les dépenses permanentes pour l'armée diminueront d'un million de marks en 1916 (par suite de la réduction des frais de déplacement), quand on évalue les dépenses une fois faites, en 1915, à un chiffre négatif, nous avons déjà quelque peine à l'admettre. Mais il serait puéril de supposer que le cycle des dépenses nouvelles se fermera en 1917; pour la marine en particulier, le chiffre de 130 millions de construc-

tions, à dépenser jusqu'à cette époque, ne représente qu'une fraction de son nouveau programme.

Le coût de l'augmentation de la solde des hommes de troupe avait été évalué, en 1909, à 20 millions de marks, ce qui correspondrait aujourd'hui à 22 millions au moins, en raison des augmentations d'effectif survenues, ou en projet. Cependant cette dépense ne figure dans le projet actuel que pour un total de 16 millions (15 millions pour l'armée, un million pour la flotte). Il faut ajouter encore que la majorité du Reichstag (centre, radicaux, socialistes) voudrait imposer cette augmentation de la solde de la troupe dès le 1^er^ octobre prochain, tandis que le Gouvernement propose de la remettre au 1^er^ avril 1913.

En ce qui concerne les *recettes*, l'ancien secrétaire d'État du Trésor, M. Wermuth, me paraît avoir démontré clairement, dans l'article de la *Deutsche Revue* ci-annexé, que les mesures proposées par le Gouvernement se réduisent à «habiller» de divers noms l'emprunt auquel on sera forcé finalement de recourir.

Pour nous limiter à l'exercice courant, le projet propose de boucler le budget complémentaire de 1912, en majorant les évaluations précédentes de recettes de 59 millions et demi (postes et télégraphes, 11 millions et demi; chemins de fer, 3 millions; douanes et impôts, 45 millions). Ces estimations préparent sans doute des désillusions. On prend 10.375.700 marks sur l'amortissement; puis 10 millions sur les travaux du canal de Kiel, ce qui ne constitue pas une économie, mais une dépense différée.

En définitive, la seule recette réelle mise en regard des 94 millions et demi de nouvelles dépenses militaires consiste dans les 14 millions et demi que le Gouvernement compte obtenir du remaniement des droits sur l'alcool. Cette évaluation est contestée. Surtout, les gens les mieux informés ne croient pas que le projet sur l'alcool, contre lequel les Gauches se sont déclarées, puisse trouver une majorité au Reichstag.

Il faudrait alors, bon gré, mal gré, revenir à l'impôt sur les successions que le Centre et la Droite repoussent de toutes leurs forces.

Le premier, dans la discussion, le Chancelier a parlé de cet impôt, en disant que, si le Gouvernement avait renoncé à le présenter, c'était pour ne pas jeter la division entre les partis bourgeois.

Le nouveau Secrétaire d'État, qui a remplacé M. Wermuth au Trésor, M. Kühn, a exprimé des regrets plus explicites encore. «L'impôt sur les successions, a-t-il dit, viendra un jour en Allemagne, comme dans les autres grands pays civilisés; il ne peut pas venir encore.» Et après avoir développé la première partie de cette proposition, il s'est borné à justifier la seconde en disant qu'une taxe nouvelle de cette importance ne pouvait être proposée qu'en cas de nécessité démontrée.

J'ai indiqué précédemment que cette question de l'impôt sur les successions était devenue en Allemagne purement politique. Après que les partis du Reichstag ont pris nettement position sur cet impôt, après que le Chancelier a renoncé à le présenter et sacrifié pour cela son Secrétaire d'État pour le Trésor, il semblerait très difficile d'imaginer que le *Chancelier actuel* pût obtenir du *Reichstag actuel* le vote de cet impôt.

Mais on remarque que, malgré les suggestions dont il a été l'objet, le Gouvernement s'est refusé à faire un tout des projets de loi militaire, naval et financier. Ces trois projets seront discutés séparément et le rejet de l'un n'entraînera pas la chute des deux autres.

Comme conclusion de la première délibération, les Gauches, *à la majorit de deux voix,* ont obtenu que le projet de droits sur l'alcool, auquel elle sont hostiles, fût renvoyé à une commission spéciale, tandis que les projet militaire et naval seront examinés par la Commission du budget. Cela signifie, *prétend-on,* que ces deux derniers projets pourraient être votés à la vapeur d'ici à la Pentecôte, tandis que la discussion des projets financiers viendrait seulement à l'automne [1]. Le Gouvernement (comme l'ambassade l'a appris de bonne heure), serait disposé à s'accommoder de cette manière de procéder. *L'essentiel, pour lui, est de faire voter la loi militaire de façon qu'elle puisse être appliquée au 1er octobre.* Au pis-aller, si aucun projet financier ne pouvait aboutir en temps voulu, les excédents de l'exercice 1911, qu'on évalue à 220 millions, suffiraient à payer le supplément de dépenses militaires prévu pour le présent exercice.

D'ici à l'automne, les intrigues politiques qui se jouent en ce moment autour de l'Empereur, dans le Reichstag et à l'intérieur même du Gouvernement, poursuivront leur rôle; il est impossible d'en prévoir le résultat [2]

Un incident tout à fait imprévu de la discussion a mis le Ministre de la Guerre en lutte ouverte avec la grosse majorité du Parlement. Le député du Centre Erzberger, sortant du terrain de la discussion, venait d'attaquer, comme «une honte», un ordre de Cabinet signé par l'Empereur dans un cas de duel.

Le général von Heeringen, se jetant tête baissée dans le panneau qui lui était tendu, se leva pour dire qu'un homme qui refusait de se battre en duel par scrupules religieux «n'avait pas sa place dans le cercle social que forme le corps d'officiers». Ces paroles soulevèrent un orage sur la plupart des bancs

(1) *Note du document :* Le député Erzberger, au nom du Centre, s'est élevé énergiquement contre cette manière de faire.

(2) *Note du document :* J'ai été frappé en entendant le discours du Chancelier, de voir combien il était déprimé, nerveux, répondant à la plus petite interruption avec des éclats de voix injustifiés. Ce qu'on peut expliquer à volonté, soit par ses préoccupations sur la situation générale, soit plutôt par les sourdes attaques dont il se sent l'objet.

de la Chambre, car les Gauches, comme le Centre, sont très hostiles au duel. Le lendemain, le chef du parti catholique vint lire à la tribune un blâme énergique contre le Ministre : «En s'exprimant comme il l'a fait, le Ministre de la Guerre se met lui-même et met le corps d'officiers en dehors de la loi... Nous nous expliquerons plus complètement devant la Commission.» La *Germania,* organe officiel du parti, signifie purement et simplement au général son congé : «Un homme qui peut professer des principes de ce genre devant le Reichstag allemand n'a plus rien à faire à la tête de l'administration de la guerre... Le Centre renierait tous ses principes religieux..., en continuant à se commettre avec lui.»

De l'avis général, le Ministre de la Guerre est «un homme mort.» Il ne paraît pas douteux que l'Empereur le maintienne à son poste jusqu'après le vote du projet de loi militaire; mais le Reichstag lui fera la vie dure et le Centre ne lui pardonnera pas. Sa chute paraît ne plus être que l'affaire de quelques mois.

393.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

Lettre particulière. *Berlin, 29 avril 1912.*

M. René, dont je vous ai précédemment parlé[1] et qui avait eu avec M. de Berckheim les entrevues dont je vous ai rendu compte, est venu me voir dernièrement. Il m'a naturellement reparlé des idées de M. Bunau-Varilla. Il m'a dit combien il avait été surpris de voir le Sous-Secrétaire d'Etat Zimmermann, M. de Schoen et le prince de Radolin lui dire tous les trois la même chose et lui montrer l'Allemagne disposée à s'entendre avec la France sur la base de la neutralité de l'Alsace-Lorraine et de l'absolue autonomie de ces provinces.

Je lui ai répondu que je n'étais pas autorisé à l'entendre et que je ne pouvais suivre avec lui une conversation sur ce sujet.

M. René m'a déclaré qu'il ne poursuivrait pas, mais il a ajouté que dans l'avenir, il pourrait peut être résulter quelque chose d'utile des conversations qu'il avait eues avec les personnages nommés plus haut.

M. René m'a ensuite parlé de l'état de l'opinion en France et en Allemagne. Il le trouve extrêmement dangereux et estime qu'il y a lieu pour tous les hommes prévoyants, de tout faire pour calmer les esprits, car il lui semble que si un certain apaisement ne se produit pas, on marche à la guerre. «Il

(1) Voir ci-dessus n° 253.

faut prendre, m'a-t-il dit, le peuple allemand comme il est. Il ne dit rien, mais chaque jour ses défiances augmentent; il accumule au fond de lui-même les griefs et quand on l'accuse de faire ce qu'on appelle des querelles d'Allemand, on ne se rend pas compte qu'elles sont l'aboutissement d'une longue série de mécontentements et de déceptions. Aujourd'hui, il est convaincu que la France se prépare à attaquer l'Allemagne et les correspondants des journaux allemands à Paris font, à ce point de vue, une besogne détestable. L'accord projeté par Lord Haldane entre l'Angleterre et l'Allemagne semble devoir échouer, et on attribue cet échec, dans le public, à une alliance offensive liant l'Angleterre à la France. «L'Empereur, a continué M. René, ne veut pas la guerre; il n'en veut à aucun prix; il veut même plus qu'une détente avec la France, mais vous savez que ses instructions, mêmes écrites, ne sont pas toujours obéies à la Wilhelmstrasse où on sait parfaitement les tourner sous prétexte de les appliquer».

J'écoutais M. René, à qui je n'avais rien à dire et je ne devais rien dire, mais j'ai noté ces paroles, car il a de nombreuses relations et il représente parfaitement le type de ces agents secrets du XVIII^e siècle dont la mission semblait être de mettre à jour les dessous de la politique des Cabinets.

M. René déteste M. de Kiderlen et, à son sujet, il m'a dit qu'il ne croyait pas que le coup d'Agadir ait été, comme on l'a prétendu, un bluff. Il croit que ç'a été une provocation et que M. de Kiderlen recommencera. Après nous avoir fait un certain nombre de concessions, le Secrétaire d'Etat frapperait de nouveau un coup brutal. D'après M. René, nous devrions chercher à éviter ce piège et nous montrer très prudents. A ses yeux M. de Kiderlen n'est pas du tout un élève de M. de Bismarck comme on l'a dit : il est simplement le disciple de ce M. de Holstein, si haineux et si ennemi de la France, que l'Empereur avait disgracié.

J'ai été frappé de cette conversation de M. René parce qu'elle répondait à mes propres préoccupations. J'écrivais ces jours derniers à mon frère : «M. de Kiderlen est trop aimable. Il vient de nous accorder des faveurs que nous lui demandons au Maroc pour construire des chemins de fer sans adjudication. Ce sont des lettres de change qu'il tire sur nous». C'est absolument mon sentiment. Durera-t-il assez longtemps au ministère pour nous présenter ces lettres de change, je n'en sais rien, mais nous devrions nous appliquer, plus que nos agents civils et militaires ne semblent le faire au Maroc, à rester, pendant deux ou trois ans encore, les observateurs scrupuleux de nos engagements. Le chef du service de la Presse, M. Hammann, a dit au rédacteur en chef du *Fremdenblatt* de Vienne qui l'a répété au correspondant du *Temps* : «On peut être plus mal avec les Anglais qu'avec les Français, mais les Anglais ont au moins cet avantage qu'ils sont beaux joueurs et qu'ils tiennent leurs engagements».

A propos de l'assentiment que M. de Kiderlen m'avait donné à la proposition de construire sans adjudication le port de Rabat, il m'a rappelé qu'il m'avait demandé que l'affaire des terrains de son compatriote M. Ficke fût enfin réglée : on n'a pas tenu compte de ce désir et on a même répondu que l'affaire serait jugée par les tribunaux, lorsqu'il en serait établi. « Ce qui est, m'a-t-il dit, remettre les choses aux calendes grecques et se moquer du monde » M. de Kiderlen s'est montré blessé. Je crois que vous devriez faire venir M. Guiot, qui connaît cette affaire et qui a un peu plus de largeur d'esprit que les agents qui sont sur place.

Je suis très préoccupé de nos négociations avec l'Espagne. L'Allemagne a promis de ne pas s'y mêler, mais si ces négociations viennent à se rompre, elle n'a pas promis que l'Espagne ne trouverait pas chez elle une amie, et une amie active au cas de difficultés graves.

La situation est donc très compliquée et j'espère que le général Lyautey, à qui vous venez de confier la lourde tâche de remettre de l'ordre au Maroc, tiendra compte de difficultés qui ne sont pas toutes au Maroc.

394.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 192. Secret. *Rome, 29 avril 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er mai; Dir. pol., 2 mai.)

Certains journaux allemands, évidemment stylés à cet effet, insinuent de temps à autre, quand les perspectives de la guerre paraissent plus sombres pour l'Italie, que c'est l'Angleterre et la France qui ont poussé le jeune royaume dans l'aventure tripolitaine. C'est un des moyens dont on se plaît à user en Allemagne pour disqualifier auprès des Italiens le prestige des deux Puissances occidentales. Il ne produit ici qu'un médiocre effet. On serait plus porté, en Italie, à considérer que l'Angleterre et la France l'ont retenue plutôt qu'elles ne l'ont incitée à jeter son dévolu sur la Libye. Les feuilles germaniques n'en espèrent pas moins sans doute créer par la répétition une sorte de légende qui pourrait servir, le cas échéant et selon l'issue de la guerre italo-turque, aux fins de la politique allemande.

De telles manœuvres ne sont pas bien redoutables. Mais elles ne sont pas entièrement négligeables et comme nous pouvons avoir plus tard à en faire état, il ne vous paraîtra pas superflu, je l'espère, que j'établisse ici la vérité des choses et que je rappelle brièvement quelle a été l'attitude de la diplo-

matie française par rapport à l'entreprise de Tripoli. Bien qu'elle se soit montrée invariablement correcte envers l'Italie, et que la France et ses représentants se soient appliqués à ne pas laisser suspecter la sincérité de notre désintéressement, on ne saurait prétendre à Rome ou autre part que ces limites aient été dépassées. Jamais, depuis 1902 jusqu'à la déclaration de guerre, une seule parole n'a été adressée par cette ambassade à aucun homme d'Etat italien qui pût être considérée comme un encouragement à s'emparer de Tripoli. La prudence dont on a fait preuve sur ce sujet délicat a été telle qu'elle a même pu passer auprès des hommes d'Etat italiens pour de la froideur; et c'est à la lettre qu'il m'est permis d'affirmer que, même dans les conversations familières intervenues entre l'Ambassadeur ou les Chargés d'affaires de France et les différents Ministres des Affaires étrangères de ce pays, ceux-ci n'ont pu relever un seul mot dont la diplomatie italienne pourrait se prévaloir pour dire que la France a encouragé ou approuvé l'opération belliqueuse dont elle a pris l'initiative sous sa seule responsabilité. En agissant autrement, notre diplomatie aurait commis une grave erreur de jugement. Il tombait sous le sens que si notre intérêt bien entendu conseillait de nous assurer dans la Méditerranée le bon vouloir de nos voisins et de conquérir son appui dans des conflits avec d'autres Puissances, nous n'avions aucun motif de devancer l'heure où l'Italie croirait devoir réaliser ses ambitions coloniales.

Cette heure paraissait d'ailleurs fort éloignée aux Italiens eux-mêmes; et ce sera une des circonstances les plus singulières de cette guerre que personne n'y croyait ni ne la prévoyait six mois avant qu'elle éclatât. Il n'y a donc pas eu grand mérite à n'en pas entretenir les intéressés puisqu'on n'en parlait pas. Elle fut le produit d'un ensemble de circonstances survenues simultanément et où la volonté des hommes n'eut qu'une faible part. On savait généralement ici que ni le Roi, ni son Ministre des Affaires étrangères, ni le Président du Conseil n'étaient favorables à une aventure tripolitaine; l'opinion publique non plus ne s'y montrait pas portée. Les uns et les autres n'avaient pas prévu que la célébration des fêtes du cinquantenaire de l'Indépendance aurait pour effet de surexciter le sentiment public et de déchaîner le chauvinisme national. L'expédition à Fez, suivie de celle des Espagnols, le porta à envisager pour l'Italie des réalisations; mais ce fut surtout l'entrée en scène de l'Allemagne à Agadir, les prétentions de partage qu'elle produisit alors qui furent la cause directe et déterminante de l'action italienne contre Tripoli. En sorte qu'on peut dire que si une Puissance est responsable de la guerre italo-turque, cette Puissance est l'Allemagne.

Ces précisions sont assez nettes et claires pour se passer de toute autre corroboration. Je crois toutefois intéressant d'y ajouter, avec l'extrait d'un télégramme de notre Chargé d'affaires en date du 8 septembre dernier, le

remarquable rapport par lequel M. Laroche indiqua au Département, à la veille du conflit italo-turc, la position de la diplomatie française par rapport à ce grave événement[1]. On ne pouvait mieux résumer notre situation particulière vis-à-vis de l'Italie, ni l'étendue et la limite de nos obligations.

395.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 55. *Sofia, 29 avril 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 mai 1912; Dir. pol., 8 mai.)

La première nouvelle annonçant le bombardement des Dardanelles par la flotte italienne a causé une vive impression à Sofia, non seulement dans les milieux politiques, mais dans toutes les classes de la population.

Les Bulgares se demandaient avec anxiété si l'action italienne allait être poussée jusqu'au bout et si le conflit allait se trouver porté au point le plus sensible de l'Empire ottoman. Ils ne cachaient pas leur désir qu'il en fût ainsi et ils se félicitaient de voir enfin poindre le jour où, en présence d'une Turquie affaiblie, ils pourraient, de leur côté, entrevoir la réalisation de leur rêve national. Ils n'ont cessé, d'ailleurs, de montrer le calme le plus parfait; aucune manifestation ne s'est produite et la tranquillité la plus complète n'a cessé de régner pendant les quelques heures où l'on est resté dans l'incertitude sur la portée de la démonstration de la flotte italienne. Mais si celle-ci avait continué le bombardement et avait pu forcer les Détroits, le Gouvernement bulgare aurait eu, je crois, malgré sa volonté de garder l'attitude la plus pacifique, une certaine peine à contenir les bouillantes ardeurs d'un peuple qui regrette les occasions perdues et qui paraît décidé à ne pas laisser échapper la première qui se présentera sous un aspect favorable pour essayer de régler avec la Turquie ses comptes anciens. La presse de Sofia qui semble, il est vrai,

[1] Dans son télégramme n° 297 du 8 septembre 1911, M. Laroche disait : «En dépit des démentis officieux, je tiens de source sûre et très confidentielle, que les Ambassadeurs d'Italie à Berlin, Vienne, Pétersbourg et probablement aussi à Londres, ont fait [récemment] une démarche pour obtenir l'assentiment de ces Cabinets à une action italienne en Tripolitaine. Des négociations seraient actuellement engagées avec la Turquie par l'Italie, en vue d'assurer «la pénétration pacifique»... Mais le Ministre des Affaires étrangères a parlé ensuite «d'opérations militaires possibles», sans doute en cas d'insuccès des pourparlers.»

Dans son rapport n° 305 du 28 septembre, M. Laroche qui venait tout juste de prendre connaissance de la réponse turque à l'ultimatum italien, après avoir parlé du mécontentement que la guerre italo-turque, devenue imminente, allait causer en Allemagne, ajoutait : «Quant à nous, notre position est excellente. Notre attitude de neutralité, conséquence du désintéressement stipulé dans nos accords, produit ici un effet considérable».

être dirigée par des jeunes gens aussi fougueux qu'inexpérimentés, a manifesté à peu près unanimement cette tendance et, quelque imprudente qu'elle soit, elle n'en exerce pas moins une action considérable sur l'esprit de la grande masse des lecteurs.

La démonstration italienne devant les Dardanelles n'ayant eu aucune suite et n'ayant produit aucun effet, une certaine déception a paru se manifester dans l'opinion publique qui escomptait un affaiblissement de la Turquie et qui doit se contenter de faire preuve de patience dans l'attente de nouveaux événements plus conformes à ses désirs.

De son côté, le Gouvernement bulgare, qui se rend un compte plus exact des circonstances et qui est décidé à ne pas se lancer dans une aventure, a paru voir sans regret l'inefficacité, si ce n'est l'échec, de l'action de l'amiral Viale. Il est en droit, en effet, de considérer la décision de celui-ci tout au moins comme irréfléchie et, malgré les déclarations du marquis de San Giuliano, tout homme doué de réflexion doit penser qu'en cas de guerre, une démonstration navale de la part d'un des belligérants contre les forts de l'autre amènera presque nécessairement un échange de coups de canon. Si l'attaquant se retire purement et simplement après quelques heures, alors qu'on a pu légitimement lui prêter un objectif plus précis et plus important tel que le forcement de détroits qui mènent à la capitale même de l'ennemi, il semble avoir subi un échec et son prestige en reste diminué jusqu'au jour où il aura pu le réparer.

Ce sont là vérités élémentaires et le Gouvernement italien doit rechercher les moyens d'effacer une pareille impression qui, vraisemblablement, est partagée par tous, si ce n'est en Italie même.

Il me paraît donc évident que c'est une nécessité pour lui d'étendre son action et de décider, sans délai, quelle est la manière la moins périlleuse d'arriver à ses fins.

Aujourd'hui que la première alerte est passée, cette éventualité n'est pas sans préoccuper le Gouvernement bulgare qui se montre anxieux des décisions qui pourront être prises à Rome. Au cours d'une récente conversation, le Roi Ferdinand lui-même ne m'a pas caché cette préoccupation.

Quoi qu'il en soit, j'ai recueilli de divers côtés l'impression que le Gouvernement bulgare est fermement décidé, malgré les attaques dont il peut être l'objet de la part de ses adversaires, à conserver l'attitude la plus pacifique et j'estime que, seul un événement grave de nature à porter un préjudice certain à ses intérêts, pourrait le forcer à se départir de sa réserve. Le point qui l'intéresse tout particulièrement est naturellement Salonique, et si une attaque de l'Italie contre ce port amenait éventuellement des troubles en Macédoine, il pourrait se trouver obligé de modifier la ligne de conduite qu'il s'est tracée.

396.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 414. Secret. *Paris, 30 avril 1912* (1).

Par votre dépêche du 18 de ce mois n° 169 (2), vous avez bien voulu m'entretenir des négociations qui se sont engagées naguère entre les Cabinets de Londres et de Berlin pour la limite des dépenses navales.

La conversation que vous avez eue, à ce sujet, avec le Sous-Secrétaire d'Etat permanent du Foreign Office aura certainement éclairé le Gouvernement britannique sur le prix que nous attachons à l'Entente Cordiale et qui nous ferait souhaiter de la voir affirmée par écrit, afin que son existence même ne puisse plus être mise en doute. J'ai été heureux de constater que Sir A. Nicolson partage personnellement notre opinion.

397.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 171. *Péra, 30 avril 1912, 12 h. 30.*

(*Reçu :* 14 h. 45.)

Les autorités militaires et navales s'étant montrées irréductibles, le Conseil des Ministres n'a pas décidé hier la réouverture des Dardanelles. Ces autorités font observer que la réouverture, alors que la flotte italienne croise encore dans la mer Egée et que le Gouvernement ottoman ne possède plus aucun câble pour l'informer de son approche, mettrait en péril la capitale même de l'Empire. J'ai néanmoins insisté auprès d'Assim Bey pour que le Gouvernement ne maintienne pas plus longtemps la fermeture du détroit et je l'ai mis en garde contre le danger de provoquer le mécontentement de toutes les Puissances neutres. Je lui ai dit à cette occasion, conformément aux instructions de Votre Excellence, que le Gouvernement français avait reçu un grand nombre de réclamations auxquelles il lui serait difficile de demeurer sourd. La Porte a répondu ce matin à la note de la Russie par une note dont Assim

(1) La dépêche est datée du 23 avril, mais d'après le registre de départ, n'a été envoyée que le 30 avril. — (2) Voir ci-dessus, n° 363.

Bey m'a donné lecture. Il y est dit que le Gouvernement ottoman s'est appliqué, depuis le début de la guerre, à ménager les intérêts des neutres, qu'il n'a fermé les Dardanelles qu'en présence d'une attaque de la flotte italienne, qu'aucun traité ne lui interdit de le faire en temps de guerre quand la sécurité de la capitale est menacée, qu'il est d'ailleurs disposé à les rouvrir[1] dès que les circonstances le permettront sans danger et qu'il le ferait aussitôt si l'Italie fournissait aux Puissances neutres l'assurance qu'elle se désiste de tout projet de forcer le détroit. Il a ajouté qu'au cas où l'interruption de la navigation donnerait droit à une indemnité, ce serait au Gouvernement italien à la payer. Mon collègue russe n'est pas satisfait de cette réponse qu'il transmet à Pétersbourg en demandant des instructions. En fait, cent navires, dont six russes et trois français, attendent en ce moment à Constantinople l'ouverture des Dardanelles pour gagner la Méditerranée; soixante-quatre d'entre eux sont chargés de grains. Le discours de M. Sazonoff à la Douma a produit une pénible impression à Constantinople en raison du ton différent dont il a parlé de l'Italie et de la Turquie et du parallèle établi entre la politique des petits Etats balkaniques et celle de l'Empire ottoman. Assim Bey s'est vivement plaint à moi des encouragements donnés par le Ministre russe aux perturbateurs de la paix publique et qui résultent, suivant lui, de la façon dont M. Sazonoff s'est exprimé sur les affaires de la Macédoine. Assim Bey m'a paru très préoccupé de la politique de la Russie; l'inquiétude à ce sujet est générale à Constantinople et la situation se tend tous les jours davantage.

398.

Note de l'ambassade britannique.

Paris, 30 avril 1912.

(*Reçu :* Dir. Pol., 30 avril.)

His Majesty's Ambassador has the honour to inform the Minister for Foreign Affairs, by direction of Sir Ed. Grey, that in the opinion of His Majesty's Government the Cretan deputies who have been arrested should certainly be detained, at any rate until after the meeting of the Assembly and all danger of their going to Athens is removed. His Majesty's Government consider that the deputies, having deliberately defied the four Powers and disobeyed

(1) Dans la nuit du 1er au 2 mai, M. Bompard pouvait télégraphier : «Au Conseil des ministres de ce soir, la réouverture des Dardanelles a été décidée ». Le Gouvernement ottoman maintient d'ailleurs son droit de «fermer complètement les Détroits aussitôt que le besoin s'en ferait sentir».

their orders, might be deported, unless it were preferred to detain them under guard in Crete or on board ship, and Sir Francis Bertie is instructed to inquire as to the views of the French Government on this point.

TRADUCTION.

L'Ambassadeur de Sa Majesté a l'honneur d'informer le Ministre des Affaires étrangères, suivant instruction de Sir Ed. Grey, que, dans l'opinion du Gouvernement de Sa Majesté, les députés crétois qui ont été arrêtés devraient certainement être détenus, dans tous les cas, jusqu'au moment où l'Assemblée se sera réunie et où tout danger de leur arrivée à Athènes sera écarté. Le Gouvernement de Sa Majesté considère que les députés, ayant délibérément bravé les quatre Puissances et désobéi à leurs ordres, pourraient être déportés, à moins qu'on ne préférât les tenir sous bonne garde à bord d'un navire de guerre, et Sir Francis Bertie a reçu l'instruction de s'enquérir de la manière de voir du Gouvernement français sur ce point.

399.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à la Canée, Athènes, Rome, Londres, Constantinople, Saint-Pétersbourg.

T. n°. 25, 85, 377, 346, 237, 349. *Paris, 1er mai 1912, 10 h. 30.*

L'Ambassadeur britannique m'a proposé au sujet du sort des députés crétois arrêtés : soit de les interner à bord des stationnaires, ou sous garde à terre, jusqu'après l'ouverture du Parlement hellénique;

Soit de les déporter hors de l'île.

J'ai répondu que la déportation me paraissait une mesure plus appropriée et j'ai indiqué que Malte pourrait être choisi comme lieu de déportation.

Pour la Canée seulement je prie le Ministre de la Marine de donner au Commandant de l'*Amiral-Charner* l'ordre de rester à la Canée.

400.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 123. Secret. *Londres, 1er mai 1912, 18 h. 52.*

(*Reçu :* 21 h. 45.)

L'Ambassadeur d'Angleterre à Rome [1] a été chargé de faire une démarche officieuse auprès du marquis de San Giuliano pour obtenir que, pendant une

(1) Sir Rennell Rodd.

quinzaine de jours, l'escadre italienne s'abstînt de démonstrations du côté des Dardanelles afin de permettre au Gouvernement ottoman d'ouvrir les détroits aux nombreux bâtiments en souffrance dans le Bosphore et la mer Noire. Mon collègue d'Italie[1] considère comme acceptable une suggestion qui se présente comme une demande de service et qui reconnaît au Gouvernement italien le droit de forcer les Dardanelles.

401.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 163. Confidentiel. *Madrid, 1er mai 1912, 21 h. 5.*

(*Reçu :* 2 mai, 0 h. 30.)

J'ai été reçu ce matin en audience par le Roi à qui j'ai transmis, conformément à votre télégramme 137[2], vos remerciements relatifs à la démarche qu'il avait fait faire auprès de moi à l'occasion des troubles de Fez et du Maroc. J'ai ajouté que, comme tout l'avait fait prévoir dès le début, nous avions été rapidement maîtres de la situation. Sa Majesté s'[en] est félicitée et a saisi cette occasion pour m'exprimer une fois de plus son grand désir de voir les deux pays marcher d'accord non seulement dans la question marocaine, mais encore pour les autres affaires qui intéressent la France et l'Espagne. Il a rappelé que, dès qu'il avait été à la tête du Gouvernement, il avait tenu à donner une direction «française» à la politique de son pays alors orientée dans le sens allemand : depuis ce moment, il avait toujours marché dans la même ligne, non sans rencontrer quelquefois de sérieux obstacles. Il désire continuer, mais, comme il me l'avait déjà dit l'an dernier, il nous serait reconnaissant de l'aider un peu en facilitant, notamment, les négociations en cours. A ce propos il m'a laissé entendre très clairement qu'il n'était pas possible de se rendre à nos dernières demandes qui, en fait, aboutissent à la cession à peu près complète du bassin de l'Ouergha. Par contre, il m'a semblé qu'il recommanderait à son Cabinet l'acceptation d'une transaction dans le sens de la délimitation Rousselet : je me suis abstenu de lui dire que Votre Excel-

(1) Le marquis Imperiali.

(2) Le roi d'Espagne, à la suite des troubles survenus à Fez, avait fait dire à l'ambassade de France que «d'accord avec son Gouvernement, il mettait les autorités civiles et militaires espagnoles à la disposition du Gouvernement de la République, pour le cas où celui-ci jugerait bon, à un moment donné et dans les circonstances qui lui conviendraient, de faire appel à leur concours directement ou indirectement». M. Poincaré, par son télégramme 137 du 27 avril, invitait M. Geoffray à présenter au Roi les remerciements du Gouvernement français.

lence envisageait la possibilité d'arriver à une proposition en ce sens et me suis borné à lui faire ressortir l'esprit de concession qui avait dirigé les propositions faites par vous à votre prise de possession du Ministère.

Sa Majesté l'a reconnu très volontiers et m'a demandé de vous transmettre, ainsi qu'à M. le Président de la République pour lequel il professe, m'a-t-il dit, une véritable affection, l'assurance de sa très sincère sympathie.

402.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 223. *Saint-Pétersbourg, 1er mai 1912, 20 h. 16.*

(*Reçu :* 21 h. 40.)

Le Ministre des Affaires étrangères m'a confirmé son intention d'adresser par la valise de demain à M. Isvolsky une dépêche qui le mettra en mesure de continuer la conversation engagée au sujet de la question russe du 14 février [1]. Dans sa pensée il s'agirait, m'a-t-il dit, de convenir «qu'au cas, d'ailleurs très peu probable actuellement, d'une démarche active de l'Autriche en Albanie ou dans le Sandjak», la Russie et la France saisiraient immédiatement les Puissances en commençant par l'Angleterre. Il y aurait, ajoute le Ministre, à nous entendre à l'avance sur ce point : si la Russie et la France attendaient les événements pour se concerter, les Puissances seraient, comme toujours, mises trop tard en mouvement et un nouvel état de choses se créerait qui pourrait rendre très difficile le maintien de la paix.

403.

Note de l'ambassade britannique.

Paris, 2 mai 1912.

(*Reçu :* Dir. pol., 7 mai.)

His Majesty's Government are convinced from reports from His Majesty's Ambassador at Madrid that the last French proposal in connection with the Franco-Spanish negotiations respecting Morocco has no chance of being accepted by the Spanish Government, and that the latter have reached the

(1) Voir à la date du 15 février, n°.43.

limit of concessions which can reasonably be demanded of them. His Majesty's Government are, however, ready in the vital interests of a settlement to urge the Spanish Government to accept a line following a ridge of hills running just North of the river Uarga along a portion of it which approaches Fez, leaving the upper Uarga to Spain.

His Majesty's Government earnestly hope that the French Government will agree to this, as it appears to be a fair compromise and it would be most unfortunate that a rupture of the negotiations should ensue.

TRADUCTION.

Le Gouvernement de Sa Majesté est convaincu, d'après les rapports de l'Ambassadeur de Sa Majesté à Madrid, que la dernière proposition française relative aux négociations franco-espagnoles concernant le Maroc n'a aucune chance d'être acceptée par le Gouvernement espagnol et que ce dernier a atteint la limite des concessions pouvant raisonnablement lui être demandées. Le Gouvernement de Sa Majesté est disposé néanmoins, eu égard à l'intérêt vital d'un règlement, à insister auprès du Gouvernement espagnol pour qu'il accepte une ligne suivant une chaîne de collines à peu près parallèle à l'Ouergha et située immédiatement au nord de cette rivière, dans la partie de son cours où elle se rapproche de Fez, le haut Ouergha demeurant à l'Espagne.

Le Gouvernement de Sa Majesté a le sérieux espoir que le Gouvernement français acceptera cette solution parce qu'elle paraît être un compromis satisfaisant et qu'il serait très fâcheux que les négociations vinssent à être rompues.

404.

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 180. *Londres, 2 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 mai; Dir. pol., 3 mai.)

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence copie d'un memorandum dans lequel Sir Ed. Grey indique les intentions du Gouvernement britannique en ce qui concerne la reconnaissance du Gouvernement de la République chinoise.

Ce memorandum répond à la communication que j'avais faite au Foreign Office en exécution des instructions contenues dans la lettre du 15 avril, n° 334[1].

[1] Voir ci-dessus, n° 344.

MEMORANDUM.

Foreign Office, May 1st 1912.

The Secretary of State for Foreign Affairs has had under his careful consideration the memorandum of the French Ambassador dated the 19th ultimo and dealing with the question of the recognition of the Chinese Republic.

M. Cambon states that the Chinese Chargé d'Affaires in Paris made a request to the French Minister for Foreign Affairs on the 3rd ultimo for the recognition of the Chinese Government, asserting that order had been reestablished and that a Cabinet had been formed by agreement between Yuan Shih Kai and the Republican authorities at Nanking.

No similar step has been taken by the Chinese Minister in London, but Sir E. Grey shares Monsieur Poincaré's view that the conditions laid down in the circular memorandum of the Japanese Government cannot yet be held to have been fulfilled.

In the opinion of His Majesty's Government which appears to be in accord with that of Monsieur Poincaré — a regular and stable Government cannot be considered to have been established until a constitution has been definitely adopted by a representative National Assembly, and a President duly elected in accordance with the provisions of such constitution.

From the information received from His Majesty's Minister at Peking it would seem that the National Assembly may not meet at so early a date as October 1st. but that its convocation has only been fixed to take place within ten months from the promulgation of the provisional Constitution. The latter event appears to have taken place at some date early in March and the period of the ten months would therefore not terminate till January of next year.

Sir E. Grey agrees with Monsieur Poincaré that it is desirable that Representatives of the Powers at Peking should act in concert with one another in replying to any request for recognition which may be made by the Provisional Chinese Government. As far as the British, French and Japanese representatives are concerned, such common action with their colleagues would appear already to be ensured, for Sir J. Jordan and — it is understood — his French colleague have been instructed to keep in close touch with the Japanese Minister as to the time, manner and conditions of recognition.

TRADUCTION.

Le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères a examiné avec soin le memorandum de l'Ambassadeur français du 19 du mois dernier, touchant la reconnaissance du Gouvernement chinois.

M. Cambon dit que le Chargé d'affaires de Chine à Paris a demandé au Ministère des Affaires étrangères, le 3 du mois dernier, la reconnaissance du Gouvernement chinois, affirmant que l'ordre a été rétabli et qu'un Cabinet a été constitué en vertu d'un accord entre Yuan Che K'ai et les autorités républicaines de Nankin.

Aucune démarche de ce genre n'a été faite par le Ministre chinois.

mais Sir Ed. Grey partage l'opinion de M. Poincaré d'après laquelle les conditions posées par la circulaire du Gouvernement japonais ne peuvent être considérées comme ayant été remplies.

Dans l'opinion du Gouvernement de Sa Majesté, qui semble être d'accord avec celle de M. Poincaré, un Gouvernement régulier et stable ne peut être considéré comme établi que lorsqu'une constitution a été définitivement adoptée par une assemblée nationale représentative et lorsqu'un Président a été dûment élu, en accord avec les dispositions de cette Constitution.

D'après les informations reçues du Ministre d'Angleterre à Pékin, il semblerait que l'Assemblée nationale ne puisse se réunir à une date aussi rapprochée que le 1er octobre prochain, mais que sa convocation a seulement été fixée pour prendre place dans un délai de dix mois à partir de la promulgation de la constitution provisoire. Ce dernier événement semble avoir eu lieu au début de mars et la période des dix mois ne prendrait par suite pas fin avant janvier 1913.

Sir Ed. Grey est d'accord avec M. Poincaré pour penser qu'il est désirable que les représentants des Puissances à Pékin agissent de concert en répondant à toute demande tendant à la reconnaissance qui pourrait être faite par le Gouvernement provisoire chinois. Dans la mesure où il s'agit des Représentants français, anglais et japonais, une pareille action commune paraît déjà acquise, car Sir J. Jordan, et, à ce qu'il semble, son collègue français, ont reçu l'instruction de se tenir en contact étroit avec le Ministre japonais en ce qui concerne le temps, la manière et les conditions de la reconnaissance.

405.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 184. *Londres, 2 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 mai; Dir. pol 12 juillet.)

Conformément aux instructions de Votre Excellence en date du 23 avril dernier et sous le n° 371 (1), j'avais dit au Secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères que la discussion du futur régime international de Tanger deman-

(1) Par cette dépêche, envoyée en même temps à Londres et à Madrid (185), M. Poincaré proposait d'introduire dans le traité franco-espagnol un article ainsi conçu : «Les deux Gouvernements se référant à l'article 9 de la convention du 3 octobre 1904 reconnaissant de nouveau le caractère spécial de la ville de Tanger et se référant, d'autre part, aux lettres qu'ils ont respectivement échangées, le .... 1912, avec le Gouvernement britannique, conviennent d'instituer dans ladite ville et sa banlieue, un régime d'administration internationale, sous la souveraineté du Sultan. Ils conviennent, en outre, de se concerter avec le Gouvernement britannique sur les conditions de ce régime et sur la procédure à suivre pour le faire agréer par les Puissances signataires de l'Acte d'Algésiras»

derait un temps très long et que nous ne pourrions attendre la fin de ces négociations pour signer l'arrangement espagnol relatif au Maroc; je lui proposais d'insérer dans cet arrangement l'article rédigé par Votre Excellence.

Par une note, dont copie est ci-jointe, Sir Ed. Grey me fait savoir que le Gouvernement britannique ne voit pas d'objections à cette formule, sous réserve des observations énoncées dans le memorandum annexé à ma lettre de ce jour n° 187 [1].

ANNEXE.

Foreign Office, 2 mai 1912.

Sir Ed. Grey à M. Paul Cambon,

His Majesty's Government have given their careful consideration to the memorandum which Your Excellency was good enough to communicate on the 26th ultimo, and I have the honour to state that, subject to the observations contained in the memorandum which I am forwarding to Your Excellency in my Note N° 15639 of to day's date, they see no objection to the formula respecting the internationalisation of Tangier which Monsieur Poincaré proposes to insert in the Franco-Spanish treaty now under discussion.

TRADUCTION.

Le Gouvernement de Sa Majesté a examiné avec soin le memorandum que Votre Excellence a bien voulu lui communiquer le 26 du mois dernier et j'ai l'honneur de vous faire savoir que, sous réserve des observations contenues dans le memorandum, envoyé par moi à Votre Excellence par ma note n° 15639, datée de ce jour, il n'a rien à objecter à la formule concernant l'internationalisation de Tanger que M. Poincaré propose d'insérer dans le traité actuellement négocié entre la France et l'Espagne.

406.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 185. *Londres, 2 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 mai; Dir. pol., 4 mai.)

A la date du 20 avril dernier, sous le n° 367 [2], Votre Excellence a bien voulu me faire part de la démarche effectuée auprès d'elle par le Ministre de

[1] Voir ci-dessous, n° 408. — [2] Voir ci-dessus n° 369.

Belgique à Paris, en vue d'obtenir de l'Angleterre la reconnaissance de l'annexion du Congo par la Belgique.

Ma lettre n° 138, en date du 29 mars dernier[1], a rendu compte à Votre Excellence de la conversation que j'avais eue à cette époque avec Sir A. Nicolson à propos de cette question. Le Sous-Secrétaire d'État permanent objectait alors, pour résister à mes instances, la persistance d'un mouvement d'opinion, dont mon rapport n° 131[2] en date du 22 mars dernier avait précisément signalé la recrudescence à Votre Excellence.

Je n'en ai pas moins repris la conversation hier avec Sir A. Nicolson, et, prenant texte des réformes que l'administration belge se propose d'introduire le 1er juillet prochain dans la troisième zone, je lui ai présenté cette mesure comme pouvant faire naître pour l'Angleterre une occasion de reconnaître l'annexion du Congo par la Belgique. Je ne lui ai pas caché que le Gouvernement de la République considérait cette reconnaissance comme opportune et j'ai insisté sur les inconvénients que présente la situation actuelle, qui permet à l'Allemagne d'exploiter, au détriment de l'influence française et anglaise en Belgique, le déplaisir causé aux Belges par l'attitude de l'Angleterre.

Sir A. Nicolson comprend si bien tout l'intérêt de la question dont je l'ai entretenu et m'a paru si frappé par les arguments que je lui ai développés qu'il n'a pas hésité à me dire que l'extension des réformes à la troisième zone constituait, à son avis, une circonstance dont il y aurait à tenir compte, lorsqu'elle deviendrait un fait accompli.

Dans ces conditions, j'estime qu'il y a lieu d'attendre, pour renouveler nos instances, l'approche du 1er juillet prochain.

407.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 186. *Londres, 2 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 mai; Dir. pol., 4 mai.)

J'ai entretenu hier Sir A. Nicolson des suggestions contenues dans le télégramme n° 346[3] de Votre Excellence relativement au sort des députés

(1) Voir ci-dessus, n° 274.

(2) Dans ce rapport, non reproduit, M. Paul Cambon exposait que le 21 mars, au cours d'une discussion à la Chambre des Lords, on avait exprimé l'opinion qu'en dépit de certaines améliorations, le régime établi au Congo par le Gouvernement belge n'offrait pas encore des garanties suffisantes.

(3) Télégramme-circulaire du 1er mai, ci-dessus reproduit, n° 399.

crétois arrêtés en mer, alors qu'ils se rendaient à Athènes pour siéger dans le Parlement hellénique.

Le Sous-Secrétaire d'Etat permanent m'a fait observer que la déportation de ces députés à Malte serait une mesure bien difficile à justifier juridiquement et qu'elle exposerait les Gouvernements des Puissances protectrices à des protestations de la part de l'opinion même de leurs propres pays. Il a également opposé des objections à l'internement des députés crétois, soit à bord des stationnaires, soit sous garde à terre. Sir A. Nicolson considérerait comme suffisant que les députés fussent débarqués après avoir été avertis qu'ils seraient de nouveau arrêtés et reconduits en Crète, s'ils essayaient encore de se rendre en Grèce. Il ne m'a pas semblé très effrayé par l'idée que ces députés réussissent à se soustraire à la surveillance des Puissances et à gagner Athènes isolément ou par petits groupes. D'après ses informations, M. Vénizélos aurait été contrarié par l'arrestation des députés crétois; le Président du Conseil des Ministres helléniques aurait déclaré que ceux qui ont été arrêtés sont précisément ses amis, ou, tout au moins, ceux dont il avait le moins à craindre. Cette information concorde avec ce que vient de me dire le Ministre de Grèce à Londres; d'après M. Gennadius, M. Vénizélos ferait en ce moment une démarche auprès des représentants des Puissances protectrices, en vue d'obtenir que les députés arrêtés fussent relâchés.

408.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 187. *Londres, 2 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 mai; Dir. pol., 12 juillet.)

Le Secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères vient de me faire tenir, en me priant de le transmettre d'urgence à Votre Excellence, un memorandum exposant les vues du Gouvernement britannique sur le projet français d'organisation internationale de Tanger [1].

Votre Excellence trouvera, ci-joint, copie de ce document.

(1) Ce projet qu'il n'a pas paru nécessaire de reproduire est celui qu'avait préparé le Gouvernement français au moment où il pouvait se croire d'accord sur le principe avec le Gouvernement britannique. Voir à la date du 17 avril, le n° 358.

S. Exc. Sir Ed. Grey a S. Exc. M. Paul Cambon.

MEMORANDUM COMMENTING ON THE DRAFT SCHEME FOR THE INTERNATIONALISATION OF TANGIER, COMMUNICATED BY THE FRENCH AMBASSADOR ON MARCH 23RD, 1912.

Article premier. — *Method of setting up the Municipality.* His Majesty's Government regret they cannot share the view of the French Governement that a Sherifian Decree would be sufficient to establish an international municipality on a proper footing.

It is an essential feature of the scheme that the Municipality should stand to the Sultan in the same relations as the French and Spanish protectorates, and just as the French protectorate will be legally built up on the basis of a treaty between the French Republic and the Sultan, and the Spanish protectorate no doubt on the similar basis of an Hispano-Moorish treaty, so the international status of the Tangier Municipality must rest on a formal agreement between the several treaty Powers and the Sultan.

His Majesty's Government therefore feel bound to adhere to the view, expressed in the memorandum communicated to M. Cambon, on march 15th [1] 1912, that «in order that the Municipality should have a good and secure title, it must be established in virtue of a convention between the Sultan of Morocco and the treaty Powers represented at Tangier. All the essential of the scheme must be covered by the Convention or by a Sherifian Decree annexed thereto as an integral part of it.»

The above considerations led additional weight to the objection entertained by His Majesty's Government to restricting an international agreement on this subject to Great Britain, France and Spain alone. It is difficult to see on what ground the other Powers signatories of the Algesiras Act could be excluded from being a party to an arrangement under which their several Representatives at Tangier will eventually be called upon to exercise important functions, and it would not be surprising if one or other of them were to refuse their acceptance of a Convention in the negotiation of which they were not allowed, even nominally to have a voice.

His Majesty's Government therefore consider that the other Signatory Powers should be consulted before the conclusion of any arrangement, though they think that the draft of such an arrangement might be prepared by France, Spain and Great Britain. They are unaware whether the French Government are relying on any assurances they may have received from the German Government binding the latter to acquiesce in whatever arrangements may be made by France, Great Britain and Spain. Unless binding assurances to this effect have been given, such unquestioning acquiescence can hardly be expected as a matter of course. But even if Germany were known to be ready to accept the arrangement proposed by the French Government, this seems no reason for excluding her or the other treaty Powers from the signature of such a convention with the Sultan, as His Majesty's Government consider, for the reasons above explained to be necessary. On the

[1] Au sujet de ce memorandum, voir à la date du 17 avril le n° 358 avec les notes.

contrary, such a conciliatory attitude on the part of the German Government would materially facilitate the conclusion of the general Convention which the situation demands.

Art. 2, 4, 8 and 9. — His Majesty's Government are generally in agreement with the Government of the Republic.

Art. 3. *Composition of the Council.* — In a communication made semi-officially by the French Embassy on March 25th last, the view is expressed that the original British proposal, while seeking to reconcile two principles — the equality of all the Powers and the relative importance of the different colonies and their interests — is in effect merely the application of the first principle and the negation of the second. His Majesty's Government recognise that there is some force in the contention that the composition of the Municipal Council which they proposed would not reflect with accuracy the proportional importance of the respective interests of the several Powers. But on the other hand, the French counter proposal seems to lose sight of the necessity for securing the equality of the Powers in some measure : it amounts to the application of the second principle and the negation of the first. His Majesty's Government think that a modification of their original suggestion, on the following lines would meet both points.

The council might consist, as to one half, of 12 nominated members, one for each nationality, including Moorish; the twelve remaining members should be freely elected, subject to the provision, that no nationality (including the Moorish) should be represented by more than four members in all, including the nominated members, if any. This, His Majesty's Government think, would give proper scope for the due proportional representation of the various nationalities.

One of the principal objects which His Majesty's Government have in view in proposing that half the members of the Council should be nominated, is to ensure the services of a fair proportion of reliable and experienced men in that body so far as such men may be available, and thus to secure for it as large a measure of stability and officiency as the circumstances will permit, and they find it difficult to see how reliance can be placed on obtaining this very essential result otherwise than by some system of nomination.

Nor can they share what appears to be the apprehension of the French Government that the twelve nominated members will naturally tend to form a group, and the twelve elected members another. On the contrary, they are convinced that both nominated and elected members will tend to act in national groups, and that, under the scheme now proposed, the Powers with the largest interests will be most effectively represented on the Council while at the same time every Power will have at least that voice in the Council's deliberations which it can justly claim when asked to consent to its institution.

As regards the Moorish members, His Majesty's Government see grave objection to the suggestion of an election by Moorish notables. They feel strongly that the local natives population should be allowed freely to elect the men who enjoy their confidence, and that, with this view, anything should be avoided which would tend to

make the choice of the Moorish members subject to the direct or indirect influence of the Makhzen. Such influence would undoubtedly make itself felt with the Notables whose position necessarily brings them into more or less close touch with the court at Fez. There are, moreover, important elements of the native population which would have no prospect of being in any way represented if the franchise were restricted to the Notables : apart from the Jewish community, which is estimated to number approximately 10.000 souls, it is understood that there are a considerable number of Algerian Mussulmans of good standing. It would not be equitable or politic to exclude either of these groups.

In these circumstances it appears both just and expedient that the franchise for the native element should be identical with that for the other nationalities.

Nor do His Majesty's Government see any valid reason for giving the Moors a preponderating position in the Council. To do so would both violate the principle to complete internationalisation and weaken the council by giving an undue proportion of seats to the most backward and ignorant section of the community.

Art. 5, 10, 11. *Powers of the Municipality.* — The Government of the Republic are apparently in substantial agreement with His Majesty's Government in considering that the Powers of the Municipality should be as free and unfettered as is consistent with existing treaty rights. In the opinion of His Majesty's Government this could best be secured by assigning to the Municipality all powers of Government excepting respect to matters specifically to be excluded.

The French Government may see a difficulty in any decree constituting the Municipality which would formally proclaim the transfer of the Sultan's Sovereignty to that body. It should, however, be possible without unnecessarily wounding the susceptibilities of the Sultan, to find a suitable form of words which would express the idea that the authority, for the purposes of administration and legislation in the municipal area, is devolved upon the municipality in all matters except those especially reserved. The French Government will doubtless recognise the importance of laying down in most precise terms the powers of the municipality, as the only means of avoiding future disputes or attempts of outside interference.

Art. 6. *Committee of Control.* — The Tangier municipality is not likely, especially in the earlier stages, to contain, even with the retention of the principle of nomination in respect of half its members — as large a proportion of men of high capacity and large experience as would be desirable, having regard to the important powers to be exercised by them. Until it has been possible to watch the proceedings of the Council for a time, it would certainly involve much risk to allow it to yield such wide authority without control. His Majesty's Government adhere to their view that it would be more prudent at least at first to retain a *general* power of control in the hands of the Representatives of the signatory Powers at Tangier, following in this respect the model of the Alexandria municipality, whose functions are subject to the supervision of the Egyptian Government; experience will show as regards Tangier whether, and to what degree, such control can be relaxed at a later date : the French Government will not fail to realise the difficulty of extending the control at some future time, should experience show this to be necessary.

Art. 7. *Revenue.* — His Majesty's Government fear that the revenues contemplated in the French memorandum of March 25th last will not in themselves suffice for the needs of the Municipality. So far as they are able to judge, the only revenues available would be the yield from the « taxe urbaine » estimated at about £ 4.600 a year, the profits from the grain market £ 1.600, the slaughter house tax £ 1.050, mole and other dues £ 150. The yield of the *tertib* would certainly be small for the Tangier district, while the voluntary contributions to the « Commission d'hygiène » for scavenging and lighting would of course cease. Thus the yield of the local taxation reaches the entirely inadequate figure of approximately £ 7.500.

His Majesty's Government would deprecate the imposition at Tangier of high direct taxation, which must necessarily affect the prosperity ot the town, and they would point to the difficulty of raising loans on reasonable terms of any adequate security.

For these reasons, His Majesty's Governement think that the Municipality should be allowed to have the revenue from the special surtax, not only for the construction ot the port, but for public works in general. They consider further that it would be only just that some portion ot the Tangier Customs, though collected by the Controle de la dette, should be allotted to the municipality, and that at least it should be agreed that, when the time comes, some 15 years hence, for existing loans to be converted, some arrangements should be made, if experiences have shown that the available resources are insufficient, for freeing the customs and Government monopolies from the present charges, with a view to some portion of these revenues being made directly available for Tangier.

From this point of view the wording of article 10 appears dangerously wide and indefinite : as it stands, it could only have the effect of unnecessarily curtailing the powers and hampering the administration of the municipality. His Majesty's Government adhere to the opinion that the municipality should have complete authority, except as regards certain exemptions, which should be specifically enumerated in precise terms, as was suggested in the memorandum communicated to Monsieur Cambon on the 15th ultimo. His Majesty's Government would be quite ready to discuss the list of such exceptions in the friendliest spirit, but the principle should be laid down clearly in the proposed convention.

TRADUCTION.

Article premier. *Manière d'établir la Municipalité.* — Le Gouvernement de Sa Majesté regrette de ne pouvoir partager le point de vue du Gouvernement français suivant lequel un décret chérifien suffirait pour établir une municipalité internationale sur une base convenable.

C'est un caractère essentiel du projet que la Municipalité devra se trouver à l'égard du Sultan dans les mêmes conditions que les protectorats français et espagnol; et, de même que le protectorat français sera légalement établi sur la base d'un traité conclu entre la République française et le Sultan, et, sans doute, le protectorat espagnol sur la base similaire d'un traité hispano-marocain, le statut international

de la Municipalité de Tanger devra reposer sur une Convention en due forme, passée entre les diverses Puissances qui sont parties au traité et le Sultan.

Le Gouvernement de Sa Majesté se sent donc tenu de maintenir le point de vue exprimé dans le memorandum communiqué à M. Cambon le 15 mars 1912, portant que «afin que la Municipalité ait un titre valable et sûr, elle devra être établie en vertu d'une convention entre le Sultan du Maroc et les Puissances qui sont parties au traité représentées à Tanger. Tout ce qu'il y a d'essentiel dans le projet devra être réglé (covered) par la Convention ou par un Décret chérifien y annexé à titre de partie intégrale de ladite convention».

Les considérations qui précèdent ajoutent encore au poids de l'objection présentée par le Gouvernement de Sa Majesté à l'idée de restreindre un arrangement international sur ce sujet à la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne, seules. Il est difficile de voir pour quel motif les autres Puissances signataires de l'Acte d'Algésiras pourraient être empêchées de figurer comme parties à un arrangement aux termes duquel leurs différents représentants à Tanger seront, le cas échéant, appelés à exercer d'importantes fonctions, et il ne serait pas surprenant que l'une ou l'autre d'entre elles refusât son acceptation à une convention à la négociation de laquelle elle n'aurait pas été admise, même nominalement, à avoir voix. Le Gouvernement de Sa Majesté considère donc que les autres Puissances signataires devraient être consultées avant la conclusion de tout arrangement, quoiqu'il pense que le texte de cet arrangement pourrait être préparé par la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne. Il ignore si le Gouvernement français compte sur quelques assurances qu'il peut avoir reçues du Gouvernement allemand, obligeant ce dernier à acquiescer à tous arrangements pouvant être pris par la France, la Grande-Bretagne et l'Espagne. A moins que des assurances impliquant cette obligation n'aient été données, on ne peut guère attendre comme allant de soi un acquiescement sans réserves. Mais, même si l'on sait que l'Allemagne est prête à accepter l'arrangement proposé par le Gouvernement français, cela ne semble pas être une raison pour l'exclure, elle ou les autres Puissances qui sont parties au traité, de la signature d'une telle Convention avec le Sultan, que, pour les motifs expliqués plus haut, le Gouvernement de Sa Majesté considère comme nécessaire. Au contraire, cette attitude conciliante de la part du Gouvernement allemand faciliterait matériellement la conclusion de la convention générale que demande la situation.

Art. 2, 4, 8 et 9. — Le Gouvernement de Sa Majesté est généralement d'accord avec le Gouvernement de la République.

Art. 3. *Composition du Conseil.* — Dans une communication faite semi-officiellement par l'ambassade de France le 25 mars dernier, on exprime ce point de vue que la proposition britannique primitive, tout en cherchant à concilier deux principes, — l'égalité de toutes les Puissances et l'importance relative des différentes colonies et de leurs intérêts, — est, en somme, uniquement l'application du premier principe et la négation du second. Le Gouvernement de Sa Majesté reconnaît qu'il y a quelque force dans cet argument, que la composition du Conseil municipal qu'il propose ne refléterait pas avec fidélité l'importance proportionnelle des intérêts

respectifs des différentes Puissances. Mais, d'autre part, la contre-proposition française paraît perdre de vue la nécessité d'assurer dans une certaine mesure l'égalité des Puissances : elle équivaut à l'application du second principe et à la négation du premier. Le Gouvernement de Sa Majesté pense qu'une modification de sa suggestion primitive, suivant les données ci-après, donnerait une solution satisfaisant aux deux conditions.

Le Conseil pourrait se composer, pour moitié, de douze membres nommés à raison d'un pour chaque nationalité, y compris un Marocain; les douze autres membres seraient librement élus, sous réserve de cette disposition que nulle nationalité (y compris la nationalité marocaine) ne serait représentée par plus de quatre membres, au total, en comptant les membres nommés, le cas échéant. Le Gouvernement de Sa Majesté pense que cela donnerait la mesure convenable d'une représentation proportionnelle équitable des différentes nationalités.

L'un des principaux objets qu'a en vue le Gouvernement de Sa Majesté en proposant que la moitié des membres du Conseil soient nommés, est de s'assurer dans ce corps les services d'une juste proportion d'hommes méritant confiance et expérimentés, dans la mesure où de tels hommes existeraient, et de lui assurer ainsi autant de stabilité et de valeur effective que les circonstances le permettront; et il trouve difficile de voir comment on pourrait espérer avec confiance obtenir ce résultat très essentiel autrement que par le moyen d'un système quelconque de nomination. Ce Gouvernement ne peut pas non plus partager ce qui paraît être l'appréhension du Gouvernement français, savoir, que les douze membres nommés tendront naturellement à former un groupe et les douze membres élus à en former un autre. Au contraire, il est convaincu que les membres nommés et les membres élus tendront à agir en groupes nationaux et que, avec le projet actuellement proposé, les Puissances qui ont les intérêts les plus considérables seront très effectivement représentées au Conseil, tandis que, en même temps, chaque Puissance aura au moins dans les délibérations du Conseil cette voix qu'elle peut réclamer à juste titre lorsqu'on lui demandera de consentir à son institution.

En ce qui concerne les membres marocains, le Gouvernement de Sa Majesté voit une grave objection à leur élection par des notables marocains. Il sent fortement qu'il devra être librement permis à la population indigène locale d'élire les hommes qui jouissent de sa confiance, et que, à cet effet, on devra éviter tout ce qui tendrait à assujettir le choix des membres marocains à l'influence directe ou indirecte du Makhzen. Cette influence se ferait indubitablement sentir si les notables étaient seuls électeurs, parce que leur position les met nécessairement en contact plus ou moins immédiat avec la Cour de Fez. Il y a, en outre, d'importants éléments de la population indigène qui n'auraient pas la perspective de se faire représenter d'une façon quelconque si le droit de vote était uniquement accordé aux seuls notables; sans parler de la communauté juive, que l'on évalue au nombre de dix mille (10.000) âmes, on sait qu'il y a un nombre considérable de musulmans algériens ayant de belles situations. Il ne serait ni équitable ni politique d'exclure l'un et l'autre de ces groupes.

Dans ces conditions, il paraît à la fois juste et expédient que le droit pour l'élément indigène soit identique à celui des autres nationalités.

Le Gouvernement de Sa Majesté ne voit pas non plus de raison valable pour donner aux Marocains une position prépondérante dans le Conseil. Agir ainsi serait à la fois violer le principe de complète internationalisation et affaiblir le Conseil en donnant une proportion indue de sièges à la partie la plus arriérée et la plus ignorante de la collectivité.

Art. 5, 10, 11. *Pouvoirs de la Municipalité.* — Le Gouvernement de la République est apparemment d'accord en substance avec le Gouvernement de Sa Majesté en considérant que les pouvoirs de la Municipalité devront être aussi entiers et dépourvus d'entraves que le permettent les droits acquis résultant des traités.

De l'avis du Gouvernement de Sa Majesté, le mieux pourrait être d'assigner à la Municipalité tous les pouvoirs de Gouvernement, excepté en ce qui se rapporte à des questions dont l'exclusion aura été spécifiée. Le Gouvernement français peut voir une difficulté dans tout décret constituant la Municipalité qui proclamerait formellement le transfert de la souveraineté du Sultan à ce corps. Il devrait cependant être possible, sans blesser inutilement les susceptibilités du Sultan, de trouver des termes exprimant sous une forme appropriée l'idée que cette autorité, pour les besoins de l'administration et de la législation dans le périmètre municipal, est dévolue à la Municipalité pour toutes les affaires, excepté celles qui seront spécialement réservées. Le Gouvernement français reconnaîtra sans aucun doute l'importance qu'il y a à définir en des termes fort précis les pouvoirs de la Municipalité, cela étant le seul moyen d'éviter de futures disputes ou des tentatives d'ingérence étrangère.

Art. 6. *Commission de contrôle.* — La Municipalité de Tanger ne comprendra probablement pas, surtout au début et même si on retient le principe de la nomination pour la moitié de ses membres, une proportion d'hommes de haute capacité et de grande expérience aussi forte qu'il serait désirable, eu égard aux pouvoirs importants qu'elle aura à exercer. Ce serait certainement courir bien des risques que de lui permettre d'exercer une autorité aussi étendue, sans contrôle, avant qu'il ait été possible de surveiller les opérations du Conseil pendant un certain temps. Le Gouvernement de Sa Majesté donne son adhésion à ce point de vue, qu'il serait plus prudent, au moins au commencement, de conserver un pouvoir *général* de contrôle entre les mains des représentants des Puissances signataires à Tanger en suivant sur ce point le modèle de la municipalité d'Alexandrie, dont les opérations sont soumises à la surveillance du Gouvernement égyptien. L'expérience montrera, en ce qui concerne Tanger, si ce contrôle pourra être adouci ultérieurement et dans quelle mesure il pourra l'être : le Gouvernement français ne manquera pas de saisir la difficulté qu'il y aurait à étendre plus tard le contrôle si l'expérience en montrait la nécessité.

Art. 7. *Revenus.* — Le Gouvernement de Sa Majesté craint que les revenus prévus dans le memorandum français du 25 mars dernier ne suffisent pas par eux-mêmes aux besoins de la municipalité. Autant qu'il peut en juger, les seules ressources disponibles seraient le produit de la « taxe urbaine », évaluée à environ 4.600 livres

sterling par an; les profits provenant du marché au grains : 1.600 livres sterling; la taxe de l'abattoir : 1.050 livres sterling; droits de môle et autres : 150 livres sterling. Le produit du *tertib* serait certainement de peu d'importance pour la circonscription de Tanger, tandis que les contributions volontaires à la « Commission d'Hygiène » pour le nettoyage des rues et l'éclairage cesseraient bien entendu. Ainsi, le produit des taxes locales atteint le chiffre absolument disproportionné de 7.500 livres sterling environ.

Le Gouvernement de Sa Majesté voudrait déconseiller l'établissement à Tanger de taxes directes élevées qui, nécessairement, nuiraient à la prospérité de la ville et il voudrait indiquer la difficulté de procéder à des emprunts à des conditions raisonnables avec des garanties appropriées.

Pour ces raisons, le Gouvernement de Sa Majesté pense que la municipalité devrait être autorisée à percevoir le revenu de la surtaxe spéciale, non seulement pour la construction du port, mais pour les travaux publics en général. Il considère de plus qu'il ne serait que juste qu'une partie des recettes de la douane de Tanger, bien que perçue par le « Contrôle de la Dette » fût allouée à la municipalité, et que, au moins, il fût convenu que, lorsque le temps viendra, dans quelque quinze années d'ici, où les emprunts existants seront convertis, des arrangements seront pris pour que, si l'expérience a montré que les ressources disponibles sont insuffisantes, les Douanes et les Monopoles du Gouvernement soient libérés des charges actuelles en vue de rendre une certaine partie de ces revenus disponibles de suite pour Tanger.

Dans ce sens, la rédaction de l'article 10 paraît dangereusement large et imprécise, dans sa forme actuelle, il ne pourrait avoir que l'effet de restreindre sans nécessité les pouvoirs de la municipalité et d'entraver son administration. Le Gouvernement de Sa Majesté donne son adhésion à l'opinion que la municipalité devra avoir une autorité complète, sauf en ce qui concerne certaines exemptions qui devraient être énumérées en termes précis, comme il a été suggéré dans le memorandum communiqué à M. Cambon, le 15 du mois dernier. Le Gouvernement de Sa Majesté serait tout disposé à discuter la liste de ces exemptions dans l'esprit le plus amical, mais le principe devrait être posé clairement dans la Convention proposée.

409.

M. de Saint-Aulaire, Chargé d'Affaires de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 113. *Vienne, 2 mai 1912.*

L'Ambassadeur de Russie m'a confié qu'ayant été reçu récemment par l'Archiduc héritier, celui-ci s'est exprimé dans les termes les plus violents au sujet de l'Italie. Il a même paru se féliciter de ce que l'alliance avec l'Italie ait perdu

dans le comte d'Aehrenthal son meilleur appui. L'Archiduc François-Ferdinand n'a jamais pardonné, en effet, à l'ancien Ministre des Affaires étrangères d'avoir obligé le général Conrad von Hœtzendorff à quitter la direction de l'État-major général où il préparait ouvertement la guerre contre l'Italie.

On ne devrait donc pas s'étonner si l'Archiduc héritier saisissait la première occasion favorable pour prendre sa revanche de cet échec. Bien que le comte Berchtold se déclare hautement le continuateur de la politique de son prédécesseur, il ne pourrait opposer une résistance aussi ferme et aussi efficace aux tendances de l'Archiduc héritier.

Ce n'est pas seulement parce qu'il manquerait, dans la période de ses débuts, de l'autorité nécessaire. Par nécessité de situation et par tempérament, il éviterait, croit-on, tout conflit avec l'Archiduc héritier. Il lui doit, en effet, en partie sa situation. Puis, à raison de l'âge de l'Empereur, il ne peut espérer la conserver qu'en ménageant le Prince héritier. Le comte d'Aehrenthal, au contraire, qui avait le pressentiment de sa fin prochaine, était incapable de sacrifier ses idées les plus chères pour s'assurer un avenir incertain. A la différence du comte d'Aehrenthal, le comte Berchtold se distingue par la souplesse plus que par l'énergie. En m'exprimant récemment ses appréhensions, l'Ambassadeur d'Italie déplorait la mort du comte d'Aehrenthal. Et comme je lui demandais s'il ne pensait pas que sa politique lui survivrait, «Le comte Berchtold, m'a-t-il répondu, a les mêmes intentions, mais il n'a pas le même caractère. Je ne voudrais employer aucune expression qui dépassât ma pensée. Je dirai donc que c'est une nature un peu «féminine». En cas de crise il saura louvoyer habilement, mais il ne donnerait pas, comme son prédécesseur, le vigoureux coup de barre qui pourrait être nécessaire pour éviter une catastrophe.»

Ces paroles du duc d'Avarna, dont la circonspection est extrême, m'ont paru significatives. En les rapprochant de la confidence de M. de Giers, on peut en conclure que les relations austro-italiennes sont plus précaires que jamais.

410.

M. de Saint-Aulaire, Chargé d'Affaires de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 128. *Vienne, 3 mai 1912, 13 h. 25.*

(*Reçu :* 14 h. 55.)

M. Sazonoff a chargé l'Ambassadeur de Russie de remercier le comte Berchtold des termes dans lesquels il s'est exprimé sur les relations austro-russes

devant les Délégations[1]. Cette démarche semble destinée à atténuer l'impression défavorable produite à Vienne par la réserve observée par M. Sazonoff sur le même sujet dans son discours à la Douma. J'ai déjà signalé à Votre Excellence que le langage du comte Berchtold sur le même sujet, plus cordial et plus nuancé dans la forme, n'est pas, au fond, moins réservé. Il le paraît surtout par contraste avec le passage suivant sur les relations de l'Autriche avec la puissance alliée de la Russie.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me faire savoir si elle juge convenable que je saisisse une occasion de marquer en son nom au comte Berchtold que la cordialité de ses paroles à notre égard a été appréciée à sa juste valeur.

411.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 124. Secret. *Londres, 3 mai 1912, 19 h. 35.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

Dans la séance des Communes du 30 avril, M. Asquith, interrogé sur la suite donnée aux conversations échangées entre Londres et Berlin, a répondu que les relations des deux Gouvernements étaient telles qu'ils pouvaient discuter franchement et amicalement leurs intérêts mutuels.

J'ai interrogé le lendemain Sir A. Nicolson sur la signification de ces paroles. Il m'a dit qu'elles n'avaient pas d'autre sens qu'une indication de sentiments pacifiques et qu'aucune négociation ne se poursuivait entre l'Allemagne et l'Angleterre.

Sir Ed. Grey, prévenu de ma question, m'a mandé aujourd'hui pour me confirmer la réponse du Sous-Secrétaire d'Etat permanent; mais il a ajouté qu'il avait été question entre les deux Gouvernements de l'exécution de l'accord de 1898 relatif aux colonies portugaises pour le cas où le Gouvernement de Lisbonne, dans son besoin d'argent, [songerait] soit à aliéner quelques territoires dans le sud Afrique, soit à recourir au marché anglais ou allemand. En prévision de cette éventualité, on a cherché à préciser sur certains points les dispositions de l'accord de 1898. A cela se bornent les échanges de vues entre Londres et Berlin[2].

[1] Dans cet exposé, du 30 avril, le comte Berchtold avait déclaré souhaiter le «développement amical» des relations austro-russes. — [2] Cf. *British Documents*, vol. VI, pièce n° 582.

412.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 190. Confidentiel. *Londres, 3 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 mai; Dir. pol., 12 juillet.)

Par une lettre en date d'hier n° 187, je vous ai transmis un memorandum du Foreign Office exposant les vues du Gouvernement anglais au sujet du projet d'internationalisation de Tanger que nous lui avons soumis.

Sir Ed Grey vient de me communiquer un memorandum [1] contenant l'exposé de ces mêmes vues sous la forme où connaissance a été donnée au Gouvernement espagnol, en réponse à une demande d'information qu'il avait adressée au Foreign Office.

En me transmettant ce document, Sir Ed. Grey me fait observer que dans cette communication on a omis toute mention relative aux échanges de vues antérieures entre les Gouvernements français et anglais, afin de ne point blesser les susceptibilités du Cabinet de Madrid.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence un exemplaire de ce memorandum ainsi que copie de la lettre d'envoi du Secrétaire d'État.

413.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Constantinople, Saint-Pétersbourg, Vienne, Berlin, Rome, Sofia.

T. n°s 358, 248, 358, 178, 258, 384, 90. Secret.

Paris, 4 mai 1912, 14 et 15 h.

Voici le résumé d'une correspondance échangée entre le Gouvernement russe et le Gouvernement italien :

Dans la récente réponse de la Turquie, M. Sazonoff a été fort surpris que le Gouvernement ottoman ait osé prétendre que les troupes italiennes soient retirées de la Libye avant toute négociation. Le marquis de San Giuliano

[1] Ce memorandum est celui qui a été reproduit ci-dessus à la date du 2 mai, n° 408, sous réserve des passages indiqués.

a fait demander au Ministre russe s'il ne se sentait pas « offensé par cette réponse absurde », et s'il ne songeait pas à témoigner son juste ressentiment à la Turquie. M. Sazonoff a répliqué qu'il serait certes disposé à une telle démarche, mais qu'aucune Puissance ne le suivrait. Il a conclu : « Aucune intervention en votre faveur n'est possible, tant que vous n'aurez pas frappé un grand coup contre la Turquie. »

Le marquis de San Giuliano a insisté alors pour que la Russie prenne hardiment l'initiative de reconnaître l'annexion de la Libye. M. Sazonoff a objecté que cet acte isolé porterait un grave préjudice aux intérêts généraux de la Russie et serait sans profit pratique pour l'Italie. De nouvelles instances du marquis de San Giuliano sont restées vaines.

414.

Le lieutenant-colonel de la Panouse, Attaché militaire à l'Ambassade de France à Londres,

à M. Millerand, Ministre de la Guerre.

D. n° 40. *Londres, 6 mai 1912.*

Avant-hier un grand banquet a eu lieu, à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de l'Académie royale des Arts.

Deux Princes, plusieurs Ministres, les Ambassadeurs et un grand nombre de notabilités y assistaient. Des discours y furent prononcés par M. Asquith, par le Premier Lord de l'Amirauté, par le général French... etc.

Ce dernier parlant au nom de l'armée, s'est exprimé ainsi :

« L'Empire britannique est dirigé par un Gouvernement responsable devant le Roi et le Parlement. Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères dirige la politique extérieure. A côté de lui, le Premier Lord de l'Amirauté et le Secrétaire d'État à la Guerre dirigent leurs départements respectifs de manière à seconder cette politique extérieure... Cette politique navale et militaire est basée sur l'existence d'une flotte assez forte pour nous assurer la maîtrise de la mer. En même temps elle exige que nous ayons une armée nous permettant de disposer d'un corps expéditionnaire de 6 ou 7 divisions dans les meilleures conditions pour la guerre en outre une réserve pouvant se mobiliser le plus vite possible, une réserve spéciale pour compléter et alimenter le Corps expéditionnaire; enfin, des troupes pour l'Inde et les colonies, et une armée territoriale pour maintenir l'ordre à l'intérieur, et pour combattre une attaque dirigée contre nos côtes.

« ...Nous considérons que, dans la situation mondiale actuelle, nous pou-

vons obtenir et maintenir ces forces grâce au service volontaire, ce qui est avantageux au point de vue militaire et au point de vue économique... Cependant, je crois qu'aucun homme politique, pas plus qu'aucun militaire ne pourrait soutenir qu'une organisation navale ou militaire sera bonne pour toujours... Depuis douze années les conditions de la politique mondiale ont bien changé... La course aux armements navals peut cesser, nos colonies peuvent être plus en état qu'aujourd'hui de se défendre elles-mêmes... Alors le poids de la défense militaire peut peser sur le pays plus que celui de la Marine, et notre pays peut être obligé d'adopter la conscription pour parer à un danger réel... Je ne suis pas partisan des demi-mesures, et j'estime que, si nous devons renoncer au service volontaire, il nous faudra en venir au service obligatoire continental pur et simple...

« Dans notre situation actuelle, je suis sûr que le *rapprochement* marqué qui s'est effectué maintenant entre les chefs politiques et techniques de nos deux grands services de la Marine et de l'Armée, fera, plus que toute autre chose, pour rendre efficace notre défense nationale, et que plus les marins et les militaires apprendront à travailler ensemble ici et dans les colonies, mieux cela vaudra pour l'Empire et pour l'Armée. »

Les paroles qui précèdent sont intéressantes en raison de la personnalité qui les a prononcées, et aussi à cause des sujets qu'elles touchent.

Le général French, aujourd'hui chef de l'État-major général impérial, a succédé dans ces fonctions au Field Marshall Sir W. Nicholson, qui était, je crois, un personnage assez effacé. Jouissant d'une grande réputation, d'un tempérament très énergique, homme d'une grande volonté, le général French jouera certainement un rôle important dans la conduite des affaires militaires. Il a récemment publié, dans le volume d'avril dernier de l'*Army Review*, un article dans lequel il insiste sur la nécessité d'une doctrine, d'une communauté d'idées entre les chefs et les subordonnés. La création de cette *Army Review* est en grande partie son œuvre, et le rédacteur en chef de celle-ci, le colonel Repington, correspondant militaire du *Times*, fait à ce titre partie du War Office. Il y a un bureau; il reçoit des appointements sur le budget de la Guerre; et Lord Haldane fut souvent attaqué par l'Opposition à ce sujet. L'*Army Review* a donc l'estampille officielle, et le général French lui donne l'appui de sa grande autorité.

« Tant que nous ne serons pas tous unis par les liens d'une doctrine commune, écrit le général dans son article, nous ne pourrons pas tirer profit de la valeur et de la fermeté de nos belles troupes. »

Il y a en effet, en ce moment, dans l'armée anglaise, un mouvement marqué vers le progrès. L'artillerie va adopter nos méthodes; la cavalerie va être réorganisée et groupée en unités moins lourdes; on parle de grouper par deux les compagnies d'infanterie. Bref peu à peu l'armée anglaise se forme sur

le modèle des grandes armées continentales et en particulier de la nôtre, et c'est là l'œuvre du général French et de ses collaborateurs, autant que de Lord Haldane.

Les déclarations du général ont donc une réelle importance.

Ce qu'il dit du service obligatoire corrobore ce que j'en ai dit dans ma dépêche n° 35 du 29 avril dernier; mais il va plus loin que Lord Haldane, puisqu'il envisage ce service étendu à toute l'armée, et alors avec une durée suffisamment longue pour permettre d'instruire convenablement les soldats. L'armée métropolitaine serait alors complètement indépendante de celle de l'Inde et des Colonies, elle serait établie sur le modèle de la nôtre de manière à pouvoir agir aussi bien sur le continent que sur le sol anglais. Chose curieuse, la grève du charbon a peut-être fait faire des progrès à l'idée du service obligatoire : l'emploi des troupes recrutées par le service volontaire, pour maintenir l'ordre dans les grèves, est une question très discutée ici et, de plus, le Gouvernement, en cas de grève d'un grand service public, n'a pas le moyen d'assurer le fonctionnement de ce service ou d'une partie de ce service, en appelant un certain nombre d'agents sous les drapeaux. Avec le service obligatoire, la situation serait différente.

Dans son discours, le général French a rappelé que le Gouvernement et l'«Army Council» tenaient à ce que l'armée anglaise disposât d'un Corps expéditionnaire de six ou sept divisions bien outillées et rapidement mobilisables. D'ailleurs l'idée de l'envoi du Corps expéditionnaire sur le continent est aujourd'hui généralement admise, et tous les efforts tendent à outiller le mieux possible ce Corps.

Enfin, il convient de noter ce que le général a dit du «rapprochement qui s'est opéré entre les chefs politiques et techniques de la Marine et de l'Armée». Ce n'est en effet un mystère pour personne que, l'été dernier, lorsqu'il crut nécessaire de prendre certaines mesures de précaution en vue d'un conflit possible avec l'Allemagne, le Gouvernement britannique s'aperçut que l'Amirauté avait quelque peu négligé la préparation à la guerre, et que la coopération entre les services de la Marine et de l'Armée n'était pas suffisamment assurée pour permettre une intervention utile des forces anglaises sur le continent.

Le résultat de cette constatation fut le remplacement du premier Lord de l'Amirauté, M. Mac Kenna, par M. Winston Churchill, et celui de l'Amiral Wilson par l'Amiral Bridgeman.

Aujourd'hui diverses réformes ont eu pour objet de mieux grouper les forces navales, de perfectionner leur préparation, et une heureuse entente s'est établie entre l'Armée et la Marine.

Les déclarations que le général French a faites à ce point de vue, en présence de M. W. Churchill, en sont une preuve indéniable.

415.

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 127. *Londres, 7 mai 1912, 16 h. 42.*

(*Reçu :* 18 h. 55.)

Réponse à votre télégramme 356 [1].

Sir E. Grey me prie de communiquer à Votre Excellence la proposition suivante. Il la présentera au Gouvernement espagnol si vous l'agréez et sollicite une prompte réponse :

«Afin d'éviter la division des tribus, Sir E. Grey serait disposé à proposer une solution qui consisterait à établir la frontière des deux zones dans la vallée de l'Ouergha à partir de la Djema Cheurfa Tafraout suivant la limite des territoires des tribus riveraines de l'Ouergha».

416.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 362. *Paris, 7 mai 1912, 21 heures.*

Je réponds à votre télégramme 127 [2].

J'accepte volontiers la formule de Sir Ed. Grey, étant bien entendu qu'à partir de la Djema Cheurfa Tafraout la frontière se tiendra entièrement *au nord de l'Ouergha*, à la limite *septentrionale* des territoires occupés *sur la rive droite* par les tribus riveraines. Veuillez télégraphier si tel est bien le sens de la proposition.

Si je me méprenais sur la portée de la formule de Sir Ed Grey, et s'il entendait proposer que, dans le cas où deux tribus différentes seraient respectivement installées sur chaque rive, ce serait la rivière elle-même qui servirait de frontière, il me paraît que nous nous trouverions dans une situation moins bonne qu'avec la première proposition; telle n'a pu être certainement l'intention de Sir Ed. Grey.

(1) Dans ce télégramme du 4 mai, M. Poincaré priait M. Paul Cambon de l'aviser par télégramme sitôt que l'accord serait fait avec le Gouvernement britannique, afin que le Gouvernement espagnol pût être, par l'intermédiaire de M. Geoffray, renseigné en même temps que Sir M. de Bunsen sur les dispositions arrêtées entre Paris et Londres.

(2) Voir ci-dessus.

417.

Aide-Mémoire de l'ambassade de Russie.

Paris, 7 mai 1912.

Au cours d'une récente conversation entre M. Poincaré et M. Isvolsky [1] au sujet du questionnaire remis par M. Sazonoff à M. Georges Louis, il a été constaté qu'une des éventualités qu'il était nécessaire de prévoir était la réoccupation du Sandjak de Novi-Bazar par l'Autriche-Hongrie.

M. Sazonoff, tout en pensant que cette préoccupation répondrait en effet au but constamment poursuivi par la politique austro-hongroise dans la Péninsule des Balkans et qui a pour objectif les rives de la mer Egée, estime qu'après les assurances verbales et écrites données à plusieurs reprises par le Cabinet de Vienne, il n'y a pas lieu de soupçonner celui-ci de nourrir actuellement un pareil projet. M. Sazonoff est persuadé que, si l'Autriche-Hongrie entreprend une action dans le sens sus-indiqué, elle ne le fera pas spontanément, mais en guise de réponse à une infraction quelconque du *statu quo* soit en Albanie, soit du côté des États slaves. Mais quel qu'en soit le motif, une pareille action provoquerait dans la Péninsule des Balkans une sérieuse rupture d'équilibre, qui toucherait aux intérêts de toutes les Puissances européennes; d'après l'avis de M. Sazonoff, la Russie et la France devraient éventuellement y répondre en établissant aussitôt entre elles un accord (auquel il faudrait tâcher ensuite d'associer l'Angleterre) à l'effet de soumettre l'affaire et ses causes déterminantes à la délibération collective de l'Europe.

En raison de ce qui précède, au cas d'événements capables de provoquer les perturbations prévues, les représentants de la Russie et de la France à Vienne devront exercer une vigilance particulière afin d'être avertis d'avance de toute velléité de l'Autriche-Hongrie dans le sens sus-indiqué et de pouvoir, le cas échéant, rendre en temps utile le Cabinet de Vienne attentif aux conséquences de son action.

M. Sazonoff serait reconnaissant à M. Poincaré de lui faire connaître son sentiment sur la question qui fait l'objet du présent aide-mémoire.

[1] On ne trouve ni dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, ni dans *Un livre noir*, de dépêche se rapportant à cette conversation bien que M. Isvolsky, dans ses lettres et ses télégrammes, fasse allusion à plusieurs entretiens qu'il aurait eus au commencement du mois de mai avec M. Poincaré.

418.

M. Paléologue, Directeur des affaires politiques,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. sans n°. Secret. *Paris, 8 mai 1912, 11 heures.*

Pour l'Ambassadeur seul.

Avec autant de surprise que de regret, le Président du Conseil a été officiellement averti que le Gouvernement russe souhaite de voir la France représentée auprès de lui par un Ambassadeur qui déploie plus d'activité dans ses fonctions politiques et dans ses relations sociales [1].

M. Poincaré connaît trop votre conscience professionnelle pour ne pas expliquer par votre santé seule cette réduction de votre activité extérieure dont se plaint le Gouvernement impérial. Mais, quelle que soit son estime pour votre caractère et vos talents, il peut d'autant moins négliger l'avertissement qui vient de lui être donné que, plusieurs fois déjà, on le lui avait fait entendre sous forme d'insinuation.

D'autre part, les problèmes diplomatiques qui se discutent actuellement entre Paris et Pétersbourg sont trop graves pour que vos efforts ne soient bientôt paralysés par le fait que M. Sazonoff déclare ne plus se sentir «en contact» avec vous.

M. Poincaré invoque donc votre patriotisme pour mettre votre ambassade à sa disposition, se réservant de vous chercher le plus tôt possible un autre poste.

Et s'il confie au Directeur politique la pénible mission de vous adresser le présent télégramme, c'est afin de vous prouver qu'après avoir consulté ses collègues, il a bien voulu chercher encore un conseil dans mon amitié pour vous et que j'ai dû reconnaître, comme lui, l'impérieuse nécessité de pourvoir à votre remplacement.

419.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 194. *Londres, 8 mai 1912.*

Il y a quelques jours, alors que l'on commençait à parler d'un changement de titulaire pour l'ambassade d'Allemagne à Londres, j'ai rencontré le comte

[1] Au sujet des reproches que M. Sazonoff, au dire de M. Isvolsky, pouvait avoir à faire à M. Georges Louis, voir dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, p. 178, la lettre de M. Isvolsky du 29 mars-11 avril. Une traduction française de cette lettre est contenue dans *Un livre noir*, vol. I, p. 231.

Wolff-Metternich. Il arrivait de congé et n'avait encore vu personne. J'ai fait allusion aux bruits en circulation et je lui ai exprimé les regrets que tous ses collègues et la société de Londres ne manqueraient pas d'éprouver s'il était vrai qu'il dût s'éloigner. Il a rougi, a paru embarrassé et m'a répondu «qu'il n'y avait rien de fait, rien d'officiel, que depuis longtemps sa santé réclamait des soins constants et qu'il avait déjà songé à la retraite». Puis, regrettant d'en avoir trop dit, il m'a prié de garder ces confidences pour moi. Le jour même, il voyait Sir Ed. Grey et, sans lui en dire plus, il lui faisait pressentir son prochain départ. Du baron Marshall, il n'a pas été question, et depuis lors le Foreign Office n'a rien appris sur les intentions du Gouvernement de Berlin.

Je m'entretenais aujourd'hui avec le Sous-Secrétaire d'État permanent de la probabilité de la nomination du baron Marschall. Il en est très préoccupé et l'envoi à Londres d'un Ambassadeur aussi actif lui semblerait indiquer l'intention du Gouvernement allemand de faire un effort nouveau pour rompre l'entente de la France et de l'Angleterre. Il ne connaît pas personnellement le baron Marschall et il m'a demandé mon sentiment sur mon ancien collègue à Constantinople. Je lui ai dit que je le tenais en grande estime, que c'était un esprit froid, mesuré, patient, ennemi des démonstrations bruyantes et d'autant plus dangereux qu'il poursuivait silencieusement ses desseins et n'avançait que pas à pas. «Il a trop de bon sens, ai-je ajouté, pour en revenir à ces essais de conversation sur les dépenses navales qui sont vouées à l'insuccès, mais après une période plus ou moins longue d'observation, il négociera probablement quelque accord d'apparence inoffensive sur une rectification de vos frontières dans l'Afrique du Sud. Si, comme on le dit, les Portugais ont des besoins d'argent, il s'emploiera pour amener entre la finance anglaise et la finance allemande une entente afin de leur en prêter, et de fournir ainsi un prétexte aux deux Gouvernements de prendre des gages. C'est un juriste et un homme d'affaires; il dédaigne les succès passagers et il attend son heure. Il y a deux ans, à mon passage à Constantinople, il me disait qu'après la révolution de 1908, personne ne comptait plus avec lui, on avait l'air de croire que la chute d'Abdul-Hamid avait tué l'influence allemande et chacun se jetait à la tête des jeunes Turcs et leur inspirait les plus folles espérances. Il se tut, attendant l'instant inévitable où ces espérances seraient déçues «si bien, ajoutait-il, qu'aujourd'hui je suis le seul dont la situation soit intacte.» Voilà l'homme. Il dédaigne les petites intrigues ou tout au moins n'y trempe jamais lui-même, mais il a un homme de main pour toutes les besognes; c'est un juif allemand nommé Paul Weitz, correspondant de la *Gazette de Francfort*, vulgaire, mal élevé, bavard, pénétrant partout, se faisant l'écho de tous les mauvais bruits, distribuant secrètement aux journalistes, aux députés turcs ou aux personnalités influentes les subsides de son ambassade. Il a accompagné le

baron Marschall à la Haye, il est son familier à Constantinople et, s'il vient à Londres, nous le verrons se livrer aux trames les plus obscures; il est vrai que Londres n'est pas Constantinople».

«Je connais ce Weitz de réputation, m'a répondu le Sous-Secrétaire d'État permanent, et je suis prévenu que si le baron Marschall est envoyé ici et s'il se fait accompagner de ce personnage, nous devrons être sur nos gardes. Je pense comme vous qu'on ne nous parlera plus de limitation d'armements maritimes. On n'y a jamais cru à Berlin et on sait que, sauf quelques illusionnistes, personne n'y croit ici, mais on doit poursuivre un but politique plus précis, c'est l'affaiblissement de notre entente qu'on a en vue. C'est très grave, parce qu'une fois la France et l'Angleterre déliées, la paix pourrait être facilement menacée; on ne réussira pas, mais on nous donnera du souci. Dans le Cabinet actuel, sauf le Lord Chancelier, Lord Loreburn et le Ministre des Colonies, M. Lewis Harcourt, personne ne désire l'entente avec l'Allemagne; ceux des Ministres qui auraient quelques tendances germanophiles, n'ont aucune importance et l'on peut compter absolument sur M. Asquith et sur Sir Ed. Grey. Mais si ce Weitz vient ici, nous le verrons s'agiter dans les bureaux des journaux radicaux et des banques de la Cité; il groupera les financiers israélites, Sir Ernest Cassel, les Rothschild, les Spiers, etc., dont les sympathies allemandes sont connues. En fin de compte ces tentatives échoueront, j'en suis sûr, seulement elles nous causeront beaucoup d'ennuis».

Puis nous nous sommes entretenus de l'état d'esprit qui régnait en France, de notre facilité à nous inquiéter, à nous énerver, et du danger des nouvelles colportées par la presse allemande. On célébrera à Berlin le moindre arrangement d'affaires comme le triomphe d'une politique de rapprochement entre l'Angleterre et l'Allemagne. Il est à craindre qu'à Paris on ne témoigne trop d'inquiétude et qu'on ne retombe dans les accès de méfiance contre les Anglais auxquels on s'est livré si inconsidérément dans les derniers mois de l'an dernier. Jusqu'à présent, nous ne connaissons rien des desseins du Gouvernement allemand, mais si la nomination du baron Marschall donne lieu de les soupçonner, le seul moyen de les déjouer est d'adopter une attitude très réservée et d'opposer à toutes les tentatives contre l'Entente cordiale une imperturbable confiance.

420.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 131. Urgent. *Londres, 9 mai 1912, 11 h. 25.*

(*Reçu :* 12 h. 35.)

Suite à mon télégramme n° 129 [1].

Sir Ed. Grey a télégraphié hier soir à Sir M. de Bunsen pour le consulter sur la rédaction modifiée de sa proposition relative à l'Ouergha. Il conviendrait de faire remarquer par M. Geoffray à son collègue anglais que la formule nouvelle n'est autre que celle de Sir Ed. Grey avec des précisions qui n'en modifient nullement la portée.

421.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 189. Très Confidentiel. *Berlin 9 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 mai; Dir. pol., 13 mai.)

Par sa dépêche n° 281 [2], Votre Excellence a bien voulu me demander mon avis sur les suggestions de mon collègue, M. Barrère, en vue du rétablissement de la paix entre l'Italie et la Turquie. M. Barrère se demande si ces deux Puissance ne pourraient pas s'entendre sur un état de fait, constitué par le retrait des troupes turques de la Tripolitaine. Par là, pratiquement, la Turquie mettrait fin aux hostilités sans faire formellement abandon de ses droits de souveraineté; et, de son côté, l'Italie n'aurait pas à retirer son décret d'annexion.

Je partage le sentiment de mon collègue au sujet de la nécessité d'un prompt rétablissement de la paix.

(1) Par son télégramme 129 du 8 mai, M. Paul Cambon annonçait la remise au Foreign Office d'une rédaction plus explicite et plus précise de la formule proposée par sir Edward Grey et reproduite, à la date du 7 mai dans le n° 415. Cette rédaction devait être ensuite communiquée au Gouvernement espagnol.

(2) Dépêche-circulaire du 30 avril, transmettant à divers postes le télégramme Rome-Paris 301, du 27 avril. Voir ci-dessus, n° 389.

Toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont touché au monde musulman ne peuvent avoir qu'un même avis. Ainsi que le disait Lord Kitchener[1] à M. Defrance dans une conversation qui m'a été communiquée (dépêche 295) un échec définitif de l'Italie serait un grave danger pour toutes les Puissances ayant des intérêts en pays musulman. Quant à moi, j'ai souvent constaté au cours de ma carrière les liens étroits qui, de Java à l'extrémité du Maroc, unissent tous les cœurs musulmans et, suivant l'exemple des Anglais, j'avais cru utile, pendant que j'étais gouverneur de l'Algérie, d'obtenir des cheurfa orthodoxes de la Mecque une fetouah justifiant la légitimité de notre autorité dans le nord de l'Afrique. Ce document nous rendit quelques services et je suis convaincu qu'il aurait pu nous en rendre encore, même au Maroc, si la politique locale avait été en situation de tenir compte davantage des sentiments des indigènes. Aujourd'hui, les passions sont éveillées et si des événements graves se produisaient en Europe, je me demande si nous pourrions sans imprudence dégarnir de troupes l'Algérie et la Tunisie.

Je suis donc préoccupé des conséquences du conflit italo-turc non seulement au point de vue de la politique générale, mais encore à celui de nos intérêts immédiats dans l'Afrique du Nord, mais malgré tout le désir que j'en aurais, je ne puis croire que la Porte accepte un seul moment l'idée de retrait de ses troupes de la Tripolitaine, car au fond, cette idée ne diffère point de ce qu'a toujours eu en vue le cabinet de Rome.

Le Quirinal a commis une grave erreur dès le commencement de la guerre. Il a cru avoir toujours affaire à la Porte du temps d'Abdul-Hamid, c'est-à-dire d'un Sultan jouissant, sur le fanatisme musulman, d'une autorité incontestée et préoccupé d'éviter des difficultés avec les chancelleries européennes. Or, il s'est trouvé en présence d'une situation absolument renversée : le Gouvernement jeune-turc se rend compte des divisions et des indécisions des chancelleries et, en même temps, il sait son autorité religieuse suspectée. Il sent que l'Empire peut se dissoudre non pas sous les coups de l'extérieur, mais par la désagrégation intérieure. Il ne peut donc pas, sans s'exposer à des périls plus graves que ceux qui viennent de l'Italie, retirer les troupes turques de la Tripolitaine, car ce serait abandonner les Arabes et se brouiller avec les Senoussistes. Les Italiens, héritiers des Génois de jadis, ne connaissent de l'Orient que les Échelles; ils peuvent s'emparer des îles de la mer Egée; celles-ci ne sont

[1] Dans un entretien avec M. Defrance, Lord Kitchener avait dit : «Nous ne pourrions admettre, non plus que vous et l'Europe, un échec définitif de l'Italie. Le monde musulman tout entier en serait galvanisé : la répercussion dans tout l'Islam en serait immense : nous savons ce que nous ont coûté d'inquiétudes et de dangers aux Indes les victoires des Japonais sur les Russes, il deviendrait bien difficile pour vous et pour nous, si l'Italie devait un jour s'avouer vaincue, de maintenir nos populations musulmanes d'Afrique et d'Asie. Ici même on commence à être inquiet et nerveux : il y a du malaise, et en même temps des espoirs latents chez les Arabes.»

habitées que par des Grecs : elles ne valent pas, pour le prestige de la Porte en pays musulman, un pouce de la terre d'Afrique. Cependant il y a des esprits prudents à Constantinople. Je rappelle à Votre Excellence la conversation que je lui ai rapportée le 18 avril dernier par mon télégramme 138 (1), et dans laquelle mon collègue de Turquie à Berlin cherchait, comme M. Barrère, une solution permettant à la Porte de s'accommoder des faits accomplis et à l'Italie de ne pas retirer positivement son décret d'annexion. Cette solution reposait sur l'idée que l'Italie pourrait soumettre la question tripolitaine à toute l'Europe, ce qui serait, au point de vue international, suspendre son fâcheux décret, mais ce qui ne la forcerait pas à le retirer aux yeux du peuple italien. Ce que Nizami Pacha écartait absolument, c'était l'idée d'une entente directe entre l'Italie et la Turquie, sans le retrait du décret d'annexion.

La manière de voir de Nizami Pacha conduisait évidemment à la réunion d'une sorte de conférence internationale. Cette suggestion lui était-elle aussi personnelle qu'il le disait, j'en doute, si j'en crois les préoccupations qu'on a paru avoir de l'écarter par ailleurs.

Il résulte, en effet, d'une conversation de M. Sazonoff rapportée par M. Louis (dépêche de Pétersbourg n° 95 (2)) que le Gouvernement russe repousse toute idée de congrès pour mettre fin à la guerre.

D'autre part, dans un entretien récent avec moi, mon collègue d'Italie, cherchant une issue aux difficultés actuelles, rejetait tout projet de conférence parce que, disait-il, on ne sait jamais ce qui sort d'une conférence.

La concordance du langage de M. Sazonoff et de celui de M. Pansa indique que la solution d'une consultation de l'Europe a été examinée entre Rome et Pétersbourg et repoussée par les deux Gouvernements.

Nous retrouvons là, à propos de l'idée d'une conférence internationale, les mêmes sentiments qui depuis 1855 ont animé le Gouvernement russe en ce qui concerne l'Orient, et qui, lors de la dernière affaire bosniaque, lui firent préférer un échec personnel à une solution dans laquelle l'Occident serait intervenu. Aussi incliné-je à penser que, dans cette attitude intransigeante et un peu extraordinaire du Quirinal au regard d'une solution qui ménagerait l'amour-propre des deux belligérants, les intérêts de l'Italie sont dominés par les préoccupations de la politique russe. Il est surprenant, en effet, de voir comme depuis de longs mois cette dernière semble engager et retirer comme à plaisir les propositions de médiation, inquiéter la Porte et déconcerter l'Europe.

Quoi qu'il en soit, et tout en m'associant aux désirs d'une solution manifestée par M. Barrère, je dois avouer que, vues du dehors, les circonstances ne semblent pas encore venues à ce point où elles obligeraient l'un des deux belli-

(1) Non reproduit. La présente dépêche en donne tout l'essentiel. — (2) Dépêche (non reproduite) du 11 avril.

gérants à demander la paix. Puisque les Puissances ne savent pas s'unir pour l'imposer, il me paraît impossible de prévoir aujourd'hui le fait précis qui en procurera le bienfait à l'Europe.

422.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Constantinople.

T. n[os] 368, 368, 257. Très confidentiel. *Paris, 10 mai 1912, 14 heures*

Au cours d'un entretien récent, Rifaat Pacha m'a demandé si j'avais ouï dire que certaines Puissances eussent l'idée de remettre à une Conférence européenne le soin de régler la question tripolitaine et ce que j'en pensais.

J'ai répondu que j'entendais parler de cette idée pour la première fois et, puisqu'il avait eu lui-même le temps d'y réfléchir, je l'ai prié de me confier comment il l'appréciait[(1)].

Tout en déclarant ne me parler qu'à titre personnel, Rifaat Pacha m'a laissé entendre que, si le programme de la Conférence pouvait être rigoureusement restreint à la question tripolitaine, la procédure lui paraîtrait acceptable.

D'autre part, l'Ambassadeur d'Italie a tenu récemment, devant moi, ce propos significatif : «La guerre ne peut plus se terminer, pour nous, que par une équivoque».

Veuillez me faire part de votre sentiment sur les deux opinions que je viens de vous rapporter.

423.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 173. Confidentiel. *Madrid, 10 mai 1912, 1 heure.*

(*Reçu :* 4 h. 20.)

Suite du n° précédent[(2)].

Voici la traduction de la note remise ce soir à Sir M. de Bunsen : «J'ai

(1) Cf. le rapport adressé par M. Isvolsky à M. Sazonoff le 8 mai (*Matériaux*, p. 192 ; *Un livre noir*, II, p. 497).

(2) Par son télégramme 172, du 9 mai, 23 h. 55, M. Geoffray annonçait simplement que Sir Maurice de Bunsen venait de lui remettre le texte de la réponse du Gouvernement espagnol.

donné connaissance au Conseil des Ministres du télégramme de Sir E. Grey que vous m'avez communiqué ce matin je m'empresse de vous faire connaître que, pour se prononcer, le Gouvernement espagnol aurait besoin de savoir :

1° Comment il faut comprendre la proposition anglaise relative à la région à l'*est* de Tafraout. Je suppose que, de la Moulouïa jusqu'à la longitude 79 géographique de ce point, on gardera la limite de l'accord de 1904; mais mes collègues désireraient que vous me confirmiez la chose.

2° A l'*ouest* de Tafraout, le Gouvernement français affirme que la limite de l'Ouergha «coupera les tribus : ce qui rendrait impossible l'administration». Mais les géographes français qui ont décrit la contrée affirment le contraire. Ainsi M. Moulieras, dans son livre, dit que «l'oued Ouergha est la limite naturelle qui sépare la province des Djebala de celle de Fez». Mernesa, Fenasa [1 groupe faux], Zina, Meziat, El Ya, Sles et Fichtala (*sic*) tribus riveraines [de la] droite de l'Ouergha se trouvent tout entières sur cette rive ou bien n'ont sur la rive gauche que quelques fractions. Dans ce cas, la logique conseillerait une des deux solutions suivantes : ne pas tenir compte de ce fait en considération des avantages supérieurs que présente pour les deux pays une ligne de démarcation aussi nette que le lit de la rivière; ou laisser dans la zone espagnole les fractions de la rive gauche appartenant à des populations dont la plus grande partie est sur la droite de l'Ouergha.

Ce qui, dans la demande française, paraît de quelque façon justifié, c'est que toute tribu qui possède des douars sur la rive gauche reste en sa totalité dans la zone d'influence de la République. D'autre part le Gouvernement espagnol a fait déjà un grand sacrifice en se déclarant prêt à renoncer aux avantages que représente pour les communications par terre, de l'est à l'ouest de sa zone, la rive gauche de l'Ouergha : si maintenant, pour éviter l'inconvénient problématique d'une division des tribus, l'Espagne perdait de plus la possibilité de communiquer facilement par la rive droite, elle se trouverait dans une situation très désavantageuse.

Par tout ce qui précède, vous comprendrez que mes collègues demandent quelles tribus la France entend désigner quand elle parle de celles qui se trouveraient coupées par la ligne de l'Ouergha; et à quelle distance on évalue que chacune de ces tribus s'éloigne de la rive droite.

Dans l'espérance que vous voudrez bien demander à Sir Ed. Grey ces éclaircissements je vous remercie à l'avance, etc...»

424.

M. DE SAINT-AULAIRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 136. *Vienne, 10 mai, 13 h. 30.*

(*Reçu :* 15 h. 40.)

J'apprends de bonne source qu'un entretien assez vif a eu lieu récemment entre le comte Berchtold et M. de Tchirschky (1). L'Ambassadeur d'Allemagne aurait demandé avec sa brutalité habituelle au Ministre des Affaires étrangères de prendre l'initiative d'une pression à exercer à Constantinople en vue de la paix. Le comte Berchtold s'y serait nettement refusé et aurait profité de l'occasion pour déclarer qu'en dehors des obligations qui lui sont formellement imposées par l'Alliance, le Cabinet de Vienne entend continuer la politique de «semi-égoïsme» du comte d'Aehrenthal.

M. de Tchirschky, m'assure-t-on, se serait montré fort désappointé de ce langage, car il se flattait de trouver chez le comte Berchtold plus de soumission que chez son prédécesseur. Il aurait même parlé à ses intimes de l'éventualité de son départ de Vienne.

425.

M. GEORGES LOUIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. [n° 229]. Secret. *Saint-Pétersbourg, 10 mai 1912, 13 h. 41.*

Pour le Président du Conseil.

La démarche que vous me signalez (2) est en complète contradiction avec le langage de M. Kokovtsoff et de M. Sazonoff. Je prie Votre Excellence de m'autoriser à partir pour Paris et de m'entendre avant décision.

(1) On ne trouve ni dans la *Grosse Politik*, ni dans *Osterreich-Ungarns Aussen politik* de pièce qui se rapporte directement à l'entretien visé ici par M. de Saint-Aulaire. Sur l'opposition qui existait entre le point de vue allemand et l'autrichien à l'égard de la guerre italo-turque, voir en particulier *Grosse Politik*, vol. 30, II, pièce n° 11090 et *Osterreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 3513. Sur la situation à Vienne de M. de Tschirschky, voir même recueil, vol. IV, n° 3470.

(2) Allusion au télégramme adressé le 8 mai à M. Georges Louis. Voir ci-dessus, n° 428.

426.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 132. *Londres, 10 mai 1912, 18 h. 35 soir.*

(*Reçu :* 20 h. 05.)

Le comte Wolff Metternich a informé officiellement Sir Edward Grey de sa retraite et il a demandé l'exequatur pour le baron Marschall.

427.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 133. Secret. *Londres, 10 mai 1912, 18 h. 35.*

(*Reçu :* 20 h. 15.)

Suite à mon télégramme 131 [1].

Sir Ed. Grey avait communiqué à Sir M. de Bunsen la formule pour l'Ouergha en demandant si elle lui paraissait acceptable par le Gouvernement espagnol. Soit mauvaise rédaction, soit fausse interprétation du télégramme du Foreign Office, l'Ambassadeur d'Angleterre a compris qu'il devait communiquer la formule à M. Garcia Prieto. Ce dernier l'a soumise au Conseil des Ministres qui a maintenu les prétentions de l'Espagne sur la rive droite de l'Ouergha.

La procédure adoptée par Sir Ed. Grey est donc rendue impossible et Sir A. Nicolson cherchera avec lui les moyens de reprendre l'affaire.

428.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 219. Très confidentiel. *Rome, 10 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 mai ; Dir. pol., 14 mai.)

Mon télégramme n° 290 du 21 avril dernier [2], qui rapportait à Votre Excellence un entretien que j'avais eu avec un des principaux fonctionnaires

[1] Voir ci-dessus à la date du 9 mai, n° 420. — [2] Voir ci-dessus, n° 371.

de la Consulta, en même temps qu'il indiquait le caractère fortuit du bombardement des ports des Dardanelles, annonçait que le Gouvernement italien avait résolu de porter son activité militaire dans la mer Égée. L'occupation de Stampalia, puis celle de Rhodes, ont confirmé l'exactitude de cette information.

L'opinion publique du royaume a accueilli avec une grande satisfaction ces événements. Ils sont un opportun dérivatif à la monotonie des nouvelles venues de Tripolitaine, où, malgré les pointes poussées du côté de Tobrouk et le long de la frontière tunisienne, on n'aperçoit pas un changement notable. Il est permis de penser que cette satisfaction avait été escomptée par le Gouvernement. Il n'est pas moins certain qu'en donnant plus d'extension aux opérations de sa flotte, le Cabinet de Rome poursuit surtout le but de s'acquérir des gages pour un échange futur, qui permettraient aux Turcs d'y trouver un prétexte honorable d'évacuer la Tripolitaine. Les affirmations d'indifférence des hommes d'État ottomans ne semblent pas justifier actuellement cet espoir. En jugeront-ils toujours ainsi et leur indifférence est-elle aussi profonde qu'ils le déclarent ? Quoi qu'il en soit, on ne saurait douter que telle est bien la pensée du Gouvernement italien.

J'ai recueilli à ce sujet de la bouche du Roi des paroles symptomatiques. Dans l'audience qu'il m'a accordée hier à l'occasion de la remise du mémoire du Gouvernement français relatif à l'arbitrage de l'île Clipperton[1], Victor-Emmanuel III m'a parlé de l'île de Rhodes, qu'il connaît fort bien. Il a insisté sur la richesse de ce pays. Il considère que sa valeur économique n'est pas moindre que son importance géographique, et que «ce pourrait être une bonne base d'échange quand le moment serait venu». Le Roi a ajouté que l'occupation même de Stampalia n'était pas sans avantage, car «elle possède une des plus belles rades de l'Archipel». Ces propos que je rapporte à titre très confidentiel, ne sont pas sans intérêt.

C'est bien ainsi d'ailleurs que l'opinion publique interprète en général ces opérations qui seront vraisemblablement suivies de quelques autres du même genre. En outre, elle se grise du succès de sa marine, et renouvelle ainsi sa force d'enthousiasme, qui n'est pas encore épuisée. On se prépare de cette façon au calme de la saison d'été. J'ajoute que certains milieux nationalistes se flattent de l'espoir que ces occupations seront définitives. Ces assertions, dont l'expression est du reste assez rare jusqu'ici, sont évidemment le produit d'un bluff bien inutile à moins qu'elles ne dénotent une candeur un peu excessive.

(1) En vertu d'un compromis d'arbitrage signé à Mexico le 2 mars 1909, la France et le Mexique étaient convenus de soumettre à l'arbitrage du Roi Victor-Emmanuel III leur différend relatif au droit de souveraineté que les deux États prétendaient avoir sur l'île Clipperton.

429.

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 223. *Washington, 10 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 20 mai.)

Conformément aux instructions contenues dans la lettre de Votre Excellence du 15 du mois dernier, j'ai entretenu le Gérant du Département d'État de la question de la reconnaissance du Gouvernement chinois.

Sur le principe fondamental dont nous souhaitons nous inspirer, c'est-à-dire un accord et une attitude semblables de toutes les Puissances mettant fin aux rivalités antérieures, aussi dommageables pour les intéressés que pour la Chine elle-même, j'ai trouvé M. Huntington Wilson parfaitement d'accord avec nous.

Sur les réalisations pratiques découlant de ce principe relativement à la reconnaissance du nouveau Gouvernement, je l'ai trouvé, toutefois, visiblement embarrassé par les votes des Chambres dont j'ai entretenu Votre Excellence par télégramme des 1er mars et 14 avril[1], et qui, corroborés par la presse, pourraient rendre difficile au Gouvernement fédéral le retard que, par des motifs en eux-mêmes fort raisonnables et légitimes, nous jugeons à propos de recommander. Votre Excellence n'aura sans doute pas perdu le souvenir des vives attaques dirigées ici contre l'administration à cause de sa lenteur à reconnaître la République portugaise.

M. Huntington Wilson a pris note toutefois de ma démarche et des arguments fort sérieux mis en avant par nous en vue d'une reconnaissance subordonnée à la constitution, en Chine, d'un Gouvernement définitif et régulier.

Pour ce qui est des garanties à obtenir du Gouvernement nouveau relativement au respect des traités et usages, le Gérant du Département d'État a maintenu son point de vue, savoir que, d'une part la définition de ces usages et de ces garanties pourrait être une source de difficultés et de délais et que, d'autre part, c'est un principe absolu, dont nous ne devrions pas admettre que la discussion fût possible, que les obligations du Gouvernement antérieur passent telles quelles au Gouvernement nouveau. M. Wilson paraît disposé à cet égard à s'en tenir aux termes de sa note à l'Ambassadeur du Japon dont j'ai communiqué le texte à Votre Excellence par lettre du 13 avril et qui, m'a-t-il dit, est demeurée jusqu'ici sans réponse.

[1] Le premier télégramme visé par M. Jusserand paraît être celui du 2 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 139. Quant au télégramme du 14 avril, il annonce simplement le vote par le Sénat américain de la résolution félicitant la Chine.

ANNEXES.

On trouvera ci-dessous le texte de deux lettres particulières du Colonel Pellé, attaché militaire à Berlin, à M. Messimy, Ministre de la Guerre. Ces documents, dont l'existence avait été signalée par M. Émile Bourgeois dans le *Rapport à la Commission sénatoriale d'Enquête sur les faits de la guerre*, auraient dû être reproduits dans le premier volume de la présente série. Mais la Commission n'en possédait pas alors le texte intégral, en original. M. Messimy a bien voulu mettre, récemment, ces originaux à la disposition de la Commission.

I

LE COLONEL PELLÉ, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,

À M. MESSIMY, MINISTRE DE LA GUERRE.

Berlin, le 5 novembre 1911.

Monsieur le Ministre,

Je vous adresse mes plus vifs remerciements pour la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et qui m'est bien parvenue. Je n'ai pas manqué de la communiquer à M. Cambon; il va partir ce soir pour Paris, où vous aurez sans doute occasion de le voir. Hier il a demandé au Chancelier de l'Empire la grâce de M[lle] Thirion et aussi (ce que je ne lui avais pas demandé et lui aurais probablement déconseillé, comme je vous en donnerai les raisons) celle du Capitaine Lux. Il espère obtenir la grâce de M[lle] Thirion.

J'ai de nouveau à vous rendre compte d'une conversation très intéressante avec l'Empereur. Cette conversation a eu lieu vendredi, veille de la signature de l'accord. C'était le jour de la Saint-Hubert, où il est de tradition que l'équipage de chasse de l'Empereur fasse un drag, entouré de quelques rites particuliers. L'Empereur est arrivé en retard, ce qui ne lui arrive jamais; il venait très probablement d'apprendre la démission de M. de Lindequist, qui n'a été connue à Berlin que dans la soirée.

A peine avait-on mis pied à terre pour l'hallali qu'il m'a fait signe. Quelques jours auparavant, il m'avait fait adresser par le Chef de son Cabinet militaire un télégramme me félicitant de ma promotion, ce qui était une amabilité très particulière; je le remerciai. Puis il me dit : «Eh bien ! ça y est aujourd'hui. L'accord est conclu. J'espère qu'il sera interprété et appliqué dans ces deux pays dans l'esprit que je vous ai indiqué». Et il reprit, somme toute, sa conversation de l'autre jour : «... nous sommes les deux seuls peuples militaires. A nous deux nous ferions ce que nous voudrions dans le monde.» Il parlait cette fois d'une manière décousue, et avec un abandon où il y avait de la nervosité.

Tout d'abord : — «Vous avez vu dans les journaux les manifestations

d'amitié pour l'Allemagne qu'on fait maintenant en Angleterre. Maintenant que les Anglais nous savent d'accord, ils se retrouvent mes amis. Je ne m'y laisserai pas prendre, ni mon peuple non plus... Les Anglais ont fait tout ce qu'ils ont pu pour avoir une bonne guerre en Europe. C'a toujours été leur politique de faire battre les peuples du continent. C'est pour cela qu'il faut que le continent s'unisse contre l'Angleterre...... »

Brusquement il sauta aux Italiens : « — Peut-on agir comme ils l'ont fait ! Naturellement les Anglais l'ont su. Moi, mon Ambassadeur était aux eaux et, je crois bien, toute l'Ambassade aussi... »

« Vous voyez où les Italiens en sont maintenant à Tripoli. Les Turcs ont repris les sources de Boumeliane. Le choléra est dans la ville. J'ai lu dans un télégramme qu'on envoyait d'Italie 40 pièces d'artillerie sans personnel. Cela ne peut vouloir dire qu'une chose, c'est que les canonniers italiens se sont laissé prendre leurs canons.

« Comment le Gouvernement italien sortira-t-il de cette impasse ? A quel résultat utile peut-il maintenant arriver ? Mettons qu'il envoie 100.000 hommes. Comment les nourrir, les ravitailler dans un désert ? Et dire que les Italiens ont refusé la Tripolitaine quand ils pouvaient l'avoir, en reconnaissant une suzeraineté nominale du Sultan ! Il est impossible de prévoir quelle sera l'issue de cette guerre...

« Depuis vingt-trois ans, je travaille à rapprocher le monde musulman de l'Europe. C'est un effort à recommencer. Et à cause de ces Italiens !

« Ils ont soulevé toute l'Europe avec leurs atrocités. Il est inouï de vouloir traiter en rebelles de braves gens qui ne font que leur devoir en défendant leur pays. La guerre a ses nécessités; mais il y a des choses *qu'on ne fait pas.* Ils avaient promis de respecter la religion et les mœurs des Arabes et vous avez vu comment ils ont traité les femmes; vous savez ce que cela veut dire en pays musulman.

« Les échecs infligés aux Italiens par les Arabes auront leur contre-coup dans toutes vos possessions africaines et surtout au Maroc. Vous pouvez vous attendre à de longues difficultés...

« Il ne faut pas oublier que l'Italie a signé le traité de Berlin. Les Italiens se sont engagés à garantir l'intégrité de l'Empire ottoman. On pourrait bien leur appliquer le mot de M^me^ Dournovo, la femme de l'ancien Ministre russe; un jour elle disait à un général, qui avait trempé dans un pogrom : « Quand on fait des saletés, il faut que cela réussisse ! »

Il se montait : — « Des colonies aux Italiens ? Est-ce qu'ils ne feraient pas mieux de coloniser chez eux. Je sais ce que c'est que l'Italie du sud, Naples, la côte d'Amalfi, la Sicile. Un pays à moitié abandonné et qu'il faudrait entièrement remettre en valeur. Depuis 50 ans, ils ne sont pas arrivés à faire une conduite pour avoir à Naples de l'eau propre ! Les Romains en avaient. »

En terminant, il revint encore au péril jaune, d'une manière d'ailleurs nuageuse... Les Turcs et le monde musulman devaient former l'aile droite de l'Europe contre les Jaunes. En serait-il encore ainsi aujourd'hui ?

Je pense, Monsieur le Ministre, que vous avez été mis au courant de *l'explosion* de mécontentement qui a suivi en Allemagne la nouvelle de la conclusion de l'accord. J'avais prévu quelque chose comme cela; mais l'événement a dépassé ce que j'attendais.

Dans un pays discipliné comme celui-ci et où, constitutionnellement, les secrétaires d'État ne sont que des fonctionnaires sans responsabilité parlementaire, des commis du Chancelier, la démission de M. de Lindequist est un acte assez anarchique. Ce qui m'a étonné, ce qui est très intéressant à noter, c'est qu'hier *tous* les Allemands à qui j'ai parlé, même des officiers, même un membre du Bundesrat, approuvaient M. de Lindequist.

Hier il n'y avait pas une voix pour défendre le Chancelier. Aujourd'hui déjà le Gouvernement s'est repris; les journaux officieux ont pris la défense de l'accord. Je ne serais pas étonné qu'à la surface l'ordre se rétablît bientôt; même il est possible qu'au Reichstag, où la discipline des partis est *extrêmement forte*, les attaques soient contenues dans certaines limites. Mais l'orage gronde en dessous. On parle de Bismarck; on parle des journées de novembre. Indubitablement le principe monarchique reçoit une nouvelle atteinte. Il ne faudrait pourtant pas se hâter de faire des prévisions. Il est *très difficile* de savoir ce qui va sortir de ce mouvement, principalement du point de vue des élections.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon entier et respectueux dévouement.

II

Le Colonel Pellé, Attaché militaire de France à Berlin,

à M. Messimy, Ministre de la Guerre.

Berlin, 1er janvier 1912.

Monsieur le Ministre,

La lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 16 décembre dernier[1], au sujet du projet de loi militaire, exprimait, sur l'état de l'opinion allemande, une impression que je voudrais compléter et, dans une certaine mesure, rectifier plus librement que je ne puis le faire dans une lettre officielle.

D'un côté, je reconnais avoir subi, quand je suis rentré à Berlin il y a un mois, l'influence du milieu militaire qui est celui que je fréquente le plus. Depuis lors, je me suis efforcé de me renseigner de tous côtés et dans des

[1] Reproduite dans le tome I, 3e série, n° 351.

milieux différents. En toute franchise, je dois dire qu'actuellement le courant d'idées belliqueuses, dont je parlais dans ma lettre du 16 décembre, me semble avoir *un rayon d'action assez limité*. Cela ne veut pas dire qu'il soit sans importance, ni qu'il n'y ait rien de changé dans les idées de la masse.

Partout, en Allemagne, à la suite de la crise marocaine, on a taxé le Gouvernement de faiblesse et la diplomatie de nullité. Il est plus que probable que les candidats à étiquette nationaliste, ceux du parti national-libéral en particulier, bénéficieront aux prochaines élections de cet état d'esprit. Mais, en somme, aujourd'hui la *majorité* considère l'incident avec la France comme clos et n'a pas le désir des aventures.

La période électorale se passe dans le calme. Les gens les mieux informés semblent croire maintenant que les élections, tout en augmentant les voix socialistes, tout en marquant un léger déplacement de l'ensemble vers la gauche, n'amèneront pas de gros changements. *En toute hypothèse*, quel que soit le résultat des élections, on peut affirmer qu'il y aura au Reichstag une majorité disposée à voter *toutes* les augmentations proposées par le Gouvernement en faveur de l'armée et, peut-être ou probablement, aussi celles en faveur de la flotte.

Le pronostic le mieux assuré, celui sur lequel tout le monde est d'accord, c'est que le Chancelier présentera très prochainement un projet de loi militaire, augmentant le nombre des mitrailleuses et les effectifs du temps de paix. C'est là *un fait* dont la signification n'est pas douteuse pour nous.

D'autre part, on parle d'un emprunt en faveur de l'armée et de la marine. Si cet emprunt devait être lancé bientôt, — dans une période où la situation du marché semble défavorable, car les fonds allemands se sont peu relevés depuis la dernière crise, — ce serait là un *nouveau fait*, qui aurait, ce me semble, une signification alarmante. (Mais ici il faudra évidemment regarder de près le chiffre de l'emprunt, en tenant compte des charges antérieures du Trésor).

Enfin, les diplomates et les militaires que je rencontre, se plaignent toujours vivement de l'attitude de notre presse et de notre Parlement à l'égard de l'Allemagne.

Ce sont là des symptômes qu'il ne faut pas négliger.

Je continue à croire que l'Empereur, le Gouvernement allemands veulent la paix avec nous; mais ils préparent la guerre contre nous.

L'explication de ce phénomène se trouverait peut-être dans une indication que me donnait hier, en conversation, l'Ambassadeur de Turquie.

Il m'avait parlé le premier de la prochaine augmentation de l'armée allemande et je venais de lui dire qu'à mon sens personnel cette augmentation, se produisant au moment où nos effectifs diminuent d'année en année, ne pouvait être regardée que comme une menace directe contre nous. Il me répon-

dit : « Je crois bien connaître les idées des dirigeants allemands, qui ne se gênent pas pour parler avec moi. Je vous affirme que personne ici ne désire une guerre avec la France; mais on se sent menacé par l'Angleterre et on veut *qu'entre les avantages que vous rapporte l'alliance anglaise et les dangers d'une guerre avec l'Allemagne vous ne puissiez pas hésiter sur le choix à faire.* » Il ajouta encore un instant après : « Je comprends que votre situation soit désagréable, mais il faut vous attendre à ce qu'un jour ou l'autre les Allemands *vous mettent en demeure* de choisir entre les Anglais et eux. »

Je n'ai pas grande confiance en général dans les conversations de l'Ambassadeur de Turquie, le général Nizami Pacha, qui ne dit que ce qu'il juge utile de dire. Mais, dans le cas actuel, son interprétation des faits pourrait être la bonne.

Elle signifierait, en somme, qu'après avoir employé vis-à-vis de nous ce qu'il regarde comme la manière douce et espéré un rapprochement à la suite du dernier accord, le Gouvernement allemand songerait maintenant à reprendre la manière forte et à nous *imposer* un changement d'orientation dans notre politique.

Dans cet ordre d'idées, le nouveau projet de loi militaire, annoncé au moment où la dernière loi de quinquennat a à peine reçu un commencement d'exécution, serait, indépendamment de ses conséquences ultérieures, un moyen de pression immédiat sur nous.

Si les prévisions que j'indique devaient se réaliser (elles sont encore hasardées), il est probable, d'après l'état actuel de l'opinion française, que la guerre ne serait pas loin.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon plus respectueux et entier dévouement.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1].

A

ABDUL HAMID, Sultan de Turquie (1876-1909), nos 198, 233, 419, 421.

AEHRENTHAL (comte d'), Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, mort le 17 février, nos 4, 23, 31, 44, 70, 83, 84, 89, 99, 100, 123, 154, 168, 194, 219, 346, 364, 390, 409, 424.

ALBERT Ier, Roi des Belges, nos 252, 274.

ALBERT, Prince de Monaco, nos 292, 293.

ALEXANDRE Ier, Roi de Serbie (1889-1903), n° 359.

Allizé, Ministre à Munich, n° 70.

ALPHONSE XIII, Roi d'Espagne, nos 2, 34, 49, 222, 277, 379, 386, 401.

AMADE (général d'), chargé d'une mission à Sofia, nos 22, 36.

ANDRÉ WLADIMIROVITCH (grand-Duc), nos 4, 23, 204.

ARSENIEFF, Ministre de Russie à Cettigné, n° 154.

ASQUITH, Premier Ministre de Grande-Bretagne, nos 7, 42, 244, 258, 346, 363, 411, 414, 419.

ASSIM BEY, Ministre des Affaires étrangères de Turquie, nos 28, 29, 69 (note), 122, 184, 196, 234, 304, 349, 385, 397.

AVARNA (duc d'), Ambassadeur d'Italie à Vienne, nos 124 (note), 183, 409.

B

BALFOUR (A.), ancien Premier Ministre de Grande-Bretagne, n° 291.

BARCLAY (Sir George), Ministre de Grande-Bretagne à Téhéran, n° 62.

BARCLAY (Sir Thomas), ancien Président de la Chambre de Commerce britannique à Paris, n° 5.

Barrère, Ambassadeur à Rome, nos 52, 53, 58, 63, 64, 75, 104, 108, 113, 114, 115, 149, 156, 158, 164, 173, 175, 176, 181, 208, 210, 218, 264, 275, 279, 280, 305, 365, 371, 384, 389, 394, 428.

Cité : nos 31, 44, 83, 129, 130, 168, 192, 234, 364, 421.

BAX-IRONSIDE (Sir H.), Ministre de Grande-Bretagne à Sofia, n° 346.

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *égyptiennes* ceux des signataires ou destinataires des documents. (Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces.) Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

Benckendorff (comte de), Ambassadeur de Russie à Londres, nos 5 (note), 18, 30, 80 (annexe), 196, 205, 244, 346, 376.

Bennet Goldney, membre de la Chambre des Communes, n° 88 (note).

Benoist (Charles), Député, nos 34, 343, 386.

Berchtold (comte), Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie depuis le 18 février, nos 31, 68, 70, 83, 84, 89, 100, 103, 109, 112, 124 (note), 137, 142, 183, 219, 238, 261, 302 (note), 364, 409, 410, 424.

Berckeim (de), Conseiller d'ambassade à Berlin, n° 352.
Cité : n° 393.

Beresford (Lord Ch.), amiral anglais, nos 16 (annexe), 56.

Bergeron, Consul à Tiflis, nos 185, 196.

Berthelot (Marcellin), ancien Ministre des Affaires étrangères, n° 202 (note).

Berthelot (Philippe), Sous-Directeur d'Asie au ministère des Affaires étrangères, nos 283, 334.

Bertie (Sir Francis), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nos 41, 54, 55, 127, 136, 143, 231, 239, 338, 398, 403.
Cité : nos 6, 106, 120, 132, 155, 206, 220, 221, 222, 241, 266, 269, 276, 319, 329, 332, 339, 351 (annexe), 399.

Bertrand, Consul général à la Canée, nos 54, 87.

Bethmann Hollweg (von), Chancelier de l'Empire allemand, n° 74 (annexe I).
Cité : nos 8, 19, 25, 30, 32, 38, 39, 51, 56, 59, 60, 67, 74, 88, 153, 169, 205 (note), 216, 240, 245, 285, 332 (note), 374, 392, Annexes I et II.

Bibikoff, Secrétaire de la Légation de Russie à Athènes, n° 118.

Billy (de), Secrétaire d'ambassade à Tanger, n° 6.

Bompard, Ambassadeur à Constantinople, nos 169, 171, 184, 198, 233, 234, 237, 249, 287, 314, 349, 354, 361, 362, 378, 385, 397.
Cité: nos 27, 71, 98, 135.

Bonar Law, leader du parti unioniste en Grande-Bretagne, n° 42.

Boppe, Conseiller d'ambassade à Constantinople, nos 21, 27, 28, 29, 50, 98.
Cité : n° 69 (note).

Braun, Ministre d'Autriche-Hongrie à Athènes, n° 323 (note).

Breteuil (marquis de), n° 295.

Briand, Ministre de la Justice, nos 253 (annexe), 267.

Bridgeman (amiral), premier Lord naval, n° 414.

Buchanan (Sir George), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, nos 18, 78, 80, 91, 93, 94, 124, 132, 136, 141, 148, 150, 157 (note), 168, 174, 177, 368.

Bülow (prince de), ancien Chancelier de l'Empire allemand, nos 214, 218 (note).

Bunau-Varilla, Directeur du *Matin*, nos 253 (annexe), 267, 393.

Bunsen (sir M. de), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Madrid, nos 101, 162, 195 (note), 200, 222, 335, 338, 339, 379, 380, 403, 415 (note), 420, 423, 427.

Burian (baron), Ministre des Finances d'Autriche-Hongrie, n° 31.

Bustany, sénateur ottoman, nos 66, 304, 306.

C

Caillaux, ancien Président du Conseil, n° 206.

Cambon (Henri), Secrétaire d'ambassade, gérant la légation de Cettigné, n° 154.

Cambon (Jules), Ambassadeur à Berlin, nos 8, 13, 16, 17, 19, 38, 51, 57, 59, 60, 67, 74 et annexe I, 76, 112, 153, 214, 245, 253, 267, 366, 374, 393, 421, Annexe I.

Cité : nos 15, 18, 190, 391 (note).

Cambon (Paul), Ambassadeur à Londres, nos 5, 6, 7, 9, 11, 15, 18, 25, 26, 30, 32, 35, 39, 40, 42, 80, 82, 86, 87, 88, 105, 106, 119, 124, 125, 126, 129, 130, 132, 133, 147, 150, 155, 162, 168, 179, 185, 186, 193, 195, 196, 197, 199, 201, 205, 206, 232, 240, 244, 247, 258, 269, 271, 274, 276, 281, 295, 329, 335, 340, 345, 346, 348, 358, 360, 363, 368, 369, 373, 376, 382, 396, 400, 404, 405, 406, 407, 408, 411, 412, 415, 416, 419, 420, 426, 427.

Cité : nos 1 (note), 17, 33, 44, 52, 60 (note), 75, 83, 91, 117 (note), 136 (note), 137, 142, 145, 149, 190, 202 (note), 215 (note), 220, 252, 266, 291, 300, 319, 357, 393.

Cambon (Roger), Secrétaire d'ambassade, attaché à la Direction politique, n° 268.

Campbell Bannerman (Sir H.), ancien Premier Ministre de Grande-Bretagne, n° 363.

Canalejas, Président du Conseil des Ministres d'Espagne, nos 222, 277, 343, 356, 379, 380.

Carlotti de Riparbella (marquis), Ministre d'Italie à Athènes, n° 118.

Carnegie (L. D.), Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, n° 73.

Caro, publiciste français, n° 253 (annexe).

Cartwright (Sir F.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, nos 44, 47, 83, 142, 346.

Cassel (Sir Ernest), financier anglais, nos 7, 16 (annexe), 27, 419.

Cecil (Lord Hugh), n° 16 (annexe).

Chamberlain (J.), ancien Secrétaire d'État aux Colonies de Grande-Bretagne, n° 291

Charles Ier, Roi de Roumanie, n° 302 (note).

Charles-François-Joseph (archiduc), n° 4.

Charmes (Francis), publiciste français, nos 256, 275.

Chérisey (de), Secrétaire d'ambassade à Sofia, n° 61.

Churchill (Winston), premier Lord de l'Amirauté, nos 18, 19, 30, 88, 205, 215, 232, 259, 363, 414.

Class, avocat, président de l'Association pangermaniste, nos 51, 57.

Claudel, Consul général à Francfort, n° 144.

Conrad von Hoetzendorf (général), Chef d'État-major général austro-hongrois, nos 83, 100, 409.

Constantin, Prince héritier de Grèce, nos 172, 297 (note), 337 (note).

Couget, Consul général à Beyrouth, n° 97.

Crewe (marquis de), Secrétaire d'État britannique pour les Indes, n° 42.

Crozier, Ambassadeur à Vienne, nos 4, 23, 31, 44, 47, 68, 72, 77, 83, 112 (note), 137 (note), 142, 169, 183, 194, 204, 219, 259, 286, 292, 293, 364, 377.
Cité : nos 103 (note), 137, 168.

D

Daeschner, Chef de Cabinet de M. Poincaré, n° 221 (note).

Daneff, Président de la Sobranié bulgare, n° 172.

Dard, Secrétaire d'ambassade à Sofia, nos 99, 100, 188.

Davies (général), Chef d'État-major de l'armée britannique, n° 240.

Defrance, Ministre au Caire, n° 421.

Delcassé, Ministre de la Marine, nos 20, 56.
Cité : nos 24, 200, 363, 399.

Descos, Ministre à Belgrade, nos 225, 288, 298, 336.

Deville, Ministre à Athènes, nos 14, 118, 145, 172, 311, 315, 337.
Cité : n° 102.

Djavid Bey, Ministre des Travaux publics de Turquie, n° 50.

Djevad Bey, Conseiller de l'ambassade de Turquie à Londres, n° 296.

Dolgorouki (prince), Ambassadeur de Russie à Rome, n° 113.

Doumer, député, n° 219.

Dournovo (Mme), femme d'un ancien Ministre de l'Intérieur de Russie, Annexe I.

Dragoumis, ancien Président du Conseil des Ministres de Grèce, n° 172.

Dubail (général), Chef d'État-major de l'armée, nos 90 (annexe), 272.

E

Edouard-Albert, Prince de Galles, n° 295.

Egorieff (d'), Colonel russe en mission au Monténégro, n° 154.

Elliot (sir Francis), Ministre de Grande-Bretagne à Athènes, nos 118, 145, 231.

Erzberger, membre du Reichstag, n° 392.

F

FAIRHOLME (colonel W. C.), Attaché militaire à l'ambassade de Grande-Bretagne à Madrid, n° 101.

FALLIÈRES, Président de la République, n^os 36, 194, 272 (note), 295, 377, 401.

Faramond (capitaine de frégate de), Attaché naval à l'ambassade de France à Berlin, n^os 56, 215.

FENAILLE, homme d'affaires français, n° 219.

FERDINAND I^er, Roi de Bulgarie, n^os 36, 45, 61, 99, 100, 152, 225, 337, 359, 395.

FICKE, propriétaire allemand au Maroc, n° 393.

FITCHEFF (général), Chef d'État-major général de l'armée bulgare, n° 355.

Fleuriau (de), Secrétaire d'ambassade à Londres, n^os 268, 281, 291, 295, 296, 300, 332.

FRANÇOIS-FERDINAND, Archiduc héritier d'Autriche, n^os 4, 31, 47, 71, 83, 84, 100, 375, 409.

FRANÇOIS-JOSEPH I^er, Empereur d'Autriche, n^os 4, 23, 31, 44, 61, 68, 70, 83, 100, 109, 154, 168, 194, 204, 219, 377, 409.

FRENCH (général), Chef d'État-major général britannique, n° 414.

FUCHS, publiciste allemand, n° 74.

FÜRSTENBERG (prince de), Ministre d'Autriche-Hongrie à Bucarest, n° 302 (note).

G

GARCIA PRIETO (marquis d'Alhucemas), Ministre des Affaires étrangères d'Espagne, (Ministre d'État), n^os 34, 49, 96, 101, 162, 200, 207, 220, 222, 230, 236, 242, 273, 277, 321, 326, 335, 339, 343, 379, 380, 386, 427.

GENNADIUS, Ministre de Grèce à Londres, n° 407.

Geoffray, Ambassadeur à Madrid, n^os 34, 49, 96, 101, 111, 160, 167, 200, 207, 209, 220, 222, 230, 236, 242, 273, 277, 303, 321, 322, 326, 339, 343, 356, 357, 367, 379, 380, 386, 388, 401, 423.

Cité : n^os 2, 162, 335, 358, 382, 415 (note), 420.

GEORGE V, Roi d'Angleterre, n^os 244, 295.

GEORGES I^er, Roi de Grèce, n^os 112, 172, 337.

GIERS (M. de), Ministre de Russie à Bucarest, puis Ambassadeur à Constantinople, n^os 376, 385, 397.

GIERS (N. de), Ambassadeur de Russie à Vienne, n^os 23, 31, 44, 47, 83, 103, 204, 219, 375, 409, 410.

Giolitti, Président du Conseil des Ministres d'Italie, nos 113, 218 (note), 394.

Gondrecourt (commandant de), Attaché militaire à l'ambassade de France à Rome, n° 280.

Goschen (Sir Ed.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, nos 8, 17, 18, 19, 153, 159, 373.

Goulkevitch, Secrétaire de l'ambassade de Russie à Rome, nos 264, 279, 305.

Gout (Jean), Sous-Directeur du Levant au ministère des Affaires étrangères, n° 128.

Granville (Lord), Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, n° 112.

Grégovitch, Ministre des Affaires étrangères de Monténégro, n° 154.

Greindl (baron), Ministre de Belgique à Berlin, n° 74.

Grey (Sir Edward), Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères de Grande-Bretagne, nos 404 (annexe), 405 (annexe), 408 (annexe).

Cité : nos 2, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 15, 18, 25, 26, 30, 32, 33, 34 (note), 35, 39, 41, 55, 75, 80 (annexe), 88, 91, 94, 105, 113, 119, 124, 126, 127, 129, 130, 131, 132, 134, 136, 147, 150, 153 (note), 155, 162, 177 (note), 179, 186, 193, 195, 197, 199, 201, 205, 206, 221, 239, 244, 247, 249, 258, 266, 268, 269, 271, 276, 295, 300, 301, 319, 329, 330, 332, 338, 339, 340, 346, 358, 363, 369, 373, 379, 398, 404, 405, 408, 411, 412, 415, 416, 419, 420, 423, 426, 427.

Grigorovitch (amiral), Ministre de la Marine de Russie, nos 20, 309.

Gryparis, Ministre des Affaires étrangères de Grèce, n° 116.

Guéchoff, Président du Conseil des Ministres de Bulgarie, nos 45, 172, 188, 297, 318, 320 (note), 324, 359.

Guillaume II, Empereur allemand, nos 8, 18, 19, 25, 30, 47, 51, 56, 77, 83, 88, 153, 205 (note), 215, 219, 253 (annexe), 256, 259, 275, 285, 290, 291, 293, 363, 392, 393, Annexes I et II.

Guillaume (baron), Ministre de Belgique à Paris, nos 369, 406.

Guiot, délégué français à la Commission technique de Madrid, nos 167, 393.

Gulbenkian, Administrateur de la Banque nationale ottomane, n° 27.

Gwinner, Directeur de la Deutsche Bank, n° 128.

H

Haakon VII, Roi de Norvège, nos 226, 243.

Haldane (Lord), Ministre de la Guerre de Grande-Bretagne, nos 7, 8, 9, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 25, 30, 32, 35, 38, 42, 56, 59 (note), 60, 70, 88, 105, 119, 144, 153, 190, 205, 244, 272 (note), 332, 363, 373, 393, 414.

Hammann, Chef du Service de la presse au ministère des Affaires étrangères à Berlin, n° 393.

Hanotaux, ancien Ministre des Affaires étrangères, nos 105, 295.

Harcourt (Lewis), Secrétaire d'État aux Colonies de Grande-Bretagne, n° 419.

Hardinge (Sir Arthur), Ministre de Grande-Bretagne à Lisbonne, n°s 212, 301.

Hartwig (de), Ministre de Russie à Belgrade, n°s 204, 225, 336.

Hatzfeldt-Wildenburg (comte de), ancien Ambassadeur d'Allemagne à Londres, n° 291.

Hatzfeldt-Wildenburg (comte de), Consul général d'Allemagne au Caire, n° 88.

Heeringen (général von), Ministre de la Guerre d'Allemagne, n°s 374, 392.

Henry (Arsène), Président du Conseil d'administration de la Banque ottomane n°s 27, 128.

Hermite, Secrétaire d'ambassade à Berlin, n° 159.

Hertling (baron de), membre du Reichstag, n° 216.

Holstein (de), ancien Conseiller rapporteur au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, n° 393.

Holtzendorff (von), amiral allemand, n° 215.

Hontoria, Sous-Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères d'Espagne, n° 101.

Huguet (colonel), Attaché militaire à Londres, n°s 240, 272.

Huntington Wilson, Ministre d'État par intérim aux États-Unis, n° 429.

I

Imperiali (marquis), Ambassadeur d'Italie à Londres, n°s 376, 400.

Isvolsky, Ambassadeur de Russie à Paris, n°s 262, 282, 417.

Cité : n°s 71, 120, 131 (note), 135, 140, 168, 169, 178, 183, 193, 202, 203 (note), 214, 223, 238, 248, 250, 254, 265, 270, 283, 284, 289, 294, 297, 298, 310, 318, 320, 323, 327, 330, 334, 346, 347, 353, 359, 381, 390, 402, 422 (note).

J

Jagow (von), Ambassadeur d'Allemagne à Rome, n°s 113, 256 (note), Annexe I.

Jilinski (général), Chef d'État-major général russe, n°s 90 et annexe, 92.

Joffre (général), Chef d'État-major, n° 272 (note).

Jordan (Sir J.), Ministre de Grande-Bretagne à Pékin, n°s 351 (annexe), 404 (annexe).

Jusserand, Ambassadeur à Washington, n°s 138, 139, 429.

K

Kalergi, ancien Ministre des Affaires étrangères de Grèce, n° 172.

Kartzoff (capitaine de vaisseau), Attaché naval à l'ambassade de Russie à Paris, n° 20.

Keim, général allemand, n° 161.

Khuen-Hedervary, Président du Conseil des Ministres de Hongrie, n° 31.

Kiderlen-Wächter (von), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, n^os^ 19, 21, 25, 30, 51, 57, 60, 64 (note), 76, 153, 159, 169, 213 (note), 214, 240, 275, 293, 302 (note), 366, 393.

Kitchener (Lord), Représentant de Grande-Bretagne au Caire, n° 421.

Klobukowiski, Ministre à Bruxelles, n° 190.
Cité : n° 82.

Klotz, Ministre des Finances, n° 152.
Cité : n° 324.

Knox, Secrétaire d'État des États-Unis, n^os^ 189 (note), 203 (annexe).

Kokovtsoff, Président du Conseil des Ministres de Russie, n^os^ 84, 154, 177, 180, 328, 333, 334 (annotation), 351 (annexe), 353, 425.

Koloucheff, Ministre de Bulgarie à Cettigné, n° 154.

Koromilas, Ministre des Finances de Grèce, n° 172.

Kühn, Sous-Secrétaire d'État à la Trésorerie de l'Empire allemand, n^os^ 374, 392.

L

Lalaing (comte de), Ministre de Belgique à Londres, n° 274.

Lamornaix (Sallandrouze de), Représentant du Syndicat du chemin de fer Samsoun-Sivas, n° 135.

Lansdowne (Lord), ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, n^os^ 42, 88, 363.

La Panouse (lieutenant-colonel de), Attaché militaire à Londres, n° 414.

Laroche (Jules), Secrétaire d'ambassade à Rome, n° 394.

Lecomte (Raymond), Ministre à Téhéran, n° 62.
Cité : n° 134.

Levesque (commandant), Attaché militaire à Vienne, n° 47.

Liéven (amiral), Chef d'État-major général de la Marine russe, n° 309.

Lindequist (de), Secrétaire d'État démissionnaire aux Colonies d'Allemagne, Annexe I.

Lister (Sir R.), Ministre de Grande-Bretagne à Tanger, n^os^ 6, 195, 358.

Litzmann, général allemand, n° 161 (note).

Lloyd George (David), Chancelier de l'Échiquier, n^os^ 7, 363.

Lobanoff (prince), ancien Ministre des Affaires étrangères de Russie, n^os^ 202 (note), 304, 317.

Loreburn (comte), Lord Grand Chancelier, n° 419.

Loste, homme d'affaires français, n° 152.

Louis (Georges), Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, n°s 1, 10, 24, 33, 37, 43, 48, 71, 78, 81, 84, 85, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 223, 224, 226, 227, 228, 229, 235, 238, 241, 243, 246, 248, 250, 251, 254, 255, 257, 260, 263, 265, 270, 289, 294, 298, 302, 304, 307, 308, 309, 310, 312, 313, 316, 317, 323, 325, 327, 328, 330, 331, 333, 342, 350, 353, 370, 372, 375, 381, 387, 402, 418, 425.

Cité : n°s 5, 20, 90, 135, 154, 168, 169, 183, 202, 214, 276, 351 (annexe), 390 (note), 417, 421.

Lowther (Sir G.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, n°s 29, 41, 54, 287, 376, 385.

Lukacs (de), Ministre des Finances de Hongrie, n° 31.

Lux (capitaine), officier français condamné en Allemagne pour espionnage, Annexe I.

Lyautey (général), Résident général au Maroc, n°s 391, 393.

Lynch, membre de la Chambre des Communes, n° 5 (note).

M

Mac Kenna, Secrétaire d'État à l'Intérieur de Grande-Bretagne, n° 414.

Majoresco, Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, n° 99.

Mandelstam, premier drogman à l'ambassade de Russie à Constantinople, n° 198.

Margerie (Jacquin de), Ministre à Pékin, n°s 341, 383.

Cité : n°s 151, 404 (annexe).

Marschall (baron), Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, n°s 21, 110, 287, 293, 342, 366, 419, 426.

Martin (William), Conseiller d'ambassade à Madrid, n° 2.

Cité : n° 34.

Massenet, explorateur français, n° 380.

Masson (Frédéric), historien français, n° 295.

Matton (colonel), Attaché militaire à l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, n°s 3, 90, 187.

Maucorps (commandant), Attaché militaire à l'ambassade de France à Constantinople, n° 361.

Cité : n° 185.

Mehmed Rechad V, Sultan de Turquie, n°s 349, 378 (annexe).

Melegari, Ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg, n° 330.

Merey (de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome, n°s 31, 164 (note), 173.

Messimy, ancien Ministre de la Guerre, Annexes I et II.

Cité : n°s 3, 90.

Millerand, Ministre de la Guerre, n°s 3, 13, 90, 187, 285, 361.

Cité : n°s 9, 92, 229.

Milovanovitch, Président du Conseil des Ministres de Serbie, nos 225, 288, 336, 359.

Miquel (de), Conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Constantinople, n° 292.

Missir, Gérant le Consulat général à la Canée, n° 102.

Mohammed Ali, prétendant persan, nos 62, 134.

Montebello (comte de), ancien Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, nos 202 (note), 304, 333.

Morel, publiciste anglais, n° 274.

Morley (Lord), Président du Conseil privé de Grande-Bretagne, nos 332, 373.

Moulay Hafid, Sultan du Maroc, nos 213 (notes), 278, 358, 408 (annexe).

Moulieras, savant français, n° 423.

Mouravieff, ancien Ambassadeur de Russie à Rome, n° 279.

Müller (baron de), Chef de section au ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n° 31.

Müller (de), Attaché financier et commercial à l'ambassade de Russie à Berlin, n° 144.

N

Naby Bey, Ministre de Turquie à Sofia, n° 188.

Naïl Bey, Ministre des Finances de Turquie, nos 27, 50, 98.

Nasser el Mouk, Régent de Perse, n° 62.

Nékloudoff, Ministre de Russie à Sofia, nos 61, 100 (note), 225, 346.

Nératoff, adjoint au Ministre des Affaires étrangères de Russie, nos 135, 327.

Nicholson (Sir W.), ancien Chef d'État-major général britannique, n° 414.

Nicolas II, Empereur de Russie, nos 4, 23, 68, 90, 154, 204, 226, 229, 243, 248, 265, 279, 309, 325, 328, 333, 346, 370.

Nicolas Ier, Roi de Monténégro, nos 154, 377.

Nicolas Nicolaiëvitch (Grand-Duc), nos 92, 229.

Nicolson (Sir A.), Sous-Secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 5, 26, 30, 39, 40, 75, 82, 87, 88, 106, 124, 125, 129, 130, 137, 153, 196, 240, 244, 252, 258, 271, 274, 295, 300, 329, 332, 345, 346, 358, 360 (note), 363, 368, 373, 376, 382, 396, 406, 407, 411, 419, 427.

Nizami Pacha, Ambassadeur de Turquie à Berlin, n° 421, Annexe II.

Nostitz (général), Attaché militaire à l'ambassade de Russie à Paris, n° 229.

O

Osten-Sacken (comte d'), Ambassadeur de Russie à Berlin, nos 15, 159.

Ottavi, Consul à Damas, n° 214.

Ouroussoff (prince), Secrétaire de la légation de Russie à Sofia, nos 297, 355.

P

PAASCHE, Vice-Président du Reichstag, n° 161 (note).

PACHITCH, ancien Président du Conseil de Serbie, n° 225.

Paléologue, Ministre à Sofia, puis Directeur politique au ministère des Affaires étrangères, n°s 36, 45, 240, 319, 345, 418.
Cité : n°s 61, 152, 172, 178, 188, 219 (note), 359.

PALLAVICINI (marquis), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, n°s 170, 287.

Panafieu (de), Ministre à Sofia, n°s 297, 298, 318, 324, 355, 359, 395.

PANAS, Ministre de Grèce à Sofia, n° 323.

PANSA, Ambassadeur d'Italie à Berlin, n°s 159, 421.

PAPRIKOFF, homme d'État bulgare, n° 172.

PARIS (commandant), Attaché militaire à l'ambassade de France à Madrid, n°s 2, 34 (note).

Pellé (colonel), Attaché militaire à l'ambassade de France à Berlin, n°s 13, 144 216, 285, 392, Annexes I et II.

PEREZ CABALLERO, Ambassadeur d'Espagne à Paris, n°s 49, 96, 101, 160, 167, 200, 220, 221, 222, 230, 236, 242, 303, 356, 360.

PETTELAT (capitaine), Officier français, n°s 386, 388.

PICHON, ancien Ministre des Affaires étrangères, n° 56.

PIERRE Ier, Roi de Serbie, n° 225.

Pingaud, Consul à Dusseldorf, n° 161.

POINCARÉ (Raymond), Ministre des Affaires étrangères, n°s 45, 53 (note), 56, 58 (note), 116, 131 (note), 134, 178, 179 (annexe), 192 (note), 194, 213 (note), 221, 223, 226, 230, 251, 252 (note), 253 (annexe), 281, 283 (note), 295, 334, 345, 346 (note), 351 (annexe), 363, 382 (note), 401 (note), 404 (annexe), 405 (annexe), 415 (note), 417, 418.

POKLEWSKI-KOZIELL, Ministre de Russie à Téhéran, n° 62.

PONTAVICE DE HENNEY (du), général français, n° 272 (note).

POSADOWSKI (comte), membre du Reichstag, n° 285.

POTAPOFF (général), Attaché militaire à la légation de Russie à Cettigné, n° 154.

POURTALÈS (comte de), Ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, n°s 70, 84, 121, 145, 177, 179, 317.

PRINETTI, ancien Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n°s 181, 218.

R

RADOLIN (prince de), ancien Ambassadeur d'Allemagne à Paris, n° 393.

RECHID BEY, Conseiller légiste au ministère des Affaires étrangères de Turquie, n°s 29, 40, 171, 296.

Rechid Pacha, diplomate et homme d'État ottoman, n° 22.

Regnault, Ministre à Tanger, n°s 49, 213 (note), 278, 343, 386 (note).

René (Charles), Directeur du chemin de fer du Cameroun, n°s 253 et annexe, 267, 292, 293, 393.

Ressmann, ancien Ambassadeur d'Italie à Paris, n° 75.

Revoil, Directeur général de la Banque ottomane à Constantinople, n°s 27, 50, 98.

Rifaat Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris, n° 107.

Cité : n°s 27, 46, 66, 69, 81, 103, 136, 150, 155, 165, 224, 234, 385, 422.

Rodd (Sir Rennell), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, n°s 44 (note), 52, 75, 104, 113, 129, 132, 136, 150, 156, 364, 368, 400.

Romanos, Ministre de Grèce à Paris, n° 116.

Cité : n° 117.

Romanovsky (colonel), Attaché militaire à la légation de Russie à Sofia, n° 355.

Rothschild (baron Alfred de), banquier à Londres, n°s 291, 419.

Rousselet (Louis), géographe français, n°s 34 (note), 343, 386, 388, 401.

Russell (colonel A.), Attaché militaire à l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, n°s 13, 144.

Rustem Bey, Ministre de Turquie à Cettigné, n° 154.

S

Saint-Aulaire (de Beaupoil de), Conseiller d'ambassade à Vienne, n°s 409, 410, 424.

Saint-René-Taillandier, Ministre à Lisbonne, n°s 212, 301.

Cité : n° 59.

Samad Khan, Ministre de Perse à Paris, n° 134.

San Giuliano (marquis de), Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n°s 53, 58, 63, 64 (note), 68, 83, 113, 114, 115, 132, 173, 175, 176, 181, 186, 196, 208, 210, 234, 239, 279, 305, 365, 368, 394, 395, 400, 413.

Sazonoff, Ministre des Affaires étrangères de Russie, n° 307 (annexes I et III).

Cité : n°s 1, 5, 10, 18, 20, 23, 33, 37, 43, 48, 71, 78, 79, 80, 84, 85, 86, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 103, 113, 120, 121, 125, 131, 132, 136, 140, 141, 147, 148, 150, 154, 163, 168, 169, 170, 177, 180, 182, 184, 186, 189, 191, 193, 198, 199, 202, 203 (note), 204, 211, 217, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 234, 235, 237, 238, 239, 241, 243, 246, 248, 250, 251, 254, 255, 257, 262, 263, 264, 265, 270, 279, 282, 287, 289, 294, 297, 299, 302, 304, 305, 306, 307, 308, 310, 312, 313, 316, 317, 318, 323, 325, 327, 328, 330, 331, 333, 334 (annotation), 342, 346, 353, 354, 368, 370, 372, 375, 376, 381, 387, 390, 397, 402, 410, 413, 417, 418, 421, 422 (note), 425.

SCHAFER (Dietrich), universitaire allemand, n° 161 (note).

SCHEBEKO (de), Conseiller de l'ambassade de Russie à Berlin, n° 19.

SCHOEN (de), Ambassadeur d'Allemagne à Paris, n^{os} 253 et annexe, 393.

SEFA BEY, Ministre de Turquie à Bucarest, n° 99.

SEGONZAC (de), officier français, n° 200.

SELVES (de), ancien Ministre des Affaires étrangères, n^{os} 181, 219, 307 (annexe III).

SHEKINE, Secrétaire de la légation de Russie à Pékin, n^{os} 151, 177, 180.

SHUSTER, Directeur de la Trésorerie persane, n° 5.

SINAPIAN EFFENDI, Ministre de l'Agriculture de Turquie, n° 171.

SMITH (Sir H. Babington), Directeur de la National Bank of Turkey, n° 27.

SOLF, ancien Ministre des Colonies d'Allemagne, n° 190.

SOPHIE (Princesse), femme du Prince héritier de Grèce, n° 337.

SOUKHOMLINOFF (général), Ministre de la Guerre de Russie, n^{os} 3, 90.

SOVERAL (de), ancien Ministre de Portugal à Londres, n° 291.

SPALAÏKOVITCH, Ministre de Serbie à Sofia, n° 297.

SPIERS, financier anglais, n° 419.

SPITZER, banquier à Paris, n° 334.

STANCIOFF, Ministre de Bulgarie à Paris, n° 318.

STREIT, Ministre de Grèce à Vienne, n^{os} 142, 337.

STUMM (de), Directeur politique au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, n^{os} 19, 25, 30.

SULZER, membre de la Chambre des Représentants des États-Unis, n° 139.

SWETCHINE, Conseiller de l'ambassade de Russie à Constantinople, n^{os} 237, 287.

SZECSEN (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, n^{os} 31, 142, 219, 261.

T

TANG CHAO YI, Premier Ministre de Chine, n° 351 (annexe).

TATTENBACH (comte de), ancien Ministre d'Allemagne à Lisbonne, n° 291.

TCHARYKOFF, Ambassadeur de Russie à Constantinople, n^{os} 28, 122, 135, 170, 184, 194, 198, 204, 225, 237, 287, 304, 376 (note).

TEWFIK PACHA, Ambassadeur de Turquie à Londres, n^{os} 40, 132, 136, 137, 150, 171.

THIRION (M^{lle}), Française condamnée en Allemagne, Annexe I.

THURN (comte de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, n^{os} 23, 89, 238, 260, 317.

TIRPITZ (amiral von), Ministre de la Marine d'Allemagne, nos 8, 19 (note), 56, 153, 363, 374.

TITTONI, Ambassadeur d'Italie à Paris, nos 71, 103, 113, 168, 214, 218 (note), 292, 327, 347, 368, 422.

TSCHIRSCHKY (von), Ambassadeur d'Allemagne à Vienne, nos 31, 72, 77, 194, 293, 424.

TURKHAN PACHA, Ambassadeur de Turquie à Saint-Pétersbourg, nos 81, 184, 234, 237, 304, 317.

V

VASCONCELLOS (de), Président du Conseil des Ministres de Portugal, nos 59, 212, 301.

VÉNIZÉLOS, Président du Conseil des Ministres de Grèce, nos 14, 87, 106, 117, 118, 121, 125, 142, 145, 323 (note), 337 (note), 407.

VERSTRAETE, Représentant de la Banque russo-asiatique, n° 334 (annotation).

VIALE, amiral italien, n° 395.

VICTOR-EMMANUEL III, Roi d'Italie, nos 107, 218 (note), 256 (note), 259, 275, 279, 280, 290, 394, 428.

VIENNE (Mathieu de), Secrétaire d'ambassade à Madrid, n° 2.
Cité : n° 34 (note).

VIEUGUÉ, Secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, nos 120, 121, 131, 140, 141, 146, 148, 151, 157, 170, 174, 177, 180, 182, 187, 189, 202, 203, 211.
Cité : nos 150, 163, 179 (note), 287.

VILLA-URRUTIA (de), Ambassadeur d'Espagne à Londres, nos 195, 221, 358, 360 (note).

VILLIERS (Sir Fr.), Ministre de Grande-Bretagne à Lisbonne, n° 301.

VITALI (comte), financier français, n° 135.

W

WANGENHEIM (baron de), Ministre d'Allemagne à Athènes, n° 70.

WATSON (commandant), Attaché naval à l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, nos 56, 215.

WEITZ (Paul), publiciste allemand, n° 419.

WERMUTH, Secrétaire d'État à la Trésorerie de l'Empire allemand, nos 215, 216, 392.

WILLIAMS, chef d'entreprise coloniale anglais, n° 190.

WILSON (amiral), ancien premier Lord naval, n° 414.

WILSON (général), Directeur des opérations militaires au War Office, nos 9, 15, 272.

Wolff (Lucien), publiciste anglais, n° 373.

Wolff-Metternich (comte), Ambassadeur d'Allemagne à Londres, n^{os} 153 (note), 205, 244, 271, 295, 300, 332, 363, 419, 426.

Wratislaw, Consul général de Grande-Bretagne à La Canée, n^{os} 41, 54, 102.

Y

Yuan Che-K'ai, Président du Conseil des Ministres de Chine, n^{os} 151, 174, 177, 182, 203 (annexe), 341, 344, 351 (annexe), 404 (annexe).

Z

Zimmermann, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, n^{os} 253 (annexe), 391 (note), 393.

Zinovieff, ancien Ambassadeur de Russie à Constantinople, n° 198.

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE